

LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CANADA

CALL No.

Access.No.

IX351

A3F

1953

6 1603425 (F)

5

73365
10

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Janvier 1953

N° 1

	PAGE
Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	2
Une conférence de l'UNESCO.....	7
Coordination de la politique du Canada aux Nations Unies.....	12
Le Canada et les Nations Unies.....	17
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du Gouvernement.....	25
Ajournement de la septième session.....	27
Droits de l'homme.....	28
Nominations et mutations.....	32
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	32
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	36
Récents communiqués du Ministère.....	37
Déclarations et discours.....	38
Représentants du Canada à l'extérieur.....	39

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

DEPUIS que la réorganisation décidée à Lisbonne a été mise en œuvre, en avril 1952, le Conseil de l'Atlantique-Nord a tenu toutes ses séances à Paris. Les pays membres ont nommé des Représentants permanents qui sont leurs porte-parole au Conseil; de plus, certains ministres assistent de temps à autre à ses réunions. Ce remaniement a permis de prendre nombre de mesures utiles pour renforcer les moyens de défense de l'alliance, surtout depuis que l'OTAN est passée du stade de la planification à celui de l'action et que, par suite, il faut accorder plus d'attention aux problèmes courants que soulève l'intégration des unités nationales dont disposent les commandants suprêmes dans une force défensive efficace conçue à l'échelon international. Cette coopération croissante sur le plan de la défense a entraîné une coordination plus étroite dans d'autres secteurs, de sorte que le Conseil a dû s'occuper, non seulement des problèmes d'ordre strictement militaire, mais également des multiples questions afférentes aux domaines politique, économique et social. D'autre part, on a toujours reconnu le grand avantage qu'il y avait à ce que les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des pays membres de l'OTAN pussent se réunir pour conférer au sujet de nombreuses questions d'intérêt commun, et cela, sans attendre que surgissent des circonstances critiques. Comme il était généralement admis qu'une réunion de ces ministres viendrait fort à propos avant la fin de 1952, ceux-ci se sont effectivement réunis à Paris du 15 au 18 décembre 1952, sous la présidence de M. Kraft, ministre des Affaires étrangères du Danemark, dans le dessein surtout de prendre connaissance de certains rapports sur l'œuvre accomplie dans les sphères civile et militaire, ainsi que d'examiner le fonctionnement de l'Organisation et ses plans touchant l'avenir immédiat.

Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général, lord Ismay, a présenté un premier rapport exposant dans ses grandes lignes l'organisation du Secrétariat international, établi après la réunion de Lisbonne, et passant en revue les diverses initiatives du Conseil dans le domaine civil. Le rapport soulignait les progrès réalisés dans le sens d'une étroite collaboration entre les autorités civiles et militaires de l'OTAN, collaboration qui se révèle singulièrement nécessaire si l'on songe que c'est au Conseil qu'il incombe de formuler à l'intention des pays membres de l'OTAN les recommandations définitives tant en matière militaire que civile.

Le Secrétaire général a fait connaître également les travaux pratiques accomplis par le Conseil en ce qui concerne la défense civile et les aspects non militaires du Traité prévus à l'article 2. Dans ce dernier domaine, le Conseil s'est attaché particulièrement aux problèmes que pose le surpeuplement, ainsi qu'aux questions sociales, culturelles et d'information. La tâche de fournir au public les renseignements voulus sur l'activité de l'OTAN reste l'une des plus importantes et réclame une attention soutenue et d'incessantes mises au point.

Comme à l'ordinaire, les ministres ont profité de l'occasion pour procéder à des échanges de vues et de renseignements au sujet des problèmes politiques d'intérêt commun. Il a été question, notamment, du conflit indochinois, du Traité de la Communauté européenne de défense de même que de la situation en Allemagne orientale. Ces discussions, qui ont lieu de temps à autre entre les Représentants permanents au Conseil, se sont révélées l'une des initiatives les plus fécondes de l'OTAN. Il a été signalé à la réunion qu'en dépit des déclarations réitérées de l'Union soviétique préconisant la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et l'unification de ce pays, aucune réponse n'avait été reçue aux propositions du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis, adressées il y a trois mois à l'U.R.S.S.



RÉUNION DE L'OTAN À PARIS

Le Conseil de l'Atlantique-Nord s'est réuni au Palais de Chaillot, à Paris, du 15 au 19 décembre. Parmi les représentants du Canada à cette réunion, on remarque (1^{er} rang, de gauche à droite): M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. D. C. Abbott, ministre des Finances; M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. A. D. P. Heeney, représentant permanent du Canada à l'OTAN.

Sur le plan militaire, le Conseil a approuvé plusieurs recommandations des conseillers militaires. La structure des commandements européens pour la défense de la zone nord-atlantique a été complétée par l'établissement d'un commandement méditerranéen. L'amiral lord Mountbatten, de la *Royal Navy*, a été nommé commandant en chef de ce secteur, sous les ordres du général Ridgway, commandant suprême des forces alliées en Europe.

Le Conseil a approuvé les directives stratégiques élaborées par le Comité militaire, qui tiennent compte de l'accession de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN. A cette occasion, le Conseil a réaffirmé sa volonté de défendre tous les territoires et tous les peuples de la zone du traité de l'Atlantique-Nord.

Le Conseil avait invité les deux commandants suprêmes, le général Ridgway et l'amiral McCormick, à faire un exposé de la situation en ce qui a trait à leurs commandements. L'un et l'autre ont rendu hommage à la haute qualité des forces placées sous leur commandement et, tout en reconnaissant qu'il appartenait au Conseil de décider des effectifs qui seraient mis à leur disposition, ils ont souligné la nécessité de les accroître afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mission.

Nécessités constantes

Les forces de l'OTAN connaissent entre autres nécessités constantes le besoin d'installations permanentes telles qu'aérodromes, réserves de carburant-réacteur et transmissions à l'usage commun de ces forces. Le Conseil ayant déjà approuvé le

financement du programme d'infrastructure et celui-ci étant en voie d'exécution, il s'agit de poursuivre les aménagements prévus. A mesure que s'accroissent les effectifs confiés aux commandants de l'OTAN et qu'on s'applique à les intégrer dans une force d'action défensive, le manque d'installations suffisantes se fait de plus en plus sentir. Les commandements suprêmes ont donc proposé au Comité militaire que les pays membres entreprennent en 1953 une nouvelle fraction du programme d'infrastructure. Bien qu'il fût impossible d'obtenir les fonds requis pour donner suite à toutes les recommandations, les ministres ont approuvé un programme de dépenses d'environ 80 millions de livres, remettant à une réunion ultérieure les décisions relatives aux autres parties du programme.

Dans son rapport, le Comité militaire a révélé les progrès sensibles réalisés dans l'instruction et l'efficacité des forces nationales mises à la disposition des commandants suprêmes; on y lit aussi que les manœuvres combinées terre-air-mer ont fait apparaître une amélioration marquée de la coopération entre les unités, ainsi qu'au niveau des états-majors. Il a été convenu que, dans la mesure où les ressources disponibles ne permettraient pas de réaliser tout ce que les planificateurs militaires estiment souhaitable, on devrait dans l'avenir s'appliquer à améliorer la qualité des forces de l'alliance et celle de leurs unités de soutien actuelles plutôt qu'à accroître le nombre des divisions.

Examen annuel

Il sera tenu compte de ce point de vue lorsque l'examen annuel qui se poursuit présentement en sera à son stade final, au printemps de 1953. On a décidé d'entreprendre cette étude d'ensemble des programmes de défense nationale à la suite de l'enquête menée avec succès en 1951-1952 par le Comité provisoire du Conseil établi lors de la réunion d'Ottawa. Ce Comité avait présenté un rapport relatif aux facteurs économiques et politiques influant sur les divers programmes de défense nationale. Les autorités civiles et militaires se rendent compte que la puissance de l'OTAN ne saurait se ramener à une simple question d'effectifs. Cette puissance dépend de celle de chacun des pays membres, lesquels doivent jouir individuellement d'une prospérité économique et d'une stabilité politique leur permettant de jouer chacun leur rôle dans la défense de la région atlantique. Le Conseil a donc ordonné une nouvelle étude détaillée des programmes de défense afin de déterminer de quelle façon les pays membres pourraient le mieux contribuer à faire de l'OTAN une alliance robuste.

C'est le Secrétariat international qui poursuit en ce moment l'examen annuel pour 1952, sous la direction du Conseil et avec l'assistance de délégations nationales. Le premier rapport, présenté aux ministres réunis à Paris, a révélé que les objectifs fixés pour 1952 en matière d'effectifs ont été en grande partie atteints. Les plans prévoient un redoublement des efforts individuels et collectifs en 1953, pour accroître, améliorer et renforcer les moyens existants. Quand l'examen sera terminé, au printemps, les commandements suprêmes seront sans doute mieux fixés sur les forces qui seront mises à leur disposition au cours de la prochaine période.

Les ministres ont décidé de se réunir de nouveau au printemps de 1953, quand sera rédigé le rapport final sur l'examen annuel, afin de se mettre d'accord sur la contribution la plus efficace que leur pays pourra apporter aux forces intégrées. On trouvera ci-dessous le texte du communiqué final publié à l'issue de la réunion ministérielle.

LE COMMUNIQUÉ DE L'OTAN

La session ministérielle tenue par le Conseil atlantique s'est terminée aujourd'hui à Paris. Présidée par M. Ole Bjorn Kraft, ministre des Affaires étrangères du Danemark, elle a réuni trente-deux ministres des Affaires étrangères, des Finances, des Affaires économiques et de la Défense.

2. Le Conseil a pris connaissance d'un rapport d'activité du secrétaire général décrivant la structure du Secrétariat international. Ce rapport expose la tâche accomplie depuis huit mois par le Conseil au cours des réunions régulières des représentants permanents. Il rend compte du développement d'étroites relations de travail entre les autorités civiles et militaires de l'OTAN. Il fait également état de l'œuvre constructive du Comité du Conseil sur la protection civile et des divers comités s'occupant des aspects non militaires du traité relevant de l'article 2, tels que la surpopulation, les questions sociales et culturelles, ainsi que celles relatives à l'information.

3. Après avoir pris note du rapport de lord Ismay, le Conseil a adopté une résolution décidant qu'il sera procédé périodiquement à l'examen des travaux de l'Organisation relevant de l'article 2 du traité.

4. Parallèlement au rapport du secrétaire général, le Conseil a examiné un rapport d'activité établi par le Comité militaire. Ce rapport indique que d'importants progrès ont été réalisés dans l'instruction et l'efficacité des forces nationales mises à la disposition des commandants suprêmes. Les manœuvres combinées terre-air-mer ont fait apparaître une amélioration marquée de la coopération entre les unités, ainsi que dans les états-majors. Ce rapport a également montré des progrès substantiels dans la standardisation internationale des règlements et des méthodes militaires, notamment au point de vue des transmissions.

5. Le Conseil a approuvé les propositions du Comité militaire concernant la création d'un commandement en Méditerranée, complétant ainsi l'organisation des commandements européens pour la défense de la zone atlantique nord. Ce commandement a été confié à l'amiral lord Mountbatten.

6. Le Conseil a étudié les directives stratégiques soumises par le Comité militaire, qui tiennent compte de l'accession de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN. En approuvant ces directives, le Conseil a réaffirmé sa volonté de défendre tous les territoires et tous les peuples de la zone du traité de l'Atlantique nord.

7. Le Conseil a également entendu les exposés du commandant suprême des forces alliées en Europe et du commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique. Le général Ridgway a rendu hommage à la haute qualité des forces placées sous son commandement, mais il a insisté sur le fait que seul un renforcement continu des moyens mis à sa disposition lui donnera la possibilité de remplir sa mission. Il ne saurait donc y avoir de relâchement des efforts: au contraire tout doit être mis en œuvre pour accroître le plus rapidement possible les moyens de défense atlantique. L'amiral McCormick s'est exprimé dans le même sens.

8. Le Conseil a étudié, à la lumière de ces considérations, le premier rapport sur l'examen annuel pour 1952. Il a noté avec satisfaction que l'accroissement des forces décidé à Lisbonne était pratiquement réalisé à la fin de 1952, et il a donné pour directives de développer les efforts individuels et collectifs en vue d'accroître, d'améliorer et de renforcer les moyens existants. Il a reconnu en même temps qu'une défense efficace devait s'appuyer sur une économie saine.

9. Pour l'avenir, le Conseil a décidé qu'il conviendrait de s'attacher davantage à l'amélioration de la qualité des forces de l'alliance et de celle de leurs unités de soutien plutôt qu'à l'accroissement numérique des effectifs, dans la mesure où les ressources ne seraient pas suffisantes pour remplir ces deux tâches. Le Conseil a noté les progrès réalisés dans la coordination de la production de matériel de défense et a décidé que de nouvelles études seraient consacrées à ce sujet, ainsi qu'à la standardisation du matériel. Le Conseil s'est ainsi félicité de l'aide qu'apportent à la production européenne les commandes « off-shore » des États-Unis.

10. Le Conseil s'est mis d'accord sur le financement d'une nouvelle fraction du programme d'infrastructure concernant les aérodromes, les transmissions et les

moyens d'approvisionnement en carburant-réacteur pour un montant d'environ 80 milliards de francs.

11. Au cours des huit derniers mois, le Conseil a procédé régulièrement à des échanges de vues et d'informations sur les problèmes politiques d'intérêt commun. Durant cette session, il a consacré une attention particulière à la lutte en Indochine, ainsi qu'au traité instituant la Communauté européenne de défense. Il a examiné la situation en Allemagne orientale et constaté notamment qu'en dépit des déclarations répétées de l'Union soviétique en faveur d'un traité de paix avec l'Allemagne et d'une unification de l'Allemagne aucune réponse n'avait été reçue aux propositions faites il y a trois mois par la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis. Le Conseil a également pris connaissance d'un rapport d'activité sur les travaux du Comité intérimaire de la Communauté européenne de défense. Il a adopté des résolutions sur l'Indochine et sur la Communauté européenne de défense.

12. Il a été convenu que la prochaine session ministérielle du Conseil se tiendrait aussitôt que possible au printemps de 1953. Sa première tâche sera d'étudier le rapport final sur l'examen annuel de 1952.

13. Au cours de la présente session, le Conseil a examiné la situation actuelle de la communauté atlantique et ses perspectives d'avenir. Quatorze États souverains, membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, ont réalisé une coopération volontaire sans précédent dans l'histoire. En unissant leurs ressources et leurs connaissances, en partageant les charges matérielles de la défense, en appliquant constamment les principes de consultation mutuelle et d'assistance mutuelle, les pays membres ont déjà accru leur force commune, leur entente et leur unité.

14. Les gouvernements membres sont plus que jamais persuadés que la voie qu'ils ont choisie est la meilleure pour protéger la communauté des peuples libres contre les tentatives directes ou indirectes du communisme pour la dominer. L'amélioration déjà constatée dans la situation internationale peut être attribuée aux efforts que les États membres ont déployés depuis la fondation de l'alliance pour accroître leur puissance collective. Tout relâchement de ces efforts déclencherait une augmentation correspondante des dangers auxquels ces pays sont exposés. La coopération toujours plus étroite entre les quatorze gouvernements membres démontre que les intentions avouées du gouvernement soviétique de semer la dissension dans le monde libre sont vouées à l'échec.

15. Les membres du Conseil ont réaffirmé les buts de leur alliance, qui sont la défense, la paix et la sécurité, ainsi que leur résolution d'étendre à de nouveaux domaines leur solidarité d'action et de préserver leur commun héritage de liberté. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le sentiment d'unité ne cesse de croître parmi les peuples de la communauté atlantique.

UNE CONFÉRENCE DE L'UNESCO

par

Myrtle R. Conway

Le présent article a été écrit par Mlle Conway, présidente de la Fédération des institutrices canadiennes et membre du bureau de l'Association canadienne d'éducation, lorsque la Conférence en était à peu près à la moitié de ses travaux. L'intention de l'auteur n'est pas de présenter un rapport sur les délibérations de la Conférence mais de donner ses impressions de participante canadienne.

C'est à Paris, dans le calme et confortable hôtel Raphaël, à une rue de l'Arc de Triomphe, que se trouvent les locaux de la délégation du Canada. Le général Eisenhower logeait là vers la fin de la seconde guerre mondiale.

En face s'élève la Maison de l'UNESCO, où se tiennent les sessions de l'Organisation. L'immeuble, qui était autrefois l'hôtel Majestic, a été transformé en bureau et en salles d'assemblée; le scintillement des glaces et des candélabres et les boiseries sculptées évoquent à nos yeux les splendeurs du XIX^e siècle français.

Décor impressionnant

La première séance plénière s'est déroulée dans un décor impressionnant. A l'avant de la salle était hissé le drapeau des Nations Unies, entouré des 65 drapeaux des Etats membres, aux couleurs éclatantes. L'UNESCO compte présentement 59 membres ayant droit de vote. Sous les projecteurs des cinéastes et parmi les éclairs de magnésium, M. Howland Sargeant, président sortant et chef de la délégation des Etats-Unis, a ouvert la Conférence générale. Son épouse, qui a suivi en spectatrice attentive les diverses séances, n'est nulle autre que la vedette de cinéma Myrna Loy.

La présence de nombreux interprètes et le recours aux appareils spéciaux de traduction simultanée permettent aux délégués d'entendre les discours en anglais, en français ou en espagnol. M. Sargeant a déclaré que l'UNESCO avait connu sept années de progrès constant. Grâce à l'activité des 61 commissions nationales, à l'intérêt manifesté par divers organismes non gouvernementaux, et à ses propres initiatives, l'Organisation est de mieux en mieux connue à travers le monde. Nous devons apprendre à canaliser les énergies créatrices de l'humanité vers la réalisation de la paix et de la sécurité. Illustrant par des exemples ce que l'UNESCO accomplit dans ce sens, M. Sargeant a rappelé certaines initiatives de l'UNESCO en Corée, au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde.

Les délégués ont consacré une bonne part de leur temps à l'élaboration de plans pour un « Programme mondial de bon voisinage ». Dans une pareille atmosphère, on ne pouvait manquer de prendre vivement conscience de l'élargissement universel des horizons. A ma gauche siégeait la Princesse Ping Peang Yukanthor, du Cambodge, charmante voisine qui, suivant la coutume européenne, me serrait la main au moins quatre fois par jour. Elle a pris la parole quelques fois, s'adressant à ses collègues en français. Nous nous consultions avant les votes importants, et elle saisissait fort bien mes bribes de français.

Élection du président

Son Excellence sir Sarvepalli Radhakrishnan, chef de la délégation de l'Inde, a été élu à l'unanimité président de la Conférence. Dix vice-présidents ont été élus au scrutin secret. Cinquante-cinq pays ont voté, et je note avec fierté que le candidat canadien venait en tête avec 54 voix, éclatant hommage rendu à M. Doré, qui a conquis l'admiration de ses collègues, ainsi qu'au Canada, dont le prestige est à la mesure des relations amicales qu'il entretient avec de nombreux pays.

Dans le rapport qu'il a présenté en sa qualité de directeur général, M. Torres Bodet a souligné l'importance du travail accompli par l'UNESCO dans le domaine de l'instruction élémentaire. L'analphabétisme est à la racine de plusieurs des problèmes qu'affrontent les régions insuffisamment développées du monde. Un centre de formation pour l'Amérique latine a été ouvert à Patzcuaro, et un autre, destiné aux États arabes, s'établit actuellement à Sirs-el-Layan. Parallèlement à ces initiatives, l'UNESCO mènera cette année une campagne en faveur de l'instruction primaire obligatoire et gratuite. Une conférence régionale pour le Sud de l'Asie aura lieu en décembre à Bombay.

L'instruction seule ne suffit pas. Il faut s'attaquer en même temps aux problèmes de base que pose le relèvement des niveaux de vie. L'UNESCO collabore dans ce sens avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Quatre groupes d'études ont été organisés cette année: deux en Europe, un aux États-Unis et l'autre dans le Sud de l'Asie. Les premiers se sont intéressés à l'instruction des travailleurs et à la diffusion de renseignements concernant les Nations Unies et les droits de l'homme; le groupe américain a étudié le rôle des musées en pédagogie, et celui d'Asie, la préparation des jeunes aux tâches qui les attendent dans la communauté mondiale.

Soixante-cinq missions d'assistance technique sont à l'œuvre dans vingt-neuf pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe et du Pacifique. Les deux tiers de la population mondiale vivent dans des régions insuffisamment développées, où l'ignorance, la maladie et l'absence de moyens techniques paralysent l'exploitation des ressources. L'assistance technique peut contribuer à relever les niveaux de vie dans ces régions. L'activité de l'UNESCO à cet égard se poursuit dans le cadre du Programme d'assistance technique des Nations Unies. Ainsi, des experts ont été envoyés en Afghanistan afin d'y poursuivre des recherches sur divers sujets: exploitation des champs pétrolifères, production du coton, lutte contre les épizooties, éducation, alimentation des enfants, extinction des foyers de malaria et salubrité publique. Aux Antilles, un spécialiste islandais a été invité à donner ses conseils en vue de l'utilisation des vapeurs volcaniques pour la production de l'énergie électrique.

Le relèvement des niveaux de vie dans les pays arriérés créera de nouveaux marchés et mettra de nouveaux produits à la disposition des régions plus avancées. Les populations des pays économiquement pauvres éprouvent un certain ressentiment à la pensée que d'autres régions jouissent du confort et des articles de première nécessité qui leur sont inaccessibles. Le « Programme mondial de bon voisinage » constitue un effort d'ensemble orienté vers la paix, la liberté et la prospérité.

Rapport du directeur général

Des délégués de quarante-sept pays se sont fait entendre au cours du débat sur le rapport du directeur général. Ils ont été unanimes à féliciter M. Torres Bodet des réalisations de 1952 de l'UNESCO. Plusieurs pays, notamment la Suède, la Norvège, le Canada, l'Afghanistan, le Royaume-Uni, l'Australie, la Chine, les Philippines, l'Afrique du Sud, Israël, la Corée, les États-Unis, ont insisté sur la nécessité d'une plus grande concentration des efforts, et exprimé l'avis que la priorité devrait être accordée à certains domaines importants d'activité, en particulier à l'instruction élémentaire et aux programmes d'assistance technique.

A partir de ce stade, la Conférence a travaillé à une cadence plus rapide. Une commission juridique de 15 membres a été chargée des questions réclamant l'avis de spécialistes. M. Gérin-Lajoie a été appelé à y représenter le Canada.

L'une des premières questions discutées a été celle du droit de vote réclamé par la République Chinoise (Formose). En raison des arrangements de contributions qu'il doit à l'UNESCO, le Gouvernement nationaliste ne peut, aux termes de la constitu-

tion, jouir du droit de vote à moins d'une autorisation spéciale. On a finalement décidé de recommander à la Conférence générale d'autoriser la Chine à voter durant la présente session.

L'admission de nouveaux membres (notamment de l'Espagne) a soulevé de vives discussions, qui ont troublé l'atmosphère jusque-là sereine de la Conférence. Celle-ci avait été saisie de protestations émanant de particuliers et de certains groupes. Toutefois, l'Espagne a été admise par 44 voix contre 4, 7 délégations s'étant abstenues et 3 étant absentes. A l'annonce du résultat, une pluie de feuillets est tombée des tribunes, et un anarchiste français a crié: « A bas Franco ! » On l'a expulsé immédiatement. Le président, sir Sarvepalli Radhakrishnan, a alors invité l'assemblée à « respecter les règles de la bienséance ». Les cas de la Libye et du Népal ayant été ensuite soumis, ces deux pays ont été admis à l'unanimité.

L'invitation de l'Uruguay à l'UNESCO de tenir sa huitième Conférence générale à Montevideo a donné lieu à certaines divergences de vues. Le Royaume-Uni, l'Inde et quelques autres pays ont soutenu que, même si c'était là une façon d'intéresser l'Amérique latine aux travaux de l'UNESCO, il fallait envisager une dépense de \$550,000, l'interruption des travaux du Secrétariat et l'impossibilité pour les gouvernements d'envoyer des délégations suffisamment nombreuses, autant d'inconvénients qui contrebalançaient les avantages que pouvait comporter la tenue d'une session dans la capitale uruguayenne. Le Brésil, la Chine, la Belgique, le Pakistan, le Liban et l'Italie n'en ont pas moins appuyé fortement la résolution, faisant valoir qu'ayant déjà siégé ailleurs qu'à Paris, notamment à Beyrouth et à Florence, la Conférence se trouvait dans l'obligation morale d'accepter cette invitation. La résolution a été adoptée par 28 voix contre 13 et 12 abstentions, y compris le Canada.

Débat sur le budget

Le 21 novembre, la question des crédits destinés à financer le programme de 1953-1954 a suscité un vif débat qui s'est prolongé durant deux séances plénières. Le directeur général mettait l'accent sur le « progrès » et affirmait que la « stabilisation » ne pouvait qu'aboutir à la stagnation. Il a proposé de fixer à \$20,439,104 le chiffre maximum des contributions globales. La Suisse, l'Inde, les Pays-Bas et l'Indonésie ont appuyé cette majoration du budget.

Le Royaume-Uni a émis l'avis que le plafond de 1952 devait être maintenu et le maximum des contributions globales limité à \$17,436,000. Cette proposition a rallié l'appui des pays suivants: Australie, Norvège, Suède, Danemark, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Canada, Cambodge, Afrique du Sud et quelques autres.

« On pourrait croire que l'UNESCO fait l'objet d'une vente à l'enchère », a déclaré M. Carneiro, du Brésil, dans un éloquent appel fortement appuyé par les délégués de la Colombie, qui préféraient « avancer pour ne pas reculer », de même que par les représentants du Libéria, des Philippines, de la République fédérale d'Allemagne, du Liban, du Mexique et de la Birmanie.

La France a proposé, par manière de compromis, un budget de 19 millions de dollars; la Belgique et la Grèce, pour leur part, en ont proposé un de 18 millions.

Une interruption d'un quart d'heure pour permettre aux délégations de se consulter s'est prolongée au point de durer 50 minutes. Finalement, la proposition du Royaume-Uni a été repoussée par 32 voix contre 19 et 3 abstentions, cependant que la proposition belge était adoptée par 29 voix contre 21 et 4 abstentions.

Démission du directeur général

En dépit de ce compromis, la décision prise par la Conférence au sujet des crédits devait soulever de nouveaux problèmes. En effet, le lendemain 22 novembre, le directeur général, estimant qu'il ne pouvait, sans une augmentation de ses crédits,

entreprendre un programme élargi, a remis sa démission. M. Carneiro, président du Bureau exécutif, et M. Rikorikar (Yougoslavie), membre du même Bureau, en ont fait autant. Plusieurs délégués, notamment ceux de la Colombie et de la Suisse, ont alors mis tout en œuvre pour que ces démissions ne fussent pas acceptées, mais le directeur général est demeuré inébranlable.

La démission de M. Torres Bodet a causé de la surprise et de la consternation. Certains délégués y ont vu un nouvel indice des tensions et de la désunion qui existent dans le monde. Contrairement aux Nations Unies, l'UNESCO ne compte pas de membre appartenant au bloc soviétique, de sorte que les débats ne pouvaient prendre la tangente du conflit coutumier entre l'Est et l'Ouest.

Au moment de la rédaction de cet article, soit bien avant que prenne fin la session de l'Assemblée générale, la Conférence cherche une solution à la crise. Après le départ du président Radhakrishnan pour l'Inde, l'un des vice-présidents, M. Sharif, du Pakistan, a été choisi comme président par intérim de la Conférence. Grâce à son tact et à sa pondération, il est parvenu à dissiper quelque peu les sentiments d'aigreur qu'avait laissés le débat sur le budget.

Dans l'intervalle, la Conférence poursuit son œuvre de base par l'intermédiaire de ses commissions, notamment de la Commission du programme, qui se subdivise en groupes de travail auxquels elle confie certains domaines d'études. En ce moment, quelques-uns de ces groupes sont rassemblés pour discuter diverses questions intéressant les sciences naturelles, les sciences sociales, l'information et l'éducation des masses; ils seront appelés ensuite à soumettre leurs recommandations à la Conférence.

Après avoir consacré un temps considérable aux problèmes afférents à la section de l'éducation, la Commission du programme a formé un groupe de travail chargé d'étudier le programme et les résolutions proposés et de présenter un rapport à la Commission vers la fin de la semaine. De longues heures ont été accordées à l'examen détaillé de plans de mise en œuvre du programme éducationnel de l'UNESCO. Ce nous a été un encouragement d'entendre les paroles de M. Muang Pin Malakul, de Thaïlande: « C'est dans le domaine de l'éducation que la philanthropie peut être le plus féconde. L'éducation demeure le fondement d'une paix durable. » Il nous rappelle que les grandes choses ne se font pas en vitesse. « L'éducation est une entreprise de longue haleine et le résultat d'une lente gestation. L'enseignement ressemble à la culture des orchidées. Il y faut du temps, mais sur la tige s'épanouit un fleur plus belle que toutes. Souhaitons que nos efforts portent des fruits précoces. »

Entre les séances, ainsi que le midi, à la Maison de l'UNESCO, les délégués s'appliquent à recueillir des renseignements de première main. Certains, par exemple, visitent le centre documentaire et discutent avec M. Vranek les problèmes que pose la distribution des documents. Au déjeuner, dans un restaurant voisin, on nous explique le système des bons d'entraide. La maquette des locaux permanents de l'UNESCO, en montre dans la galerie de la Maison, retient l'attention des visiteurs.

Au sixième, on projette une série de films intitulés « Connaissance du monde ». La bande canadienne, qui a pour titre « Arbre généalogique », illustre les origines de la population du Canada et l'apport culturel et social de chaque groupe ethnique. Parmi les autres films, je relève les suivants: « Enfants de Hollande », où l'on voit se dérouler l'éducation, les jeux et la vie des jeunes Néerlandais; « Antarctica 1948 », évocation d'une expédition australienne dans l'Antarctique, et un autre film consacré aux principaux volcans du Japon.

Une exposition d'un intérêt tout particulier illustre le travail qui s'accomplit à Patzcuaro (Mexique) en matière d'instruction élémentaire. Photographies, affiches et manuels à l'usage des nouveaux initiés nous retracent la genèse des efforts tentés pour apporter les lumières de l'instruction à une région qui comprend 20 villages et une population de 10,000 habitants. Des textes de lecture facile ont été publiés sur l'hygiène, l'agriculture et le civisme. Dans cette région, 10 p. 100 des gens

possèdent une instruction élémentaire; 40 p. 100 s'initient à la lecture et 50 p. 100 ne savent ni lire ni écrire. Au premier abord, ces gens se montrent soupçonneux à l'endroit des spécialistes et des étudiants instituteurs, mais leur attitude évolue peu à peu. Les photos prises avant l'institution du centre nous présentent une marmaille débraillée, amaigrie et misérable, alors qu'au stade suivant les enfants réapparaissent vêtus proprement et la mine réjouie. Les adolescentes apprennent la coupe et la couture. Sports et jeux s'organisent. Les boeufs font place aux tracteurs. Imagine-t-on la merveilleuse action qu'un réseau mondial de tels centres d'enseignement primaire exercerait sur les masses illettrées!

Prises de contact

Les prises de contact qu'elle favorise ne constituent pas l'aspect le moins important de la Conférence. Un fossé est comblé chaque fois que des amis parviennent à se comprendre. Parmi les personnalités marquantes qui participent à nos travaux se détache la sénatrice G. Pecson, des Philippines, championne de l'instruction élémentaire et de la culture-féminine dans les pays asiatiques. Lorsqu'elle rentrera à Manille, elle aura fait le tour du monde en avion. Je relève également la présence de la jeune et charmante princesse Souvanna Phouma, présidente d'une délégation de trois représentants du Laos; de M. J. King Gordon, avantageusement connu à Winnipeg et ailleurs au Canada, qui est venu de New-York pour représenter les Nations Unies; celle enfin d'un délégué mexicain, M. Francisco Villagran, trilingue et qui se dit un peu Canadien pour avoir passé deux ans et demi à Montréal.

La Conférence groupe, il va sans dire, maints personnages distingués que je ne connais pas personnellement mais que j'ai pu voir à l'œuvre. Au premier rang, Son Excellence sir Sarvepalli Radhakrishnan qui, par son sourire et ses paroles judicieuses, s'est gagné la confiance de l'assemblée. Ce savant Hindou est le premier représentant d'une nation orientale à présider la Conférence générale. Auteur de plusieurs ouvrages sur les religions et philosophies orientales, il a prononcé en Amérique une série de conférences sur les religions comparées, et est présentement titulaire de la chaire Spaulding de religions et d'éthiques orientales à Oxford.

Le professeur P. E. Carneiro, du Brésil, ancien président du Bureau exécutif, est un orateur puissant. Il nous a exposé en ces termes l'œuvre que l'UNESCO peut être appelée à réaliser: « Il incombe à la race humaine tout entière de sauver l'avenir de l'humanité en recueillant les leçons du passé et en permettant à de nouveaux peuples et à de nouvelles classes sociales d'entrer, par la porte de la science, de l'instruction et de la culture, dans la fraternité universelle des humains. » Esprit philosophique, M. René Cassin, de France, rappelle Victor Hugo par la physionomie et par le feu qui l'anime.

Il reste à examiner bien des problèmes. Les délégués se rendent compte que la présente Conférence revêt, dans l'état actuel des affaires mondiales, une signification exceptionnelle. Membres de l'UNESCO, nos pays portent à ce titre une lourde responsabilité; ils sont les dépositaires de valeurs sur lesquelles ils doivent veiller jalousement. Chaque année voit s'accroître l'importance de leur mission. Quelles que soient les difficultés qui surgissent, nous saurons les surmonter. Nous ne sommes pas des pionniers solitaires, mais les membres d'une fraternité qui grandit; or la faculté de grandir constitue l'une des plus grandes forces qui soient.

COORDINATION DE LA POLITIQUE DU CANADA AUX NATIONS UNIES

En réponse à une demande du Secrétaire général des Nations Unies, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures lui a fait parvenir un rapport spécial sur les méthodes adoptées par le Gouvernement canadien pour arrêter la ligne de conduite qu'il suit aux Nations Unies. Le texte de ce rapport offre un intérêt général, car les méthodes qui y sont exposées valent aussi lorsqu'il s'agit des autres aspects de la politique étrangère du Canada.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le Canada n'a cessé de soutenir qu'en raison du caractère autonome de chacune des institutions spécialisées et du fait que les membres de l'une ne sont pas toujours membres de l'autre ni membres des Nations Unies, il n'est possible de coordonner efficacement les programmes, les budgets et les méthodes administratives de ces divers organismes que si chaque pays fait le nécessaire pour que ses délégations poursuivent des lignes de conduite cohérentes et coordonnées. La coordination à l'échelon national est d'autant plus nécessaire que les travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées embrassent presque tous les domaines qui intéressent l'État moderne et, par suite, intéressent, directement ou indirectement, presque tous les ministères des gouvernements nationaux.

Le système de gouvernement du Canada repose essentiellement sur la responsabilité du Cabinet devant le Parlement — et, par l'intermédiaire de ce dernier, devant le peuple canadien — pour la politique qu'adopte le Gouvernement à l'égard de toute question nationale ou internationale. On ne saurait donc analyser les rouages mis en œuvre pour formuler, appliquer et coordonner la politique canadienne à l'égard des affaires des Nations Unies ou de quelque question que ce soit, sans souligner tout d'abord l'importance suprême du Cabinet canadien. C'est lui qui est le principal instrument de coordination parce que c'est lui qui est chargé en dernier ressort de cette coordination. Il ne suit pas de là que le Cabinet seul puisse proposer une ligne de conduite, ou qu'il doive coordonner à lui seul tous les éléments de sa politique. Les divers ministères se partagent d'amples responsabilités pour ce qui est de proposer, d'interpréter, d'appliquer et de coordonner la politique du Gouvernement, suivant des méthodes que décrivent en détail les paragraphes suivants. Les ministères intéressés se consultent et s'entendent entre eux avant de soumettre une question au Cabinet, ce qui facilite d'autant la tâche de celui-ci. Il reste cependant que le Cabinet ne peut déléguer la responsabilité ultime qui lui incombe.

Étant le service du gouvernement canadien dont relève la politique étrangère, le ministère des Affaires extérieures est responsable en principe des relations du Canada avec les organismes des Nations Unies. Il s'acquitte de cette responsabilité en étroite collaboration avec les autres ministères du gouvernement canadien dont les fonctions et les intérêts propres ont une incidence nationale.

Partage des responsabilités entre les ministères

En ce qui concerne les recommandations des Nations Unies sur les sujets d'ordre économique et social, le ministère des Affaires extérieures remplit les fonctions générales suivantes:

- a) il tient le Gouvernement au courant des principaux événements qui se déroulent aux Nations Unies et dans les institutions spécialisées afin de le mettre en mesure d'apprécier la situation et de prendre les décisions nécessaires;
- b) il formule, soit seul soit avec d'autres ministères, des recommandations sur l'orientation politique, que le Gouvernement doit ensuite étudier;

- c) seul ou de concert avec d'autres ministères, il fait des recommandations au sujet de la représentation canadienne aux conférences internationales et des instructions à donner aux délégations canadiennes;
- d) il consulte les ministères des Affaires étrangères des autres gouvernements ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies sur les questions relatives aux Nations Unies, par l'entremise des missions canadiennes à l'étranger et des délégations permanentes du Canada auprès des Nations Unies à New-York et à Genève;
- e) il fait en général office de guide et de conseiller politique des autres ministères et services du Gouvernement qu'intéresse tel ou tel aspect des travaux des Nations Unies et sert d'agent coordonnateur de leur activité à cet égard.

Le ministère des Affaires extérieures a pour fonction première de conseiller le Gouvernement sur les questions de politique internationale et sur les aspects politiques internationaux d'autres questions étudiées aux réunions des organismes des Nations Unies. Il s'occupe également au premier chef d'autres questions qui ne ressortissent directement à aucun autre ministère, notamment des questions constitutionnelles et juridiques relatives aux organismes des Nations Unies. Le ministère des Affaires extérieures est également chargé de faire des recommandations au Gouvernement en ce qui concerne les relations du Canada avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il n'y a pas de ministère dans le gouvernement canadien qui soit chargé des questions d'éducation: les gouvernements provinciaux sont seuls compétents en la matière.

Le ministère des Affaires extérieures prend habituellement l'initiative des consultations avec les autres ministères de l'État, de la préparation des recommandations sur la ligne de conduite à suivre, et pour l'interprétation et la présentation, par la suite, de la politique du Canada aux réunions internationales. Toutefois, lorsqu'il s'agit de questions d'une nature technique ou très spécialisée qui relèvent directement d'autres ministères, le ministère des Affaires extérieures partage cette responsabilité avec les autres ministères ou la leur abandonne entièrement. Ainsi le ministre des Finances, en qualité de membre canadien du Conseil des gouverneurs de la Banque internationale et du Fonds monétaire international, est chargé d'énoncer le point de vue canadien au sein de ces institutions. Lorsque sont en cause les intérêts particuliers d'autres ministères ou services du gouvernement canadien, ceux-ci sont invités à se prononcer sur le fond de la politique du Canada et sur la façon de la formuler devant les organes suivants des Nations Unies:

<i>Ministères canadiens</i>	<i>Organes des Nations Unies</i>
Agriculture	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
Citoyenneté et immigration	Haut commissariat pour les réfugiés
Commission du service civil	Tous les organismes des Nations Unies (questions de personnel)
Bureau fédéral de la statistique	Commission de statistique du Conseil économique et social Commission de la population du Conseil économique et social
Finances	Tous les organismes des Nations Unies (questions administratives et budgétaires) Commission des questions fiscales du Conseil économique et social

Finances (en consultation avec la Banque du Canada)	Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur Fonds monétaire international
Justice	Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social Comité spécial des pratiques commerciales restrictives du Conseil économique et social
Travail	Organisation internationale du Travail
Défense nationale	Commission du désarmement Commission chargée des mesures collectives Observateurs militaires des Nations Unies (par exemple au Cachemire)
Santé nationale et Bien-être social	Organisation mondiale de la santé Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance Commission des questions sociales du Conseil économique et social. Commission des stupéfiants du Conseil économique et social
Postes	Union postale universelle
Transports	Organisation de l'aviation civile internationale Union internationale des télécommunications Organisation météorologique mondiale Commission des transports et des communications du Conseil économique et social.

Cette liste n'est pas complète. Elle fait voir seulement quels sont les ministères canadiens qui ont un rôle important et permanent à jouer à l'égard de divers organismes des Nations Unies. Dans certains cas, deux ministères sont intéressés à la fois. Il est évident, par exemple, que les aspects santé et sécurité sociale des travaux de l'Organisation internationale du Travail intéressent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tout autant que le ministère du Travail. D'autres problèmes des Nations Unies relèvent à peu près au même titre de plusieurs ministères. La discussion internationale de questions économiques et politiques aussi vastes que la revue annuelle de la situation économique mondiale, le plein emploi et le développement économique des pays insuffisamment développés nécessite habituellement la mise au point de directives importantes intéressant plusieurs ministères du gouvernement canadien. Il appartient au ministère des Affaires extérieures de saisir des questions de cet ordre les ministères intéressés afin que leurs points de vue puissent être examinés comme il convient lorsqu'une décision sera prise sur la politique canadienne. Au surplus, le ministère des Affaires extérieures doit montrer clairement les aspects que peuvent prendre les questions en jeu sur le plan de la politique internationale.

Les nombreux sujets concernant les Nations Unies à l'égard desquels le ministère des Affaires extérieures doit prendre l'initiative, — et il en est ainsi dans la plupart des cas, — sont soumises à l'examen des divisions compétentes du ministère afin que celles-ci puissent préparer les recommandations politiques nécessaires. Les divisions du ministère sont organisées sur une base géographique ou suivant la nature de leurs fonctions et chaque sujet afférent aux Nations Unies ressortit logiquement à l'une d'entre elles. Ainsi, l'action des Nations Unies en Corée relève de la Division de l'Amérique et de l'Extrême-Orient; la question des enfants grecs intéresse la Division

européenne; la Commission du désarmement des Nations Unies est étudiée par l'une des deux Divisions de liaison avec la défense; le projet de création d'un fonds international pour le développement économique relève de la Division économique; la question des réserves aux conventions multilatérales est assignée à la Division juridique, etc. La coordination politique de tout ce qui intéresse les Nations Unies relève au premier chef de la Division des Nations Unies. Celle-ci tient les autres divisions des Affaires extérieures et les autres ministères au courant des problèmes de leur compétence particulière qui se posent aux Nations Unies. Avec leur concours et leurs conseils, elle rédige les réponses aux communications du Secrétaire général ainsi que les rapports demandés par les organes des Nations Unies. Elle prépare les instructions destinées aux délégations canadiennes envoyées aux sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de certaines institutions spécialisées, de même qu'elle révisé, en sa qualité de division coordonnatrice, les instructions que devront suivre les délégations à d'autres organes des Nations Unies. Elle prépare également, à l'intention du Parlement et du public canadien, des rapports périodiques sur le travail accompli par le Canada aux Nations Unies et au sein des institutions spécialisées, notamment la publication annuelle intitulée *Le Canada et les Nations Unies*, et les articles sur les Nations Unies qui paraissent dans le bulletin mensuel du ministère, *Affaires extérieures*.

Fonctions de la Division des Nations Unies

La principale fonction de la Division des Nations Unies consiste donc à coordonner plutôt qu'à recommander une ligne de conduite. Néanmoins, il y a des problèmes de nature variée à l'égard desquels la Division des Nations Unies endosse la responsabilité initiale. Dans cette catégorie de sujets figurent les préparatifs des réunions internationales et le choix des délégations (en collaboration avec la section des conférences internationales du ministère), les élections aux organes des Nations Unies et l'élection des fonctionnaires principaux de ces organes, la constitution des Nations Unies et l'admission des membres, divers sujets d'ordre administratif ou financier (de concert avec le ministère des Finances) et de nombreuses questions d'intérêt plus ou moins passager. Les affaires de trois des institutions spécialisées entrent dans les attributions propres de la Division des Nations Unies: l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail et l'Union postale universelle. (Six autres — la Banque, le Fonds, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale — sont du domaine de la Division économique du ministère des Affaires extérieures, tandis que les sujets relevant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sont confiés à la Division de l'information.)

Les consultations interministérielles comportent diverses modalités qui peuvent prendre la forme d'un échange de correspondance ou d'appels téléphoniques. Mais on recourt aussi aux moyens suivants:

- a) *Réunions spéciales*: convoquées sur la proposition du ministère des Affaires extérieures ou de tout autre ministère intéressé, en vue d'étudier certaines questions d'intérêt spécial. Des fonctionnaires chargés de l'étude de ces questions dans chacun des ministères intéressés assistent à ces réunions. On recourt fréquemment à ce procédé, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier une question pour la première fois. Ce procédé a l'avantage d'être souple et expéditif.
- b) *Comités interministériels*: établis généralement sous l'égide du Cabinet et composés de sous-ministres ou de leurs représentants. Seuls quelques comités de ce genre ont été établis par suite de la participation du Canada aux Nations Unies; par exemple, le Comité interministériel de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture. En principe, toutefois, les questions

afférentes aux Nations Unies sont déléguées, le cas échéant, aux comités interministériels existants dont la compétence ne se limite pas aux Nations Unies. Ainsi en est-il des comités interministériels qui s'occupent respectivement du commerce extérieur, de l'aviation civile et de l'immigration.

- c) *Groupe interministériel chargé de l'assistance technique*: tous les travaux entrepris par le Canada dans le domaine de l'assistance technique, soit dans le cadre du programme de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, soit dans le cadre du plan de Colombo pour la coopération technique, soit encore pour répondre à des demandes formelles de gouvernements étrangers, sont coordonnés par un Service de coopération technique. Ce service fait partie de la Division de l'économie internationale et de la coopération technique du ministère du Commerce. Le directeur de cette division fait rapport au Groupe interministériel de l'assistance technique, duquel relève tout le travail accompli par le Canada en matière d'assistance technique. Présidé par un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, ce Groupe est constitué de fonctionnaires appartenant aux divers ministères intéressés.

Conclusion

La méthode suivie par le Canada pour arrêter une politique coordonnée et cohérente sur toute question afférente aux Nations Unies revêt un double caractère; responsabilité et flexibilité. La responsabilité repose en définitive sur un organisme unique: le Cabinet canadien, qui approuve et prend sous sa responsabilité les mesures que le Canada devra préconiser au sein des organes des Nations Unies. Aux échelons inférieurs, un certain nombre de questions sont laissées à la compétence des divers ministères intéressés. Tout le reste ressortit au ministère des Affaires extérieures et, à l'intérieur de celui-ci, à la Division des Nations Unies, pour ce qui est des questions n'intéressant aucun ministère en particulier et lorsqu'il s'agit d'assigner à l'organe approprié telle ou telle question qui n'entre pas dans les attributions du Groupe interministériel. La Division des Nations Unies du ministère des Affaires extérieures est au premier chef tenue de coordonner les divers éléments de la politique que peut réclamer toute question afférente aux Nations Unies; elle doit en outre veiller à ce que toutes les autorités intéressées soient consultées avant qu'une décision soit prise. Dans ce cadre, on a mis au point des méthodes pouvant assurer le plus haut degré possible de flexibilité, d'assurer l'adoption de décisions promptes, intelligentes et logiques sur une foule de questions auxquelles donne lieu la participation du Canada à l'action des Nations Unies.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Septième session de l'Assemblée générale

Généralités

La septième session de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte le 14 octobre, a été suspendue le 22 décembre et reprendra le 24 février, ou plus tôt sur convocation du président. Comme il reste encore dix points à l'ordre du jour, il ne sera possible de prendre une vue d'ensemble des travaux de la septième session que dans un numéro ultérieur d'*Affaires extérieures*. Toutefois, en raison de la grande importance des problèmes internationaux déjà débattus, les travaux de la première partie de la session méritent d'être examinés immédiatement.

Le 22 décembre, à titre de président de l'Assemblée générale, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a fait une déclaration dont le texte est reproduit dans le présent numéro.¹ Il y abordait les principales questions étudiées jusqu'ici: 1° la question coréenne et l'effort tenté pour obtenir, à des conditions honorables, la cessation du feu en Corée; 2° les questions coloniales et raciales évoquées par les points de l'ordre du jour ayant trait au conflit des races en Afrique du Sud, aux questions du Maroc et de la Tunisie, au problème des réfugiés de Palestine et à l'établissement de relations pacifiques entre la Palestine et les États arabes voisins. On trouvera ci-dessous une vue d'ensemble de ces questions. Au total, ainsi qu'il ressort de la déclaration du président, les discussions qui ont eu lieu et les résolutions qui en ont découlé représentent un effort sincère et positif pour résoudre certains des problèmes mondiaux les plus graves et démontrent que c'est sur les Nations Unies "que reposent, en dernière analyse, nos plus fermes espoirs de paix et de progrès ordonné".

Programmes des Commissions

Les sujets analysés ici sont principalement ceux dont ont été saisies les deux commissions politiques de l'Assemblée. Dans les domaines économique, financier, social, juridique, et en matière de tutelle, il est normal qu'apparaisse une plus grande continuité; d'autre part, un important travail de base et de préparation s'accomplit dans les divers organes principaux et subsidiaires des Nations Unies, notamment dans ceux-ci: Conseil économique et social, Commission des questions sociales, Commission des droits de l'homme et autres commissions techniques du Conseil; Commission économique régionale; Conseil de tutelle; Commission du droit international. La session actuelle de l'Assemblée n'a, dans ces domaines, tracé aucune voie nouvelle, mais elle a poursuivi le travail commencé en passant en revue les travaux de tous ces organismes. Sur le plan économique, l'Assemblée a confirmé une proposition présentée par le Conseil économique et social en vue d'un programme élargi de 25 millions de dollars pour l'assistance technique en 1953. Les programmes d'assistance technique des Nations Unies, des États-Unis et du Commonwealth ont fait l'objet d'un article dans *Affaires extérieures*, livraison de décembre 1952.² La Quatrième Commission (tutelle) avait un programme chargé, qui portait non seulement sur les rapports ordinaires présentés à l'Assemblée au sujet des territoires non autonomes, mais aussi sur certains problèmes particuliers concernant les territoires sous mandat et les territoires non autonomes. Au cours de ces délibérations, la Quatrième Commission a donné audience aux représentants des habitants de plusieurs territoires sous mandat, qui lui ont présenté des exposés sur certaines conditions qui leur semblaient appeler quelques correctifs de la part des États administrants. Un temps considérable a été consacré à la discussion du rôle que devraient jouer les habitants

¹ Voir p. 27.

² Voir *Affaires extérieures*, décembre 1952, p. 410.

indigènes des territoires non autonomes dans les travaux du Conseil de tutelle et du Comité des renseignements provenant des territoires non autonomes. Ce dernier comité est chargé de présenter un rapport à l'Assemblée sur les renseignements transmis par les États membres au sujet des territoires coloniaux qu'ils administrent. Ce n'est pas un comité permanent de l'Assemblée; au cours de la septième session, on a décidé qu'il continuerait d'exister pendant une nouvelle période de trois ans. Un autre point relatif aux territoires coloniaux, qui était d'un grand intérêt tant pour les États administrants que pour tous les autres, avait trait à l'étude des éléments à considérer pour juger si un territoire est devenu indépendant ou autonome. L'Assemblée a approuvé la formation d'un comité spécial chargé de poursuivre l'étude de ce problème et de présenter ensuite un rapport à la huitième session.

Lorsque la septième session reprendra, probablement le 24 février, son ordre du jour renfermera un certain nombre de points destinés à souligner les divergences qui séparent les membres des Nations Unies, notamment le point inscrit par l'Union soviétique au sujet de la prétendue intervention des États-Unis dans les affaires intérieures d'autres États, et le point, inscrit par les États-Unis, qui réclame une enquête impartiale sur les accusations de guerre bactériologique. L'Assemblée sera saisie en outre des très graves problèmes intérieurs créés dans l'Organisation des Nations Unies par la démission du Secrétaire général et par la récente révision des méthodes du Secrétariat relatives au personnel. On ne saurait donc dire que la septième session de l'Assemblée générale ait fini de régler les importantes et épineuses questions dont elle est saisie; il n'en reste pas moins que le début de la session a vu un bon départ dans ce sens, comme le démontrera, plus loin, un examen plus complet des travaux de l'Assemblée.

Corée

Le 8 octobre, les négociations d'armistice de Pan Moun Jom ont été ajournées par le général Harrison, au nom du commandement des Nations Unies, après que les représentants communistes eurent rejeté les propositions de compromis présentées le 28 septembre, au sujet de la question des prisonniers de guerre, par le commandement des Nations Unies. Peu après, la septième session de l'Assemblée générale s'ouvrit, et la question coréenne fut inscrite en tête de l'ordre du jour de la Première Commission (questions politiques). Au cours d'un débat qui a duré près de six semaines, il a été présenté un certain nombre de projets de résolution portant pour la plupart sur le sort des prisonniers de guerre qui ne désireraient pas retourner dans leur pays. C'est là que réside le principal obstacle à la signature d'un accord d'armistice, le Gouvernement communiste chinois et le Gouvernement nord-coréen insistant pour que tous les prisonniers soient rapatriés, et le commandement des Nations Unies refusant de s'engager à rapatrier de force les prisonniers qui ne consentiraient pas à retourner dans leur pays.

La première de ces résolutions, déposée par vingt et une puissances (y compris le Canada et les États-Unis), demandait l'approbation du « principe observé par le commandement des Nations Unies au sujet du rapatriement des prisonniers de guerre ». Elle invitait en outre le Gouvernement de Pékin et les autorités nord-coréennes à « éviter une plus grande effusion de sang en faisant consentir leurs négociateurs à un armistice qui reconnaisse le droit inconditionnel de tous les prisonniers de guerre d'être rapatriés et qui évite le recours à la force pour leur rapatriement ». En consentant à présenter avec d'autres puissances cette résolution, le représentant du Canada a déclaré que son pays était disposé à étudier toute autre proposition ou méthode pouvant aboutir à un règlement honorable.

Un projet de résolution déposé par la délégation du Mexique prévoyait la libération immédiate de tous les prisonniers de guerre qui désireraient retourner dans leur pays, et priait les membres des Nations Unies de s'engager à donner asile à ceux des prisonniers qui refuseraient d'être rapatriés. Le 29 octobre, le représentant

de l'U.R.S.S. présenta une résolution rédigée en termes vagues et qui demandait l'établissement d'une commission « en vue du règlement pacifique de la question coréenne ». Dans sa forme finale, après diverses révisions, la résolution soviétique proposait une commission de onze membres: Birmanie, Chine communiste, Corée du Nord, Corée du Sud, Etats-Unis, France, Inde, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Les décisions de la Commission eussent été prises à la majorité des deux tiers, ce qui eût accordé un droit de veto aux quatre membres communistes. Dans sa forme finale, la résolution aurait aussi confié à cette commission de onze membres « la question du rapatriement complet des prisonniers de guerre ».

Il devint évident au cours du débat qu'aucune de ces résolutions ne rallierait une majorité importante au sein de l'Assemblée. Afin qu'on puisse sortir de l'impasse, la délégation de l'Inde formula une résolution prévoyant le rapatriement des prisonniers de guerre en conformité des Conventions de Genève, et déclarant qu'il ne devait être fait usage de la force ni pour empêcher ni pour assurer le rapatriement des prisonniers. Cette résolution demandait l'établissement d'une commission de rapatriement composée des quatre États visés dans le projet de convention d'armistice pour faire partie de la Commission de contrôle de nations neutres, soit la Pologne, la Suède, la Suisse et la Tchécoslovaquie. En outre, il devait être désigné un « arbitre », qui jouerait normalement le rôle de président de la Commission. Si, dans un délai de trois semaines, les membres de la Commission ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur la désignation d'un arbitre, la question serait renvoyée à l'Assemblée générale. Les principales attributions de la Commission auraient été de se faire remettre les prisonniers de guerre par les puissances détentrices, de classer ces prisonniers d'après leur nationalité et leur domicile, puis de les libérer et de les rapatrier en conformité des Conventions de Genève. Après avoir été classés, tous les prisonniers eussent été libres de retourner dans leur patrie s'ils le désiraient.

Résolution de l'Inde

La résolution de l'Inde a fait l'objet d'une longue discussion, particulièrement en ce qui concerne le sort des prisonniers de guerre non désireux de rentrer dans leurs foyers. Dans sa forme finale, après les amendements apportés au cours du débat, la résolution prévoyait que, 90 jours après la signature de la convention d'armistice, la question du sort de ces prisonniers serait renvoyée à la conférence politique dont l'article 60 du projet de convention d'armistice prévoyait la convocation. Si la conférence politique n'avait pas abouti à un accord sur le sort de ces prisonniers dans un nouveau délai de 30 jours, la résolution prévoyait que la charge de veiller sur eux, de les entretenir et de prendre toutes dispositions concernant leur sort ultérieur serait transférée aux Nations Unies, qui, pour toutes les questions concernant ces prisonniers, agiraient strictement en conformité du droit international.

Le 26 novembre, la Commission des questions politiques décida d'accorder la priorité à l'examen de la résolution de l'Inde et, le 1^{er} décembre, elle adopta cette résolution par 53 voix contre 5, et 1 abstention. Le 3 décembre 1952, l'Assemblée adopta à son tour la résolution par 54 voix (y compris le Canada) contre 5 (le bloc soviétique), et 1 abstention (la Chine nationaliste). Le 5 décembre, le président de l'Assemblée transmet la résolution de l'Inde aux ministres des Affaires étrangères de la Chine communiste et de la Corée du Nord, invitant les deux gouvernements à l'accepter « comme une base juste et raisonnable d'un accord qui permettra d'amener une paix véritable et durable en Corée ». Dans la réponse qu'il fit à cette proposition le 14 décembre, M. Chou En-lai, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Pékin, rejeta la résolution de l'Assemblée comme « illégale et non valable » et prétendit qu'elle venait à l'appui de « la position du Gouvernement des Etats-Unis, qui consiste à retenir de force des prisonniers de guerre en captivité, au mépris des conventions internationales ». Dans sa réponse, la Chine condamnait vertement le prétendu terrorisme exercé par les forces des Etats-Unis en Corée et demandait finalement à l'Assemblée de rapporter sa résolution et d'inviter le Gouvernement des

Etats-Unis « à reprendre immédiatement les négociations à Pan Moun Jom » sur la base du projet de convention d'armistice. Quelques jours plus tard, les autorités nord-coréennes répondaient dans le même sens.

L'Assemblée n'a pas discuté ces réponses avant l'ajournement de la septième session, qui eut lieu le 22 décembre. Juste avant l'ajournement, l'Assemblée a rejeté à une forte majorité un projet de résolution soviétique condamnant les Etats-Unis pour le prétendu « meurtre en masse » de prisonniers sur l'île Pongam au cours des désordres du 14 décembre. Le vote contre cette résolution a été de 45 contre 5 (bloc soviétique), et 10 abstentions (Etats asiatiques et arabes). Le représentant du Canada s'est prononcé et a voté contre la résolution soviétique.

Conflit de race en Afrique du Sud

L'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, la Birmanie, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, le Liban, le Pakistan, les Philippines, la Syrie et le Yémen ont proposé l'inscription à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé « La question du conflit de race en Afrique du Sud résultant de la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine ». A l'une des premières séances plénières, l'Afrique du Sud a proposé que ce point fût exclu de l'ordre du jour parce que les Nations Unies n'avaient pas compétence pour régler cette question ni même pour la discuter. A une très forte majorité, l'Assemblée générale a néanmoins décidé le 17 octobre 1952 d'inscrire la question du conflit de race en Afrique du Sud à son ordre du jour.

Lorsque la Commission politique spéciale eut été saisie de la question, l'Afrique du Sud a présenté une proposition en vertu de laquelle cette Commission, eu égard aux dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, aurait déclaré qu'elle n'avait pas compétence pour étudier ce point. Cette motion a été rejetée le 20 novembre par 45 voix (y compris celle du Canada) contre 6, et 8 abstentions. Le même jour, la Commission a adopté deux résolutions:

1^o Une résolution de dix-huit puissances, déposée par les Etats arabes et asiatiques et demandant la création d'une commission « chargée d'étudier la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine à la lumière des buts et principes de la Charte, compte dûment tenu des dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 (.....) et des résolutions des Nations Unies relatives aux persécutions et aux discriminations raciales, et de présenter ses conclusions à l'Assemblée générale, pour sa huitième session ».

2^o Une résolution, présentée par les quatre Etats scandinaves, invitant « tous les Etats membres à rendre leur politique conforme à l'obligation que leur fait la Charte de favoriser le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Résolution des dix-huit puissances

La résolution des dix-huit puissances a été adoptée telle quelle par 35 voix contre 2, et 22 abstentions. La résolution scandinave a été adoptée par 20 voix contre 7, et 32 abstentions. Le Canada a voté en faveur de la résolution scandinave et s'est abstenu de voter sur la résolution des dix-huit puissances.

Le 19 novembre, devant la Commission spéciale, M. Paul Martin a déclaré qu'au point de vue du Canada, il est nécessaire d'établir une distinction entre, d'une part, le droit qu'a l'Assemblée de discuter toutes questions relevant des dispositions de la Charte et, d'autre part, la compétence que peut avoir l'Assemblée pour intervenir. Il ne croyait pas, a-t-il déclaré, que les dispositions de la Charte devaient être interprétées de façon à exclure la discussion d'un point quelconque dès lors que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour. Le Canada voterait par conséquent contre la résolution sud-africaine, car la compétence pour discuter un point est implicite dans l'expression plus large « compétence pour étudier ».

Pour ce qui est de la résolution des dix-huit puissances et de celle des pays scandinaves, M. Martin a déclaré que le Canada se prononçait en faveur de la résolution scandinave parce qu'elle visait à trouver une formule propre à unir plutôt qu'à diviser les Nations Unies et parce qu'elle tentait de concilier, d'une part, la compétence nationale des États souverains, particulièrement de ceux qui sont chargés d'administrer des peuples dépendants pour les faire progresser vers l'autonomie, et d'autre part les intérêts légitimes des Nations Unies en ce qui concerne les droits de l'homme et la liberté de tous les peuples, sans considération de race, de croyance ou de couleur.

En séance plénière de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud a présenté une nouvelle résolution aux termes de laquelle l'Assemblée eût constaté qu'elle n'avait pas compétence pour adopter les propositions relatives à ce point. Cette résolution sud-africaine a été rejetée le 6 décembre à une forte majorité, dont faisait partie le Canada. La résolution des dix-huit puissances a été adoptée par 35 voix contre 1, et 23 abstentions y compris celle du Canada, et la résolution scandinave par 24 voix contre 1, et 34 abstentions. Le Canada s'est prononcé de nouveau en faveur de la résolution scandinave.

A la dernière séance de l'Assemblée, avant l'ajournement de Noël, le président de l'Assemblée a désigné M. Ralph Bunche, M. Hernan Santa Cruz, du Chili, et M. Jaime Torres Bodet, du Mexique, pour faire partie de la commission chargée d'étudier la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine, aux termes de la résolution des dix-huit puissances, et de formuler leurs conclusions à la huitième session de l'Assemblée générale.

Tunisie et Maroc

A sa sixième session, en 1951, l'Assemblée générale avait remis à une date ultérieure la question de l'inscription à l'ordre du jour du problème marocain, et plus tard les États africains et asiatiques intéressés n'avaient réussi à porter la question tunisienne ni devant le Conseil de sécurité, en avril 1952, ni devant l'Assemblée générale à une session extraordinaire de celle-ci qui aurait eu lieu en juin. Ces deux problèmes ont cependant été inscrits à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale et ont fait l'objet d'un long débat.

Le 10 novembre, au cours du débat général, le président de la délégation française, M. Robert Schuman, a soutenu que la Tunisie et le Maroc ont réalisé, sous la direction de la France, de grands progrès dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la santé publique, de l'éducation et des relations ouvrières. La France, a-t-il déclaré, entend remplir toutes les obligations que lui impose la Charte à l'endroit des territoires non autonomes. Toutefois, c'est la France seule qui est en mesure de décider par quelles étapes et à quel rythme s'effectuera l'évolution politique de la Tunisie et du Maroc, en consultation, d'ailleurs, avec les représentants dûment autorisés de ces États. Toute tentative d'intervention de la part des Nations Unies encouragerait les fautes de désordres, serait nuisible à l'Organisation des Nations Unies et ne serait pas tolérée par la France. La délégation française s'est absentée par la suite lors du débat sur les questions tunisienne et marocaine qui s'est déroulé au sein de la Première Commission et auquel ont pris part des pays de l'Afrique, de l'Asie, du Commonwealth, du bloc soviétique et de l'Europe occidentale.

Motion du Pakistan

La Première commission a rejeté par 26 voix (y compris le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis) contre 24 (y compris les États d'Afrique, d'Asie et du bloc soviétique), et 7 abstentions, une motion de procédure du Pakistan invitant le bey de Tunis à députer un représentant qui prendrait part au débat. Sur le fond de la question, les États membres se divisèrent en trois groupes. Les représentants africains,

asiatiques et communistes appuyèrent une proposition déposée par treize États africains et asiatiques et invitant avec instance le Gouvernement français à établir des conditions normales et les libertés civiles normales en Tunisie, et prévoyant d'autre part l'institution par les Nations Unies d'une commission des bons offices chargée de faciliter les négociations entre la France et les « représentants véritables » de la population tunisienne. Les orateurs africains et asiatiques se sont montrés très inquiets des troubles survenus en Tunisie, dans lesquels ils voyaient une menace contre la paix et la sécurité internationales. Ils soutenaient que la France, en abusant de son rôle de puissance protectrice, paraissait déterminée à garder indéfiniment les Tunisiens dans une situation inférieure, puisque, en dépit des vœux du bey et de la population tunisienne, la France n'avait pas instauré en Tunisie un régime de gouvernement représentatif. La Tunisie, après avoir combattu aux côtés des Alliés dans deux guerres mondiales, ne devrait pas, déclaraient-ils, se voir refuser sa liberté alors que tant d'États africains et asiatiques moins évolués avaient pu l'obtenir. Les Nations Unies, enfin, ont le droit et le devoir de chercher à régler le différend suscité par l'interprétation des traités de protectorat, qui sont des instruments internationaux valables.

Les représentants de l'Australie, de la Belgique, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni ont repoussé cet argument et appuyé l'attitude de la délégation française, aux yeux de laquelle les Nations Unies n'avaient pas compétence pour connaître des questions tunisienne et marocaine. Ils se fondaient sur l'interdiction précise que porte l'article 2 (7) de la Charte en ce qui concerne la compétence nationale, sur les termes de l'article 6 du Traité de Bardo entre la France et la Tunisie et sur les comptes rendus de la Conférence de San-Francisco, dont il ressort clairement, affirmaient-ils, que les auteurs de la Charte ne voulaient pas que les Nations Unies assument de responsabilités directes à l'égard des territoires non autonomes.

Le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et les pays scandinaves, entre autres, ont appuyé une résolution mise de l'avant par onze États d'Amérique latine, qui invitait les parties à poursuivre leurs négociations en vue de réaliser l'autonomie tunisienne et à ne pas recourir à des actes qui pourraient aggraver la tension actuelle. Les États qui ont appuyé cette proposition se sont fondés d'une façon générale sur l'opinion que les Nations Unies, même si la situation tunisienne ne menaçait pas la paix internationale, avaient compétence au moins pour l'étudier. Ces États ont souligné l'intention formulée par les autorités françaises de guider la Tunisie vers l'autonomie et en ont conclu que les Nations Unies seraient mal avisées de chercher à intervenir, à la fois parce qu'une solution résultant d'un accord mutuel serait préférable et parce que les Nations Unies ne représentent qu'une autorité morale et ne peuvent imposer de solutions, si ce n'est dans le cas de menaces contre la paix.

Projet latino-américain

Après que la Commission eut rejeté un amendement de l'Inde visant à donner plus de « vigueur » au projet latino-américain, les États africains et asiatiques ont accordé leur appui à cette proposition, que l'Assemblée générale a finalement approuvée en séance plénière par 44 voix, y compris celle du Canada, contre 3, et 8 abstentions, y compris celles du bloc soviétique.

Le débat sur la question du Maroc a porté à peu près sur les mêmes points que le débat sur la Tunisie. Les États africains et asiatiques, appuyés par le bloc soviétique, ont critiqué vivement l'administration française et ont déposé une résolution tendant à ce que les Nations Unies reconnussent spécifiquement la souveraineté marocaine. Les États qui administrent des territoires non autonomes ont soutenu que le débat, dans son ensemble, outrepassait la compétence des Nations Unies. De nouveau, les onze États d'Amérique latine ont présenté une proposition de compromis, qui a été appuyée par le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et les pays scandinaves. Il était question cette fois « d'institutions politiques libres » plutôt

que d'« autonomie » comme dans le cas de la Tunisie. Les auteurs de la résolution ont expliqué qu'ils avaient employé des termes différents en raison de la situation raciale plus complexe du Maroc et de l'expérience relativement courte des Marocains en matière de gouvernement démocratique. La délégation du Pakistan a cherché à y introduire le mot « autonomie », mais sans obtenir d'appuis décisifs. Cette résolution sur le Maroc a finalement été adoptée par l'Assemblée générale telle qu'elle avait été présentée par les États latino-américains. Elle a fini par rallier l'appui de tous les États africains et asiatiques sauf le Pakistan et a été adoptée par 45 voix, y compris le Canada, contre 3, et 11 abstentions. Depuis l'ajournement de l'Assemblée, le bey de Tunis a mis en vigueur deux projets de lois préparés par les autorités françaises et établissant des institutions représentatives en Tunisie aux échelons municipal et régional. Au Maroc, des propositions semblables n'ont pas été acceptées, mais la situation y est relativement calme depuis le débat des Nations Unies.

Palestine

À sa septième session, l'Assemblée générale a décidé, à la requête des membres arabes, qu'il convenait de passer en revue les travaux de la Commission de conciliation pour la Palestine, du fait que les résolutions de l'Assemblée relatives au problème palestinien n'avaient pas encore été mises en œuvre. Le mandat de la Commission, établie en décembre 1948, chargeait celle-ci: a) d'aider les parties à régler, une fois pour toutes, les questions qui continuaient de les diviser; b) de faciliter le développement économique de la région en concourant à établir des moyens de transport et de communication; c) de faciliter le rapatriement, le rétablissement et le relèvement économique et social des réfugiés ainsi que leur indemnisation pour les biens qu'ils avaient abandonnés; d) de préparer des propositions détaillées en vue d'un régime international permanent dans la zone de Jérusalem, tâche qui fut plus tard assignée au Conseil de tutelle.

Les États arabes craignaient surtout que le règlement de frontières, en Palestine, ne perpétuât les arrangements territoriaux temporaires issus des accords d'armistice de 1949. Aux termes de ces accords, Israël occupe à peu près les trois quarts de l'ancien territoire sous mandat de Palestine, au lieu d'en laisser la moitié aux Arabes comme l'Assemblée générale l'avait recommandé en 1947. Les délégués arabes soutenaient qu'en restaurant l'équilibre territorial qui avait paru juste à l'Assemblée en 1947, on permettrait à une forte proportion des réfugiés de rentrer en Palestine, même s'ils continuaient d'être exclus du territoire d'Israël en dépit des interventions répétées de l'Assemblée en leur faveur. Israël, au contraire, désirait un règlement permanent fondé sur les accords d'armistice de 1949, non seulement à cause des avantages territoriaux qu'il en retirerait mais parce que les accords ne font aucune mention du rapatriement des réfugiés arabes. La situation se ramenait donc à ceci: Israël demandait avec instance que la paix soit réglée au cours de négociations directes que ne viendraient pas compliquer des considérations inspirées par les anciennes résolutions de l'Assemblée; les Arabes, de leur côté, refusaient de négocier directement tant qu'Israël ne se serait pas reconnu lié par ces résolutions.

Projet de résolution

Les deux parties hésitaient à présenter des projets de résolution, et les États membres de la Commission de conciliation pour la Palestine (États-Unis, France, Turquie) ne voulaient pas prendre l'initiative d'une résolution au moment même où l'Assemblée examinait leur propre travail. Le premier pas a donc été fait par les délégations de huit États non directement intéressés à la question de Palestine. Sous l'impulsion du délégué de la Norvège, les délégations du Canada, de Cuba, du Danemark, de l'Équateur, de Panama, des Pays-Bas et de l'Uruguay ont proposé un projet de résolution fort simple, demandant que soient entamées des négociations directes en vue d'un règlement de paix, la Commission de conciliation restant à la

disposition des négociateurs pour leur apporter son concours au besoin et sur demande. Ce projet de résolution a été révisé par la suite après des entretiens avec les représentants de sept États latino-américains qui avaient proposé des amendements et avec les représentants de quatre États asiatiques qui avaient demandé la réaffirmation des anciennes résolutions de l'Assemblée, l'élargissement des cadres de la Commission de conciliation et la discussion des travaux de cet organisme à la huitième session de l'Assemblée générale.

Il sortit de ces entretiens un projet de résolution de huit puissances considéré par ses auteurs comme un compromis équitable entre la position d'Israël et celle des États arabes. Les anciennes résolutions de l'Assemblée n'y étaient pas réaffirmées expressément, comme le désiraient les délégations arabes, mais il n'y était pas question de négociations directes libres et sans entraves, telles que les voulait Israël. Le projet de résolution proposait que les négociations eussent lieu sans préjudice des droits et réclamations respectifs des parties, auxquelles il était demandé de se rappeler « les résolutions ainsi que les principaux buts des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine, y compris les intérêts religieux des tierces parties ». La Commission de conciliation, au surplus, était priée « de poursuivre ses efforts en vue d'accomplir les tâches que lui avaient confiées les résolutions de l'Assemblée générale » et de rester à la disposition des négociateurs pour le cas où ils lui demanderaient son concours. L'État d'Israël a accepté ce projet révisé, mais les Arabes l'ont repoussé en déclarant que l'expression « se rappeler » les anciennes résolutions des Nations Unies équivaldrait tout simplement à écarter ces résolutions, ajoutant qu'ils ne pourraient entamer de négociations directes avec Israël avant d'avoir reçu des assurances formelles sur ce point.

Amendement des Philippines

A la séance plénière du 18 décembre, la délégation des Philippines a tenté de faire insérer une disposition portant que les négociations de paix devraient être entreprises « sur la base » des anciennes résolutions des Nations Unies, et notamment sur la base du principe de l'internationalisation de Jérusalem. Cet amendement ayant été appuyé par un certain nombre de pays, la résolution dans son ensemble n'a pu rallier la majorité requise des deux tiers, et l'Assemblée n'a adopté aucune résolution relativement à la Commission de conciliation pour la Palestine. Le Canada, qui s'est constamment prononcé en faveur du principe d'un contrôle international des Lieux Saints, s'est abstenu de voter, avec onze autres membres de l'Assemblée, sur la partie de l'amendement relative à l'internationalisation de Jérusalem, ces mots étant devenus inséparables du Statut de Jérusalem proposé par le Conseil de tutelle, dont l'impossibilité pratique a été démontrée. Le porte-parole canadien, en expliquant l'abstention de sa délégation, a déclaré que le Canada continue de souhaiter que les Lieux Saints soient administrés par une autorité internationale efficace.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

Déclarations sur la politique du Gouvernement

(L'idée de cette rubrique est de faire connaître quelques-unes des déclarations faites par les membres du Cabinet ou leurs adjoints parlementaires. On n'entend pas donner ici un compte rendu circonstancié des débats auxquels les Affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.)

Relations aériennes du Canada et des États-Unis

Bail accordé à la USAF à Goose-Bay

Le 16 décembre, le secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures, M. W. F. Harris, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a ouvert la séance de la Chambre des communes par l'exposé suivant:

Je demande la permission de déposer sur le bureau les copies des notes échangées le 5 décembre par le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et l'ambassadeur des États-Unis. Ces notes représentent un bail louant aux États-Unis certaines parcelles de terrain de la station du CARC situé à Goose-Bay dans la province de Terre-Neuve. Ce bail permet aux États-Unis de remplacer les édifices du temps de guerre et de construire certaines installations supplémentaires; il porte sur environ 7,000 acres de terrain, soit moins de 10 p. 100 de la superficie totale de la station. Le champ sera, comme par le passé, placé sous l'autorité générale du Corps d'aviation royal canadien.

L'aéroport de Goose-Bay a été aménagé par le Canada en 1942, (avant l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération) comme étape sur la ligne aérienne de l'Atlantique-Nord et de l'Arctique. Pendant la guerre, des milliers d'avions ont atterri là au cours de vols pour le transport des avions entre les États-Unis ou le Canada et l'Europe. Depuis la guerre, Goose-Bay a été employé par le Corps d'aviation royal canadien et l'aviation des États-Unis, comme poste auxiliaire de certaines stations météorologiques septentrionales et comme centre des opérations de recherches et de secours effectués dans la région.

En raison de la tension croissante qui règne depuis trois ans sur le plan international, les installations du Corps d'aviation royal canadien et du détachement d'aviation des États-Unis à Goose-Bay ont été considérablement étendues. Cette base constitue en effet une installation de défense que les deux détachements d'aviation utilisent en collaboration pour la défense de l'Amérique du Nord. Son utilisation par les deux pays est essentielle à l'acquiescement des engagements qu'ils ont contractés aux termes du traité de l'Atlantique-Nord.

Le bail a une durée de vingt ans; il stipule que toute demande de prorogation présentée par les États-Unis sera examinée par le Canada, à la lumière des intérêts communs du Canada et des États-Unis en matière de défense.

Le bail expiré, tous les bâtiments qui auront été érigés sur les terrains loués deviendront la propriété du Canada; les installations transportables seront emportées par l'aviation américaine.

Survol du Canada par des aéronefs des États-Unis

Le 1^{er} décembre, en réponse à une question de M. M. J. Coldwell (CCF, de Rosetown-Biggart) demandant en vertu de quelle autorisation les aéronefs des États-Unis pourraient franchir la frontière du Canada afin de reconnaître des avions non identifiés qui survoleraient le territoire canadien, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale et secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures, a déclaré:

... Il y a lieu de considérer la défense de l'Amérique du Nord comme une seule opération; une entente a donc été conclue à la suite des vœux exprimés par la Commission permanente canado-américaine de défense au sujet de la défense de

l'Amérique du Nord contre les attaques aériennes. L'aspect le plus important de cette entente est l'établissement de zones d'identification aux fins de la défense aérienne, des deux côtés de la frontière internationale et le long des deux côtes. Le règlement de l'aviation civile exige que tout aéronef volant dans les zones en question dépose ses plans de vol.

Tout avion non identifié survolant une zone de défense aérienne près de la frontière internationale et paraissant se diriger vers celle-ci, est susceptible d'interception à des fins d'identification par les avions militaires du pays vers lequel l'avion inconnu semble se diriger. A cette fin, les appareils de l'aviation militaire des États-Unis peuvent traverser la frontière et pénétrer au Canada, tandis que ceux du CARC peuvent survoler le territoire américain. Les avions d'interception doivent se conformer aux règles régissant l'interception établies par le pays au-dessus duquel l'interception se pratique. Les appareils américains, survolant le Canada, ne sont pas autorisés à ordonner à un avion quelconque d'atterrir . . .

Persécution religieuse en Bulgarie*

Répondant, le 8 décembre, à une question de M. Dickey (libéral, de Halifax) au sujet des informations relatives à la persécution religieuse derrière le rideau de fer, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré ce qui suit:

Au cours des dernières années, la persécution brutale des chefs religieux dans les pays situés de l'autre côté du rideau de fer, a révolté le monde civilisé. Le Gouvernement a fait entendre des protestations à la Chambre et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Récemment, 40 membres d'une communauté religieuse de Bulgarie ont été traduits devant les tribunaux et accusés de menées subversives. Le procès s'est poursuivi de la façon grotesque et horrible qui est coutumière aux communistes; des sentences de mort ont été passées contre les principaux accusés, en l'occurrence, quatre prêtres dont Mgr Eugène Bossilkoff, évêque passioniste de Nicopol.

Je suis certain d'exprimer les sentiments de la Chambre en déclarant que nous détestons et condamnons ce nouveau cas de révoltante persécution religieuse. Nous avons l'intention de protester, à la première occasion, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

* Voir la déclaration de M. Paul Martin à l'Assemblée générale des Nations Unies, p. 28.

AJOURNEMENT DE LA SEPTIÈME SESSION

Déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, lors de l'ajournement de la septième session, le 22 décembre 1952.

La septième session de l'Assemblée générale vient de s'ajourner, pour être reprise le 24 février prochain, ou plus tôt sur convocation du président. Lorsque j'ai été élu à la présidence, le 14 octobre, je prévoyais bien les difficultés qui ne pouvaient manquer de surgir au cours de la session et les tâches complexes qui nous attendaient. J'ai affirmé alors que les questions à régler imposeraient à notre organisation mondiale des épreuves comparables aux plus rudes qu'elle ait eu à affronter au cours de son histoire. Nos travaux des deux derniers mois nous en ont fourni la preuve. Bien que l'ordre du jour renfermât une foule de questions complexes et de grande importance, l'Assemblée générale, dans ses délibérations et ses décisions, n'a ni éludé les questions cruciales qui se posent à notre monde troublé, ni recherché des solutions en marge des dures réalités de la situation internationale. Loin de servir de l'Assemblée de prétexte à inaction, la tâche qui lui était assignée a eu sur elle l'effet d'un stimulant.

Corée

La question coréenne est le principal problème dont l'Assemblée a été saisie. Au début de la présente session, il a été convenu à l'unanimité que la question coréenne aurait la priorité. Nous avons donné suite à ce vœu général parce que le premier devoir des Nations Unies est de ne rien négliger pour mettre fin au conflit à des conditions honorables. Le débat sur la Corée a pivoté autour de la question qui demeure le seul obstacle à la conclusion d'un armistice: le rapatriement des prisonniers de guerre.

La résolution relative à la Corée, que 54 États membres de l'Assemblée générale ont approuvée le 3 décembre, constituait une initiative importante et pratique en vue de résoudre le problème. Elle était l'aboutissement d'un échange de vues complet et libre entre les membres des Nations Unies, et concrétisait un accord intervenu après de longues et laborieuses négociations et discussions. Acceptée, cette résolution eût pu avoir pour effet de faire cesser sur-le-champ le conflit coréen.

A titre de président de l'Assemblée, et me conformant aux termes de la résolution, j'ai communiqué les propositions de l'Assemblée au ministre des Affaires étrangères du Gouvernement central du peuple, à Pékin, ainsi qu'aux autorités de la Corée du Nord. En même temps, j'ai lancé un appel aux autorités chinoises et nord-coréennes, les invitant à accepter ces propositions comme base d'un armistice qui pourrait apporter la paix.

Propositions rejetées

Le Gouvernement central du peuple et les autorités de la Corée du Nord viennent de

repousser la démarche des Nations Unies en des termes qui indiquent clairement qu'ils ne sont pas disposés présentement à faire leur part pour mettre fin au conflit coréen à des conditions acceptables du point de vue des Nations Unies et conformes au droit international.

Dans mon discours à l'Assemblée générale le 14 octobre, jour d'ouverture de la présente session, je me suis exprimé ainsi:

« Notre tâche ne sera pas facile, car l'Assemblée générale de 1952 doit faire face à une crise intérieure. L'effort fait par les Nations Unies pour réaliser un armistice en Corée à des conditions honorables — les seules acceptables d'ailleurs — est resté vain. Les Nations Unies n'ont donc pu dans cette région progresser vers les phases positives que seraient un règlement pacifique et la reconstruction, tâches qui devraient être possibles, sur la base des décisions que nous avons déjà prises, quand l'agression aura été enrayée et que les hostilités auront pris fin. Ceux qui empêchent la conclusion de cet armistice, premier pas vers l'apaisement et le relèvement, porteront une lourde responsabilité devant l'histoire et devant l'humanité. »

En dépit de la réponse que nous ont faite le Gouvernement central du Peuple et les autorités nord-coréennes, j'ai la conviction que nos efforts n'ont pas été vains et qu'ils représentent l'un des résultats saillants de la septième session. En reculant devant l'effort, nous aurions failli aux obligations que nous imposent l'Organisation mondiale et les principes qui l'inspirent. Nous avons la preuve, par ailleurs, que la plupart des pays membres étaient disposés à s'entendre sur une proposition qui, dans la ligne des principes des Nations Unies, offrait une base de paix éventuelle en Corée.

La grande tâche qui s'impose aux Nations Unies reste donc de mettre fin aux hostilités de Corée, pour aborder ensuite résolument les tâches positives de la reconstruction et d'un règlement pacifique. Je reste convaincu que nous saurons, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, persévérer et réussir dans notre effort commun en vue d'atteindre ce but, qui demeure notre *seul* but en Corée.

Questions raciales et coloniales

L'autre problème majeur qui a retenu notre attention dérive des questions raciales et coloniales. La question qui se posait était de concilier, d'une part, le principe de la compétence nationale des États souverains et l'obligation qui incombe à certains de ces États de conduire des peuples dépendants vers l'autonomie et, d'autre part, l'intérêt légitime que les Nations Unies portent à la sauvegarde des droits de l'homme et de la liberté pour tous

les peuples. Dans le cadre de divers points de son ordre du jour, l'Assemblée a discuté ces questions à fond, librement, et, dans l'ensemble, avec modération et avec un sens remarquable des responsabilités. Nous en sommes venus à constater que nos divergences portent sur les méthodes à employer plutôt que sur les buts à atteindre, et que, si nous différons quant au rythme de la progression, nous sommes généralement d'accord sur le but vers lequel doivent tendre nos efforts.

CŒuvre importante

Je n'ai pas l'intention de vous exposer par le détail les travaux de l'Assemblée, qui d'ailleurs ne sont pas terminés. Je voulais simplement vous citer quelques faits démontrant que nous avons accompli jusqu'ici une œuvre importante et féconde. Si nous n'avons pu trouver d'issue aux graves questions dont nous sommes saisis, si nous avons paru substituer des résolutions aux solutions et s'il nous a fallu travailler ferme, parfois pour aboutir à des résultats décevants, la faute n'en est pas d'abord aux Nations Unies. J'estime que, dans le monde où nous vivons, — qui n'est pas celui dans lequel nous souhaiterions de vivre, — la présente Assemblée s'est efforcée loyalement de faire face, d'une façon pratique et consciencieuse, à certains des plus importants problèmes de notre temps.

Je profite de l'occasion pour rendre un hom-

mage bien mérité au Secrétariat, ainsi qu'au Secrétaire général qui le dirige avec tant de compétence. La continuité et l'efficacité de l'œuvre que poursuit l'Assemblée générale dépendent dans une large mesure de l'intégrité et de la compétence des fonctionnaires de notre administration. Une fois de plus, le Secrétariat a fait preuve de loyauté et d'efficacité, et je tiens à exprimer la vive satisfaction de l'Assemblée pour la façon dont il s'acquitte d'un travail extrêmement difficile et pour son dévouement à une tâche souvent ingrate ainsi qu'à un idéal parfois méconnu, celui du service international.

Fermes espoirs de paix

La septième session poursuivra au cours de la prochaine année la tâche abordée en 1952. Ces dernières semaines, j'ai reçu à titre de président de l'Assemblée générale de nombreuses lettres de tous les coins du monde, traitant des questions dont l'ONU est présentement saisie. Ces messages témoignent de l'intérêt profond et de l'angoisse avec lesquels le monde entier suit les délibérations de notre Organisation, ainsi que des espoirs et des vœux qu'on forme pour la réalisation des buts auxquels elle s'est vouée. Ces lettres dénotent également la conviction qu'on ne peut, au XX^e siècle, se passer des Nations Unies et que c'est sur elles que reposent, en dernière analyse, nos plus fermes espoirs de paix et de progrès ordonné.

DROITS DE L'HOMME

Déclaration de M. Paul Martin à la Troisième Commission, sur le chapitre V du rapport du Conseil économique et social traitant de la question des droits de l'homme.

Une fois de plus, la Troisième Commission de l'Assemblée générale est appelée à passer en revue le travail accompli par les différents organes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser ici que la question des droits de l'homme est devenue une question du plus grand intérêt pour les Nations Unies. Les différents organes des Nations Unies, dans leur ensemble, consacrent près de la moitié de leurs discussions à des questions qui sont directement ou indirectement liées au problème du respect des droits de l'homme. Près de la moitié des résolutions qui sont formulées chaque année par l'Assemblée générale et par les autres organes des Nations Unies traitent de la question du respect des droits de l'homme. La délégation du Canada convient que l'on ne peut certes consacrer trop d'énergie à une question aussi fondamentale, qui est, après tout, la pierre de touche de notre Charte, et qui a été à jamais proclamée par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Principe accepté

Les innombrables discours qui ont été prononcés à ce sujet, au sein des Nations Unies, depuis leur fondation, ne devraient laisser

aucun doute que le principe du respect des droits de l'homme est accepté et reconnu sans réserve par tous les gouvernements membres des Nations Unies. Même les discours prononcés dans notre Commission, durant cette session, devraient être, à eux seuls, suffisants pour éliminer tout doute sur les bonnes intentions de certains gouvernements dans le domaine des droits de l'homme. En d'autres mots, les déclarations de foi ne manquent pas, et nous n'avons qu'à lire, par exemple, les procès-verbaux de la Commission des droits de l'homme ou de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, pour nous en convaincre.

Et pourtant . . . si l'on jette un coup d'œil sur l'introduction du Rapport du Conseil économique et social pour l'année 1951-1952, on peut y lire les commentaires suivants:

"Dans le domaine des droits de l'homme, malgré le progrès obtenu sur certains aspects, les Nations Unies ne peuvent être satisfaites de la situation actuelle. Il existe de nombreuses régions du monde où le respect des droits essentiels de l'homme, tels que la liberté personnelle, la liberté de parole, la protection contre les mesures discriminatoires, rétrogradent".

C'est à ce même problème tragique que songeait le Président de l'Assemblée générale lorsqu'il déclarait récemment, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, que les objectifs et les buts des Nations Unies ne seront jamais atteints avant que toutes les mesures discriminatoires aient été éliminées et que les persécutions en cours aient cessé.

Malheureux dilemme

De l'avis de ma délégation, le Président de l'Assemblée générale touchait là à l'un des plus malheureux dilemmes que confrontent en ce moment les Nations Unies. Car, en effet, si l'on se permet de juxtaposer certaines des déclarations de foi qui se font encore entendre de nos jours au sein des Nations Unies, et les événements qui ont lieu dans certains pays, on peut difficilement oublier cette partie de l'Évangile où l'on parle de sépulcres blanchis. Alors que l'on discute, avec grande fanfare et sans cesse, de la paille dans l'œil du voisin, on se refuse, avec la plus grande désinvolture, à voir la poutre dans son œil à soi. En d'autres mots... un nombre de représentants se sont occupés au cours des derniers mois, dans cette commission même, à peindre le tableau le plus affreux sur la façon dont leurs voisins pratiquent le respect des droits de l'homme, alors que tout indique que chez eux existent les discriminations les plus flagrantes et les persécutions les plus inhumaines.

C'est en raison de cet écart toujours grandissant entre les paroles de ces représentants et les actes de leurs gouvernements que ma délégation croit nécessaire aujourd'hui d'attirer l'attention plus particulièrement sur la section V du chapitre du Rapport que nous examinons. Cette cinquième section traite, comme vous le savez, de la protection des minorités, et les événements qui ont eu lieu au cours de cette année dans certains pays exigent qu'on s'y arrête.

Protestations canadiennes

Ce n'est pas la première fois qu'un représentant du Canada aux Nations Unies considère nécessaire de faire une déclaration du genre de celle-ci. Moi-même, j'avais l'occasion de protester, personnellement, au nom du peuple canadien, à la Commission politique spéciale, lors de la quatrième session de l'Assemblée générale, contre la façon dont on se moquait des droits de l'homme et des principes de liberté fondamentale en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie. Depuis lors, presque à chaque réunion de l'Assemblée générale, et même des autres organes des Nations Unies, on a entendu des protestations indignées s'élever contre le sort réservé, derrière le rideau de fer, aux principes fondamentaux de justice et de liberté. On aurait espéré que les gouvernements en question auraient prêté l'oreille à une telle clameur de protestations et que les vœux des peuples libres auraient été entendus, au moins dans une certaine mesure. Hélas... comme nous le

savons tous, il en fut bien autrement, il en est bien autrement. Non seulement les mesures discriminatoires ont continué d'exister dans les trois pays que j'ai mentionnés, mais elles se sont même répandues dans les autres pays du bloc soviétique. Non seulement les mesures discriminatoires et les persécutions n'ont pas diminué en intensité, mais elles ont augmenté pour atteindre un niveau de frénésie qui peut facilement se comparer à celui qui existait aux jours les plus sombres des régimes naziste et fasciste.

Proposition soumise en 1949

Je crois qu'il est important... afin de bien saisir la lourde responsabilité qui pèse sur ces gouvernements, de rappeler les efforts faits par les Nations Unies, au cours des trois dernières années, pour mettre un terme aux souffrances de ceux qui ont eu le malheur de devenir les victimes de ces persécutions. Rappelons d'abord la proposition soumise en 1949, au cours de la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale, par la Bolivie et l'Australie, et qui s'intitulait:

"Question relative aux articles de la Charte et des traités de paix, et à la question du respect, en Bulgarie et en Hongrie, des droits de l'homme et des principes fondamentaux de liberté, y compris la question des libertés religieuses et civiles et tout particulièrement le récent procès des chefs religieux".

La Commission politique spéciale en cette occasion étudia plusieurs projets de résolutions qui auraient pu faciliter un accord entre les parties intéressées, si seulement la bonne foi avait existé de la part des gouvernements de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie. On se rendit rapidement compte, cependant, que cette bonne foi n'existait pas, et l'Assemblée générale dut se contenter d'une proposition qui exprimait l'espoir que des mesures appropriées seraient prises, en accord avec les articles des traités de paix, qui tendraient à rectifier la situation que l'on déploierait. Dans sa déclaration à l'appui de la proposition de la Bolivie et de l'Australie, le représentant canadien mentionna alors le sort réservé au cardinal Mindszenti, les persécutions dirigées contre l'Église calviniste en Hongrie, et les mesures sévères qui venaient d'être prises contre quinze ministres protestants en Bulgarie. Le représentant canadien n'hésita pas à expliquer de plus que, selon l'opinion du Gouvernement canadien, ces vagues de persécution étaient le produit naturel du communisme.

La même question fut de nouveau débattue lors de la quatrième session de l'Assemblée générale à l'automne de 1949. Les gouvernements de la Roumanie, de la Hongrie et de la Bulgarie avaient décidé de rejeter carrément, sans autre cérémonie, les accusations qu'ils avaient violé les traités de paix. On fit donc appel à la Cour internationale de Justice en lui demandant son opinion sur un nombre de questions précises qui découlaient des arti-

cles des traités de paix et du refus des pays mentionnés de répondre aux accusations formulées contre eux. L'opinion exprimée par la Cour internationale de Justice ne laissa aucun doute qu'il existait un différend au sens juridique tel que formulé dans les traités de paix, et que les gouvernements de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie étaient juridiquement obligés de nommer des représentants à la Commission prévue par les traités. Nous savons tous que les gouvernements de la Roumanie, de la Hongrie et de la Bulgarie ne tinrent aucun compte par la suite de l'opinion de la Cour internationale.

Discussion à la 5e session

L'Assemblée générale considéra la question, une fois de plus à sa cinquième session, à New-York, en 1950. Il était devenu évident alors, malheureusement, que, sans la coopération volontaire des pays intéressés, on pouvait s'attendre à peu de progrès dans les efforts pour mettre fin aux injustices criantes qui existaient dans ces pays. La dernière résolution adoptée par l'Assemblée générale sur cette question le fut à sa cinquième session. De plus d'une façon, cette résolution en fut une, il faut bien le reconnaître, de résignation et de désespoir; mais, en même temps, elle fut une résolution qui ne laissait aucun doute sur les sentiments de l'opinion publique universelle à l'égard des gouvernements qui refusaient de reconnaître le principe du respect des droits de l'homme, et qui défiaient d'une façon également flagrante l'autorité des Nations Unies et la Cour internationale de Justice.

De mal en pis

Le tableau de ces mesures discriminatoires et de ces persécutions, je regrette de le dire... n'a fait que s'assombrir depuis que cette dernière proposition fut adoptée par l'Assemblée générale. Et c'est avec la plus grande inquiétude que nous constatons qu'il n'y a aucune amélioration dans la bonne foi et la bonne volonté de ces pays où les persécutions continuent. Au contraire, s'il y a eu changement, je dirai même que l'absence de bonne volonté et de bonne foi n'a fait que s'approfondir. A la lumière de ces constatations, ma délégation reconnaît la futilité, en ce moment, de soumettre à nouveau des projets de propositions à l'étude de l'Assemblée générale, ou d'inviter les Nations Unies ou le Secrétaire général à prendre quelque action spécifique à ce sujet.

Mais la délégation du Canada n'en veut pas moins protester de toute son énergie, et formellement, devant cette Commission et devant les Nations Unies, contre la persécution systématique qui fait rage partout derrière le rideau de fer et qui s'emploie à broyer des millions et des millions d'individus, dont la seule faute a été de vouloir être libres.

... Nombre de gouvernements du monde libre voudront sans aucun doute, comme le mien, à cette session, faire entendre leurs pro-

testations contre ces actes déplorables, sinon incompréhensibles, de ces gouvernements, et plusieurs d'entre eux ne manqueront pas de citer maints exemples à l'appui. Je ne voudrais donc pas retenir indûment cette Commission par une revue détaillée de tout ce qui s'est passé derrière le rideau de fer en fait de violations des droits de l'homme, depuis la dernière résolution adoptée par l'Assemblée générale. Plusieurs délégués autour de cette table ont d'ailleurs probablement déjà parcouru la documentation récemment soumise par le gouvernement du Royaume-Uni sur le sujet des violations des droits de l'homme en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie. Plusieurs d'entre vous ont sans doute aussi eu l'occasion d'examiner les rapports bien documentés émis périodiquement par des organisations comme celles du Comité national pour une Europe libre. La lecture de ces différents rapports fait frémir, tant le tableau qu'ils offrent est d'une brutalité et d'une sauvagerie inimaginables.

Procès en Bulgarie

Je tiens cependant... à dire quelques mots sur un procès qui avait lieu tout récemment en Bulgarie et qui confirme que la vague de terreur que l'on dénonçait en 1949 déferle encore plus implacable que jamais sur les pauvres populations de ces pays. Il est vrai qu'il n'y aura rien de précisément nouveau dans la description que je vais vous donner, puisque ce procès suivit la formule traditionnelle de ceux qui l'ont précédé. Cette formule est bien connue de tous; elle a pour but de terroriser les régimes satellites, de les punir pour leurs déficiences, d'astreindre leurs peuples à de plus grands sacrifices sous le manteau de la peur, de fournir des boucs émissaires et de donner une occasion à l'Union Soviétique de continuer sa propagande favorable de haine, soit contre les États, soit contre les organisations ou encore contre les individus du monde libre. Le procès dont je parle eut lieu cette année, du 29 septembre au 3 octobre inclusivement, et quarante personnes furent à cette occasion traînées devant le tribunal. Parmi les six principaux accusés se trouvaient le Dr Evgen Bossilkov, évêque de Nikopol et primat de l'église de Bulgarie, et plusieurs éducateurs éminents. Ces six principaux défenseurs furent accusés d'avoir créé une organisation dont le but était de renverser le gouvernement bulgare, par le moyen d'un coup d'État et avec l'assistance de gouvernements étrangers. Les autres étaient accusés d'avoir aidé les chefs de l'organisation dans une mesure ou dans une autre. Tous les accusés sans exception furent trouvés coupables; quatre furent condamnés à mort, et deux à vingt ans d'emprisonnement. En résumé, ce sont les faits principaux de cette cause. Mais, malgré les plus sévères restrictions qui étouffent toute liberté de parole et d'information en Bulgarie, des détails supplémentaires nous sont parvenus sur le procès. Ces faits supplémentaires nous permettent de juger par nous-mêmes du peu de ressemblance qui existe entre ce procès infâme et ceux d'une cour

civilisée, chargée de conduire une enquête impartiale.

Dès le début même du procès, la culpabilité des accusés était déjà considérée comme chose certaine par la presse bulgare, dans les discours des chefs communistes et dans la rédaction même de l'acte d'accusation. L'extrait suivant d'un discours prononcé par le ministre de l'Intérieur de la Bulgarie, juste avant l'ouverture du procès, est typique de l'atmosphère de l'entière procédure. Voici ce qu'il disait :

“Ne laissons aucun doute à ceux qui opposent le régime communiste que la loi et la volonté du peuple, par l'entremise des organes du ministère de l'Intérieur, ont les moyens de mettre tous et chacun à sa place et de disposer sans merci de tous ceux qui essaient d'entraver nos efforts. Ni Dieu ni leurs maîtres impérialistes ne peuvent les aider.”

Le procès tout entier dura cinq jours seulement. Au cours de la première journée, on disposa de toutes les questions préliminaires de procédure et on réussit même à compléter l'interrogatoire des quinze premiers accusés. Les témoins, au total de trente, furent tous entendus au cours de la matinée du dernier jour du procès. Ce fut au cours de cette même journée que la Cour entendit également les discours des avocats pour la défense et pour la poursuite, et qu'elle rendit finalement son verdict. Et ce procès, c'était un procès où il n'y avait pas moins de quarante accusés. La vérité, en fait, c'est que les autorités bulgares ne firent pas le moindre effort pour s'assurer si les accusations étaient véritablement basées sur des preuves suffisantes. A part des prétendues confessions de quelques-uns des accusés et des dépositions des témoins, dont plusieurs étaient eux-mêmes des prisonniers, les preuves matérielles produites pour montrer que les accusés avaient préparé un mouvement secret de résistance, consistèrent en deux petits transmetteurs de radio, une carabine automatique, deux pistolets, un vieux fusil de chasse et quelques fournitures médicales. Je crois que les membres de cette Commission seront d'accord avec moi pour dire que tout ceci peut difficilement être considéré comme des préparatifs de révolution. La vérité, c'est que ce supposé procès ne fut qu'un autre de ces attentats, identiques à ceux qui ont déjà été commis auparavant en Bulgarie et dans d'autres pays derrière le rideau de fer en vue d'écraser toute trace de christianisme et de réduire l'Église, qu'elle soit catholique, protestante ou juive, à un état de soumission complète à l'autorité de l'État. Ce procès constitue une autre étape dans cette persécution systématique et sans relâche à laquelle les Églises chrétiennes de ces pays ont été soumises depuis les quelques dernières années. Pour donner un exemple, il est géné-

ralement reconnu maintenant que pratiquement 80 p. 100 de tous les prêtres catholiques en Bulgarie ont été arrêtés, persécutés, plusieurs pendus ou fusillés, et que le dernier évêque de Bulgarie, l'évêque de Sofia et de Plovdiv, a maintenant aussi été arrêté par suite de ces informations «révélatrices» que le gouvernement bulgare prétend avoir obtenues au cours du procès que je viens de mentionner.

Nous sommes encore dans l'incertitude quant au sort actuel de toutes les personnes qui furent jugées à ce procès. Certaines rumeurs veulent que quelques-unes des malheureuses victimes aient déjà été pendues. Par contre, nous avons des raisons de croire que certaines d'entre elles sont encore vivantes. Nous avons lieu, et avec raison je crois, dans les circonstances actuelles, de douter du succès de nos représentations; mais au cas où il resterait au gouvernement de la Bulgarie et à ses fonctionnaires un minimum de sentiment de justice et d'humanité, nous espérons que notre appel sera entendu et qu'il sera possible de sauver la vie de ces personnes qui ont été si grossièrement accusées et si injustement condamnées à mort.

Attaque barbare

Il n'en reste pas moins, que cet exemple que je viens de citer, comme d'ailleurs toutes ces nouvelles de persécutions, de déportations, de purges, dont nous entendons parler si fréquemment de nos jours, constituent une attaque barbare contre ce qui est peut-être la plus précieuse de toutes nos libertés, la liberté de conscience, la liberté de religion, qui est la base même de notre civilisation. Car, en effet, il ne faut jamais oublier que le seul crime de ceux dont je viens de parler fut de pratiquer leur religion et, en ce faisant, de s'opposer peut-être spirituellement et moralement au communisme. Le gouvernement responsable de ce dernier exemple de suppression de la liberté de conscience n'est pas représenté aux Nations Unies, et il est peu probable que la presse contrôlée et censurée de la Bulgarie donne au peuple bulgare un aperçu exact des sentiments d'angoisse et d'indignation avec lesquels les peuples libres de la terre constatent pareilles moqueries des principes élémentaires de justice et d'humanité. C'est pourquoi, ma délégation fait appel à ces gouvernements qui sont représentés aux Nations Unies et qui ont encore des relations diplomatiques ou consulaires avec le gouvernement de la Bulgarie pour qu'ils l'avisent des protestations qui s'élèvent de tous les peuples des nations libres, y compris le peuple canadien, contre cette violation des droits fondamentaux de l'homme. Ceux qui sont coupables de cette violation ne peuvent ignorer la voix de la justice et de la liberté.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

L'honorable R. W. Mayhew, d'Ottawa, est nommé ambassadeur du Canada à Tokio, le 16 décembre 1952.

M. H. G. Norman, C.M.G., d'Ottawa, est nommé ambassadeur du Canada à Caracas, le 5 décembre 1952.

M. J.-F.-X. Houde, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, le 27 novembre 1952.

M. S. H. Nutting, chargé de mission à Tokio (Japon), est affecté à l'administration centrale, à Ottawa, le 6 décembre 1952.

M. W. F. Stone, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, le 7 décembre 1952.

M. L.-V.-J. Roy, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté à l'administration centrale après un congé au pays, le 8 décembre 1952.

M. O. W. Dier, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté à l'administration centrale après un congé au pays, le 13 décembre 1952.

M. C. F. W. Hooper, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, le 31 décembre 1952.

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de coordonner toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)

Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

(Liste publiée tous les ans. Celle-ci a été établie en décembre 1952. La date de la création de chaque organisme est indiquée entre parenthèses.)

1. Canada — États-Unis

Commission mixte internationale (1909). Section canadienne: président: le général A. G. L. McNaughton; commissaires: MM. J.-Lucien Dansereau et G. Spence.

Commission internationale de la frontière (1912). M. J. E. R. Ross, géodésiste fédéral, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Commission permanente canado-américaine de défense (1940). Section canadienne: le général A. G. L. McNaughton; le contre-amiral H. G. DeWolf, chef adjoint de l'état-major naval (que doit remplacer, à partir du 30 janvier 1953, le contre-amiral W. B. Creery); le major-général H. A. Sparling, chef adjoint de l'état-major général; le vice-maréchal de l'Air F. R. Miller, chef adjoint de l'état-major de l'Air; M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'E-

tat adjoint aux Affaires extérieures; secrétaire: M. W. H. Barton, du ministère des Affaires extérieures.

Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation (1949). Section canadienne: président: M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; M. S. D. Pierce, ministre, de l'ambassade du Canada à Washington.

Commission internationale de la pêche au flétan (1923). M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries; M. G. W. Nickerson, du ministère des Pêcheries.

Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique (1947). M. le sénateur T. Reid; M. H. R. MacMillan, de Vancouver; M. A. G. Whitmore, du ministère des Pêcheries.

2. Canada — Royaume-Uni

Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques (1948).

M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture;

ture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. (M. N. A.

Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, préside le Comité lorsque celui-ci siège à Londres.)

3. Commonwealth des Nations

Commission maritime du Commonwealth (1920). M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Commission économique du Commonwealth (1925). MM. F. Hudd et D. A. B. Marshall, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Bureaux agricoles du Commonwealth (1928). Conseil exécutif: M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Commission des télécommunications du Commonwealth (1948). M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Conseil des transports aériens du Commonwealth (1945). M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

- i. *Commission de la navigation aérienne et de l'organisation au sol*. MM. F. Hudd et H. R. Horne, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth (1947). Le vice-maréchal de l'Air D. M. Smith, MM. J. H. Parkin et J. J. Green, du ministère de la Défense nationale; M. R. J. Brearley, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Comité de liaison du Commonwealth (1948). MM. Louis Couillard et J. Grandy, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Commission impériale des sépultures militaires. Le colonel D. C. Unwin-Simpson, de l'ambassade au Canada (Paris).

Institut impérial (1888). M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

Commission des ressources minérales et de la géologie du Commonwealth. M. G. S. Hume, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Bureau scientifique du Commonwealth britannique (1944). (Des spécialistes des ministères intéressés du Gouvernement canadien assistent aux réunions du Bureau.)

4. Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (1949)

Conseil de l'Atlantique-Nord (1949). Représentant permanent: M. A. D. P. Heeney; ministre: M. A. F. W. Plumpton; conseiller militaire: le major-général J. D. B. Smith; con-

seiller: M. Marcel Cadieux.

Comité des représentants militaires de l'Atlantique-Nord (1949). Le contre-amiral H. G. DeWolf.

5. Nations Unies (1945)

Assemblée générale. (En sa qualité de membre des Nations Unies, le Canada est représenté à l'Assemblée générale, qui se réunit régulièrement chaque année. Ses représentants sont nommés par le Gouvernement pour chaque session.)

- i. *Commission intérimaire de l'Assemblée générale* (1947). Représentant: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; suppléant: M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- ii. *Comité des commissaires aux comptes*. M. Watson Sellar, auditeur général du Canada.
- iii. *Commission chargée des mesures collectives* (1950). M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; suppléant: M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Conseil de sécurité. (Le Canada n'en fait pas partie à l'heure actuelle.)

- i. *Commission du désarmement* (1952). M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; suppléant: M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Conseil économique et social. (Le Canada a cessé d'en être membre le 31 décembre 1952.)

Commissions techniques:

- i. *Commission des questions fiscales*. M. A. K. Eaton, sous-ministre adjoint des Finances.
- ii. *Commission de statistique*. M. H. Marshall, statisticien en chef du Bureau fédéral de la statistique.
- iii. *Commission des questions sociales*. M. R. B. Curry, directeur national de la

Division des allocations familiales au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

- iv. *Commission des stupéfiants*. Le colonel C. H. L. Sharman, a/s du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Organes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies.

- i. *Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance* (1946). *Conseil exécutif*: Mme D. B. Sinclair, adjointe au sous-ministre du Bien-être, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
- ii. *Comité central permanent de l'Opium* (Organe de surveillance). Le colonel C. H. L. Sharman, a/s du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
- iii. *Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la*

Corée (1950). Délégué: M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; suppléant: M. W. M. Olivier, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Comité consultatif du siège. M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; suppléant: M. K. A. Greene, consul général du Canada à New-York.

Cour internationale de Justice. (Les signataires du Statut de la Cour sont les mêmes que ceux de la Charte des Nations Unies. La Cour se compose de quinze juges qui ne représentent pas leur pays d'origine et qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, votant indépendamment. Un citoyen canadien, M. John Erskine Read, siège présentement à la Cour; son mandat expirera en 1958.)

6. *Institutions spécialisées des Nations Unies*

Organisation internationale du Travail (1919).*

- i. *Conférence générale*. (Le Canada envoie des délégations comprenant deux représentants du Gouvernement, un représentant du patronat et un représentant des travailleurs, avec leurs conseillers, à chaque session de la Conférence, laquelle se réunit au moins une fois l'an. Les délégations ne sont pas permanentes, mais sont formées pour chaque session.)
- ii. *Conseil d'administration*. M. A. MacNamara, sous-ministre du Travail. (Le Canada y occupe un siège à titre d'État industriel important.)

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (1945).

- i. *Conférence*. (Le Canada, membre de l'OAA, envoie un représentant, ainsi qu'un suppléant et des conseillers, à chaque session de la Conférence, laquelle se réunit deux fois l'an. Le représentant du Canada n'est pas permanent, mais est nommé par le Gouvernement pour chaque session.)
- ii. *Conseil* (appelé aussi Conseil mondial de l'alimentation — le Canada fait partie de cet organisme depuis sa création, et en 1951, lors de la Conférence de Rome, il a été réélu pour un nouveau mandat).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1946)*.

- i. *Conférence générale*. (Le Canada envoie des délégués à chaque session de la Conférence générale. Les délégations comprennent des délégués, des suppléants et des conseillers; elles ne sont pas permanentes mais sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)

Organisation de l'aviation civile internationale (1947)*.

- i. *Assemblée*. Le brigadier C. S. Booth, délégué permanent du Canada à l'YOACI; M. H. A. Pattison, délégué suppléant.
- ii. *Conseil*. Le brigadier C. S. Booth, délégué permanent du Canada à l'YOACI.

Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur (1946).

- i. *Bureau des gouverneurs*. Gouverneur: M. D. C. Abbott, ministre des Finances; suppléant: M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances.
- ii. *Directeurs administratifs*. Directeur: M. L. Raminsky, de la Banque du Canada.

Fonds monétaire international (1945).

- i. *Bureau des gouverneurs*. Gouverneur: M. D. C. Abbott, ministre des Finances; suppléant: M. G. F. Towers, gouverneur de la Banque du Canada.
- ii. *Directeurs administratifs*. Directeur: M. L. Raminsky, de la Banque du Canada.

*Les institutions spécialisées dont les noms sont suivis d'un astérisque établissent de temps à autre, par l'intermédiaire de leurs organes principaux, des organismes permanents, commissions, comités, etc., dont le Canada peut être invité à faire partie. A cause du grand nombre et de l'importance seulement relative des organismes de ce genre dont le Canada fait partie, il a paru bon de les omettre dans la présente liste.

Union postale universelle (1875).

- i. *Congrès postal universel.* (Le Canada, membre de l'UPU, est représenté à toutes les réunions du Congrès, qui ont lieu d'ordinaire à intervalle de cinq ans. Les délégations du Canada sont nommées par le Gouvernement pour chaque réunion. L'UPU tiendra son prochain Congrès, le quatorzième, à Ottawa, en 1957.)

Organisation mondiale de la santé (1948).*

- i. *Assemblée mondiale de la santé.* (Le Canada, membre de l'OMS, envoie des délégations à chaque session annuelle de l'Assemblée. Les délégations ne sont pas permanentes, mais sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)
- ii. *Conseil exécutif.* (Le Dr Olivier Leroux, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été nommé à titre d'expert indépendant, et ne reçoit pas ses instructions du Gouvernement canadien.)

Union internationale des télécommunications (1947).

- i. *Conférence de plénipotentiaires.* (Le Canada est représenté à la Conférence, qui se réunit tous les cinq ans. Les délégations du Canada à la Conférence sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)
- ii. *Conseil administratif.* M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

- iii. *Conférences administratives.* (En principe, ces conférences ont lieu en même temps et au même endroit que la Conférence de plénipotentiaires et, d'habitude, tous les cinq ans. Les représentants du Canada à la Conférence administrative font ordinairement partie de la délégation nommée par le Gouvernement pour représenter le Canada à la Conférence de plénipotentiaires.)

*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime**.*

*Organisation internationale du commerce**.*

- i. *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1947).* (L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est un accord international de commerce. En attendant l'entrée en fonction de l'institution spécialisée prévue à cette fin par les Nations Unies, la mise en œuvre de cet accord relève du secrétariat de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce. En règle générale, les sessions ordinaires des Parties contractantes ont lieu une fois l'an, mais, dans l'intervalle, des réunions complémentaires sont convoquées par le secrétariat. Le Canada est au nombre des premiers signataires de l'Accord.)

Organisation météorologique mondiale.

- i. *Comité exécutif.* M. A. Thompson, du ministère des Transports.
- ii. *Association régionale.* Président: M. A. Thompson, du ministère des Transports.

7. Divers

Agence interalliée des réparations (1946). M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Commission internationale de la chasse à la baleine (1949). M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries.

Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique (1951). M. S. Bates, sous-ministre des Pêcheries; M. R. Cushue, président du Memorial University College (Terre-Neuve); M. S. H. MacKichan, du Conseil uni des provinces Maritimes pour la pêche.

Organisation européenne de coopération économique (1948). Représentant: M. A. D. P. Heeney; ministre: M. A. F. W. Plumptre;

conseiller: M. Marcel Cadieux.

Conférence internationale des matières premières (1950). Représentant: M. J. H. English; suppléant: M. S. V. Allen — tous deux de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des droits d'auteur (1948). M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse.

Conseil international du blé (1949). (Les délégations sont nommées pour chaque réunion, mais ont généralement pour chef un haut fonctionnaire du ministère du Commerce ou l'un des commissaires de la Commission canadienne du blé.)

*Les Institutions spécialisées dont les noms sont suivis d'un astérisque établissent de temps à autre, par l'intermédiaire de leurs organes principaux, des organismes permanents, commissions, comités, etc., dont le Canada peut être invité à faire partie. A cause du grand nombre et de l'importance seulement relative des organismes de ce genre dont le Canada fait partie, il a paru bon de les omettre dans la présente liste.

**Le Canada a manifesté l'intention de devenir membre de chacune de ces organisations dès leur création officielle; il fait partie actuellement des principaux organismes préparatoires de chacune de ces institutions, établis en 1946 et 1947 respectivement sur la recommandation du Conseil économique et social des Nations Unies.

Comité consultatif pour le développement économique coopératif dans le Sud et le Sud-Est asiatiques (Plan de Colombo, 1950). (Ce Comité tient des sessions annuelles auxquelles assistent des délégués nommés par le Gouvernement.)

- i. Conseil de coopération technique pour le Sud et le Sud-Est asiatiques. M. Paul Sykes, commissaire de commerce du Gouvernement canadien à Colombo.

Bureau hydrographique international (1921). M. R. J. Fraser, hydrographe fédéral.

Comité international de la médecine et de la pharmacologie militaires (1921). Correspondant: le brigadier W. L. Coke, du ministère de la Défense nationale.

Institut interaméricain de statistique (1940).

Union postale des Amériques et de l'Espagne (1921).

Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale (1942).

Bureau international des poids et mesures (1875).

Commission internationale de police criminelle (1923).

Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (1883).

Comité consultatif international du coton (1939).

Groupe d'études international de la laine (1947).

Groupe d'études international du caoutchouc (1944).

Groupe d'études international de l'étain (1947).

Bureau interaméricain de radiophonie (1937).

Union internationale pour la publication des tarifs douaniers (1890).

Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886).

Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (1928).

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (1952 - a succédé au Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe, créé en 1951).

Conférences de décembre

Deuxième conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (Buenos-Aires), du 1^{er} octobre au 15 décembre.

Septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), du 14 octobre au 22 décembre.

Septième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris), du 12 novembre au 10 décembre.

Conférence économique du Commonwealth (Londres), du 27 novembre au 11 décembre.

Comité d'experts sur la productivité de la main-d'œuvre (Genève), du 1^{er} au 11 décembre.

Congrès mondial des journalistes (Santiago), du 2 au 6 décembre. (Observateur.)

Sixième session de la Conférence internationale d'études sur le bien-être de l'enfance (Bombay), du 5 au 12 décembre. (Observateur.)

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (Paris), du 8 au 13 décembre.

Conférence internationale sur l'assistance sociale (Madras), du 14 au 19 décembre. (Observateur.)

Séssion des ministres du Conseil de l'OTAN (Paris), du 15 au 19 décembre.

Deuxième partie de la quatorzième session du Conseil économique et social (New York), du 16 au 18 décembre.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres des documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies.

La liste est divisée en deux parties:

a) publications imprimées, que l'on peut se procurer en s'adressant à la maison Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto (Ont.) (en anglais), et aux Presses universitaires Laval, de Québec (en français);

b) documents polycopiés, que l'on peut obtenir par abonnement annuel en écrivant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York.

La r
Toront
l'UNES
de Pub
la Roch
publiés
Les p
les inst
ganisme
les prod
de l'inf
York.
On
docume
Nations
Univers
cume
glais)
Biblioth
cume
glais)
Univers
et po
Biblioth
ments
et do
Univers
polyc

Numéro

78
79
80
81
82
83
84

La maison University of Toronto Press, Toronto (Ont.), distribue les documents de l'UNESCO publiés en anglais, et le Centre de Publications internationales, 4234, rue de la Roche, Montréal (Québec), les documents publiés en français.

Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, les bibliothèques et les organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information des Nations Unies, à New-York.

On peut également consulter tous les documents publiés par l'Organisation des Nations Unies aux endroits suivants:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français, et documents photocopiés, en anglais).

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université Laval (documents imprimés, en français).

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université de Montréal (documents imprimés, en français).

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

a) Publications imprimées:

Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes; New-York, 1952; document A/2219; 28 pp.; 30c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 18.

Cinquième assemblée mondiale de la santé 5-22 mai 1952; Genève, novembre 1952; 455 pp.; \$2.50; Actes officiels de l'OMS, N° 42.

b) Documents photocopiés:

Questions du Sud-Ouest africain — Rapport du Comité spécial du Sud-Ouest africain à l'Assemblée générale; le 21 novembre 1952; document A/2261; 118 pp.

RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
78	4 décembre	Les missions qui seront échangées entre le Canada et l'Uruguay auront rang d'ambassade; le major-général L.-R. La-Flèche, O.S.D., est nommé ambassadeur du Canada en Uruguay.
79	5 décembre	Membres de la délégation du Canada à la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord, s'ouvrant le 15 décembre.
80	5 décembre	Traitement douanier de la nation la plus favorisée accordé, moyennant réciprocité, par le Canada à l'Égypte.
81	5 décembre	Désignation de M. A. J. Andrew comme représentant résident à Vienne.
82	5 décembre	Présentation des lettres de créance de M. Cavat Ustun, ambassadeur de Turquie au Canada.
83	19 décembre	Entretiens préliminaires du Canada et des États-Unis sur la pêche dans les Grands lacs.
84	30 décembre	Reconnaissance du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants, qui ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Government Policy in Economic Matters Relating to Aviation, (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, à la réunion annuelle de la *Air Industries and Transport Association of Canada*, au *Seignior Club*, Montebello (Québec), le 10 novembre 1952

(N° 52/50).

L'économie canadienne en 1952, communiqué de presse émis le 29 décembre 1952 par le ministre du Commerce et de la Production de défense, M. C. D. Howe (N° 52/57).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

Allocution du président de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, au dîner de l'Association américaine pour les Nations Unies, le 23 octobre 1952 (N° 52/51).

Le plan de Colombo, discours de l'administrateur de la participation canadienne au plan de Colombo, M. Nik Cavell, de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, à l'*Empire Club*, de Toronto, le 4 décembre 1952 (N° 52/52).

Résolution de l'Inde sur la Corée, déclaration faite le 27 novembre 1952 à la Première Commission (questions politiques) par M. Paul Martin, président suppléant de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies (N° 52/53).

Rapport au Parlement, discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, durant le débat sur l'Adresse en ré-

ponse au discours du trône, le 8 décembre 1952 (N° 52/54).

Ajournement de la septième session, déclaration faite par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, lors de l'ajournement de la septième session, le 22 décembre 1952 (N° 52/55).

Tunisia — Tunisie (diffusé en anglais seulement), déclaration faite par le président suppléant de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Paul Martin, à la Première Commission (questions politiques) (N° 52/56).

Droits de l'homme, déclaration faite par le président suppléant de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Paul Martin, à la Troisième Commission, sur le chapitre V du rapport du Conseil économique et social traitant de la question des droits de l'homme (N° 52/58).

Allema
Argenta
Austral
Autrich
Belgiqu
Brésil...
Ceylan.
Chili....
Colomb
Congo b
Cuba....
Danema
Égypte..
Espagne
États-U

Finlande

France...

Grèce....

Guatema

Hong-Ko

Inde.....

Islande..

Irlande..

Italie....

Janvier 1

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne (Hôtel Sacher, 4 Philharmonikerstrasse).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Galle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Édifice Bank of London and South America).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Forescom Building).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (201 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 ^e (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).



Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chargé d'affaires a.i.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1)
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin)
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Lepa).
Portugal.....	Ministre (absent)..... Chargé d'affaires a.i.....	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Londres (Canada House). Liverpool (Martins Bank Building). Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19, Müdafaayi Milliye Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Pretoria (24, Barclays Bank Building). Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street). Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires a.i.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok)
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (Edificio Pan-American).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Pretoria (24, Barclays Bank Building) autrefois Moskovska).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent..... Secrétaire.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue). Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada).

*Organisation européenne de coopération économique.

Volun

L'éduc

Septièr

Assemb

Impr

Les Aff

Décl

Nominati

Représen

Publicati

Déclarati

Sous le ti
compte r
dans le c
partie, de

Abonnem
à l'ordre
(Canada).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Février 1953

N° 2

	PAGE
L'éducation chez les réfugiés arabes de Palestine— <i>M. John E. Robbins</i>	42
Septième Conférence générale de l'UNESCO.....	47
Assemblée générale des Nations Unies— Impressions d'un sénateur— <i>L'honorable Gordon B. Isnor</i>	54
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du Gouvernement.....	57
Nominations et mutations.....	59
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	59
Publications	60
Déclarations et discours.....	60

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

L'éducation chez les réfugiés arabes de Palestine

par M. JOHN E. ROBBINS

En décembre 1951, M. John E. Robbins, directeur de la Division de l'éducation du Bureau fédéral de la Statistique, à Ottawa, se voyait confier un mandat de sept mois comme directeur du programme d'éducation de réfugiés arabes de Palestine, lancé conjointement par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. M. Robert Westwater, inspecteur en chef des écoles publiques d'Ottawa, lui a succédé au poste de chef de la Division de l'éducation de l'Office de secours et de travaux. Au moment de quitter le Canada pour le Proche-Orient, M. Robbins était vice-président de l'Association canadienne d'éducation des adultes et du Conseil canadien de la citoyenneté, trésorier de la Fondation canadienne et secrétaire-trésorier du Conseil canadien de recherches sur les humanités. Il a assisté aux conférences de l'UNESCO tenues à Londres en 1945, à Mexico en 1947, à Beyrouth en 1948 et à Florence en 1950.

Rentré du Moyen-Orient, M. Robbins a bien voulu exposer aux lecteurs d'*Affaires extérieures* l'oeuvre éducative qui s'accomplit sous les auspices des Nations Unies en faveur des réfugiés arabes, enfants et adultes.

IL y a déjà cinq ans que près d'un million d'Arabes de Palestine, désireux d'échapper aux désordres de 1948, se sont réfugiés soit en Jordanie, au Liban ou en Syrie, soit dans la bande littorale de Gaza, secteur du sud-ouest de la Palestine administré par l'Égypte. Plus de 850,000 d'entre eux doivent compter sur des secours internationaux, dont la majeure partie est assurée par les Nations Unies.

Projets de longue haleine

Après avoir considéré ces secours comme de simples mesures d'urgence, on en est venu à reconnaître la nécessité d'assurer la subsistance des réfugiés pendant une assez longue période en attendant le règlement de paix, qui n'a pas encore été négocié mais devra remplacer l'actuel régime d'armistice. Le 1^{er} mai 1950, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies était mis sur pied. Chargé, comme son prédécesseur, de l'administration des secours sur place, l'Office avait aussi mission d'organiser des travaux qui permettraient aux réfugiés de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, le plus tôt possible. Son premier directeur a été le major-

général Howard Kennedy, d'Ottawa, président de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales.

L'administration qui a fait place à l'Office avait déjà tenté d'assurer l'instruction de quelques-uns des 200,000 enfants arabes d'âge scolaire qui se trouvaient réduits à l'oisiveté au cours du semestre de 1948. En 1949, des mesures provisoires permirent à 27 p. 100 des enfants de 6 à 14 ans de fréquenter l'école au moins de façon intermittente. Quant l'Office eut commencé à fonctionner, le travail éducatif fut intégré dans le programme de secours et, pendant les quinze premiers mois, \$282,388 furent affectés à l'éducation, soit moins de 100 des dépenses globales. Répartie sur tous les enfants d'âge scolaire, cette somme eût représenté un peu plus de 1 dollar par tête. Les seuls achats de fournitures nécessaires, représentant 1.13 p. 100 des dépenses. En dépit de la modicité de ce budget, 42 p. 100 des enfants de 6 à 14 ans ont pu fréquenter l'école élémentaire avant la fin de juin 1951: moitié d'entre eux dans des écoles tenues en commun par l'Office de secours et par l'UNESCO, d'autres dans des établissements privés, et un petit nombre

L'école de M. Robbins d'horticulture

Plan triennal

Se fondant

nière année

l'Office ont fait

songer à u

projets de

moins de p

sur les fond

directeur d

rale a instit

entre le 1^{er}

et engagean

consacrée

selon un ry

modés projets

vue du réta

égrés les cour

get général

entrent à l'in

leur niveau

triennal, le

continue d



CAMP DE MAR ELIAS

L'école de Mar Elias de l'UNESCO destinée aux réfugiés de Palestine, où les adolescents suivent des cours d'horticulture sous un régime de formation professionnelle qui les prépare aux tâches de l'âge adulte.

Odans les institutions déjà encombrées des
ctipays où se trouvent les réfugiés.

Plan triennal

Se fondant sur l'expérience de cette pre-
mière année, les fonctionnaires de l'Of-
fice ont fait connaître qu'ils ne pouvaient
songer à une organisation efficace des
projets de réadaptation des réfugiés à
moins de pouvoir compter au préalable
sur les fonds nécessaires. A la requête du
directeur de l'Office, l'Assemblée géné-
rale a institué un plan triennal à exécuter
entre le 1^{er} juillet 1951 et le 30 juin 1954
et engageant un crédit budgétaire de 250
millions de dollars, dont une partie serait
consacrée à la distribution de secours
selon un rythme décroissant, et l'autre à
des projets soigneusement élaborés en
vue du rétablissement des réfugiés. Mal-
gré les coupures pratiquées dans le bud-
get général des secours, les crédits affé-
rents à l'instruction étaient maintenus à
leur niveau initial. Dans le cadre du plan
triennal, le budget de l'éducation de base
continue de faire partie du budget des

secours, mais l'instruction spécialisée, la
formation professionnelle des jeunes et
les cours pour adultes sont financés sur
les crédits de réadaptation. Certains, tou-
tefois, ont trouvé qu'il ne convenait pas
d'unifier le système d'éducation dans le
cadre du budget de réadaptation, car
tous les services éducatifs contribuent au
rétablissement des réfugiés et une sépara-
tion artificielle entre la formation profes-
sionnelle et l'éducation générale pourrait
avoir des effets néfastes. La Commission
consultative de l'Office a soutenu, pour sa
part, que seules l'éducation et la forma-
tion spécialisées qui préparent rapide-
ment les réfugiés à vivre par leurs pro-
pres moyens peuvent logiquement s'in-
scrire au compte de la réadaptation. Sous
le régime des accords déjà conclus avec
les Gouvernements des États arabes où
de nouveaux projets de mise en valeur
doivent être réalisés, l'Office prépare les
réfugiés à une vie normale dans les mé-
tiers de leur choix, qu'ils pourront exercer
par la suite là où ils s'établiront. Il a été
clairement stipulé que les accords inter-
venus avec les Gouvernements arabes,

ainsi que les travaux de mise en valeur fournissant aux réfugiés l'occasion d'utiliser leurs techniques et de se faire une vie normale, ne sauraient porter atteinte à leur droit au rapatriement s'il leur était jamais donné de pouvoir retourner dans leurs foyers.

Au cours des douze derniers mois, quelque \$600,000 du budget des secours ont été consacrés à l'éducation. Environ 50,000 enfants fréquentent les 120 écoles de l'Office, établies pour la plupart dans des camps. Un autre groupe de 50,000 jeunes réfugiés est accueilli dans les institutions d'Etat ou dans des établissements privés, dont plusieurs sont dirigés par des organismes bénévoles tels que le Conseil des églises chrétiennes dans le Proche-Orient et la Mission pontificale. Le tiers des écoles privées reçoivent de légères subventions de l'Office. Grâce à ces efforts conjugués, 100,000 enfants fréquentent les écoles, soit la moitié environ de la population d'âge scolaire.

Fréquentation scolaire

Il ressort de la statistique scolaire que plus de 80 p. 100 des garçons viennent à la classe de 7 à 9 ans, mais que très peu poursuivent leurs études après leur douzième année; c'est pourquoi l'Office ne songe pas à donner l'instruction secondaire. Nulle part, sauf au Liban, la proportion des filles à l'école n'atteint 50 p. 100; bien que ce soit là un phénomène assez ordinaire en pays musulman, les réfugiés ne cessent de réclamer un plus grand nombre d'écoles pour leurs filles; en attendant, les institutions existantes voient s'allonger les listes d'attente.

Le budget scolaire mensuel de l'Office est d'environ un dollar par mois et par élève. Même si les classes sont nombreuses,—elles sont en moyenne de 55 élèves,—il est évident que d'aussi maigres crédits ne peuvent assurer une bien forte rémunération aux instituteurs. Les employés de l'Office sont répartis, pour les traitements, en douze catégories; celle des instituteurs est la dernière, et celle des directeurs d'école l'avant-dernière. Il est donc très difficile de garder des maîtres compétents, d'autant plus que ceux-ci peuvent compter sur une meilleure rétribution dans les écoles d'Etat.

La classe se fait généralement sous la

tente, abri assez confortable pendant une partie de l'année, mais froid et humide en hiver. Plusieurs tentes, dont la toiture était usée et trouée, ont été détruites par les fortes tempêtes de l'hiver dernier. Il est possible d'ériger des bâtiments convenables à très bas prix, en utilisant les matériaux qu'on trouve sur place, pour le toit, qui exige du bois importé. Des classes fort convenables ont été aménagées moyennant un prix unitaire inférieur au traitement annuel d'un instituteur. Ici et là, l'enseignement se donne dans des locaux loués.

Matériel peu abondant

Le matériel est réduit à sa plus simple expression. Dépourvues au début, plusieurs écoles sont maintenant pourvues de pupitres et de bancs fabriqués par les élèves plus avancés qui apprennent la menuiserie. On s'efforce de munir chaque élève de crayons et de cahiers, ainsi que de manuels qui lui permettront d'accéder normalement aux écoles de l'Etat.

Pour la présente année scolaire, les crédits prélevés sur le budget des secours au titre de l'éducation ont été augmentés de deux tiers; d'environ \$600,000 qu'il était l'an dernier, on les a portés à près de un million. En conséquence, l'Office a accueilli dans ses écoles 3,000 enfants qui n'avaient pu être admis en septembre dernier, et il espère en accueillir 17,000 de plus à la fin de février. Comme s'applique à réduire l'effectif des classes, les instituteurs ne devraient avoir au début de mars qu'un auditoire moyen de 50 élèves. La rémunération des instituteurs a été haussée au niveau des traitements accordés aux maîtres des écoles locales. On dresse actuellement des plans en vue de construire au printemps 1953 des locaux permanents qui remplaceront dans chaque secteur les tentes délabrées. En dépit de cette amélioration générale, plus de 80,000 enfants réfugiés de 6 à 14 ans ne peuvent encore recevoir l'instruction élémentaire.

Un groupe d'élèves avancés et de maîtres ont mené, avec le concours de quelques instructeurs rétribués, une fructueuse campagne d'enseignement auprès des adultes et des enfants qui n'ont pas le avantage de fréquenter l'école. On a recours en l'occurrence à la méthode

ant un Laubach, qui veut que « chacun enseigne
humid à un autre »; les manuels avaient été pré-
la toi parés à peu de frais par le Conseil mis-
ites pisionnaire chrétien du Caire.

Direction technique

ce, sar Tandis que l'Office de secours exécute
importu-même son programme d'éducation,
été am l'UNESCO se charge de la direction
re inf technique de ce programme, tout comme
instit l'Organisation mondiale de la santé di-
e donn rige les services d'hygiène de l'Office. En
plus de fournir à la Division de l'éduca-
tion son directeur et un sous-directeur,
l'UNESCO verse à l'Office de secours une
subvention annuelle de \$70,000, dont
s simp 15,000 doivent servir à la formation uni-
plusieuv ersitaire de quelques étudiants. Répartie
de prentre l'Université américaine de Bey-
es élève routh, l'Université Saint-Joseph de Bey-
menirouth et l'Université de Damas, cette
ue élève subvention vient en aide chaque année à
que d'une centaine d'étudiants. D'autre part, un
accéd certain nombre de jeunes Palestiniens qui
t. fréquentent des universités égyptiennes
les croit ont reçu de l'aide du Gouvernement
secour égyptien.

gmenité De plus, au printemps 1952, l'UNES-
CO qui CO a pris l'engagement d'affecter des
s à profonds d'assistance technique, d'un mon-
l'Offic tant maximum de \$50,000, tant à l'envoi
enfant d'éducateurs spécialisés de l'étranger qu'à
ptemb la formation, grâce à des bourses d'étu-
17,00 des, de jeunes Palestiniens qui leur suc-
me o cèdent plus tard.

classe Par son système de bons d'entraide,
r au de l'UNESCO fait connaître les besoins sco-
pyen d laires des réfugiés arabes de Palestine,
instit créant ainsi un courant de sympathie à
s trait leur endroit aux États-Unis, au Royaume-
s école Uni, en France, en Australie, en Belgi-
es pla que, en Suède et ailleurs. Les dons ont
mps o pour effet d'établir des contacts directs
rempl entre donateurs et bénéficiaires et font
s tente naitre un esprit de compréhension inter-
ioratio nationale qui profite aux uns et aux
réfugié autres.

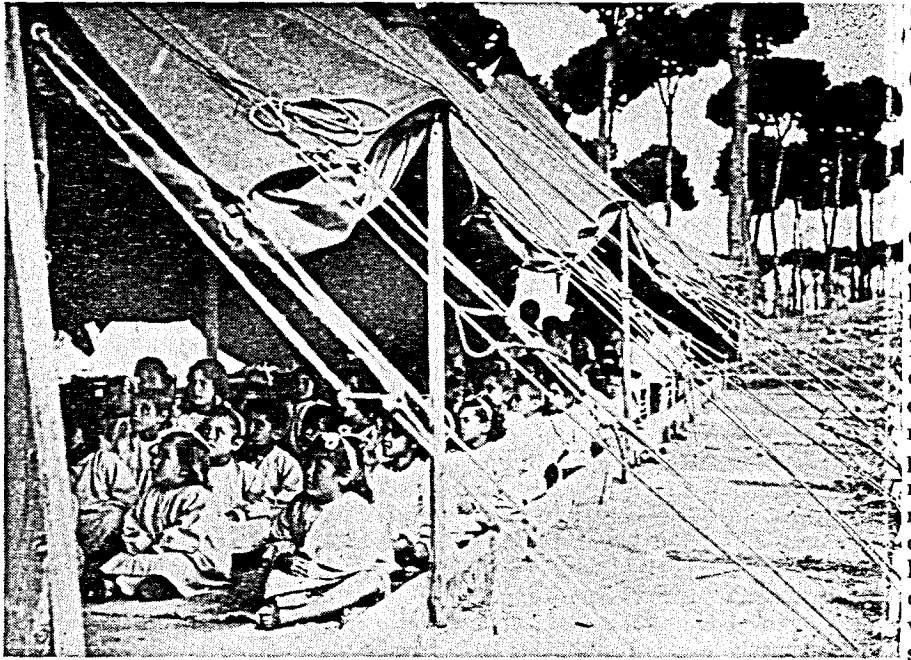
recevoit En outre, l'UNESCO convoque une
conférence annuelle au cours de laquelle
de ma les représentants des ministères de l'Ins-
de que truction publique des États arabes étu-
ructueu dient les problèmes relatifs à l'éducation
rès de des réfugiés. Tenue à Beyrouth en avril
pas li dernier, la dernière de ces réunions grou-
on a e pait des délégués de l'Égypte, de la Jor-
méthod danie et du Liban, un spécialiste de

l'instruction publique au Moyen-Orient,
représentant le siège de l'UNESCO, et
divers fonctionnaires administratifs et iti-
nérants chargés de la mise en œuvre
du programme d'éducation institué au
Moyen-Orient sous les auspices de l'Of-
fice de secours et de l'UNESCO. Les
délégués à cette conférence ont recom-
mandé que soit établi, dans le cadre d'un
seul budget, un système d'instruction uni-
fié pour remplacer le régime actuel qui
veut que l'instruction générale soit portée
au compte des secours et la formation
professionnelle à celui de la réadaptation.
La conférence a reconnu la nécessité de
relever sensiblement le budget global
destiné à l'instruction.

Programme de réadaptation

Au cours de la première année du plan
triennal de réadaptation, seuls certains
projets d'essai ont été réalisés, au prix
d'environ \$100,000, ce qui a permis de
former quelques centaines de personnes
dans les domaines suivants: service sani-
taire et paramédical, pédagogie, sténo-
graphie, dactylographie, tissage et méca-
nique. La Division de l'Office chargée de
l'instruction a élaboré un programme
élargi de formation professionnelle pour
1952-1953, et affecté à cette fin des cré-
dits budgétaires d'un montant de 5 mil-
lions de dollars. Comme la plupart des
réfugiés sont d'origine paysanne et qu'ils
sont normalement destinés à s'établir sur
la terre, l'instruction agricole a tenu une
large place dans toutes ces initiatives.
Cependant, les projets relatifs à la forma-
tion professionnelle ne constituent qu'un
seul aspect des accords détaillés et de
plus grande portée qui ont été négociés
entre l'Office de secours et les gouverne-
ments arabes, et l'on ne peut y donner
suite qu'à mesure que les plans de mise
en valeur prévus dans ces accords se
trouvent effectivement exécutés.

En vue des travaux entrepris cette an-
née par l'Office, le Canada a versé une
contribution de \$600,000. Si d'autres
pays sur lesquels pèsent des obligations
comparables à celles du Canada accep-
tent de verser des sommes relativement
aussi élevées, et si la situation permet de
compter sur la réussite des opérations de
l'Office de secours, le Gouvernement ca-
nadien envisagera probablement la possi-



ÉCOLE MATERNELLE AU LIBAN

École maternelle du camp de Dekwani (Liban), l'une des 117 écoles élémentaires dirigées par l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies de concert avec l'UNESCO.

bilité de verser une nouvelle contribution cette année. Quoi qu'il en soit, ce sont encore les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, qui sont les principaux contributeurs, puisqu'ils ont à eux seuls versé 80 p. 100 des fonds employés par l'Office de secours pendant les quatorze pre-

miers mois de son existence. Du fait que la Commission consultative de l'Office est, depuis sa création, formée de citoyens de ces trois pays et de la Turquie, ceux-ci assument une large part de la direction immédiate d'une entreprise humaine aussi vaste que complexe.

Sep
de l

ON a pr
de dive
l'UNESC
tournant
12 nove
donné li
exagéré
rence a
point cr
mer que
monter l
compter
lité. Les
de l'œuv
vrait acc
sensions
fin, on a
redresse

Lieu de
général
La recon
Conféren
férence
nement
Conféren
exclu d'
sieurs d
nant de
son sièg
merait f
plément
disponib
tâches
Elles on
tés et la
dans le
Certains

* La dél
compos
préside
Kirk, d
chimie
Conwa
Garnea
ministè
des Af

Septième Conférence générale de l'UNESCO

Rapport de la délégation du Canada*

ON a pris l'habitude, lorsqu'il est question de diverses conférences générales de l'UNESCO, de parler de crises et de tourments. La septième, tenue à Paris du 12 novembre au 11 décembre 1952, a donné lieu aux mêmes propos. Il n'est pas exagéré de dire que la dernière Conférence a marqué pour l'UNESCO un point critique et il serait inexact d'affirmer que l'Organisation a réussi à surmonter la crise et qu'elle peut désormais compter sur une bonne marge de stabilité. Les diverses conceptions nationales de l'œuvre que l'UNESCO peut et devrait accomplir ont suscité de graves dissensions au cours de la Conférence. A la fin, on avait réussi à opérer un certain redressement, mais fort aléatoire.

Lieu de la huitième Conférence générale de l'UNESCO

La recommandation faite par la sixième Conférence générale à la septième Conférence d'accepter l'invitation du Gouvernement de l'Uruguay à tenir la huitième Conférence à Montevideo a virtuellement exclu d'avance toute autre décision. Plusieurs délégations ont souligné qu'en tenant des conférences générales loin de son siège permanent, l'Organisation entamerait forcément, en raison des frais supplémentaires ainsi occasionnés, les fonds disponibles pour l'exécution des diverses tâches envisagées par son programme. Elles ont souligné également les difficultés et la désorganisation qui s'ensuivraient dans le fonctionnement du secrétariat. Certains pays ont prévenu la Conférence

que la distance et les frais supplémentaires les obligeraient à n'envoyer que de faibles délégations, peut-être même à n'en pas envoyer du tout. Toutefois, ceux qui voyaient là une excellente occasion de faire connaître l'UNESCO et ses travaux au continent sud-américain l'ont emporté. La Conférence s'est prononcée en faveur de Montevideo par 28 voix contre 15 et 12 abstentions. On prévoit que la Conférence de 1954 aura lieu en mai ou septembre de cette année, selon qu'en décidera le Conseil exécutif.

Admission de nouveaux membres

L'admission du Népal et de la Libye n'a pas fait de difficulté. Celle de l'Espagne, toutefois, a soulevé de fortes objections parmi les délégations qui s'y étaient opposées, et a embarrassé celles qui ne voulaient pas prendre trop nettement position dans l'un ou l'autre sens. Par 44 voix contre 4 et 7 abstentions, la Conférence a approuvé une résolution tendant à écarter toute discussion sur l'admission de l'Espagne. Cette décision a amené le membre yougoslave du Conseil exécutif à annoncer sa démission (que, par la suite, il a consenti à retirer jusqu'à ce que sa Commission nationale ait pu examiner la question), et a eu pour résultat la démission d'un membre de la délégation française et d'un autre de la délégation belge. Se fondant sur le double fait que l'UNESCO vise à obtenir l'adhésion de toutes les nations du monde et qu'elle est une organisation non politique, la délégation du Canada a voté pour l'admission de l'Espagne.

*La délégation du Canada à la septième Conférence générale de l'UNESCO était ainsi composée: Président: M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse et en Autriche; Vice-président: M. E. H. Norman, du ministère des Affaires extérieures; Délégués: M. T. A. M. Kirk, député de Digby-Yarmouth, M. Garnet T. Page, directeur de l'Institut canadien de chimie, M. Paul Gérin-Lajoie, avocat de Montréal; Déléguée suppléante: M^{lle} M. E. Conway, présidente de la Fédération canadienne des instituteurs; Conseiller: M. René Garneau, du ministère des Affaires extérieures; Conseiller financier: M. J. E. G. Hardy, du ministère des Affaires extérieures; Conseiller et secrétaire: M. Blair Seaborn, du ministère des Affaires extérieures.

La Pologne se retire

Vers la fin de la Conférence, l'Organisation a reçu de l'ambassade de Pologne à Paris une lettre condamnant la nature de son activité et annonçant que la Pologne allait se retirer de l'UNESCO. Il n'y avait là rien d'étonnant puisque la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie n'avaient pas participé aux travaux de l'Organisation depuis la Conférence de 1950, à Florence. L'UNESCO a adressé au Gouvernement polonais une lettre l'exhortant à revenir sur sa décision, mais il semble fort improbable que cette démarche ait la suite envisagée, surtout si l'on songe que la Hongrie a annoncé après la Conférence qu'elle avait l'intention de se retirer.

Débat sur le plafond budgétaire

Le programme et les prévisions de dépenses préparées par le Directeur général et approuvées par le Conseil exécutif en vue de leur présentation à la Conférence, auraient nécessité un budget de \$20,400,000 pour les années 1953 et 1954. Selon le Directeur général, c'était le minimum nécessaire pour la mise en œuvre des chapitres essentiels du programme de l'UNESCO. Ce chiffre accusait une augmentation considérable sur le plafond budgétaire de \$8,700,000 fixé pour 1952.

Le débat sur le plafond budgétaire fut probablement le plus critique de la session. Il y avait, d'un côté, les pays qui approuvaient sans réserve le programme du Directeur général et estimaient que l'UNESCO faisait ainsi un autre pas modeste vers un programme sans cesse élargi; ceux-ci entrevoyaient un nombre presque illimité d'excellents projets d'ordre éducatif, scientifique ou culturel, et croyaient ne pouvoir les entreprendre que dans le cadre de l'UNESCO. De l'autre côté, les pays qui favorisaient un budget plus modeste, surtout les pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada qui versent les plus fortes contributions à l'UNESCO, ont souligné qu'ils avaient contracté d'autres engagements très lourds et ne pouvaient fournir à l'UNESCO des fonds illimités. Bien que la division entre pays favorables à un élargissement du programme et pays à tendance plus conservatrice ne fût pas

parfaitement tranchée, on a remarqué que le premier groupe comprenait surtout les pays de l'Amérique latine et quelques-uns des pays les plus importants de l'Asie et de l'Afrique.

Une proposition de compromis prévoyant un plafond budgétaire de 18 millions de dollars pour les deux années a été mise de l'avant vers la fin de la discussion, et a été approuvée à une faible majorité: 29 voix contre 21 et 4 abstentions.

Même si le plafond de 18 millions de dollars a pour effet de relever la cotisation des membres pour les deux années à venir, les fonds disponibles pour le programme de chaque année seront moindres qu'en 1952. En effet, le budget de dépenses réel ne dépassera pas 17 millions de dollars parce que, d'une part, la huitième Conférence, en se réunissant à Montevideo, coûtera environ \$300,000 de plus qu'elle n'aurait coûté à Paris et que, d'autre part, l'UNESCO s'est servi en 1952 de fonds extraordinaires pour combler le déficit prévu au chapitre des contributions et pour permettre l'exécution de projets dont il eût été impossible, autrement, de faire les fonds. Cette année, elle ne dispose pas de tels fonds. En dernier lieu, le pourcentage annuel prévu des contributions dont la perception est improbable s'est élevé de 7.5 p. 100 en 1952 à 9.2 p. 100 en 1953 et 1954. Pour toutes ces raisons, le programme sera réduit.

La crise budgétaire tenait en partie à ce que la constitution ne précisait pas suffisamment l'autorité qui était chargée de la préparation du programme et des prévisions budgétaires. En principe, le Conseil exécutif devait préparer le programme, et le Directeur général, les prévisions de dépenses que nécessitait son exécution. Mais on savait que le Directeur général, M. Torres Bodet, suivait de très près la préparation du programme et s'estimait tenu de le défendre. Par la suite, la Conférence a modifié la constitution de façon à laisser au Directeur général le soin d'arrêter et le programme et le budget s'y rattachant. Le Conseil exécutif présentera ce programme et ce budget à la Conférence générale, avec ses recommandations. En précisant les responsabilités et les pouvoirs respectifs des organes administratif, exécutif et légis-

atif, l'UNESCO espère faciliter le travail des conférences futures et circonscrire les possibilités de conflits.

Avant l'ouverture de la Conférence générale, la Commission du budget n'a pas pu étudier comme elle l'aurait voulu les prévisions de dépenses, parce que le Directeur général insistait pour qu'elle n'examinât ni la valeur relative en espèces des projets inscrits au programme, ni les rapports entre le budget proposé et la politique financière d'ensemble des quinze États membres. La Commission a donc dû se borner à analyser l'exactitude des prévisions de dépenses afférentes à chaque projet. De la Commission du budget formée en vue de la Conférence en 1954, on a fait une Commission consultative du programme et du budget qui aura un mandat plus étendu que la première. Elle aura toute latitude d'étudier, avant l'ouverture de la Conférence générale, le programme et le budget établis par le Directeur général, ainsi que les observations formulées à leur sujet par le Conseil exécutif. Elle étudiera également toute nouvelle proposition mise de l'avant par les États membres ou le Conseil exécutif. Cette Commission devrait faciliter les travaux de la Conférence générale en éliminant la distinction artificielle entre les aspects concrets du programme et les prévisions budgétaires qui s'y rapportent. Le Canada a été réélu membre de cette Commission.

Démission du Directeur général

C'est le 21 novembre que le budget a été arrêté. Le lendemain matin, M. Torres Bodet annonça qu'il avait l'intention de se démettre de son poste de Directeur général de l'UNESCO. Il dit qu'il s'était épuisé à tâcher de faire de l'Organisation ce qu'il croyait qu'elle pourrait et devrait être. Ayant à choisir entre la retraite, l'immobilité ou le progrès de l'Organisation, le Conseil exécutif et lui avaient opté pour le progrès, mais la Conférence, à son avis, avait choisi la retraite. Il se déclara complètement découragé et incapable de continuer son travail. Sa démission n'était pas inspirée par le dépit. Il l'aurait donnée quand même si la Conférence n'avait approuvé qu'à une faible majorité le programme et le budget proposés par lui. Il ne pouvait plus conti-

nuer à moins de se sentir soutenu sans réserve par la grande majorité des États membres. Sa démission fut suivie de celle de M. Paulo Carneiro (Brésil), président du Conseil exécutif, qui se déclara en plein accord avec les paroles du Directeur général.

Il est encore trop tôt pour qu'on puisse dire si l'UNESCO a réussi à dénouer la crise survenue à propos du budget et de la démission. Après la démission de M. Torres Bodet, M. Malik, ambassadeur de l'Inde en France et chef de la délégation indienne en l'absence de sir Sarvepalli Radhakrishnan, a souligné que l'événement aurait, dans les pays lointains, surtout dans les pays insuffisamment développés tels que le sien, des répercussions que ne pouvaient pas prévoir ceux qui prenaient part à la Conférence. Si l'on s'en tient à un point de vue très restreint, on peut dire que le problème n'est pas résolu. Il ne sera pas facile de trouver un successeur à M. Torres Bodet. La Conférence l'a remplacé provisoirement par le Sous-directeur général, M. John W. Taylor, en attendant que soit nommé un nouveau Directeur général. Cette nomination aura lieu à une session extraordinaire qui doit se tenir au printemps 1953.

Suites de la démission de M. Torres Bodet

La veille de la démission de M. Torres Bodet, sir Sarvepalli Radhakrishnan, président de la Conférence générale, était parti précipitamment pour l'Inde à la demande de M. Nehru. Pour lui succéder comme président intérimaire, le comité de direction désigna M. S. M. Sharif, chef de la délégation du Pakistan et haut fonctionnaire au ministère pakistanais de l'Éducation. Au cours des trois jours qui suivirent, M. Sharif s'efforça par tous les moyens de mettre les délégations d'accord sur une ligne de conduite que l'on pourrait suivre jusqu'à la fin de la conférence. Il y réussit dans une mesure appréciable. Ceux qui avaient voté en faveur du plafond budgétaire plus élevé s'inclinèrent à contre-cœur devant la nécessité de réduire le programme. Néanmoins, M. Sharif finit par les persuader de procéder à un examen critique du programme en vue de pratiquer les am-

putations nécessaires pour le ramener dans les limites des fonds disponibles.

Travaux de la Commission du Programme

Au moment d'aborder l'examen détaillé du programme et des crédits budgétaires, la Commission du programme était déjà saisie des propositions de la Commission du budget concernant les économies susceptibles d'être pratiquées dans le budget établi par le Directeur général. On trouvera, énumérées à l'Annexe, un certain nombre des économies envisagées. Il a aussi été possible à la Commission administrative d'économiser sur le budget de la huitième Conférence générale de même que sur ceux du bureau du Directeur général et du Bureau de liaison de New-York. La Commission du programme et les différents groupes de travail qui lui sont subordonnés ont dû partir de l'hypothèse que seuls pourraient être exécutés en 1953 et 1954 les projets bénéficiant de la cote de priorité A.1 et que tous ceux qui figuraient sous les cotes A.2, B.1 et B.2 devraient être rayés du programme. Encore fallait-il, pour ramener le programme dans les limites des fonds disponibles, réaliser des économies de 7.8 p. 100 environ sur les priorités de la catégorie A.1. Le désaccord qu'a fait paraître le débat sur le plafond budgétaire a rejailli dans une certaine mesure sur les discussions qui suivirent. Toutefois la délégation canadienne est convaincue qu'aucun projet important n'a été sacrifié.

Ordre de priorité

La Conférence constitua un Groupe de travail sur le programme et le développement de l'UNESCO, chargé d'étudier un point relatif à l'« établissement d'un ordre de priorité » que les États-Unis avait fait inscrire à l'ordre du jour. Dans son rapport, qui sera soumis aux États membres pour qu'ils puissent formuler des observations propres à faciliter au Directeur général la préparation du programme de 1955-1956, le Groupe de travail divise les domaines d'activité de l'Organisation en trois catégories: (i) les travaux des services fixes, c'est-à-dire les techniques et les méthodes utilisées

pour atteindre les buts immanents de l'UNESCO ou pour mettre en œuvre certains de ses programmes; (ii) les travaux prévus par un programme accordé aux présentes disponibilités budgétaires; (iii) les priorités établies dans le cadre d'un programme correspondant à un niveau budgétaire plus élevé.

Les domaines d'activité de l'Organisation sont si hétérogènes, ses membres si divers, les conceptions de ses buts si différentes de groupe à groupe, qu'il ne sera jamais facile de définir les priorités. Les pays européens, par exemple, ont une tendance à voir dans l'organisation l'héritière du Centre de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, alors que les pays insuffisamment développés s'intéressent plus à l'instruction élémentaire qu'à la coopération intellectuelle proprement dite. De plus, le Secrétariat préfère maintenir l'équilibre réalisé aux cours de sept années d'essai entre les différents services du programme et leurs travaux. La Conférence générale n'en a pas moins reconnu l'avantage qu'il y aurait à établir un ordre de priorité. L'attention particulière que l'on a accordée à certains domaines est conforme à la conception canadienne de la concentration de l'effort et marque une réalisation sur laquelle il devrait être désormais possible de bâtir.

Siège de l'Organisation

Les délibérations sur le siège permanent de l'UNESCO perdirent de leur cohérence lorsque le Gouvernement français eut fait connaître qu'il se voyait contraint de retirer l'offre qu'il avait faite d'un emplacement situé à la Porte Maillot, à l'Orée du Bois de Boulogne. On avait tracé les plans complets d'un édifice qui cadrerait avec cet emplacement et l'on crut, à un moment donné, qu'il serait impossible à la Conférence de prendre une décision finale au sujet de cet édifice. Toutefois, on pressa le Gouvernement français de faire une nouvelle offre à l'UNESCO et, cette fois, il proposa un terrain qu'il avait déjà offert, place Fontenoy, à proximité de l'École militaire. Jugeant cet emplacement impropre à l'objet envisagé, le groupe des cinq architectes choisis pour conseiller l'UNESCO à cet égard l'avait rejeté. En renouvelant

son offre de la place Fontenoy, le Gouvernement français acceptait de rembourser à l'Organisation la somme de \$90,000 dépensée pour la préparation des plans de l'édifice de la Porte Maillot. Il s'offrait en outre à lever les servitudes architecturales imposées aux constructions de la place Fontenoy et qui auparavant rendaient ce site inacceptable. Afin de financer la construction de l'édifice, le Gouvernement français renouvela son offre d'un prêt d'environ six millions de dollars, franc d'intérêt et remboursable en trente ans. La Conférence donna un agrément de principe à cette nouvelle proposition, en attendant de le ratifier définitivement à la session extraordinaire qui sera tenue au printemps 1953, lorsque les architectes auront établi de nouveaux plans. Il semble probable que l'on en arrivera à une entente au printemps et que la construction du bâtiment pourra alors commencer. En ce cas, l'UNESCO devrait pouvoir occuper son siège permanent à temps pour la neuvième Conférence générale, soit en 1956.

Composition du Conseil exécutif

L'amendement à la Constitution proposé par les États-Unis, et qui aurait permis l'élection au Conseil exécutif de représentants nationaux plutôt que de personnes choisies à titre individuel, a fait l'objet, au sein de la Commission administrative, d'un débat prolongé mais fructueux. Les partisans de l'amendement ont fait valoir qu'un tel changement contribuerait à rendre plus étroite la coopération du Conseil exécutif avec les États membres entre les sessions ordinaires, et lorsqu'il s'agira de procéder aux amendements budgétaires. Ils ont exprimé l'espoir qu'une liaison plus étroite avec les gouvernements nationaux permettra d'éviter des crises du genre de celle à laquelle a donné lieu en 1952 la préparation du programme et du budget. De leur côté, les adversaires de l'amendement ont fait observer que le Conseil exécutif doit être au-dessus de toute directive ou pression d'initiative nationale et qu'il doit servir non pas les États membres, mais l'Organisation dans son ensemble. Le Canada s'est employé à faire modifier l'amendement de façon à résoudre certaines objections. La rédaction

définitive de l'amendement est beaucoup plus acceptable que le texte primitif. Toutefois, une résolution indienne tendant à reporter le vote à 1954 reçut l'appui des adversaires et des indécis et fut adoptée par 25 voix contre 19 et une abstention; 14 membres étaient absents. On a lieu de croire que le principe dont s'inspire l'amendement américain sera accepté par la prochaine Conférence générale si d'ici 1954 le Canada poursuit ses instances auprès des autres États membres.

A la suite du rejet de l'amendement révisé, la Conférence apporta divers changements en vue d'adapter le Conseil exécutif à un régime de conférences biennales. Elle décida que le Conseil serait composé de vingt membres au lieu de dix-huit et que chaque membre siégerait pendant quatre ans au lieu de trois. Une fois prises les dispositions provisoires relatives au nombre des membres, la moitié des membres du Conseil se retireront à chacune des sessions ordinaires et dix autres membres seront élus à leur place.

Élections au Conseil exécutif

Le mandat des membres qui devaient se retirer en 1953 a été prolongé jusqu'en 1954. Le professeur Vittorio Veronese a été élu pour terminer (en 1954) le mandat de l'ancien délégué italien, feu le comte Jacini. Les huit nouveaux membres élus au Conseil exécutif sont les suivants (dans l'ordre du nombre de voix recueillies par chacun):

M. Luther Evans	États-Unis
M. Henri Laugier	France
Son Excellence	
M. Ventura Garcia Calderon	Pérou
Son Excellence	
M. Tom Hagiwara	Japon
M. Luang Pin Malakul . .	Thaïlande
Son Excellence	
le docteur G. A. Raadi . .	Iran
Le professeur	
Oscar Secco Ellauri . . .	Uruguay
Le professeur	
Jakob Nielsen	Danemark

Le délégué yougoslave qui avait offert sa démission à la suite de l'admission de l'Espagne se laissa convaincre de rester en fonction jusqu'à ce que le Gouvernement et la Commission nationale de Yougoslavie aient examiné la question. S'il

maintient sa démission, il faudra élire un nouveau membre pour le remplacer.

Questions juridiques

Le Canada a fait partie d'une Commission juridique créée par la Conférence pour étudier les nombreuses propositions d'amendement à la Constitution, le règlement intérieur et les diverses directives nécessitées par la substitution du régime des conférences biennales à celui des conférences annuelles. Le Canada a été élu à la Commission juridique en vue de la Conférence de 1954.

Conclusion

Plusieurs motifs expliquent la participation du Canada à l'UNESCO, l'un d'eux étant que c'est une Organisation à laquelle on donne mais de laquelle nous recevons quelque chose en retour. Ce point de vue n'a pas toujours été admis au Canada, mais nos hommes de science, éducateurs et sociologues, entre autres, commencent à se rendre compte qu'ils peuvent retirer de certaines initiatives de l'UNESCO des avantages certains. En outre, l'UNESCO peut être considérée comme l'un des organismes capables d'aider les pays moins évolués.

En dernière analyse, la crise survenue lors de la dernière Conférence résultait de la différence entre deux conceptions des buts et virtualités propres à l'Organisation: celle des pays moins évolués d'une part et, de l'autre, celle des principaux pays contributeurs. Le débat engagé sur cette question centrale et qui a précipité la démission de M. Bodet, a donné lieu à certains propos acrimonieux de la part de quelques délégations. Celles-ci ont exprimé l'avis que les grandes puissances, après avoir, à la fin de la seconde guerre mondiale, fait luire sur le monde l'espoir du rôle pacifique et constructif de l'UNESCO, se préoccupent aujourd'hui beaucoup plus d'autres questions, particulièrement des questions de défense et qu'elles sont portées à négliger l'idéal que représente l'UNESCO. Bien que certains puissent considérer cette manière de voir comme le résultat d'un malentendu sur les possibilités d'action de l'UNESCO dans le monde actuel et bien que l'émotion suscitée par le débat ait pu

sembler excessive, ces symptômes de désillusion demeurent un phénomène que le Canada ne doit pas méconnaître ou sous-estimer. Il est vrai que la délégation du Canada et quelques autres, représentant surtout les principaux contributeurs, ont souligné la nécessité d'économiser sur certains projets, mais elles n'entendaient nullement abandonner ce qu'elle estiment être l'œuvre primordiale de l'UNESCO, c'est-à-dire l'instruction élémentaire et l'assistance technique. Le meilleur moyen de dissiper tout malentendu ou tout ressentiment parmi les délégations qui comptaient sur un budget plus considérable consisterait peut-être à instaurer un régime qui pousserait les intéressés à suivre le travail de l'UNESCO d'une façon constante et méthodique entre les conférences, et les délégués aux conférences futures, à s'intéresser de façon soutenue et agissante, tant sur le plan financier que sur le plan professionnel, aux initiatives que le Canada a toujours considérées comme fondamentales.

ANNEXE

Au Canada, les personnes et associations intéressées seront sans doute heureuses de connaître les conséquences pratiques qu'entraînera pour l'UNESCO la nécessité de réduire de 7.8 p. 100 le budget général de ses projets de la cote de priorité A.1. Il a été question d'opérer une réduction égale dans le budget de chacun des projets, mais on a finalement opté pour une réduction sélective.

Bien qu'incomplète, la liste suivante comprend la plupart des principales modifications apportées aux projets de l'UNESCO par la conférence, ainsi qu'un certain nombre d'autres de moindre importance.

Éducation

1. La subvention annuelle à l'Association internationale des universités est réduite de \$1,000.
2. La subvention annuelle à la Confédération mondiale des associations professionnelles de professeurs est portée de \$3,000 à \$6,000 et de la cote B.1 à la cote A.1.
3. La subvention de \$2,000 accordée à la «New Education Fellowship» passe de la cote B.1 à la cote A.1..

4. Le Manuel mondial de l'organisation de l'éducation et de la statistique, qui était publié tous les trois ans, le sera désormais tous les deux ans. La prochaine édition paraîtra en 1956.
5. On renonce à effectuer les études relatives à la préparation des professeurs d'écoles secondaires en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.
6. Il est formé un comité de six experts chargés d'examiner les buts et les méthodes d'une éducation enseignant à vivre dans la communauté mondiale. Ce projet s'inscrit sous la cote A.1.
7. Il a fallu se résoudre à discontinuer le programme d'études destiné à appuyer les initiatives pédagogiques prises dans les pays membres pour mieux préparer l'enfance à la vie dans la communauté mondiale.
8. La durée des stages d'études est réduite de cinq semaines à quatre.
9. Le cours universitaire de l'UNESCO est aboli.

Sciences sociales

1. La création d'un Centre international d'étude et d'enseignement des sciences sociales est remise à plus tard. Un petit Office de recherches en tiendra lieu provisoirement.
2. La subvention proposée pour la Conférence des études internationales est réduite de \$3,500 à \$1,750.
3. La réunion d'experts qui devait avoir lieu en 1954 pour l'étude des conflits internationaux et de leur médiation, de même que l'étude des théories et opinions relatives aux causes des guerres, est remise à plus tard.
4. Les contrats passés avec le Conseil provisoire international des sciences sociales seront ramenés de \$9,000 à \$6,000, et le nombre des experts qui se réuni-

ront pour évaluer la coopération internationale en matière de sciences sociales sera réduit.

5. La publication du Répertoire international des centres de documentation pour les sciences sociales est discontinuée.
6. Un montant supplémentaire de \$3,000 est consacré à la Bibliographie du sud de l'Asie.

Sciences naturelles

1. On renonce à étudier la possibilité de créer un Institut de recherches sur le cerveau. A la place, il est consacré un faible crédit à la création d'un Institut océanographique du Pacifique.
2. On retire tout appui financier au projet de Centre international de computation.
3. Il n'y aura pas d'autre exposition scientifique mobile; les trois expositions actuellement à l'étranger reviendront à Paris à l'expiration de leur itinéraire et y resteront pendant les deux prochaines années. Il en résultera une économie estimée à \$38,000.
4. La publication de la revue *Impact* se continuera sur une échelle réduite; à moins qu'il ne soit trouvé des fonds supplémentaires, on n'en publiera pas d'éditions en langues arabe et espagnole.
5. On a réduit les frais d'impression d'un certain nombre de publications en décidant de ne plus les publier qu'en une seule langue ou en une seule édition bilingue.

Oeuvre culturelle

1. Il a été possible de réduire de \$40,000, pour les deux prochaines années, le coût de l'Histoire scientifique et culturelle de l'humanité.

Assemblée générale des Nations Unies

— Impressions d'un sénateur

Par l'honorable GORDON B. ISNOR

Dans l'article suivant, le sénateur Isnor, de la Nouvelle-Écosse, donne ses impressions sur la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle il a pris part comme membre de la délégation du Canada.

LES premières paroles des visiteurs, canadiens ou autres, qui se présentent aux Nations Unies, sont presque toujours: « Merveilleux ! Fantastique ! Expliquez-nous cela. »

Que ce soit merveilleux et fantastique, on en convient volontiers, mais « expliquer cela » n'est pas facile, pour la simple raison qu'il n'y a jamais eu d'organisation identique à celle des Nations Unies.

Ensuite, après avoir invité nos amis à déjeuner au restaurant des délégués, nous tâchons de leur expliquer le rôle des Nations Unies et de répondre à leurs questions.

Je dois dire tout d'abord que j'avais reçu au début de septembre, de la part du Premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une invitation à faire partie de la délégation du Canada à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui devait s'ouvrir à New-York le 14 octobre.

Pays des noms baroques

Bien que sensible à cet honneur, je me demandai ce que mon concours pourrait bien valoir à la délégation, étant donné que je n'avais jamais étudié de près les affaires étrangères ou l'Organisation des Nations Unies. Mais on me fit remarquer qu'après tant d'années passées à la Chambre des communes, puis au Sénat, où je m'étais spécialisé dans les questions d'ordre financier, je pourrais participer utilement aux travaux de certaines commissions. Voilà pourquoi je me trouve ici aujourd'hui, au « pays des noms baroques »: UNRWAPR, FISE, UNKRA, UNESCO, OIT, OAA, OACI, UPU, OMS, et bien d'autres que je n'entreprendrai pas d'énu-

mérer. C'est dans un état de parfait ahurissement que je me suis vu assis à côté de l'honorable Paul Martin, à la séance d'ouverture de l'Assemblée.

Il me fallut presque toute la première semaine pour me mettre daplomb, puis j'eus bientôt fait d'entrer dans mon nouveau rôle. En entendant les propos élogieux auxquels donna lieu l'élection de M. Pearson à la présidence, je me sentis fier d'être Canadien. Comme l'Assemblée se réunissait pour la première fois dans l'édifice neuf de son siège permanent, le président sortant, M. Padilla Nervo, ainsi que M. Vincent Impellitteri, maire de New-York, M. Trygve Lie, secrétaire général de l'ONU, et d'autres encore louèrent hautement le Comité exécutif du siège, que l'on avait chargé des questions afférentes à la construction du nouvel édifice.

Les bâtiments

Les bâtiments extraordinaires qui abritent le Siège des Nations Unies occupent sur l'île Manhattan un terrain de dix-huit acres, borné par l'East River et la 1^{re} Avenue ainsi que par les 42^e et 48^e Rues. On est saisi dès l'abord. Les édifices ont toutes sortes de caractères inusités et tranchent d'une façon frappante sur ceux qui les entourent. Les trois éléments du Siège sont le gratte-ciel aux trente-neuf étages occupés par les bureaux du Secrétariat, l'édifice des conférences, peu élevé et qui se déploie le long de la rivière avec ses salles de conseil et ses salles de conférences; enfin, l'édifice de l'Assemblée générale, impressionnant et magnifique.

Les sous-sols peuvent recevoir 1,500 automobiles et possèdent les installations nécessaires à leur entretien. L'ONU a son

Édifice

propre de voir pour s leurs c dance. timbre dans le Le S

es

ses
tions
ada.

abu-
côté
ance

nière
puis
nou-
élo-
n de
entis
blée
dans
nt, le
ainsi
e de
e gé-
loué-
u sié-
tions
ouvel

abri-
pent
-huit
a 1^{re}
Rues.
s ont
tran-
x qui
Siège
tages
ariat.
t qui
c ses
éren-
géné-
1,500
tions
a son

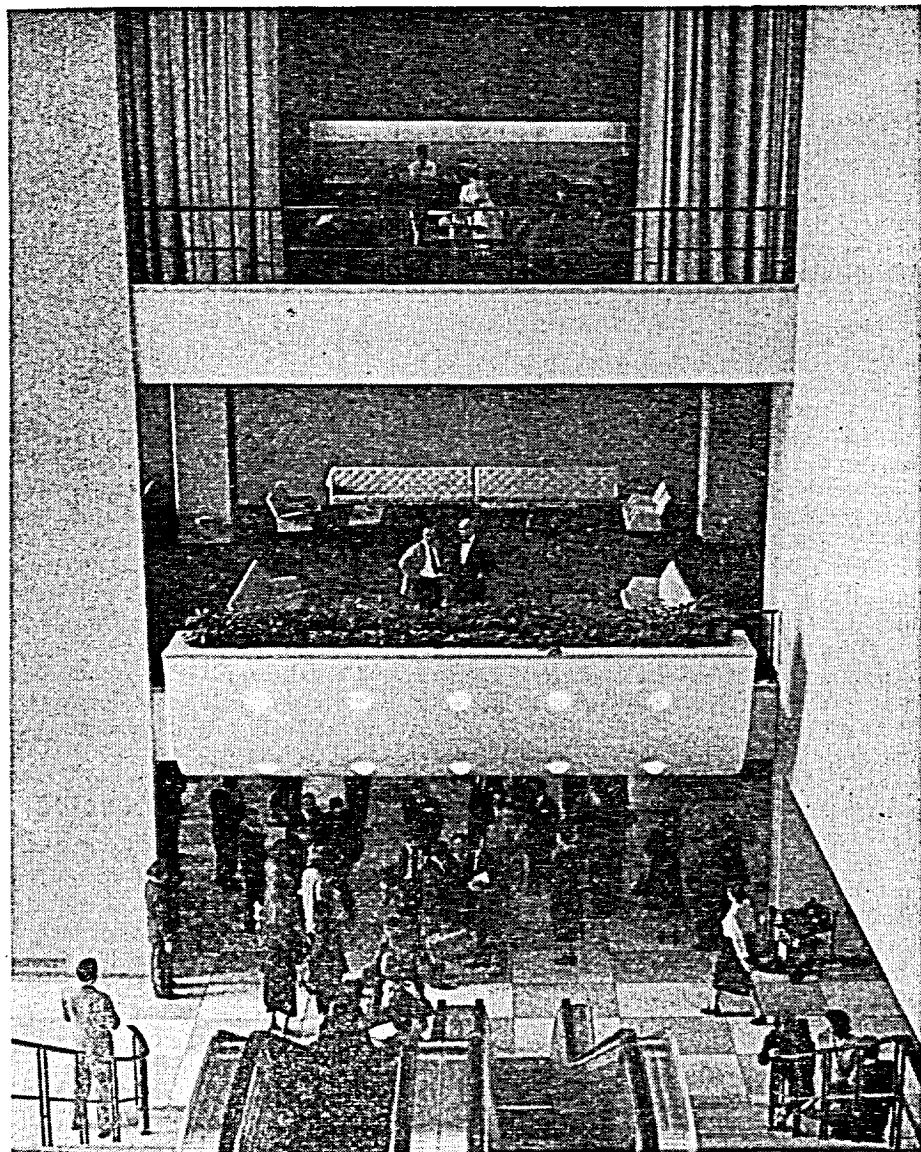


Photo: Nations Unies

LE SIÈGE DES NATIONS UNIES

Édifice de l'Assemblée générale des Nations Unies. De haut en bas: buffet des journalistes; foyer; entrée réservée aux délégués.

propre service postal, et il est ordinaire de voir des gens faire queue aux guichets pour se procurer des timbres, tant pour leurs collections que pour leur correspondance. (Les envois affranchis avec des timbres de l'ONU doivent être postés dans les édifices du Siège.)

Le Siège lui-même pourrait être défini

un établissement autonome: il est doté de tous les services requis pour faciliter son fonctionnement.

Diverses questions se posent dès lors: Combien a coûté tout cela? D'où provenaient les fonds? Qui est-ce qui paye? Sur quelle base sont établies les contributions?

Questions administratives et budgétaires

J'étais membre de la cinquième commission, l'une des « grandes commissions », qui a pour domaine les questions administratives et budgétaires. C'est à celle-ci qu'il appartient d'examiner, de scruter, puis d'approuver, s'il y a lieu, les propositions d'ordre financier. Je me suis donc trouvé bien placé pour pouvoir répondre aux questions qu'on me posait sur le sujet.

Disons d'abord que l'emplacement a été acquis grâce aux \$8,500,000 donnés aux Nations Unies par M. John D. Rockefeller, fils. La construction des bâtiments a coûté environ 67 millions. Les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général pour l'année 1953 se sont élevées à un total brut de \$47,765,200,* tandis que les recettes prévues étaient estimées à \$6,112,500, ce qui laissait un budget net de \$41,652,700.

« D'où vient l'argent? » La réponse à cette question exige quelques explications. Soixante pays sont membres des Nations Unies et chacun d'eux est représenté au sein de chacune des six commissions. Il y a en outre le Comité des contributions, composé de neuf membres choisis sur une base de représentation géographique, qui prépare chaque année un barème des contributions, établi dans l'ensemble d'après les moyens financiers des membres. Ce comité reçoit un état du « revenu comparatif par tête d'habitant », sur lequel se fonde en grande partie le barème des contributions. Un autre élément important entre aussi en jeu: la « désorganisation temporaire des économies nationales consécutive à la seconde guerre mondiale ». Prenons par exemple le cas du Canada. La contribution recommandée pour notre pays représente 3.30

*Budget d'ensemble qui a été approuvé	\$18,327,700
Recettes estimatives	\$ 6,238,200
Dépenses nettes administratives	\$42,089,500

p. 100 du budget total des Nations Unies soit \$1,452,000 sur 44 millions. Notre dernier recensement ayant établi la population du Canada à un peu plus de 14 millions d'habitants, la contribution du Canada s'élève à 10 cents par tête, femmes et enfants compris. Ce n'est certes pas là une prime d'assurance excessive pour essayer de maintenir la paix dans le monde ou, à tout le moins, entre les Etats membres de l'ONU.

Buts et principes

Et maintenant, après avoir parlé des édifices, des frais d'administration et de la répartition de ces frais, voyons ce que sont les buts et principes des Nations Unies, La Charte les définit ainsi: « Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ». Il s'agit d'épargner à notre génération et à celles qui suivront le fléau de la guerre, qui, deux fois dans l'espace d'une vie humaine, a fait subir à l'humanité d'indicibles souffrances.

But de la délégation du Canada

Favoriser le progrès social et améliorer les conditions de vie sous le signe d'une liberté plus grande, voilà ce qu'a en vue chaque membre de la délégation du Canada et telle est, je pense, la préoccupation de presque toutes les autres délégations à la septième session. Je voudrais que tous les Canadiens, à quelque sphère de la société qu'ils appartiennent, connaissent mieux les buts et principes des Nations Unies. Je voudrais qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent voir à l'œuvre la délégation du Canada.

Je termine comme j'ai commencé: « Merveilleux! Fantastique! Expliquez-nous cela. » Eh bien, voilà quelques-unes de mes opinions et de mes impressions.

LES

(L' fait pa.

Le Spadina accroisse en Euro

da pr ism gn « p no da da ten um d'

na ni de

Le lions de organis

Le membre ministres p

Les tions Un mise en dissertat

Il s Nations et de d

Les L'un de non men catégori

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

Déclarations sur la politique du Gouvernement

(L'idée de cette rubrique est de faire connaître quelques-unes des déclarations faites par les membres du Cabinet ou leurs adjoints parlementaires. On n'entend pas donner ici un compte rendu circonstancié des débats auxquels les Affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.)

Le 15 janvier, en réponse à une demande de renseignement de M. Croll (libéral, Spadina) sur « ce qu'il faut penser de certains symptômes récents indiquant un accroissement de l'antisémitisme dans l'Union soviétique et dans ses pays satellites en Europe orientale », M. Pearson (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) a déclaré:

... L'état de choses inquiétant et bien connu qui semble en train de s'établir dans le monde soviétique est une question qu'il y a lieu de considérer avec une profonde anxiété, surtout, si je puis m'exprimer ainsi, par les citoyens de religion israélite du Canada et des autres pays. La récente purge en Tchécoslovaquie a souligné l'action communiste contre les Juifs. Certains signes portaient à croire que des « purges » analogues se préparent dans d'autres capitales des États satellites. La nouvelle émanant de Moscou, selon laquelle six médecins juifs auraient été arrêtés dans cette ville, et accusés de crimes inconcevables et évidemment inventés, rentre dans le même domaine. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas encore eu le temps de recevoir assez de renseignements sur cet événement récent pour permettre un jugement équilibré de sa portée probable. Je crois qu'il s'agit, de toute évidence, d'une question pouvant devenir extrêmement grave.

Des atrocités épouvantables ont résulté de l'antisémitisme effréné de l'Allemagne nazie. Ce serait une tragédie et un grand crime si les dirigeants de la Russie communiste projetaient, à l'heure actuelle, de faire revivre cette force obscure et mauvaise des temps révolus pour la faire jouer dans leur propre intérêt.



CONCOURS LITTÉRAIRE DES NATIONS UNIES

Le Département de l'Information des Nations Unies a fait connaître les conditions de son concours littéraire annuel, auquel peuvent prendre part les membres des organismes non gouvernementaux qui collaborent avec les Nations Unies.

Le concours est ouvert aux membres de 20 à 35 ans qui sont nationaux de pays membres des Nations Unies (à l'exception des États-Unis) ou nationaux de pays administrés par un État membre.

Les candidats ont le choix entre deux sujets: « L'assistance technique des Nations Unies et la paix » et « Le rôle des organismes non gouvernementaux dans la mise en œuvre des principes des Nations Unies ». Chaque candidat peut écrire sa dissertation dans sa langue maternelle.

Il sera offert aux auteurs des travaux primés un séjour d'un mois au siège des Nations Unies à New-York, en septembre et octobre 1953, tous frais de subsistance et de déplacement acquittés par les Nations Unies.

Les prix attribués seront au nombre de dix, dont un seul dans un même pays. L'un des prix sera réservé pour un candidat faisant partie d'une association d'un État non membre des Nations Unies, à condition que le jury puisse distinguer dans cette catégorie une dissertation de qualité suffisante.

Les dissertations seront examinées par les comités nationaux d'organisation de concours, et les deux meilleures de chaque pays seront soumises à un jury international composé de fonctionnaires du Département de l'Information des Nations Unies et d'experts en éducation internationale. Les textes devront parvenir aux comités nationaux d'organisation avant le 1^{er} mai 1953. Le résultat du concours sera proclamé avant le 20 juin 1953.

On peut se procurer le règlement du concours en s'adressant au Département de l'Information des Nations Unies, New-York (États-Unis).

M. J. P. S.
centra
M. T. P.
centra
M. A. J. A.
à Vien
M. W. G.
à l'am
M. R. E.
Canad
M. K. Go
canad



L'AMBASSADEUR DU CANADA EN TURQUIE

M. H. O. Moran, ambassadeur du Canada en Turquie, lors de la présentation de ses lettres de créance au président Bayar. M. Beheet Sefik Ozdoganci, chef adjoint du Protocole (à gauche), et l'aide-camp du président accompagnaient M. Moran.

(Liste des
(La section
de réperto
toutefois q
ministres,
(Cette liste
que les n
représenté
Onzièm
FOMS (G
Comité
les restrict
(New-York
Conféren
bourne), d

NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. J. P. Sigvaldason, du haut commissariat canadien à Londres, est affecté à l'administration centrale, à Ottawa, après un congé au pays, le 5 janvier 1953.
- M. T. P. Malone, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, à Ottawa, le 2 janvier 1953.
- M. A. J. Andrew est transféré de l'ambassade du Canada à Bonn à la légation du Canada à Vienne, le 15 janvier 1953.
- M. W. G. M. Olivier est transféré de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York) à l'ambassade du Canada à Washington, le 30 janvier 1953.
- M. R. E. Reynolds, de l'administration centrale, à Ottawa, est affecté à la légation du Canada à Prague, le 28 janvier 1953.
- M. K. Goldschlag, de l'administration centrale, à Ottawa, est affecté au haut commissariat canadien à la Nouvelle-Delhi, le 28 janvier 1953.

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en janvier 1953; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de répertorier les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir la dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1953.)

Conférences de janvier

Onzième session du Bureau exécutif de l'OMS (Genève), depuis le 12 janvier.

Dix-neuvième réunion annuelle de la Société américaine de photogrammétrie (Washington), du 14 au 16 janvier.

Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (Conseil économique et social) (New-York), depuis le 12 janvier.

Dixième session du Comité de l'acier de la Commission économique pour l'Europe (Genève), depuis le 19 janvier.

Conférence régionale de l'AOACI (Melbourne), depuis le 13 janvier.

Onzième session du Conseil international du blé (Washington), depuis le 30 janvier.

PUBLICATIONS

Recueil des Traités 1952, No. 8:—Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé à Londres le 17 octobre 1951. Textes anglais et français (prix 25 c.).

Recueil des Traités 1951, No. 1:—Échange de Notes entre le Canada et l'Inde constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir, signés à Ottawa le 26 janvier 1951. Textes anglais et français (prix: 25 c.).

Recueil des Traités 1951, No. 12: Accord entre le Gouvernement belge et les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et de l'Union Sud-Africaine sur les cimetières, les sépultures et les monuments militaires du Commonwealth britannique en territoire belge, signé à Bruxelles le 20 juillet 1951. Textes anglais et français (prix: 25 c.).

Recueil des Traités 1951, No. 13: Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement royal de Suède tendant à éviter les doubles impositions et établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, signé à Ottawa le 6 avril 1951. Texte anglais, suédois et français (prix: 25 c.).

Recueil des Traités 1951, No. 26: Échange de Notes modifiant le paragraphe 4 de l'annexe à l'accord relatif aux transports aériens signé entre le Canada et l'Australie le 11 juin 1946 signées à Canberra le 16 mars 1951. Textes anglais et français (prix: 25 c.).

Recueil des Traités 1951, No. 27: Échange de Notes entre le Canada et la France constituant un accord abrogeant l'accord du 22 mars 1946 visant la mainlevée du contrôle du gouvernement sur certains biens privés, signées à Ottawa les 13 novembre et 8 décembre 1951. Textes anglais et français (prix: 25 c.).

Recueil des Traités 1950, No. 19: Acte final de la Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique, signé à Lake-Success, New-York, le 14 juin 1950.

Recueil des Traités 1949, No. 13: Conférence de l'OACI sur les services de navigation aérienne au Groenland et aux Iles Féroé, signée à Londres le 12 mai 1949. Textes anglais et français (prix: 25 c.).

Recueil des Traités 1949, No. 25: Échange de Notes entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg comportant un accord relatif aux conditions exigées pour la délivrance de visa aux voyageurs non immigrants des deux pays, signées à Bruxelles le 24 novembre 1949 et à Luxembourg le 26 novembre 1949. Textes anglais et français (prix: 25 c.).

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures Ottawa (Canada), les textes suivants, qui ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Canada's Post-War Finance — Finances d'après-guerre du Canada (diffusé en anglais seulement), texte de l'allocution que M. W. C. Clark, sous-ministre des Finances, devait prononcer à Chicago le 29 janvier 1953, à une réunion conjointe de l'American Economic Association, de l'American Finance Association et de la Chicago Association of Commerce and Industry (N^o 52/59).

Les Esquimaux, apport précieux pour le Canada, texte de l'allocution prononcée par M. R. H. Winters, ministre des Ressources et du Développement technique à la réunion annuelle de l'Association canadienne de la construction tenue à Montréal le 19 janvier 1953 (N^o 53/1).

Le texte suivant est diffusé au Canada et à l'étranger:

Commerce et communications dans un monde indépendant, texte de l'allocution prononcée le 21 janvier 1953 par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires exté-

rieures, au dîner annuel de l'Association maritime du Canada et de l'Association de transporteurs des Grands lacs, au *Seigneur Club*, Montebello (Québec) (N^o 53/2).



Volum

La réfor

L'Organ

Passepor

Convent

Les inor

Exposé d

Mission c

Nominatio

Représent

Publicatio

Déclaratio

Document

Sous le tit
compte re
dans le d
partie, de

Abonnem
à l'ordre
(Canada).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Mars 1953

N° 3

	PAGE
La réforme agraire en Italie.....	62
L'Organisation météorologique mondiale.....	68
Passeports canadiens.....	75
Convention relative aux pêcheries de flétan.....	79
Les inondations de la mer du Nord.....	81
Exposé de la situation internationale.....	83
Mission canadienne de commerce et de bonne entente avec l'Amérique latine.....	95
Nominations et mutations.....	102
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	102
Publications	102
Déclarations et discours.....	103
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	103

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

**Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada**

La réforme agraire en Italie

La réforme agraire est à l'heure actuelle un des projets les plus importants du Gouvernement italien dans l'ordre économique et social. Surtout dans les régions où le programme de réforme est déjà en voie d'exécution, il constituera sans doute l'un des principaux sujets de discussion au cours de la prochaine campagne électorale. De plus, l'expérience de l'Italie, en se développant, peut intéresser les pays de l'Asie et du Moyen-Orient, dont certains prêtent une attention croissante aux problèmes d'amélioration et de redistribution des terres. La mise en oeuvre graduelle du programme italien de réforme agraire influera vraisemblablement, non seulement sur la situation intérieure du pays, mais aussi sur l'attitude de l'Italie à l'égard des plans d'intégration agricole européenne. Le présent exposé est fondé sur des documents officiels du Gouvernement italien et sur des articles qui ont paru dans diverses publications italiennes.

Conception constitutionnelle de la propriété foncière

La constitution italienne fait un devoir à l'Etat « d'éliminer tous les obstacles d'ordre économique et social qui, en restreignant de fait la liberté et l'égalité des citoyens, entravent l'épanouissement de la personne humaine et la participation effective des ouvriers à l'organisation politique, économique et sociale de la nation ». Afin d'atteindre ce but fondamental, « la propriété privée doit être mise à la portée de tous » par une législation appropriée et par des mesures de nature à assurer une distribution plus équitable de la terre ainsi qu'à aider et protéger les petits et moyens propriétaires. Ainsi la Constitution « reconnaît et garantit la propriété privée », mais elle assigne au législateur la tâche d'en fixer « les modes d'acquisition, l'utilisation et les limites . . . afin d'assurer l'accomplissement de son rôle social ». Comme corollaire, la propriété privée « peut être expropriée lorsque le bien commun l'exige et moyennant indemnité, dans les cas prévus par la loi ».

Cette conception de la propriété privée s'inspire beaucoup de la doctrine du socialisme chrétien, selon laquelle chaque être humain a le droit de posséder les biens qui sont nécessaires à la satisfaction de ses besoins essentiels et à l'épanouissement libre et complet de sa personnalité. Au delà de cette limite, le propriétaire devient le gardien de la richesse, qu'il administre au nom de la société à laquel-

le il appartient. Il a le devoir d'administrer ce dont il a la garde de la manière la plus propre à servir le bien commun. S'il manque à ce devoir, la société a le droit de lui enlever ses biens, pour les remettre à ses membres ou les confier à l'administration de personnes ou de groupes plus capables, ou encore d'en assumer elle-même l'administration.

Adaptant cette conception à la propriété foncière, un autre article de la Constitution énonce ce qui suit: « Afin d'assurer l'exploitation rationnelle du sol et d'établir les relations sociales sur l'égalité, la loi impose des obligations aux propriétaires fonciers, limite l'étendue de la propriété privée suivant les zones et régions agraires, stimule et impose la récupération des terres, la transformation des *latifundia* et la reconstitution de unités de production. Elle vient en aide à la petite et à la moyenne propriété ». Ainsi que l'ont bien compris les auteurs de la Constitution, la réforme agraire a une portée économique autant que sociale. Pour favoriser le bien commun d'une façon véritablement efficace et durable, non seulement la réforme agraire doit-elle tendre à satisfaire les aspirations spirituelles et sociales des individus qui composent la société, mais elle doit aussi avoir pour résultat un accroissement de la production et une amélioration réelle des conditions de vie. Bien que propre à encourager les initiatives et à donner libre essor aux énergies auparavant frustrées ou inemployées, la multiplication des propriétaires n'assurera pas néces-

sairement et par soi-même un niveau plus élevé de productivité et une amélioration du bien-être de la population. Au législateur incombe la tâche pratique de restreindre au minimum toute possibilité de conflit entre la multiplication maxima du nombre des propriétaires, fin sociale très souhaitable, et les exigences d'une productivité maxima.

Buts généraux de la réforme agraire

En Italie et en Espagne subsistent d'importants vestiges de la tenure féodale. Le pourcentage du sol arable exploité par petites propriétés d'une cinquantaine d'hectares¹ ou moins est l'un des plus bas de tout le continent. Vers 1930, dernière année pour laquelle on possède des données comparatives, la proportion s'établissait à 57 p. 100, contre plus de 90 p. 100 en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et en Norvège, plus de 80 p. 100 au Danemark, en Finlande et en Suède et plus de 70 p. 100 en France et en Allemagne. Alors que, dans la plupart des pays non communistes de l'Europe, presque toutes les petites exploitations agricoles appartiennent directement aux paysans, il n'en est pas de même en Italie, où un grand nombre de parcelles de terre sont cultivées par des métayers, des tenanciers ou des ouvriers agricoles, qui travaillent très souvent pour le profit de propriétaires forains. Une étude faite avant la seconde guerre mondiale a révélé que moins de 35 p. 100 des terres arables appartenaient aux paysans.

Du point de vue purement économique et technique, il semblerait que l'existence de grands domaines privés, loin de nuire au pays, soit nécessaire pour permettre le recours aux machines agricoles modernes et la production massive. Evidemment, ce principe s'applique différemment selon les genres de production et selon la situation économique et sociale qui règne dans les diverses régions agricoles. Il est valable surtout dans les régions de cultures extensives, comme la Prairie canadienne, où l'on produit sur de vastes étendues un nombre restreint de denrées de haute qualité, où les propriétaires ont la volonté et les moyens d'adopter des méthodes culturales mo-

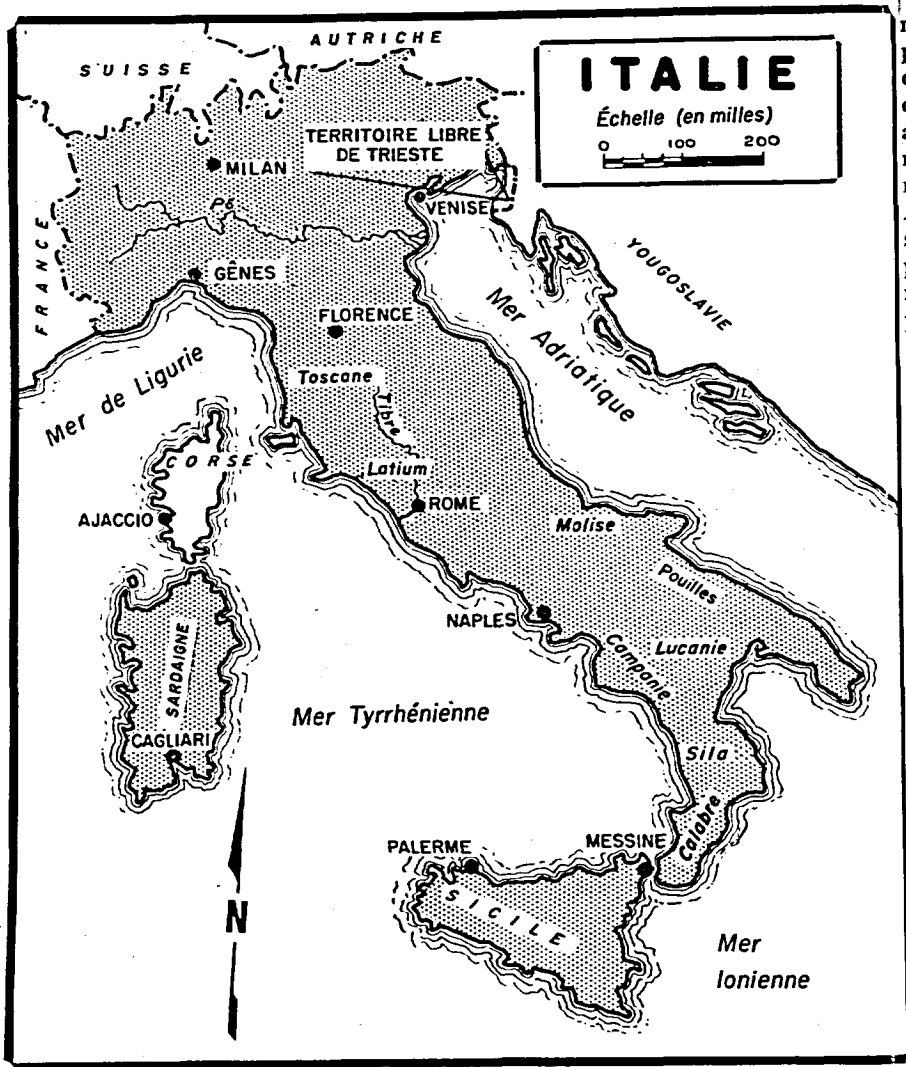
dermes et de risquer les capitaux qu'il faut, où les industries de soutien permettant d'utiliser et d'entretenir les machines sont suffisamment organisées, et où enfin la surface à cultiver n'est pas occupée par une forte population. Or ces conditions sont absentes dans presque toute l'Europe et particulièrement en Italie. La pression démographique, la rareté relative des terres et souvent l'impuissance financière et sociale des grands propriétaires à les améliorer a donné lieu, soit à leur morcellement et à la culture sans cesse plus intensive et diversifiée par de petits et moyens fermiers, soit à leur expropriation et leur exploitation par l'État. Le Gouvernement italien a pris la décision d'accélérer le processus naturel et historique du morcellement par la réforme du régime foncier et par un programme d'assistance publique tendant graduellement et scientifiquement à une exploitation plus complète du sol ainsi qu'à l'embauchage et au bien-être maximums de la population agricole.

Ces préoccupations économiques et sociales sont fondamentales et elles déterminent l'importance des expropriations ainsi que les modes de distribution et d'amélioration des terres visées par la réforme.

Législation de réforme agraire

Au mois d'avril 1950, le Gouvernement soumettait au Sénat un projet de loi de réforme agraire applicable à l'Italie entière. Cette loi n'a pas encore été adoptée par le Parlement. En raison des grandes différences de situation géographique et d'évolution économique et sociale qui distinguent les diverses régions, il a semblé plus sage de procéder par étapes, en exécutant la réforme d'abord dans les régions qui en avaient le plus besoin et qui étaient le plus susceptibles d'offrir des résultats salutaires et tangibles. En conséquence, au mois de mai 1950, on a entrepris l'exécution d'un projet limité de colonisation du plateau de la Si'a et des régions avoisinantes de la Calabre. Au mois d'octobre de la même année, les principes gouvernant l'expropriation et la redistribution des terres de la Sila furent étendus, avec quelques modifications, à plusieurs autres régions de l'Italie, surtout du centre et du sud de la

¹ L'hectare équivaut à environ 2.471 acres.



péninsule. La loi pertinente a reçu le nom de « stralcio » ou loi partielle, en ce sens qu'elle n'applique qu'en partie le projet de loi sur la réforme générale. Enfin, le gouvernement autonome de Sicile a adopté en décembre 1950 un projet analogue. Les trois lois fondamentales présentement en vigueur seront intégrées tôt ou tard dans le projet de loi général de réforme agraire. Depuis, grâce à l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la législation fondamentale décrite plus haut, il a été approuvé un certain nombre de lois et de décrets qui éclaircissent, interprètent et dans certains cas modifient les dispositions de cette législation.

a) Expropriation

La loi de la Sila exproprie toutes les terres « susceptibles d'amélioration » ayant une superficie de plus de 300 hectares, y compris certaines qui sont situées en dehors de cette région. Sous le régime du « stralcio » et des lois siciliennes, les propriétés foncières sont passibles d'expropriation dans une proportion déterminée d'après le revenu de l'ensemble de la propriété et le revenu moyen par hectare. Un tableau annexé à la loi prévoit un pourcentage progressif d'expropriation de 0 à 95 p. 100 de la superficie totale, selon le revenu imposable global de la propriété, d'une part, et d'autre part selon

revenu im
premier ja
compte et
de la pro
adoptée p
nus du so
régions da
Au cours
suivent l'e
propriétair
res qui po
partenant

b) Exe

Les pro
de 300 he
l'expropria
de l'Italie,
de l'exem
ferme mo
ganique e
intensive,
tion avec
parc d'ou
Cette fer
conditions
moyen pa
produits
dernières
moins 40
nature de
partient l
ployer un
par hecta
sociale de
être notal
ne de la
de l'empl
participat
tion. Les
mes mo
que pour
mêmes le
tion sont
l'Agricult
La pr
que sur
le foncièr
Dans un
propriétaire
d'opérer
cours de
transform
gent les
S'il se p
entrepren
toutes les

revenu imposable moyen par hectare au premier janvier 1943. Ainsi, il est tenu compte et de la superficie et de la valeur de la propriété. Cette formule a été adoptée parce que la valeur et les revenus du sol, en Italie, varient suivant les régions dans une proportion de 1 à 1,800. Au cours des six premières années qui suivent l'expropriation, la loi interdit aux propriétaires d'acquérir de nouvelles terres qui porteraient la superficie leur appartenant à plus de 750 hectares.

b) Exemptions

Les propriétés de la Sila qui ont moins de 300 hectares ne sont pas soumises à l'expropriation. Dans les autres parties de l'Italie, la ferme « modèle » jouit aussi de l'exemption. Le « stralcio » définit la ferme modèle comme une propriété organique et de bon rendement, en culture intensive, qui est administrée en association avec les paysans et pourvue d'un parc d'outillage centralisé et moderne. Cette ferme doit satisfaire à certaines conditions. Entre autres, son rendement moyen par unité, soit en récoltes soit en produits animaux, établi sur les quinze dernières années, doit être supérieur d'au moins 40 p. 100 à la production de même nature de la zone agricole à laquelle appartient la ferme modèle. Elle doit employer un nombre minimum d'ouvriers par hectare, et la situation économique et sociale des paysans qu'elle emploie doit être notablement supérieure à la moyenne de la région, eu égard à la continuité de l'emploi, au logement et au degré de participation des ouvriers à la production. Les propriétaires de plusieurs fermes modèles n'ont droit à l'exemption que pour une seule, dont ils font eux-mêmes le choix. Des certificats d'exemption sont délivrés par le ministre de l'Agriculture et des Forêts.

La première expropriation ne porte que sur les deux tiers de la propriété foncière tombant sous le coup de la loi. Dans un délai de soixante jours, le propriétaire peut demander la permission d'opérer sur le tiers qui lui reste, au cours des deux années suivantes, les transformations et améliorations qu'exigent les services de la réforme agraire. S'il se prévaut de ce privilège, il doit entreprendre aussi la mise en valeur de toutes les autres parcelles de terre dont il

garde la propriété, après l'expropriation, dans la région où s'applique la loi de réforme.

Une fois ce travail achevé, il doit remettre aux autorités de la réforme, pour distribution, la moitié des terres qui constituent le dernier tiers de sa propriété, avant de pouvoir toucher son indemnité d'expropriation et le remboursement des frais de transformation qu'il a assumés. L'autre moitié de ce dernier tiers lui reste si les autorités estiment qu'il a opéré toutes les modifications nécessaires. En outre, il peut conserver pour chacun de ses fils 14 p. 100 du dernier tiers. Ces dispositions ont pour but d'encourager les propriétaires terriens à mettre en valeur la partie non expropriée de leur domaine ainsi qu'à veiller convenablement à leurs responsabilités familiales.

c) Indemnisation

Les propriétaires terriens ont droit à une indemnité correspondant à la valeur de la propriété expropriée, payable sous forme d'obligations du Trésor portant intérêt à 5 p. 100 et remboursables au bout de 25 ans. Ils peuvent toucher immédiatement un acompte partiel qui les aidera à opérer la transformation du « dernier tiers » et de la partie non expropriée de leur domaine.

d) Distribution

Les terrains expropriés sont distribués aux « travailleurs agricoles manuels » qui ne sont ni propriétaires ni locataires emphytéotiques d'une ferme, ou qui le sont mais sans que cette qualité leur permette d'assurer de l'emploi aux membres de leur famille. Les travailleurs jouissant d'un contrat préférentiel d'emploi sur la terre expropriée et qui ont ainsi contribué à la culture et à l'amélioration de cette terre, bénéficient d'une préférence dans la répartition des lots. Les terrains peuvent aussi être transférés à des institutions juridiquement reconnues ayant pour objet spécifique d'assurer la formation professionnelle d'orphelins et d'enfants de familles paysannes pour en faire des agriculteurs ou des professeurs de sciences agricoles.

e) Remboursement

Les lots sont attribués en vertu d'un contrat de vente ordinaire entre l'orga-

nisme de réforme agraire et le bénéficiaire. Le contrat prévoit le remboursement par annuités, sur 30 ans, à 3½ p. 100 d'intérêt. Le prix de vente ne doit pas dépasser les deux tiers de l'indemnité accordée à l'ancien propriétaire, plus le coût des améliorations opérées par l'organisme de réforme. Les remboursements par anticipation ne sont pas acceptés. La loi institue une période d'épreuve de trois ans, et interdit la vente et la cession des terres par leurs nouveaux propriétaires jusqu'à ce qu'ils aient réglé définitivement et complètement le prix de l'achat.

f) Fonctions des organismes de réforme agraire

Huit grands organismes régionaux ont été chargés d'appliquer les lois de réforme agraire, dans les régions suivantes: Calabre; Pouilles, Lucanie et Molise; région du Volturno, du Garigliano et de la Sele, dans la Campanie et le sud du Latium; bassin de la Maremme et du Fucino, dans le Latium et la Toscane; vallée du Pô; Sardaigne du Nord; Sardaigne du Sud; Sicile.

Ces organismes sont financés directement par l'État. En plus d'être chargés, sous la surveillance et la direction du Gouvernement, de l'expropriation et de la redistribution des terres, ils dispensent aux nouveaux colons une assistance technique, économique et financière. Ils doivent favoriser ou organiser l'institution de cours gratuits de formation professionnelle ainsi que la création de parcs communs d'instruments aratoires. Ils doivent également favoriser la création de coopératives dans chaque unité organique de colonisation, ou créer des syndicats auxquels seront confiées graduellement les fonctions d'assistance technique assumées au début par les organismes de réforme agraire. Les bénéficiaires de terrains doivent accepter de se joindre à ces coopératives ou syndicats et d'en être membres pendant au moins vingt ans.

Résultats acquis

Il faudra, pour juger des résultats d'ensemble de la réforme quant au relèvement de l'emploi, de la production et du bien-être, attendre que soit terminée la redistribution des terrains expropriés et

que les nouveaux propriétaires aient organisé et mis en valeur les terres qui auront reçues. Dans un rapport en date du 26 janvier 1953, le ministre de l'Agriculture et des Forêts, M. Fanfani, a fait connaître que tous les projets d'expropriation mis au point par les organismes de réforme avaient, au 31 décembre 1952, date limite fixée par la loi, reçu l'approbation du Conseil des ministres. A l'exclusion de la Sicile, qui applique son propre plan, les décrets d'expropriation visent une surface d'environ 585,000 hectares² sur 8 millions auxquels la réforme est applicable. Avec l'addition de la Sicile, cette superficie peut atteindre 700,000 hectares. Ces terres seront distribuées à plus de 100,000 familles paysannes. On a réservé 40,000 hectares pour l'aménagement de plus de 100 fermes modèles et coopératives. Jusqu'ici 153,000 hectares ont été distribués à 35,000 familles. Près de 5,000 nouvelles maisons paysannes ont été érigées et plusieurs kilomètres de routes tracés. Il a été construit et inauguré quatre villages comprenant église et école, et l'on se prépare à en créer trente autres. Le Gouvernement a acquis 1,600 hectares, et 200,000 quintaux³ de semences et d'engrais ont été fournis aux paysans. On a également distribué des bestiaux pour une valeur de plus de 2 milliards de lires⁴. Ces chiffres ne donnent qu'une idée partielle des travaux de rénovation et de mise en valeur entrepris par le Gouvernement italien pour améliorer l'économie agricole et les conditions de vie dans les régions traditionnellement pauvres du sud de l'Italie.

Critiques de la réforme

Aucun parti politique ou autre groupe important du pays ne conteste sérieusement la nécessité d'une réforme de l'agriculture italienne. Toutefois, les opinions diffèrent grandement quant à l'étendue que doit avoir cette réforme, les méthodes qu'elle devrait prendre, et aussi quant à la nécessité de modifier la structure de la propriété et de la tenure pour arriver aux résultats souhaités. Le but fondamental que poursuit le Gouver

² Voir note au bas de la page 63.

³ Le quintal équivaut soit à 100 soit à 112 livres.

⁴ La lire équivaut à peu près à un sixième de cent

nement démocrate chrétien n'est pas de révolutionner l'ordre existant, mais plutôt d'asseoir sur une base plus ample et plus stable le régime social ainsi que l'exploitation rationnelle et efficace du sol. Le Gouvernement a voulu harmoniser les exigences techniques et économiques d'une production optimum avec l'objectif social qui consiste à établir une relation plus étroite entre la propriété et le travail, de façon à favoriser l'initiative, le sens des responsabilités, la dignité et le bien-être des paysans. En soustrayant les fermes modèles à l'expropriation, en réduisant l'étendue expropriée dans le cas des propriétaires disposés à mettre leur domaine en valeur pour leur propre profit ou celui de leurs fils, et en groupant les petits fermiers en coopératives et syndicats de façon à mettre à leur portée les connaissances techniques et la machinerie agricole, le Gouvernement est d'avis que sa législation assure, entre les aspects économiques et sociaux de la réforme agraire, un équilibre dont bénéficiera à la longue toute la société.

Les critiques de cette réforme viennent à la fois de la droite et de la gauche. Elles sont habituellement formulées en termes techniques, bien que les partis d'opposition en attendent un avantage politique. La droite, qui groupe en l'occurrence les grands propriétaires ainsi que des économistes et des hommes politiques libéraux, se fait entendre surtout par le truchement du parti monarchiste et du parti libéral. Ses arguments sont généralement plus subtils que ceux des communistes et des socialistes nennistes, qui s'adressent aux masses moins instruites et dont le principal objet semble être de soulever le mécontentement populaire. Quoi qu'il en soit, des deux côtés on s'efforce de discréditer les réalisations du Gouvernement au bénéfice de l'un ou de l'autre groupe politique.

En thèse générale, les éléments conservateurs soutiennent que la réforme ne respecte pas les domaines bien administrés et qui ont constamment été mis en valeur par leurs propriétaires, lesquels dans certains cas ont dépensé des sommes considérables pour entretenir et moderniser leurs exploitations. Ils soutiennent

d'autre part que la réforme chasse les capitaux qui, dans des circonstances normales, auraient été engagés dans l'industrie agricole. Les partis du Gouvernement repoussent ces arguments en soutenant qu'ils ne valent que dans une très faible mesure et dans le seul cas des régions pauvres du centre et du sud de l'Italie, où s'accomplit actuellement la réforme. C'est précisément, rétorquent-ils, parce que les propriétaires terriens ont longtemps négligé leurs domaines et qu'ils n'ont pas su ou n'ont pas voulu y engager les capitaux nécessaires que le Gouvernement a été forcé d'intervenir. Toutefois, plusieurs conviennent que les objections de la droite signalent de réels dangers et auraient encore plus de poids si la réforme agraire était étendue à toute l'Italie, comme on projetait d'abord de le faire, et si l'idée de limiter la propriété était appliquée sans discernement.

Arguments communistes

D'autre part, les éléments de gauche font valoir avec insistance que la réforme aurait dû être beaucoup plus radicale et se faire par des expropriations plus rigoureuses, des mises de fonds plus abondantes et l'octroi plus généreux de crédits agraires à faible intérêt. Ils soutiennent de plus que les paysans se voient attribuer des lots trop petits et trop pauvres pour être transformés en unités productives viables. Toutefois, les véritables raisons qui motivent les critiques des communistes sont probablement plus subtiles. Depuis la guerre, ils se sont acquis un capital politique considérable en protestant contre les désastreuses conditions sociales qui existaient en Italie et contre certains cas concrets de négligence gouvernementale. Ils ont attiré l'attention sur le bas niveau de vie d'une grande partie de la paysannerie italienne et sur les nombreux problèmes non résolus qui rendent difficile la lutte du paysan pour la vie. Si, par la réforme agraire et un vaste programme de travaux publics, l'État parvient à améliorer dans une certaine mesure le sort des paysans, la thèse communiste se trouvera considérablement affaiblie aux yeux des électeurs.

L'Organisation météorologique mondiale

EN mars 1950, la création de l'Organisation météorologique mondiale, la plus récente des institutions spécialisées des Nations Unies, a couronné une collaboration longue de 72 ans entre les météorologistes du monde. Les services nationaux de météorologie ont à peine 125 ans d'existence mais, depuis plus d'un demi-siècle déjà, ils donnent l'exemple d'un internationalisme pratique n'ayant guère son égal dans les autres champs du savoir. Au milieu du siècle dernier, des recherches météorologiques s'effectuaient déjà depuis quelques années en France, en Allemagne, en Russie et au Royaume-Uni et donnaient lieu à des échanges de renseignements météorologiques entre ces pays. Toutefois, c'est en 1853 que s'ébaucha le mouvement vers la collaboration universelle dans ce domaine, par une conférence qui réunit des experts météorologiques à Bruxelles. D'autres réunions préliminaires eurent lieu ensuite à Leipzig en 1872 et à Vienne en 1873. Enfin, à la conférence d'Utrecht, en 1878, on fonda l'Organisation météorologique internationale. Celle-ci, il y a trois ans, a été remplacée par l'Organisation météorologique mondiale.

La météorologie au Canada

Le premier bureau de météorologie au Canada fut établi en 1839 au vieux fort York, à Toronto, à la suggestion du baron de Humboldt, le célèbre voyageur et naturaliste allemand qui fut un des pionniers de la collaboration internationale dans le domaine de la météorologie. Humboldt avait signalé à la British Royal Society que les postes militaires britanniques pouvaient former une chaîne de stations d'observation météorologique tout autour du globe. Le premier observatoire fut d'abord confié à l'Artillerie britannique. En 1853, la province du Canada en prit possession et en confia la direction à l'Université de Toronto. Enfin, en 1871, le gouvernement du Dominion affecta des

fonds à l'expansion des services de prévision météorologique au Canada. Dès 1875, les nouveaux services dépensaient annuellement \$35,000, somme considérable pour l'époque. Avec l'aide des bureaux météorologiques des États-Unis, les experts canadiens purent apprendre à établir les cartes météorologiques synoptiques, desquelles sont tirées les prévisions quotidiennes. En 1876, pour la première fois au Canada, un orage fut annoncé à l'avance. En 1877, les météorologistes canadiens dressèrent leurs premières prévisions générales du temps, et le pays se vit doté d'un service météorologique complet, prêt à prendre sa place au sein de l'Organisation météorologique internationale, qui fut fondée l'année suivante.

Collaboration internationale

L'Organisation météorologique internationale, organisme libre, ne fut jamais reconnue officiellement par les pays représentés à ses conférences. Elle n'offrait d'ailleurs qu'un bien faible intérêt politique, sa création ayant été inspirée par l'unique souci des météorologistes de faire bénéficier de leurs observations leurs collègues étrangers. Essentiellement européenne au début, elle vit le nombre de ses membres grandir grâce à l'établissement de services météorologiques dans toutes les parties du monde. Son développement s'accompagna d'une modification structurelle et la formule définitive à laquelle elle était arrivée avant la seconde guerre mondiale fournit à l'OMM un modèle dont elle s'inspira. L'ancienne organisation put ainsi transmettre à la nouvelle son idéal et ses buts, et la faire bénéficier de son expérience de trois quarts de siècle. Les organes directeurs de l'OMM étaient sensiblement pareils à ceux qui furent finalement créés par la Convention de l'OMM, bien que leur autorité et leurs fonctions se trouvent modifiées dans le nouvel organisme. Les chefs des divers

services r
tituaient
plus haut
y avait a
internatio
de la Cor
geait pas;
affaires c
secrétaria
aux six ré
et enfin d
La rap
l'évolution
se sont p
un effort
organisati
çait sur d
orologie e
née en an
prévisions
pliés auss
quante d
l'évolution
obligés de
orologiqu
tention d
l'aviation,
taire, en
recherche
acquis u
diplomati
apparaiss
guerre, l'
ment pou
transport
a rendu r
cedure et
formes et
nisation
internatio
renseigne
Le dor
seul dans
orologie s
croisseme
dhit dans
depuis 19
considéra
des pays
de contribu
est de la
tivateurs
telles que
besoin de
logiques s
climatiqu

services météorologiques nationaux constituèrent la Conférence des directeurs, le plus haut organe constituant de l'OMI. Il y avait aussi un Comité météorologique international ayant pouvoir d'agir au nom de la Conférence lorsque celle-ci ne siégeait pas; un Conseil exécutif chargé des affaires courantes de l'Organisation, un secrétariat, six commissions correspondant aux six régions météorologiques du globe, et enfin dix commissions techniques.

La rapidité des changements et de l'évolution qui, dans tous les domaines, se sont produits au XX^{ème} siècle a exigé un effort croissant de la part de cette organisation libre, dont l'activité s'exerçait sur des régions aussi vastes. La météorologie est devenue plus complexe d'année en année et les services attendus des prévisions météorologiques se sont multipliés aussi rapidement. Au cours des cinquante dernières années, par exemple, l'évolution rapide des modes de transport obligés de compter sur des rapports météorologiques précis n'a pu qu'attirer l'attention des gouvernements. L'essor de l'aviation, surtout dans le domaine militaire, en est le cas le plus frappant. Les recherches météorologiques ont de ce fait acquis une importance stratégique et diplomatique qu'elles n'avaient jamais eue auparavant. Au cours de la dernière guerre, l'utilisation de l'avion, non seulement pour le combat mais aussi pour le transport vers toutes les parties du monde, a rendu nécessaire l'adoption d'une procédure et d'un code météorologique uniformes et a démontré l'utilité d'une organisation autorisée à établir des règles internationales pour la transmission des renseignements météorologiques.

Le domaine du transport n'est pas le seul dans lequel l'utilisation de la météorologie se soit développée. L'énorme accroissement de population qui s'est produit dans toutes les parties du monde depuis 1900 a imposé une tâche plus considérable aux moyens de production des pays agricoles. Dans ce domaine, la contribution qu'apporte la météorologie est de la plus haute importance. Les cultivateurs des pays producteurs de céréales telles que le blé et le riz ont constamment besoin des rapports des stations météorologiques situées à la source des variations climatiques dont ils doivent tenir compte.

Ils doivent être prévenus des sécheresses, de la pluie, de la grêle, des ouragans et des gelées tardives ou précoces. Les villes et les régions densément peuplées doivent pouvoir prendre des précautions pour protéger la santé publique contre les conditions climatologiques dangereuses. Ces dernières années, nous avons vu les ravages immenses que peuvent causer les inondations. Tout récemment, dans la mer du Nord, le copcours de vents violents et de fortes marées a eu des résultats catastrophiques et a mis en relief le besoin d'avertissements donnés en temps utile avant les tempêtes.

Sur une grande partie du continent nord-américain, les périodes de sécheresse augmentent toujours le danger de feux de forêts, qui frappent souvent, en particulier, le Canada.

Ces exemples n'épuisent pas la liste des applications des renseignements météorologiques aux problèmes de tous les jours. Le réseau de communications qui couvre la surface du globe ne peut se passer des bulletins météorologiques envoyés de toutes les parties du monde, non plus qu'un grand nombre de travaux scientifiques.

Création de l'OMM

Lors d'une réunion du Comité météorologique international tenue à Paris en juillet 1946, il fut rédigé un projet de convention météorologique mondiale, destiné à tous les gouvernements possédant des services météorologiques. Ce projet, de même que tous contre-projets que les membres pourraient proposer, devait être examiné à la réunion suivante de la Conférence des directeurs de l'OMI, à Washington, en fin septembre 1947. Les gouvernements intéressés furent priés d'autoriser les directeurs de leurs services météorologiques à signer le projet de Convention qu'approuverait la Conférence.

Plusieurs météorologistes des pays membres de l'OMI, convaincus de la nécessité d'une organisation météorologique officielle, étudièrent avec le plus grand soin le projet de convention de Paris. Par l'intermédiaire du chef du Secrétariat, plusieurs pays, dont le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, soumirent des contre-projets à la conférence de l'OMI. Ces documents furent examinés tant par des diplomates que

par les météorologistes. Tous ceux qu'intéressait l'institution du nouvel organisme international étaient résolus à ce que sa création se fit avec le plus grand soin et les plus grandes précautions.

D'inévitables divergences d'opinions se firent jour sur la portée de la Convention. Certains estimaient que la nouvelle organisation devait se substituer aux services météorologiques nationaux, et non pas se contenter de faciliter leurs travaux, comme l'OMI. Pour citer un cas extrême, ils demandaient que les bulletins météorologiques fussent distribués par un bureau international central, quelle que fût leur origine. Des membres plus prudents s'opposèrent à des modifications aussi radicales. De plus, il était nécessaire de veiller à ce que les territoires et groupes de territoires possédant leurs propres services météorologiques (tels la Rhodésie, les Bermudes, l'Afrique-Orientale britannique) et jouissant, comme membres de l'OMI, du même droit de vote que les grandes nations, ne subissent pas, en devenant membres de la nouvelle organisation, une diminution de leur droit de vote en ce qui concerne les questions d'ordre technique. D'autre part, le principe de l'égalité de tous les États pour le vote faisait craindre que l'Organisation ne tombât sous l'hégémonie européenne, du fait du nombre des États européens (dont plusieurs, de faible étendue, n'ont pas besoin de services météorologiques complexes et coûteux). (En toute justice, cependant, il faut noter que la contribution des pays européens aux finances de l'OMI s'est élevée à 48 p. 100 au cours de sa dernière année financière.)

Ces problèmes ne troublèrent pas outre mesure la réunion préliminaire de l'OMI. On se mit d'accord sur une convention qui fut dûment signée et adressée aux gouvernements intéressés pour leur ratification. Trente ratifications étaient requises pour donner naissance à l'Organisation météorologique mondiale. Ces instruments ne furent pas déposés aussi rapidement qu'on l'avait espéré, et le Congrès d'ouverture de l'OMM, prévu pour 1950, n'eut pas lieu avant 1951. D'accord avec l'Organisation des Nations Unies, il fut convenu que l'OMI serait « l'organisme compétent » jusqu'à la naissance officielle de l'OMM.

Premier congrès de l'OMM

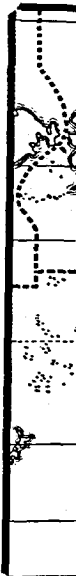
Le premier congrès de l'OMM, à l'invitation du gouvernement français, eut lieu à Paris en l'hôtel du Palais d'Orsay. Il avait été précédé d'une conférence finale des directeurs de l'OMI, au cours de laquelle « l'actif, le passif et les obligations » de l'organisation mère furent transmis à la nouvelle organisation.

La première réunion de l'OMM réunissait des délégués des 44 pays antérieurement représentés à l'OMI, ainsi que des observateurs de quatre pays non membres de l'OMI et de huit organisations internationales. Au début, le nombre de membres de l'OMM fut de 74 États et territoires. Ce nombre était sensiblement inférieur à celui des membres de l'OMI, s'il faut en juger par la présence de délégués de 85 pays à la Conférence de clôture de cet organisme. L'adhésion du Gouvernement de Cuba, l'année dernière, a porté à 75 le nombre des membres de l'OMM.

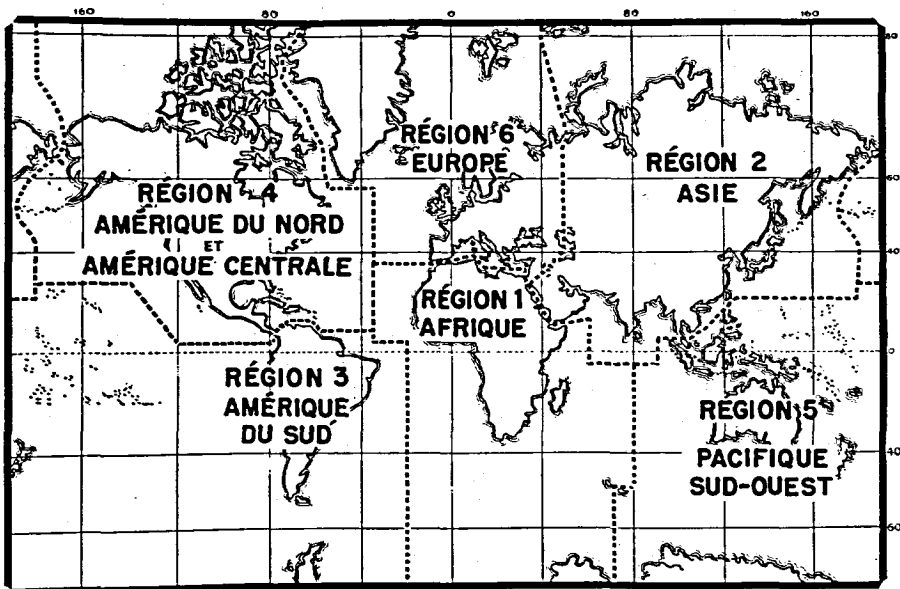
Parmi les gestes les plus importants de la première réunion de l'OMM, il faut signaler l'approbation du projet d'accord avec l'Organisation des Nations Unies en vertu duquel l'OMM reçut le statut d'institution spécialisée. Au cours du même congrès, six associations régionales et huit commissions techniques furent créées. Il est à noter que ces organes constitutifs, hérités de l'OMI, ont cependant reçu de nouvelles responsabilités en vertu de la Convention de l'OMM. Il fut convenu que le premier exercice financier irait jusqu'au 31 décembre 1955; un budget de \$1,273,000 fut approuvé pour cette période.

Il a été fait mention des divergences de vues qui s'étaient fait jour lors des réunions précédant la création de l'OMM sur la question de savoir si le nouvel organisme devait se substituer ou se superposer aux services météorologiques nationaux. C'est la seconde conception qui l'emporta, ainsi que l'indique l'exposé suivant des buts de l'Organisation, cité de la Convention météorologique.

Faciliter la coopération mondiale en vue de l'établissement de réseaux de stations effectuant des observations météorologiques ou d'autres observations géophysiques se rapportant à la météorologie, et encourager l'établissement et le maintien de centres météorologiques chargés de fournir des services météorologiques;



Encou
de sys
renseig
Encou
tions r
cation
tistiqu
Encou
rologie
time, à
humai
Encou
ment
coordi
ces do
Par l'i
l'OMM s
Elle rass
pres les
nés sur
rologiqu
et sur d
autorisé
services
traire, so
ces natio
ats de
du mond
système
vations
opération
travail c
code à
atmosph
stations



Encourager l'établissement et le maintien de systèmes pour l'échange rapide des renseignements météorologiques;

Encourager la normalisation des observations météorologiques et assurer la publication uniforme d'observations et de statistiques;

Encourager les applications de la météorologie à l'aviation, à la navigation maritime, à l'agriculture et à d'autres activités humaines;

Encourager les recherches et l'enseignement en météorologie, et concourir à la coordination des aspects internationaux de ces domaines.

Par l'intermédiaire de son secrétariat, l'OMM sert de centre de documentation. Elle rassemble à l'usage des États membres les renseignements qui lui sont donnés sur l'organisation des stations météorologiques de toutes les parties du monde et sur divers autres sujets. Elle n'est pas autorisée à intervenir dans les travaux des services nationaux ou régionaux. Au contraire, son rôle se borne à aider les services nationaux à faire connaître les résultats de leurs travaux aux autres parties du monde et à favoriser le maintien d'un système uniforme d'expression des observations météorologiques. Cette dernière opération, très importante, supprime le travail que représente le passage d'un code à un autre. Ainsi les conditions atmosphériques signalées par le réseau de stations météorologiques que les Gouver-

nements du Canada et des États-Unis administrent en commun dans l'Arctique canadien peuvent être facilement exprimées en des termes aussi intelligibles aux météorologistes de Norvège qu'à ceux des États fédérés de Malaisie. Les observations des navires météorologiques entretenus par les États-Unis dans l'océan Pacifique peuvent de même être télégraphiées rapidement à Santiago ou au Cap et indiquées sur les cartes synoptiques de ces stations. Bien que les pays du bloc soviétique utilisent un code légèrement différent, les météorologistes soviétiques peuvent prévenir les cultivateurs d'Angleterre de l'approche de perturbations atmosphériques ressenties en Sibérie. Les avions qui effectuent de longs vols sans escale peuvent aujourd'hui capter en cours de route les bulletins et prévisions météorologiques. Il en est de même pour les navires en mer, qui, voilà peu d'années, n'étaient naguère prévenus de l'approche des tempêtes que par leur baromètre ou par le guetteur du bord.

Structure interne de l'OMM

La structure interne de l'OMM ressemble à celle de l'OMI:

1) Un congrès météorologique mondial, correspondant à l'ancienne Conférence internationale des directeurs de services météorologiques, mais avec cette diffé-

rence importante que ses membres sont des États, non plus des individus, et que les directeurs des services météorologiques, nationaux sont aujourd'hui des délégués au lieu d'être des membres. Le congrès se réunit tous les quatre ans. Il est l'organisme suprême de l'OMM, et c'est lui qui décide en dernier ressort de toutes questions qui se posent dans les organismes subsidiaires. 2) Un Comité exécutif, qui remplit les fonctions du Comité météorologique international et du Conseil exécutif de l'OMI. 3) Six associations météorologiques régionales, composées de membres dont les réseaux s'étendent en tout ou partie à la région dont il s'agit dans chaque cas. 4) Huit commissions techniques, qui exécutent la plus grande partie du travail purement scientifique de l'OMM. 5) Le Secrétariat, organisme permanent employant des fonctionnaires internationaux; le Secrétaire général et son personnel technique et administratif.

Le congrès: C'est un programme ambitieux que l'Organisation avait tracé pour son premier exercice financier et qui avait été exposé à la première réunion du congrès. Les délégués étaient d'accord pour que soit maintenue une étroite coopération avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies et avec les autres organisations internationales, gouvernementales ou non. L'OMM doit participer au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Au nombre des publications prévues par le congrès actuel figurent un certain nombre de manuels météorologiques publiés auparavant par l'OMI, ainsi qu'une nouvelle édition de l'Atlas international des nuages. Le premier président de l'OMM a été sir Nelson Johnson, du Royaume-Uni, ancien président du Comité météorologique international de l'OMI. Son successeur est M. F. W. Reichelderfer, des États-Unis, qui occupera ce poste jusqu'à la fin du prochain Congrès.

¹Le Comité, au 1^{er} mars 1953, se compose des membres suivants: président: M. F. W. Reichelderfer (É.-U.); premier vice-président: M. A. Viatu (France); deuxième vice-président: M. N. Sellick (Rhodésie); six présidents d'associations régionales: Région I (Afrique), M. D. A. Davies (Territoires britanniques d'Afrique centrale); Région II (Asie), M. V. V. Sohoni (Inde); Région III (Amérique du Sud), M. F. X. P. de Souza (Brésil); Région IV (Amérique du Nord et centrale), M. A. Thomson (Canada); Région V (Sud-Ouest du Pacifique), M. M. A. F. Barnett (Nouvelle-Zélande); Région VI (Europe), M. J. Lugeat (Suisse); six directeurs de services météorologiques nationaux: sir Nelson Johnson (Royaume-Uni), M. H. A. Feireira (Portugal), M. Th. Hesselberg (Norvège), M. A. A. Soltukhine (U.R.S.S.), M. M. Aslam (Pakistan) et M. L. de Azcarraga (Espagne).

Le Comité exécutif: Le Comité, qui se réunit au moins une fois par année, comprend 15 membres, dont chacun est directeur de services météorologiques nationaux.¹ Dans l'intervalle des réunions du congrès, c'est le Comité qui est le principal organe constitutif de l'OMM. Il administre les finances de l'Organisation, veille à l'exécution des résolutions du congrès et prépare l'ordre du jour des réunions de ce dernier. L'une des résolutions les plus importantes du congrès prévoit l'établissement de règlements techniques provisoires relatifs aux pratiques et procédures météorologiques. Depuis la création de l'OMM, le Comité s'est réuni trois fois, dont deux en 1951 et une en 1952. L'une des décisions les plus importantes du Comité a été d'établir un sous-comité spécial chargé d'étudier la création d'un Institut international des études météorologiques.

Les associations météorologiques régionales: Ces associations diffèrent des associations régionales de l'OMI en ce qu'elles englobent les régions océaniques aussi bien que les régions continentales. Elles coordonnent les travaux météorologiques dans leurs régions, favorisent l'exécution des résolutions du congrès et du Comité exécutif et adressent des recommandations à ces deux organismes dans le cadre des buts de l'Organisation. La carte qui paraît en page 71 fait voir les six régions météorologiques du monde: Afrique, Asie, Amérique du Sud, Amérique du Nord et Amérique centrale, Sud-Ouest du Pacifique, Europe.

Les commissions techniques: Le premier congrès de l'OMM a institué huit commissions techniques, nommées d'après les domaines attribués à chacune: aérologie, météorologie aéronautique, météorologie agricole, bibliographie et publications, climatologie, instruments et méthodes d'observation, météorologie maritime et météorologie synoptique. Neuf des commissions techniques de l'OMI ont été dissoutes. Les importants travaux qu'

poursuivaient furent dirigés par des groupes et le plus souvent par le travail actuel.

Les techniques ne par les commissions techniques r du congr au coura et pratiq et y conti dans les uniformis ques. Pa elles se ti organisati dans le c rologique

Le Secrétariat: Le Secrétariat général est chargé de l'administration et de la coordination des travaux de l'Organisation. Le Secrétaire général est assisté d'un sous-secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints.

Le Secrétariat technique: Le Secrétariat technique est chargé de l'administration et de la coordination des travaux techniques de l'Organisation. Le Secrétaire technique est assisté d'un sous-secrétaire technique et de deux secrétaires techniques adjoints.

L'OMM de l'ONU

Comme disposait de celui charte d

poursuivaient ces commissions lorsqu'elles furent dissoutes ont été confiés à des groupes intérimaires qui seront remplacés le plus tôt possible par des groupes de travail relevant des huit commissions actuelles.

Les discussions des commissions techniques ne se trouvent pas compliquées par les considérations politiques et économiques qui réclament l'attention des associations régionales du Comité exécutif et du congrès. Les commissions se tiennent au courant du développement théorique et pratique de leurs sciences respectives et y contribuent à leur tour. C'est surtout dans les commissions techniques que sont uniformisées les techniques météorologiques. Par l'intermédiaire du Secrétariat, elles se tiennent en contact avec les autres organismes internationaux qui travaillent dans le domaine de l'information météorologique.

Le Secrétariat: L'OMM a son siège permanent et son Secrétariat à Genève. Le Secrétaire général et le Sous-Secrétaire général dirigent un personnel de 35 personnes, qui forment une division administrative et une division technique. L'ancien Secrétaire de l'OMI a été nommé Secrétaire général de l'OMM, pour assurer la continuité entre les deux organisations.

Le Secrétariat constitue le centre d'administration, de documentation et d'information de l'OMM. Il fournit un personnel de secrétaires aux réunions du congrès et du Comité exécutif de l'OMM. Il est chargé en outre de certaines études techniques et assumera ultérieurement plusieurs des fonctions dont s'acquittaient les commissions techniques de l'OMI. Chaque fonctionnaire de la division technique remplit le rôle de secrétaire dans l'une ou dans plusieurs des commissions techniques. Le Secrétaire général actuel est M. Gustav Swoboda, ancien chef du Secrétariat de l'OMI. Le Sous-Secrétaire général est M. J.-R. Rivet, du Service météorologique national français.

L'OMM institution spécialisée de l'ONU

Comme certaines institutions spécialisées disposaient de budgets énormes au regard de celui de l'OMM, il importait que la charte du nouvel organisme prévût son

rattachement éventuel à l'ONU à titre d'institution spécialisée. C'était la seule façon d'assurer son prestige et sa position parmi les autres organisations mondiales. Pour l'année financière 1949-1950, les crédits budgétaires de l'OMM se chiffraient à environ \$95,000, à côté des budgets de l'OACI et de l'UNESCO qui atteignaient respectivement \$2,600,000 et \$7,900,000. Les directeurs de certains services météorologiques nationaux se plaignaient de ne pouvoir recouvrer de leurs gouvernements leurs frais de participation aux conférences tenues à l'étranger, lorsque celles-ci n'avaient pas lieu sous les auspices des Nations Unies.

Le nouvel organisme ne pouvait pas, par le seul fait de sa création, accéder au rang d'institution spécialisée. Même si l'un des articles de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale avait trait aux relations entre l'OMM et l'ONU, l'approbation de l'Assemblée générale nécessitait le dépôt d'un instrument distinct. Toutefois, il fallut d'abord, pour prévenir tout doublement, clarifier les relations de l'OMM avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui s'acquittait déjà de certaines tâches dans le domaine de la météorologie. De plus, la collaboration de l'OMM avec d'autres institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union internationale des télécommunications, appelait évidemment un examen préliminaire. Le document qui établissait ces diverses relations fit donc l'objet d'une étude attentive de la part des gouvernements membres. Finalement, en décembre 1951, l'Assemblée générale des Nations Unies agréa officiellement la demande de l'OMM, qui devint à son tour institution spécialisée.

Coopération en matière d'assistance technique

Un point important du programme adopté par le premier congrès de l'OMM concerne la participation de celle-ci à l'assistance technique des Nations Unies. L'OMM et l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies sont convenues par la suite que celle-ci fournirait sur son budget de 1952 une somme n'ex-

cédant pas \$200,000 pour financer, particulièrement, la formation de météorologistes dans certains pays insuffisamment développés. Un montant supplémentaire de \$15,000 a été voté en vue d'acquitter le coût administratif de ces entreprises. Dans le cadre de cette entente, l'OMM doit mettre au point les projets techniques pertinents, recommander l'emploi du personnel nécessaire et surveiller les travaux entrepris. Il incombe à l'AAAT d'assurer l'administration proprement dite, et notamment d'adjoindre au Secrétariat de l'OMM un administrateur de l'assistance technique, chargé de coordonner l'activité de l'OMM dans ce domaine avec les travaux des autres institutions spécialisées, ainsi que d'effectuer, à la demande des gouvernements intéressés, des enquêtes dans les pays insuffisamment développés afin de se rendre compte des avantages

que ceux-ci pourraient retirer de l'aide de l'OMM.

Bourses d'études

En plus d'assurer le concours de spécialistes aux pays désireux d'établir chez eux des services météorologiques ou d'améliorer leurs services existants, l'OMM dispense à des jeunes gens de nations économiquement peu évoluées des bourses d'études de physique, mathématiques et matières connexes, ainsi que des bourses de perfectionnement en météorologie, valables dans les écoles et universités des pays bénéficiaires plutôt que dans les institutions étrangères. Cette attitude s'inspire de la conviction que la formation reçue par l'étudiant sera plus efficace s'il l'acquiert dans les conditions mêmes où il sera appelé à travailler.

EN 1952, tion de la des Affaires passeports dernières de croître au Canada valables. demandes fre record sentées pister au e beth II.

Définitio

Au Cana par un ce de la Ci tandis qu ministère simple titulaire, passeport dentité q ses propre aux gouv le titulai accorder, autorité, légitimes, ment au dans le p A la p dont se e est indiq on peut verture, d'Etat au da dema Reine, à vent con de passer lui accor protection besoin ». Avant nombreu gers pou dre de revue de au 31 m

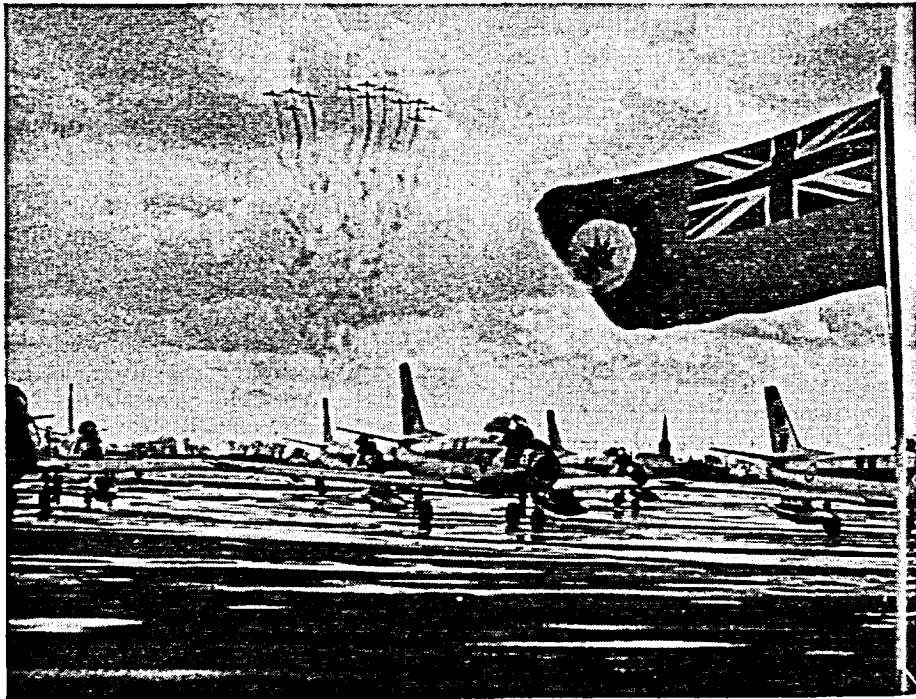


Photo: Capital Press

ESCADRILLE CANADIENNE AU SERVICE DE L'OTAN

Appareils à réaction du CARC, à Saint-Hubert (Québec), le 5 mars. L'admiral Lard Ismay, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, les a passés en revue au cours d'une cérémonie d'adieu qui a marqué leur départ pour l'Europe, où ils allaient se joindre à la troisième escadre de chasse de l'OTAN

EN 1952, le Bureau des passeports, section de la Division consulaire du ministère des Affaires extérieures, a délivré 76,180 passeports canadiens. Au cours des dix dernières années, leur nombre n'a cessé de croître, si bien qu'il y a aujourd'hui au Canada plus de 500,000 passeports valables. En janvier 1953, le nombre des demandes de passeport a atteint le chiffre record de 7,501, dont plusieurs présentées par des Canadiens désireux d'assister au couronnement de la reine Elizabeth II.

Définition

Au Canada, la citoyenneté est attestée par un certificat que délivre le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, tandis que le passeport est délivré par le ministère des Affaires extérieures et fait simplement connaître la citoyenneté du titulaire, sans en fournir la preuve. Le passeport peut se définir une pièce d'identité qu'un Etat délivre, d'ordinaire à ses propres ressortissants, et qui demande aux gouvernements étrangers de laisser le titulaire circuler librement et de lui accorder, dans les limites où s'exerce leur autorité, toute aide et toute protection légitimes; le passeport garantit implicitement au titulaire la faculté de rentrer dans le pays qui le lui délivre.

A la première des trente-deux pages dont se compose le passeport canadien, est indiquée la nationalité du titulaire; on peut lire, en deuxième page de couverture, ce qui suit: « Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada demande, au nom de Sa Majesté la Reine, à tous ceux que les présentes peuvent concerner, de permettre au titulaire de passer librement et sans entrave et de lui accorder tout le secours et toute la protection dont il ou elle pourrait avoir besoin ».

Avant la première guerre mondiale, nombreux étaient les pays où les étrangers pouvaient entrer sans avoir à produire de passeport ou de visa. Dans sa revue de la période du 1^{er} juillet 1909 au 31 mars 1910, le premier rapport an-

nuel du ministère des Affaires extérieures renfermait par exemple, à propos des règlements d'admission appliqués par les pays étrangers, les indications suivantes: « Corée — Il n'est pas exigé de passeport dans un rayon de 100 lis (33 milles) du port ouvert. Pour voyager à l'intérieur, on doit se procurer un passeport auprès du consul britannique (taxe: 3.50 yens, soit environ \$1.75) ».

A l'époque où lord Monk devint Gouverneur général, en 1861, les sujets britanniques de naissance n'avaient pas besoin de passeport en Amérique. Quant aux sujets britanniques voyageant en Europe, c'est le Foreign Office qui le leur délivrait. Toutefois, depuis quelques années, les maires des villes canadiennes délivraient une sorte de passeport aux personnes naturalisées dans la colonie.

Par la loi de 1847¹, le Parlement impérial niait à toute législature coloniale le droit de conférer le statut de sujet britannique en dehors des limites de la colonie. Les passeports délivrés par les maires ne différaient guère d'un simple certificat. Dans la province du Canada, les certificats de naturalisation étaient délivrés dans la forme prescrite par une loi de 1859², sous réserve des dispositions de l'acte impérial de 1847, et déclaraient que le titulaire avait « acquis tous les droits et capacités reconnus dans cette province aux sujets britanniques de naissance » et pouvait « les posséder, les conserver et en jouir dans les limites de ladite province ». Les « droits » dont il était question comprenaient le droit de vote.

Réglementation

En janvier 1862, le Gouverneur général établit une réglementation des passeports canadiens. Des agents furent autorisés à délivrer sous la forme d'un double certificat un document par lequel le secrétaire provincial attestait la nationalité du titulaire et le Gouverneur général,

¹ (1847) 10 et 11 Vict. (Imp.) c. 53.
² Statuts refondus du Canada (1859) C.VIII, art. 4.



BRITISH PASSPORTS

NOTICE TO THE PUBLIC!

Passport Office: 67 Yonge Street, Toronto.

It having been notified to me, that, notwithstanding the Order of His Excellency the Governor General in Council of 30th August last, forbidding any Mayor, Warden, Reeve, or other Municipal Officer of *ANY MUNICIPALITY* to issue Passports to British Subjects about to travel in foreign parts, His Worship the Mayor and Subordinate Officers of the Municipality of this City, still continue to put forth such Passport or Certificate of British birth, under the signature of the Mayor and Seal of the Corporation of Toronto, I deem it but due to the public requiring such documents, after repeated appeals made to me that I should take this step, to caution applicants, and to state that such as are issued by them are wholly unauthorised by the Government of Canada,

"INVALID AND OF NO EFFECT WHATSOEVER,"

And that I am the only authorised Agent for the City of Toronto, to issue **GOVERNMENT PASSPORTS**, which are alone recognized by Her Majesty's Minister Plenipotentiary, Lord Lyons, at Washington, the British Consuls throughout the United States, as also by the American Authorities, as affording the requisite protection to British Subjects for abiding in, or travelling through the United States of America, or elsewhere.

JOHN CAMERON,

Toronto, 17th Nov. 1864.

Passport Agent.

Affiche du 17 novembre 1864 faisant connaître au public que l'agent Cameron était désormais seul autorisé à délivrer des passeports dans la ville de Toronto.

l'autorité du secrétaire provincial. Le passeport ne formulait pas de demande au nom du souverain, mais constatait que le titulaire était domicilié dans la province et déclarait qu'il avait droit aux privilèges et avantages attachés à ce titre.

Le nouveau système marquait une étape vers le transfert au Gouverneur général de l'autorité requise pour la délivrance des passeports. Il n'engageait pas le Colonial Office, qui demeurait libre de déclarer que le document ne constituait pas effectivement un passe-

port. A la lettre qu'il adressait le 28 janvier 1862 au vicomte Monk, le ministre de Grande-Bretagne à Washington, lord Lyons, joignait le texte du rapport suivant, qu'il avait fait tenir au secrétaire d'Etat des États-Unis, M. Seward:

Après avoir communiqué avec le Gouverneur général du Canada au sujet de la délivrance des passeports aux sujets britanniques désireux de traverser le territoire des États-Unis, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions que nous avons arrêtées. Il a été décidé que des agents seront nommés dans diverses villes du Canada pour y délivrer sous le sceau

du Sec
en aur
certific
tannique
passepo
signés
sera ap
le cont
États-U
Départ
conform
vous av

Ces
immédi
des vill
torisés
certifica
fait de
l'avenir
le Gou
des age
Il n'es

l'époque
tence en
pas avoi
Dominio
sans dou
Monk, c
les agent
mier Go
Les suje
tion aya
leur situ
prises. I
attesterai
britanniq
Les titulu
yaient éc
passeport
évidemm
fonction,
tion con
naturalis
ralisé »
1866.

Historiq
En raiso
ports qu
que de la
par rapp
complès
général
pas facil
port au
ont suivi
miers ra
d'Etat n
Passeport

Vol. "L
neurs".

du Secrétaire provincial, aux personnes qui en auront besoin et y auront droit, des certificats attestant qu'elles sont sujets britanniques. Valables au même titre que des passeports, ces certificats seront contre-signés par l'agent qui les délivrera et il y sera apposé, sans difficulté espérons-nous, le contre-seing soit du Consul général des États-Unis au Canada, soit des agents du Département d'État en poste dans ce pays, conformément à la réglementation que vous avez établie.

Ces dispositions entreront en vigueur immédiatement, de sorte que les maires des villes canadiennes ne seront plus autorisés à délivrer des passeports ou des certificats de nationalité comme ils l'ont fait de temps à autre jusqu'à ce jour. À l'avenir, ces titres seront délivrés soit par le Gouverneur général lui-même, soit par des agents autorisés.³

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'à l'époque de la Confédération, la compétence en matière de passeports ne semble pas avoir soulevé de problèmes entre le Dominion et les provinces. Cela tient sans doute en partie à ce que le vicomte Monk, celui-là même qui avait nommé les agents de passeports, devint le premier Gouverneur général du Dominion. Les sujets britanniques par naturalisation ayant seuls besoin de passeports, leur situation fut étudiée à diverses reprises. Il fut décidé que le passeport attesterait que le titulaire était un sujet britannique naturalisé dans la colonie. Les titulaires furent informés qu'ils pouvaient échanger leurs passeports pour des passeports du Foreign Office. Il existait évidemment à l'origine une certaine distinction, pour ce qui était de la protection consulaire, entre « sujet colonial naturalisé » et « sujet britannique naturalisé ». Cette distinction disparut en 1866.

Historique difficile

En raison du petit nombre des passeports que l'on délivrait à l'époque, ainsi que de la faible importance de ce service par rapport à l'ensemble des tâches accomplies par les bureaux du Gouverneur général et du secrétaire d'État, il n'est pas facile de faire l'historique du passeport au cours des quinze années qui ont suivi la Confédération. Les dix premiers rapports annuels du secrétaire d'État ne font même pas mention des passeports. À partir de 1878, on prit

l'habitude d'y insérer un état des recettes du ministère. Le rapport de cette année-là indiquait: « Passeports . . . \$50 »; les quatre années suivantes, les recettes annuelles varièrent entre \$35 et \$50. La taxe à verser étant alors de \$1 par passeport, on peut inférer de là qu'au cours des quinze ans qui suivirent la Confédération une moyenne d'environ quarante Canadiens naturalisés demandèrent et obtinrent chaque année le passeport spécial que l'on pouvait échanger à Londres contre un passeport du Foreign Office.

Le 23 septembre 1891, le secrétaire d'État aux Colonies adressa aux gouverneurs des colonies une circulaire leur conférant le pouvoir de délivrer des passeports aux Britanniques de naissance. La forme de passeport recommandée était celle qu'avait adoptée le gouvernement de Victoria (Australie); on y indiquait la nationalité du titulaire et l'on y demandait que fût accordé à ce dernier tout secours dont il aurait besoin. Le Canada ne commença qu'en 1893 à délivrer des passeports aux sujets britanniques de naissance.

En réalité, la forme de passeport proposée ne pouvait servir qu'aux sujets britanniques de naissance; ce n'est qu'en 1915 que l'on délivra un passeport utilisable par n'importe quel Canadien. En 1914, le Parlement impérial et les Dominions édictèrent des lois à peu près semblables sur la naturalisation des étrangers. Ces lois reconnaissaient aux personnes naturalisées au Canada le même statut civil qu'à celles qui avaient été naturalisées en Angleterre, et prescrivaient le passeport du type « lettre de demande ».

Passeport type

De 1915 à 1921, on utilisa un passeport qui consistait en un dépliant à dix volets. Toutefois, une conférence tenue en 1920 sous les auspices de la Société des Nations recommanda l'adoption universelle d'un passeport type en forme de livret. Cette recommandation fut adoptée en 1921, alors que le baron Byng de Vimy venait d'entrer en fonction comme Gouverneur général. Jusqu'en 1946, tous les passeports furent délivrés au nom du Gouverneur général; ces passeports étaient les descendants en ligne directe

³ Vol. "Le Ministre à Washington aux Gouverneurs". G.6 Vol. 10, p. 32.

du document primitif, par lequel le souverain demandait que l'on accordât le sauf-conduit à l'un de ses sujets. Aujourd'hui, c'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures qui fait cette demande au nom de la souveraine.

Depuis quelques années, la lettre de demande qui figure en deuxième page de couverture, les indications fournies en troisième page de couverture et les autres inscriptions sont imprimées en langue française et en langue anglaise.

Malgré les divers efforts tentés pour éliminer les restrictions aux voyages, notamment par la Conférence tenue en 1947 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, les considérations de sécurité l'emportent aujourd'hui sur les motifs d'humanité. L'année dernière, le Canada a pu conclure avec les membres européens de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, de même qu'avec la Suède et la Suisse, des conventions permettant aux militaires canadiens en congé de voyager dans ces pays sans passeports ni visas. Les Canadiens ont désormais la faculté de se rendre en France, en Norvège, en Italie, en Suède, au Danemark, en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse, de même que dans les pays du Commonwealth, sans avoir à faire viser leur passeport. D'autre part, il a été publié dans la *Gazette du Canada* du 30 juin 1951 un nouveau règlement qui impose aux Canadiens désireux de visiter l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie ou la zone soviétique d'occupation en Allemagne, l'obligation de faire connaître au ministère des Affaires extérieures leur itinéraire et leurs intentions. Dans chacun de ces pays, ils sont tenus de notifier leur arrivée et leur départ aux autorités canadiennes ou britanniques compétentes.

Prérogative royale

Dans toutes les parties du Commonwealth, les passeports sont délivrés sous le sceau de la prérogative royale. Au Canada, cette prérogative s'exerce en vertu de règlements adoptés par le Gouverneur général en conseil, c'est-à-dire, dans la pratique, par le Conseil des ministres, responsable devant le Parlement. Il est de l'essence de la prérogative royale qu'au-

cun sujet ne puisse protester contre la façon dont elle s'exerce. Le requérant à qui on refuse un passeport n'a aucun recours en justice.

Il est à noter que le droit de refuser le passeport à un requérant, qui se rattache dans notre législation à la prérogative royale, a été conservé dans la législation américaine. Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a déjà refusé un passeport à un membre du Congrès qui avait manifesté l'intention de participer, à Paris, à une conférence réunissant certains groupes réputés favorables à des éléments révolutionnaires de Grèce, alors que les Etats-Unis appuyaient le Gouvernement grec de l'époque. Pour motiver cette décision, on fit valoir que "la possession d'un passeport est un privilège et non un droit du citoyen. Le Secrétaire d'Etat, en vertu d'un pouvoir juridique et traditionnel, peut accorder ou refuser à un citoyen un passeport lui permettant de se rendre à l'étranger. Il détient ce pouvoir depuis l'instauration de la République."⁴

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la citoyenneté canadienne, en 1947, le Canada délivre trois sortes de passeports. Les anciens passeports à couverture et feuillets bleus ont été retenus à l'intention des sujets britanniques. De nouveaux passeports à couverture bleue et feuillets roses sont délivrés aux citoyens canadiens. Il a aussi été créé un passeport diplomatique à couverture rouge et un passeport officiel (dit maintenant spécial) à couverture verte.⁵

Le 15 janvier 1953, en réponse à un député qui lui demandait si le Gouvernement entendait « adopter l'attitude des Etats-Unis et confisquer les passeports de ceux qui ont assisté aux conférences dites de la paix, derrière le rideau de fer », le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a déclaré: « Cette question touche un aspect très important de notre politique officielle et je ne crois pas qu'on puisse, sans préavis, exiger de moi une réponse; je puis dire toutefois que notre politique en ce qui concerne la délivrance des passeports à des citoyens canadiens — selon laquelle un passeport est simplement une pièce d'identité nationale, — n'a pas été modifiée; je ne sais pas non plus qu'elle doive l'être prochainement ».

⁴ *New York Times*, 11 avril 1948.

⁵ Arrêté en conseil C.P.: 839, 6 mars 1947.

Con
pêche

LA sign
en ce tr
mière C
Etats-Un
pelle qu
accord in
du Cana
dien agi
traités r
pour le
canadien
des pler

La Con
flétan d

La Conv
en 1937
années,
entre les
sentes re
Le no
national
l'ancien
pêcherie
reconnai
distingue
où le Ca
sentés.

Traité

Le trait
ment d'
pêche et
membre
chargée
commar
mesures
alors me
Commis
tablir d
probatio
Ce pou
1937. L

Convention relative aux pêcheries de flétan

La Convention relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord, signée le lundi 2 mars à Ottawa et remplaçant la Convention du 29 janvier 1937 sur les pêcheries de flétan, constitue la troisième révision de la Convention du 2 mars 1923 pour assurer la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique nord et de la mer de Béring.

LA signature de la présente Convention en ce trentième anniversaire de la première Convention entre le Canada et les États-Unis sur les pêcheries de flétan rappelle que cette Convention fut le premier accord international formel signé au nom du Canada par un plénipotentiaire canadien agissant seul. Avant 1923, plusieurs traités multilatéraux avaient été signés pour le Canada par des plénipotentiaires canadiens agissant conjointement avec des plénipotentiaires du Royaume-Uni.

La Commission internationale du flétan du Pacifique

La Convention a été révisée en 1930 et en 1937 et, durant les trois dernières années, les négociations qui ont eu lieu entre les deux pays ont abouti aux présentes révisions.

Le nouveau nom de Commission internationale du flétan du Pacifique, donné à l'ancienne Commission internationale des pêcheries, a pour objet de faciliter la reconnaissance de cet organisme et de le distinguer d'autres commissions de pêche où le Canada et les États-Unis sont représentés.

Traité primitif

Le traité primitif prévoyait l'établissement d'une période de fermeture de la pêche et créait une commission de quatre membres — deux pour chaque pays — chargée d'étudier cette pêche et de recommander aux deux Gouvernements des mesures propres à restaurer les stocks alors menacés d'épuisement. En 1930, la Commission a été investie du pouvoir d'établir des règlements sous réserve d'approbation par les deux Gouvernements. Ce pouvoir a été étendu davantage en 1937. La révision actuelle porte le nom-

bre des commissaires de quatre à six, soit trois pour chaque pays. Ce changement est motivé par le fait qu'aux États-Unis, contrairement au Canada, chaque État est investi d'autorité dans le domaine de la pêche et que le Gouvernement fédéral n'obtient juridiction qu'en vertu d'un traité conclu avec un autre pays. En l'occurrence, les États-Unis voulaient doter l'Alaska d'un représentant à la Commission. Les deux autres commissaires américains représentent le Gouvernement fédéral et l'industrie en général.

Plus d'une saison de pêche

En vertu du nouveau traité, la Commission a le pouvoir d'établir plus d'une saison de pêche. Sous le régime de l'ancien traité, cette prérogative de la Commission était mise en doute, et il a été jugé à propos de lui conférer ce nouveau pouvoir afin de lui permettre de prolonger la pêche au delà d'une période unique. Les savants de la Commission ont avancé l'hypothèse que certains fonds de pêche pouvaient être sous-exploités au cours d'une saison de pêche courte et concentrée. L'expérience consistant à diviser la campagne servira dans une certaine mesure à établir le bien-fondé de cette hypothèse.

En vertu de l'ancien traité, la Commission avait le pouvoir de restreindre ou de défendre la prise fortuite de flétan par des vaisseaux pratiquant d'autres pêches durant la période de fermeture seulement. La Commission est maintenant investie de nouveaux pouvoirs qui lui donnent aussi le droit de réglementer de telles prises fortuites durant la période d'ouverture.

Le premier traité limitait le pouvoir de réglementer la pêche accordé à la Commission à l'établissement d'une période de fermeture de trois mois et cette mesure

LE 2 fév
commune
gé les côt
Bas, le H
s'est expr

émus à
tant sur
tempête
Royaum
sépare
mentale

Nous
tante a
thie des
sinistres
patriote



Photo: ONI

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX PÊCHERIES DE FLÉTAN DU PACIFIQUE NORD

Les représentants du Gouvernement canadien et du Gouvernement des États-Unis ont signé à Ottawa, le 2 mars, une Convention relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord. Assis, de gauche à droite: M. W. C. Herrington, adjoint spécial au Sous-Secrétaire d'État pour les pêcheries et la faune, et M. D. C. Bliss, chargé d'affaires ad interim des États-Unis, qui ont signé au nom des États-Unis; le Premier ministre, M. Louis St-Laurent, qui présidait la cérémonie; M. James Sinclair, ministre des Pêcheries, et M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, qui ont signé au nom du Canada. Debout: M. H. F. B. Feaver, chef du Protocole; M. W. L. Rodman, de l'ambassade des États-Unis; M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries.

s'est révélée inefficace pour endiguer l'épuisement. L'augmentation des prises de flétan au Canada qui a suivi la deuxième révision de la Convention a confirmé la réussite des travaux de la Commission. Durant les années qui se sont écoulées de 1932 à 1952, le rendement de la pêche du flétan au Canada s'est multiplié à peu près par quatre, soit de 6,500,000 livres à 24,500,000 livres. La valeur au débarquement de la prise canadienne de 1952, y compris les foies et les viscères, a été d'environ \$4,200,000 ou vingt fois ce qu'elle était en 1932.

En 1952, la prise totale réalisée au Canada et aux États-Unis dans les zones réglementées, s'est élevée à 62,282,000 livres, ce qui représente la prise la plus

considérable depuis 37 ans.

Lors de l'établissement de la Commission, il était manifeste que la pêche était trop intense. Depuis sa création, la Commission a réglementé les fonds de pêche, changeant le contingentement de chacun selon qu'elle le jugeait opportun à l'époque. Elle a érigé certaines zones en aleviniers où la pêche était complètement interdite et fixé des contingentements pour l'ensemble de la pêche.

Les membres actuels de la Commission sont M. George R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries, Ottawa; M. George Nickerson, Prince-Rupert, C.-B.; M. Milton C. James, Washington, D.C., et M. Edward W. Allen, Seattle, Washington.

DO
Grâce à la
(Allemagne
Stone, amb
Alons, dire
l'ambassad

Une contrib
Caisse de s

Les inondations de la mer du Nord

LE 2 février, parlant à la Chambre des communes des inondations qui ont ravagé les côtes du Royaume-Uni et des Pays-Bas, le Premier ministre, M. St-Laurent, s'est exprimé ainsi:

... Nous avons tous été profondément émus à la nouvelle des désastres causés tant sur terre que sur mer par les terribles tempêtes qui se sont déchaînées sur le Royaume-Uni et dans le bras de mer qui sépare le Royaume-Uni de l'Europe continentale ...

Nous nous rappelons combien réconfortante a été pour notre population la sympathie des habitants de ces pays lorsque des sinistres ont éprouvé certains de nos compatriotes dans la vallée du Fraser, au Mani-

toba, à Rimouski et à Cabano dans ma province natale de Québec. Nous savons tous combien il est réconfortant pour les gens qui ressentent les angoisses d'un tel désastre de constater qu'ils ont la sympathie agissante et concrète de ceux qu'ils considèrent comme leurs amis.

Le Premier ministre a présenté ensuite la motion suivante, relative à l'envoi d'un message de sympathie aux populations des régions dévastées:

... Que Son Honneur l'Orateur soit prié d'exprimer à Sa Majesté la reine, à Sa Majesté la reine des Pays-Bas et à Sa Majesté le roi des Belges la profonde sympathie des Communes du Canada aux peuples du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de



—Anpfoto

DON DE LA BRIGADE CANADIENNE AUX VICTIMES DE L'INONDATION EN HOLLANDE

Grâce à la générosité des membres de la 27^e Brigade canadienne d'infanterie, cantonnée à Hanovre (Allemagne), il a été fait don de 3,308 florins aux victimes de l'inondation en Hollande. M. T. A. Stone, ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, à droite, remet le chèque au lieutenant-général P. Alons, directeur de la Caisse nationale néerlandaise de secours aux sinistrés, dans le salon de l'ambassade du Canada à La Haye. Le major R. A. Briggs, à l'extrême droite, et le capitaine L. W. Garen représentaient la Brigade à la cérémonie.

Une contribution semblable de la Brigade, équivalant à quelque 309 livres sterling, a été remise à la Caisse de secours du Lord-maire de Londres par les soins de Canada House, à l'intention des victimes de l'inondation au Royaume-Uni.

la Belgique qui ont été si cruellement éprouvés par l'épouvantable désastre dont ils sont les victimes, ainsi que le désir ardent des Canadiens de manifester leur sympathie aux sinistrés de la façon concrète qui se révélera le plus utile dans leur grande détresse, après avoir obtenu des renseignements plus exacts sur les besoins réels.

Le 3 février, le Premier ministre a fait à ce sujet la déclaration suivante:

La Société canadienne de la Croix-Rouge est entrée en communication avec les sociétés de la Croix-Rouge du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas. Il semble qu'au Royaume-Uni et en Belgique, il n'y ait pénurie d'aucun des approvisionnements immédiatement nécessaires pour faire face à la situation critique; dans les Pays-Bas, cependant, on manque de vêtements et de literie. Par bonheur, la Société canadienne de la Croix-Rouge avait 250 caisses de tels articles à Genève; ces caisses sont maintenant en route à destination de la Société de la Croix-Rouge des Pays-Bas. Elle avait également 40 caisses de matériel de ce genre à Toronto et l'on s'apprête à les transporter immédiatement afin de les remettre à la Société de la Croix-Rouge des Pays-Bas par l'intermédiaire des lignes aériennes K.L.M., dont l'un des avions était sur le point de partir pour les Pays-Bas.

On estime qu'il y a peut-être 40 autres caisses dont peuvent disposer presque immédiatement les divisions provinciales de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Je crois aussi comprendre que les officiers de notre 27^e brigade canadienne sont entrés en relations avec les autorités des Pays-Bas et qu'ils mettent immédiatement à leur disposition les services que le Génie peut rendre et dont on a un besoin urgent. Ils s'informent aussi des autres services qu'ils pourraient mettre immédiatement à leur disposition, suggérant le matériel de transport mécanisé dont on pourrait tirer parti . . .

Il m'a semblé que l'instrument le plus rapide et le plus efficace dont nous disposons au Canada pour rendre notre aide utile et efficace est notre Société canadienne de la Croix-Rouge, en raison de son expérience en pareille matière et de ses étroites relations avec les sociétés de la Croix-Rouge du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas . . .

Je crois bon d'ajouter que le Premier ministre de l'Ontario a communiqué avec moi ce matin et, d'après notre conversation, je sais qu'il serait heureux qu'on prenne des dispositions de ce genre et que son gouvernement contribuerait volontiers pour sa part afin de donner suite aux vœux de la population. Je ne doute pas que d'autres provinces canadiennes suivront ce bon exemple.

... j'ai
le texte d
Etats-Uni
annonce l
septième
seur, le 2
été donné
du Sud a
flotte des
que qui
chinois su
mose ne s
la Chine
Bien en
l'intervent
communis
neutralise
hostilités
sule corée
... l'ou
gageant q
tout comm
ordre en
a appelé
pour « ser
niste », n
Gouverne
ne signifi
d'intérêt
les autres

Position d

Bien c
acquitter
Nations l
nous ne
mose, do
chargées,
la Corée,
gées. Co
15 mai 1
1952, no
le devra
du possi
en Corée
ment fin
faire l'ol
problèm
conféren
lités au
appuyé
ripes ap
tions pe
l'Assembl
prévoya
telle coi
qu'il y
Formosi
des vœu
Lorsq
mesure
vient de
des pro
l'égard

EXPOSÉ DE LA SITUATION INTERNATIONALE

*Déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson,
à la Chambre des communes les 5, 11 et 12 février 1953.*

... j'ai eu l'occasion depuis lundi d'étudier le texte de la déclaration du Président des États-Unis... Cette déclaration du Président annonce la modification de l'ordre donné à la septième flotte américaine par son prédécesseur, le 27 juin 1950. Cet ordre, qui... a été donné peu après l'agression dont la Corée du Sud a été victime, chargeait la septième flotte des États-Unis d'empêcher toute attaque qui pourrait être lancée du continent chinois sur Formose et de s'assurer que Formose ne serve pas de base d'opérations contre la Chine continentale communiste.

Bien entendu, cet ordre a été donné avant l'intervention massive des troupes chinoises communistes en Corée; il avait pour but de neutraliser Formose, afin de restreindre les hostilités résultant de l'agression sur la péninsule coréenne, le 5 juin 1950.

... l'ordre initial était une initiative n'engageant que le Gouvernement des États-Unis, tout comme la récente décision, modifiant cet ordre en ce qui concerne ce que le Président a appelé l'utilisation de la septième flotte pour « servir de bouclier à la Chine communiste », n'impliquait que la responsabilité du Gouvernement des États-Unis. Toutefois, cela ne signifie pas que la question revêt peu d'intérêt ou encore un intérêt indirect pour les autres pays, y compris le Canada.

Position du Canada

Bien que nous soyons décidés à nous acquitter de nos obligations de membre des Nations Unies en ce qui concerne la Corée, nous ne croyons pas que la défense de Formose, dont les Nations Unies ne se sont pas chargées, doive être mêlée à la défense de la Corée, dont les Nations Unies se sont chargées. Comme je l'ai affirmé à la Chambre, le 15 mai 1951, le 22 mai 1951 et le 1^{er} avril 1952, nous avons toujours été d'avis que cette île devrait être neutralisée dans la mesure du possible, tant que dureront les hostilités en Corée. Nous étions d'avis que le règlement final de la question de Formose devrait faire l'objet d'une conférence à l'égard des problèmes de l'Extrême-Orient et que cette conférence devrait avoir lieu quand les hostilités auront pris fin en Corée. Nous avons appuyé énergiquement la déclaration de principes approuvée par la Commission des questions politiques à la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prévoyait d'une façon précise la tenue d'une telle conférence. Quelle que soit la décision qu'il y aurait lieu de prendre au sujet de Formose, on tiendrait compte naturellement des vœux de la population de l'île.

Lorsqu'on mesure les effets possibles de la mesure que le Gouvernement des États-Unis vient de prendre, il faut souligner qu'à l'égard des problèmes de l'Extrême-Orient, comme à l'égard de toutes autres questions qui inté-

ressent nos deux pays, les buts fondamentaux et à long terme du Canada et des États-Unis sont les mêmes, bien que, naturellement, nous puissions parfois différer de méthode quant à certaines questions particulières et quant à la façon de réaliser le mieux ces buts à long terme.

Les Canadiens connaissent bien le Président Eisenhower. Ils lui sont profondément reconnaissants pour les services qu'il a déjà rendus au monde libre, et ont pleinement confiance, j'en suis sûr, à ses desseins pratiques et pacifiques. Or je suis certain qu'un de ses buts, qui est aussi celui du présent Gouvernement, du Parlement et de notre pays, ainsi que d'autres gouvernements qui participent au conflit coréen, est de mettre fin à la guerre et non de l'aggraver.

Il faut aussi signaler que, dans sa déclaration, le Président Eisenhower dit clairement que « cet ordre n'implique aucune intention agressive de notre part ». Nous ne devons pas non plus assumer que, par suite de cet ordre, des opérations de grande envergure seront vraisemblablement entreprises dans un avenir rapproché par les forces nationalistes chinoises sur le continent. L'ordre, cependant, annule cette partie de l'ordre original en vertu de laquelle la septième flotte des États-Unis préviendrait toute opération de ce genre.

L'ordre original donnait, je suppose, aux forces communistes en Chine le sentiment d'être à l'abri d'une attaque venant de Formose, ce qui est devenu de plus en plus inacceptable à la population des États-Unis, étant donné que les communistes chinois continuaient leur agression en Corée et que, tout récemment, ils ont rejeté une résolution approuvée à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui aurait pu mettre fin à la guerre dans ce pays à des conditions acceptables.

Le Gouvernement américain a donc jugé nécessaire de prendre les mesures propres à modifier une situation dont on estimait qu'elle n'avait plus sa raison d'être primitive.

Résultat de l'ordre

On souhaite sans doute que cette initiative ait pour résultat de retenir en Chine un plus grand nombre de forces communistes; de cette façon on estime favoriser les opérations des Nations Unies en Corée. Sans doute — et les honorables députés le comprendront sans peine — ce serait une tout autre affaire si les forces armées des autres gouvernements des Nations Unies allaient escorter ou protéger des opérations de coup de main ou d'invasion déclenchées par les nationalistes chinois. Nous n'avons toutefois pas de raisons de croire, à en juger d'après les renseignements dont nous pouvons disposer, qu'une telle chose se produise. Une telle façon d'agir

aurait évidemment des conséquences d'une portée incalculable.

L'initiative que vient de prendre Washington en cette affaire ne nous engage en rien, encore qu'il va de soi qu'elle nous intéresse. Le Gouvernement entend suivre l'évolution de la situation d'aussi près que possible; il prendra les mesures qu'il faut pour faire connaître nos sentiments en cette affaire si la situation l'exige. Je crois, toutefois, qu'il serait imprudent et prématuré de tirer de cette mesure du Gouvernement américain des conclusions dogmatiques ou critiques. La déclaration du Président Eisenhower, qui en faisait part, contenait par ailleurs un grand nombre de déclarations sages et encourageantes pour nous tous.

Résolution sur la Corée

... Je dirai, tout d'abord, que la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'avère, d'ailleurs, une assemblée très importante, s'est déjà révélée pour nous une source d'encouragement et aussi d'inquiétude. Le sujet principal en est, comme je l'ai déjà dit, la Corée. La résolution au sujet de la Corée, que j'ai exposée d'une façon plus détaillée en décembre dernier, ayant été depuis rejetée par la Chine communiste et la Corée du Nord, n'a donc pu aboutir malheureusement à un armistice dans cette infortunée péninsule de Corée. Néanmoins, je crois que cette tentative et la résolution qui la reflète ont eu, à mes yeux, une importance considérable, parce qu'elles témoignaient de notre solidarité et de notre unité, unité qui non seulement comprenait tous les États asiatiques, membres des Nations Unies, mais qui était due à l'initiative d'un de ces pays, c'est-à-dire de l'Inde.

Même si la résolution n'a pas abouti à la cessation des hostilités en Corée, elle a constitué le point de départ, la base d'une action future. Enfin, il est important que cette résolution ait démontré clairement où résidait la volonté de rétablir la paix, en faisant ressortir le manque de sincérité des communistes qui déclaraient souhaiter la fin de la guerre en Corée.

Si les communistes avaient accepté la proposition des Nations Unies relative à la Corée — proposition qui était un compromis satisfaisant — ceux qui parlent tant d'un cessez-le-feu auraient pu obtenir depuis longtemps un cessez-le-feu fondé sur un armistice dont on aurait convenu; l'échange des prisonniers de guerre aurait eu lieu, et nous serions maintenant sur le point de tenir une conférence politique sur les questions de Corée et d'autres questions concernant l'Extrême-Orient qui resteraient à régler.

Le rejet expéditif de la part des communistes — car il a été expéditif — de cette magnifique occasion de rétablir la paix démontre la fausseté et l'hypocrisie de leur réclamation bruyante d'un cessez-le-feu sans armistice et sans l'échange des prisonniers; questions qui, avec d'autres, aux termes des propositions soviétiques, dont on a eu récemment des échos de Pékin, doivent être con-

fiées plus tard à une commission qui eût été créée après le cessez-le-feu et dont les décisions eussent pu faire l'objet d'un veto de la part des membres communistes.

A propos de cette question importante et d'autres questions également importantes, l'Assemblée générale a déjà démontré que, même en présence de sujets virtuellement très dangereux, elle a pu en arriver à des décisions qui ont un rapport avec les faits et avec la possibilité d'une intervention internationale positive.

Il est cependant probable que d'autres discussions très importantes auront lieu au cours de sessions ultérieures de l'Assemblée générale, qui porteront sur le sujet de la conciliation de la juridiction nationale, comme la définit la charte, et de la théorie voulant que les Nations Unies aient compétence pour examiner toute question qu'on peut vouloir inscrire à l'ordre du jour et s'en mêler. C'est probablement là le principal problème à longue échéance qui se pose actuellement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans les domaines économique, social et juridique, l'Assemblée générale n'a marqué aucune nouvelle étape, mais elle a étudié et approfondi les travaux accomplis par les divers organismes techniques. Il est peut-être intéressant de mentionner spécialement qu'il a été décidé de recommander l'affectation d'un montant de 25 millions de dollars à l'exécution d'un programme élargi d'assistance technique déjà proposé par le Conseil économique et social.

Les progrès accomplis par l'Assemblée générale me semblent d'autant plus remarquables qu'ils ont été entravés par l'incertitude qui tenait aux élections à la présidence aux États-Unis. De graves problèmes se posaient à l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'organisation elle-même, par suite de la démission du secrétaire général et de certaines difficultés relatives à des questions de personnel au sein du secrétariat. Je ne parlerai pas plus longtemps de ces questions étant donné qu'elles seront sans aucun doute discutées après la reprise de la session.

L'ordre du jour comprend cependant quelques autres questions supplémentaires qui promettent de donner lieu à discussion et même de fournir des occasions de propagande. Elles comprennent, par exemple, la guerre bactériologique, la résolution poignante visant la paix et la résolution de la Tchécoslovaquie au sujet de la prétendue ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures des autres États. Nous avons déjà, j'espère, terminé la première moitié de la session de l'Assemblée générale; tout en me gardant de tomber dans de vaines et chimériques louanges touchant ce qui a été accompli ou encore de minimiser les difficultés qui nous attendent, nous pouvons, je pense, tirer quelque encouragement en voyant dans quel esprit l'Assemblée générale a abordé les grands problèmes qui se posaient en octobre dernier et la façon pratique dont de nombreuses délégations ont cherché à résoudre ces problèmes.

Relations é
Aux Na
entretenu
tes, comm
des autres
des États-
mots touc
Unis.

Ces der
vérité, les
avec un in
constitution
Unis lorsq
un gouver
leurs, les
dont, les
apaisé et l
population
nouveau g
tâche giga
en ce mon
Envers
souri, les
rendent ce
les sept an
le plus imp
monde, il
tionaux av
un rôle ess
la résistan
tance qui
affermi les
dent Eisen
deau herc
point il a p
Il est réco
ses qualité
caractère,
mises au s
Unis, mais
de paix et
Le disc
dent respir
la force. Il
ont pu l'ex

Relations c

Il n'est
tions soier
ne le sont
e les États
gences de
ront à se
Ces probl
questions
nada et l
qu'occupe
de chef de
tion dont
ment, com
les États-U
puissants
juste, plus
ces dernie
parfois, de
puissance
Le prob
ment du C
ports avec

Relations étroites

Aux Nations Unies, notre délégation a entretenu des relations particulièrement étroites, comme toujours d'ailleurs, avec celles des autres pays du Commonwealth et celle des États-Unis. J'aimerais dire ici quelques mots touchant nos relations avec les États-Unis.

Ces derniers mois, les Canadiens, et, en vérité, les peuples du monde entier ont suivi avec un intérêt croissant le jeu des méthodes constitutionnelles et démocratiques des États-Unis lorsque le peuple américain s'est choisi un gouvernement fédéral. Au Canada et ailleurs, les gens ont été frappés de la façon dont, les élections terminées, le tumulte apaisé et la télévision retirée de la scène, la population des États-Unis s'est ralliée au nouveau gouvernement et s'est remise à la tâche gigantesque que la destinée lui impose en ce moment.

Envers M. Truman, d'Indépendance, Missouri, les Canadiens ont contracté, ils s'en rendent compte, une lourde dette. Durant les sept ans et plus qu'il a occupé le poste le plus important du plus important pays du monde, il a fait face aux problèmes internationaux avec courage et fermeté et il a joué un rôle essentiel en jetant les fondements de la résistance collective à l'agression, résistance qui est devenue une réalité et qui a affirmé les forces du monde libre. Le Président Eisenhower assume maintenant ce fardeau herculéen. Nous savons tous à quel point il a participé à la victoire de nos armes. Il est réconfortant aujourd'hui de savoir que ses qualités d'homme d'État et sa force de caractère, sa sagesse et son expérience seront mises au service, non seulement des États-Unis, mais de tout le monde libre en quête de paix et de sécurité.

Le discours inaugural du nouveau Président respirait, je crois, à la fois l'humilité et la force. Il était exaltant pour tous ceux qui ont pu l'entendre ou le lire.

Relations canado-américaines

Il n'est pas deux autres pays dont les relations soient plus étroites, plus intimes, que ne le sont celles qui existent entre le Canada et les États-Unis. Des problèmes et des divergences de vues se manifestent et continuent à se manifester entre nos deux pays. Ces problèmes tiennent, non seulement aux questions qui intéressent uniquement le Canada et les États-Unis, mais à la position qu'occupe la république voisine en sa qualité de chef de la coalition du monde libre, coalition dont fait partie le Canada. Naturellement, comme dans cette coalition, ce sont les États-Unis qui sont de beaucoup les plus puissants et que leur influence est, et c'est juste, plus grande que celle des autres pays, ces derniers se préoccupent, profondément parfois, de la façon dont sera utilisée cette puissance et exercé ce métier de chef.

Le problème qui se pose pour le Gouvernement du Canada, quel qu'il soit, dans ses rapports avec les États-Unis en tant que chef

de notre coalition, — et c'est parfois un problème difficile à régler, — c'est de savoir quand il convient de renoncer à nos vues dans l'intérêt de l'entente générale et quand il y a lieu de nous en tenir à notre propre ligne de conduite, même si le désaccord doit réjouir et aider les communistes.

Dans la recherche de la réponse à cette question, lorsque celle-ci se pose à nous, il est divers éléments dont, à mon sens, il nous faut toujours tenir compte. Le premier est notre responsabilité envers notre population, ce qui signifie que nous devons, au besoin, exposer nos vues à nos amis franchement, mais en tenant compte de nos responsabilités. Deuxièmement, il faut comprendre combien il est souhaitable, voire nécessaire, compte tenu de la menace qui pèse sur nous, de maintenir l'unité la plus solide possible. Troisièmement, il faut reconnaître que les États-Unis assument des responsabilités particulières dans la lutte pour la paix. Tout cela postule en faveur d'un Canada qui, dans le domaine des affaires internationales, parlerait avec franchise, avec clarté, et dont la voix rendrait un son nettement canadien; cela milite encore en faveur d'un chœur des nations où régnerait l'harmonie et qui suivrait les indications de son directeur.

S'il est possible de distinguer nos relations avec les États-Unis d'avec celles qu'amènent les problèmes collectifs que nous partageons avec les autres pays, on peut dire que ces rapports canado-américains sont plus étroits, plus complexes et plus variés qu'ils ne l'ont jamais été. Ainsi, songeons aux échanges commerciaux. Les mouvements commerciaux de va-et-vient qui traversent notre frontière sont d'une telle ampleur que le volume des échanges entre nos deux pays dépasse celui des échanges commerciaux de n'importe quel groupe de deux pays, ailleurs dans le monde; il est plus important même, sauf erreur, que le volume du commerce entre les États-Unis et l'ensemble de l'Amérique latine. Tous les États de l'autre côté de la frontière, et toutes les provinces canadiennes, participent à ces échanges qui s'étendent toujours plus avant à l'intérieur de notre pays à mesure que nos frontières septentrionales assument un rôle sans cesse croissant dans l'essor industriel des deux nations.

Nous avons donc été heureux, d'entendre le Président Eisenhower insister, auprès du Congrès des États-Unis, dans son message concernant la situation de l'union américaine, sur la nécessité d'établir solidement le commerce extérieur sur des accords justes et équitables, et formuler plus spécialement sa recommandation au sujet de la loi sur les accords mutuels relatifs aux échanges et la révision du règlement des douanes en vue de réduire les entraves au commerce. Nous espérons qu'il en résultera bientôt un renforcement de la puissance économique de tout le monde libre, fondé sur de sains principes commerciaux, dont nous bénéficierons tous. Il est, parfois, difficile de concilier la collaboration sur le plan politique et le conflit sur le plan économique.

Défense conjointe

Pour ce qui est de la défense conjointe, si je puis passer à un autre sujet, notre association avec les États-Unis devient également plus étroite et plus complexe. Aujourd'hui, les besoins de notre défense commune sont plus considérables que jamais, tellement considérables que les Canadiens et les Américains ont trouvé nécessaire, par exemple, de s'installer côte à côte dans les postes avancés des solitudes arctiques du Canada, pour y établir une protection contre une agression qui, si elle se matérialisait, serait une attaque non pas contre un pays, mais contre un continent. Il faut s'attendre qu'à mesure que la science et la technique accroissent, de nos jours, la rapidité virtuelle d'attaque d'un ennemi, il deviendra nécessaire de pousser toujours plus vers le nord, les défenses et la mise en valeur de notre continent.

Au sujet de cette préoccupation croissante à l'égard de la défense commune, on a raison d'être satisfait sur deux points. Tout d'abord, les Canadiens savent que le Gouvernement des États-Unis respecte nos droits et notre désir bien naturel de garder la haute main sur l'administration de tout notre territoire, compte tenu évidemment des exigences de la sécurité collective. En second lieu, les besoins plus accentués que suscitent les dispositions relatives à la défense septentrionale exigent, à leur tour, une expansion plus vaste des moyens de transport, de communication et autres qui jouent un rôle considérable dans la mise en valeur de la richesse et des ressources que renferme notre dernière frontière, le nord.

Voie maritime du Saint-Laurent

Il est une question, toutefois, à l'égard de laquelle nos amis américains n'ont pu collaborer avec nous dans la mesure où l'exige, selon nous, la situation actuelle: je veux dire l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Au cours des derniers mois, nous avons beaucoup progressé en vue de la réalisation des dispositions relatives à la mise en valeur conjointe de l'entreprise d'énergie hydro-électrique dans la section internationale du fleuve, dispositions qu'il faut prendre avant que nous puissions aborder, soit seuls, soit en collaboration avec les États-Unis, les travaux relatifs à la navigation. Il y a maintenant longtemps que le Canada a pris toutes les dispositions nécessaires. Pour entreprendre immédiatement les travaux, il reste uniquement à la commission fédérale de l'énergie des États-Unis d'accorder, à un organisme approprié, la permission d'aménager, dans cette entreprise de production d'énergie, la partie qui relève des États-Unis.

Nous attendons que la commission fédérale de l'énergie prenne une décision à cet égard. Nous espérons que ce sera bientôt et nous sommes déçus qu'elle ne l'ait pas déjà prise. Alors qu'on est à la veille de terminer les dispositions nécessaires à la réalisation de cette entreprise canadienne, il y a, aux États-Unis, un regain d'intérêt quant à la participa-

tion de ce pays à l'aménagement, à la mise en service et au contrôle de la voie maritime. Nous avons déjà fait connaître notre attitude qui est bien simple: nous devons commencer l'aménagement complet aussi promptement que possible. Il y a longtemps que le besoin d'énergie se fait sentir. Il faut répondre à ce besoin, et le fleuve Saint-Laurent est la dernière source importante d'énergie hydro-électrique peu coûteuse qui reste pour des servir cette région. C'est seulement lorsque nous aurons pris toutes les dispositions nécessaires à la mise en valeur de cette énergie que nous pourrions discuter toute nouvelle proposition que les États-Unis désireront soumettre pour participer à l'aménagement de la voie maritime. Cependant, on a déjà précisé que la discussion de toute nouvelle proposition visant à partager la réalisation de cette tâche ne doit plus retarder l'ensemble de l'entreprise.

Le Canada et les États-Unis ont résolu d'concert bien des problèmes dans un esprit de bonne volonté et de bon voisinage, réciproquement confiants de leurs intentions et de leurs desseins. Ils seront sûrement capables de résoudre — et bientôt — ce problème.

L'Amérique latine

J'aimerais maintenant parler un peu, si on me le permet, de nos relations avec l'Amérique latine, relations qui deviennent de plus en plus importantes et intimes sur le plan politique et sur le plan commercial.

Le gouvernement actuel a adopté comme ligne de conduite de faire tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser cette croissance et pour affirmer nos relations avec cette partie du monde, dont l'importance s'accroît de plus en plus. L'importance et l'influence des pays de l'Amérique latine se manifestent non seulement par le développement de leur commerce mais aussi par l'influence croissante qu'ils exercent dans les conseils internationaux, notamment au sein des Nations Unies.

Passons maintenant au commerce. L'Amérique latine vient au troisième rang, parmi les diverses zones, quant au commerce avec le Canada. Notre commerce total avec l'Amérique latine est passé de 33 millions en 1951 à plus de 500 millions en 1952, et se répartit presque également entre les importations et les exportations. Bien que notre commerce avec l'Amérique latine ne représente en moyenne que 6 p. 100 de notre commerce international général, il représente environ le quart de nos transactions commerciales avec les pays autres que les États-Unis et le Royaume-Uni. Donc, au cours des dernières années, l'un des principaux buts du Canada et de l'Amérique latine a été d'accroître le commerce dans les deux sens.

C'est avec une satisfaction toute particulière... que nous avons accueilli le retour de notre collègue, le ministre du Commerce (M. Howe), qui vient de contribuer de façon si distinguée à cette entreprise, — savoir l'affermissement de nos relations politiques et commerciales avec l'Amérique latine. D'après toutes les nouvelles que nous avons reçues

La mission qu'il dirigeait a été accueillie avec une cordialité tout à fait extraordinaire dans les pays où elle s'est arrêtée et nous donne à espérer que nous en retirerons des fruits du genre de ceux que nous avons l'habitude d'obtenir des démarches du ministre du Commerce . . .

Le Commonwealth

... Je veux maintenant dire quelques mots de nos relations avec le Commonwealth. Il n'est pas facile, il va sans dire, de placer le Commonwealth dans une perspective géographique bien nette, parce qu'il est aussi épars dans le monde que ses peuples sont divers. Il reste une des associations les plus importantes grâce à laquelle la politique extérieure du Canada est élaborée collectivement avec nos amis. C'est une association profondément enracinée dans notre histoire, mais sensible à l'évolution politique, comme on l'a signalé l'autre jour avec tant d'éloquence à la Chambre. Contrairement aux Nations Unies et à l'OTAN, ses membres ne sont liés par aucun contrat officiel, aucune armature officielle, ni aucun engagement ferme d'aucune sorte. Ce n'en est pas moins une source de puissance politique, économique et morale pour tous ses membres et, en vérité, une réelle valeur pour le monde libre qu'elle a sauvé de la défaite et de la déroute il n'y a pas si longtemps. Ses méthodes éprouvées de consultation ont survécu à bien des périls et aboutissent toujours à des décisions et à des accords de la part des gouvernements qui en font partie, même si, comme il arrive parfois, on s'accorde pour différer d'avis.

Par exemple, les liens étroits qui nous unissent aux délégations du Commonwealth aux Nations Unies, sont importants et c'est un fait significatif, à mon avis, que, bien que des membres du Commonwealth aient manifesté ce qu'on pourrait appeler un violent désaccord à propos de certains articles de l'ordre du jour à la récente Assemblée générale des Nations Unies, ces divergences ne les ont jamais empêchés de se réunir pour chercher à aplanir privément leurs difficultés avant de les exposer publiquement.

Conférence de Londres

Pendant que j'en suis aux relations entre les membres du Commonwealth, qu'on me permette de revenir sur de récents pourparlers, c'est-à-dire sur la récente conférence des Premiers ministres du Commonwealth qui a eu lieu à Londres en novembre dernier. On se rappelle que la conférence en est venue à la conclusion — je cite le communiqué :

... que les pays du Commonwealth, de leur propre chef ainsi que de concert avec d'autres pays amis, peuvent maintenant adopter une politique plus positive en vue de favoriser l'expansion de la production et du commerce dans le monde.

On souligne ensuite que les pays du Commonwealth :

... n'ont pas l'intention de chercher à créer un bloc économique fondé sur l'iné-

galité de traitement; ils s'efforceront plutôt de consolider leur propre situation à l'avantage de l'économie du monde en général.

Les pays du Commonwealth visent à une collaboration . . . avec les autres pays, non à une association étroite entre eux seuls.

Ce qui précède est extrait du communiqué émis à la fin de cette conférence. Cette conférence, notons-le bien, n'était pas le fait d'un groupe restreint cherchant à améliorer sa situation aux dépens des autres pays ou du moins sans se soucier d'eux. C'était plutôt la réunion d'un groupe bien représentatif qui cherchait à établir les bases sur lesquelles on pouvait fonder une action nationale bien-faisante d'où découlerait la collaboration internationale, le principe étant parfaitement reconnu que cette collaboration ne pourrait être efficace que si elle s'établissait dans un cadre plus vaste encore qu'une association comme notre Commonwealth.

L'on ne peut, bien entendu, juger de façon définitive de l'efficacité de cette conférence du Commonwealth tant qu'on n'en saura pas davantage au sujet des mesures adoptées par les divers gouvernements, tant que d'autres discussions n'auront pas eu lieu entre les membres du Commonwealth et d'autres gouvernements, celui des États-Unis notamment, et entre diverses organisations internationales, en particulier l'Organisation européenne de coopération économique. Les pays du Commonwealth ont, cependant, pris là une initiative utile. Pour y donner suite, il faudra faire preuve de la collaboration la plus étendue afin de faciliter les ajustements nécessaires, qui ne sont pas sans difficultés, que certains membres du Commonwealth, en particulier, devront effectuer. Le Gouvernement canadien tiendra naturellement à participer pleinement et, j'espère, d'une façon utile, à ces réalisations.

Une autre initiative du Commonwealth à laquelle je ne puis m'arrêter que brièvement en ce moment, mais qui fera sans doute l'objet d'une étude plus approfondie plus tard, est le plan de Colombo, qui a aussi été élaboré en tenant pleinement compte des intérêts des autres nations et d'autres organisations, surtout des Nations Unies. Ce programme fonctionne maintenant depuis près de deux ans. Il continue d'être un des éléments les plus importants et les plus utiles de notre politique étrangère dans le domaine économique.

Cependant, le Commonwealth a une importance qui ne tend pas uniquement à des facteurs d'ordre commercial et économique. Dans le monde d'aujourd'hui, les efforts que nous déployons en vue de rapprocher les hommes un peu plus près de l'idéal de la fraternité, — bien que ce but soit aussi celui de plusieurs nations qui ne font pas partie du Commonwealth, — peuvent être mieux compris et revêtent un sens plus profond au sein du Commonwealth.

Aujourd'hui, le Commonwealth, y compris les trois nations asiatiques qui en font partie, peut faire beaucoup en vue de favoriser cette bonne entente et cette collaboration, surtout

entre l'Ouest et l'Asie. La présence au couronnement de Sa Majesté, en juin prochain, de représentants de toutes les nations du Commonwealth, qu'il s'agisse de monarchies ou de républiques, de l'Est et de l'Ouest, fournira un exemple convaincant de la libre association internationale dont notre jeune reine est le gracieux symbole. De plus, comme le Commonwealth comprend des territoires, qui tout en n'étant pas encore aptes à en devenir membres, progressent, cependant, sur la voie du gouvernement autonome, il peut par conséquent avoir avant longtemps à se prononcer sur des propositions visant l'admission de nouveaux membres. L'empire d'autrefois a cédé la place au Commonwealth d'aujourd'hui et, à son tour, le Commonwealth d'aujourd'hui grandit et change, et acquiert, je l'espère, de nouvelles occasions de servir et d'être utile au cours de cette évolution.

Cette influence qu'exerce le Commonwealth auprès des États membres de l'Asie est une des raisons pour lesquelles les Canadiens pensent plus à l'Asie et à l'Extrême-Orient qu'il y a quelques années. Aujourd'hui, l'Extrême-Orient nous intéresse de près, parce qu'on s'y bat, en Corée, en Indochine, en Malaisie, et dans d'autres pays plane la menace des hostilités. Donc, nous continuons à faire ce qui nous est possible pour mettre un terme à ces hostilités, tout particulièrement en Corée, en guise de prélude à un règlement général dans cette région.

Attitude du Canada en Corée

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, la plus récente tentative qui ait été faite à l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de mettre fin à la guerre en Corée, a échoué. Mais les efforts dans ce sens ne doivent pas s'arrêter. Au demeurant je suis persuadé qu'ils ne s'arrêteront pas. Le principe général auquel se conforme notre politique en ce qui concerne la Corée reste celui-ci: nous voulons tout faire pour que les hostilités actuelles ne débordent pas la péninsule coréenne; nous voulons aussi profiter de toutes les occasions qui pourront s'offrir pour y mettre un terme, dans un bref délai, au moyen de négociations pacifiques. Il s'ensuit que le principe général auquel nous nous conformerons à l'Assemblée générale de l'ONU et ailleurs, consistera à appuyer toute proposition visant à faciliter un armistice et à nous opposer à tout ce qui, à notre avis, pourrait gêner la conclusion de cet armistice.

Dans le cas particulier, par exemple, du sort des prisonniers de guerre, l'attitude du Canada a toujours été nette et logique. Nous ne croyons pas qu'on doive obliger un prisonnier à rentrer dans son ancienne patrie ou qu'on puisse l'empêcher, par l'emploi de la contrainte physique ou morale, de le faire s'il le désire.

Nous estimons aussi que l'intervention des Nations Unies en Corée continue de s'expliquer par le désir de vaincre l'agression dans ce pays. Ce but ne comporte pas l'intervention dans la guerre civile en Chine. Tant que

les troupes chinoises en Corée agiront comme agresseurs, il faudra nous y opposer et, autant que possible, vaincre cette agression. Cela ne veut pas dire que notre opposition entraîne *ipso facto*, en ce qui nous concerne, un engagement à renverser par la force le Gouvernement qui en fait, à l'heure actuelle, le maître de la Chine continentale. A notre avis nous ne nous livrons pas à une guerre nationale contre la Chine communiste, pas plus que nous n'intervenons dans une guerre civile chinoise, mais, en notre qualité d'État membre de l'ONU, nous participons à une intervention policière.

Conception nouvelle

Une telle intervention peut fort bien, comme c'est le cas présentement, être aussi sanglante et dangereuse, et aussi dure à supporter pour ceux qui y sont engagés, que n'importe quelle guerre du passé. Mais elle n'en comporte pas moins une conception nouvelle et encourageante, celle d'une guerre destinée à défendre l'ordre et le droit internationaux, plutôt que des intérêts nationaux seulement . . .

A ce sujet, j'aimerais citer quelques mots d'une revue sans doute familière aux honorables députés, peut-être pas à cause du commentaire qu'elle exprime sur les affaires internationales, mais à cause de l'humour qu'elle renferme. Ces mots sont tirés du *New Yorker*. Dans un éditorial de la livraison du 8 novembre 1952, je trouve ceci:

On a entrepris cette guerre en Corée afin d'essayer de respecter un engagement préalable, pris par les nations, et jusqu'à ce jour, cette impression demeure; l'engagement en question est l'accord conclu par les membres des Nations Unies, aux termes de la Charte, en vue de réprimer toute agression armée. Sans que la guerre de Corée soit moins sanglante que d'autres guerres, il n'en reste pas moins que c'est une guerre unique en son genre et qu'elle se distingue des guerres que notre pays . . .

Il s'agit des États-Unis.

. . . a dû faire dans le passé . . .

Quand un policier poursuit un voleur, il le fait en raison d'une décision antérieurement arrêtée par la collectivité au sujet du crime. La collectivité des Nations Unies, nouvelle, peu solide et divisée entre elle, a arrêté une décision en matière d'agression, et des troupes non communistes, incitées principalement par nous, Américains, se sont élancées pour faire respecter l'ordonnance générale au nom de la sécurité collective. Il peut y avoir gâchis, et les événements qui ont amené cette intervention n'apparaissent peut-être pas très clairement, mais personne n'a à s'excuser d'une intervention policière visant à appuyer une croyance générale. Quant au mot « policier », il ne faut pas le déprécier. C'est un bon mot, et la police ne peut être dissociée de la justice et de la paix . . .

Un autre point essentiel dans la ligne de conduite canadienne quant à la Corée et à

l'Extrême-Orient, il est de l'Ouest de l'unité. C'est les puissances à l'ONU militaires ou pas l'appui communiste. Poser activement pour arriver qu'à y met

C'est là le passé nous à s'inspirer de ce l'avenir. Il positions ne thies et de des sentime régime com tons, mais en tant que réter l'agres si ces prop cher sur le ne s'arrêter leurs fort à l'agresseur moyens d'a ailleurs, de peut nous armes app lions de pe rocheuse d

Facte de sé

. . . Tou de l'idée d fique qui s lantique — dinaire dar Pacifique.

A maini Chambre q core venue pacte de ce cas.

Le 20 ju traité ce su partagions qui ne croy d'associer d'Asie de le pays de est mainte Unis. Nou mons qu'il toujours, j une opinio des preuve l'appui, af nous fonda nous devri cntentero avoir un p vrons fair Pacifique.

L'Extrême-Orient en général, est celui-ci: selon nous, il est indispensable que les démocraties de l'Ouest et de l'Asie maintiennent dans cette lutte l'unité la mieux cimentée d'objet et d'action. C'est pourquoi nous ne pensons pas que les puissances occidentales doivent faire pression à l'ONU ou ailleurs, en vue de mesures militaires ou économiques qui n'obtiendraient pas l'appui des grands États asiatiques non communistes; ceux-ci pourraient même s'y opposer activement; sans leur appui, ces mesures aboutiraient à étendre le conflit coréen, plutôt qu'à y mettre fin.

C'est là le principe dont s'est inspirée par le passé notre politique et dont elle continuera à s'inspirer lors de l'étude de toute proposition de ce genre qu'on pourrait formuler à l'avenir. Il faut, à notre avis, étudier ces propositions non pas en fonction de nos sympathies et de nos antipathies, ou du point de vue des sentiments qui nous animent à l'égard du régime communiste de Pékin, que nous détestons, mais à la lumière de notre engagement, en tant que membre des Nations Unies, d'arrêter l'agression en Corée, en nous demandant si ces propositions valent le risque de déclencher sur le continent chinois une guerre qui ne s'arrêterait évidemment pas là. Il est d'ailleurs fort naturel de vouloir porter un coup à l'agresseur sur de nouveaux secteurs et aux moyens d'armes nouvelles, mais il est sage, par ailleurs, de se rendre compte que, lui aussi, peut nous attaquer ailleurs avec de nouvelles armes appropriées. Ainsi, environ deux millions de personnes vivent sur la minuscule île riche de Hong-Kong.

Pacte de sécurité du Pacifique

... Tout d'abord, quelques mots au sujet de l'idée d'un plan de sécurité dans le Pacifique qui se modèlerait sur le pacte de l'Atlantique — concept que nous exprimons d'ordinaire dans les mots: pacte de sécurité du Pacifique.

À maintes reprises, j'ai mentionné à la Chambre qu'à mon avis l'heure n'était pas encore venue de songer pour le Pacifique à un pacte de ce genre. Je crois que c'est encore le cas.

Le 20 juin 1952, la dernière fois que j'ai traité ce sujet à la Chambre, j'ai dit que nous partageons les vues de M. John Foster Dulles qui ne croyait pas possible à brève échéance d'associer dans un pacte de sécurité les pays d'Asie de la même manière que l'avaient été les pays de l'Atlantique. On sait que M. Dulles est maintenant secrétaire d'État des États-Unis. Nous continuons de partager les opinions qu'il a alors exprimées et qu'il professe toujours, je crois. J'espère que ceux qui ont une opinion contraire sur ce point fourniront des preuves concrètes et impressionnantes à l'appui, afin que nous ayons l'occasion, en nous fondant sur ces preuves, d'examiner si nous devrions changer d'avis, et qu'ils ne se contenteront pas de répéter que nous devrions avoir un pacte du Pacifique et que nous devrions faire davantage à cet égard dans le Pacifique.

À mon sens, il reste encore trois difficultés fondamentales — je les ai déjà mentionnées — qui empêchent la réalisation prochaine d'un pacte multilatéral du Pacifique. La première difficulté — et elle est fondamentale — consiste à savoir quels États du Pacifique doivent y adhérer et lesquels doivent être laissés à l'écart. Deuxièmement, comment faudrait-il s'y prendre pour que les divers pays participants consentent à s'associer à d'autres membres virtuels? Enfin, il n'existe pas de communauté d'intérêt, d'intention et de politique entre certains des membres virtuels. D'ici à ce que ces problèmes soient résolus — et ils ne le sont sûrement pas encore — un pacte du Pacifique qui chercherait à être la contre-partie du pacte de l'Atlantique-Nord serait inévitablement, à mon sens, une création artificielle et pourrait faire plus de tort que de bien.

Il ne manque cependant pas de mesures de sécurité s'appliquant au Pacifique. Les États-Unis ont conclu des accords de sécurité avec le Canada, bien entendu, mais aussi avec le Japon, les Philippines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Pacte de l'ANZUS

... D'aucuns ont prétendu... que le Canada pourrait peut-être participer à l'accord tripartite de sécurité actuellement connu sous le nom de Pacte de l'ANZUS. Le 1^{er} avril 1952, j'ai exprimé ici l'avis que certains pays reconnaissent l'importance primordiale des objections apportées alors à l'idée de transformer ces accords en un pacte général du Pacifique ou d'y inclure de nouveaux États. Une telle extension de la portée des accords exigerait l'appui des pays en question, parmi lesquels se trouvent sans doute, et en premier lieu, les États-Unis d'Amérique. Le communiqué publié le 7 août 1952 par le Conseil de l'ANZUS à la conclusion de sa première réunion, n'a fait que confirmer cette opinion. Une partie du communiqué se lisait comme suit:

Il serait prématuré, au début de son existence...

Il s'agit de l'ANZUS.

... d'établir des relations avec d'autres États.

Comme le Conseil de l'ANZUS a alors adopté cette attitude, non pas particulièrement ni spécialement à l'égard du Canada, mais d'autres pays également, y compris les pays qui ont un intérêt profond et permanent en un tel pacte, je ne crois pas qu'il conviendrait que nous insistions à l'heure actuelle pour faire partie de ce groupe.

... Nous avons obtenu, je crois, des renseignements très satisfaisants sur lesquels se fonde la ligne de conduite que nous avons adoptée depuis. Même si nous ne sommes pas signataires d'un pacte de sécurité du Pacifique, comme nous le sommes du pacte de l'Atlantique-Nord, et si nous ne faisons pas actuellement partie de l'ANZUS, nous nous préoccupons tout autant, je le répète, de la sécurité du Pacifique que de la sécurité de l'Atlantique, parce que la sécurité, comme la paix elle-

même, est indivisible. Toutefois, cela ne signifie pas, à mon avis, que notre préoccupation doit s'exprimer partout par le même genre de mesures de sécurité collective.

Le Japon

A propos du pacte du Pacifique, il est naturel, je pense, que je dise quelques mots de nos relations avec le Japon, lequel aurait à jouer un rôle important dans tout accord de sécurité collective dans le Pacifique; c'est même une des raisons pour lesquelles il n'est pas facile en ce moment d'élargir davantage les cadres de cette association encore restreinte.

Au cours du mois dernier, notre collègue, l'ancien ministre des Pêcheries, M. Mayhew, assumait ses nouvelles fonctions de premier ambassadeur du Canada au Japon d'après-guerre... Il s'est immédiatement mis à l'œuvre, comme on pouvait s'y attendre. Son arrivée au Japon et l'échange d'ambassadeurs entre nos deux pays ne font pas simplement ressortir l'importance croissante du Canada à titre de pays du Pacifique, mais mettent en relief l'importance croissante que les deux pays, le Japon et le Canada, attachent à leurs relations mutuelles.

Le Canada a au Japon des intérêts importants et variés. Au point de vue commercial, par exemple, le Japon est devenu de nouveau un de nos meilleurs clients. Le problème de nos relations commerciales avec le Japon est difficile à résoudre, et certains d'entre nous peuvent avoir de la difficulté à aborder le problème sans aucune passion. J'estime toutefois que nous ne pouvons le laisser de côté, car le Japon est présentement le quatrième de nos marchés les plus considérables. L'an dernier, nous avons vendu au Japon des produits d'une valeur de 102 millions, soit à peu près huit fois la valeur de nos importations en provenance de ce pays.

Des considérations politiques viennent s'ajouter à nos raisons économiques en faveur de justes relations commerciales avec le Japon. Si nous voulons que les Japonais demeurent pour nous des alliés fidèles et solides sur lesquels nous puissions compter dans une partie du monde où la situation est critique, nous devons être prêts — les autres pays aussi — à nous entendre avec le Japon pour en arriver à des accords satisfaisants en vue du maintien et de l'expansion du commerce qui nous sont indispensables à tous deux, au Japon surtout dont les marchés en Asie continentale sont compromis ou peut-être même perdus à cause de difficultés politiques.

A titre de membre de la communauté du monde libre, le Japon, espérons-nous, restera fidèle à ses nouvelles institutions démocratiques et apportera un concours concret à la sécurité collective dans le Pacifique. D'autre part, je suppose que le Japon a le droit de s'attendre que nous ferons notre part — et par « notre part », j'entends celle des nations occidentales, y compris le Canada — afin de lui démontrer que son intérêt bien compris était de se joindre à nous, comme il l'a fait, par les liens de l'amitié.

Le Sud-Est asiatique

Je passe maintenant à une autre partie de l'Asie qui a, en ce moment, une grande importance à la fois stratégique et politique. Je parle du sud-est de l'Asie, où les événements ont pris depuis l'an dernier une tournure plus favorable à certains endroits. La Birmanie, par exemple, a fait de réels progrès vers le rétablissement de l'ordre sur son territoire. En Malaisie, la poussée du terrorisme communiste s'est affaiblie. En Indochine, pays qui, à certains égards, est le plus important de tous dans cette région du sud-est de l'Asie, une lutte acharnée se poursuit toujours en vue de maintenir le pays sous une autorité nationaliste mais non communiste.

Dans une résolution adoptée le 17 décembre 1952, le Conseil de l'Atlantique-Nord a exprimé l'admiration sans réserve que lui inspirent ces efforts et il a reconnu que la résistance ainsi offerte par les pays libres du sud-est de l'Asie est en complète harmonie avec les buts et les idéaux de la communauté atlantique. Le Conseil a décidé que la campagne menée par les troupes de l'Union française mérite l'appui des pays de l'OTAN. Il y a en effet sur le plan stratégique des relations très étroites non seulement entre les événements de Corée et d'Indochine mais aussi entre les événements qui sont survenus en Indochine et dans l'Europe de l'Ouest, car les événements d'Indochine influent grandement sur l'importance de l'apport de la France dans la défense de l'Europe occidentale...

L'OTAN

Au cours de cette randonnée, je me suis rendu dans le sud-est de l'Asie. A ce sujet, il est intéressant de noter qu'il n'y a maintenant qu'un écart géographique relativement faible entre le sud-est de l'Asie et la région embrassée par le Traité de l'Atlantique-Nord, dont les ramifications s'étendent aux frontières orientales de la Turquie. Par conséquent, au cours d'une discussion de cette nature, il n'est pas aussi déplacé qu'on pourrait le croire de passer du sud-est de l'Asie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

... Tous les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et tous les États membres du Commonwealth, je crois, à l'exception des États membres de l'Asie, ont reconnu le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge.

En ce qui concerne l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, on semble croire, depuis peu, que les vastes espoirs que nous fondions sur elle ne se réaliseront pas. On allègue d'une part, l'insuffisance des plans qu'elle a élaborés pour notre défense, ajoutant que, si on songe à la menace que la puissance militaire des Soviets fait peser sur l'Europe, on met trop de temps à les mettre en œuvre. Par ailleurs, il en est qui croient qu'en tentant d'atteindre les objectifs militaires dont on avait convenu à Lisbonne nous nous sommes affaiblis sur le plan économique et divisés sur les plans social et politique, et qu'en outre nous avons sacrifié la collaboration d'ordre économique et politique aux préparatifs militaires.

Je crois que les choses sont lues perdu un p... sés promess... brillantes... être le cas... taine tend... pas pendan... que le chef... la relève de... s'est écoulé... en place de... cours de ce... ment dans... Cela peu... certain sent... à mesure q... nous soyon... sa force s'a... ne naturel... du fardeau... dangereux... fillacieuse... de suffisan... doit pas vo... ganisation... nations, reg... omphes de... acceptent a... cette initiat... qui a été r... ans. Nous c... ment, du m... de 1952 en... large mesu... de la tenta... torieuse; c'... compromet... quand il ex... litaires.

Contribution

Le Cana... des de l'OI... que nous... Marine roy... de guerre... marin et... des forces... fanterie ca... sous le co... deux esca... à réactor... Ces esca... Corps d'a... tée en F... aura des... Le Can... née derni... autres Et... program... ont été fi... mes et d...

Réunion

Une r... lieu en c... dre des... pour pa...

Je crois pour ma part que ces deux reproches sont l'un et l'autre exagérés. Si l'OTAN a perdu un peu de l'allant de ses débuts et que ses promesses paraissent en ce moment moins brillantes — et je ne nie pas que cela puisse être le cas — cela tient, peut-être, à une certaine tendance toute naturelle à marquer le pas pendant la période de temps assez longue que le chef de la coalition a mise pour assurer la relève de sa garde et pendant le temps qui s'est écoulé entre le changement et la mise en place de la nouvelle garde. Il y a eu, au cours de ces quelques mois, un certain flottement dans l'activité de l'OTAN.

Cela peut également être attribuable à un certain sentiment de relâchement de la tension à mesure que les années s'écoulaient sans que nous soyons attaqués et que notre camp voit sa force s'accroître — accroissement qui entraîne naturellement pour nous un alourdissement du fardeau de la défense. Ce sentiment est dangereux, car il peut nous endormir dans une fallacieuse sécurité ou même dans une attitude de suffisance. Par ailleurs, ce sentiment ne doit pas voiler le fait que la fondation et l'organisation de l'OTAN, coalition de quatorze nations, représentent l'un des plus grands triomphes de l'histoire contemporaine. Les gens acceptent aujourd'hui, comme allant de soi, cette initiative véritablement révolutionnaire, qui a été mise sur pied en moins de quatre ans. Nous devrions, sinon nous féliciter béatement, du moins nous réjouir de ce qu'à la fin de 1952 en Europe occidentale et dans une large mesure grâce à l'OTAN, on ait su vaincre la tentation d'une agression aisée et victorieuse; c'est la tentation même qui risque de compromettre le plus facilement la paix, quand il existe, dans le monde, des États totalitaires.

Contribution du Canada

Le Canada contribue à la formation des forces de l'OTAN en conformité des engagements que nous avons contractés à Lisbonne. La Marine royale canadienne a fourni 24 navires de guerre qui sont chargés du service antisous-marin et du service côtier et qui font partie des forces de l'Atlantique; la 27^e brigade d'infanterie canadienne est postée en Allemagne, sous le commandement du général Ridgway; deux escadres aériennes d'avions de combat à réaction F-86 se trouvent déjà outre-mer. Ces escadres feront partie de la division du Corps d'aviation royal canadien qui sera postée en France et en Allemagne dès qu'il y aura des aéroports disponibles.

Le Canada a également, au cours de l'année dernière, prêté une aide considérable aux autres États membres, conformément à notre programme d'aide mutuelle, en vertu duquel ont été fournies d'importantes quantités d'armes et de matériel d'appoint.

Réunion à Paris

Une réunion du Conseil des ministres a eu lieu en décembre à Paris, non pas pour prendre des décisions importantes, mais plutôt pour passer en revue les progrès réalisés de

puis Lisbonne sur les plans civil et militaire. A l'heure actuelle, on projette également une nouvelle réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord qui doit avoir lieu vers la fin avril. Au cours de cette réunion, nous ferons la revue annuelle de 1952, qui n'était pas complète en décembre. Nous songerons aussi aux mesures à proposer à l'égard du reste de l'année 1953.

Du côté civil, le rapport du secrétaire général, en décembre dernier, indiquait le travail — tout à fait constructif, mais qui n'en est encore qu'aux premières étapes — accompli dans les domaines non militaires de collaboration, bien qu'on n'ait pas accompli, à cet égard, tout ce que certains d'entre nous espérons lorsque nous avons signé le pacte de l'Atlantique-Nord. Sur le plan non militaire, on fait actuellement du travail dans le domaine des entretiens politiques, par l'intermédiaire du Conseil qui siège maintenant de façon permanente, ainsi que dans le domaine des problèmes démographiques, de la défense passive en temps de guerre, des programmes d'alimentation, des constructions navales et des approvisionnements.

Inondations

Je crois qu'il convient de parler des problèmes posés par les inondations qui ont ravagé trois des États membres de l'OTAN. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord est l'organe officiel de la communauté de l'Atlantique-Nord. Une communauté est un groupe de nations qui agissent ensemble en temps de crise et c'est lorsqu'il existe un état d'urgence ou de crise que chacun de nous comprend le caractère réel de la communauté qui unit les nations dont elle est constituée.

Les inondations qui ont dernièrement dévasté la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Belgique ont suscité immédiatement, au Canada et dans tous les États membres de l'OTAN, de la sympathie et de l'inquiétude, ainsi que le désir de venir promptement en aide aux victimes. A mon sens, ce désastre pourrait fort bien faire l'objet d'un examen de la part de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord . . .

Plusieurs États membres l'ont signalé au Conseil. Avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire un mot de l'aspect militaire. Le rapport sur l'état de ses travaux, publié en décembre par le Comité militaire, indique que de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la formation et l'accroissement du rendement des diverses unités nationales confiées au commandant suprême, ainsi que la collaboration entre les unités et les états-majors des divers pays. Des progrès considérables ont également été accomplis dans l'uniformisation des méthodes militaires, notamment dans les services de transmissions et l'aménagement de champs d'aviation.

Lors de leur réunion de décembre, les ministres ont pu compléter la structure du commandement européen en approuvant l'établissement d'une région méditerranéenne proposée par le Comité militaire. Donc, dans l'ensemble, il y a eu progrès constant.

Par conséquent, il me semble plutôt malheureux que le ton de la publicité émanant de la réunion ministérielle tenue à Paris en décembre dernier semble confirmer ces bruits de perte d'élan et de défaitisme. Certaines nouvelles que les journaux ont publiées, en provenance de Paris, présentaient le tableau de pays récalcitrants ne fournissant pas l'effort minimum requis pour parer à l'agression et ce, en dépit de durs avertissements venus de diverses sources sur les conséquences d'une telle agression. Si l'OTAN n'a pas accompli tout ce que tout le monde en attendait, nous devons nous rappeler que, tout comme lorsqu'il s'agit des affaires nationales, une entreprise internationale de ce genre doit constamment adapter son programme non seulement aux aptitudes mais aussi aux politiques et aux volontés des États qui y participent.

Accroissement de la valeur

Elle doit s'occuper d'abord des problèmes les plus urgents. C'est conformément à ce principe que la réunion des ministres, en décembre dernier, a décidé d'insister plutôt sur un accroissement de la valeur et de l'efficacité des effectifs de l'OTAN et des unités d'appui que sur l'accroissement du nombre des troupes elles-mêmes.

On a également reconnu qu'une entreprise collective aussi importante que celle-là peut avoir des conséquences marquées et parfois imprévues sur l'économie des États membres et qu'une stabilité économique et politique doit coexister avec une puissance défensive, car autrement la possession des effectifs militaires les plus puissants possible ne pourrait donner qu'une illusion de sécurité et affaiblir la base même que la société même voulait protéger.

Cela ne veut pas dire que les gouvernements des pays de l'OTAN devraient oublier pour un instant que persiste le danger représenté par l'impérialisme russe pour la liberté qu'ils ont reçue en héritage commun. Je le répète, si le nuage menaçant de l'agression semble se dissiper un peu à certains points du ciel européen, c'est à cause des efforts qu'ont fournis les États membres pour accroître leurs effectifs communs et leur unité depuis la signature du pacte de l'Atlantique-Nord. Le maintien de cette unité et de cette force ainsi que l'extension de leur action commune à d'autres domaines dépendent dans une large mesure, à mon avis, du maintien de la paix et de la sécurité...

(La suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure sur la motion de M. Pearson.)

... Dans une région importante du globe, les mesures en vue d'assurer la sécurité collective brillent par leur absence; je veux parler du Moyen-Orient. Nos efforts en vue d'assurer notre défense collective et celle du monde libre comportent là une lacune, une lacune importante.

Accord anglo-égyptien

Il est évidemment peu probable, à mon avis, qu'on puisse remédier à cette lacune par des

mesures de défense et de sécurité au Moyen-Orient, tant que les relations politiques entre certains pays du Moyen-Orient ne seront pas meilleures qu'elles ne le sont malheureusement en ce moment. C'est seulement une des raisons pour lesquelles la Chambre a, je crois, accueilli avec joie la déclaration, faite hier que le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement de l'Égypte ont conclu un accord qui devrait marquer un grand pas vers la stabilisation de toute cette région. On a aussi démontré clairement, du moins je l'espère, que toutes ces mesures distinctes de sécurité collective sont réellement liées les unes aux autres. Elles sont en quelque sorte interdépendantes.

Hier, j'ai terminé mon exposé en parlant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Cette organisation, comme nous le savons, est une association restreinte de quatorze États dont les attributions prévues par le traité ne s'étendent qu'à une région nettement définie. D'autre part, il devient de plus en plus évident que la stratégie communiste mondiale consiste à chercher à tarir la puissance des démocraties occidentales au moyen d'interventions militaires et quasi militaires en Extrême-Orient et en d'autres endroits, ainsi qu'au moyen de la fomentation de troubles dans le Moyen-Orient et en Afrique. La menace communiste est donc à l'échelle mondiale, et il ne suffit pas de prendre des mesures d'ordre exclusivement régional pour l'écarter. Les mesures nécessaires à cette fin doivent également être à l'échelle mondiale. Les problèmes de l'Asie sont liés aux problèmes de l'Europe, comme l'a si bien démontré le cas de l'Indochine.

Bien que chacun des associés de l'OTAN ait ses propres engagements, qui sont nécessairement limités, il est essentiel que, dans l'élaboration de ses plans, — et les États membres de l'OTAN le reconnaissent de plus en plus, — il tienne compte de leurs conséquences sur l'ensemble de la situation. Avant que l'OTAN puisse en arriver là, on peut dire que la puissance et le progrès de ses efforts devront se rattacher de façon satisfaisante au mouvement visant à assurer une plus grande unité européenne.

CED

En exposant la situation de l'Europe, en juin dernier, j'ai parlé de façon détaillée du traité qui a donné naissance à la communauté de défense européenne et qui a été signé à Paris, le 27 mai, par les représentants des gouvernements de la France, de la République fédérale allemande, de l'Italie et des pays du Bénélux. On avait alors de bonnes raisons d'espérer que le traité serait ratifié et entrerait en vigueur vers la fin de 1952. Mais cet espoir ne s'est malheureusement pas réalisé. En France et en Allemagne, des doutes et des hésitations se sont manifestés et ont persisté. La cause en était peut-être le conflit entre les espoirs quant à l'avenir et les souvenirs du passé. Il s'en est suivi des déceptions et des retards qui ont peut-être provoqué dans certains milieux plus de surprise et d'impatience

qu'ils ne l'ions dans prendre et tions sur le nient été i du vingt ar
Ceux d'e
ripéens leu
fois la ten
historiques
à réaliser c
s'ils accept
nonciation
dant, si non
tions qui se
se posent, n
nous rendr
être même
chaîne des
rpe puisse
dessein d'as
la situation
aujourd'hui
entre les p
d'importanc
nier plan.
ère envisag
I Sous-estim
des sentime
serait peu s
ment à cert
vue de la d
même de l
pose aux Eu
une solution
intéressées
défense qu
L'idée d'un
règle origin
facile de ré
à mon avis
plus sûre e
l'Allemagne
fense, sans
système de
rpe occide
cette formu
le dernier é
manifestati
ghe occiden
de ce risqu
de moyens d
vivons à ur
reconforter
un nouveau
eteurs.
D'ici la
qui confian
de libre sau
posent pou
défense, no
l'Indochine
L'Indochine
Le derni
re hier, ce
telle impor
publiqueme
de décemb
et se trou

qu'ils ne l'auraient dû. Après tout, les décisions dans ce domaine ne sont pas faciles à prendre et elles entraînent certaines abdications sur le plan de la souveraineté qui auraient été inconcevables il n'y a que quinze ou vingt ans.

Ceux d'entre nous qui ont reproché aux Européens leur lenteur à s'unir, et qui ont parfois la tentation de dresser des comparaisons historiques souvent erronées afin de les inciter à réaliser cette union, devraient se demander s'ils accepteraient volontiers de semblables renonciations de la part de notre pays. Cependant, si nous devons comprendre les hésitations qui se manifestent et les problèmes qui se posent, nous devrions aussi, il me semble, nous rendre compte de l'opportunité, peut-être même de la nécessité, de l'adoption prochaine des mesures nécessaires, afin que l'Europe puisse unir ses forces aux nôtres dans le dessein d'assurer la sécurité et le progrès. Dans la situation sombre et menaçante où se trouve aujourd'hui le monde, les vieilles querelles entre les pays européens n'ont plus assez d'importance pour occuper une place de premier plan. Il me semble que la situation doit être envisagée sous un jour nouveau.

Sous-estimer la profondeur et la sincérité des sentiments nationaux qui entrent en jeu serait peu sage, mais comment arriver autrement à certaine forme d'unité européenne en vue de la défense, voire en vue de l'existence même de l'Europe. Voici la question qui se pose aux Européens et à nous-mêmes: Y a-t-il une solution plus acceptable pour les parties intéressées que la communauté européenne de défense qui leur est maintenant proposée? L'idée d'une armée européenne est une formule originale et audacieuse qu'il ne sera pas facile de réaliser rapidement. C'est cependant, à mon avis, la proposition la meilleure et la plus sûre encore formulée en vue d'intégrer l'Allemagne dans le réseau occidental de défense, sans laquelle il ne saurait exister de système de défense collective efficace de l'Europe occidentale. Il n'y a pas de doute que cette formule entraîne des risques, et je serais le dernier à en disconvenir. Les récentes manifestations de l'activité pro-nazie en Allemagne occidentale font ressortir un des aspects de ce risque. Mais, en cette affaire il n'y a pas de moyens qui ne comportent de risques. Nous vivons à une époque qui n'est pas faite pour reconforter les timides, et on ne saurait édifier un nouveau monde européen sur d'anciennes erreurs.

D'ici la ratification éventuelle des traités, j'ai confiance que les hommes d'État du monde libre sauront résoudre les difficultés qui se posent pour la communauté européenne de défense, notamment à propos de la Sarre et de l'Indochine.

L'Indochine

Le dernier problème que nous avons effleuré hier, celui de l'Indochine, qui revêt une telle importance pour le monde libre, a été publiquement reconnu comme tel à la réunion de décembre du Conseil de l'Atlantique-Nord et se trouve à la racine des craintes de la

France et des hésitations actuelles en Europe . . .

Nous pouvons ne pas nous rendre compte que les pertes françaises subies sur le champ de bataille de l'Indochine s'élèvent à environ 90,000 blessés, tués ou disparus, dont 40,000 tués. Il est donc bien compréhensible qu'en face d'un programme qui vise à resserrer l'unité de la défense européenne, programme auquel l'Allemagne participera, les Français se préoccupent beaucoup du détournement de leur effort de défense nécessité par la situation qui règne en Indochine.

Les protocoles supplémentaires que le Gouvernement français actuel dit avoir l'intention de négocier avant d'accepter le traité européen de défense visent à tenir compte des engagements de la France outre-mer, et à dissiper les craintes que font naître dans l'esprit des Français ces engagements extérieurs et leurs rapports avec les nouveaux engagements qu'on leur demande d'assumer en Europe. L'ardent désir que la France a exprimé de voir le Royaume-Uni se joindre plus étroitement à la communauté de défense européenne est aussi, dans une certaine mesure, je crois, la conséquence du sentiment qu'elle éprouve de ne pouvoir, en toute sécurité, consacrer tous ses efforts à l'armée européenne tant qu'elle se trouvera engagée en Indochine.

Les députés se rappellent que le Royaume-Uni, qui fournit déjà un apport appréciable à la défense de l'Europe et de fait à la défense de la liberté partout dans le monde, a pris diverses mesures pour resserrer les liens qui l'unissent à la communauté de défense européenne. Nous espérons tous, je sais, qu'il jugera possible de prendre d'autres mesures à cette même fin, sous réserve, évidemment, de ses intérêts et de ses obligations au sein du Commonwealth et outre-mer.

Défense de l'Europe

Le Canada a prouvé, je crois, qu'il s'intéresse de très près à la défense de l'Europe, — qui est aussi la nôtre, — ainsi qu'en témoignent à la fois la présence de nos troupes en Europe et notre programme d'aide multuelle.

En outre, par la signature et par l'acceptation au Parlement du protocole OTAN-CED, nous avons reconnu l'importance que revêtent pour nous les accords intéressant la communauté européenne de défense. En vertu de ce protocole, le Canada assume, à titre de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, des obligations réciproques de défense à l'égard de la communauté européenne de défense. Lorsque nous parlons de cette communauté et que nous exprimons nos opinions à son sujet, nous parlons d'une organisation à laquelle nous sommes déjà liés par les gestes que nous avons posés ici. Le protocole prévoit des consultations entre les conseils des deux organisations, des sessions conjointes lorsque l'un ou l'autre des conseils le jugera opportun, ainsi que la coordination la plus étroite sur le plan technique. De cette façon, si les dispositions relatives à la défense

de l'Europe sont mises en vigueur, elles feront participer l'Allemagne non seulement à l'armée de défense européenne mais aussi à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Défense de la liberté

L'unité et la défense de l'Europe ne sont donc pas des questions auxquelles nous donnons une approbation de haut et de loin. Quelle que soit la forme que prenne, en fin de compte, l'armée européenne, lorsqu'elle deviendra une réalité, les officiers et les soldats qu'elle comprendra auront des Canadiens pour compagnons d'armes, puisque nous partageons le même désir, celui de défendre la liberté. Nous serons tous unis, j'espère, derrière le bouclier de l'OTAN.

Bien que l'armée européenne n'existe pas encore, l'intégration de l'Europe progresse, dans d'autres domaines, de façon encourageante. C'est même avant-hier qu'a eu lieu un événement d'une signification réelle et d'un symbolisme fort important en ce qui a trait à l'intégration européenne: il s'agit de la proclamation créant dans l'Europe occidentale un marché commun pour le charbon, conformément au plan Schuman, mesure qui sera suivie en avril par l'établissement d'un marché commun pour l'acier. Ces mesures constituent un premier pas; elles éliminent dans une vaste région habitée par des millions de gens les murailles tarifaires et les distinctions de prix injustes à l'égard de ces produits de première importance. Aujourd'hui le combinat européen du charbon et de l'acier entreprend un programme qui devrait assurer une collaboration étroite et utile en Europe dans la sphère économique.

Pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre de ce nouvel organisme supranational, car c'est bien ce dont il s'agit, l'Europe doit beaucoup à la compétence et à l'énergie de M. Jean Monnet, premier chef de la haute autorité du plan Schuman, ainsi qu'à l'initiative et au courage de M. Robert Schuman. M. Schuman a fait preuve d'une

aptitude remarquable pour chercher de nouveaux concepts et lancer des programmes audacieux. Il y a encore un grand nombre d'obstacles à surmonter avant de réaliser l'intégration de l'Europe, mais si l'on peut parler de la possibilité de cette intégration, c'est, dans une large mesure, grâce aux efforts inlassables de M. Schuman, en vue d'en arriver à une entente avec les voisins de France, au delà du Rhin. J'ai bien confiance que son distingué successeur au poste de ministre des Affaires étrangères de France, M. Bideault, poursuivra cette tâche avec le même succès.

... Voilà la situation. C'est un exposé très schématique et incomplet, qui comporte bien des omissions dont quelques-unes seront sans doute signalées au cours du présent débat.

Situation mondiale

La situation continue de nous inspirer des craintes, mais, à certains égards, elle se je crois, légèrement améliorée depuis mon discours de juin dernier. L'incertitude et l'inquiétude en assombrissent toujours les grandes lignes. Nous vivons toujours dans un monde qui cherche à tâtons l'unité et la paix. Il est vrai (et nous en avons eu récemment des avertissements de plus en plus véhéments) que les chefs du communisme soviétique sont disposés à offrir au monde cette unité et cette paix, mais quelle unité, quelle paix et à quel prix? Si c'est simplement l'acceptation de la domination soviétique, la renonciation à notre liberté, le prix est trop élevé et il ne saurait y avoir de négociations fondées sur ces prémisses. Pour nous, comme pour tous ceux qui estiment la liberté à sa juste valeur, c'est là un prix qu'il est impossible de payer. Mais il n'y a pas lieu de désespérer. C'est notre devoir (et je suis persuadé que la chose est possible, avec de la patience, de la persévérance et un emploi judicieux de notre force croissante), de découvrir un meilleur moyen d'établir une paix durable, qui respecterait les exigences de la liberté.

MISSION CANADIENNE DE COMMERCE ET DE BONNE ENTENTE AVEC L'AMÉRIQUE LATINE

*Déclaration du ministre du Commerce et de l'Industrie, M. C. D. Howe,
faite à la Chambre des communes le jeudi 26 février 1953.*

Notre commerce avec l'étranger a atteint un niveau sans précédent au cours de l'année qui vient de s'écouler. Le montant de nos exportations a continué d'augmenter et a atteint une valeur globale de 4,400 millions de dollars en 1952, soit une augmentation de 400 millions par rapport à 1951, année où l'on avait atteint jusqu'alors le plus haut sommet. On remarquera que le volume total de nos exportations en 1952 accuse une augmentation encore plus marquée que l'augmentation en valeur. Par ailleurs, les prix d'un grand nombre de nos importations principales ont accusé un fléchissement marqué en 1952.

La valeur totale des importations au Canada est cependant restée à peu près au même niveau qu'en 1951, c'est-à-dire légèrement supérieure à 4 milliards de dollars. L'augmentation de 400 millions de dollars, en ce qui concerne nos exportations de 1952, représente presque entièrement des exportations à des pays d'outre-mer. Ainsi, bien que nos exportations aux Etats-Unis aient atteint 2,300 millions de dollars l'an dernier et qu'elles aient continué de constituer l'élément distinct le plus important de notre commerce extérieur, la proportion de nos marchandises écoulées sur cet important marché a diminué en valeur de façon régulière durant les quelques dernières années, soit, l'an dernier, à 54 p. 100 de nos exportations totales.

Il est encourageant de noter que nos exportations au Royaume-Uni et aux pays du Commonwealth ont augmenté en valeur, en volume et en proportion, pour atteindre plus de 1 milliard de dollars. Nos exportations en Europe et en Amérique latine ainsi qu'à d'autres pays, dont le Japon, ont également augmenté de façon notable l'an dernier et ont atteint une valeur totale d'environ 1 milliard de dollars.

Grâce à de saines directives en matière d'économie et de commerce, le Canada a réussi non seulement à maintenir son commerce international à un haut niveau mais encore à diversifier ce commerce. La ligne de conduite du Canada consiste à édifier un judicieux réseau d'échanges avec tous les pays du monde. Notre succès à cet égard atteint un degré remarquable.

Aujourd'hui, je tiens à traiter de notre commerce avec l'Amérique latine, et notamment des résultats qu'a obtenus la mission canadienne de commerce et de bonne entente qui vient de rentrer d'une visite en Amérique latine.

Commerce avec l'Amérique latine

Nos échanges commerciaux avec les vingt pays de l'Amérique latine demeurent l'un des aspects les plus lumineux du tableau du commerce international. Ce commerce a connu, ces dernières années, une rapide expan-

sion. En 1938, notre commerce global avec cette région était évalué à 33 millions. L'an dernier, ce total s'établissait à 560 millions environ. Notre commerce avec l'Amérique latine, établi en pourcentage de notre commerce international, a triplé depuis la période d'avant-guerre. Plus de 6 p. 100 de nos exportations prennent le chemin de ces pays, tandis qu'environ 7 p. 100 de nos importations en proviennent. Les raisons de l'importance croissante que prend cette région dans l'ensemble du commerce canadien sautent aux yeux.

L'Amérique latine a une population de plus de 150 millions d'âmes et de vastes ressources naturelles qui complètent les nôtres. A l'instar du Canada, toute la région est en voie d'expansion économique: sa production, son niveau d'existence et ses besoins d'importation sont à la hausse. Nos pays sont des associés naturels en matière de commerce, chacun ayant besoin de ce que l'autre peut fournir.

Depuis la guerre, la liste de nos exportations traditionnelles à l'Amérique latine s'est accrue de bien d'autres produits divers, et la région est devenue un de nos meilleurs clients d'articles ouverts dont un grand nombre se voient régulièrement interdire l'accès d'autres marchés. De nombreux pays de l'Amérique latine, y compris Cuba, le Venezuela et le Mexique, sont des marchés ouverts au dollar, où le commerce n'est pas entravé par la réglementation des importations et des échanges, tout comme le Canada est un marché dont l'accès est ouvert à leurs produits.

Nos relations avec l'Amérique latine se sont sensiblement affermies depuis quelques années. Depuis la fin de la guerre, nous avons conclu de nouveaux accords commerciaux avec bon nombre de ces pays et nous entretenons maintenant avec tous les pays de l'Amérique latine, sauf le Honduras, les relations commerciales dites de la nation la plus favorisée.

Depuis quelques mois, nous avons encore renforcé notre représentation diplomatique en établissant des ambassades au Venezuela, en Colombie et en Uruguay. C'est en raison de ces circonstances encourageantes et en vue de favoriser effectivement l'expansion du commerce canadien que le Gouvernement a décidé d'organiser la mission commerciale de bonne entente qui a visité bien des pays de l'Amérique latine au début de l'année.

Mission commerciale de bonne entente

J'ai eu l'honneur de diriger cette mission qui, partie d'Ottawa le 5 janvier, est revenue le 10 février après avoir visité neuf pays au cours d'une tournée de cinq semaines. Nous sommes passés par le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Venezuela, la Colombie, la Ré-

publique Dominicaine, Haïti, Cuba et le Mexique. La mission a aussi fait des visites non officielles à Porto-Rico et à Trinidad, où nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec plusieurs hommes d'affaires. A Trinidad, nous avons pu discuter des questions d'intérêt mutuel avec le gouverneur, sir Hubert Rance, avec l'honorable M. Gomez, ministre du Travail et de l'Industrie ainsi qu'avec d'autres membres du gouvernement et nous avons pu nous faire une idée des progrès réalisés par cette colonie britannique.

La mission se composait de quelques fonctionnaires de l'État et de sept hommes d'affaires canadiens choisis dans des domaines divers et représentatifs de l'économie canadienne. Trois de ces derniers parlent couramment l'espagnol et ils ont, en plusieurs occasions, parlé au nom de la mission. Ces hommes d'affaires se sont abouchés chacun avec ceux qui se livraient au même genre de commerce qu'eux, et c'est ainsi qu'en répartissant le travail entre les membres de la mission nous avons pu atteindre les représentants d'à peu près tous les domaines commerciaux dans les pays que nous avons visités.

Nous devons des remerciements particuliers à ces hommes d'affaires qui ont aidé sensiblement à assurer le succès de cette mission commerciale. Voici leurs noms et leurs titres:

M. D. W. Ambridge, président de l'*Abitibi Power and Paper Company Limited*, de Toronto, et représentant de la Chambre de commerce du Canada;

M. J. M. Bonin, administrateur délégué de La Société coopérative agricole du canton de Granby, de Granby (P.Q.), et représentant de la Chambre de commerce de la province de Québec;

M. J. S. Duncan, président de la *Massey-Harris Company Limited*, de Toronto, et représentant de l'Association des manufacturiers canadiens;

M. Alex. Gray, président de la *Gray-Bonney Tool Company Limited*, de Toronto, et représentant de l'Association des exportateurs canadiens;

M. F. L. Marshall, directeur du service de l'exportation de la société *Jos. E. Seagram and Sons Limited*, de Montréal, et président de la *Canadian Inter-American Association*;

M. K. F. Wadsworth, président de la *Maple Leaf Milling Company Limited*, de Toronto, qui représentait l'industrie meunière du Canada.

M. Clive B. Davidson, secrétaire de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg.

Les hommes d'affaires qui ont accepté notre invitation de se joindre au groupe ont défrayé eux-mêmes leur voyage, y compris le coût du voyage dans un avion du CARC. Les fonctionnaires qui ont été attachés à la mission ont énormément fait pour en assurer le succès et ils ont rendu de grands services lorsqu'il s'est agi d'entrer en contact avec les gouvernements et les hommes d'affaires. L'équipage de l'avion, composé de membres du CARC, a créé une magnifique impression surtout lorsque la mission a reçu les honneurs militaires. Le seul fait d'avoir effectué le

voyage dans un avion North-Star du CARC a contribué sensiblement au succès de la mission.

Objet de la mission

L'objet de la mission était de recueillir des renseignements de première main sur certains pays avec lesquels nous faisons des affaires satisfaisantes, et d'apprendre ce que nous pourrions faire de plus en vue d'étendre et d'affermir notre commerce avec eux, dans les deux sens. Nous ne sommes pas allés en vue de signer ou de modifier des accords commerciaux ou d'entamer des négociations spéciales. Il s'agissait d'une visite d'amitié et de bonne entente, destinée à resserrer les liens de confiance et d'intérêt mutuel qui sont essentiels au développement d'un commerce rationnel et continu. Je puis dire en toute confiance que nous avons accompli en tous points la mission qui nous avait été confiée. Dans tous les pays que nous avons visités, nous avons été reçus par le chef de l'État, à qui j'ai transmis des lettres de salutations de la part de notre Premier ministre. Nous avons eu le privilège aussi de rencontrer des hauts fonctionnaires, des industriels éminents et des représentants bien en vue du monde des affaires, de la banque, de l'agriculture et d'autres organisations. Les divers hommes d'affaires qui faisaient partie de la mission ont eu toutes les chances voulues d'établir des contacts directs avec leurs homologues dans chaque pays. Nous avons eu des entretiens fructueux et utiles, et je suis heureux de pouvoir dire que même si nous n'étions pas chargés de conclure des affaires immédiates, plusieurs membres de notre mission ont pu prendre sur les lieux des dispositions satisfaisantes en vue d'autres affaires.

Je tiens à entrer dans les détails en ce qui concerne chacun des pays qui ont jalonné notre itinéraire; mais, auparavant, qu'on me permette de formuler quelques commentaires d'ordre général.

Accueil chaleureux

La mission commerciale canadienne, ambassade de l'entente et du commerce entre les nations, a été accueillie dans tous les pays visités avec une cordialité chaleureuse, dépassant largement tout ce à quoi nous nous attendions. Nous savons que cet accueil ne s'adressait pas particulièrement à nous, mais à travers nous, à tous les Canadiens. La publicité que nous firent les journaux, le radio et la télévision fut prodigieuse. Dans tous ces pays, il existe un fonds de bonne volonté et d'amitié réelle envers le Canada qui sont de bon augure pour l'avenir de nos relations et pour nos échanges commerciaux au cours des années à venir. Dans chaque pays j'ai eu l'honneur de remercier le Gouvernement et la population pour leur réception et leur hospitalité magnifique...

Partout, nous avons pu constater le désir le plus ardent d'augmenter le volume des échanges commerciaux avec notre pays et surtout d'accroître le commerce direct avec le Canada, au lieu de se livrer à des échanges

commerciaux
d'autres na
tion des m
que dès au
dans ce ser
J'insistera
importateur
la possibilité
avec leurs
l'Amérique
d'Ottawa e
feront tout
aide.
Partout q
demandé q
fectuer de
canadiens c
le Canada
rêts dans c
Nous avons
avec de no
nismes com
notre tourn
coup contr
La *Brazilian*
pany, au B
pany (un B
royale du C
ciété *Conf*
pany of Can
Company, l
beaucoup s
obtenu sur
étalants e
rôle signific
pays où ils
entendu m
possibilités
ces pays, e
diennes qu
l'étranger e
liés que le
Nos liens
pas unique
némique. L
fréquentent
universités.
considérabl
nques entr
que latine.
Brésil
Notre pr
Nous avons
Rio-de-Jane
Paulo, cent
prosperité.
dent Getuli
tris avec l
nombreux
commerciau
entretiens i
ganismes c
bon nombre
Les échar
et le Brésil
et plus gr
au Brésil o
tandis que
de ce pays

commerciaux indirects par l'intermédiaire d'autres nations. La chose est surtout fonction des moyens de transport, mais j'estime que dès aujourd'hui on peut faire beaucoup dans ce sens.

J'insisterais auprès des exportateurs et des importateurs canadiens, afin qu'ils examinent la possibilité d'étendre leurs relations directes avec leurs clients et leurs fournisseurs de l'Amérique latine. Le ministère du Commerce d'Ottawa et tous nos fonctionnaires sur place feront tout leur possible pour leur venir en aide.

Partout où nous sommes allés, on nous a demandé quelles étaient les possibilités d'effectuer de plus amples placements de fonds canadiens dans ces pays. Ainsi qu'on le sait, le Canada possède déjà d'importants intérêts dans divers pays de l'Amérique latine. Nous avons été heureux de nous rencontrer avec de nombreux représentants des organismes commerciaux en cause au cours de notre tournée, et je puis dire qu'ils ont beaucoup contribué au succès de notre mission. La *Brazilian Traction, Light and Power Company*, au Brésil, l'*International Power Company (Montreal)*, au Venezuela, la Banque royale du Canada, la société *Sun Life*, la société *Confederation Life*, l'*Aluminum Company of Canada*, la *Mexican Light and Power Company*, la société *Massey-Harris*, ainsi que beaucoup d'autres sociétés canadiennes ont obtenu sur le plan commercial des succès éclatants en Amérique latine et jouent un rôle significatif dans l'essor et l'expansion des pays où ils sont établis. Nous avons vu, et entendu mentionner, beaucoup de nouvelles possibilités de placements avantageux dans ces pays, et j'espère que les sociétés canadiennes qu'intéressent les mises de fonds à l'étranger examineront avec soin les possibilités que leur offre l'Amérique latine.

Nos liens avec l'Amérique latine ne sont pas uniquement d'ordre commercial ou économique. Les étudiants de l'Amérique latine fréquentent de plus en plus nos écoles et universités. Nous souhaitons un échange plus considérable d'idées et de connaissances techniques entre le Canada et les pays d'Amérique latine.

Brazil

Notre premier arrêt officiel a été au Brésil. Nous avons passé trois jours dans la capitale, Rio-de-Janeiro, et trois autres jours à Sao-Paulo, centre industriel du sud en pleine prospérité. A Rio nous ont reçus le président Getulio Vargas et plusieurs de ses ministres avec lesquels nous avons examiné de nombreux aspects relatifs à nos échanges commerciaux. Nous avons également eu des entretiens importants avec les membres d'organismes commerciaux et avons causé avec bon nombre de personnalités.

Les échanges commerciaux entre le Canada et le Brésil prennent une importance de plus en plus grande. En 1952, nos exportations au Brésil ont dépassé 81 millions de dollars, tandis que nos importations en provenance de ce pays s'élevaient à environ 35 millions.

Le Brésil constitue un de nos meilleurs débouchés en ce qui a trait aux véhicules à moteur, à l'appareillage électrique et à beaucoup d'autres formes d'outillage. Dernièrement, nous avons fourni au Brésil une bonne partie du blé dont il avait besoin et, peu après notre visite, le Brésil a annoncé qu'il avait l'intention d'importer une autre quantité importante de blé canadien. Le Canada constitue un important débouché où le Brésil vend du café, du coton, du minerai de fer, des fibres tropicales, des cires, du quartz, et d'autres produits. Pendant que nous étions au Brésil, nous avons été heureux d'apprendre qu'il élaborait des plans en vue de résoudre ses difficultés actuelles en matière de change. Le Brésil accorde la priorité à la liquidation de ses arriérés commerciaux. Il a présenté une nouvelle proposition de loi concernant le change; on espère que cette mesure lui permettra d'expédier ses excédents de coton, et de vendre à l'étranger plus de cacao et de bois d'œuvre. Au nombre des mesures que le Brésil applique en vue d'économiser le change, il y a le maintien de restrictions rigoureuses à l'importation à l'égard des marchandises payables en dollars. Ces restrictions atteignent certains produits canadiens traditionnellement exportés vers ce pays, surtout la morue, la farine de blé, le whisky et d'autres articles de consommation. A la suite d'entretiens que j'ai eus avec le ministre des Finances et d'autres membres du Gouvernement brésilien, je sais qu'ils s'intéressent comme nous à la réouverture prochaine du marché brésilien à ces marchandises.

Le Brésil offre d'immenses possibilités d'expansion. Nous avons eu l'avantage de visiter l'aciérie Volta-Redonda, la plus considérable de l'Amérique latine, ainsi que plusieurs autres industries modernes de la région de Sao-Paulo. Pour ma part, j'ai été fort impressionné de l'efficacité et de l'organisation de toutes ces usines.

L'évolution de la ville de Sao-Paulo est en elle-même le meilleur exemple des progrès accomplis par le pays. On dit que Sao-Paulo est la ville du monde qui se développe le plus rapidement. La population y compte maintenant plus de 2 millions d'habitants. On célébrera en 1954, par une exposition, le quatrième centenaire de la fondation de cette ville. Le Gouvernement canadien a l'intention de prendre part à cette exposition, et on espère qu'un grand nombre d'industriels canadiens profiteront de l'occasion pour exposer les articles qu'ils désirent mettre en vente au Brésil.

Pour suivre les magnifiques progrès industriels et l'augmentation accélérée de la population de la région, à Rio et dans d'autres parties du Brésil, les succursales de la *Brazilian Traction Light and Power Company* donnent actuellement un exemple tangible et impressionnant des progrès que le capital et les techniques canadiens peuvent accomplir, avec la collaboration de la population qui bénéficie des services de la société.

Nous avons visité l'entreprise de détournement des eaux de Paraíba-Pirai, dans les

environs de Rio-de-Janeiro. Il faudra plusieurs années pour compléter les installations prévues par ce vaste projet de production d'énergie entrepris par la *Brazilian Traction*.

Le résultat en sera d'augmenter de 190,000 à presque 900,000 kilowatts la capacité d'une des principales usines d'énergie qui desservent la capitale du Brésil. Près de Sao-Paulo, nous avons visité les installations d'énergie Cubatao également exploitées par des filiales de la *Brazilian Traction*; d'importantes centrales sont en voie d'agrandissement afin de répondre à la demande qui s'accroît rapidement. Les Canadiens ont lieu d'être fiers des travaux de génie qu'exécute là-bas cette société canadienne. Non seulement ses réalisations sont-elles spectaculaires, mais certains de leurs aspects sont inconnus hors du Brésil. J'ai eu l'honneur de rencontrer les Canadiens qui dirigent cette vaste entreprise et les ingénieurs canadiens qui exécutent le programme de mise en valeur. La société a une énorme responsabilité quand il s'agit d'assurer la rapide expansion industrielle du Brésil et ses directeurs en sont pleinement conscients. Ces hommes font grand honneur au Canada et sont nos ambassadeurs de bonne entente auprès du Brésil.

Argentine

Du Brésil, nous sommes passés en Argentine pour une visite de trois jours à Buenos-Aires. La mission canadienne a été reçue par Juan Peron, président de l'Argentine. Nous nous sommes également rencontrés avec le ministre des Relations étrangères, celui du Commerce international et plusieurs autres membres du cabinet. J'ai eu l'honneur d'adresser la parole aux membres de la Chambre de commerce britannique et d'autres associations commerciales, réunis pour la première fois en cette occasion. Nous avons été également reçus par la Bourse de Buenos-Aires. Nous avons visité l'élevateur terminus du port de Buenos-Aires, l'un des plus gros du monde.

Nous avons été vraiment heureux de constater la grande amélioration qui s'est produite en Argentine à l'égard du blé. Après les graves sécheresses de 1950 et 1951, la récolte de blé de l'Argentine avait fléchi à 75 millions de boisseaux, ce qui n'est que le tiers de sa moyenne décennale. On estime à 275 millions de boisseaux la récolte courante, ce qui devrait aider sensiblement à résoudre les difficultés commerciales de l'Argentine. En 1952, le commerce du Canada avec l'Argentine a atteint une valeur globale de 12 millions de dollars, nos exportations s'élevant à 8 millions et nos importations d'Argentine à environ 4 millions de dollars. Nos principaux articles d'exportation à l'heure actuelle sont les tracteurs et les instruments aratoires. Nous vendons aussi à l'Argentine en faible quantité de l'aluminium, de l'amiante, du papier-journal et des pneus de caoutchouc. Nos principales importations sont la viande en conserve, l'extrait de *quebracho*, les peaux et cuirs et les huiles végétales.

Si nous tenons compte que l'Argentine est notre marché le plus considérable en Amérique latine immédiatement après la guerre, nous avons lieu de compter sur un accroissement très sensible de notre commerce avec ce pays à l'avenir. Même si les perspectives commerciales sont restreintes du fait que nos principaux produits sont sensiblement les mêmes, nous espérons que notre commerce avec l'Argentine pourra augmenter considérablement. C'est un désir mutuel qui s'est manifesté au cours de notre visite.

Uruguay

La mission a passé deux jours à Montevideo, en Uruguay, où nous avons eu le plaisir de rendre visite au président du Conseil national de l'Uruguay, M. Martin Trueba, et aux autres membres du Conseil national. Des membres de la mission ont eu des entretiens profitables avec les représentants du Gouvernement de l'Uruguay. On avait pris des dispositions pour nous ménager des entretiens avec plusieurs des principaux représentants des centres commerciaux de ce même pays.

Notre commerce avec l'Uruguay est modeste. L'an dernier, nos exportations se sont établies à 5 millions et nos importations à environ 2 millions de dollars. L'Uruguay est un marché traditionnel et important pour les pommes de terre de semence du Canada et un débouché précieux, quoique restreint pour le papier-journal, les machines agricoles, l'aluminium et d'autres denrées. Actuellement, l'importation de beaucoup d'articles que nous souhaiterions fournir à ce pays est limitée à cause de la situation de l'Uruguay en matière de change. Je suis heureux de dire que cet état de choses est en voie de s'améliorer sensiblement. Nous espérons donc qu'avant longtemps l'Uruguay pourra relâcher ses restrictions à l'égard de l'importation de denrées canadiennes. Nos importations en provenance de l'Uruguay consistent surtout en laine, en laine peignée, en conserves de viande et en grandes et petites peaux. J'espère que, à la suite de l'échange d'ambassades entre le Canada et l'Uruguay et à la suite de notre visite là-bas, le commerce entre les deux pays prendra une grande expansion, pour ce qui est tant des exportations que des importations.

Venezuela

La mission a passé six jours au Venezuela soit cinq jours à Caracas, la capitale, et une journée à Maracaibo, le grand centre du pétrole. Le Venezuela est un des plus importants marchés du dollar en Amérique latine; c'est un précieux débouché pour la farine de blé, le lait, les automobiles, le cuivre, l'aluminium, le papier-journal, les appareils électriques et beaucoup d'autres denrées de consommation. C'est le pays d'où nous importons le plus de pétrole brut. En 1952, nous avons exporté au Venezuela pour un total de 36 millions et nos importations de ce pays, depuis longtemps de beaucoup supérieures, se sont chiffrées par environ 136 mil-

lions. Notre libre commerce avec ce pays, en particulier avec nous, nous pouvons tenir compte de ces membres du Ven de dollars exportation pose aucun doute sur l'importance de la monnaie que nous avons tenté de maintenir. C'est obtenu en et tous ont dépensé à ce pays. L'extraordinaire considération pour la même, papier, pa Nous avons Gran Colombia comme Venezuela, la C te envoi toral ouest te société aident gran commercia sud-améric élaborer de bre de nav augmenter ports cana Pendant nous en l Caracas-La C alève l'ar son port d les plus in A Maracaï nous a fa p'trolifères à rendre l plus ferme Venezuela importants. tuerons pétrole brut l'Est et d plusieurs a tra de con la puissance

Colombie

Du Ven Colombie, gsta, la c principal p sion a été de la répu l aussi eu

lions. Nous voulons établir un meilleur équilibre commercial dans nos échanges avec ce pays, en relevant le montant de nos ventes, et nous cherchons de nouveaux produits que nous pourrions importer de ce pays. Nous avons tenu d'intéressantes réunions avec les membres du cabinet de ce pays.

Le Venezuela a un bon approvisionnement de dollars lesquels proviennent surtout de ses exportations de pétrole. Ce pays, qui n'impose aucune restriction à l'importation, est sans doute le pays d'Amérique du Sud qui importe le plus. Nous y exportons beaucoup moins que nous n'aimerions le faire. La concurrence y est très marquée, mais le marché est très prometteur pour les Canadiens qui font tenter de vendre des produits canadiens. Certains membres de notre mission ont obtenu eux-mêmes d'importantes commandes et tous ont exprimé l'opinion que le Canada déploie bien peu d'efforts en vue de vendre à ce pays. L'industrie progresse à un rythme extraordinaire et le pays importe des quantités considérables de produits que le Canada pourrait dans la plupart des cas vendre lui-même, produits industriels, métaux, pâte à papier, papier et aliments.

Nous avons également tenu une réunion importante avec les représentants de la *Flota Grancolombiana*, la société de transport maritime conjointement exploitée par le Venezuela, la Colombie et l'Équateur. Cette société envoie maintenant ses navires vers le littoral ouest. Tous les navires que possède cette société ont été construits au Canada et ils aident grandement à l'extension des échanges commerciaux entre le Canada et les pays sud-américains qu'ils desservent. On est à élaborer des plans en vue d'accroître le nombre de navires frigorifiques, ce qui aidera à augmenter les expéditions directement des ports canadiens.

Pendant notre séjour à Caracas, nous avons eu l'avantage d'examiner la route Caracas-La Guaira, magnifique voie, dont on achève l'aménagement, qui reliera Caracas à son port de mer. C'est l'une des entreprises les plus importantes de l'Amérique latine. A Maracaïbo, la *Shell Caribbean Company* nous a fait visiter une partie des champs pétrolifères qui ont si largement contribué à rendre la devise du Venezuela l'une des plus fermes au monde. Je suis certain que le Venezuela continuera d'être un de nos plus importants centres de commerce. Nous continuerons d'importer de vastes quantités de pétrole brut pour nos marchés de la côte de l'Est et des provinces Maritimes pendant plusieurs années à venir, ce qui nous permettra de contribuer, dans une large mesure, à la puissance et à la prospérité du Venezuela.

Colombie

Du Venezuela, la mission s'est rendue en Colombie, où elle a passé quatre jours à Bogota, la capitale, et visité Barranquilla, le principal port du littoral atlantique. La mission a été reçue par le président suppléant de la république, M. Urdaneta Arbelaez; elle a aussi eu des entretiens avec plusieurs mi-

nistres. Nous avons également eu d'intéressants entretiens avec les directeurs de la *Banco de la Republica*, avec le président et les producteurs de sucre les plus importants, avec la fédération des producteurs de café de la Colombie et avec des représentants d'autres groupements commerciaux.

Parmi les nombreuses questions que nous avons étudiées avec les fonctionnaires du gouvernement, je mentionnerai la ligne de conduite suivie par la Colombie en ce qui concerne l'importation du blé. Par le passé, le Canada n'a pu fournir à ce pays tout le blé qu'il aurait aimé lui livrer. Les nouvelles dispositions que nous avons arrêtées permettront aux importateurs colombiens de se tracer plus facilement un programme grâce auquel ils pourront accroître leurs achats de blé canadien quand la production nationale sera insuffisante. Le ministre de l'Agriculture, le Dr Cabal, nous a appris que la Colombie lèverait en même temps que les États-Unis l'interdiction à l'importation de viande et de bétail canadiens.

Nous avons eu l'occasion de visiter les anciennes mines de sel de Zipaquirá, près de Bogota, et, non loin de là, la nouvelle fabrique de cendre de soude, qui a commencé à fonctionner l'an dernier. Nous avons visité également les laboratoires pharmaceutiques, dotés des derniers perfectionnements, que *Frosst and Company*, de Montréal, exploite là-bas; il s'agit là d'une nouvelle initiative canadienne en Colombie. La Colombie est un pays à l'économie très variée. Elle jouit d'une situation financière solide et offre un débouché important où peuvent être échangés contre des dollars un grand nombre de produits canadiens.

Nos exportations en 1952 se sont totalisées à près de 14 millions, et nos importations ont été d'environ 18 millions. La machinerie, le papier-journal, l'amiante, le blé et la farine, le malt et l'aluminium comptent parmi nos principales exportations vers ce marché. En retour, nous avons acheté du café (la Colombie est notre second fournisseur de café par ordre d'importance) et, en quantités moindres, des bananes et autres produits. Notre premier achat de riz de Colombie a été annoncé récemment, et j'espère que nous pourrions importer de Colombie des produits mieux diversifiés. Nous aurons bientôt une ambassade à Bogota, et nous pouvons prévoir des relations plus étroites entre notre pays et la Colombie.

République Dominicaine

Nous avons fait une courte escale, bien remplie, à Ciudad-Trujillo, dans la République Dominicaine; nous avons été reçus par le président, M. Hector Trujillo, et des membres de son ministère et nombre d'autres représentants du gouvernement et des affaires.

La République Dominicaine compte parmi les producteurs de sucre les plus importants, et les plus à la page; elle a été pour nous un important fournisseur au cours des années difficiles de la guerre. Nous avons eu

l'avantage de visiter une des plantations de canne à sucre les plus considérables du pays, le domaine Rio Haina. La raffinerie, établis- sement très bien outillé, est en train de doub- ler son rendement. Ce projet, dont l'exécu- tion a commencé en 1949, a été financé en- tièrement avec du capital dominicain, et les immobilisations s'établissent à 40 millions de dollars environ.

Notre commerce avec la République Do- minicaine accuse une augmentation sensible. En 1952, nos exportations atteignaient au to- tal une valeur de près de 5 millions; elles étaient surtout constituées par du poisson, de la farine de blé, des pneus et du papier- journal. Nos importations se chiffraient par six millions environ. Elles se composaient surtout de sucre brut et de café. Il s'agit ici d'un marché ouvert, où tout se paye en dol- lars. J'ai confiance que l'établissement récent d'un poste de commissaire à Ciudad-Trujillo aidera considérablement notre commerce.

Haïti

Notre séjour à Haïti, encore que malheu- reusement trop bref, a été fort utile et en- courageant. Le Canada entretient depuis tou- jours des relations étroites et cordiales avec la république d'Haïti, non seulement dans le domaine commercial, mais encore dans celui de la culture.

A Port-au-Prince, la mission a été reçue par le président de la république, le colonel Magloire, et par les membres de son ministè- re. Nous avons discuté en détail nos inté- rêts commerciaux avec des fonctionnaires et avec la Chambre de commerce haïtienne. Haïti nous achète depuis longtemps du poi- son et de la farine. Elle nous achète encore un grand nombre d'autres choses. Nos exporta- tions en 1952 se chiffraient par près de trois millions et demi. Nos importations, de deux millions l'an dernier, étaient surtout constituées par du sucre brut, des fibres tropi- cales, du café et des bananes. Haïti s'inté- resse particulièrement à la vente du rhum chez nous, et j'espère qu'on pourra conclure un accord satisfaisant à cet égard. Notre commissaire de commerce à Haïti, qu'on vient de nommer, s'efforcera de développer notre commerce avec ce pays.

Cuba

D'Haïti, nous sommes passés à Cuba pour une visite de deux jours. Parmi nos visites officielles, il faut mentionner celles que nous avons faites au ministre d'État, au ministre du Commerce et au ministre de l'Agriculture. La mission a été accueillie par le président de la république, le major-général Batista.

Comme vous le savez et comme je l'ai d'ailleurs expliqué déjà à la Chambre, j'ai profité de notre séjour à Cuba pour discuter en détail la question de la production et de la vente du sucre. J'ai déjà présenté un rap- port circonstancié à ce sujet. Je dois dire que les directeurs et les membres de l'Institut de stabilisation du sucre cubain, ainsi que d'au- tres représentants éminents de l'industrie su-

crière ont collaboré pleinement avec moi. Nous avons pu visiter également la raffinerie de Hershey, qui est la plus considérable de Cuba et qui produit chaque jour 1,000 ton- nes de sucre.

Notre commerce avec Cuba a augmenté rapidement depuis 1947, alors que le Canada bénéficiait de concessions tarifaires apprécia- bles, par suite des négociations consécutives à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En 1952, nous avons exporté à Cuba 24 millions de dollars de marchandi- ses, dont de grosses quantités de blé, de pa- pier-journal, de farine, de cuivre, de poisson de malt, de pommes de terre, de lait, d'avoine et de machines. D'après ce que j'ai vu, le Canada peut encore étendre considérable- ment son commerce vers ce marché. Nos im- portations de Cuba en 1952 se sont chiffrées au total par 20 millions de dollars environ et se composaient surtout de sucre brut, de fil synthétique, d'ananas, de fibre et de tabac. C'est sous le régime d'un accord spécial con- clu à Torquay, en 1951, que le sucre cubain est importé au Canada. Cet accord devient caduc cette année. Faut-il le renouveler, et sous quelle forme? C'est une question qu'on règlera au cours de discussions futures et la lumière de la conjoncture existant à ce moment-là.

Tandis que j'étais à Cuba, j'ai exprimé l'espoir caressé par le Gouvernement du Ca- nada que les problèmes des débouchés mor- diaux pour le sucre soient résolus d'une ma- nière acceptable pour les producteurs et les importateurs, grâce à un accord international sur le sucre, accord qui fera l'objet de pour- parlers au cours de cette année. La récolte cubaine de sucre, en 1951-1952 — plus de millions de tonnes métriques — est la plus forte de son histoire; le Gouvernement ce- bain maintiendra la récolte de cette année à un niveau inférieur à celui de l'an dernier. Le Canada trouvera certes son intérêt à ce que l'économie de Cuba, dépendant si étro- itement de la production et de l'exportation du sucre, se maintienne à un niveau élevé de prospérité et de stabilité.

Mexique

Notre visite de quatre jours à Mexico fut la dernière étape de notre périple, avant notre retour au Canada. Notre mission y fut reçue par le Président de la république, M. Ruiz Cortines; nous primes également con- tact avec ses ministres. Le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Padilla Nervo, qui fut le prédécesseur de M. Pearson au poste de président de l'Assemblée générale des Nations Unies, est un grand ami du Ca- nada.

Nous avons eu des pourparlers particu- lièrement intéressants avec la Banque national du Mexique, ainsi qu'avec la fédération des Chambres de commerce nationales et l'Asso- ciation des importateurs et des exportateurs du Mexique. Au cours de ces réunions, les représentants mexicains ont proposé officie- llement la création d'une chambre de com- merce canado-mexicaine ou d'une associatio-

analogue c
les deux p
proposition
points de v
étude appr

Le Mexi
quant à l'i
l'Amérique
tions vers
presque 40
ment des p
c paux sont
journal, les
instrument
ques, l'alu
également
de coton b
duits, y co
verts et les
nes du Me
environ 24
devenu l'u
que. Celu
sion de ses
nada, et
croissant de
pays. Nous
ces aériens
Mexique, ce
ment de rap
pays.

Le commerce

... J'ai
visites offici
tice. Nous s
née posséda
fondée et u
qui a trait à
ependant, m
membres de
soutenants des
pt se rendre
je dis que
avantage, c'e
pays peut a
plus élevé.

analogue d'intérêts commerciaux privés dans les deux pays. Je crois comprendre que cette proposition, recommandable à bien des points de vue, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie.

Le Mexique se range en deuxième place, quant à l'importance, parmi les marchés de l'Amérique Latine. En 1952, nos exportations vers ce pays ont atteint le total de presque 40 millions de dollars et comprennent des produits très divers, dont les principaux sont les véhicules motorisés, le papier-journal, les machines, la pâte de bois, les instruments aratoires, les appareils électriques, l'aluminium et l'amiante. Ce pays est également un de nos principaux fournisseurs de coton brut et de beaucoup d'autres produits, y compris les arachides, les légumes verts et les fibres. Les importations canadiennes du Mexique en 1952 ont été évaluées à environ 24 millions de dollars. Le Canada est devenu l'un des meilleurs clients du Mexique. Celui-ci s'intéresse beaucoup à l'expansion de ses échanges touristiques avec le Canada, et j'espère qu'un nombre toujours croissant de Canadiens iront visiter ce beau pays. Nous espérons qu'on établira des services aériens directs entre le Canada et le Mexique, ce qui favorisera encore l'établissement de rapports plus étroits entre les deux pays.

Le commerce pourrait s'accroître

... J'ai donné un bref aperçu de nos visites officielles à neuf pays d'Amérique latine. Nous sommes revenus de notre randonnée possédant une connaissance plus approfondie et une plus grande confiance en ce qui a trait à nos relations futures. Je suis sûr, cependant, d'exprimer l'avis de tous les membres de notre mission, surtout des représentants des entreprises commerciales qui ont pu se rendre compte par eux-mêmes, lorsque je dis que ce qui nous a impressionnés davantage, c'est que notre commerce avec ces pays peut atteindre un niveau encore bien plus élevé. L'Amérique latine est l'une des

régions commerciales les plus importantes du monde: à eux seuls, les États-Unis, nos plus proches concurrents, y achètent chaque année pour plus de 3 milliards et demi de dollars, tandis qu'ils y vendent pour presque 300 millions par mois. Il me semble que la part du Canada, en ce qui a trait à ce commerce, pourrait s'accroître considérablement et notre situation à l'égard de ces débouchés commerciaux, s'améliorer encore. Les occasions sont là, et ils nous appartient de les saisir et d'en tirer partie. Cette tâche revient en premier lieu aux hommes d'affaires du Canada eux-mêmes. Rien ne remplace les contacts et les relations personnelles et directes, sur les lieux mêmes. J'invite très fortement les principaux hommes d'affaires du pays à se rendre en Amérique latine afin d'y constater par eux-mêmes les nouvelles occasions qui leur sont offertes. J'aime à croire que notre voyage n'a été que le premier de nombreux autres que feront dans les deux sens des groupes d'hommes d'affaires et des particuliers. Il n'y a pas de meilleur moyen de connaître nos clients et nos fournisseurs, de trouver de nouveaux clients et de nouveaux fournisseurs.

J'ai profité de mon séjour dans chaque pays pour inviter les gouvernements et les groupes d'hommes d'affaires de ces pays à venir nous rendre visite au Canada. Je sais que beaucoup d'entre eux projettent de le faire. Je leur ai assuré qu'ils seront l'objet d'un accueil très chaleureux et très cordial chez nous. J'ai aussi invité les gouvernements et les groupes d'hommes d'affaires de chaque pays à visiter notre foire internationale du commerce. Beaucoup d'entre eux l'ont déjà fait et bien d'autres encore y viendront au cours des prochaines années.

Les pays de l'Amérique latine, comme le Canada, sont des pays d'avenir. Nous nous sommes rapprochés davantage au cours des années. J'espère sincèrement que nous continuerons de collaborer en vue de la réalisation de nos programmes d'expansion économique.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. J. J. McCardle, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, le 2 février 1953.
- M. W. G. M. Olivier, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté temporairement à l'administration centrale, à Ottawa, le 4 février 1953.
- M. D. R. C. Bedson, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada aux Nations Unies (New-York), le 6 février 1953.
- M. Roger Caza, de l'ambassade du Canada à Paris, revient au Canada en congé, le 18 février 1953.
- M. Fulgence Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris, revient en congé au Canada le 24 février 1953.
- M. R. E. Branscombe, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale après un congé au Canada, le 26 février 1953.

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en février 1953; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de la section des conférences internationales, incombe la tâche de répertorier toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)

Commissions et organismes permanents au sein desquels le Canada est représenté

(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents au sein desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1953.)

Conférences de février

Quatrième session de la Commission de statistique (ECOSOC) (New-York), du 2 au 13 février.

Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), du 2 au 12 février.

Quatrième session du Comité des textiles de l'OIT (Genève), du 2 au 14 février.

Reprise de la huitième session du Conseil international du blé (Washington), depuis le 2 février.

Neuvième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient du Conseil économique et social (Bandoeng), du 6 au 14 février.

Quatrième réunion du Congrès interaméri-

caïn des municipalités (Montevideo), du 2 au 28 février.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Conseil économique et social): deuxième conférence (Manille), du 2 février au 4 mars.

Reprise de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York) depuis le 24 février.

Première conférence sur la navigation aérienne de l'AOACI (Montréal), du 24 février au 31 mars.

Comité consultatif du Commonwealth des sciences de la défense (Nouvelle-Delhi) du 25 février au 14 mars.

Troisième conférence des Nations Unies sur l'assistance technique (New-York), depuis le 26 février.

PUBLICATIONS

Recueil des Traités 1952, No. 9: Échange de Lettres entre le Canada et les Pays-Bas concernant un accord visant à sauvegarder les droits des détenteurs de bonne foi d'obligations du Canada qui ont été volées à leurs propriétaires néerlandais pendant la seconde guerre mondiale, signées à Ottawa le 10 avril 1952 (prix: 25 c.). Textes anglais et français.

Recueil des
l'application
Canada à V

Recueil des
nique des N

Recueil des
rique consti
12 mars 19
anglais et fr

Recueil des
officiellemen
deux pays
signées à Ka

Recueil des
un accord re
à Karachi le

On peut
Ottawa (C

La force
taire d'État
Pearson, à
pièces de l'A
(Ontario), le

L'unité d'
du ministre
être social,
canadienne
le 4 février

Internatio

Le text

Health P

Le progrès
(diffusé en
ministre de

DOC

Publicati

Rapport de
Nations
Corée -
posé de
1951 au
1952; d
documen
rale: sep

On peut se
(Toronto);
Nations Un
Unies à Nev
chèques dor

Recueil des Traités 1952, No. 16: Accord pour le règlement des différends résultant de l'application des dispositions de l'article 15(a) du traité de paix avec le Japon, signé par le Canada à Washington le 13 juin 1952 (prix: 25 c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1952, No. 17: Acte final de la deuxième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies, signé à Paris, le 7 février 1952 (prix 25 c.).

Recueil des Traités 1951, No. 14: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord modifiant l'accord sur les prestations d'assurance-chômage du 12 mars 1942, signées à Ottawa le 31 juillet et le 11 septembre 1951 (prix: 25 c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1951, No. 18: Échange de Notes entre le Canada et le Pakistan mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique du Pakistan sur une base coopérative, signées à Karachi, le 10 septembre 1951 (prix: 25 c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1951, No. 21: Échange de Notes entre le Canada et le Pakistan comportant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens pakistanais désireux de s'y établir, signées à Karachi le 23 octobre 1951 (prix: 25 c.). Textes anglais et français.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

La force de la liberté, discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à une réunion tenue sous les auspices de l'Association B'nai B'rith, à Guelph (Ontario), le 2 février 1953 (N° 53/3).

L'unité d'action en vue de la paix, discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, à l'Association canadienne pour les Nations Unies, à Ottawa, le 4 février 1953 (N° 53/4).

International Economic Co-operation —

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

Health Progress in Canada's Century — *Le progrès de la santé au siècle du Canada* (diffusé en anglais seulement), discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-

Coopération économique internationale (diffusé en anglais seulement), discours du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. D. Wilgress, à une réunion du Conseil nationale, à Toronto, le 17 février 1953 (N° 53/6).

Revue de la situation internationale, déclarations faites à la Chambre des communes, les 5, 11 et 12 février 1953, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson (N° 53/7).

être social, M. Paul Martin, à une réunion conjointe des clubs Kiwanis d'Ottawa, le 6 février 1953 (N° 53/5).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée — Organisation de l'Agence et exposé de son activité du mois de février 1951 au 15 septembre 1952; New-York, 1952; document A/2222; 59 pp.; 50c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 19.

Conventions fiscales internationales — Volume III: Répertoire mondial des conventions fiscales internationales 1843-1951; le 28 février 1951; document ST/ECA/SER.C/3; 406 pp.; \$4; numéro de vente: 1951.XVI.5 (Département des questions économiques, Division des finances publiques).

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies à New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 36 du numéro de janvier 1953 d'"Affaires extérieures".

† *Étude comparée sur la délinquance juvénile* — Deuxième partie: Europe; le 24 septembre 1952; document ST/SOA/SD.1/Add.1; 179 pp. \$1.25; numéro de vente: 1952.IV.12 (Département des questions sociales).

Annuaire démographique 1952; quatrième année; 518 pp. (bilingue) (Département des Affaires économiques).

† La version anglaise ne sera disponible que lorsque l'avis en sera donné dans un numéro subséquent d' "Affaires extérieures".

b) Documents photocopiés:

Commission de la population — Aperçu des résultats des études et recherches effectuées en matière de migrations internationales par l'Organisation des Nations Unies et les Institutions spécialisées à partir de 1946; le 4 décembre 1952; document E/CN.9/109; 96 pp.



Volume



Photo: Fair

HAUT COMMISSAIRE DU CANADA AU PAKISTAN

Le haut commissaire du Canada au Pakistan, M. K. P. Kirkwood, cause avec le Premier ministre du Pakistan, M. Khwaja Nazimuddin.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1952

Le plan d
 A propos
 Le Canada
 Formose...
 Le Canada
 Le Program
 Représentati
 Documents
 Déclarations
 Représentan
 Sous le titre
 compte rend
 dans le dom
 partie, de p
 Abonnement
 à l'ordre du
 (Canada).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Avril 1953

N^o 4

	PAGE
Le plan de Colombo.....	106
A propos du quatrième anniversaire de l'OTAN.....	115
Le Canada verse \$100,000 au Fonds de secours aux réfugiés.....	118
Formose	119
Le Canada et les Nations Unies.....	129
Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.....	136
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	137
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	137
Déclarations et discours	138
Représentants du Canada à l'étranger.....	139

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Le plan de Colombo*

Qu'est-ce que le plan de Colombo? Pourquoi est-il nécessaire? Quels sont ses buts? Pourquoi intéresse-t-il le Canada? Où en est-il actuellement? Autant de questions qu'on se pose aujourd'hui et auxquelles cet article a pour but de répondre.

LE plan de Colombo ou, plus explicitement, le « Plan coopératif de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques », doit son titre à une réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth qui eut lieu à Colombo en février 1950: c'était la première fois que les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth se réunissaient en Asie, et c'était la première réunion de ce genre à laquelle assistaient les ministres des Affaires étrangères des nouveaux pays du Commonwealth en Asie. L'emploi du mot « Colombo » dans le titre indique simplement que l'idée a pris corps à une réunion tenue dans cette ville. En réalité, bien qu'il ait été mis sur pied par les Gouvernements du Commonwealth, le plan de Colombo ne se borne pas aux pays du Commonwealth; il a été envisagé dès le début que son action s'étendrait à l'ensemble du Sud et du Sud-Est asiatiques. Les premiers participants en furent des pays du Commonwealth: Inde, Pakistan, Ceylan (et territoires britanniques de la région, Malaisie, Singapour, Sarawak, etc.), Royaume-Uni, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande. Depuis lors, la Birmanie, le Cambodge, le Laos, le Népal et le Viet-Nam sont entrés dans l'orbite du Plan, ainsi que les États-Unis, qui, dans l'exécution de leur propre programme du Point Quatre d'assistance économique à la région, collaborent à fond avec les pays susmentionnés. Tous sont représentés au sein du Comité consultatif, organisme intergouvernemental qui dirige au plus haut échelon la mise en œuvre du plan de Colombo. Le Comité consultatif se réunit tous les ans, normalement dans la région où le plan s'applique, pour trancher diverses questions de politique et pour faire le point. Les autres pays de la région — Indonésie, Philippines et Thaïlande — se sont fait représenter aux réunions du Comité consultatif par des observateurs offi-

ciels, et l'Indonésie a exprimé le dés sous réserve de l'approbation de son Parlement, de se joindre aux pays du Plan. Il va de soi que la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur s'intéresse, elle aussi, au plan de Colombo, et qu'elle envoie un observateur aux réunions du Comité consultatif.

Urgence de l'aide

Il suffit de prendre une vue rapide de la situation économique et sociale du Sud et du Sud-Est asiatiques pour comprendre la nécessité urgente d'aider les peuples de cette région à améliorer leurs conditions de vie. La population totale des pays visés dépasse 570 millions d'habitants, soit le quart environ de la population du globe. Pour le plus grand nombre, la nourriture est rare et peu variée. Les conditions d'hygiène sont déplorable. Huit personnes sur dix ne savent lire ni écrire. La situation du logement est vraiment lamentable; des huttes en terre ou en bambou d'une pièce ou deux abritent d'ordinaire toute une famille. Les niveaux de vie, déjà très bas avant la guerre, se sont encore abaissés depuis. Sous l'occupation japonaise, les pays furent pillés et négligés, et les moyens économiques, tels que les plantations de caoutchouc et de thé, les centrales hydroélectriques et les transports, construits grand-peine au long des années, furent détruits ou laissés à l'abandon. Dans la péninsule indienne, le délabrement des moyens de transport et des usines, l'accroissement de la capacité productrice pour les besoins de la défense et l'impossibilité d'assurer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel ont fortement ébranlé l'économie.

Des troubles politiques et sociaux ont accru les difficultés du Sud et du Sud-

* Première de deux parties. La deuxième partie paraîtra dans la livraison de mai.

Est asiatique
voir aux
l'Inde et du
heurt, mais
causé une
nominique.
Indochine
politiques
retardé le
On a beau
ans pour ra
guerre les
et du Sud
encore beau
de ces pay
mêmes et le
sérable qu
plupart de
dépendance
nements co
sous à men
et les réform
La région
relles; c'est
des produit
tional. Ava
presque tou
de jute et
quarts du t
le tiers des
Besoin d'u
Il est éviden
pays du S
ne saurait é
au profit du
prodigieux
combe surt
sous la direc
nements. D
œuvre. I
intéressés d
nationaux d
cution doit
cinq ou six
l'extérieur,
valeur seron
riches et dé
surtout au c
rapides.
C'est là
plan de Col
seul, pour a
peinent écon
nale a besoi
ciable en fo

Est asiatiques. La transmission du pouvoir aux nouveaux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan s'est accomplie sans heurt, mais le démembrement du pays a causé une véritable désorganisation économique. En Malaisie, en Birmanie, en Indochine et en Indonésie, les troubles politiques et les menées terroristes ont retardé le relèvement normal.

On a beaucoup fait depuis six ou sept ans pour ramener à leurs niveaux d'avant-guerre les économies disloquées du Sud et du Sud-Est asiatiques, mais il reste encore beaucoup à faire. Les habitants de ces pays ne veulent plus pour eux-mêmes et leurs enfants de l'existence misérable qu'ont connue leurs pères. La plupart de ces pays ayant accédé à l'indépendance depuis la guerre, les gouvernements comme les populations sont résolus à mener de front le progrès politique et les réformes économiques et sociales.

La région est riche en ressources naturelles; c'est de là que viennent plusieurs des produits clés du commerce international. Avant la guerre, on lui devait presque toutes les exportations mondiales de jute et de caoutchouc, plus des trois quarts du thé, les deux tiers de l'étain et le tiers des huiles et matières grasses.

Besoin d'un effort prodigieux

Il est évident que la grande richesse des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques ne saurait être exploitée à leur profit et au profit du monde entier sans un effort prodigieux et soutenu. Cette tâche incombe surtout aux pays de la région, sous la direction de leurs propres gouvernements. D'ailleurs, ils se sont déjà mis à l'œuvre. La plupart des gouvernements intéressés ont élaboré des programmes nationaux de mise en valeur dont l'exécution doit s'étaler sur une période de cinq ou six ans. Avec ou sans aide de l'extérieur, ces programmes de mise en valeur seront réalisés, mais plus les pays riches et développés y mettront du leur, surtout au début, plus les progrès seront rapides.

C'est là précisément qu'intervient le plan de Colombo. Il est insuffisant, à lui seul, pour assurer la mesure de développement économique dont l'Asie méridionale a besoin, mais il joue un rôle appréciable en fournissant des capitaux et une

assistance technique dont le besoin est urgent, et cela en coordination avec les programmes mis en œuvre par les pays bénéficiaires eux-mêmes. Il devrait aussi, indirectement, avoir pour résultat de dégager d'autres sources d'assistance financière, car, à mesure que les projets de mise en valeur se réaliseront, l'économie de la région se trouvera affermie, la production accrue et les niveaux de vie relevés. Il n'en sera ainsi que graduellement, mais, si les conditions s'améliorent et que la stabilité se maintienne, il y a lieu d'espérer que les capitaux privés afflueront davantage dans la région.

Deux parties distinctes

Le plan de Colombo peut se diviser en deux parties distinctes, mais étroitement liées: assistance technique et aide financière. L'assistance technique, comme son nom l'indique, est la communication aux pays insuffisamment développés des connaissances techniques avancées des pays industriels. L'idée d'une assistance technique internationale à grande échelle est relativement nouvelle. Elle a été formulée tout d'abord dans le plan du Point Quatre des États-Unis, ainsi appelé parce qu'il constituait le quatrième point du discours inaugural du président Truman au Congrès, en 1949. Elle fut adoptée rapidement par les Nations Unies, qui organisèrent au milieu de 1950 un programme élargi d'assistance technique. L'assistance technique prévue par le plan de Colombo se greffe sur le programme des Nations Unies dans le Sud et le Sud-Est asiatiques, où les besoins sont particulièrement pressants.

But central

Le but central de l'assistance technique est de rendre possible le développement économique. Il va de soi que les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, par exemple, ne mettront jamais leurs ressources en valeur s'ils manquent de techniciens. Il est toujours possible de prêter quelques techniciens pour des périodes limitées, mais le problème permanent que pose le manque de main-d'œuvre qualifiée n'en est pas réglé pour autant. Les connaissances techniques sont à la base du développement économique, et ceux qui les



Équipe de Canadiens qui effectuent avec des Pakistanais un relevé photographique des ressources Pakistan occidental. Photo prise à l'aéroport de Samungli, Quetta (Pakistan).

possèdent doivent les partager avec les autres, sans quoi il ne saurait se faire de progrès réels et durables.

Bien que l'exécution des programmes d'assistance technique soit grosse de difficultés (qui seront exposées plus loin), c'est l'assistance-capital, c'est-à-dire le financement du développement économique, qui coûte le plus cher. L'accumulation des moyens de production est un processus lent et graduel qui s'étend sur des générations, comme les pays avancés de l'Ouest en ont fait l'expérience; mais c'est à ses débuts que ce développement est le plus coûteux et le plus difficile. Les services de base — chemins de fer, routes, ports, électricité, irrigation — exigent d'énormes mises de fonds. Dans les pays démocratiques, au surplus, un certain minimum de services sociaux doit accompagner les programmes de développement économique, car autrement on ne pourrait pas y intéresser les masses. Les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques n'ont pas le même degré de développement, mais ils doivent tous affecter de fortes sommes aux services essentiels.

Quand la mise en valeur économique est bien lancée, ses effets sont cumulatifs, les difficultés financières et autres vont diminuant.

Coût estimatif

Le plan de Colombo, tel qu'il a été établi en septembre et octobre 1950, prévoit une dépense totale d'environ 5 milliards de dollars étalée sur une période de 5 ans, qui servirait à aménager de grandes installations dans les pays du Commonwealth du Sud et du Sud-Est asiatique. Ce chiffre a été calculé d'après les besoins des pays ou des territoires du Commonwealth parce que c'étaient les seuls qui eussent alors institué des programmes nationaux de mise en valeur. Quand le plan de Colombo fut établi, on estimait qu'il faudrait trouver en dehors de la région environ 3 milliards de dollars sur le total prévu. Des estimations plus récentes indiquent qu'il faudra probablement demander encore plus de fonds à l'étranger en raison de la situation des pays asiatiques sur les marchés internationaux. re

que précé
diaux du
et d'autre
qu'il en se
pays auro
dérable d
teindre le
programm
ment. Il v
sur des c
Banque i
et de mis
de projets
contribut
engagés à
l'Australie
un total d
traliennes.
dollars; la
de 3 mill
soit 8.3 m
premières
de livres
tant la pé
viron 900
principale
ling du te
dres par le
contributi
année par
deux prem
bo, le Par
25 million
truction d
année, un
aux deux
bation du
millions d
du Canad
nées du pl
dans le
grammes
même rég
les deux
total de 2
le Canada
Plan par
par la Lé
accordée a
pendant l
sera déter

Accords

La distrib
nancière c
Par voie c

due précaire par la baisse des prix mondiaux du jute, du coton, du caoutchouc et d'autres produits d'exportation. Quoi qu'il en soit, malgré tous leurs efforts, ces pays auront besoin d'une quantité considérable de capitaux étrangers pour atteindre les buts modestes fixés dans leurs programmes nationaux de développement. Il va sans dire qu'il faudra compter sur des capitaux privés; d'autre part, la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur fait déjà les fonds de projets plus vastes. Jusqu'ici, les pays contributeurs du plan de Colombo se sont engagés à verser les montants suivants: l'Australie, pendant la période de six ans, un total de 31.25 millions de livres australiennes, soit environ 70 millions de dollars; la Nouvelle-Zélande, l'équivalent de 3 millions de livres néo-zélandaises, soit 8.3 millions de dollars pour les trois premières années, à raison de un million de livres par an; le Royaume-Uni, pendant la période de six ans, un total d'environ 900 millions de dollars, obtenus principalement en libérant les soldes sterling du temps de guerre détenus à Londres par les pays bénéficiaires du Plan. La contribution du Canada est votée chaque année par le Parlement. Pour chacune des deux premières années du plan de Colombo, le Parlement a voté une somme de 25 millions de dollars en vue de la construction de grandes installations. Cette année, une troisième contribution égale aux deux premières est soumise à l'approbation du Parlement, ce qui portera à 75 millions de dollars la contribution totale du Canada pour les trois premières années du plan de Colombo. Les États-Unis, dans le cadre de leurs propres programmes d'assistance économique à la même région, ont versé ou promis pour les deux premières années un montant total de 200 millions de dollars. Comme le Canada, les États-Unis participent au Plan par des crédits annuels approuvés par la Législature; la mesure de l'aide accordée au Sud et au Sud-Est asiatiques pendant la prochaine année financière sera déterminée par le Congrès.

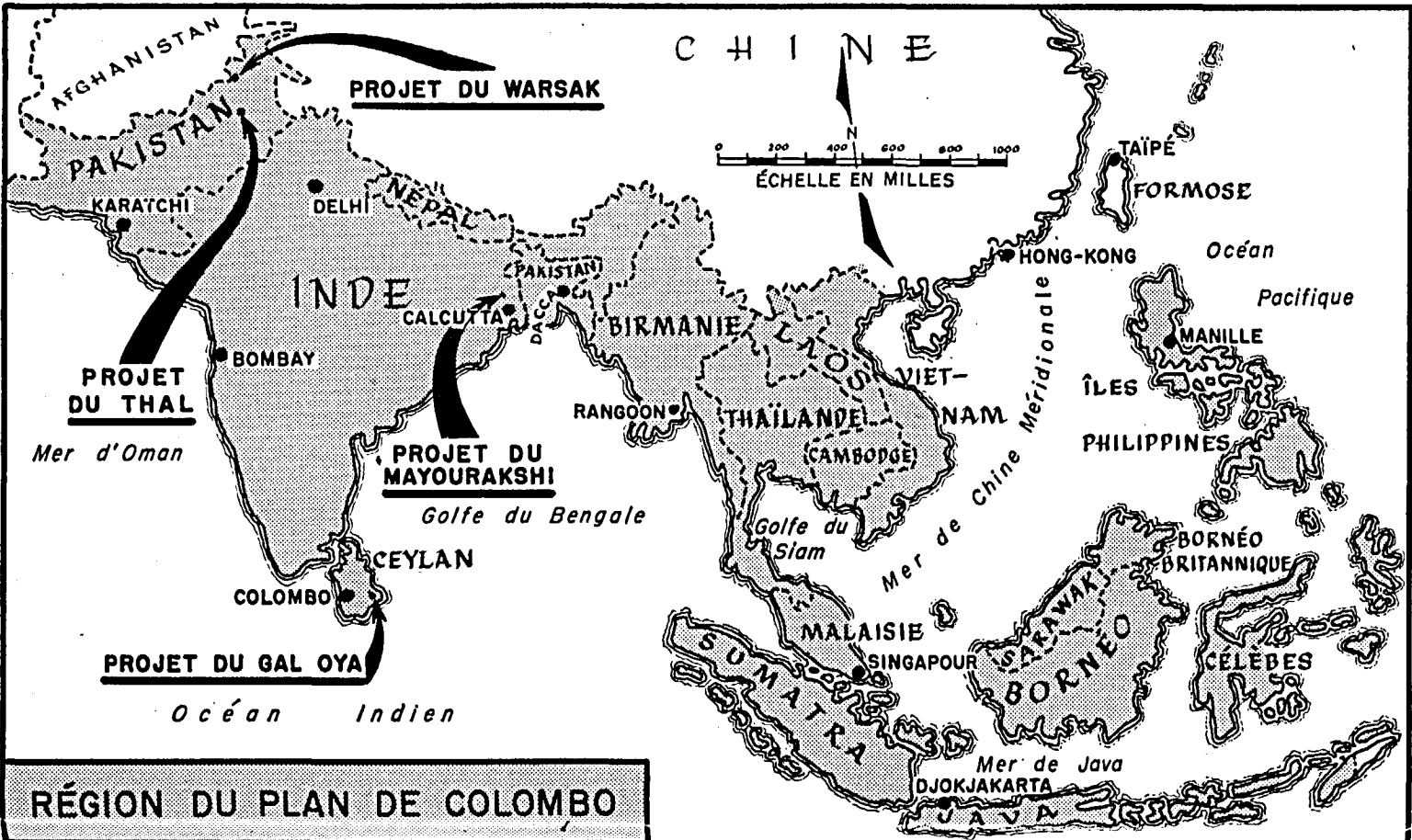
Accords bilatéraux

La distribution de l'aide technique et financière du plan de Colombo s'effectue par voie d'accords bilatéraux entre pays

donateurs et donataires. On s'efforce d'assurer la coordination de ces programmes bilatéraux, non seulement avec ceux des autres pays membres du plan de Colombo, mais aussi avec l'activité des autres organisations qui travaillent au développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, notamment la Banque internationale, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Pour que les régions insuffisamment développées retirent tout le fruit des ressources restreintes mises à leur disposition, il importe, non seulement d'éviter les doubles emplois mais aussi, autant que possible, de coordonner les divers programmes, afin d'assurer l'intégration des projets dans les programmes nationaux de développement économique.

Le Canada et le plan de Colombo

Le 10 septembre 1951, un échange de notes intervenu à la Nouvelle-Delhi a confirmé formellement le commun accord des Gouvernements du Canada et de l'Inde sur une déclaration de principes concernant l'aide économique du Canada à l'Inde dans le cadre du plan de Colombo. Le même jour, des notes identiques furent échangées à Karachi entre les représentants des Gouvernements canadien et pakistanais, et enfin à Colombo, le 11 juillet 1952, entre les représentants du Canada et ceux de Ceylan. La déclaration de principes stipule que toute aide économique fournie par le Gouvernement canadien aux Gouvernements indien, pakistanais ou cingalais consistera en biens et services conformément à des programmes définis, arrêtés successivement, d'un commun accord, par le Gouvernement canadien et le Gouvernement bénéficiaire. Des dispositions prévoient que l'aide financière du Canada prendra la forme soit de subventions soit de prêts, selon la nature des projets et selon l'emploi auquel on destine les marchandises et services fournis. Les modalités des programmes font l'objet, dans chaque cas, d'un accord entre le Gouvernement canadien et le gouvernement intéressé, compte tenu des dispositions générales suivantes en ce qui concerne les subventions et les prêts: pour toutes marchandises financées par des subventions du Gouvernement canadien et qui sont vendues ou autrement



RÉGION DU PLAN DE COLOMBO

distribuées
 ficaires, de
 vent non
 Gouverne-
 compte se
 La contrer
 Fonds dép
 rir les m
 de tel ou
 financer s
 Rement é
 Il un acco
 dien et le
 Le cas de
 sont jugés
 d'être ma
 ditions de
 gouverner
 commerc
 qu'on en
 vraisemb
 ses étran
 fait, tout
 Canada d
 Ho l'a été
 Certain
 Canada d
 Lembo. Il
 nents des
 que quico
 Leur lasse
 rèmes les
 de l'aide
 Les autorit
 de l'impor
 it dans
 économiq
 laquelle le
 chandises
 ralle, la pr
 teressent
 Les service
 Le plus sé
 à tout pro
 faire ess
 de dévelo
 sollicite l
 Aide à l
 Au cours
 en œuvre
 à versé 2
 millions à
 ours de
 de l'anné
 ruda a d

distribuées à la population de l'État bénéficiaire, des « fonds de contrepartie » doivent normalement être constitués. Le Gouvernement bénéficiaire ouvre un compte spécial pour ces fonds et y verse le contrevaieur en monnaie nationale des fonds dépensés par le Canada pour fournir les marchandises et services relevant de tel ou tel projet. Ces fonds servent à financer sur place des projets de développement économique arrêtés d'un commun accord par le Gouvernement canadien et le gouvernement intéressé. Dans le cas des programmes particuliers qui sont jugés par les deux parties susceptibles d'être financés par voie de prêts, les conditions des prêts sont fixées par les deux gouvernements, compte tenu du caractère commercial du projet visé, du rendement qu'on en attend et des effets qu'il aura vraisemblablement sur la réserve de devises étrangères du pays bénéficiaire. En fait, toute l'aide donnée jusqu'ici par le Canada dans le cadre du plan de Colombo l'a été sous forme de subventions.

Certains principes généraux guident le Canada dans l'exécution du plan de Colombo. Il est admis que les gouvernements des États assistés connaissent mieux que quiconque leurs propres besoins; on leur laisse donc le soin de proposer eux-mêmes les projets qui doivent bénéficier de l'aide du Canada. Dans leur choix, les autorités canadiennes tiennent compte de l'importance relative de chaque projet dans l'ensemble du développement économique, ainsi que de la mesure dans laquelle le Canada peut fournir les marchandises et services requis. Règle générale, la préférence va aux projets qui intéressent l'agriculture, les transports et les services d'utilité publique. L'examen le plus sérieux n'en est pas moins accordé à tout projet que le Gouvernement bénéficiaire estime utile à son plan national de développement et en faveur duquel il sollicite l'aide du Canada.

Aide à l'armature économique

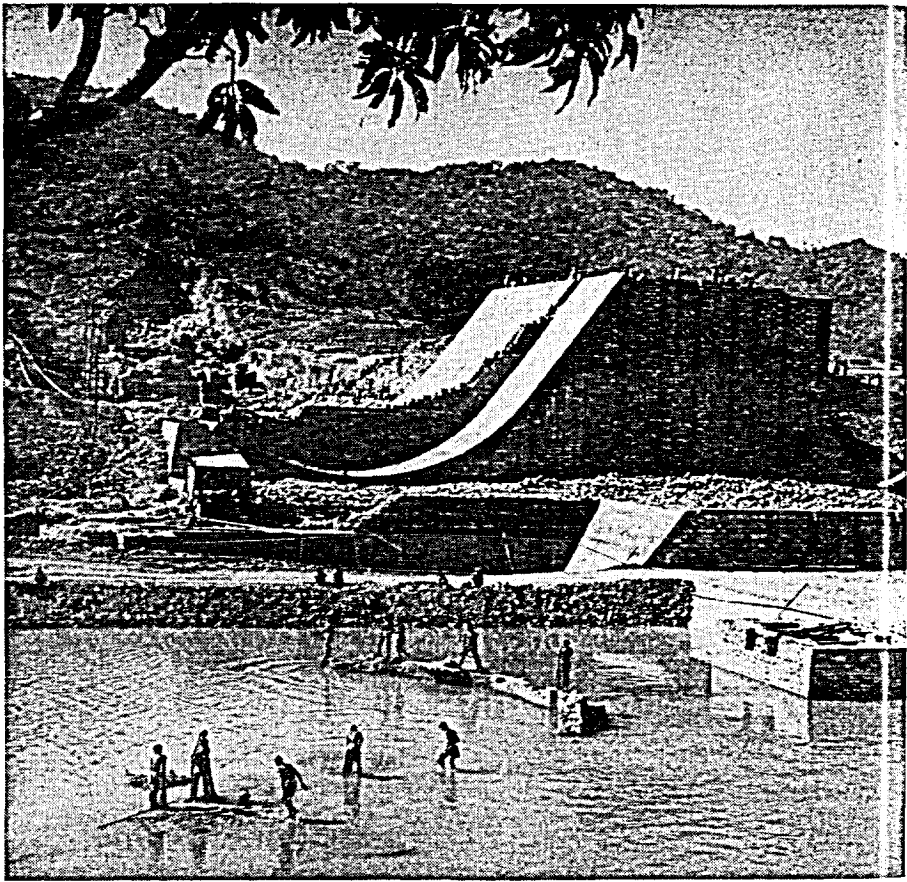
Au cours de la première année de mise en œuvre du plan de Colombo, le Canada a versé 25 millions de dollars, dont 15 millions à l'Inde et 10 au Pakistan. Au cours de la deuxième année, c'est-à-dire de l'année financière 1952-1953, le Canada a décidé d'étendre à Ceylan son

programme d'assistance. Deux millions de dollars seront alloués à Ceylan et le solde sera mis à la disposition de l'Inde et du Pakistan d'après les programmes soumis par leurs gouvernements. Il n'a encore été pris aucune décision définitive quant à la répartition précise de la contribution de 25 millions de dollars que le Parlement a été invité à voter pour l'année financière 1953-1954, et il n'est pas question de la diviser automatiquement entre les pays bénéficiaires du Plan. L'Inde, le Pakistan et Ceylan continueront de recevoir une aide canadienne, mais il n'est pas exclu qu'une certaine aide soit accordée à d'autres pays de la région au titre de projets soumis par eux.

Inde

Le problème alimentaire de l'Inde est formidable. La production vivrière du pays ne suffit jamais à nourrir la population, qui pourtant consomme très peu. L'État doit donc importer chaque année de grandes quantités de vivres. La quantité des provisions indispensables est de l'ordre de 50 millions de tonnes; or l'Inde produit rarement plus de 45 millions de tonnes, même dans les bonnes années. La nécessité où elle se trouve d'importer annuellement environ 5 millions de tonnes de vivres draine fortement ses modestes avoirs en devises étrangères et compromet sa balance des paiements internationaux. Le Gouvernement de l'Inde est parfaitement conscient de la terrible nécessité de combler cet écart; c'est pourquoi son plan quinquennal de mise en valeur tend avant tout à l'accroissement de la production agricole. Le plan prévoit que 17.5 p. 100 des mises de fonds seront consacrées à l'amélioration et à l'extension de la production agricole, et 21 p. 100 à l'irrigation, qui d'ailleurs touche de près à l'agriculture.

Le succès du programme agricole du plan quinquennal permettra à l'Inde de produire assez pour assurer la consommation nationale à son niveau actuel, et peut-être même assez pour accroître cette consommation. Pendant que le programme démarre, toutefois, l'insuffisance de la production subsiste et il faut continuer d'importer des vivres. C'est pour cela que le Gouvernement de l'Inde a prié le Canada d'affecter une partie des



Travaux du Mayourakshi — barrage en construction.

fonds du plan de Colombo à des envois de blé.

But du Plan

Certes, le plan de Colombo n'a jamais été envisagé comme un service d'assistance publique. Il était destiné, non pas à fournir des approvisionnements de secours, ni des aliments aux affamés, mais à développer et renforcer, sur une base permanente, l'économie des pays insuffisamment mis en valeur.

Néanmoins, on a reconnu dès le début qu'en certaines circonstances — et on signalait le cas de l'Inde — l'envoi gratuit de produits alimentaires pourrait contribuer au développement économique à long terme qui est le but du Plan. Le Gouvernement canadien accepta donc de consacrer à des dons de blé, en 1951-

1952, 10 millions de dollars des fonds de plan de Colombo accordés à l'Inde et en 1952-1953, 5 millions, sous réserve de modalités assurant des résultats profitables à l'armature économique du pays. On n'a pas encore atteint ce but par la création du fonds de contrepartie prévu par la déclaration de principes dont il a été question plus haut. Le Gouvernement indien a établi un compte spécial qu'il crédite des recettes réalisées par la vente du blé canadien dans l'Inde. Ce fonds de contrepartie, dont le montant en roupies équivaut aux 15 millions de dollars affectés par le Canada aux achats de blé, l'Inde doit l'utiliser pour financer certains projets de développement économique arrêtés d'un commun accord par les deux gouvernements. Ceux-ci se sont entendus, il y a quelques mois, sur la façon d'utiliser les premiers 10 millions du fonds créé et

contrepartie
somme se
payer en p
d'œuvre lo
truction re
d'irrigation
qui compo
centrale h
dans l'Etat
déjà été e
pour l'endi
rakshi et la
prévoit qu
en 1955. M
haute prior
véloppeme
gation de t
suite, une
000 tonnes
si l'approv
par le Can
aura donné
menaçait;
nomiser ses
étrangères
roupies rem
ments don
l'agriculture
arrêté l'em
constitués
de blé don
probable q
taillations c
s'il en est,
d'un autre
et de la du

Industries

Comme il
truit à Ma
hydro-élect
te énergie
créer dans
liales qui a
sistance de
un travail
saison mort
tra aussi c
locales ain
tions social
normale d
Gouvernem
pourparlers
l'outillage é
tie doit être
deux pays f

contrepartie des subventions de blé. Cette somme sera entièrement consacrée à payer en partie les salaires de la main-d'œuvre locale et les matériaux de construction requis pour les grands travaux d'irrigation de Mayourakshi. Ce projet, qui comporte la construction d'une petite centrale hydro-électrique, sera réalisé dans l'Etat du Bengale occidental. Il a déjà été effectué un travail considérable pour l'endiguement de la rivière Mayourakshi et la construction d'un barrage; on prévoit que l'aménagement sera terminé en 1955. Mayourakshi, un des projets de haute priorité du plan quinquennal de développement économique, assurera l'irrigation de 600,000 acres de terre et, par suite, une augmentation d'environ 400,000 tonnes de la production vivrière. Ainsi l'approvisionnement en blé de l'Inde par le Canada aura atteint trois buts. Il aura donné des vivres à ceux que la famine menaçait; il aura permis à l'Inde d'économiser ses modestes réserves de devises étrangères et il aura créé un capital en roupies rendant possibles des aménagements dont bénéficiera en permanence l'agriculture indienne. On n'a pas encore arrêté l'emploi des fonds de contrepartie constitués par les 5 millions de dollars de blé donnés cette année à l'Inde. Il est probable qu'ils serviront à achever les installations de Mayourakshi. Le reliquat, s'il en est, permettra de faire les fonds d'un autre projet conçu en vue de l'utilité et de la durée.

Industries familiales

Comme il est dit plus haut, il sera construit à Mayourakshi une petite centrale hydro-électrique d'environ 4000 kw. Cette énergie permettra principalement de créer dans la région des industries familiales qui ajouteront aux moyens de subsistance des paysans en leur procurant un travail utile et productif pendant la saison morte de la mousson. Elle permettra aussi d'établir de petites industries locales ainsi que d'améliorer les conditions sociales des habitants, conséquence normale de l'électrification rurale. Le Gouvernement de l'Inde a entamé des pourparlers avec le Canada au sujet de l'outillage électrique, dont la majeure partie doit être importée de l'étranger. Si les deux pays finissent par se mettre d'accord,

le Canada fournira les génératrices de la centrale ainsi que le matériel requis pour assurer la transmission du courant dans la région. Cette partie de l'entreprise coûtera environ 3 millions de dollars.

Transports

Les moyens de transport sont un élément essentiel de toute économie nationale. Dans ce domaine aussi, le plan de Colombo est venu en aide à l'Inde. L'Etat de Bombay, dont la population est très dense et les moyens de transport tout à fait insuffisants, a récemment décidé d'améliorer ses transports routiers. A sa demande, le Gouvernement central de l'Inde a prié le Canada d'aider à la réalisation de ce projet nécessaire par un don de véhicules automobiles. La requête a été bien accueillie par les autorités canadiennes, non seulement parce qu'elles reconnaissent la nécessité d'améliorer les moyens de transport de cet Etat, mais aussi parce que l'aide demandée contribuera dans une grande mesure à résoudre le problème alimentaire. On se rend compte que la production vivrière doit avoir pour complément des organes de distribution convenables, qui apporteront aux populations les aliments dont elles ont besoin. L'apport du Canada consistera surtout à fournir les camions qui permettront au producteur d'atteindre le consommateur. La contribution totale du Canada est de 835 camions, 450 autobus et 70 tracteurs et remorques. Bon nombre de ces véhicules sont déjà parvenus à leur destination, et les envois seront terminés dans un mois ou deux. Le coût global de l'entreprise, y compris les pièces de rechange, s'élève à 4 millions et demi de dollars.

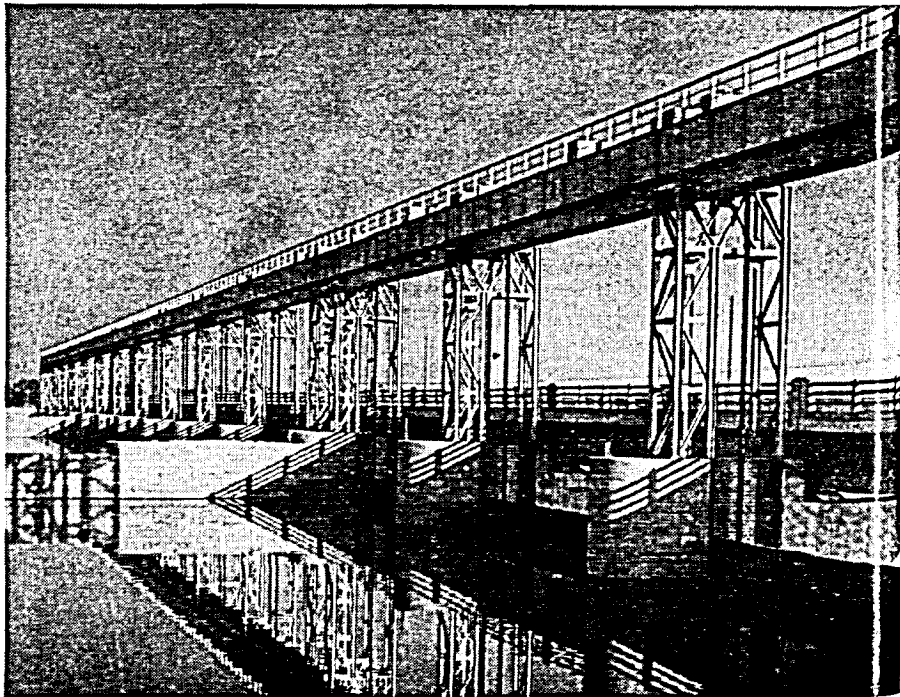
De même que toutes les initiatives canadiennes réalisées dans l'Inde sous le régime du plan de Colombo, le projet relatif aux transports de l'Etat de Bombay a été négocié entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement central de l'Inde. Bien que les véhicules aient été fournis au Gouvernement indien à titre gratuit, il a été convenu que celui-ci les céderait à son tour à l'Etat de Bombay sous un régime de prêt, attendu qu'une entreprise de transport doit être rentable. Toutefois, la société des transports de l'Etat de Bombay bénéficie de conditions

de remboursement beaucoup moins onéreuses que s'il s'était agi d'une transaction purement commerciale. A mesure que le Gouvernement central recouvrera le prêt, les paiements seront versés dans un fonds de contrepartie destiné à financer, en roupies, des travaux de développement économique. C'est là encore une entreprise du plan de Colombo qui remplira un triple objet: répondre au besoin pressant qui se fait sentir en matière de transport et distribution des vivres, dans une région particulièrement peuplée; épargner à l'Inde une sortie de 4 millions et demi de dollars, et lui permettre de constituer un capital en roupies qui servira à réaliser des projets de développement économique à long terme.

Récapitulation

Le bilan de l'aide fournie à l'Inde en vertu du plan de Colombo comprend

donc des envois de blé d'une valeur de 1 millions de dollars, la contrepartie en roupies de cette somme étant consacrée à la construction d'ouvrages d'irrigation et à des aménagements hydro-électriques à Mayourakshi; un don de 3 millions de dollars en génératrices et en matériel électrique, destinés à la centrale de Mayourakshi; enfin, au chapitre de l'amélioration des moyens de transport de l'État de Bombay, un don de camions et d'autobus d'une valeur de 4 millions et demi dont la contrepartie en roupies permettra de financer des entreprises nationales de développement économique. D'autres projets font l'objet d'une étude attentive. Si les enquêtes en cours révèlent que ces projets contribueront au développement économique de l'Inde et que le Canada peut disposer du matériel nécessaire, ils figureront sûrement au programme canadien d'assistance, et l'on y affectera les fonds disponibles.



—Gouvernement du Bengale occidental

Mayourakshi — le barrage vu de près.

A pro
de l'

On dit s
Traité de
suit un d
d'ordre m
dre « com
définition
la différen
les alliance
tendance
pour dépla
d'abord m
facilement
toujours à
rait bien se
on qu'on
le 4 avril,
sa création
ment d'exa
but.

Deux but

Il est indé
état d'insé
tion des N
er la sécu
versel, il d
d'une man
tout nature
l'antique m
présente le
pour la dé
premier d
l'agression,
cises que l
engagées à
ensuite, pa
tenir et a
quelle et c
que armée
tant un b
préconisé
l'article 2.
bres doive
sons de s
être résol
propres à
être », no
collaborati
tion a vrai

A propos du quatrième anniversaire de l'OTAN

On dit souvent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord qu'elle poursuit un double but: l'un immédiat et d'ordre militaire, l'autre lointain et d'ordre « communautaire ». Bien que cette définition fasse ressortir assez nettement la différence qui existe entre l'OTAN et les alliances militaires d'avant-guerre, la tendance à l'employer inconsidérément pour déplacer l'accent qu'on avait tout d'abord mis sur les projets militaires peut facilement prêter à confusion. On s'attend toujours à une transformation qui pourrait bien se produire d'une tout autre façon qu'on l'imagine. L'OTAN ayant fêté, le 4 avril, le quatrième anniversaire de sa création, il semble que ce soit le moment d'examiner de plus près son double but.

Deux buts

Il est indéniable que l'OTAN est née d'un état d'insécurité collective. L'Organisation des Nations Unies n'ayant pu assurer la sécurité collective sur le plan universel, il devint nécessaire de l'organiser d'une manière sélective. On commença tout naturellement par la région de l'Atlantique nord, parce que c'est celle qui présente la plus d'importance stratégique pour la défense du monde libre. Le but premier du Traité est de décourager l'agression, d'abord par les mesures précises que les parties contractantes se sont engagées à prendre en cas d'attaque, et ensuite, par leur consentement à « maintenir et accroître leur capacité individuelle et collective de résistance à l'attaque armée ». Le Traité comportait cependant un but secondaire. Celui-ci, qui fut préconisé par le Canada, est consigné à l'article 2. Non seulement les pays membres doivent-ils s'associer pour des raisons de sécurité, mais ils doivent aussi être résolus à susciter les « conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être », non moins qu'à « encourager la collaboration économique ». Cette résolution a vraisemblablement été inspirée par

une juste appréciation des perturbations et des crises qui ont laissé leur empreinte sur le XX^e siècle. La collaboration militaire n'a pas, à elle seule, paru suffisante pour parer à la menace particulière que présente le communisme international. On peut dire, en un sens, que l'OTAN a été constituée pour repousser tant le danger militaire de l'expansion soviétique que la menace idéologique de la propagande communiste.

Quatre années d'essai et de progrès nous ont amenés à conclure que ces deux buts de l'OTAN sont indivisibles. On s'est rendu compte que le but premier d'un dispositif de défense approprié est nécessairement lié au but secondaire qui est la collaboration non militaire. En d'autres termes, des moyens de défense appropriés contre l'agression doivent reposer sur une collaboration économique appropriée. On ne peut donc, à strictement parler, dissocier le côté militaire de l'OTAN de son côté non militaire. Le besoin de préparatifs militaires doit être envisagé en fonction de ses incidences lointaines, et le but non militaire ou « communautaire » comme un élément connexe. L'article n'a rien de fictif; il s'insère dans un processus évolutif. Deux passages des déclarations du Conseil de l'OTAN nous font comprendre la transformation des idées qui s'est opérée dans ce sens. La première de ces déclarations a été publiée à la suite de la réunion de Lisbonne, en février 1952, et la seconde après la réunion ministérielle de décembre dernier.

1. Les membres du Conseil souhaitent qu'un jour les principaux efforts de leur association puissent être concentrés à un moindre degré sur la défense, pour être consacrés davantage à la coopération dans d'autres domaines, en vue du bien-être de leurs peuples et du progrès de l'humanité.

2. En unissant leurs ressources et leurs connaissances, en partageant les charges matérielles de la défense, en appliquant constamment les principes de consultation mutuelle et d'assistance mutuelle, les pays membres ont déjà accru leur force commune, leur entente et leur unité.

Ces deux déclarations s'inspiraient de l'article 2. Sans affirmer la première, la seconde laisse entendre que la coopération dans le domaine de la défense et « la coopération dans d'autres domaines » ne s'excluent pas l'une l'autre.

Travaux récents

Un bref exposé de certains travaux récents de l'OTAN servira peut-être à expliquer le progrès de cette association. Jusqu'ici, l'OTAN s'est surtout appliquée à constituer dans la région de l'Atlantique nord des forces collectives sous un commandement unifié. En vue de créer et de maintenir des forces de défense, les pays membres ont dû mobiliser d'immenses ressources. Pour organiser et coordonner de tels efforts à l'échelle nationale, il a fallu mettre en œuvre une technique spéciale de planification collective qui, depuis la réunion du Conseil tenue à Lisbonne en février 1952, a pris le nom d'Examen annuel. L'Examen annuel pour l'année 1952 a débuté en juillet par l'envoi aux gouvernements membres d'un questionnaire destiné à recueillir les données relatives à l'exécution de leurs programmes de défense et à leurs projets d'avenir. Un rapport provisoire a été soumis aux ministres lors de la réunion du Conseil à Paris en décembre dernier, puis un rapport final sera déposé lors de la réunion ministérielle du mois d'avril 1953. Cet Examen est de nature expérimentale. C'est peut-être la première fois qu'un groupe de nations a volontairement consenti à ce que les projets de défense de chacune soient soumis à l'examen des autres avec le concours d'un comité international d'experts. Cette manière de procéder a révélé les problèmes extrêmement complexes et les difficultés d'ordre pratique auxquels donne lieu la formule de Lisbonne, qui vise à mettre sur pied des « forces collectives équilibrées », lesquelles, par le nombre et la qualité, doivent répondre aux exigences militaires modernes. La répartition juste et équitable du fardeau de la défense entre des pays de grandeur et de ressources inégales pose un problème auquel il est difficile d'apporter une solution satisfaisante. Il est évident que certains pays membres de l'OTAN peuvent contribuer plus que d'autres. Mais il est plus diffi-

cile de dire exactement ce que chacun est le mieux en mesure de faire et quelles limites chacun doit se fixer. Le but de cet Examen annuel est de réunir les données qui, si l'on parvient à se mettre d'accord sur des normes d'estimation, fourniront des réponses préliminaires à ces questions. D'autres problèmes interviennent. Quelles données faut-il recueillir? Comment les obtenir? Est-il possible de les comparer équitablement d'un pays à l'autre? Tels sont les problèmes d'ordre pratique auxquels le Conseil et le Secrétariat ont dû faire face dans ces derniers mois en procédant à l'Examen annuel. De leur étude, on a conclu à la nécessité de mettre l'accent sur l'efficacité plutôt que sur le chiffre des effectifs. Il a d'abord fallu estimer aussi exactement que possible ceux dont on pouvait disposer et avoir ensuite aux moyens d'en accroître la valeur et de les renforcer. Après quoi, il s'est agi de savoir quelles autres mesures il conviendrait de prendre à l'avenir pour fixer des buts permettant de compter sur des forces défensives suffisantes. Fixer un but marque à la fois un point de départ et un terme. Point de départ, parce que c'est là la base sur laquelle on peut édifier toute l'organisation militaire. Terme, parce que seule une estimation minutieuse des conditions propres à chaque pays peut assurer une décision judicieuse

Valeurs différentes

Cette position implique une échelle de valeurs différente de celle qui a été adoptée à Lisbonne. S'il est vrai que les effectifs à mettre sur pied en 1952 l'ont été en grande partie, il est peut-être vrai aussi qu'ils n'ont pas été nettement définis. Mais on s'est rendu compte qu'avant de dénombrer les effectifs, il fallait s'entendre sur ce que signifie précisément une division préparée et équipée pour le combat. Que représentent « cinquante divisions » comme force de combat? A cette question, chaque ministre de la Défense peut donner une réponse différente. Il incombe donc au général Ridgway et à l'amiral McCormick de proposer non seulement l'effectif requis mais aussi les normes auxquelles cet effectif doit correspondre du point de vue de la formation et de l'équipement. Cette dernière donnée a pris le pas sur l'autre

en ce sens
défense occ
efficacement
sur la qual
A Lisbonne
des forces,
étape est fi
ble de faire
potentiel e
pays memb

Examen a

L'Examen
terminé, se
programme
comporte
ment. Les
consultation
révision so
étroite com
s'orienter
men annue
convergent
Si cette an
juste estim
fication des
les objectif
pas moins
économique
portée, don
quissées. N
fégiques ré
restent elle
fications sel
tion interna
point de n
l'annulation
semble de
militaire d
tante révis
men annue
prer et de c
dont certain
d'autres de
tent à discu

L'infrastru

Plusieurs d
bordonnées
annuel. La
particulier,
depuis la c
Ces installa
tant surtout
de commu

en ce sens, que dans l'état actuel de la défense occidentale, il faut, pour prévenir efficacement toute agression, compter sur la qualité plutôt que sur le nombre. A Lisbonne, il fallait à tout prix fournir des forces, sans plus. Maintenant que cette étape est franchie, il est désormais possible de faire une nouvelle estimation du potentiel et du programme d'action des pays membres.

Examen annuel

L'Examen annuel 1952, qui sera bientôt terminé, se rattache donc logiquement au programme amorcé à Lisbonne, et ne comporte ni amputation ni ralentissement. Les principes et les méthodes de consultation élaborés au cours de cette révision sont à la base de cette plus étroite communauté de buts vers laquelle s'orientent les efforts de l'OTAN. L'Examen annuel devient le point vers lequel convergent les efforts de l'Organisation. Si cette analyse tend en définitive à une juste estimation des forces et à la planification des moyens propres à atteindre les objectifs militaires, elle n'en implique pas moins des considérations politiques, économiques et stratégiques de grande portée, dont certaines ont déjà été esquissées. Notons ici que les données stratégiques régissant les plans de l'OTAN restent elles-mêmes sujettes à des modifications selon les perspectives de la situation internationale. De même, la mise au point de nouvelles armes peut entraîner l'annulation de calculs antérieurs. L'ensemble de la planification stratégique et militaire doit faire l'objet d'une incessante révision, qui s'intègre dans l'Examen annuel. Il s'agit en somme d'équilibrer et de définir de nombreuses données dont certaines sont contrôlables, alors que d'autres demeurent imprévisibles et prêtent à discussion.

L'infrastructure

Plusieurs des tâches de l'OTAN sont subordonnées aux constatations de l'Examen annuel. La question de l'infrastructure, en particulier, a tenu la vedette pendant et depuis la dernière réunion ministérielle. Ces installations militaires fixes, comprenant surtout des aéroports et des réseaux de communications destinés à l'usage

commun des forces de l'OTAN, ne représentent qu'une fraction du programme global de défense de l'OTAN. Si cette partie des aménagements militaires a reçu une telle publicité, c'est que son financement par la communauté des pays membres entraîne des négociations compliquées et de nature à influer sur le comportement politique et économique de ces pays. Quelle peut être la quote-part de chacun? Quelle priorité devrait-on accorder au financement de l'infrastructure dans le cadre des autres articles du programme de défense? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre qu'en se référant aux données de l'Examen annuel. Le problème se ramène toujours à ceci: concilier les possibilités nationales avec les exigences de la défense collective.

Autres initiatives

L'Examen annuel embrasse encore d'autres initiatives de l'OTAN. Lorsqu'il s'agira d'aligner l'évaluation militaire d'une force défensive suffisante sur les facteurs politiques et économiques, il sera tenu compte des échanges de vues sur les problèmes politiques d'intérêt commun, notamment sur le Traité de la communauté européenne de défense et l'Indochine. Un groupe de travail du Conseil étudie en fonction de la défense les problèmes que soulèvent, par exemple, le chômage, le besoin de main-d'œuvre qualifiée et les programmes d'émigration et d'immigration.

Prenons ensuite le problème de la défense passive; comment le résoudre de façon coordonnée et où le ranger dans l'ordre de priorité? Enfin, il ne faut pas oublier non plus l'article 2, où les pays membres de l'OTAN se déclarent désireux de "contribuer au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions" et "en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées". Les mesures qui doivent être prises dans ce sens exigent, il est vrai, plus qu'une coordination d'efforts sur le plan de la défense. Et pourtant, la tâche de pourvoir à des forces militaires suffisantes pour détourner l'agression, avec toutes les ramifications

ON peut
l'émerau
qu'elle p
beauté ph
n'en a pas
reprises p
rébellions
XVII^e siè
qui régna
tous les tr
cinq ans
années dé

Géograph
produits
de Formo

Formose o
nois, Taiw
cents mille
Bleu et à
nois, entre
nord. Elle
de Fou-kie
détroit qui
cent vingt
sée en deu
tropicque d
tale de 235
soixante et
ble de sa
milles carr
de l'Etat d
pulation é
huit million
carpement
fois le gran
est rattaché
plateau sou
importance
qualifiée de
cré entre le
d'où elle c
qui relie
asiatique, à
à l'Inde.

qu'elle comporte, requiert tout aussi bien, du moins à l'heure actuelle, cette "meilleure compréhension" dont il est question à l'article 2. En acceptant de plein gré les efforts et les sacrifices communs inhé-

rents à une défense collective, les États souverains qui font partie de l'OTAN posent, en fait, les fondements du plein développement de la communauté nord-atlantique.

Le Canada verse \$100,000 au Fonds de secours aux réfugiés

Afin de venir en aide aux réfugiés nécessiteux, le Parlement canadien a voté un crédit de \$100,000 au Fonds de secours d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés. Ajouté à la contribution de \$70,000 versée par la Norvège, ce montant établit l'ensemble des contributions promises et versées à un peu plus de un million de dollars, soit au tiers de l'objectif.

Le Fonds de secours est administré par le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Depuis 1950, sur l'autorisation de l'Assemblée générale, le haut commissaire veille à ce que soient respectés les droits des réfugiés et tâche de trouver une formule définitive pour mettre fin à leurs malheurs. Son premier souci est d'assurer leur rapatriement ou leur assimilation au sein de nouvelles communautés nationales. Toutefois, en raison des graves problèmes auxquels devaient faire face les réfugiés qui n'avaient pas encore été réétablis au moment de la

dissolution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, le haut commissaire a cherché à obtenir des secours d'urgence pour ceux qui en avaient le plus besoin. Il y a un an, l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé un appel en faveur du fonds d'urgence établi à cette fin. Cet appel a été renouvelé lors de la septième session.

Des programmes d'assistance financés par ce Fonds de secours sont en voie de réalisation en Autriche, au Moyen-Orient et en Grèce, et le Fonds de secours fournit une aide matérielle à un certain nombre de réfugiés européens en Chine continentale. Le Fonds a reçu des contributions de la part des pays suivants: Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Les États-Unis, de leur côté, apportent une aide très généreuse aux réfugiés, dans le cadre de programmes qui leur sont propres.

Formose

En raison de l'intérêt que suscite actuellement l'île de Formose, on tâche d'en donner ici un aperçu en même temps qu'une chronique des principaux événements qui ont marqué son histoire politique et diplomatique, sans la moindre intention d'interpréter ou de commenter la conjoncture récente.

ON peut dire de Formose qu'elle est « l'émeraude de la mer de Chine ». Bien qu'elle possède comme l'Irlande une beauté physique luxuriante, son histoire n'en a pas moins été assombrie à maintes reprises par des conflits d'autorité et des rébellions en règle. Un dictionnaire chinois du XVII^e siècle résumait ainsi la situation qui régnait à Formose: « Des désordres tous les trois ans, une rébellion tous les cinq ans ». L'histoire de ces dernières années démontre la justesse du dictionnaire.

Géographie physique, produits et groupes ethniques de Formose

Formose ou, comme l'appellent les Chinois, Taïwan, est située à quelque quatre cents milles de l'embouchure du fleuve Bleu et à cent milles du continent chinois, entre 25° 20' et 21° 50' de latitude nord. Elle fait face à la province chinoise de Fou-kien dont elle est séparée par un détroit qui va de quatre-vingt-dix à deux cent vingt milles de largeur. Elle est divisée en deux parties presque égales par le tropique du Cancer. D'une longueur totale de 235 milles, sa largeur varie entre soixante et quatre-vingt milles. L'ensemble de sa superficie, qui est de 13,836 milles carrés, équivaut au quart de celle de l'État de l'Illinois, mais avec une population égale à celle de cet État, soit huit millions d'habitants. L'île forme l'escarpement oriental de ce qui était autrefois le grand continent sino-malaisien et est rattachée au continent chinois par un plateau sous-marin. Formose possède une importance stratégique évidente et a été qualifiée de porte-avions stationnaire ancré entre le Japon et les îles Philippines, d'où elle commande les voies maritimes qui relient le nord de l'Asie au sud-est asiatique, à la Malaisie, à la Birmanie et à l'Inde.

Géographie physique

L'arête montagneuse de l'île, orientée du nord au sud, est recouverte de forêts épaisses. Cette chaîne, dénommée Chou-san par les Chinois, s'élève à plus de 14,000 pieds; le mont Morrison, dont la cime est la plus haute que l'on connaisse dans l'île, s'élance à une altitude de 14,720 pieds. À l'est de cette chaîne, s'étend une étroite bande de terrain montagneux dont les falaises escarpées dominent l'Océan Pacifique d'une hauteur qui va de 1,500 à 2,500 pieds. Le versant occidental de cette chaîne consiste en une large plaine alluviale qui se déploie du nord au sud, coupée d'innombrables voies d'eau et aboutissant aux plages de vase et aux bancs de sable du littoral.

Sauf dans les parties septentrionale, centrale et orientale, où la précipitation est considérable, les brises marines atténuent la chaleur et assurent un climat tempéré. Néanmoins, la fièvre paludéenne sévit au nord de l'île et le typhon fait souvent rage en certaines saisons.

Produits

Formose est célèbre par sa végétation luxuriante. Plusieurs plantes de serres, telles les orchidées et les azalées, poussent à l'état sauvage sur les pentes des montagnes et dans les vallées. Fougères, fougères arborescentes, camphriers, tecks, pins, sapins, figuiers sauvages, bananiers, bambous, palmiers, indigotiers et autres bois de teinture, tabac, caféiers et manioc à tapioca poussent à profusion dans l'île. On y trouve quarante-trois espèces d'oiseaux indigènes. Le poisson abonde le long des côtes, mais les insectes et les animaux sauvages sont rares. Les récoltes les plus importantes sont le riz, que l'on recueille biennuellement, le sucre de canne, le thé, le jute, la patate, la fève et l'arachide. Les principaux minéraux sont

la houille, dont il existe des gisements considérables, l'or, le sel, le pétrole, le gaz naturel et le soufre. Parmi les exportations, on compte surtout, outre le camphre dont le marché mondial est contrôlé par Formose, le thé, le charbon, le sucre, le jute, le chanvre et les bois de teinture. Taihoku, ou Tai-peh, située dans le nord de l'île, est la capitale de Formose. Les ports principaux sont Tansui et Kulungare. Taïwan, sur la côte sud-ouest, est aussi un port important.

Groupes ethniques

La beauté de l'île ne le cède en rien à sa fertilité. En 1590, les navigateurs portugais qui longèrent la côte orientale furent tellement frappés par les montagnes escarpées et boisées et par l'âpre beauté du littoral qu'ils lui donnèrent, dans leur journal de bord, le nom de « Ilha Formosa » (Belle Ile). Les Chinois d'en face, qui peuvent facilement se rendre en jonque jusqu'à la rive occidentale, furent saisis par la beauté paisible des collines habitées et cultivées du versant occidental de Formose, et ils la surnommèrent « Taïwan » (Baie en Terrasses). Cette appellation demeure la désignation officielle de l'île. Avant le XVI^e siècle, elle était habitée par des populations d'origine malaise ou polynésienne apparentées aux peuplades de Mindanao et de Bornéo. Les descendants de ces aborigènes chasseurs de têtes qui présentent les caractéristiques des Malais et des Négritos vivent encore dans l'île de Formose. Ces aborigènes, dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ 146,000, habitent surtout les pentes des montagnes; même sous le régime japonais, ils tenaient à peu près la moitié de l'île. Ils menèrent la vie dure aux Japonais, si bien que leur territoire fut entouré de l'Aiyu-Sen, réseau de barbelés s'étendant sur plus de 360 milles, dont au moins 230 milles étaient électrifiés. Les aborigènes se divisent en deux groupes: a) le Jukuban ou « Sauvages subjugués », ou civilisés, au nombre de 116,000 environ répartis entre plus de 500 tribus, et qui ont voué obéissance au gouvernement; b) le Seiban ou « Sauvages incultes », au nombre de 300,000 environ comprenant 146 tribus, dont la plus farouche est à n'en pas douter celle des Tayals, chasseurs de têtes habitant le nord-est de l'île.

Il faut souvent assurer une escorte aux cueilleurs de camphre que leur travail amène dans les forêts habitées par les aborigènes.

En 1938, la population de Formose était ainsi répartie:

Chinois ¹	- - -	5,392,800	93.88%
Japonais	- - -	308,000	5.37%
Etrangers ²	- - -	43,400	.75%

Passé formosan

Bien que connue des Chinois dès avant l'ère chrétienne, l'île ne semble pas avoir attiré sérieusement l'attention avant les années 605 ou 606 après Jésus-Christ. Plusieurs colonies chinoises furent établies à Formose au XIV^e siècle, puis abandonnées au milieu du XVII^e. Depuis lors, Formose connut tour à tour la domination des Hollandais, des Espagnols, des Chinois, des Français et Japonais, et passa successivement aux mains de pirates chinois et japonais, d'un noble de Hongrie et d'un groupe de marchands américains venus de Canton.

En 1624, les Hollandais établirent sur le littoral sud-est (Zeelandia) un comptoir qu'ils gardèrent durant 37 ans. A partir de ce centre, ils étendirent leur domination sur l'intérieur, y envoyant des missionnaires et travaillant à répandre la culture de la canne à sucre et du camphrier. Ils avaient déjà (1619) fondé le poste stratégique de Batavia sur l'île de Java, d'où ils rayonnaient sur le reste des Indes orientales et sur Formose. Lors de l'invasion de la Chine par les Mandchous en 1644, la dynastie des Ts'ing supplanta celle des Ming. Plus de 10,000 Chinois gagnèrent Formose, que des pirates japonais et chinois utilisaient alors comme base d'opérations. Suivit l'exode annuel de milliers de Chinois venus surtout des populeuses provinces littorales de Foukien et de Kouang-Tong. Aujourd'hui encore, le dialecte fou-kiennais prédomine à Formose. En 1661, le pirate Koxinga, l'un des chefs de la dynastie des Ming, échappa aux Mandchous et débarqua à Zeelandia à la tête d'une flotte et d'une armée de 25,000 hommes. Les Chi-

¹ Y compris 146,000 aborigènes et Hakkas appartenant aux tribus de la province chinoise de Kouang-Tong.

² Ressortissants, pour la plupart, de la République de Chine.

nois de l'île, que le mécontentement avait gagnés, s'empressèrent, avec les pirates japonais et chinois, de lui accorder leur appui et, en l'espace d'une année, il parvint à déloger les Hollandais. Toute trace d'influence hollandaise disparut rapidement. Koxinga réussit à rester en possession de l'île durant 22 ans.

Partie de l'empire mandchou

Pendant 200 ans à compter de 1683, Formose fit partie de l'empire mandchou. Elle était administrée par un commissaire résident du Gouverneur de la province de Fou-kien, dont elle constituait une préfecture. Malgré la garnison de 10,000 à 15,000 hommes qu'elles avaient à Formose, les autorités mandchoues furent impuissantes à supprimer l'état de rébellion presque constant qui y régnait.

Le traité de Tien-tsin, conclu en 1858, ouvrit Formose au commerce avec l'Occident, en particulier avec la société Jardine Matheson et la société Dent, deux maisons britanniques de Hong-Kong. Aux termes de ce traité, les ports de Anping, de Tainan, de Takao et de Tansui devenaient accessibles aux trafiquants étrangers. En 1868, les Britanniques obligèrent les autorités chinoises à abolir le monopole du camphre, à reconnaître le droit des étrangers de voyager et d'acheter librement, le droit des missionnaires d'habiter et de travailler dans l'île, etc.

Pendant le XIX^e siècle, Formose était renommée pour la piraterie de ses habitants et le mauvais traitement que ceux-ci infligeaient aux naufragés. En 1869, les fusiliers marins du vaisseau allemand *Elbe* touchèrent à l'île. Les habitants ayant tiré sur ses troupes, le capitaine ordonna un débarquement, détruisit le village le plus proche et tua les gens qui ne s'étaient pas enfuis. En 1874, afin d'obtenir réparation pour le massacre d'un équipage japonais naufragé, le Gouvernement japonais envahit la partie méridionale de Formose, affirmant que l'île n'appartenait pas à la Chine du fait que celle-ci ne voulait pas ou ne pouvait pas gouverner ses habitants sauvages. Grâce à l'intervention de sir Thomas Wade, ministre britannique à Pékin, il n'y eut pas de guerre, les Japonais se retirèrent et les Chinois restèrent maîtres de l'île. Dix ans plus tard, pendant la guerre

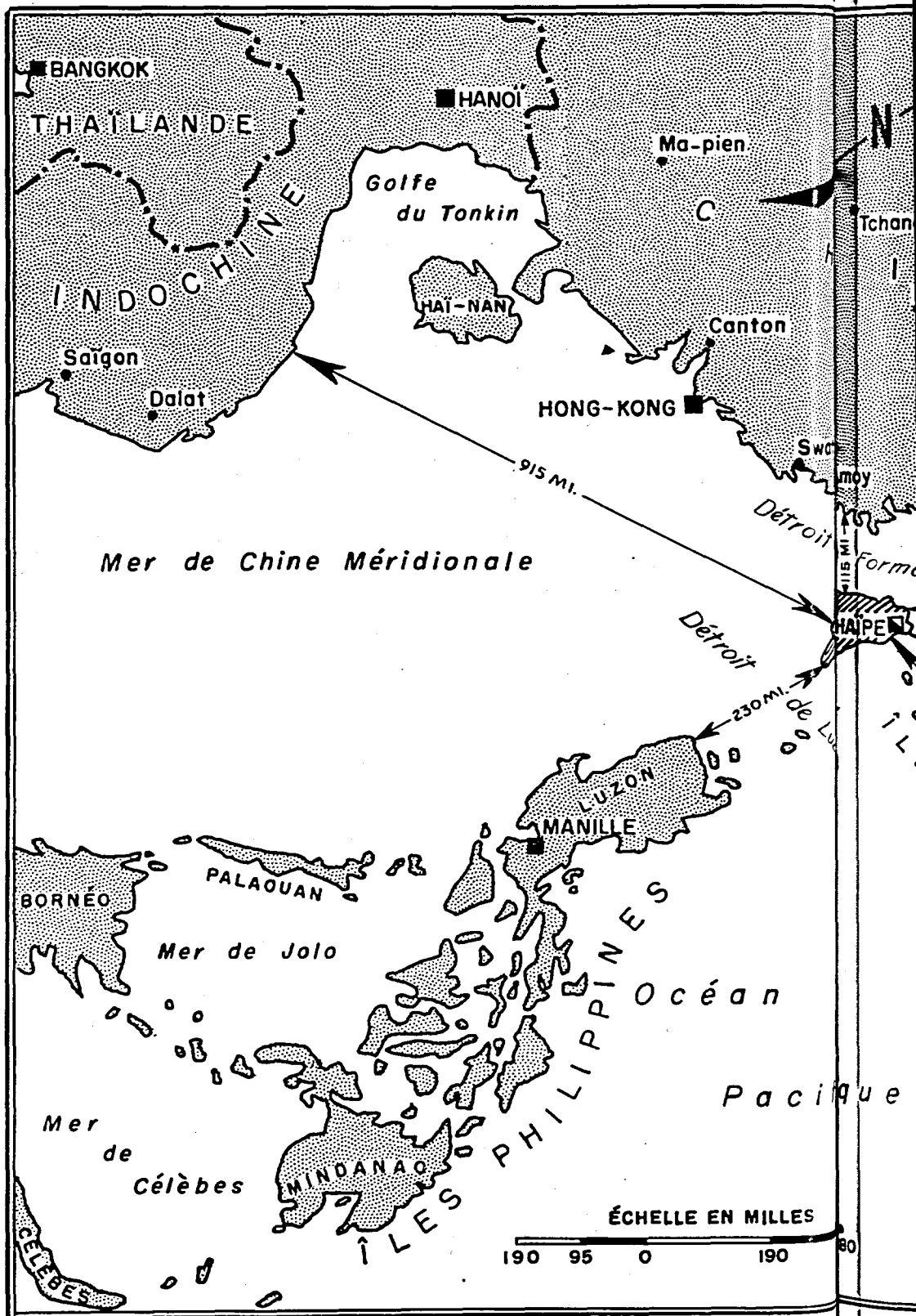
franco-chinoise au sujet du Tonkin, une escadre française commandée par l'amiral Courbet fit le blocus de l'île et, pendant huit mois, le drapeau tricolore français flotta sur la partie septentrionale de Formose, dans la région houillère de Keilung. Par suite de ces protestations violentes contre la piraterie et à cause de l'évidente valeur stratégique de l'île pour les navires de guerre étrangers, un décret impérial rendu en 1887 éleva Formose au rang de province indépendante, de préfecture de la province de Fou-kien qu'elle était jusque-là.

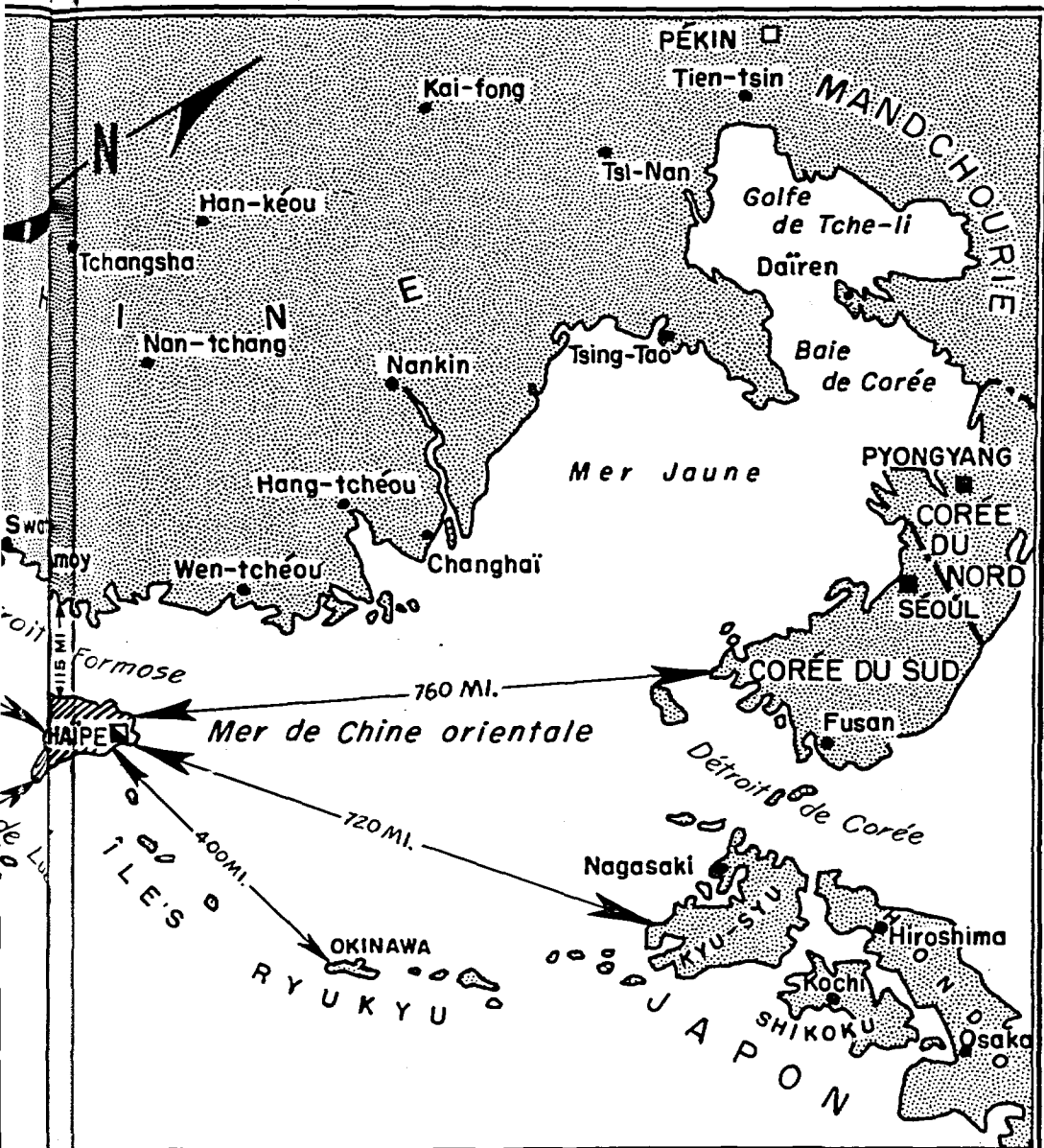
Cession au Japon

En 1895, la Chine est vaincue dans la guerre sino-japonaise, et le 18 avril, par le traité de Shimonoseki, Formose est cédée au Japon. Les Chinois de Formose, résolus à empêcher l'île de devenir japonaise, l'offrent alors aux Britanniques, puis aux Français. Les Britanniques déclinent l'offre. Pendant que le traité se négocie, Li-Hung-tchang, plénipotentiaire chinois, s'apitoie sur le sort des Japonais parce qu'ils ont eu le malheur de devenir maîtres de l'île, et fait remarquer qu'il est impossible de bien gouverner Formose pour les raisons suivantes:

- 1° Il est impossible de supprimer le brigandage;
- 2° L'habitude de fumer de l'opium est trop ancrée dans les mœurs de la population pour qu'on puisse l'extirper;
- 3° Le climat est malsain;
- 4° La présence des chasseurs de têtes s'oppose au développement économique.

Malgré cet empressement simulé du Gouvernement chinois de Pékin à se débarrasser de l'île, la population de Formose prend les choses en main et proclame la République de Formose (23 mai 1895). Celle-ci ne dure que trois semaines dans le nord, mais dans le sud les partisans contiennent les troupes japonaises jusqu'au 18 novembre. Ce n'est qu'au bout de quatre à six ans qu'on finit par avoir raison des partisans, que les Japonais, avec mépris, traitent de « brigands ». Ces « brigands », cependant, ont assez de ressources pour lancer une attaque (1900) contre la capitale de Formose, Taihoku (Tai-peh). De leur côté, les chasseurs de têtes des montagnes de l'intérieur





SITUATION DE FORMOSE (TAÏWAN) EN EXTRÊME-ORIENT

- | | | | |
|---|------------------------------|---------|--|
| ■ | CAPITALES | ----- | FRONTIÈRE INTERNATIONALE |
| □ | CAPITALE PROVISOIRE | ← MI. → | DISTANCES APPROXIMATIVES ENTRE FORMOSE ET LES PAYS AVOISINANTS |
| ◻ | CAPITALE DE FORMOSE | | |
| ◻ | CAPITALE PROVISOIRE DE CHINE | | |
| • | AUTRES VILLES | | |

s'acharnement contre l'envahisseur jusqu'à ce que les Japonais les aient persuadés de mettre bas les armes en leur donnant du sel, qui manque dans les montagnes, et dont quelques tribus se servent encore de nos jours comme valeur d'échange.

En mars 1906, plus de 6,000 Formosans sont portés tués ou blessés dans un tremblement de terre.

Immigrants japonais

Bien que le Gouvernement japonais ait institué un plan d'immigration à Formose pour obvier au surpeuplement des îles métropolitaines, un petit nombre seulement de cultivateurs japonais se montrent disposés à émigrer dans les possessions japonaises de Corée, de Formose ou de Mandchourie pour faire concurrence aux paysans coréens et chinois, habitués à un niveau de vie encore plus bas que le leur. En 1910, le Gouvernement japonais donne des terres, des maisons, des routes, des écoles, des hôpitaux, etc., à condition que toutes les avances soient remboursées dans un délai de dix ans. Sous le régime de ce plan, on ne réussit à établir que 3,368 personnes dans trois régions différentes. Si bien qu'en 1938, on ne compte encore à Formose que 308,800 Japonais. La plus grande partie de la population japonaise, à l'exclusion du personnel officiel et militaire, se trouve dans les régions minières du nord-est et ici et là dans les plantations qui bordent la plaine de la côte ouest.

Mouvements politiques

L'année 1918 voit se constituer à Formose le premier parti politique de type moderne, celui des Domeikai, hostile à la domination japonaise. Il est dirigé par de jeunes Chinois qui étudient à Tokio et son programme a pour but l'abrogation ou la réforme de certaines lois particulièrement sévères de Formose. En 1927, l'organe de ce groupe, *Jeunesse de Taïwan*, déménage à Formose et publie, jusqu'à sa suppression en 1930, des articles critiquant l'administration japonaise, surtout dans le domaine de l'éducation et de la culture. En 1928, les mouvements politiques de Formose se divisent nettement en deux groupes: les modérés, axés sur le Bunka Kyokai (Association cultu-

relle) et particulièrement influents dans les coopératives agricoles, et l'élément de gauche, ou marxiste, qui tâche de s'accréditer parmi les ouvriers. Ce dernier groupe est supprimé par les Japonais en 1928, au moment où ils commencent à exercer une surveillance plus étroite sur les mouvements politiques et sociaux de Formose.

Au cours des premières années de l'occupation, c'est-à-dire après 1895, les Japonais eurent fort à faire pour réprimer les soulèvements de la population chinoise. Pendant des années, des détachements réguliers de l'armée japonaise menèrent la lutte contre les aborigènes. En 1930 fut étouffée une révolte de plusieurs milliers d'indigènes.

Durant la seconde guerre mondiale, eu égard à la valeur stratégique de Formose, les Japonais l'utilisèrent comme base de leurs opérations contre le sud-est de l'Asie. C'est de Formose que partirent les avions qui bombardèrent les troupes du général MacArthur dans les Philippines. L'île fut plus tard pilonnée par les Alliés avec une telle violence que son économie en souffre encore.

Formose depuis la Déclaration du Caire

Pendant la seconde guerre mondiale, le Président Roosevelt, le Premier ministre Churchill et le généralissime Tchong-Kai-Tchek se réunirent au Caire pour se former une idée de ce que serait la situation de l'Extrême-Orient, une fois finies les hostilités. La Déclaration du Caire, à laquelle les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine souscrivirent le 1^{er} décembre 1943, énonçait ce qui suit: « Les pays signataires entendent dépouiller le Japon de toutes les îles du Pacifique dont il s'est emparé ou qu'il a occupées depuis le début de la première guerre mondiale et rendre à la République de Chine tous les territoires que le Japon a volés aux Chinois, tels la Mandchourie, Formose et les Pescadores. » Le 26 juillet 1945, les mêmes puissances, et par la suite l'Union soviétique, confirmèrent cette promesse par l'article 8 de la Proclamation de Potsdam: « Les dispositions formulées dans la Déclaration du Caire seront mises en œuvre et la souveraineté du Japon limitée aux îles de Hondsho, Hokkaido, Kyu-shu et Shikoku ainsi qu'aux îles de

moindre importance que nous déterminons.» Ainsi, le démembrement de l'Empire japonais devint l'un des buts, énumérés dans la déclaration de Potsdam, de la « reddition sans condition » du Japon.

Le 30 août 1945, Tchang-Kaï-Tchek proclamait la souveraineté de la Chine sur Formose. L'instrument japonais de reddition, qui fut signé le 2 septembre 1945, était fondé sur la Proclamation de Potsdam et précisait que les termes devaient en être appliqués. Dès la capitulation du Japon, la Chine fit de Formose l'une de ses provinces. Le 24 octobre, en conformité d'un ordre donné à la suite d'entretiens et d'ententes entre les puissances alliées intéressées, les forces japonaises de Formose se rendirent au Gouvernement nationaliste de Chine et, le 25 octobre, un gouverneur général chinois fut installé à Taïkoku (maintenant appelé Taï-peh). En débarquant dans l'île de Formose, les troupes chinoises reçurent un accueil enthousiaste de la part des Formosans. Malheureusement, les relations entre Taïwanais et Chinois du continent ne tardèrent pas à s'envenimer.

Le Japon n'a eu à verser que de faibles réparations, mais tous les biens japonais situés dans les pays alliés ou les régions libérées sont devenus propriété du pays où ils se trouvaient. Coréens et Chinois ont hérité ainsi d'investissements considérables, effectués au long des années par le Gouvernement et les porte-feuillistes du Japon en Corée, à Formose, en Mandchourie et en Chine même. Les fonctionnaires chinois saisirent promptement les avoirs japonais de Formose.

La tension montante entre les Taïwanais et l'administration continentale donna lieu le 28 février 1947 à un incident entre la police chinoise et une indigène qui colportait des cigarettes sans l'autorisation de la régie d'Etat. Il s'ensuivit des soulèvements qui eurent pour résultat de faire passer la plus grande partie de l'île sous l'autorité des chefs formosans dirigés par un « Comité de règlement ». Le 8 mars, à la requête du gouverneur chinois Chen-Yi, des renforts arrivèrent du continent. Des camions armés patrouillèrent les rues, et les chefs formosans furent exécutés. A la fin de mars 1947, au moins 5.000 personnes avaient été tuées et des milliers d'autres emprisonnées. Certains

chefs du Kouo-Ming-Tang ayant demandé la démission de Chen-Yi, Nankin annonça le 22 avril 1947 la nomination de Wei Tao-ming au poste de gouverneur. La situation s'apaisa, mais la tension latente ne se relâcha pas sensiblement.

En décembre 1948, le Conseil des ministres du Gouvernement nationaliste se transporta à Formose. A la fin du mois, la plus grande partie de la marine et de l'aviation chinoises avaient gagné l'île. Le généralissime Tchang-Kaï-Tchek lui-même quitta Tchoung-king, dans l'ouest de la Chine, pour s'installer à Formose, après la défaite que les armées nationalistes du continent essayèrent en 1949.

Statut de Formose

Au sujet du statut de Formose, le président Truman publia le 27 juin 1950 la déclaration suivante:

L'attaque contre la Corée démontre à l'évidence que le communisme, dans ses conquêtes de nations indépendantes, a dépassé l'emploi des méthodes subversives pour recourir désormais à l'invasion armée et à la guerre, défiant les ordres donnés par le Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Dans les circonstances, l'occupation de Formose par les forces communistes constituerait une menace directe à la sécurité du Pacifique et des forces américaines qui remplissent des fonctions légitimes et nécessaires dans cette région.

J'ai donc ordonné à la Septième Flotte de prévenir toute attaque contre Formose. Comme corollaire à cette décision, j'ai prié le Gouvernement chinois de Formose de cesser toute opération maritime et aérienne contre le continent. La Septième Flotte assurera l'exécution de cet ordre. Toute décision relative au statut futur de Formose devra attendre la restauration de la sécurité dans le Pacifique, un règlement de paix avec le Japon ou l'étude de la question par les Nations Unies.

Cette neutralisation de Formose constituait une mesure unilatérale de la part du Gouvernement des États-Unis et n'engageait aucun des autres pays membres des Nations Unies.

Le 5 août, le chef d'état-major adjoint du général MacArthur, le major-général A. P. Fox, à la tête d'un groupe de 22 officiers et soldats, arrivait à Formose pour y établir un bureau permanent de liaison entre le généralissime Tchang-Kaï-Tchek et le commandement suprême à Tokio. Le général MacArthur avait mis

en vive lumière l'importance militaire de Formose. Tenue par l'ennemi, « Formose pouvait » selon lui, « se comparer à un porte-avions incoulable et à un ravitailleur de sous-marins idéalement postés ». Le 24 août, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement communiste chinois, M. Chou En-lai, adressait au Conseil de sécurité un câblogramme le requérant de prendre des mesures contre « l'agression des États-Unis à Formose ».

A sa conférence de presse du 31 août, le Président Truman déclara qu'il ne serait pas nécessaire, une fois terminé le conflit de Corée, de tenir la Septième Flotte américaine dans le détroit de Formose.

Communiqué conjoint

Dans un communiqué conjoint publié le 8 décembre 1950 à la suite d'une conférence qui eut lieu aux États-Unis entre le Président Truman et le Premier ministre Attlee, les deux hommes d'État déclarèrent :

En ce qui concerne Formose, nous avons pris acte de ce que les deux parties qui revendiquent l'île se réclament de la Déclaration du Caire et se montrent peu disposées à soumettre la question aux Nations Unies. Nous avons reconnu la nécessité d'un règlement pacifique des litiges qui sauvegarderait les intérêts de la population de Formose et assurerait la paix et la sécurité dans la région du Pacifique, et nous estimons que l'examen de la question par les Nations Unies contribuera à la réalisation de ces fins.

Lors des négociations d'armistice qui s'ouvrirent à Kaesong au mois de juillet 1951, pour se poursuivre ensuite à Pan Moun Jom, il ne fut pas formellement question du statut futur de Formose.

Le Régime du généralissime Tchang-Kaï-Tchek et l'aide des États-Unis aux Nationalistes chinois

L'administration de Formose par le généralissime Tchang-Kaï-Tchek est une question fort controversée. Il faut toutefois reconnaître que la superposition de près de deux millions de Chinois du continent aux six millions de Formosans ne pouvait manquer de poser certains problèmes. De ces continentaux, six cent mille sont soldats, deux cent mille sont fonctionnaires; quant aux autres, ce sont des hom-

mes d'affaires ou de profession et des intellectuels. Ce groupe contraste nettement avec la population indigène, composée de 95 p. 100 de paysans. Lorsque M. K. C. Wu, ancien maire de Changhaï, devint gouverneur de la province, il porta à 23 le nombre des membres de la Commission provinciale afin de pouvoir y faire entrer dix-sept Formosans.

Dans son volume intitulé *Formosa under Chinese Nationalist Rule*, M. Fred W. Riggs donne l'estimation suivante des forces armées de Tchang-Kaï-Tchek cantonnées à Taïwan au mois de mai 1951:

Armée (forces terrestres) . . .	345,000
Marine	45,000
Aviation	70,000
Forces militaires combinées . .	20,000
Officiers politiques et Garnison .	120,000

Total 600,000

Le 1^{er} mai 1951, le Groupe consultatif d'assistance militaire des États-Unis s'installa officiellement à Formose. Ce groupe comprend maintenant quelque six cents officiers et soldats américains chargés de réorganiser, d'instruire et d'équiper les forces nationalistes pour la « défense de Formose et le maintien de la sécurité interne ». Ce groupe a déjà engagé environ 300 millions de dollars en vue surtout d'assurer l'achat et l'expédition d'armes, de munitions, de véhicules, de matériel sanitaire, de rations, d'uniformes et d'équipement spécialisé. Grâce aux efforts du groupe, Formose aura bientôt des aéroports convenables, un meilleur réseau d'alerte aérienne, des aménagements portuaires modernes et plusieurs autres installations nécessaires à ses préparatifs militaires. De plus, les États-Unis ont récemment intensifié leur aide militaire à Formose.

Aide économique

Avant la guerre de Corée, Formose avait déjà bénéficié d'une assistance se chiffrant par 40 millions de dollars en coton, engrais, blé, pétrole, matériel sanitaire et autres produits en provenance des États-Unis. Depuis le mois de juin 1950, un crédit supplémentaire de 250 millions de dollars a été affecté à l'aide économique au Gouvernement nationaliste. La majeure partie de ces fonds a servi à payer

certaines importations essentielles telles que coton, pétrole, soja et engrais chimiques nécessaires pour maintenir la production agricole de Formose. Le produit de la vente de ces importations sert à combler le déficit budgétaire du Gouvernement chinois, à financer la construction des installations militaires, notamment des casernes, et à supporter les dépenses qu'entraînent, à Formose même, les autres chapitres du programme d'assistance. L'Office de la sécurité mutuelle fournit au Gouvernement chinois les fonds requis pour rétribuer les experts techniques de la J. G. White Engineering Corporation et autres. Au moment de la victoire contre le Japon, la production d'énergie électrique à Formose était tombée à 50,000 kilowatts. A la fin de 1952, cette production avait été sextuplée. La production domestique des engrais chimiques, qui était de 104,000 tonnes en 1951, accusera vraisemblablement une augmentation de 50 p. 100 en 1952.

Commission de reconstruction rurale

Cependant, c'est avec la Commission mixte sino-américaine de la reconstruction rurale que les États-Unis ont eu le plus de succès à Formose. Cet organisme fut créé en application du China Aid Act de 1948, et commença ses travaux sur le continent. La Commission de la reconstruction rurale s'attaqua à quatre aspects du problème agricole de Formose: réforme agraire, productivité agricole, associations de cultivateurs et hygiène rurale. Déjà les loyers agricoles ont été réduits d'environ 60 p. 100 et ne doivent pas excéder 37.5 p. 100 de la récolte principale; les taux stipulent une période d'occupation d'au moins trois ans, et les terres domaniales sont mises à la disposition des petits cultivateurs à des conditions abordables. Le rendement annuel du riz est de 1.5 million de dollars, chiffre sans précédent dans le pays. De 1.3 million de têtes qu'elle était il y a deux ans et demi, la population porcine est passée à 1.9 million. Bonne affaire pour les Chinois, qui calculent souvent leur niveau de vie d'après le nombre de jours dans le mois où ils peuvent manger du porc. Grâce aux 250 programmes différents qu'elle exécute à Formose, la Commission de la reconstruction rurale est en voie

d'opérer pacifiquement dans la vie agricole de l'île une véritable révolution sociale et économique.

Attitude canadienne à l'égard de Formose

L'Instrument japonais de reddition, fondé sur les Déclarations du Caire et de Potsdam, fut signé par le Canada le 2 septembre 1945. Le Gouvernement canadien fut informé (1946) de l'administration *de facto* de Formose par la Chine dans une note du Gouvernement nationaliste, où il était dit que Formose était redevenue chinoise, que les Formosans avaient recouvré leur citoyenneté chinoise et que, aux termes d'un accord conclu avec la Chine, le *modus vivendi* commercial intervenu avec cette nation était applicable à tous les territoires chinois, y compris Formose. L'attitude du Gouvernement canadien à l'égard de Formose fut définie le 1^{er} avril 1952 à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, qui déclara, notamment, ce qui suit:

... En ce moment, les Nations Unies se sont engagées à essayer au moins de faire la paix avec la Chine communiste en ce qui concerne la Corée. Les pourparlers de paix en sont à leur premier stade, c'est-à-dire au stade des négociations d'armistice. Voilà ce que nous essayons de faire. Si nous réussissons à franchir ce premier pas, nous nous sommes engagés à discuter les autres questions d'Extrême-Orient. Nous avons pris cet engagement aux Nations Unies. Devons-nous maintenant dire que jamais nous ne permettrons le retour de Formose à Pékin à moins que les Chinois ne se débarrassent de leur gouvernement actuel? Faut-il que nous disions cela, surtout après avoir souscrit à des accords internationaux en vertu desquels nous avons reconnu que Formose faisait partie de la Chine et après avoir admis que la souveraineté, en ce qui la concerne, réside actuellement en Chine, légalement? Ce serait là une diplomatie sans souplesse, une diplomatie qui déboucherait sur une impasse et qu'il ne serait pas sage d'adopter en ce moment...

... Sans doute, un jour ou l'autre, la question de Formose devra-t-elle donner lieu à un débat et à une décision sur le plan international, de préférence par le truchement des Nations Unies, comme l'a déjà laissé entendre le secrétaire d'État des États-Unis.

Dans cette discussion qui viendra, j'imagine, à son heure, les autorités responsables devront prendre en considéra-

tion certains éléments. Le premier et peut-être même le plus important d'entre eux (que nous négligeons souvent dans nos débats sur ce problème) est celui-ci: il faut tenir compte de l'opinion des habitants de Formose. Ils n'ont jamais joui de leur indépendance nationale, ils diffèrent profondément, à divers points de vue, des Japonais et des Chinois qui ont été leurs maîtres. Deuxièmement, il faut tenir compte des engagements internationaux déjà contractés, y compris, pourrais-je ajouter, la Charte des Nations Unies. Troisièmement, il faut faire entrer en ligne de compte le caractère et la politique du gouvernement ou des gouvernements de la Chine qui peuvent être alors au pouvoir. Quatrièmement, bien entendu, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que je viens de mentionner, à

savoir que juridiquement Formose est une partie de la Chine. C'est à peu près la seule question sur laquelle ils sont d'accord. Le différend porte sur le gouvernement qui doit régir Formose.

M. Pearson a exprimé son opinion sur cette question à plusieurs reprises. A la suite du discours sur l'état de l'Union que le Président Eisenhower a prononcé le 2 février 1953 et dans lequel il annonçait une modification de la directive présidentielle à la Septième Flotte, M. Pearson a fait à la Chambre des communes le 5 février 1953 une déclaration sur la politique canadienne à l'égard de Formose dont on trouvera le texte à la page 83 d'*Affaires extérieures*, livraison de mars.



VISITE À L'ONU D'UN ANCIEN COMMANDANT EN CORÉE

— Nations Unies

Le président de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, accueille au Siège de l'ONU le général James A. van Fleet, ex-commandant de la Huitième Armée des États-Unis en Corée. À gauche, M. Henry Cabot Lodge, représentant des États-Unis aux Nations Unies.

Le C

Commis
économ

On trou
qu'accom
ques du
sujet pr
le Conse
me sessi
en gran
au sein

Plan de

Il existe
techniqu
économi
ment dé
que, Con
stupéfian
ciales, C
mission
Commis
Commis
Le Cana
des qua
auxquels
divers p
siègent
sessions
social é
à comb
Conseil,
gine con
chargés,
certains
mandati
documen
que le C
aux prob
concepti
posé d'e
intégrale
vaux de
dans les
souvent
bats sur
des Nat
d'une dé
du Con
du trava
demeura

Le Canada et les Nations Unies

Commissions techniques du Conseil économique et social

On trouvera ici un bref exposé du travail qu'accomplissent les commissions techniques du Conseil économique et social. Le sujet présente d'autant plus d'intérêt que le Conseil tient actuellement sa quinzième session et que ses travaux se fondent en grande partie sur les études élaborées au sein de ces commissions.

Plan de travail

Il existe présentement huit commissions techniques, distinctes des commissions économiques régionales, et respectivement dénommées: Commission de statistique, Commission fiscale, Commission des stupéfiants, Commission des questions sociales, Commission de la population, Commission des transports et communications, Commission des droits de l'homme et Commission de la condition de la femme. Le Canada est, à l'heure actuelle, membre des quatre premiers de ces organismes auxquels participent à tour de rôle les divers pays, sauf les cinq Grands, qui y siègent en permanence; à chacune de ses sessions d'été, le Conseil économique et social élit les États qui seront autorisés à combler les vacances. Dans le cadre du Conseil, les commissions devaient à l'origine constituer des corps de spécialistes, chargés, à titre individuel, de contrôler certains travaux et de formuler des recommandations fondées sur une étude plus documentée et plus approfondie que celle que le Conseil est en mesure de consacrer aux problèmes qui lui sont soumis. Cette conception initiale d'un organisme composé d'experts indépendants ne s'est pas intégralement réalisée au cours des travaux des commissions qui, notamment dans les domaines moins techniques, ont souvent eu tendance à modérer leurs débats sur ceux des principaux organismes des Nations Unies. Toutefois, à la suite d'une décision prise à la onzième session du Conseil, on a entrepris un examen du travail des commissions qui, tout en demeurant bien en deçà des propositions

soumises par le Gouvernement canadien et ceux de certains autres États, devrait néanmoins contribuer à faire disparaître les chevauchements et les doubles emplois ainsi qu'à assurer une planification d'ensemble. Un nouveau remaniement doit être effectué après une période d'essai de deux ans.

En vertu du plan révisé, les commissions, sauf la Commission des stupéfiants, la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme, se réuniront tous les deux ans au lieu d'une fois par année et examineront à fond leurs programmes en vue d'éliminer tout chevauchement et d'établir une échelle convenable de priorités.

Réunions des commissions

Les commissions qui se sont déjà réunies ou qui doivent se réunir au cours de l'année sont les suivantes: Commission de la population, du 19 au 30 janvier; Commission des transports et communications, du 2 au 11 janvier; Commission de statistique, du 2 au 14 février; Commission de la condition de la femme, depuis le 16 mars; Commission des stupéfiants, depuis le 30 mars; Commission fiscale, à partir du 27 avril; Commission des droits de l'homme (Genève), depuis le 7 avril. Pour faire suite à une résolution prise par la quatorzième session du Conseil et priant la Commission des questions sociales de présenter au Conseil, en 1953, un rapport sur deux questions particulières, cette commission se réunira également cette année.

Le Conseil économique et social doit, au cours de sa présente session, examiner les rapports de la Commission des transports et communications, de la Commission de statistique et de la Commission de la population. Le premier objectif de la Commission de statistique, qui est d'assurer l'entière comparabilité des statistiques à l'échelon international, semble au premier abord n'offrir d'intérêt ou d'importance que pour un petit nombre de spécialistes d'un domaine particulièrement aride et ingrat. En réalité, il s'agit

de faire un effort rationnel et coordonné pour maintenir et relever les niveaux de vie dans le monde. De même qu'un diagnostic sûr est indispensable au traitement efficace d'une maladie, de même, dans l'ordre économique et social, l'énoncé précis et uniforme des questions posées dans une formule de recensement industriel ou de statistique démographique permet, une fois l'enquête terminée, de dresser de solides données comparatives. On vise par là à atteindre un double but: normaliser les méthodes statistiques sur le plan international, et aider gouvernements et organismes nationaux et internationaux à s'y conformer. L'étendue des tâches appelle leur hiérarchisation.

La Commission de la population

La Commission de la population s'intéresse à la statistique démographique et aux données relatives aux populations elles-mêmes plutôt qu'à leurs activités. Le rapport de sa septième session signale les résultats généralement satisfaisants auxquels ont abouti les efforts tendant à accroître l'accessibilité, la précision et la valeur comparative des statistiques. Durant les années 1950-1952, il a été effectué quatre-vingt-deux recensements nationaux, la plupart en conformité des normes proposées. La série de recommandations formulées provisoirement en 1949 sur la statistique des migrations a été soumise pour examen à divers gouvernements et organismes internationaux, dont plusieurs ont pris des mesures administratives pour assurer une plus grande comparabilité et accessibilité des statistiques démographiques. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Toutefois, les efforts immédiats porteront sur la tâche la plus urgente: l'organisation de la Conférence mondiale de la population, dont la tenue a été autorisée à la quatorzième session du Conseil économique et social et qui doit avoir lieu en septembre 1954. La conférence groupera quelque 400 spécialistes de la statistique démographique qui auront à étudier huit questions d'importance majeure. Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour provisoire dressé par la commission préparatoire, la Commission a signalé qu'il fallait éviter d'y inscrire trop de sujets n'ayant que des rapports lointains avec la démographie,

et de s'aventurer trop loin dans la spéculation gratuite. Elle a également recommandé au Conseil de demander aux gouvernements qui ont effectué récemment des recensements de préparer, pour le moment de la Conférence si possible, des études analytiques basées sur des rapports complets ou même fragmentaires ayant trait aux questions les plus importantes du point de vue de leurs programmes de développement économique et social. Des cycles d'études régionaux, qui constituent l'un des moyens les plus efficaces d'aider à la connaissance et à l'utilisation des méthodes statistiques modernes, sont prévus pour l'Amérique latine en 1953 et le sud-est de l'Asie en 1954. Toutefois il est possible que l'un de ces cycles soit différé en raison de la lourde tâche imposée à certains services du Secrétariat des Nations Unies par l'organisation de la Conférence mondiale de la population.

Tendances démographiques

Enfin, la Commission s'est longuement arrêtée à l'examen de la seconde phase de sa tâche, qu'elle abordera quand elle disposera de chiffres suffisamment comparables et précis, à savoir l'étude de l'interdépendance des facteurs démographiques, économiques et sociaux, et l'analyse connexe des effets probables des programmes de développement sur l'importance numérique et la composition des populations. Le principal document soumis à la Commission a consisté en une étude du Secrétariat des Nations Unies intitulée « Facteurs déterminants et conséquences des tendances démographiques ». Une fois achevée, cette étude devrait aider à prévoir les changements auxquels les programmes de développement peuvent donner lieu dans la structure sociale et économique des pays insuffisamment développés. Le Gouvernement de l'Inde a collaboré avec le Secrétaire général à une étude sur place des effets concrets de certains développements économiques et sociaux sur l'accroissement de la population. Le développement économique peut se définir l'excédent de l'augmentation de la production par rapport à l'accroissement de la population, amenant un relèvement des niveaux de la consommation. Les spécialistes sont

loin de s'entendre sur l'action réciproque de l'accroissement démographique et de l'augmentation du rendement économique. Après une étude des principales théories en cours, le Secrétariat en est venu à la conclusion qu'il n'existe probablement pas de formule d'application universelle. Il ressort néanmoins de ce qui précède que les changements démographiques pouvant résulter d'un programme de développement économique et social doivent entrer en ligne de compte dans l'élaboration concrète de ce programme; les ignorer serait s'exposer à des résultats décevants. En conséquence, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter une résolution appelant l'attention des gouvernements sur ces conclusions.

La Commission de statistique

A sa réunion du 2 au 13 février, la Commission de statistique a passé en revue un certain nombre d'enquêtes et de mémoires tendant à favoriser la précision et la comparabilité des diverses catégories de statistiques. Ces documents sont d'ordinaire rédigés par le Secrétariat, ou par des groupes de spécialistes désignés à cette fin, puis soumis pour commentaires aux gouvernements et aux organisations internationales intéressées; après une rédaction définitive, la Commission les transmet au Conseil économique et social. Une fois approuvés, on les recommande à l'attention des gouvernements membres et des organismes internationaux intéressés. Les principales questions ainsi étudiées lors de la septième session de la Commission de statistique furent les concepts et définitions concernant la formation des capitaux, les définitions à employer dans les statistiques industrielles de base, l'uniformisation des procédés de compilation des statistiques du commerce extérieur, les statistiques des prix de gros et un système de nombres-indices entrant dans un indice général, un système de comptabilité nationale et tableaux-types, la normalisation des statistiques relatives au transport aérien, la classification des travaux industriels des ménages, les statistiques de la distribution, les statistiques de la balance des comptes, les statistiques monétaires et bancaires, les indices du coût de la vie, les principes fonda-

mentaux d'un système de statistiques de l'état civil (aussi étudiés par la Commission de la population). La Commission de statistique a préparé pour le Conseil économique et social des projets de résolution demandant aux gouvernements de sanctionner les règles adoptées pour les définitions employées dans les statistiques industrielles de base et les statistiques des migrations, ainsi qu'un système de statistiques de l'état civil. Elle pria le Secrétaire général de soumettre aux commentaires des gouvernements les mémoires relatifs aux concepts et définitions concernant la formation des capitaux, un système de comptabilité nationale et la classification des travaux industriels des ménages. Elle pria aussi le Secrétaire général de continuer l'examen de la question des statistiques des prix de gros et d'un système uniforme de nombres-indices pour les indices généraux des prix de gros et des statistiques de la distribution (c'est-à-dire les chiffres courants du commerce de détail, etc.), et aussi d'encourager l'uniformisation des statistiques relatives au transport aérien. Après avoir examiné les mémoires du Fonds monétaire international sur les nouveaux manuels que le Fonds se propose de publier au sujet de la compilation des statistiques de la balance des comptes et des statistiques monétaires et bancaires, la Commission a demandé à être tenue au courant des progrès que l'on pourrait faire dans le domaine des statistiques de la balance des comptes et a recommandé que les gouvernements et les organismes nationaux intéressés soient invités à soumettre au Fonds leur manière de voir et leurs recommandations sur l'organisation et la présentation des statistiques monétaires et bancaires. La Commission formula elle-même diverses observations sur le mémoire de l'Organisation internationale du Travail concernant les méthodes que celle-ci entend suivre lorsqu'elle discutera les indices du coût de la vie à sa huitième Conférence générale. Elle pria le Secrétaire général de signaler ces observations à l'attention de l'Organisation internationale du Travail. La Commission a approuvé les conclusions du Centre technique d'études sur l'Organisation de la statistique, selon lesquelles chaque pays devrait déterminer ses besoins essentiels

en matière de statistiques de manière à permettre l'élaboration d'un ordre de priorité tenant compte des réalités. Elle invita le Secrétaire général à appeler l'attention des gouvernements sur cette proposition et à établir un guide ou un schéma dont ils pourraient se servir pour faire une enquête sur leurs services statistiques. Enfin, la Commission a étudié les progrès généraux de la statistique et a constaté que les recensements démographiques et agricoles de la période 1950-1952 ont été très réussis du point de vue de la statistique et que plus de trente régions ont pour la première fois fourni des bulletins statistiques.

Transports et communications

La Commission des transports et communications a rédigé et remis au Conseil économique et social un protocole relatif à un système uniforme de signalisation routière, en recommandant qu'il soit ouvert à la signature des parties à la Convention de 1949 sur la circulation routière. Pour la plupart des Canadiens, habitués à ne circuler qu'au Canada et aux États-Unis, le problème de la signalisation et des indications routières ne revêt pas une très grande importance. Néanmoins, la substitution, dans la mesure du possible, d'une signalisation par l'image au mot écrit a certainement plus d'importance dans des régions plus polyglottes que le continent nord-américain. La Commission a fait six recommandations au Conseil économique et social. Tout d'abord, elle a demandé que le Secrétaire général soit chargé de nommer une commission de neuf experts, recrutés dans les pays les plus intéressés, afin de dresser des règles uniformes applicables au transport des marchandises dangereuses et qui seraient jugées acceptables par tous les pays. Les experts définiraient, entre autres choses, les catégories de marchandises dangereuses et institueraient un système de symboles universellement reconnaissables. Le transport d'un volume croissant de marchandises dangereuses rend plus urgent le besoin d'une telle standardisation. En second lieu, la Commission a soumis à l'approbation du Conseil économique et social des recommandations tendant à assujettir à un minimum uniforme de réglementation la délivrance des permis de conduire des véhi-

cules automobiles. Ces recommandations seraient transmises à tous les gouvernements membres des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi qu'à tous les signataires de la Convention de 1949 sur la circulation routière, avec prière d'en tenir compte lorsqu'ils établiraient leur propre réglementation. Troisièmement, la Commission a étudié une enquête du Secrétariat sur les pratiques discriminatoires en matière d'assurance sur le transport et a recommandé au Conseil économique et social de proposer aux divers gouvernements de faire insérer dans les traités auxquels ils sont parties des clauses visant à prévenir toute discrimination entre les différents marchés d'assurance sur le transport. Quatrièmement, la Commission a prié le Conseil économique et social de donner instructions au Secrétaire général de poursuivre ses efforts afin d'assurer l'entrée en vigueur de la Convention de 1948 sur l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Il faut, pour cela, vingt et une ratifications ou adhésions. Or, à ce jour, treize pays seulement, dont le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, ont ratifié la Convention. Cinquièmement, il a été recommandé au Conseil économique et social d'autoriser le Secrétaire général à prier des experts d'étudier le problème de la pollution de l'eau de mer, leurs conclusions devant être mises à la disposition de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Sixièmement, la Commission recommande, pour l'année prochaine, la convocation à Genève des représentants des gouvernements afin de conclure deux conventions internationales douanières destinées à faciliter le déplacement des touristes en permettant à ceux-ci de traverser les frontières avec leur voiture et leurs effets personnels.

Condition de la femme

A sa dernière session, en 1952, la Commission de la condition de la femme a achevé de mettre au point la Convention sur les droits politiques de la femme; ayant été approuvée par l'Assemblée générale, elle sera ouverte à la signature le 31 mars. Elle renferme trois clauses essentielles qui garantissent à la femme, sur

un pied
de vote,
et l'éligib
septième
mars, ser
ports inté
res du pr
figurent e
vantes: c
statut de
statut de
accès de
salaire é
femme au
me marié
travaux d
tions spé
tance tec
dition de

La Com

Quant au
encore sa
eront ser
me sessio
cial, il co
mission d
ment à
juillet 19
Conseil é
prochaine
Commissi
lations e
coordonn
termes de
sixième s
ce progra
ré à la se
sion n'ay
de 1952
naire sur
de ». sup
sion sup
1953. En
tariat a
membres
suggestio
on pour
gramme
gouverne
canadien
positives
se borna
les cond
mesures
consacré

un pied d'égalité avec l'homme, le droit de vote, l'accès aux charges de l'État et l'éligibilité aux fonctions politiques. La septième session, qui s'est ouverte le 16 mars, sera consacrée à l'étude des rapports intérimaires sur les articles ordinaires du programme de la Commission qui figurent en général sous les rubriques suivantes: droits politiques de la femme, statut de la femme dans le droit privé, statut de la femme dans le droit public, accès de la femme à la vie économique, salaire égal à travail égal, accès de la femme aux études, nationalité de la femme mariée, participation de la femme aux travaux de Nations Unies et des institutions spécialisées, et programme d'assistance technique en rapport avec la condition de la femme.

La Commission des questions sociales

Quant aux trois commissions qui doivent encore se réunir en 1953 et qui présenteront sans doute des rapports à la seizième session du Conseil économique et social, il convient de mentionner la Commission des questions sociales. Conformément à une résolution adoptée le 28 juillet 1952 par la quatorzième session du Conseil économique et social, l'objet de la prochaine session est de permettre à la Commission de formuler des recommandations en vue d'un programme d'action coordonnée dans le domaine social. Aux termes de la résolution prise en 1951, à la sixième session de l'Assemblée générale, ce programme devait d'abord être présenté à la septième session, mais la Commission n'ayant pas eu le temps à sa session de 1952 d'étudier le « Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde », préparé par le secrétariat, une session supplémentaire doit avoir lieu en 1953. Entre-temps, le rapport du Secrétariat a été adressé aux Gouvernements membres, avec prière de formuler des suggestions et des recommandations dont on pourra s'inspirer pour arrêter un programme d'action pratique. Jusqu'ici, neuf gouvernements, dont le Gouvernement canadien, ont présenté des propositions positives. L'étude faite par le Secrétariat se bornait elle-même à une enquête sur les conditions actuelles, sans suggérer de mesures concrètes. A la suite des chapitres consacrés à des sujets tels que l'hygiène,

l'éducation, l'alimentation et la nutrition, les conditions de travail et d'emploi, cette étude se termine par trois relevés des conditions sociales dans les régions suivantes: Amérique latine, Moyen-Orient, Asie du Sud et du Sud-Est. Dans sa réponse au Secrétaire général, le Gouvernement canadien déclare qu'il tient le rapport du Secrétariat pour un document précieux et que, d'ailleurs, le Canada a déjà appuyé une proposition tendant à ce qu'il en soit présenté un semblable à intervalles réguliers, sa valeur résidant surtout en ceci, « qu'il offre non pas un programme précis d'action, mais plutôt une étude de fond et une critique des conditions sociales dans le monde ». Il convient de souligner le passage suivant de la réponse du Gouvernement canadien:

De l'avis du Gouvernement canadien, le programme d'action à soumettre à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 535 (VI) de l'Assemblée générale, devrait être préparé par le Conseil économique et social sur la base des études individuelles des programmes existants qu'auront entreprises les institutions spécialisées, la Commission des questions sociales et d'autres organismes intéressés, et devrait consister surtout dans un examen général des programmes existants, accompagné de recommandations relatives aux priorités qui pourraient être accordées aux projets particuliers les plus urgents, les plus pratiques et se prêtant davantage à une solution rapide, ainsi que de suggestions en vue de toutes modifications de nature à donner un caractère vraiment pratique à l'ensemble des programmes et à assurer la coordination de l'activité des divers organismes dans le domaine social. En conformité d'une résolution prise le 28 juillet 1952 par le Conseil économique et social, la Commission des questions sociales, outre la révision de son programme actuel, aura des recommandations à faire sur ce programme général. On estime, toutefois, qu'il n'y aurait rien à gagner à inclure, dans les recommandations que la Commission des questions sociales fera au Conseil au sujet du programme d'action, des propositions comportant un élargissement notable des programmes actuels des institutions spécialisées et d'autres organismes que ces institutions n'ont pas pris en considération, et l'on est d'avis que les recommandations faites au Conseil devraient se fonder sur l'étude générale que le Conseil doit entreprendre des programmes existants.

Il est donc fort probable que le Conseil économique et social sera saisi cette année, lors de sa seizième session, d'un rapport de la Commission des questions sociales embrassant des sujets très divers

et exigeant un examen minutieux ainsi que des programmes des institutions spécialisées et d'autres organismes intéressés,

afin que l'on puisse soumettre à l'Assemblée générale les recommandations les plus pratiques dans le domaine social.

Conférence sur l'assistance technique

On peut dire que le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies vient d'entrer dans une nouvelle phase de progrès. En effet, la « Troisième conférence des Nations Unies sur l'Assistance technique », qui s'est tenue à New-York à la fin de février, a fourni à soixante-neuf nations l'occasion d'intensifier les échanges de compétences et de connaissances techniques entre plusieurs pays.

Le Programme élargi d'assistance technique est exécuté conjointement, depuis juillet 1950, par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Les contributions n'entrent pas dans le budget ordinaire des Nations Unies et sont versées à titre bénévole par les États membres ainsi que par d'autres pays. Outre le Programme élargi, et dès avant juillet 1950, les Nations Unies administraient un programme « régulier » au moyen de fonds inscrits au budget ordinaire des Nations Unies. Ce programme, auquel on a affecté cette année un crédit de \$1,716,000, a surtout pour objet de dispenser des conseils d'experts dans les domaines économique, administratif, industriel et autres, de constituer des bourses de perfectionnement et d'études, d'organiser des stages d'étude et d'instituer des plans de démonstration pratique.

Contributions des gouvernements

A l'issue de la réunion de la Conférence sur l'assistance technique, tenue les 25 et 26 février, soixante-quatre gouvernements se sont engagés volontairement à verser des contributions d'un montant global de 21 millions de dollars (porté depuis à 22 millions) à l'œuvre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Bien qu'elle reste en deçà de l'objectif de 25 millions de dollars qui avait été proposé tout d'abord, cette somme est néanmoins supérieure à chacune de celles qui ont été versées depuis les débuts de l'entreprise, c'est-à-dire depuis trois ans. Le Canada s'est engagé à verser un minimum de \$750,000 pour l'année financière 1953, à condition que l'ensemble des

contributions atteigne 20 millions de dollars, et un maximum de \$850,000 si le montant total atteignait 25 millions de dollars. (Voir, à la page 136, le texte de la déclaration canadienne.)

Sur les soixante-neuf pays représentés à la Conférence, cinquante-deux étaient membres de l'Organisation des Nations Unies. (Les cinq pays du bloc soviétique ont boycotté le programme depuis ses débuts; le Guatemala, la Jordanie et le Pérou étaient absents de la Conférence. De plus, dix-sept pays qui n'étaient pas membres des Nations Unies ont accepté l'invitation de participer à la Conférence

Réalisations du Programme

Dans son rapport sur les réalisations du Programme élargi d'Assistance technique des Nations Unies, le président du Bureau de l'Assistance technique, M. David Owen, a annoncé à la Conférence que 650 plans de démonstration pratique étaient en cours d'exécution dans 72 pays différents. Ces plans bénéficiaient du concours de 1,091 experts. De plus, 1,106 ressortissants de pays insuffisamment développés ont pu faire des études à l'étranger grâce aux bourses de perfectionnement et d'étude. On a souligné que les conseils des experts ont permis aux populations de plusieurs pays d'améliorer chez elles les méthodes agricoles, les services d'hygiène, l'éducation, les transports et communications, le développement industriel et la formation professionnelle. On a aussi fait ressortir ce fait, que le Programme élargi n'est pas une œuvre de charité, mais plutôt une grande entreprise de coopération dans laquelle les pays évolués viennent en aide aux pays mal pourvus de techniques modernes et dans laquelle on met les compétences en commun au lieu de prêter des services sans espoir de retour. Ce programme a pour objet de permettre aux pays insuffisamment développés non seulement de s'aider eux-mêmes, mais aussi de se soutenir les uns les autres et de bénéficier d'une coopération internationale. Ainsi, l'Indonésie, qui a obtenu le con-

cours d'exp
maines, a c
tains exper
elle étudie
Mentionno
l'Inde et le
une certain
programm
tres pays r
ment écon
du premier
les frais aff
ration fure
fonds disp
urent rep
cours du d
d'assistanc
dollars le c
A l'heure
dent ou q
ront les fo
que trois
raient être
était possi
cessaires.

Administr

Le Bureau
ordonne n
programm
directeurs
au progr
permanen
participan
CO, l'OAC
plus, deux
la Banque
nétaire in
cution du
assistance
pas en es
avec d'aut
nique: P
américain

cours d'experts étrangers dans divers domaines, a elle-même fait en sorte que certains experts d'autres pays viennent chez elle étudier ses méthodes de pisciculture. Mentionnons aussi le Chili, l'Égypte, l'Inde et le Mexique qui, tout en recevant une certaine assistance dans le cadre du programme, ont prêté des experts à d'autres pays résolus à assurer leur développement économique et industriel. Au cours du premier exercice du Programme élargi, les frais afférents aux demandes de coopération furent sensiblement inférieurs aux fonds disponibles et les sommes inutilisées furent reportées à l'exercice suivant. Au cours du deuxième exercice, les demandes d'assistance excédèrent de 5 millions de dollars le chiffre global des contributions. A l'heure actuelle, les projets qui attendent ou qui sont en préparation épuiseront les fonds disponibles; en fait, quelque trois cents nouveaux projets pourraient être utilement mis en marche s'il était possible d'obtenir les sommes nécessaires.

Administration

Le Bureau de l'Assistance technique coordonne méthodiquement les travaux du programme. Ce bureau se compose des directeurs des organismes qui participent au programme et a à sa tête un président permanent. Les institutions spécialisées participantes sont l'OIT, l'OAA, l'UNESCO, l'OACI, l'OMS, l'UIT et l'OMM. De plus, deux autres institutions spécialisées, la Banque internationale et le Fonds monétaire international collaborent à l'exécution du programme en fournissant une assistance technique mais n'y contribuent pas en espèces. Il y a aussi coopération avec d'autres organismes d'assistance technique: Plan de Colombo, Programme américain du Point Quatre, Organisation

des États américains. Les pays insuffisamment développés ne reçoivent d'assistance que lorsque leurs gouvernements respectifs ont défini le genre d'assistance requis et présenté une requête formelle.

Les dispositions relatives au financement du Programme élargi d'assistance technique prévoient que, sur les 21 millions de dollars dont on disposera, une somme de 10 millions de dollars sera allouée d'office aux institutions spécialisées qui participent au Programme. Ce partage, d'ailleurs, est conforme à une formule adoptée antérieurement. Le Bureau de l'Assistance technique distribuera le reliquat selon son appréciation des priorités et des besoins.

Il convient de souligner la visite que le Directeur général de l'Administration de l'Assistance technique des Nations Unies a faite au Moyen-Orient. Avant d'être nommé à ce poste, M. H. L. Keenleyside a fait partie pendant plusieurs années du ministère des Affaires extérieures; il a été ambassadeur du Canada à Mexico, puis sous-ministre de l'ancien ministère des Mines et Ressources. Il a beaucoup voyagé afin de se rendre compte par lui-même des problèmes auxquels doit faire face le Programme d'assistance technique. Au cours de son dernier voyage, M. Keenleyside a conféré au sujet des questions d'assistance technique avec les autorités de plusieurs pays et il a étudié les méthodes susceptibles d'assurer la réussite des plans de développement économique et social. Il a signé deux accords sur l'assistance technique, un accord de base avec le Gouvernement de l'Iraq et un accord complémentaire avec le Gouvernement égyptien; en outre il a pu constater comment s'exécutent les importants programmes d'assistance technique en marche depuis déjà quelque temps en Iran et en Jordanie.

LE PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES

Déclaration faite par M. D. M. Johnson, représentant du Canada à la troisième conférence des Nations Unies sur l'assistance technique, à New-York, le 26 février 1953.

Monsieur le Président,

Je saisis avec joie l'occasion qui m'est offerte de déclarer une fois de plus que le Gouvernement canadien appuie de tout cœur le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. L'idée de fournir une assistance technique aux pays moins développés est un des faits les plus marquants qui se soient produits depuis 1945 sur la scène internationale. C'est sans doute cette idée qui a été à l'origine d'une des réalisations les plus fécondes des Nations Unies au cours de ces années difficiles. Les contributions du Canada au Programme d'assistance technique démontrent assez clairement, il me semble, tout l'espoir que le Gouvernement canadien fonde sur les possibilités de cette assistance.

Depuis les débuts du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, le Gouvernement canadien y a contribué plus d'un million et demi de dollars. Je dois ajouter que le montant de ces contributions aurait été encore plus élevé si d'autres gouvernements avaient répondu plus largement à l'appel. Comme vous le savez, Monsieur le Président, les autorités canadiennes sont d'avis que seule une participation universelle, sous le régime de laquelle tous les gouvernements contribueraient selon leurs moyens, peut véritablement assurer le succès des programmes d'assistance technique. Afin de favoriser cette participation universelle, nous avons eu recours, comme d'autres gouvernements, au principe des majorations conditionnelles.

Formule des majorations conditionnelles

Le Gouvernement canadien se propose de s'en tenir encore cette année à la formule des majorations conditionnelles. Je suis autorisé à déclarer ici que, sous réserve des usages constitutionnels, le Gouvernement canadien est disposé à verser l'équivalent de \$750,000 (É.-U.) à condition que l'ensemble des contributions atteigne 20 millions de dollars. Je suis en outre autorisé à déclarer que, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, mon Gouvernement sera heureux d'élever sa contribution à un maximum de \$850,000 (É.-U.). Comme par les années passées, la décision du Gouvernement canadien de relever le chiffre de sa contribution dépendra de l'accueil que tous les autres gouvernements réserveront à l'appel qui leur est fait, avant que soit signé l'Acte final de cette Conférence. Le Gouvernement canadien a vivement regretté que, eu égard à la réponse de certains autres gouvernements, il ne lui ait pas été possible de verser le plein montant de l'offre qu'il avait faite pour 1952. Le Gouvernement canadien espère fermement qu'il n'en sera pas ainsi cette année et que l'ensemble des contributions promises pour l'année financière 1953

s'élèvera à 25 millions de dollars et qu'il pourra porter sa contribution au maximum de \$850,000.

Volonté de coopérer

Par ses contributions au Programme élargi d'assistance technique et par sa participation au Comité de négociation des fonds extra-budgétaires, le Gouvernement canadien a affirmé son désir de coopérer pleinement avec les Nations Unies et les autres gouvernements en vue de réunir les fonds nécessaires à la poursuite de cette tâche essentielle, qui consiste à pourvoir d'assistance technique les pays qui en ont sérieusement besoin. En prenant ce nouvel engagement pour 1953, le Gouvernement canadien témoigne de sa volonté de continuer à coopérer dans ce sens et de faire tout en son pouvoir pour amener les gouvernements à participer en plus grand nombre et de façon encore plus généreuse et plus enthousiaste que par le passé aux programmes d'assistance technique.

Pour conclure, monsieur le Président, je tiens à exprimer les remerciements de mon Gouvernement aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, qui, en 1952 comme par le passé, ont travaillé si efficacement au succès des programmes d'assistance technique. Le Gouvernement canadien se rend parfaitement compte des difficultés qu'ont à affronter, sur le plan de l'administration et de l'action, les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre un pareil programme, et il leur est reconnaissant du dévouement et de la détermination dont ils font preuve dans l'accomplissement de la tâche qui leur est assignée. Le Gouvernement canadien est également reconnaissant aux fonctionnaires du Bureau de l'assistance technique des efforts qu'ils font pour coordonner de plus en plus étroitement les divers travaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans le domaine de l'assistance technique. Mon Gouvernement a toujours estimé qu'il était extrêmement important d'éviter le chevauchement et le doublement des efforts. Grâce en grande partie à la réorganisation du Bureau de l'assistance technique, des progrès sensibles ont déjà été accomplis dans ce sens; toutefois, nous savons tous qu'une coordination parfaite n'est pas un but qu'on peut atteindre une fois pour toutes pour n'y plus penser ensuite, mais un idéal qu'on ne réalise jamais tout à fait mais auquel on ne doit pas cesser d'aspirer. Nous sommes sûrs que le Bureau de l'assistance technique, avec l'aide et l'entière collaboration de l'Administration et celle des institutions spécialisées, continuera d'avancer dans cette voie et d'assurer ainsi le plus haut degré possible de coordination et d'efficacité dans les services de l'assistance technique.

(Liste de

les conf

(Au min

tionales,

signaler

échânt,

(Cette li

que les r

ser

Cent

d'admini

nève), de

Huitiè

mique p

mars.

Comit

nières i

le 4 mars

Confé

Amérique

mars.

Comm

ington),

Septiè

conditi

et social

Conse

a) Publ

Résoluti

le à s

du 14

York

80 c.;

géné

20.

Rapport

tratio

docu

Fonds

le sec

seil c

* On pe

Toront

Nation

Unies

théque

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en mars 1953; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de répertorier les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)

Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1953.)

Conférences de mars

Cent vingt et unième session du Conseil d'administration et de ses comités (OIT) (Genève), depuis le 3 mars.

Huitième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève), du 3 au 14 mars.

Comité d'organisation des matières premières industrielles (OTAN) (Paris), depuis le 4 mars.

Conférence sur la faune et la flore de l'Amérique du Nord (Washington), du 9 au 11 mars.

Commission de climatologie (OMM) (Washington), depuis le 12 mars.

Septième session de la Commission de la condition de la femme (Conseil économique et social) (New-York), depuis le 16 mars.

Conseil exécutif et Comité des programmes

(FISE) (New-York), du 19 au 25 mars.

Comité de l'assistance technique (Nations Unies) (New-York), du 23 au 26 mars.

Congrès américain de topographie et de cartographie (Washington), du 23 au 25 mars.

Septième réunion du Groupe d'études international de l'étain (Londres), depuis le 23 mars.

Comité d'organisation du ravitaillement et de la production agricole (OTAN) (Paris), depuis le 24 mars.

Huitième session de la Commission des stupéfiants (New-York), du 30 mars au 24 avril.

Quinzième session ordinaire du Conseil économique et social (New-York), depuis le 31 mars.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session pendant la période du 14 octobre au 21 décembre 1952; New-York 1952; document A/2361; 72 pp.; 80 c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 20.

Rapport du Secrétaire général sur l'administration du personnel; le 30 janvier 1953; document A/2364; 45 pp.

Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance — Rapport du Conseil d'administration (6, 7 et 10 octobre

1952); le 27 octobre 1952; document E/2337, E/ICEF/212; 75 pp.; 60 c.; procès-verbaux du Conseil économique et social; quinzième session, supplément N° 2.

Commission de la population — Rapport sur la septième session (19-30 janvier 1953); le 10 février 1953; document E/2359, E/CN.9/110; 19 pp.; 20 c.; procès-verbaux du Conseil économique et social: quinzième session, supplément N° 3.

Inventaire économique général de la Libye; le 22 septembre 1952; document ST/TAA/K/Libya/1; 58 pp.; 60 c.; numéro de vente: 1952.II.H.2.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies à New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 36 du numéro de janvier 1953 d'« Affaires extérieures ».

Organisation mondiale de la santé:

a) *Projet de programme et de budget pour l'exercice financier 1^{er} janvier - 31 décembre 1954*; Genève, décembre 1952; 536 pp.; \$3; Actes officiels de l'OMS, N° 44.

b) *Activité de l'OMS 1952 - Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies*; Genève, mars 1953; 204 pp.; \$1.25; Actes officiels de l'OMS, N° 45.

Annuaire statistique (quatrième année); New-

York, 1952; 554 pp.; \$6; bilingue; numéro de vente: 1952.XVII.1 (Département des questions économiques).

b) Documents polycopiés:

L'esclavage, la traite des esclaves et les autres formes de servitude; le 27 janvier 1953; document E/2357; 75 pp.; annexes I et II.

Rapport de la Commission scientifique internationale chargée d'examiner les faits concernant la guerre bactériologique en Corée et en Chine; le 8 octobre 1952; document S/2802; 70 pp.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Some Aspects of a National Transportation Policy - Quelques aspects d'une politique nationale de transport (diffusé en anglais seulement), allocution prononcée par le ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, à la 37^e réunion générale annuelle de la Ligue de trafic industriel du Canada, à Toronto, le 18 février 1953 (N° 53/8).

Canadian Goodwill Trade Mission to Latin America - Mission canadienne de commerce et de bonne entente avec l'Amérique latine (diffusé en anglais seulement), déclaration faite par le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, à la Chambre des communes, le 26 février 1953 (N° 53/9).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

The United Nations and what it Stands For - L'Organisation des Nations Unies et son idéal (diffusé en anglais seulement), allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, lors de la « Semaine des fondateurs », à Rollins College, Winter Park (Floride), le 23 février 1953 (N° 53/10).

rieures, M. L. B. Pearson, à l'ouverture de l'émission du *Town Hall Forum* « Le Canada, nation en marche », à New-York, le 3 mars 1953 (N° 53/11).

Situation et attitude du Canada sur le plan international, texte de l'allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires exté-

The Korean Question - La question coréenne (diffusé en anglais seulement), déclaration faite par le président suppléant de la délégation du Canada à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Paul Martin, devant la Première Commission, le 5 mars 1953 (N° 53/12).

Allemagne

Argentine

Australie.

Autriche.

Belgique.

Brésil.....

Ceylan.....

Chili.....

Colombie.

Congo bel.

Cuba.....

Danemark

Égypte.....

Espagne..

États-Uni

Finlande.

France....

Grèce.....

Guatemala

Hong-Ko

Inde.....

Islande...

Irlande...

Italie.....

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne 1 (Strauchgasse 1).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Galle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquieme étage).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Forescom Building).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Menocal, 16).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Egypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
Etats-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.)
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (201 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 ^e (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House)
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Commissaire de commerce.....	Beyrouth (C.P. 2300).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1)
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín)
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Lepa).
Portugal.....	Ministre (absent) Chargé d'affaires a.i..	Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
République Dominicaine.....	Commissaire de commerce.....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krkowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19, Müdafaayi Milliye Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (24, Barclay's Bank Building)
	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok)
	Chargé d'affaires a.i.	
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada 69).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
	Secrétaire.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada).

* Organisation européenne de coopération économique.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie. 1955



Volume

Le plan

Visiteurs

Conseil

Le Cana

Liberté na

Désarmen

Nominati

Représent

Déclarati

Documen

Représent

Sous le ti
compte r
dans le d
partie, de

Abonnem
à l'ordre
(Canada).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Mai 1953

N^o 5

	PAGE
Le plan de Colombo.....	142
Visiteurs de marque au Canada.....	152
Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO.....	158
Le Canada et les Nations Unies.....	164
Liberté nationale et collaboration internationale.....	175
Désarmement.....	180
Nominations et mutations dans le Service diplomatique canadien.....	185
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	185
Déclarations et discours.....	186
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	186
Représentants du Canada à l'étranger.....	187

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Le plan de Colombo*

Pakistan

EN temps normal, la production vivrière du Pakistan suffit aux besoins de ce pays, et il lui reste d'habitude un léger excédent exportable. Il est donc naturel que, dans son plan sexennal de mise en valeur, le Pakistan, tout en prévoyant un accroissement de sa production vivrière, n'accorde pas la même importance que l'Inde à cet aspect de son développement économique. Il n'est donc pas étonnant non plus que les programmes proposés au Canada par le Pakistan concernent surtout des problèmes autres que ceux de la production agricole. L'économie pakistanaise est très insuffisamment dotée d'industries de base et d'énergie électrique, et ses moyens de transport, comme ceux des autres pays de la région, laissent fort à désirer.

Conséquences du partage

Le partage de l'Inde, en plus d'occasionner un véritable bouleversement économique dans les deux pays, donna lieu à des déplacements de population très considérables dans les deux sens. Ces migrations, en même temps qu'elles posaient de graves problèmes économiques et sociaux, constituaient un danger politique. Au total, environ 14 millions de personnes, soit le chiffre même de la population du Canada, franchirent les frontières. L'effort du Gouvernement pakistanaise pour venir en aide aux réfugiés consiste en partie en un projet de colonisation à grande échelle dans la région du Thal, au Pendjab. Une Autorité de mise en valeur du Thal a été instituée à cette fin et les résultats de ses initiatives sont d'ores et déjà perceptibles. Cette région n'était auparavant qu'un désert. Ainsi que le démontre le peu qui a déjà été fait, l'irrigation donnera la fertilité à cette région. L'ensemble du projet de colonisation prévoit l'irrigation de terres cultivables, la dérivation d'eau pour divers usages, l'établissement de petites industries et de centrales d'énergie leur permettant de fonctionner, et aussi, bien entendu, des

maisons d'habitation, des écoles, des hôpitaux et d'autres services qui rendront les gens relativement aisés et prospères. Un grand nombre de réfugiés pourront de la sorte relever leur niveau de vie tout en augmentant la productivité du pays.

Projets du Thal

Il est question ici du projet de colonisation du Thal, non pas surtout à cause de son importance dans le programme national de développement, mais à cause de la part que prend le Canada à la mise en valeur de cette région, dans le cadre du plan de Colombo. La réalisation de ce projet exige des quantités considérables de ciment, car les canaux d'irrigation traverseront un terrain sablonneux. De même, le ciment entrera dans la construction des bâtiments et des petites usines et servira à ses diverses fins normales. Or le Pakistan produit peu de ciment et les centres de production sont assez éloignés de la région du Thal. L'exécution du plan de colonisation pose donc là un grave problème, qu'on ne peut résoudre qu'en construisant une fabrique de ciment dans la région même, où les matières premières abondent. La fabrique pourrait d'abord subvenir aux besoins du projet de colonisation et, plus tard, à ceux de la région et du pays environnant. Le Gouvernement du Pakistan a proposé que le Canada la construise sous le régime du plan de Colombo. Le Gouvernement canadien a donné son approbation au projet et réservé à cette fin 5 millions de dollars. L'usine et l'outillage seront fabriqués au Canada et montés au Pakistan par le même entrepreneur canadien. Le Gouvernement pakistanaise fournira les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour édifier l'immeuble qui abritera l'usine. Celle-ci sera en état de fonctionner dans deux ans et produira annuellement 100,000 tonnes métriques de ciment.

Un autre projet, dans la région du Thal, bénéficie de l'aide du Canada. Moins important et beaucoup moins coûteux, il contribuera néanmoins d'une façon appréciable au développement agricole à long terme de la région. Il s'agit d'une ferme-école

* Deuxième partie. La première partie de cet article a été publiée dans "Affaires extérieures" d'avril.

d'élevage
l'Australi
lande. Co
Colombo
ferme et
res étapes
de leurs
les techn
expédiera
et l'outill
la somme
est déjà e

Moyens

Le Pakist
moyens
de la Ba
27.2 mill
remettre
tème ferr
acheter d
canique,
pour lui
te premiè
tion. Le C
demandé
des fond
fournir d
dre du p
chemins
dien a so
l'année p
ouest des
montant

Autre
économi
inventair
partie du
pagnie c
cet inve
aérophot
le raccor
nes et la
canadien
riel cana
quelques
coup. Af
tan puis
travaux e
relevés,
technicie
qu'elle p
Les gra
s'intégra
de cana
exercice

d'élevage, aménagée conjointement par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Ces trois contributeurs au plan de Colombo sont convenus de créer une telle ferme et de l'aider à franchir les premières étapes. Ils fourniront, dans les limites de leurs ressources, le bétail, l'outillage et les techniciens. Pour sa part, le Canada expédiera surtout les machines agricoles et l'outillage connexe. Environ la moitié de la somme de \$200,000 affectée à ce projet est déjà engagée.

Moyens de communication

Le Pakistan désire vivement améliorer ses moyens de communication. Il a obtenu de la Banque internationale un prêt de 27.2 millions de dollars qui lui servira à remettre en état et à développer son système ferroviaire. Le Pakistan peut ainsi acheter des locomotives et du matériel mécanique, mais le prêt n'est pas suffisant pour lui permettre de procéder à toute cette première partie du programme de réfection. Le Gouvernement du Pakistan a donc demandé au Canada s'il n'emploierait pas des fonds du plan de Colombo pour lui fournir des stocks de traverses, dans le cadre du projet d'ensemble concernant les chemins de fer. Le Gouvernement canadien a souscrit à cette idée et, au cours de l'année prochaine, il expédiera de la côte ouest des traverses de voie ferrée pour un montant de 2.8 millions de dollars.

Autre initiative qui sera d'une utilité économique durable, le Canada assure un inventaire des ressources de la majeure partie du Pakistan occidental. Une compagnie canadienne effectue actuellement cet inventaire, qui comporte des levés aérophotogrammétriques et géologiques, le raccordement des photographies aériennes et la cartographie du pays. Une équipe canadienne pourvue d'avions et de matériel canadiens travaille au Pakistan depuis quelques mois et a déjà accompli beaucoup. Afin que le Gouvernement du Pakistan puisse bénéficier pleinement de ces travaux et créer un service permanent des relevés, l'équipe canadienne forme des techniciens pakistanais en même temps qu'elle poursuit sa tâche.

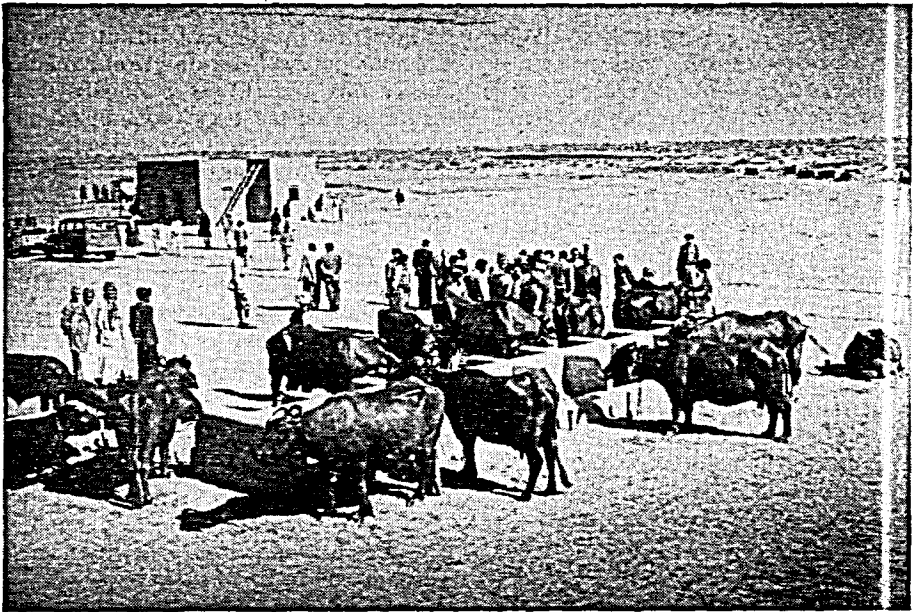
Les projets pakistanais décrits ci-dessus s'intégraient tous dans le programme d'aide canadienne de 1951-1952, premier exercice du plan de Colombo. Cette année,

le Pakistan, de même que l'Inde, a demandé que l'on emploie des fonds du plan de Colombo pour acheter du blé et remédier ainsi à une pénurie exceptionnelle d'aliments. Le Pakistan, qui d'ordinaire produit plus de vivres qu'il n'en consomme, a connu pendant l'automne de 1952 une disette, occasionnée par divers facteurs, qui l'a obligé à importer du blé pour une valeur de plusieurs millions de dollars. Le Gouvernement canadien a consenti à soutenir le programme de ravitaillement du Pakistan en prélevant sur les fonds du plan de Colombo 5 millions de dollars qui seront affectés à des envois de blé. Ainsi qu'on l'a fait dans l'Inde, le Gouvernement du Pakistan constituera un fonds de contrepartie, c'est-à-dire qu'il ouvrira un compte spécial où sera versé le produit de la vente du blé canadien au Pakistan. Le fonds ainsi constitué, d'une valeur en roupies égale à la subvention canadienne de 5 millions de dollars, servira à exécuter un projet de développement économique sur lequel les deux Gouvernements se seront mis d'accord.

Projet de Warsak

En outre, le Canada songe sérieusement, pour la seconde année du plan de Colombo, à la construction d'une centrale hydroélectrique à Warsak, dans la province Frontière du Nord-Ouest. Les résultats des travaux préliminaires exécutés par les autorités du Pakistan semblent indiquer, d'après les représentants de la Banque internationale et les ingénieurs-conseils canadiens qui ont étudié le projet, que celui-ci est à la fois réalisable et rentable. On en obtiendra 150,000 kw d'énergie, dont une large part sera acheminée vers la province voisine du Pendjab, où le besoin d'énergie pour fins industrielles va croissant. L'énergie électrique fournie à cette région aidera de façon appréciable et durable au développement économique du Pakistan. Le projet contribuera en outre à l'accroissement de la production vivrière par l'irrigation de 93,000 acres de terre.

Les aménagements de Warsak prendront cinq ou six ans à se réaliser. Les premières estimations situent à environ 14 millions de dollars le coût du matériel à importer de l'étranger. De plus, les autorités pakistanaises devront consacrer des sommes considérables, en roupies, aux ma-



Bestiaux à l'abreuvoir dans une ferme pakistanaise de la région du Thal.

tériaux et à la main-d'œuvre qu'exigent les travaux préparatoires à la construction des digues, barrages et ouvrages de terrassement. Une somme de 3.4 millions a été prélevée sur les fonds canadiens du plan de Colombo pour l'achat des machines et de l'outillage nécessaires aux premiers travaux. Il va sans dire que l'aide du Canada au projet de Warsak fera chaque année, jusqu'à l'expiration du plan de Colombo, l'objet d'un vote du Parlement canadien.

Ceylan

En juin 1952, un représentant du Gouvernement cingalais, se rendant à l'invitation des autorités canadiennes, vint à Ottawa leur soumettre, au nom de son Gouvernement, certaines propositions bien définies tendant à obtenir de l'aide du Canada dans le cadre du plan de Colombo. A la suite de ces entretiens, le Gouvernement canadien consentit en principe à étendre à Ceylan l'aide prévue par le plan de Colombo, et la Déclaration de principes dont il a été question plus haut fut mutuellement agréée par un échange de notes en date du 11 juillet 1952.

Le Gouvernement cingalais avait soumis trois projets distincts dont le coût global estimatif s'établissait à 2 millions de dol-

lars. L'un de ces projets, un plan d'étude et de développement de l'industrie de la pêche, fut approuvé sans délai, et la contribution du Canada fixée à un million de dollars. Les deux autres portaient sur le développement agricole et l'électrification rurale. Le Canada se déclara intéressé à favoriser le développement agricole de Ceylan et désireux d'obtenir les renseignements nécessaires sur le plan envisagé, de même que sur le personnel et l'outillage requis, mais, par suite de difficultés imprévues, les autorités cingalaises n'ont pas encore pu élaborer un projet précis et en soumettre le détail à l'examen du Gouvernement canadien.

Projet de Gal Oya

En revanche, le programme d'électrification rurale fait son chemin. Une société d'ingénieurs américains a érigé à Gal Oya une grande centrale hydro-électrique dont le Gouvernement cingalais a acquitté la dépense. Cette réalisation s'intègre dans un plan général de développement comportant le rétablissement de paysans venus de régions peu productives, la création de petites industries telles que rizeries, scieries et autres, un meilleur approvisionnement en eau par l'installation de pom-

pes, l'org
et divers
bitude
électriqu
de fourn
matériel
buer l'é
Des ingé
ment pro
projet, su
rapport s
nomique
devis du
Canada
de partic

Industrie

En ce qu
loppemer
a été pos
à l'action
fondé sur
les recom
cialiste c
programm
plan de
Ceylan en
tère de l
entouré d
poisson n
ron des
thodes de
en march
les secteu
au delà d
plus, en
faible des
tel que b
de cet al
La tâch
de détern
peupleme
et la mét
pace, de
d'une cer
et d'aider
des d'ent
espère qu
mettre su
capable d
production
Le Can
vaiseaux
pêche, un
frigorifiqu
et le per

pes, l'organisation d'industries artisanales, et divers autres bienfaits qu'apporte d'habitude l'aménagement d'une centrale électrique. Il a été demandé au Canada de fournir les lignes de transmission et le matériel accessoire qui serviront à distribuer l'électricité aux localités voisines. Des ingénieurs canadiens, qui ont récemment procédé sur place à un examen du projet, soumettront au gouvernement un rapport sur les aspects techniques et économiques de l'entreprise, ainsi que les devis du matériel de distribution que le Canada sera appelé à fournir s'il décide de participer à cette nouvelle initiative.

Industrie de la pêche

En ce qui concerne l'étude et le développement de l'industrie de la pêche, il a été possible de passer immédiatement à l'action, le plan soumis par Ceylan étant fondé sur les recherches minutieuses et les recommandations précises d'un spécialiste canadien qui, dans le cadre du programme d'assistance technique du plan de Colombo, a passé une année à Ceylan en qualité de conseiller du ministère de la Pêche. Bien que Ceylan soit entouré d'eau, sa production annuelle de poisson ne pourvoit qu'à 25 p. 100 environ des besoins domestiques. Les méthodes de prise, de préparation et de mise en marché sont inefficaces et désuètes, et les secteurs de pêche ne s'étendent pas au delà du littoral et des hauts-fonds. De plus, en raison du volume extrêmement faible des prises, le prix du poisson est tel que bien des gens doivent se priver de cet aliment riche en protéine.

La tâche dont s'est chargé le Canada est de déterminer le rendement potentiel des peuplements des eaux côtières cingalaises et la méthode d'exploitation la plus efficace, de montrer les avantages pratiques d'une certaine mécanisation de la pêche, et d'aider à la modernisation des procédés d'entreposage et de distribution. On espère que cette expérience permettra de mettre sur pied une industrie de la pêche capable de répondre aux besoins de la production cingalaise.

Le Canada contribuera à ce projet deux vaisseaux équipés de leurs engins de pêche, un chalutier à vapeur, un entrepôt frigorifique, du matériel accessoire varié et le personnel technique chargé d'en-

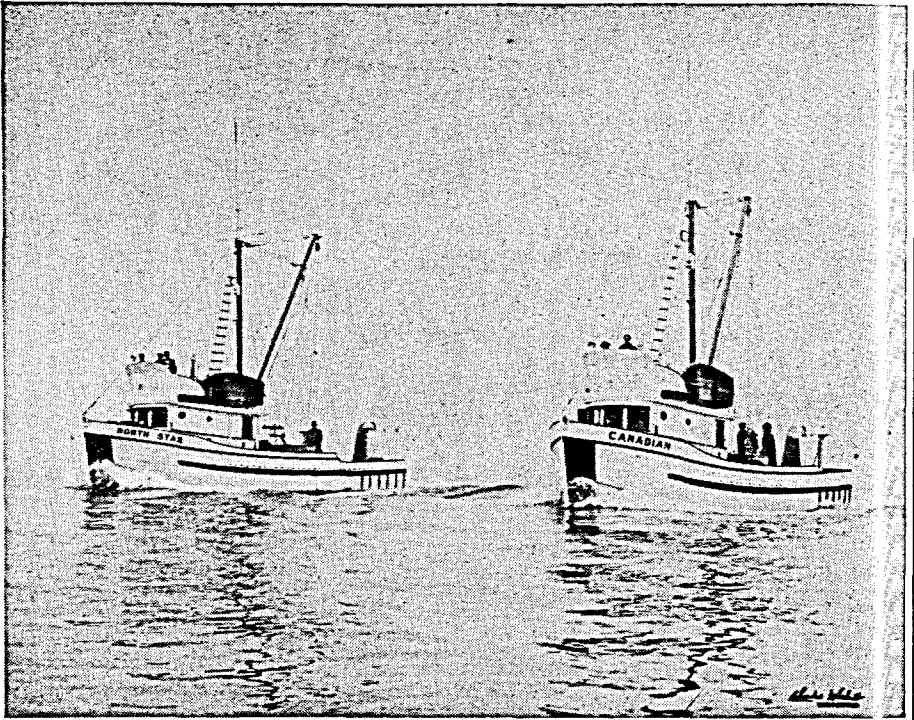
seigner aux pêcheurs et techniciens cingalais la méthode d'exploitation des navires et de l'entrepôt.

Coopération technique

Le programme de Colombo pour la coopération technique vise un double but: compléter l'œuvre d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans le Sud et le Sud-Est asiatiques, et aider à la diffusion des connaissances techniques indispensables au succès du plan de Colombo pour le développement économique et social de cette région. La coordination des travaux relevant du programme de coopération technique est assurée par un Bureau permanent établi à Colombo et auquel sont soumises les requêtes d'assistance technique, les offres de moyens de formation et d'experts, les nominations, etc. La mise en œuvre du programme se fait sur une base bilatérale, mais le Bureau facilite les ententes entre les gouvernements intéressés. En outre, un organisme intergouvernemental désigné sous le nom de Conseil de la coopération technique se réunit de temps à autre, généralement à Colombo, pour orienter l'exécution du programme, passer en revue le travail accompli et fixer la ligne de conduite générale.

Prolongation du programme

Il avait d'abord été prévu que le programme de coopération technique de Colombo s'étalerait sur une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 1950. Mais les nombreuses difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'un programme qui sort à tel point de l'ordinaire ont ralenti la marche initiale des travaux, et l'on s'est rendu compte, vers la fin de 1951, qu'on ne pourrait atteindre en trois ans les buts fixés. Le Canada s'est donc entendu avec les autres gouvernements participants pour maintenir le programme de coopération technique en vigueur aussi longtemps que durera le programme de développement économique, soit jusqu'au 30 juin 1957. Au cours des derniers mois, à mesure que s'aplanissaient les difficultés d'administration et d'organisation et que les pays participants prenaient une meilleure connaissance des moyens à leur



—Charles Vishar

Manœuvres d'essai exécutées par des navires de pêche canadiens au large de la côte de Colombie Britannique, avant d'être remis à Ceylan sous le régime du plan de Colombo.

disposition, le programme s'est poursuivi à plus vive allure.

Grâce à l'expérience acquise, les gouvernements des pays membres en sont venus à la conclusion que, la formation d'Asiatiques à l'étranger s'étant révélée dans l'ensemble une initiative heureuse et propre à contribuer au développement économique de la région, il faut développer dans les pays mêmes visés par le plan de Colombo les rouages voulus pour former des contre-maîtres, une main-d'œuvre qualifiée et d'autres catégories moyennes et inférieures de travailleurs. Les pays donateurs ont également décidé d'inclure dans le programme l'envoi du matériel nécessaire à la formation technique sur place. En plus d'assurer dans chaque cas le matériel indispensable et les services d'un expert nommé dans le cadre du plan de Colombo, cette mesure permettra de coordonner effectivement la coopération technique prévue pour le Plan et l'œuvre d'assistance technique des Nations Unies. Le Canada pourrait par exemple se charger d'apporter un complément à tel ou

tel projet mis en marche dans le Sud ou le Sud-Est asiatiques par l'Organisation des Nations Unies ou l'une de ses institutions spécialisées.

Experts canadiens

Au début du plan de coopération technique, la contribution du Canada a consisté surtout à faire instruire dans les institutions canadiennes des candidats désignés par les gouvernements asiatiques. Par la suite, on a jugé qu'il valait mieux envoyer des spécialistes canadiens dans les pays bénéficiaires. Mais il n'est pas facile de trouver des experts compétents qui consentent à servir un an ou plus dans la région du plan de Colombo. Engagé lui-même dans un gigantesque programme de développement économique, le Canada a grand besoin de techniciens et leur offre de brillantes perspectives. Maints candidats, notamment les pères de famille, refusent d'assumer une mission qui désorganiserait leur vie privée. Les inconvénients, pourtant, sont

compe
Le sp
satisfa
pérati
liorer
ainsi
canadi
mais s
assimi
pratiq
lorsqu
nomie
expert
chose
le nom
à remp
ou édu
Il est
nadien
seiller.
perts
gouver
sur pla
suite le
progra
auront
experts

Cen
et de

Il arri
nique
cière,
qu'elle
aux pé
ple. C
tions
Gouve
jet déc
accept
Toutef
nada à
tâche
demeu
qu'on
la mise
quatre
ront le
seigne
niemer
méthod
perts r
ce que
lais so
De mé

compensés par des avantages marqués. Le spécialiste canadien trouve intérêt et satisfaction à collaborer à un effort coopératif qui aidera les Asiatiques à améliorer leurs conditions de vie; il trouve ainsi l'occasion d'initier aux méthodes canadiennes des gens qui les ignorent mais sont ardemment désireux de se les assimiler; enfin il acquiert une expérience pratique qui pourra se révéler fort utile lorsqu'il réintégrera sa place dans l'économie canadienne. Le recrutement des experts et des professeurs ne sera jamais chose facile. Toutefois, il se poursuit, et le nombre des Canadiens qui consentent à remplir des fonctions d'ordre technique ou éducatif en Asie augmente sans cesse. Il est à noter que le rôle de l'expert canadien ne se limite pas à celui de conseiller. En effet, on a surtout besoin d'experts capables à la fois de conseiller les gouvernements bénéficiaires et de former sur place des élèves qui poursuivront ensuite les travaux de mise en valeur ou le programme d'enseignement technique qui auront été mis en marche par ces mêmes experts.

Connexité de l'assistance technique et de l'aide financière

Il arrive souvent que l'assistance technique soit liée à un projet d'aide financière, ou qu'elle y aboutisse, ou encore qu'elle la présuppose. L'aide canadienne aux pêcheries de Ceylan en est un exemple. C'est sur l'avis et les recommandations d'un spécialiste canadien que le Gouvernement cingalais a soumis le projet décrit plus haut, et que le Canada a accepté de collaborer à sa réalisation. Toutefois, l'assistance technique du Canada à ce projet ne se limite pas à la tâche de l'expert qui l'a élaboré. L'expert demeurera à Colombo plus longtemps qu'on ne l'avait prévu, afin de veiller à la mise en train de l'entreprise. De plus, quatre pêcheurs canadiens accompagneront les deux navires de pêche et enseigneront aux pêcheurs cingalais le maniement de ces bâtiments ainsi que les méthodes de la pêche mécanisée. Les experts manœuvreront le chalutier jusqu'à ce que des officiers et un équipage cingalais soient en mesure de les remplacer. De même, les techniciens canadiens con-

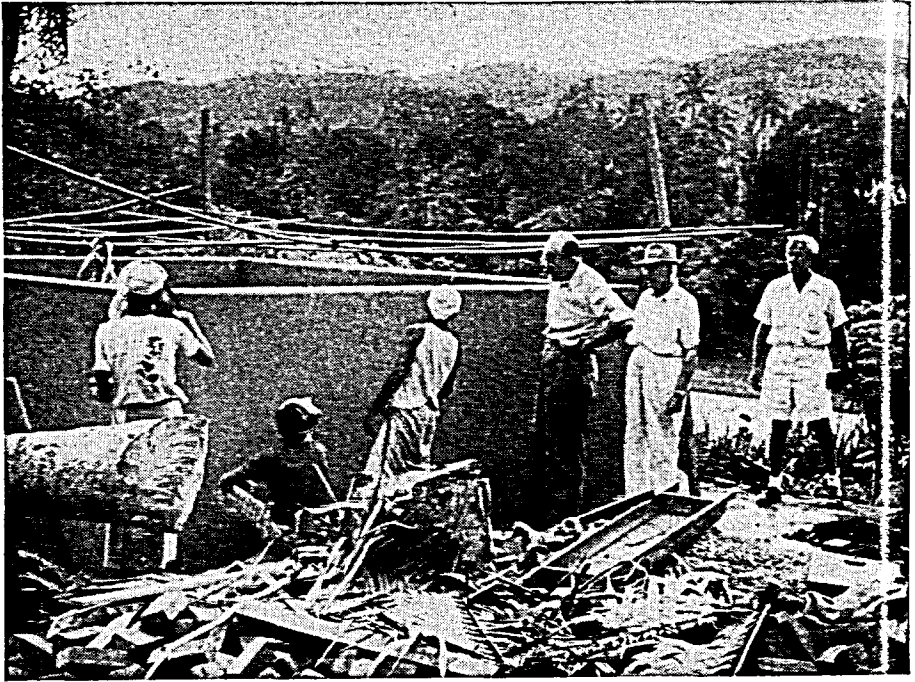
serveront la direction des installations frigorifiques jusqu'à ce que les Cingalais se soient familiarisés avec leur fonctionnement. En fait, un spécialiste canadien de la réfrigération est à Ceylan depuis plus d'une année et collabore déjà à la mise au point des plans du frigorifique.

L'aménagement au Pakistan d'une fabrique de ciment, dans le cadre du programme canadien d'aide financière, démontre lui aussi le rapport intime qui existe entre l'aide financière et l'assistance technique. A mesure que progresseront les travaux, on enseignera à des ingénieurs et à des ouvriers pakistanais triés sur le volet comment entretenir l'usine et fabriquer le ciment. Les levés photographiques et géologiques effectués au Pakistan, autre projet relevant de l'aide financière, exigent eux aussi la formation d'un personnel pakistanais, tant sur les lieux que dans les laboratoires canadiens de la société chargée des travaux.

Aide à l'agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, deux spécialistes canadiens ont récemment accepté des postes à Ceylan dans le cadre du plan de coopération technique de Colombo. L'un d'eux, ancien professeur au Collège d'agriculture de l'Ontario, a assumé pour trois ans la direction de l'École d'agriculture de l'Université de Ceylan. En fait, il réorganisera cette école, et il se peut qu'à la suite de ce travail le Canada renouvelle son aide à l'Université, notamment en lui fournissant des professeurs et en formant au Canada des agronomes cingalais destinés à remplacer les spécialistes canadiens. L'autre Canadien, détaché pour un an de la division des sols de l'Université de l'Alberta, remplit les fonctions de directeur de la section des sols du Gouvernement de Ceylan.

L'année dernière, un biologiste canadien, membre du bureau de l'Institut de contrôle biologique du Commonwealth, a passé trois mois dans l'Inde et le Pakistan afin d'étudier la possibilité d'établir dans ces pays des instituts de contrôle biologique rattachés à celui du Commonwealth. A la suite de cette enquête, les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont demandé au Canada de les aider, sous le régime du plan de Colombo, à créer des stations de contrôle biologique. Ces sta-



Des experts canadiens procèdent à l'inspection des derniers travaux d'aménagement d'un réservoir à eau érigé sur les terrains du nouveau centre d'expérimentation de l'Université de Ceylan.

tions donneront aux paysans des leçons théoriques et pratiques sur la façon d'utiliser les insecticides et les préparations contre les mauvaises herbes. Les requêtes de l'Inde et du Pakistan sont présentement à l'étude et l'on prévoit que le même spécialiste canadien retournera dans la péninsule afin de diriger les stations des deux pays.

Coopératives

Une équipe canadienne de coopérateurs et d'agronomes se trouve à l'heure actuelle dans la péninsule indienne, où elle se renseigne sur l'aide technique additionnelle que le Canada pourrait fournir dans ces deux domaines. Cette équipe, composée de deux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, du directeur des cours populaires de l'Université Saint-François-Xavier et de l'inspecteur en chef de la Fédération des caisses populaires de la province de Québec, doit faire un séjour de trois mois dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan.

Bien que l'on attache beaucoup d'importance au recrutement des spécialistes

et des professeurs canadiens qui seront appelés à dispenser une assistance technique aux régions insuffisamment développées, la formation au Canada de ressortissants des pays bénéficiaires n'en demeure pas moins un article valable du programme de coopération technique du plan de Colombo. Le succès de cette partie du programme canadien d'assistance technique est dû, pour une grande part, à la coopération des universités, des gouvernements provinciaux, des institutions privées et des particuliers, qui, dans toutes les parties du pays, ont bien voulu se charger de la formation de ces élèves.

Cours à des fonctionnaires*

Le stage de cinq mois d'un groupe de douze jeunes fonctionnaires pakistanais a été l'une des initiatives les mieux réussies et les plus intéressantes des programmes de formation mis en œuvre par le Canada dans le cadre du plan de Colombo. Ce stage a permis à ces jeunes gens d'étudier

* Voir p. 151.

l'admin
lons, g
tères d
provinc
tario et
et Saint
sieurs
industriel
da, les
gés par
ont pu
de vie
en obse
du pay
On a
dernière
six fonc
de sant
étudier
vices h
déral et
des ser
aux réu
canadie
l'Associ
da, en
culière
giène d
La mis
la rédu
tubercu
vices d
L'aid
des cas
donne
dans le
Depuis
me, un
ou com
au Can
et de C
les sujet
decine,
en haut
roviaire
nistrati
Il va
que dor
du plan
contrib
en fou
moyens
des pr
de l'Or
ses inst
bre des
solidair

l'administration publique à tous ses échelons, grâce au concours de divers ministères du gouvernement fédéral, de quatre provinces (Alberta, Saskatchewan, Ontario et Québec), des Universités Laval et Saint-François-Xavier et, enfin, de plusieurs autres institutions et sociétés industrielles. Pendant leur séjour au Canada, les jeunes Pakistanais ont été hébergés par des particuliers, de sorte qu'ils ont pu se faire une juste idée du mode de vie des Canadiens, tout en étudiant et en observant les méthodes administratives du pays.

On a aussi institué, au cours de l'année dernière, un programme qui a permis à six fonctionnaires supérieurs des services de santé de l'Inde et du Pakistan de venir étudier au Canada l'organisation des services homologues des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le régime des services médicaux. Ils participèrent aux réunions annuelles de l'Association canadienne de la Santé publique et de l'Association antituberculeuse du Canada, en plus d'étudier d'une façon particulière l'organisation des services d'hygiène de certaines provinces canadiennes. La mission s'est intéressée notamment à la réduction de la mortalité due à la tuberculose et au développement des services d'hygiène dans les régions rurales.

L'aide technique étant, dans la plupart des cas, sollicitée à titre individuel, on donne des cours particuliers aux élèves dans le domaine d'étude de leur choix. Depuis l'entrée en vigueur du programme, une centaine d'Asiatiques ont reçu ou commencé à recevoir un entraînement au Canada. Venus de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, ils ont suivi des cours sur les sujets suivants: agriculture, génie, médecine, administration publique, pêche en haute mer, sylviculture, transport ferroviaire, pédagogie, coopératisme, administration industrielle et mise en valeur.

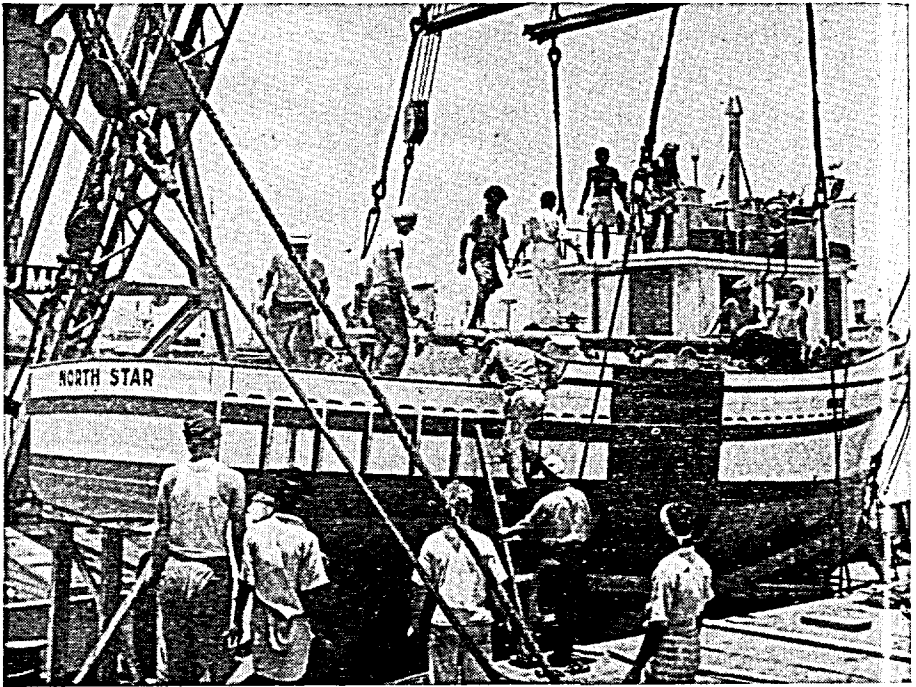
Il va sans dire que l'assistance technique donnée par le Canada sous le régime du plan de Colombo s'ajoute à cette autre contribution que notre pays a apportée en fournissant des spécialistes et des moyens de formation au Canada en vertu des programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Un bon nombre des services dispensés par le Canada solidairement avec les programmes des

Nations Unies l'ont été au bénéfice des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Le Canada fournit donc une aide technique aux pays du plan de Colombo aussi bien par l'intermédiaire des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées que dans le cadre même du plan.

Administration

L'exécution du programme d'aide financière et d'assistance technique mis sur pied par le Canada dans le cadre du plan de Colombo impose une forte somme de travail administratif à l'organisme spécial créé au sein des services gouvernementaux, la Division de coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, que dirige M. R. G. Nik Cavell. Cette division est chargée de recruter des experts pour les pays asiatiques, d'organiser au Canada des programmes de formation destinés aux boursiers des pays insuffisamment développés, de veiller au côté administratif des programmes d'assistance technique de Colombo et des Nations Unies, et d'inventorier le matériel dont le Canada peut disposer à cette fin. De plus, M. Cavell, en sa qualité d'administrateur, visite chaque année les régions du plan de Colombo afin de discuter avec les fonctionnaires des gouvernements et les représentants diplomatiques canadiens les projets auxquels le Canada est invité à contribuer, et afin de déterminer sur place ceux de ces projets qui paraissent le plus propres à figurer au programme canadien d'assistance. Ces entretiens avec les fonctionnaires directement chargés du développement économique des pays bénéficiaires, ainsi que l'étude concrète des projets soumis, éclairent les autorités canadiennes sur les entreprises qui méritent d'être retenues.

L'expérience a démontré que, dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile, sinon impossible, si l'on s'en tient à la seule correspondance, de discerner à distance les projets de développement économique suffisamment pratiques pour justifier l'aide du Canada. Même si un projet semble en principe tout à fait opportun, il se peut que les risques techniques, l'absence d'études préliminaires sur place, l'éventualité d'un long délai avant l'utilisation du matériel fourni, ou toute



—Station de pisciculture
Déchargement d'un vaisseau de pêche canadien dans le port de Colombo.

autre circonstance analogue, s'opposent momentanément à l'investissement de fonds canadiens. C'est pourquoi le Gouvernement canadien préfère de plus en plus envoyer des ingénieurs-conseils sur les lieux, pour mener une enquête et lui faire un rapport sur la possibilité et la rentabilité de l'entreprise et formuler des recommandations quant au matériel requis, avant qu'on ait décidé d'affecter des fonds du plan de Colombo au projet en question.

Dans l'élaboration de ses programmes d'aide, le Canada s'en rapporte donc aux vœux des gouvernements bénéficiaires et arrête ses décisions après de longs pourparlers avec les gouvernements intéressés par l'intermédiaire de leurs représentants à Ottawa et des représentants du Canada en Asie méridionale, compte tenu des renseignements recueillis par M. Cavell au cours de ses voyages périodiques et des avis d'ingénieurs-conseils canadiens.

Conclusion

Plusieurs considérations expliquent la participation du Canada au plan de Co-

lombo. En premier lieu, le Canada a intérêt, comme membre de la communauté des nations libres, à ce que la stabilité politique règne dans la vaste et importante région visée par le Plan. Les populations du Sud et du Sud-Est asiatiques sont à la croisée des chemins: la voie qu'ils emprunteront sera déterminée en partie par la sympathie, la compréhension et la coopération concrète dont feront preuve à leur égard les pays industrialisés et économiquement évolués de l'Ouest. Ces pays, et notamment le Canada, ne sauraient mieux démontrer l'authenticité des valeurs démocratiques qu'en tendant une main secourable aux populations asiatiques qui s'appliquent si énergiquement à améliorer leur régime de vie. Du point de vue économique également, le développement du Sud et du Sud-Est asiatiques sert les intérêts durables du Canada. Celui-ci, parce qu'il est l'un des plus grands pays commerçants du monde, bénéficiera forcément de l'expansion du commerce mondial qui résultera de la productivité et de la prospérité accrues de cette vaste et populeuse région du globe.

Ce so
à la foi
manitain
se joint
wealth p
veloppe
régions
Le den
COLON
tobre 19
pris l'ini
succinct

Quatre f
Pakistan,
certain m
en affair
en vertu
pour le c
du sud-e
notre pay
ministat
provincia
casation d
agricole,
d'élargir
Douze
ministat
au Canad
Pakistan
remporté
la renou
naires e
quence,
de la Di
et techni
sitions er
logue.

Les qu
M. I
me Ag
Sud ju
ministat
du Pa
depuis
consid
cialiste
égalem
verneu
Ouest.
M. I
secrétat
gouver
naire
l'Inde
Après

Ce sont des considérations de cet ordre, à la fois politiques, économiques et humanitaires, qui ont amené le Canada à se joindre à d'autres pays du Commonwealth pour lancer ce programme de développement économique en faveur des régions du Sud et du Sud-Est asiatiques. Le dernier paragraphe du PLAN DE COLOMBO, communiqué publié en octobre 1950 par les gouvernements qui ont pris l'initiative du plan, expose de façon succincte mais complète les motifs dont

s'inspire leur volonté de coopération: « Dans un monde déchiré par les dissensions et la confusion des esprits, les hommes libres ne pourront sûrement pas abandonner longtemps à la misère et à l'inertie économique les ressources humaines des pays du sud et du sud-est de l'Asie, qui pourraient être si utiles, non seulement pour restaurer la prospérité du globe, mais aussi pour dissiper la confusion qui y règne et enrichir toutes les vies humaines. »

Fonctionnaires du Pakistan au Canada

Quatre fonctionnaires de l'administration du Pakistan, dont l'un en fait partie depuis un certain nombre d'années et est un spécialiste en affaires de tribus, sont arrivés au Canada en vertu des dispositions du plan de Colombo pour le développement coopératif du sud et du sud-est de l'Asie. Durant leur séjour dans notre pays, ces fonctionnaires étudieront l'administration publique sur les plans fédéral, provincial et municipal. Ils auront aussi l'occasion d'observer certains aspects de la vie agricole, industrielle et sociale au Canada, et d'élargir ainsi le champ de leur expérience.

Douze fonctionnaires subalternes de l'administration du Pakistan ont passé cinq mois au Canada l'an dernier. Le Gouvernement du Pakistan a annoncé que cette initiative avait remporté un tel succès qu'il se pourrait qu'on la renouvelle au bénéfice d'autres fonctionnaires et de leurs concitoyens. En conséquence, le Service de coopération technique de la Division de la coopération économique et technique internationale a pris des dispositions en vue d'établir un cours d'étude analogue.

Les quatre fonctionnaires dont il s'agit sont:

M. Ataullah Jan Khan, qui a servi comme Agent politique dans le Waziristan du Sud jusqu'à sa permutation récente de l'administration provinciale à l'administration du Pakistan. Il est dans l'administration depuis un certain nombre d'années et est considéré comme l'un des principaux spécialistes en affaires de tribus. M. Khan a également servi comme secrétaire du Gouverneur de la province Frontière du Nord-Ouest.

M. Riazuddin Ahmad, actuellement sous-secrétaire au ministère des Finances du gouvernement du Pendjab. Ce fonctionnaire est entré dans l'administration de l'Inde en 1944 et fut en poste à Madras. Après le démembrement en 1947, il choisit

de retourner au Pendjab, sa province natale, où il a occupé plusieurs postes importants, y compris celui de sous-commissaire.

M. Husain Haider, qui est sous-commissaire de Sylhet (Bengale oriental) près de la frontière de l'Assam. Il a servi dans l'armée durant la deuxième Grande Guerre et, à la fin des hostilités, fut nommé à un poste dans le service administratif de l'Inde. Après le démembrement en 1947, il fut absorbé dans l'administration du Pakistan et nommé percepteur à Dacca, dans le Bengale oriental.

M. Hammad Raza, qui est sous-commissaire à Montgomery, dans le Bengale occidental. Il a servi dans l'armée hindoue durant la deuxième Grande Guerre et, après le démembrement en 1947, fut nommé dans l'administration du Pakistan. M. Raza était préposé à la colonisation à Montgomery avant d'être nommé à son poste actuel.

Ces quatre fonctionnaires sont arrivés par avion à Montréal, le 1^{er} mai, venant de Karachi, et ont suivi, à Ottawa, durant les deux semaines suivantes, une série de conférences préparatoires ayant trait à l'administration. Après avoir passé trois jours à l'Institut des études islamiques de l'Université McGill, ils sont revenus à Ottawa pour un séjour d'un mois durant lequel ils travailleront avec le Service de l'organisation et des méthodes de la Commission du service civil. Une courte tournée des établissements industriels de l'Ontario sera organisée avant leur départ pour l'ouest du Canada, où ils étudieront l'administration des gouvernements locaux et des municipalités ainsi que la procédure judiciaire. Ils passeront probablement une semaine à Vancouver avant de revenir à Ottawa et, après avoir fait un stage de trois mois dans notre pays, quitteront le Canada le 31 juillet à destination du Royaume-Uni.

Visiteurs de marque au Canada

DANS la dernière semaine de mars et les trois premières d'avril, le Canada a été l'hôte de nombreux visiteurs de marque venus de l'Inde, de France, du Cambodge, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et du Japon. Cette série exceptionnelle de visites dans la capitale du pays s'est ouverte le 26 mars par l'arrivée à Ottawa de Madame Vijaya Lakshmi Pandit, présidente de la délégation de l'Inde à l'Assemblée générale des Nations Unies et sœur du Premier ministre de l'Inde, pour se clore brillamment le 19 avril par la venue de Son Altesse impériale le prince Akihito, prince héritier du Japon. Dans l'intervalle, Ottawa accueillait les chefs des Gouvernements de France et d'Allemagne, le roi du Cambodge et le maréchal Montgomery. Ces visites soulignent l'intérêt croissant que les autres pays portent au Canada et le rôle de plus en plus marquant que ce dernier assume dans les affaires mondiales. Du point de vue canadien, de telles rencontres servent de façon fort utile la cause de la bonne entente et de la coopération internationales.

Madame Pandit

En outre des deux journées fort remplies qu'elle a passées dans la capitale, Madame Pandit a pris la parole devant des auditoires de Montréal et de Toronto. Le premier jour de sa visite à Ottawa, le Gouvernement canadien a offert un dîner en son honneur. Plus tôt dans la journée, elle avait déjeuné à l'Hôtel du Gouvernement et conféré avec le Premier ministre. Le lendemain, après avoir pris le thé avec Madame St-Laurent, elle dînait avec les membres du Bureau de l'Association pour les Nations Unies; dans la soirée, elle prononça une allocution à une réunion publique tenue sous les auspices de cet organisme. Dans la métropole, Madame Pandit a pris la parole devant les membres de la section montréalaise de l'Institut canadien des affaires internationales, puis elle a dîné avec M. Warwick Chipman, C.R., ancien haut commissaire du Canada dans l'Inde. A Toronto, la

distinguée visiteuse a parlé devant le *Canadian Club* et l'Institut canadien des affaires internationales.

M. René Mayer

Après un séjour à Washington, M. René Mayer, Président du Conseil des ministres de France, M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères et M. Maurice Bourgès-Maunoury, ministre des Finances, arrivaient à Ottawa le 29 mars pour y passer deux jours en conférence avec des membres du Gouvernement canadien. M. Mayer a déposé une couronne au pied du Monument aux morts de la guerre. Lui et ses collègues ont eu des entretiens avec M. St-Laurent, M. Pearson, M. Abbott et M. Howe. Le communiqué suivant a été publié avant le départ des distingués visiteurs:

M. St-Laurent, Premier ministre du Canada, entouré de M. Howe, ministre du Commerce, de M. Claxton, ministre des Affaires extérieures par intérim, et de M. Abbott, ministre des Finances, a eu avec M. René Mayer, Président du Conseil des ministres de France, accompagné de M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères et de M. Bourgès-Maunoury, ministre des Finances, un entretien approfondi sur les principales questions internationales. Cet échange de vues au cours duquel ont été évoqués notamment les problèmes dont sera saisi le Conseil Atlantique à sa prochaine session, a permis de constater l'accord complet des deux gouvernements sur les buts de l'alliance. Il a été reconnu que les pays libres ne doivent en aucune façon relâcher leur effort de défense.

M. Mayer et M. Bidault ont fait part aux ministres canadiens de l'intention du Gouvernement français de poursuivre ses efforts en vue de la mise en vigueur du Traité de Communauté européenne de défense.

Les ministres français ont, d'autre part, informé leurs interlocuteurs de la situation présente en Indochine, et ils ont souligné l'importance de ce théâtre d'opérations dans la protection du monde libre, grâce notamment à la participation croissante des États associés du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos aux charges et aux responsabilités de la guerre.

Les ministres français et canadiens, après avoir procédé à un examen d'ensemble des problèmes généraux économiques et financiers de l'heure, sont tombés d'accord pour penser que la suppression des obstacles au

Pendant sa
visite à la

comme
au dév
renforc
et à l'a
reconn
tabilité
mun ag
nemen
gouver
certée.
de ren
existan
monde
teindre
Ils o



—Capital Press

LE PRINCE HÉRITIER DU JAPON AU CANADA

Pendant son séjour au Canada, du 11 au 21 avril, Son Altesse impériale le prince Akihito a fait une visite à la Chambre des communes à Ottawa. On le voit ici en compagnie de l'Orateur de la Chambre, l'honorable W. Ross MacDonald, dans le bureau de ce dernier.

commerce et aux paiements est essentielle au développement de la production, au renforcement de la défense du monde libre et à l'amélioration du niveau de vie. Ils ont reconnu que le rétablissement de la convertibilité des monnaies constitue un but commun appelant, de la part des deux gouvernements ainsi que de celle de tous les autres gouvernements intéressés, une action concertée. Ils ont estimé qu'il est nécessaire de renforcer les institutions internationales existantes, au sein desquelles les nations du monde libre peuvent coopérer en vue d'atteindre ces buts.

Ils ont également examiné les questions

particulières qui se posent sur le plan économique, commercial et financier entre la zone franc et le Canada. Ils ont constaté que l'équilibre nécessaire des échanges franco-canadiens doit être recherché à un niveau élevé correspondant mieux à la capacité productive des deux pays et aux liens traditionnels qui les unissent. L'élaboration de cette expansion des échanges, appelant de la part des deux gouvernements des mesures techniques, a été renvoyée à la Commission mixte franco-canadienne. Les deux gouvernements ont décidé que cette Commission tiendrait une session à une date rapprochée.

Sa Majesté le roi du Cambodge

Le 12 avril, Montréal a accueilli Sa Majesté le roi Nordom C. Sikanouk, du Cambodge, qui venait au Canada à titre privé, en compagnie du Premier ministre du Cambodge, Son Excellence Monsieur Ty Kir Sour. Avant de se rendre aux États-Unis, le groupe royal a visité Ottawa, certains centres industriels de l'Est canadien et les chutes Niagara. Durant sa visite, le roi a témoigné son appréciation que le Canada ait reconnu le Cambodge comme État souverain dans le cadre de l'Union française. Ce nouveau pays a été constitué en 1950.

Le maréchal Montgomery

Le Commandant suprême adjoint des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le maréchal Montgomery, a passé au Canada la semaine du 15 au 21 avril. A Ottawa, où il a été l'hôte du Gouverneur général, à l'Hôtel du Gouvernement, le maréchal a conféré avec M. St-Laurent, M. Claxton et les chefs d'état-major. Il a ensuite rendu visite à des détachements militaires à Kingston, à Hamilton, à Québec et à Montréal. Deux distingués compatriotes du maréchal Montgomery, lord Ismay, Secrétaire général de l'OTAN, et M. R. A. Butler, Chancelier de l'Échiquier dans le Gouvernement britannique, étaient venus à Ottawa en février et en mars respectivement.

Le Dr Konrad Adenauer

Les 17 et 18 avril ont été marqués par la visite à Ottawa du Dr Konrad Adenauer, Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Il était accompagné de sa fille Lotte et de plusieurs personnalités du monde diplomatique et commercial allemand. Le groupe, qui a passé à peine vingt-quatre heures dans la capitale, a quand même pu s'entretenir avec le Premier ministre, M. Howe, M. Claxton et M. Pearson. La remise par les autorités de l'Université d'Ottawa d'un doctorat honorifique en droit au Dr Adenauer a été l'un des faits saillants de son séjour dans la capitale. L'Université avait déjà conféré le même honneur à deux hommes

Chancelier au relèvement de l'Europe: M. de Gasperi, Président du Conseil d'Italie, et M. Schuman, ancien ministre des Affaires étrangères de France. Au cours de la cérémonie, le Dr Adenauer a annoncé l'octroi à l'Université de deux bourses assurant aux titulaires un stage d'études d'une année en Allemagne.

Le communiqué suivant a été publié à l'issue de la visite du Chancelier:

Des conversations amicales et de nature constructive ont eu lieu, d'une part, entre le Premier ministre du Canada, les ministres canadiens des Finances, de la Défense nationale, de la Citoyenneté et de l'Immigration et, d'autre part, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne et le Secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères. De leur côté, le ministre canadien du Commerce et le chef de l'Office du commerce extérieur du ministère allemand des Affaires étrangères ont procédé à un échange de vues franc et utile.

Le Dr Adenauer et M. St-Laurent ont reconnu que leurs pays participent à la même lutte pour la défense de la liberté et de la paix et qu'il y a lieu de fonder de nouveaux espoirs de succès sur l'unité et la force grandissantes du monde libre. M. Adenauer s'est dit heureux que les troupes canadiennes aient été les premières forces de défense de l'OTAN à être cantonnées en Allemagne, et aussi que le Canada ait été le premier pays à ratifier le protocole de l'OTAN et de la Communauté européenne de défense. Pour sa part, M. St-Laurent s'est montré satisfait des efforts qui se poursuivent en vue de resserrer la coopération européenne, efforts auxquels le Gouvernement allemand participe de façon concrète et utile. Le Canada estime que cet état de choses constitue un aspect important du développement de la communauté atlantique. Le Premier ministre et le Chancelier sont l'un et l'autre d'avis que la sincérité des récentes ouvertures sino-soviétiques n'apparaîtra vraiment que lorsque ces régimes communistes auront consenti à prendre des mesures pratiques pour atténuer la tension internationale tant en Europe qu'en Extrême-Orient.

Le Dr Adenauer et le secrétaire d'État Hallstein se sont déclarés reconnaissants au Gouvernement canadien de sa politique d'immigration, grâce à laquelle un nombre considérable d'Allemands ont pu, depuis deux ans, venir s'établir au Canada. Il ont en même temps signalé les énormes difficultés auxquelles sont en butte la République fédérale et les autorités de Berlin-Ouest non seulement en ce qui concerne l'assimilation de millions de personnes chassées de leurs foyers immédiatement après la guerre, mais aussi en ce qui a trait aux soins et aux logements dont il faut pourvoir les réfugiés qui arrivent chaque jour en nombre croissant de la zone orientale d'Allemagne. M. Harris a déclaré que le Gou-

Sur l'invitation de la France, M. des Finances, ministre, M.

vermem
compte
tion im
blique
Quest;
lieu d'a
men de
ces des

Les
cières e
tité de
à adopt
à accro
éventue
bilité d
ressant
s'offren
mands
dant q
merce
d'un éc
tions te
mands
problèm
souhait
étudiant
tre en



—Newton

PARLEMENT FRANÇAIS AU CANADA

Sur l'invitation du Gouvernement canadien, M. René Mayer, président du Conseil des ministres de France, M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, et M. Maurice Bourgès-Maunoury, ministre des Finances, sont venus à Ottawa à la fin de mars. Ils ont été salués à leur arrivée par le Premier ministre, M. St-Laurent, et le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton. De gauche à droite: M. Bourgès-Maunoury; M. Mayer; M. St-Laurent; M. Bidault et M. Claxton.

vernement canadien se rend parfaitement compte du lourd fardeau que cette situation impose au Gouvernement de la République fédérale et aux autorités de Berlin-Ouest; il a reconnu en outre qu'il y avait lieu d'accélérer autant que possible l'examen des réfugiés, compte tenu des exigences des lois canadiennes de l'Immigration.

Les entretiens sur les questions financières et commerciales ont révélé une identité de vues sur l'avantage qu'il y aurait à adopter une politique plus large tendant à accroître le commerce multilatéral et, éventuellement, à assurer la libre convertibilité des devises. Diverses questions intéressant les possibilités commerciales qui s'offrent aux producteurs canadiens et allemands sont aussi venues sur le tapis, cependant que les moyens d'accroître le commerce germano-canadien ont fait l'objet d'un échange de vues fort utile. Les questions techniques relatives aux biens allemands sous séquestre et à certains autres problèmes ont aussi été discutées. On a jugé souhaitable que les deux gouvernements étudient plus à fond la question de remettre en vigueur certains accords d'avant-

guerre ou, dans certains cas, d'en négocier de nouveaux d'une portée plus ample.

Le Dr Adenauer et M. St-Laurent ont exprimé la conviction que les liens de l'amitié germano-canadienne ne peuvent que se resserrer dans le cadre de la communauté des nations pacifiques et démocratiques.

Le prince héritier du Japon

En route pour Londres, où il doit assister au Couronnement, le prince héritier du Japon s'est arrêté à Ottawa. Lui et sa suite ont traversé le Canada par chemin de fer après être débarqués, le 11 avril, dans le port de San-Francisco. Grâce aux reportages de quelque vingt représentants de la presse, de la radio et du cinéma japonais qui accompagnaient le royal visiteur, le public japonais a pu suivre les différentes étapes du voyage à travers le Canada. Le 20 avril, à la Chambre des communes, le Premier ministre et le chef de l'opposition ont souligné « la présence,



—Capital Press

LE CHANCELIER D'ALLEMAGNE À OTTAWA

Le Premier ministre, M. St-Laurent, accueille à l'aéroport de Rockcliffe le Dr Konrad Adenauer, chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui, en compagnie de sa fille Lotte, vient faire un bref séjour dans la capitale fédérale.

dans la tribune réservée aux diplomates, d'un distingué visiteur, le Prince héritier du Japon». M. St-Laurent s'est exprimé en ces termes:

Monsieur l'Orateur, tous les honorables députés aimeraient, je crois, que je fasse mention, en ce moment, que nous sommes honorés aujourd'hui de la présence, dans la tribune diplomatique, de Son Altesse impériale le prince héritier du Japon. Je suis convaincu que nous sommes tous unanimes à lui souhaiter le plus chaleureux accueil en cette occasion. Son Altesse impériale traverse le Canada en route pour Londres, où elle assistera au couronnement de la reine Elizabeth, notre bien-aimée souveraine. La profonde affection que nous portons à notre propre souveraine nous permet de comprendre bien facilement la haute estime dans laquelle la nation japonaise tient son illustre père et la famille impériale.

Sa Majesté l'empereur du Japon est un

symbole de son État; évidemment, l'histoire des relations entre le Japon et le monde occidental a été assombrie par de grandes ombres au cours des années tragiques de la guerre. Mais cela appartient au passé. Je crois que la présence ici de Son Altesse impériale le prince héritier et l'importante mission dont il est chargé en ce moment sont une heureuse confirmation que ces années tragiques ont été de courte durée et, de fait, répugnaient aux sentiments intimes des peuples de tous les pays en guerre durant ces années tragiques. Cette mission de Son Altesse impériale est un heureux augure de meilleures relations entre nos peuples; elle témoigne d'un désir plus efficace et plus profond dans tous nos pays de collaborer ensemble au bien-être de toute la race humaine libre.

Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue à Son Altesse impériale; nous osons croire que sa visite lui est et lui sera agréable partout au Canada et qu'il ressortira, dans son pays, l'assurance qu'il existe

LA PRÉ
Madame V
générale a
d'Ottawa,
M. Brook

dans n
bonne
terre q
sienne,
l'océan
d'être r
tions p
les mu

A l'is
ministre
a tenu, à
Japon et

Mon
me joir
rent), p
prince
ici, au
entre r
qu'il r
Premie
deux p
reuse.
peler c
périod
relatio
cales. J



—Capital Press

LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION DE L'INDE AUX NATIONS UNIES EN VISITE À OTTAWA

Madame Vijaya Lakshmi Pandit (deuxième à gauche), présidente de la délégation de l'Inde à l'Assemblée générale des Nations Unies, était en visite à Ottawa du 26 au 28 mars. A son arrivée à l'aéroport d'Ottawa, Madame Pandit fut accueillie par (de gauche à droite) le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton; Son Excellence M. R. R. Saksena, haut-commissaire de l'Inde au Canada, et Mme Saksena.

dans notre pays un véritable sentiment de bonne volonté envers le sien, dans cette terre qui est nôtre et qui, tout comme la sienne, borne cette vaste voie que constitue l'océan Pacifique qui a été et continuera d'être une voie servant au maintien de relations politiques, économiques et commerciales mutuellement utiles à nos deux nations.

A l'issue des remarques du Premier ministre, le chef de l'opposition, M. Drew a tenu, à son tour, à rendre hommage au Japon et à son illustre représentant:

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me joindre au Premier ministre (M. St-Laurent), pour exprimer un cordial accueil au prince héritier du Japon dont la présence ici, aujourd'hui, symbolise la ressemblance entre notre régime monarchique et celui qu'il représente. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre, les rapports entre nos deux pays ont connu une période malheureuse. Mais il y a également lieu de se rappeler que celle-ci a été précédée par une période d'alliance au cours de laquelle nos relations furent aussi chaleureuses qu'amicales. Il est conforme au génie du mode de

liberté que représentent aujourd'hui les régimes parlementaires du Japon et du Canada, de rechercher à l'issue d'un conflit, l'amitié pour les années à venir.

J'espère que la visite actuelle de Son Altesse Impériale à notre pays servira à souligner, dans l'esprit de la population de son pays, aussi bien que de la nôtre, qu'en face de la leçon que nous ont apprise, d'une façon si nette, les tragiques années de guerre, nous nous efforçons de favoriser une plus profonde compréhension de la valeur de la liberté.

Nous reconnaissons les réussites considérables d'une nation qui a atteint une position remarquable dans le monde en tant que productrice de marchandises de haute qualité. Nous reconnaissons que le peuple japonais est industrieux. Nous reconnaissons sa loyauté envers ses propres traditions. En exprimant aujourd'hui notre accueil à Son Altesse Impériale, qui appartient au régime de monarchie démocratique établi au Japon, nous espérons sincèrement qu'à l'avenir, nos pays se rapprocheront l'un de l'autre dans leurs efforts en vue d'assurer la paix.

Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO

PAR M. GARNET T. PAGE*

LA première conférence générale de l'UNESCO, tenue à Paris en novembre 1946, avait demandé aux États membres de se fixer un objectif de cent millions de dollars pour la reconstruction éducative, scientifique et culturelle dans les pays dévastés par la guerre. Lorsque cette requête fut transmise au Gouvernement canadien, il n'existait au Canada, sur le plan national, aucun organe chargé de coordonner les rapports avec l'UNESCO. En mars 1947, le ministère des Affaires extérieures suggéra à l'Association canadienne pour les Nations Unies de s'enquérir du rôle que pourraient assumer à cet égard les organismes bénévoles. L'Association travaillait déjà à faire connaître aux Canadiens les buts et l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées; elle recevait du Gouvernement une petite subvention annuelle, et elle avait déjà constitué à l'intérieur de ses cadres un Comité consultatif des questions relatives à l'UNESCO.

Ce Comité se réunit à Ottawa le 5 juillet 1947. Reconnaissant le caractère urgent des problèmes de reconstruction confiés à l'UNESCO, il recommanda la convocation des organismes nationaux intéressés. En conséquence, l'Association invita quelque 75 sociétés, dont une cinquantaine répondirent à l'appel, à une réunion qui eut lieu à l'Emmanuel College de Toronto, le 29 juillet, sous la présidence du major Vincent Price, C.R., alors président du Comité exécutif national de l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Un organisme permanent fut institué à cette réunion et doté d'un conseil provisoire dont la présidence fut confiée au major Price et la vice-présidence à l'honorable Thomas Vien, C.R., membre du Conseil Privé, cependant que M. C. F. Fraser était élu président d'un Comité exécutif provisoire groupant neuf autres membres.

* Ancien trésorier du CCRU, directeur général de l'Institut canadien de chimie.

Afin de rendre moins difficiles les débuts de l'organisme, le Fonds uni de secours allié du Canada lui prêta une somme de \$10,000, plus tard généreusement donnée au Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO. A la demande du sénateur Vien, le Fonds de secours mit à la disposition du nouvel organisme une partie de son personnel et un bureau situé 139½ rue Sparks, à Ottawa, où se fit, jusqu'au 22 décembre 1949, le gros du travail. Ce bureau central fut fermé le 30 avril 1951, le directeur général de l'Institut canadien de chimie se chargeant d'assurer la permanence de l'organisme.

Campagne de souscriptions

En décembre 1947, le Conseil se vit accorder par l'entremise du ministère des Affaires extérieures une subvention de \$200,000 à la condition de produire en temps opportun les pièces justificatives établissant que des articles d'une valeur totale de \$200,000 avaient été achetés au Canada « pour les fins de la reconstruction éducative, scientifique et culturelle ». Le 24 mars 1949, le Conseil rendit compte de l'emploi de cette somme à la satisfaction du Ministère.

En décembre 1947 fut fondé le Conseil national canadien pour l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, au sein duquel étaient représentés, notamment, les syndicats ouvriers et les coopératives. Par ce geste le Canada donnait suite à la proposition formulée par un membre du Secrétariat des Nations Unies qui invitait chaque travailleur du monde à verser l'équivalent d'une journée de salaire au Fonds international de secours à l'enfance, organe du Conseil économique et social chargé de continuer une partie de l'œuvre de l'UNRRA.

L'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance (UNAC) devait être lancé en avril 1948. Comme on ne pouvait évidemment ouvrir deux souscriptions à trois mois d'intervalle et qu'une résolution de la conférence générale de l'UNESCO

avait recommandé en 1947 la fusion des deux appels (reconstruction et UNAC) dans tous les cas où la chose serait possible, une entente, intervint, sous l'égide du ministère des Affaires extérieures, en vertu de laquelle le CCRU et l'UNAC n'entreprendraient qu'une seule campagne, celle de l'Appel canadien pour l'enfance, qui fut ouverte en février 1948. Sur les recettes globales, le CCRU toucha \$939,230.22.

Dons de fournitures scolaires indispensables et boîtes CARE

Dès l'abord, les autorités du CCRU se sont rendu compte qu'une bonne part de l'assistance devait être affectée aux écoles primaires.

Un Comité des boîtes scolaires, composé de M. G. G. Croskery, président, de M. Henri Masson, du R. P. Auguste Moisset, de MM. Frank G. Patten et John E. Robbins et de M. Neil McDonald, du personnel du CCRU, consulta les manufacturiers et les autorités scolaires afin d'arrêter le choix des articles qu'il convenait d'expédier. La liste sur laquelle on tomba d'accord s'établissait ainsi pour chaque boîte: 40 cahiers à l'encre, 40 cahiers à griffonner, 1000 feuilles de papier écolier, 1000 feuilles de papier à griffonner, 12 boîtes de crayons de pastel, de la poudre pour un gallon d'encre, 48 crayons, 40 porte-plumes, 1 grosse de plumes, 1 grosse de bâtons de craie blanche, 24 bâtons de craie colorée, 6 règles, 36 gommes élastiques, 1 livre de colle en pâte à l'eau froide et 100 feuilles de papier coloré à découper.

Pour donner aux enfants un aperçu de la littérature canadienne, on mettait dans chaque boîte les publications suivantes: *A Pocketful of Canada*, *Morceaux choisis d'auteurs canadiens*, *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique* et *Canada*. Les destinataires recevaient également un calendrier reproduisant, avec l'emblème du CCRU, le tableau de Tom Thomson « The Jack Pine », deux reproductions en couleurs de tableaux canadiens ainsi que des cartes du Canada. Un message de M. David C. Munroe, président de la Fédération des instituteurs canadiens, accompagnait chaque envoi. Après enquête, on s'entendit sur le choix des pays bénéficiaires (dont la liste suit avec le nombre

de colis expédiés à chacun): Autriche, 1,850; Belgique, 1,500; Éthiopie, 500; France, 3,000; Grèce, 3,000; Allemagne, 3,000; Italie, 3,000; Pays-Bas, 1,500; Malte, 500; Pologne, 2,000.

Collaboration des missions et autres bureaux du Canada à l'étranger

La distribution des colis dans les divers pays fit l'objet de soins particuliers. Le CCRU la voulait équitable et peu coûteuse, avec indication de la provenance, afin que les donateurs puissent adresser leurs remerciements à l'école canadienne donatrice. Chaque envoi donna lieu à des modalités appropriées. Le ministère des Affaires extérieures invita les chefs des missions canadiennes à saisir toutes les occasions propices pour faire connaître aux populations intéressées l'origine canadienne de ces envois; dans les pays où le Canada n'a pas de représentation diplomatique, cette mission fut confiée à d'autres intermédiaires. Les instituteurs ne furent pas oubliés. Ils reçurent par les soins de la section canadienne de CARE des dons en aliments, en lainages et en laine à tricoter pour une valeur de \$50,000, répartis géographiquement selon un choix arrêté par l'Organisation mondiale des instituteurs avec le concours de CARE. Ce service s'est chargé de les distribuer d'après une liste d'instituteurs nécessaires que les groupements professionnels avaient établie dans les pays intéressés: France, Allemagne (toutes les zones), Pologne, Grèce et île de Rhodes, Italie, Belgique, Hollande, Autriche, Malte, Tchécoslovaquie et Finlande. On estime qu'au moins 25,000 instituteurs et 800,000 écoliers d'Europe ont ainsi été mis en contact direct avec le Canada.

Envoi de matériel scientifique aux universités éprouvées par la guerre

Depuis les hostilités, les universités et institutions scientifiques des pays ravagés par la guerre avaient un besoin pressant de matériel pour la poursuite de leurs travaux. Au cours de l'été 1948, M. Adrien Pouliot, doyen de la Faculté des sciences de l'Université Laval et vice-président du Comité exécutif, mena une enquête très poussée dans les milieux universitaires d'Europe. Prenant texte de son



LE CCRU REND SA CHARTE

Au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée le 10 avril, le président du Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO, le major Vincent Price, a rendu la Charte de cet organisme au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. D. Wilgress. De gauche à droite: M. Garnet T. Page, trésorier du Conseil; le major Price; M. James A. Gibson, président du Comité exécutif; M. Wilgress, et M. Adrien Pouliot, vice-président du Comité exécutif.

rapport, on décida que les appareils scientifiques, ouvrages techniques de référence et revues spécialisées auraient la priorité dans le programme de reconstruction universitaire et scientifique. Il fut créé un Comité de la reconstruction universitaire et scientifique, présidé par M. F. J. Alcock et comprenant les membres suivants: MM. O. E. Ault, James E. Gibson, Garnet T. Page, Adrien Pouliot, John E. Robbins, Marcel Roussin et H. H. Saunderson.

Le Comité recommanda un programme d'assistance aux termes duquel chacune des vingt institutions choisies recevrait une allocation de \$3,000, à dépenser au Royaume-Uni. Le ministère des Affaires extérieures collabora généreusement à ce programme. En premier lieu, les chefs de mission du Canada dans les pays intéressés transmittent les offres faites par le Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO, ainsi que les in-

dications nécessaires sur la manière de passer les commandes au Royaume-Uni. Les demandes de matériel furent envoyées à Londres et, là, visées par le principal agent de liaison scientifique du Conseil national de recherche du Canada avant d'être transmises aux fournisseurs. Lorsque la chose était possible, les envois étaient adressés à la mission canadienne dans le pays intéressé; dans plusieurs cas, les ambassadeurs ou ministres du Canada organisèrent des cérémonies pour marquer la remise du matériel offert.

Une allocation spéciale, d'un intérêt exceptionnel, fut accordée à l'Institut Pasteur de Paris. A la suite d'un vœu formulé par l'ancien Premier ministre du Canada, feu le très honorable W. L. Mackenzie King, O.M., le Conseil fit un don de \$15,000 à cette institution. Une lettre de M. Mackenzie King annonçant le don fut remise au Directeur de l'Institut au cours d'une cérémonie qui se dé-

roula
dent
y rep
deur
d'aut
enreg
sée d
Un
l'acha
donné
traide
sentar
(Genè
matér
de vét
fut de
partie
au Su

Abom
profes
Pour r
cations
surtout
93 uni
ans à
liste d
et 8 e
domain
réparti
Italie,
4 en B
3 en
Grèce,
coslavi
Bulgarie
Finland

Assista
l'Entra
Les dé
universi
1948.
alors ac
à Schlo
rection
ticipant
moitié d
alleman
fois dep
mondial
avec de
de lang
l'Entraid
l'objet d
gne que

roula à Paris le 5 janvier 1949. Le président du Comité exécutif et son trésorier y représentaient le Conseil. L'ambassadeur du Canada en France s'était joint à d'autres personnalités, et la cérémonie fut enregistrée pour être ensuite radiodiffusée dans toute la France.

Une somme de \$25,000, affectée à l'achat de vivres et de vêtements, fut donnée à la section canadienne de l'Entraide universitaire internationale, représentant le Secours universitaire mondial (Genève), en vue de permettre l'envoi de matériel médico-chirurgical, de vivres et de vêtements. La totalité de cette somme fut dépensée au Canada, et la majeure partie du matériel acheté fut attribuée au Sud-Est asiatique.

Abonnements à des revues professionnelles et savantes

Pour répondre au grand besoin de publications savantes et professionnelles, et surtout de périodiques, le CCRU offrit à 93 universités des abonnements de trois ans à dix périodiques choisis dans une liste de 43, dont 35 en langue anglaise et 8 en langue française, intéressant 18 domaines distincts; les 93 universités se répartissaient ainsi: 22 en France, 11 en Italie, 12 en Allemagne, 6 aux Pays-Bas, 4 en Belgique, 6 en Pologne, 5 au Japon, 3 en Autriche, 3 en Roumanie, 2 en Grèce, en Hongrie, en Norvège, en Tchécoslovaquie et aux Philippines, et une en Bulgarie, en Yougoslavie, en Éthiopie, en Finlande et à Malte.

Assistance aux stages d'études de l'Entraide universitaire internationale

Les débuts de l'assistance à l'Entraide universitaire internationale remontent à 1943. Une subvention de \$16,500 fut alors accordée au stage d'études organisé à Schloos Ploen (Allemagne) sous la direction d'un personnel canadien; les participants venaient moitié du Canada, moitié d'Europe. Bon nombre d'étudiants allemands eurent là, pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'occasion de prendre contact avec des étudiants de langue anglaise et de langue française; cette initiative de l'Entraide universitaire internationale fit l'objet de grands éloges tant en Allemagne que dans divers pays européens. En

raison du succès obtenu par le stage d'études de 1948, un autre du même genre fut organisé en 1949 à Bréda (Pays-Bas). Une somme de \$16,500 fut accordée à ce nouveau stage d'études, et une autre de \$17,000 au troisième, tenu en 1950 à Pontigny (France). Les rapports publiés au Canada sur les stages d'études de l'Entraide universitaire internationale sont des documents extrêmement révélateurs.

Comité canadien de rapprochement avec les étudiants étrangers

Pour encourager les initiatives du Comité canadien de rapprochement avec les étudiants étrangers, et à cause de l'importance croissante de cette œuvre au Canada, le Comité fut heureux de pouvoir lui accorder une subvention de \$2,000.

Aide supplémentaire en matériel scientifique

La Grèce, en 1949 et 1950, avait encore grandement besoin d'aide pour sa reconstruction scientifique, car le pays ne s'était pas encore relevé des destructions et des pillages occasionnés par la guerre et l'occupation; de plus, il ressentait encore les effets de la guerre civile et les malaises résultant de l'instabilité politique. Lorsque le Conseil put constater que les besoins de la reconstruction scientifique n'épuiseraient pas complètement les sommes qu'il avait réservées à l'Europe, il examina de nouvelles demandes de l'Université d'Athènes qui, cette fois, voulait se procurer du matériel technique pour ses départements de biochimie et de sismologie. Après s'être assuré que l'Université avait peu de chances d'obtenir ailleurs le matériel voulu, et prenant acte d'une résolution relative à la sismologie adoptée par l'Union internationale de la géodésie et de la géophysique, le Conseil décida de verser à ces deux départements \$3,500 et \$5,500 respectivement.

Aide aux artistes d'Autriche, de France, d'Allemagne et d'Italie

En étudiant les problèmes de reconstruction éducative, scientifique et culturelle, le Conseil sut attacher une importance primordiale au rôle des artistes et jugea qu'il fallait venir en aide à ceux que la guerre avait atteints de façon particu-

lièrement cruelle.

Aussitôt après la réunion du Conseil, en mai 1948, un comité représentant les milieux artistiques canadiens fut constitué pour administrer le fonds de \$46,250 que le Conseil avait décidé de consacrer à ce genre d'assistance. Ce comité se composait des membres suivants: M. Claude E. Lewis, président, M. Jean Bruchési, M. A. J. Carson, M. Philip Child, M. Charles Comfort, M. Emmanuel Hahn, M. Fred Haines, M. Geza de Kresz, M^{me} Geza de Kresz, M. F. Grant Marriot, M. Mark Mountfield, M. Will Ogilvie, M. Carl Schaefer, M. Leonard Shore et M^{me} Elizabeth Wyn Wood.

Le comité nommé par le Conseil arrêta un programme d'assistance aux termes duquel l'Autriche reçut \$10,000, la France \$12,000, l'Allemagne \$12,000, l'Italie \$10,000 et l'Éthiopie \$2,000. Ces sommes, qui devaient servir à acheter des fournitures d'art au Royaume-Uni, furent mises à la disposition soit de la commission nationale de l'UNESCO soit d'un autre organisme représentatif des artistes du pays intéressé. En Éthiopie, les fonds aidèrent à ressusciter les arts populaires. Les conditions attachées aux dons furent les mêmes que celles que prévoyait le projet de reconstruction universitaire.

Bourses Canada-UNESCO pour « personnes mûres »

Dès le moment où il arrêta son programme, le Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO insista sur la nécessité des échanges de personnes et voulut y consacrer une partie de ses ressources. A une réunion tenue en mai 1948, le Conseil institua un Comité des bourses chargé d'étudier un document de travail préparé sur cette question et d'énoncer les règles qui régiraient l'administration des bourses.

Ce comité se composait des personnes suivantes: M. James A. Gibson, président; M. F. J. Alcock, M. O. E. Ault, M. T. C. Daly, M. C. F. Fraser, M. W. B. Herbert, M. Léon Lortie, M. Garnet T. Page, M. Frank G. Patten, M. C. E. Phillips, M. Adrien Pouliot, M. John E. Robbins, M. J. K. B. Robertson, M. H. H. Saunderson, le R. P. Henri Saint-Denis, M. D. L. Thompson, M^{me} Elizabeth Wyn Wood, M^{me} B. Paré et M. B. C. Salamis.

Le Comité décida que le Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO décernerait ses bourses à des personnes choisies en vue: professeurs d'université, spécialistes de l'information des masses, hauts fonctionnaires de l'État, instituteurs, ingénieurs, hommes de science, plutôt qu'à des étudiants ou à de jeunes diplômés. On fixa à \$2,500 en moyenne le montant de chaque bourse. Ce chiffre, étant donné le budget de \$182,000 prévu à cette fin, permettait d'attribuer environ 64 bourses dans divers pays. Le Comité décida de demander au Service des échanges de personnes de l'UNESCO à quels pays devaient être offertes les bourses Canada-UNESCO. L'UNESCO recommanda la répartition suivante, que le Comité des bourses étudia et approuva: Autriche, 2; Belgique, 4; Danemark, 6; Éthiopie, 1; France, 9; Grèce, 7; Italie, 9; Luxembourg, 1; Malte-Malaisie, 5; Norvège, 6; Pays-Bas, 5; Philippines, 4; Pologne, 4.

Le Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO désigna ses boursiers pour une période de six mois et, outre leurs frais de voyage aller et retour depuis leur pays d'origine, leur versa chaque mois une somme de \$180. Ils touchaient aussi assez d'argent pour payer leurs frais de voyage au Canada, ainsi que les droits d'inscription aux cours et autres dépenses. Un plan avantageux d'assurance leur garantissait les soins médicaux et l'hospitalisation en cas de maladie. A l'expiration des six mois, les boursiers regagnaient leur pays, où, grâce à l'expérience acquise, ils devaient travailler à la reconstruction éducative, scientifique et culturelle.

Les soixante-deux bourses furent ainsi réparties, par matières: études artistiques, une; pédagogie, 17; études sur l'information des masses, 11; sciences et technologie, 26; sciences sociales et humanités, 8.

Le Centre du livre et la campagne « En avant les livres »

Les dommages subis par certaines bibliothèques de renommée mondiale, dont les collections avaient été patiemment constituées au long des années comptent parmi les destructions les plus pénibles de la seconde guerre mondiale. En juin 1948, le Centre américain du livre lança une campagne qui avait pour objet de regarnir

les bibliothèques dévastées d'Europe; cette campagne reçut au Canada un accueil si enthousiaste que, le mois suivant, sous les auspices conjoints du CCRU et de l'Association canadienne des Bibliothèques, fut créé un Comité conjoint du livre, sous la présidence de M^{me} Margaret S. Gill et dont faisaient aussi partie M. O. E. Ault, M. A. E. Chatwin, M. C. F. Fraser, M. R. M. Hamilton, M. F. A. Hardy, Mgr Olivier Maurault, le R. P. Auguste Morisset, M^{me} E. H. Morton, M. Angus Mowat, M. Garnet T. Page et M^{me} Vernon Ross. De là naquit à Halifax, en septembre 1948, le Centre canadien du livre qui fut doté d'un personnel permanent dont la direction fut confiée à M^{me} Margaret N. Reynolds. Sa tâche consistait à recevoir, trier, cataloguer puis expédier en Europe livres et périodiques. Il en fut expédié quelque 250,000.

Le Comité conjoint décida d'établir à Ottawa une organisation centrale chargée de recueillir dans toutes les parties du Canada les livres scientifiques et techniques et autres ouvrages d'intérêt professionnel susceptibles d'être demandés. L'organisation nationale de la campagne « En avant les livres » (*March of Books*) avait pour présidents d'honneur M^{gr} Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, et M. James S. Thomson, alors président de l'Université de la Saskatchewan. M. C. H. Best, C.B.E., de Toronto, présidait le Comité consultatif national. Des comités régionaux furent formés d'un océan à l'autre sous la direction de bureaux provinciaux.

Les livres et périodiques dont l'envoi fut approuvé en réponse à des demandes précises se classaient par sujets en quatorze catégories. Chaque catégorie eut son catalogue. A la suite d'un échantillonnage préliminaire des demandes, 7,664 exemplaires des catalogues, embrassant toutes les catégories, furent expédiés à plus de 700 adresses dans 9 pays désignés comme bénéficiaires. Ces pays étaient la Belgique, la France, l'Allemagne occidentale, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne et l'Éthiopie. Les catalogues étaient accompagnés de bulletins de demande. Ceux-ci ne tardèrent pas à revenir à Halifax dûment remplis, et les livres qu'on avait en mains furent attribués par catégories. C'est ainsi que

près de 85,000 volumes, demandés nommément, prirent le chemin des 9 pays européens susmentionnés. De plus, près de 15,000 manuels scolaires furent envoyés au Ministère éthiopien de l'Éducation, près de 16,000 livres et périodiques qui n'avaient pas été adjudés furent expédiés à la Nouvelle-Delhi aux frais du Gouvernement de l'Inde, et près de 15,000 autres au Directeur de l'Éducation de Port-d'Espagne (Trinidad). Le Centre du Livre fit aussi un certain nombre d'envois revêtus de la mention « pour réexpédition ». Par le nombre et la variété des demandes, l'Allemagne occidentale venait en première place, suivie de la Pologne, des Pays-Bas et de la France. Les titres les plus recherchés relevaient de la médecine et de la biologie, surtout sous forme de périodiques; venaient ensuite la littérature et les langues.

Dissolution du CCRU

Lorsque, en avril 1953, le Conseil eut rempli tous ses engagements d'ordre financier, le Comité exécutif se réunit une dernière fois et disposa du reliquat des fonds de la façon suivante:

1. Une somme de trois mille dollars fut versée à l'Association canadienne pour les Nations Unies, afin de couvrir les frais d'un centre d'échanges canadien dans le cadre du Projet de bons d'échange de l'UNESCO.
2. Une somme de trois mille dollars fut consacrée à la préparation d'un mémoire critique sur le projet de bourses d'études Canada-UNESCO ainsi qu'à la convocation d'une réunion d'experts pour discuter ce rapport et, enfin, à la publication du mémoire.
3. Une somme de dix mille dollars fut remise en dépôt à la Fondation canadienne afin de créer trois bourses d'études Canada-UNESCO (CCRU) de six mois, valables au Canada, et dont les titulaires devaient s'être distingués dans les domaines scientifiques ou artistiques.
4. Le solde des fonds, soit environ \$2,500, fut remis à la Fondation canadienne comme fonds de roulement destiné, notamment, à des sujets méritants invités à des réunions internationales et obligés pour cela de compter sur une faible somme complémentaire.

Le Canada et les Nations Unies

Revue sommaire des travaux de l'Assemblée générale du 24 février au 23 avril

Ordre du jour

La septième session de l'Assemblée générale s'est ajournée le 23 avril et se réunira de nouveau si la tournure des événements l'exige. Les travaux de la première partie de cette session (14 octobre - 22 décembre) ont déjà fait l'objet d'un article dans la livraison de janvier d'*Affaires extérieures*. On trouvera ici un compte rendu du travail accompli depuis le 24 février, date de la reprise de la session. On peut lire ailleurs sous cette rubrique des articles sur les débats relatifs au rapport de la Commission du désarmement et sur la nomination du nouveau Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, de Suède. Comme les dix points restés en suspens étaient tous d'ordre politique, la Première Commission est la seule qui se soit réunie après Noël. Un point a été ajouté à l'ordre du jour afin de donner suite à la décision de l'Assemblée de discuter la « plainte de l'Union birmane au sujet de l'agression commise contre elle par le Gouvernement de la République de Chine ». Il s'agit de la présence en Birmanie de troupes chinoises qui, au dire du Gouvernement birman, reçoivent de l'aide des autorités chinoises de Formose.

Politique du Secrétariat à l'égard du personnel

Pendant la première partie de la septième session, on parla beaucoup de certaines difficultés survenues au sujet de la politique du Secrétariat à l'égard du personnel, et notamment de l'attitude que le Secrétaire général devrait adopter envers les citoyens des États-Unis à l'emploi du Secrétariat qui seraient soupçonnés ou accusés de subversion ou de déloyauté à l'endroit du Gouvernement de leur pays. Le 20 octobre 1952, le Secrétaire général nomma une commission de juristes chargée de le conseiller sur les questions sou-

levées aux audiences du sous-comité sénatorial américain de la sécurité intérieure. Il annonça le 5 décembre qu'il entendait fonder sur les conclusions et les recommandations des juristes la ligne de conduite qu'il allait arrêter pour remplir les obligations que lui impose la Charte et pour faire observer le Règlement des Nations Unies relatif au personnel. L'Assemblée n'ayant pas eu le temps de discuter la question avant Noël, celle-ci, à la demande du Secrétaire général, fut inscrite à l'ordre du jour de la seconde partie de la session. Le 30 janvier 1953, M. Lie déposa un rapport sur la politique qu'il préconisait à l'égard du personnel. Le ton des débats de l'Assemblée sur le sujet fut, à tout prendre, modéré. Le chef suppléant de la délégation canadienne déclara pour sa part qu'il s'agissait surtout « de concilier selon une formule judiciaire les droits et libertés des employés des Nations Unies et la sécurité de l'Etat où ils remplissent leurs fonctions ». Le 1^{er} avril, l'Assemblée adopta par 41 voix (y compris celle du Canada) contre 15 et 4 abstentions une résolution qui, citant les articles 100 et 101 de la Charte, exprimait l'assurance que le Secrétaire général saurait s'en inspirer dans la direction du personnel, et le pria de présenter à la prochaine session un rapport intérimaire sur le sujet. L'article 100 de la Charte affirme le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et de son personnel; l'article 101 porte que la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail de compétence et d'intégrité. Le rapport du Secrétaire général fera l'objet d'un examen de la part du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, puis, après s'être concertés avec les directeurs des institutions spécialisées,

le Secrétaire
tatif pr
à l'éga
l'Assem

Guerre

Les États
jour un
enquête
selon l
une gu
que per
commu
forces
guerre
aucun
faites p
obtenir
muniste
compte
Seize p
le Cana
institua
cinq Ét
enquête
et autor
naire l
l'Assem
gnés po
sont le
Suède e
blée ad
contre 5
tions. A
article,
que les
accordé
directer
Républi
Corée d

Plainte
contre

Le Gou
mandé
point in
d'Améri
d'autres
quie, les
de sécu
raient se
maneu
Un proj
tchéque

le Secrétaire général et le Comité consultatif présenteront leurs recommandations à l'égard de toute nouvelle mesure que l'Assemblée pourra réclamer.

Guerre bactérienne

Les États-Unis firent inscrire à l'ordre du jour un point relatif à l'institution d'une enquête impartiale sur les accusations selon lesquelles ils se seraient livrés à une guerre bactérienne. On se souvient que pendant plus d'un an la propagande communiste n'avait cessé d'accuser les forces américaines de poursuivre une guerre bactérienne en Corée. Ne tenant aucun compte de plusieurs démarches faites par les puissances occidentales pour obtenir une enquête impartiale, les communistes procédèrent pour leur propre compte à plusieurs prétendues enquêtes. Seize pays, au nombre desquels figurait le Canada, présentèrent une résolution instituant une commission composée de cinq États et chargée de procéder à une enquête dès que tous les gouvernements et autorités intéressés auraient fait connaître leur approbation au Président de l'Assemblée générale. Les cinq États désignés pour faire partie de la Commission sont le Brésil, l'Égypte, le Pakistan, la Suède et l'Uruguay. Le 23 avril, l'Assemblée adopta cette résolution par 51 voix contre 5 (le bloc soviétique) et 4 abstentions. Au moment où nous rédigeons cet article, aucun indice ne permet de croire que les approbations nécessaires seront accordées par les gouvernements les plus directement intéressés, soit ceux de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de la Corée du Nord.

Plainte de la Tchécoslovaquie contre les États-Unis

Le Gouvernement tchécoslovaque a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé « ingérence des États-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures d'autres États ». Selon la Tchécoslovaquie, les crédits votés en vertu de la Loi de sécurité mutuelle des États-Unis auraient servi à soutenir l'espionnage et des manœuvres subversives dans divers pays. Un projet de résolution de la délégation tchèque condamnant cette ingérence a

été repoussé le 8 avril par 40 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 14 abstentions. En conséquence, les choses en sont restées là.

Résolution « omnibus » de la Pologne - Corée

Au début de la septième session, le Gouvernement polonais a proposé l'inscription d'un point intitulé « Mesures pour écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale ». Un projet de mémoire joint à la proposition avait trait aux questions suivantes: nécessité de mettre fin aux hostilités de Corée, guerre bactérienne et Protocole de Genève de 1925; traitement des prisonniers de guerre et conventions de Genève; « bloc agressif de l'Atlantique nord »; interdiction des armes atomiques et réduction des armements. Un projet de résolution « omnibus » qui y était joint réclamait la cessation immédiate des hostilités en Corée; le rapatriement de tous les prisonniers de guerre; le retrait de Corée de toutes les troupes étrangères; l'unification de la Corée sous la surveillance d'une commission composée d'États neutres et des États ayant des forces en Corée; la réduction du tiers des forces armées des Cinq Grands et la convocation d'une conférence chargée de réduire les forces armées de tous les États; l'interdiction inconditionnelle et immédiate des armes atomiques; l'accession de tous les États au Protocole de Genève de 1925 interdisant les armes bactériennes et chimiques; enfin, la conclusion par les cinq grands puissances d'un pacte de paix auquel devraient adhérer tous les autres États. Le projet de résolution polonais ne faisait, en somme, que reprendre, soit des propositions déjà formulées aux Nations Unies par des membres du bloc soviétique, soit des thèmes familiers de la propagande communiste, tels la guerre bactérienne et le pacte de paix à cinq. On crut tout d'abord que le projet servirait de prétexte à d'injurieux et interminables assauts de propagande, mais le changement d'accent de la politique et des déclarations communistes, depuis la mort du Premier ministre Staline, ont par la suite donné lieu aux observateurs d'espérer que les discussions finiraient par revêtir un caractère plus conciliant. Le débat, entamé le 8 avril en commission

et clos le 18 du même mois en séance plénière, a justifié dans une certaine mesure cet espoir, la délégation polonaise ayant finalement décidé de ne pas insister pour que sa résolution fût mise aux voix. Plus encourageante encore a été l'adoption à l'unanimité d'une résolution brésilienne sur la Corée qui, notant « avec une vive satisfaction » l'accord intervenu au sujet de l'échange des prisonniers malades et blessés, exprimait l'espoir que de nouvelles négociations, à Pan Mouñ Jom, aboutiraient bientôt à la conclusion d'un armistice conforme aux principes et buts des Nations Unies, et priait le président de l'Assemblée générale de convoquer de nouveau l'Assemblée pour examiner la question coréenne à la suite de la conclusion d'un armistice ou lorsque, de l'avis de la majorité des Etats membres, la tournure des événements l'exigerait. Cette concession faite par le groupe communiste sur une importante question politique, la première concession depuis des années, a sans aucun doute produit une impression profonde sur plusieurs gouvernements. Elle a tout au moins donné lieu à ce que le délégué des Etats-Unis à l'Assemblée a appelé « un solennel moment d'espoir ».

Troupes chinoises nationalistes en Birmanie

A la requête du Gouvernement de Birmanie, le Bureau a recommandé le 31 mars d'inscrire à l'ordre du jour un point intitulé « plainte de l'Union birmane au sujet de l'agression commise contre elle par le Gouvernement de la République de Chine ». Au cours du débat qui s'est ouvert sur cette question le 17 avril, il n'a pas été nié que le général Li Mi se soit allié à certains éléments dissidents et rebelles de Birmanie et qu'il ait par la suite augmenté l'effectif initial de ses troupes chinoises en faisant des recrues parmi ces éléments. La Birmanie avait présenté une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée générale eût recommandé au Conseil de sécurité de condamner les actes d'agression du Kouomintang de Formose contre la Birmanie et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin sans délai à ces actes d'agression. Une résolution du Mexique a finalement été adoptée le 23 avril par 59 voix

et 1 abstention (celle de la Chine). Elle invite les forces étrangères en Birmanie à mettre bas les armes et à quitter le pays, ou bien à se livrer pour être interrogées. En outre, elle prie instamment tous les Etats de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Birmanie, de s'abstenir de prêter main-forte aux troupes étrangères, et d'aider le Gouvernement birman, si celui-ci le demande, à se débarrasser de ces troupes. La Birmanie doit présenter un rapport sur la question à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Autres points

L'Assemblée a pris acte du rapport de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et adopté par 53 voix (y compris celle du Canada) contre 5 une résolution félicitant l'organisme de l'œuvre qu'il accomplit et prorogeant son mandat.

Après examen des travaux de la Commission chargée des mesures collectives l'Assemblée a donné instructions à cette commission de poursuivre son étude des méthodes propres à maintenir et raffermir la paix et la sécurité, en conformité des buts et principes énoncés dans la Charte.

Louant les efforts du Comité de la Croix-Rouge internationale pour obtenir le rapatriement des soldats grecs encore prisonniers, l'Assemblée a prié le Président d'entamer avec les Etats détenteurs des négociations en vue de faire relâcher ces prisonniers et demandé au Secrétaire général de suivre de près cette question. A la dernière réunion plénière, le Vice-Président, en l'absence du Président, a signalé que trois gouvernements, ceux d'U.R.S.S., de Pologne et de Tchécoslovaquie, avaient fait savoir que leur position à ce sujet était déjà connue et devait être considérée comme définitive.

Impression d'ensemble

Comme plusieurs des questions soumises à l'Assemblée portaient à la propagande on a craint à un moment donné que les débats ne dégénèrent en propos acerbes et stériles. Mais l'horizon s'est peu à peu éclairci, puis les deux résolutions relatives à la Corée et à la Birmanie ont été

adopté
donc
M. L.

Le 10
Secrétaire
annon
prendr
un suc
Hamm
étrang
son to
Au co
et jus
eût fai
on n'a
blème.
semblé
mandat
le poin
avait é
succes
de tro
1954, l
compre
démissi
utile de
le rôle
Unies.

Pouvoir
Secrétaire

Le Sec
haut fo
nationa
tariat a
politiqu
te l'aut
seil de
avis, pe
de la pa
Les art
gner co
tratif d
réunion
Conseil
que et
ajouten
tions d
et qu'il
un rapp
ganisati
l'Assem
l'ordre

adoptées presque unanimement. Il est donc permis d'estimer avec le Président, M. L. B. Pearson, que, jusqu'ici du moins,

les travaux de l'Assemblée ont abouti à des résultats « encourageants et d'heureux augure ».

Nomination d'un nouveau Secrétaire général

Le 10 novembre 1952, M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, annonçait sa démission; celle-ci devait prendre effet dès qu'on lui aurait trouvé un successeur. Le 10 avril, 1953, M. Dag Hammarskjöld, sous-ministre des Affaires étrangères de Suède, prêtait serment à son tour à titre de Secrétaire général. Au cours de cet intervalle de cinq mois et jusqu'à ce que le Conseil de sécurité eût fait sa recommandation du 31 mars, on n'avait pas réussi à résoudre le problème. A la cinquième session de l'Assemblée générale, en 1950, le premier mandat quinquennal de M. Lie étant sur le point d'expirer, le Conseil de sécurité avait été incapable de lui désigner un successeur et l'Assemblée avait prolongé de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} février 1954, le mandat de M. Lie. Afin de mieux comprendre ces difficultés ainsi que la démission subite de M. Lie, il peut être utile de voir brièvement en quoi consiste le rôle du Secrétaire général des Nations Unies.

Pouvoirs et fonctions du Secrétaire général

Le Secrétaire général est plus que le plus haut fonctionnaire d'un secrétariat international; il est le seul employé du Secrétariat auquel soit attribuée une influence politique définie. L'article 99 de la Charte l'autorise à porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui, à son avis, peut mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les articles 97 et 98, en plus de le désigner comme chef du personnel administratif de l'Organisation pour toutes les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle, ajoutent qu'il remplira toutes autres fonctions dont il sera chargé par ces organes et qu'il présentera à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Le Règlement intérieur de l'Assemblée l'autorise aussi à inscrire à l'ordre du jour provisoire toute question

dont il juge nécessaire de saisir l'Assemblée générale. En 1946, le rapport de la Commission préparatoire des Nations Unies notait que l'article 99 confère au Secrétaire général « un droit tout à fait spécial dépassant tout pouvoir jamais accordé au chef d'une organisation internationale ». La conception du Secrétaire général comme d'un homme d'État international, d'un personnage qui, « plus que tout autre, représente les Nations Unies dans leur ensemble », contraste avec l'idée que l'on se faisait des secrétaires généraux de la Société des Nations, lesquels, à l'égard du Conseil et de l'Assemblée, n'étaient que de simples fonctionnaires administratifs, dont les interventions politiques se bornaient à des efforts, sans doute importants mais ne reposant sur aucune autorité précise, pour réconcilier les gouvernements en dehors du cadre officiel de l'organisation.

Activité politique du Secrétaire général

Se rappelant que la Société avait été incapable de prévenir le désastre de la seconde guerre mondiale, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont inséré dans la Charte et dans le Règlement intérieur de l'Assemblée des dispositions permettant au Secrétaire général de participer dans une certaine mesure aux discussions politiques en qualité de représentant de l'idéal de collaboration internationale qu'incarnent les Nations Unies. Dans la dernière déclaration qu'il a faite à l'Assemblée, le 10 mars, M. Lie lui-même a dit à ce sujet: « . . . Qu'il me suffise de rappeler la question irnienne, le problème de la représentation de la Chine, mon programme de paix en dix points, la Corée, ainsi que mes rapports annuels sur la situation mondiale, pour témoigner du souci que j'avais de maintenir et de renforcer à cet égard la position constitutionnelle de la charge de secrétaire général. Il y eut aussi les innombrables conversations et négociations particulières sur les problèmes des Na-

tions Unies, auxquelles j'ai participé et dont j'ai souvent pris l'initiative. » La division du monde en deux camps, qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avait cessé de s'aggraver, ne pouvait que susciter des difficultés exceptionnelles au Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions internationales. Tant en sa qualité de médiateur qu'à titre de représentant des normes de conduite internationale auxquelles devraient adhérer tous les membres des Nations Unies, le Secrétaire général s'est trouvé en présence d'un vide qui a dû parfois lui sembler impossible à combler. Il n'est peut-être pas hors de propos de signaler ici que le Secrétaire général de la Société des Nations aurait pu exercer plus aisément pareilles fonctions si elles lui avaient été assignées, car le concert des nations comprenait alors cinq ou six grandes puissances de tailles moins inégales, qui par le fait même offraient un champ plus libre aux manœuvres politiques et aux concessions.

L'intervention en Corée et ses effets

C'est évidemment la crise coréenne qui a mis le comble aux difficultés déjà inhérentes à la position du Secrétaire général. Le Secrétaire général invoqua alors explicitement, pour la première fois, l'article 99 de la Charte et, dès le 25 juin 1950, saisit le Conseil de sécurité de l'agression commise par la Corée du Nord. Depuis le mois de janvier de la même année, l'Union soviétique boycottait les Nations Unies au sujet de la représentation de la Chine; l'absence du délégué soviétique au Conseil de sécurité permit d'organiser promptement au nom des Nations Unies la résistance à l'agression. Depuis lors, les cinq Etats communistes n'ont cessé de critiquer M. Lie, soutenant que l'intervention des Nations Unies en Corée était « illégale » dès le principe et contraire à la Charte et ils ont refusé de reconnaître pour valide la prorogation de son mandat, que l'Assemblée avait par la suite décidée. Cette situation n'a pas gêné outre mesure le fonctionnement de l'administration du Secrétariat des Nations Unies, car les Etats communistes, tout en ne reconnaissant pas le Secrétaire général, acceptaient le Secrétariat. Toutefois, la position était difficile à tenir, du point de vue politique, et il semble que M. Lie soit devenu

de plus en plus convaincu qu'en persistant à être Secrétaire général il empêchait le rôle dévolu à cette fonction de jouer pleinement en faveur de la paix mondiale, du fait qu'il ne pouvait plus, lui-même, rapprocher les communistes et les occidentaux.

En raison des dispositions constitutionnelles applicables au choix du Secrétaire général, cet état de choses a donné lieu aux difficultés qui viennent tout juste d'être aplanies. La Charte veut que le Secrétaire général soit nommé par l'Assemblée générale à la suite d'une recommandation du Conseil de sécurité, laquelle, en l'absence de dispositions contraaires et compte tenu de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 janvier 1946, requiert le consentement unanime des cinq membres permanents. Dans ces conditions, on comprend qu'à la fin de 1950 il ait été possible à l'Union soviétique de neutraliser les tentatives faites au Conseil de sécurité pour recommander le renouvellement du mandat quinquennal de M. Lie; c'est pourquoi, comme nous l'avons vu, l'Assemblée générale avait finalement eu recours à un expédient: la prorogation du premier mandat de M. Lie jusqu'au 1^{er} février 1954. Aussi, lorsque le Secrétaire général annonça, le 10 novembre 1952, qu'il avait l'intention de démissionner dans l'espoir que «... un nouveau Secrétaire général, choix unanime des cinq grandes Puissances, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pourrait faire œuvre plus utile », on douta fort qu'il fût possible de trouver un tel candidat.

Débats de la septième session

Lorsque, le 13 mars, le Conseil de sécurité se réunit pour la première fois à cette fin, rien ne laissait encore prévoir que l'un ou l'autre des candidats officiellement suggérés pût réunir les suffrages des cinq membres permanents. Après un intervalle étonnamment long, il devint évident que l'Union soviétique repousserait tout candidat d'un pays signataire du Traité de l'Atlantique-Nord ou d'un pays participant à la lutte contre l'agression en Corée. Ainsi se trouvait exclu de façon décisive M. L. B. Pearson, qui avait été président du Conseil de l'Atlantique-Nord au cours de 1952 et dont la candidature

fut mise
du Cons
clos, les
permette
que a m
M. Pears
celle du
mulo, de
nislas SH
pu rallier
n'a, pou
voix favo
ment, les
blirent u
19 mars,
que, on p
candidat
shmi Par
par deux
tions. Ap
officielle
représent
nom de l
permanen
représent
ra qu'il n
marskjolo
le même
tion par
nominati
bien des
des obser
à la poss
d'un cand
prier M.
quelque t
nière, l'A
résolution
quelle le
général s

I
Le 8 av
celle du
bloc sovi
blée géné
une résol
désarmer
d'élabora
la réglem
duction
armées e
mination
principal

* Voir auss

fut mise aux voix dès la première réunion du Conseil, le 13 mars. Malgré le huis clos, les déclarations faites à la presse permettent d'inférer que l'Union soviétique a mis son veto à la candidature de M. Pearson. Les deux autres candidatures, celle du brigadier-général Carlos P. Romulo, des Philippines, et celle de M. Stanislas Skrzesezewski, de Pologne, n'ont pu rallier la majorité des voix; ce dernier n'a, pour sa part, recueilli qu'une seule voix favorable. S'étant réunis officiellement, les cinq membres permanents établirent une liste de neuf candidatures. Le 19 mars, à la demande de l'Union soviétique, on procéda au vote sur l'une de ces candidatures, celle de M^{me} Vijaya Lakshmi Pandit, de l'Inde, qui fut rejetée par deux voix contre une et huit abstentions. Après quoi, aucun candidat ne fut officiellement proposé jusqu'à ce que le représentant de la France eût soumis le nom de M. Hammarskjold. Les membres permanents se réunirent le 31 mars et le représentant de l'Union soviétique déclara qu'il ne s'opposerait pas à M. Hammarskjold; le Conseil de sécurité se réunit le même jour et approuva cette nomination par dix voix et une abstention. La nomination de M. Hammarskjold prit bien des gens par surprise, car plusieurs des observateurs ne croyaient plus guère à la possibilité d'un accord sur le choix d'un candidat. Ils pensaient qu'il faudrait prier M. Lie de rester à son poste encore quelque temps. Le 7 avril, en séance plénière, l'Assemblée générale approuva une résolution du Canada aux termes de laquelle le mandat du nouveau Secrétaire général serait identique à celui de son

prédécesseur. C'est par un vote secret de cinquante-sept voix contre une et une abstention que fut sanctionnée la recommandation du Conseil de sécurité.

Le nouveau Secrétaire général

M. Dag Hammarskjold est très connu en Europe par ses travaux sur les questions économiques et bancaires de même que sur les finances publiques. Il a été directeur de la Banque nationale de Suède, a joué un rôle notable dans l'Organisation européenne de coopération économique et a été vice-président de cette Organisation en 1948 et 1949. Au moment d'assumer ses nouvelles fonctions, il était ministre d'État dans le cabinet suédois, où il était plus particulièrement chargé des relations économiques avec l'étranger. Il assista à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de vice-président de la délégation de la Suède en 1951 et à titre de président en 1952.

A la cérémonie officielle de son installation, le 10 avril, le nouveau Secrétaire général a fait une brève déclaration au cours de laquelle il a dit:

Je suis ici au service de tous. Dans l'exercice de mes fonctions, je devrai compter sur votre compréhension, vos conseils et votre souci d'accorder à mes paroles l'attention qu'elles pourront mériter. J'entends aborder tous les problèmes sans idées préconçues. Il vous appartiendra de juger le résultat de mes efforts. A vous de me reprendre si je me fourvoie.

Par ces paroles, M. Hammarskjold s'est voué à une tâche d'une importance incalculable; il est à souhaiter qu'il pourra l'accomplir dans des conditions moins difficiles qu'elles l'ont été par le passé.

Les Nations Unies et le problème du désarmement*

Le 8 avril dernier, par 52 voix (dont celle du Canada) contre les 5 voix du bloc soviétique et 3 abstentions, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution priant la Commission du désarmement de poursuivre son travail et d'élaborer un projet d'ensemble pour: a) la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; b) l'élimination et l'interdiction de toutes les principales armes, y compris l'arme bac-

térienne, pouvant servir aux destructions massives; c) le contrôle international effectif de l'énergie atomique en vue d'assurer l'interdiction des armes atomiques et de réserver l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La Commission doit présenter un rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité au plus tard le 1^{er} septembre 1953.

Cette décision de l'Assemblée fait suite à une série de mesures prises par les Nations Unies sur la question du désarmement qu'il peut être utile, dans l'état

* Voir aussi p. 180.

actuel des choses, de résumer brièvement.

La première de ces mesures, adoptée le 24 janvier 1946, fut la création d'une Commission de l'énergie atomique par l'Assemblée générale réunie à Londres pour sa première session. Une Commission des armements de type classique fut formée par le Conseil de sécurité le 13 février 1947. Ces deux commissions se sont réunies séparément à intervalles irréguliers jusqu'en 1952.

L'énergie atomique

La résolution créant la Commission de l'énergie atomique, composée des membres du Conseil de sécurité, plus le Canada lorsque celui-ci n'était pas représenté à ce Conseil, énonçait que la Commission devait soumettre au Conseil de sécurité des propositions précises visant à : 1° favoriser l'échange entre les nations des renseignements scientifiques fondamentaux à des fins pacifiques; 2° réglementer la production de l'énergie atomique pour qu'elle ne serve qu'à des fins purement pacifiques; 3° éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes les autres armes importantes pouvant servir aux destructions massives; 4° par des inspections et d'autres moyens, protéger efficacement les pays respectueux de leurs obligations contre les risques de violations et de subterfuges.

Rapports de la Commission

La Commission a présenté trois rapports au Conseil de sécurité. Le premier, en date du 30 décembre 1946, renfermait des conclusions et des recommandations d'ordre général précisant notamment que le contrôle de l'énergie atomique est possible au double point de vue scientifique et technique et faisant observer que les problèmes posés par la découverte de l'énergie atomique « ne sont pas essentiellement et exclusivement des questions de politique intérieure des nations prises individuellement, mais qu'ils ont plutôt des incidences et des répercussions de caractère international par-dessus tout ». Le rapport soulignait que le contrôle efficace de l'énergie atomique ne peut s'exercer qu'à un niveau supranational à la suite d'une entente internationale établissant un système de contrôle et d'inspec-

tion applicable à tous les États et sous-trait au droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité.

Le deuxième rapport de la Commission, en date du 11 septembre 1947, réaffirmait la nécessité d'un système international d'inspection et présentait des propositions prévoyant, entre autres choses, la concession à une autorité internationale de tout l'uranium et de tout le thorium extraits dans quelque territoire que ce soit, ainsi que le monopole de toute activité s'exerçant dans le monde dans le domaine de l'énergie atomique. Ces propositions prévoyaient aussi un régime d'inspection dirigé par l'autorité internationale et ayant pour but de prévenir ou de déceler toute activité clandestine.

Examen par le Conseil de sécurité

Lors de l'examen par le Conseil de sécurité du premier rapport de la Commission, l'Union soviétique avait suggéré que fût supprimée la recommandation de la Commission portant que chaque membre permanent du Conseil de sécurité renoncerait à son droit de veto lorsqu'il s'agirait de questions touchant au contrôle international de l'énergie atomique. Au cours du débat sur les propositions du deuxième rapport de la Commission, il devint évident que l'U.R.S.S., tout en préconisant la proscription immédiate des armes atomiques et la destruction de toutes les bombes atomiques dans les trois mois, n'était pas disposée à accepter les mesures de contrôle et d'inspection que la majorité des membres jugeaient indispensables. L'Union soviétique insistait notamment pour que l'autorité internationale envisagée fût soumise à la juridiction du Conseil de sécurité, où les membres permanents peuvent toujours recourir au veto. De plus, rien ne permettait de croire que l'U.R.S.S. fût disposée à accepter un système d'inspection continue. Cette divergence de vues accusa la Commission à une impasse qui fit l'objet d'un troisième rapport présenté le 17 mai 1948.

Mesures prises par l'Assemblée

En raison du recours de l'U.R.S.S. à son droit de veto et malgré le vote qui donna 9 voix affirmatives contre 2, les conclu-

sions et les
néral du p
sion, ainsi
du deuxièr
par le Con
ports furent
semblée gé
vembre 19
Canada) c
recomman
Commissio
que l'on e
des Nation
national d
blée, par l
quiétude d
était arriv
six membr
me (les d
Conseil d
chercher u
trôle inter
Leurs pou
résultat p
rale, à sa
pria néan
de poursui
toutes les
possibles
des armes
contrôle in
Les entr
reprisent
brusquem
lorsque le
tira des d
de la Con
sentant d
Les arm
La créati
d'une con
classique
nés par l
solution
désarmem
mandait
la tâche
ques en
d'une réc
et des f
qu'un sy
et d'insp
mise en
ment, si
violation

sions et les recommandations d'ordre général du premier rapport de la Commission, ainsi que les propositions précises du deuxième, ne purent être approuvées par le Conseil de sécurité. Les trois rapports furent néanmoins renvoyés à l'Assemblée générale, qui approuva le 4 novembre 1948, par 40 voix (dont celle du Canada) contre 6 et 4 abstentions, les recommandations et propositions de la Commission dont l'ensemble constitue ce que l'on est convenu d'appeler le plan des Nations Unies pour le contrôle international de l'énergie atomique. L'Assemblée, par la même occasion, exprima l'inquiétude que lui causait l'impasse où en était arrivée la Commission et pria les six membres permanents de cet organisme (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Canada) de chercher une base d'accord pour le contrôle international de l'énergie atomique. Leurs pourparlers n'aboutirent à aucun résultat positif, mais l'Assemblée générale, à sa réunion du 23 novembre 1949, pria néanmoins les membres permanents de poursuivre leurs discussions et conjura toutes les nations de s'employer à rendre possibles l'interdiction et la suppression des armes atomiques en acceptant un contrôle international effectif.

Les entretiens des membres permanents reprirent en décembre 1949, mais furent brusquement interrompus en janvier 1950 lorsque le représentant soviétique se retira des délibérations à la suite du refus de la Commission d'en exclure le représentant de la Chine.

Les armements de type classique

La création par le Conseil de sécurité d'une commission des armements de type classique avait fait suite aux vœux exprimés par l'Assemblée générale dans sa résolution du 14 décembre 1946 sur le désarmement. Cette résolution recommandait au Conseil d'aborder sans délai la tâche de formuler des mesures pratiques en vue d'une réglementation et d'une réduction générales des armements et des forces armées. Elle reconnaissait qu'un système international de contrôle et d'inspection était indispensable à la mise en œuvre d'un plan de désarmement, si l'on voulait protéger contre les violations et les subterfuges possibles les

Etats qui s'y conformeraient. L'Assemblée recommanda par conséquent avec insistance l'établissement d'un système international d'inspection. Par une seconde résolution adoptée le même jour, l'Assemblée générale invita le Conseil à déterminer quels renseignements les gouvernements seraient priés de fournir en vue d'assurer la mise en œuvre des propositions de désarmement.

Principes généraux

Le 12 octobre 1948, la Commission des armements de type classique, qui se compose des onze membres du Conseil de sécurité, énonça les principes généraux suivants, destinés à régir la réglementation et la réduction des armements et des forces armées:

- 1° Un système de réglementation et de réduction des armements et des forces armées doit s'appliquer à tous les États, bien que pouvant éventuellement, pour commencer, comprendre tous les États qui disposent de ressources militaires importantes;
- 2° Pour qu'un tel système puisse être mis en vigueur, il faut qu'il y ait confiance et, sur le plan international, sécurité; mais la réglementation et la réduction des armements d'une part, et l'existence d'une atmosphère de confiance d'autre part, sont des éléments interdépendants;
- 3° Les conditions indispensables à l'instauration de la confiance et de la sécurité internationales comportent un réseau adéquat d'accords conclus en vertu de l'Article 43 de la Charte, l'établissement d'un contrôle effectif de l'énergie atomique et la conclusion de traités de paix avec l'Allemagne et le Japon;
- 4° Pour que soient observées les dispositions de l'Article 26 de la Charte, les armements et les forces armées, sous le régime d'un tel système, doivent être limités à ce qui est à la fois compatible avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales et indispensable à cet effet, et ne doivent pas dépasser ce qui est nécessaire à l'exécution par les Membres des obligations que leur impose la Charte et

à la protection de leurs droits tels qu'ils découlent de la Charte;

- 5° Pour assurer l'observation des engagements pris en vertu d'un tel système, celui-ci doit comprendre des garanties suffisantes et, en particulier, un système de surveillance internationale adopté d'un commun accord;
- 6° Des dispositions doivent être prises en vue de l'application de mesures coercitives en cas de violation.

Proposition de l'U.R.S.S.

Au cours de la troisième session de l'Assemblée générale, tenue à l'automne 1948, l'U.R.S.S. soumit une proposition en trois points, recommandant, comme première étape vers le désarmement, a) la réduction du tiers, en un an, des effectifs et des armements des membres permanents du Conseil de sécurité; b) l'interdiction des armes atomiques, et c) l'établissement, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un organisme international chargé de diriger et de surveiller l'application de ces deux mesures.

Cette réduction arbitraire ne fut pas jugée acceptable par les puissances de l'Ouest qui, après les hostilités, avaient notablement réduit leurs armements et leurs forces armées. Bien qu'elles eussent, depuis lors, augmenté leurs dépenses militaires, il leur apparaissait à l'évidence que la formule soviétique, fondée sur un simple calcul arithmétique, placerait indûment l'U.R.S.S. dans une situation avantageuse par rapport aux autres pays.

Pour ce qui est de l'établissement d'un organisme de contrôle international, la majorité des pays membres des Nations Unies estimaient que la mise en œuvre d'une telle mesure, jugée unanimement souhaitable, exigeait que tous les États sans exception en acceptassent intégralement les conséquences. Or rien n'indiquait qu'il en fût ainsi dans le cas de l'Union soviétique, notamment quant à l'abandon du droit de veto par les membres permanents du Conseil de sécurité.

Les propositions de l'Union soviétique furent repoussées de façon décisive par l'Assemblée générale; celle-ci, le 19 novembre 1948, adopta une résolution recommandant au Conseil de sécurité de poursuivre son travail. Signalant que le

désarmement ne pouvait se réaliser que dans une atmosphère de confiance internationale, l'Assemblée générale émettait le vœu que la Commission des armements de type classique se préoccupât d'abord de formuler des propositions « pour la réception, la vérification et la publication, par un organisme international de contrôle, d'informations complètes à fournir par les États membres touchant leurs effectifs et leurs armements de type classique ». Cette proposition fut adoptée par 43 voix (y compris celle du Canada) contre 6 et une abstention.

Recensement des forces

Le 1^{er} août 1949, la Commission approuva des propositions détaillées concernant le recensement et la vérification des forces armées et des armements de type classique des États membres des Nations Unies. D'après la résolution de l'Assemblée, le recensement devait porter uniquement sur les armements de type classique. (Le mandat initial de la Commission des armements de type classique prévoyait en effet que les questions relevant de la Commission de l'énergie atomique seraient soustraites à la compétence de la Commission des armements de type classique.) C'est pourquoi le plan de la Commission ne s'étendait pas aux informations relatives aux armes atomiques. Il en résulta que l'U.R.S.S. et la République socialiste soviétique d'Ukraine s'opposèrent au plan.

Le 18 octobre, le projet de la Commission fut soumis à l'approbation du Conseil de sécurité, qui l'adopta par 8 voix contre 2 et une abstention. Toutefois, l'un des membres permanents du Conseil, l'U.R.S.S., s'étant prononcé contre le projet, on ne put le considérer comme ayant été approuvé. Une proposition de l'Union soviétique selon laquelle l'Assemblée eût considéré indispensable la transmission de renseignements tant sur les armements de type classique que sur les armes atomiques fut rejetée par 39 voix contre 6 et 9 abstentions. Le projet de la Commission relatif à la transmission de renseignements sur les armements de type classique et les forces armées fut enfin approuvé par l'Assemblée le 5 décembre 1949, par 45 voix (dont celle du Canada) contre 5 et 5 abstentions. L'Assemblée

recommen
de sécuri
ments de
travail m
membres
mission s
de 1950,
viétique
temps à
mission r
délibérati
nationalis

Instituti
désarme

Un bon
de l'avan
Commissi
sique ain
gie atom
sur les ar
de type c
tique exp
que l'éne
de type c
seul et m
ral du dé
séquent é
24 octobr
semblée
Unis se ra
décembre
des Dou
Conseil d
lorsque c
seil), qui
de la cod
commissi
Dans son
l'Assembl
manda la
sion et la
établies.
institua u
composée
de sécuri
nier ne si
temps, e
l'énergie
Conseil c
mission c
ce qu'il

Principe
L'Assem
sion du

recommanda en même temps au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique de continuer leur travail malgré le manque d'unanimité des membres permanents. Lorsque la Commission se réunit de nouveau au début de 1950, le représentant de l'Union soviétique refusa de participer plus longtemps à ses travaux parce que la Commission n'avait pas voulu exclure de ses délibérations le représentant de la Chine nationaliste.

Institution de la Commission du désarmement

Un bon nombre des propositions mises de l'avant par l'Union soviétique à la Commission des armements de type classique ainsi qu'à la Commission de l'énergie atomique portaient simultanément sur les armes atomiques et sur les armes de type classique, et la délégation soviétique exprima à maintes reprises l'avis que l'énergie atomique et les armements de type classique ne constituaient qu'un seul et même aspect du problème général du désarmement et devaient par conséquent être examinés conjointement. Le 24 octobre 1950, dans un message à l'Assemblée générale, le Président des États-Unis se rallia lui-même à cette idée; le 13 décembre, l'Assemblée forma un Comité des Douze (composé des membres du Conseil de sécurité ainsi que du Canada lorsque celui-ci ne siégerait pas au Conseil), qui fut chargé d'étudier la question de la coordination des travaux des deux commissions et leur fusion en une seule. Dans son rapport à la sixième session de l'Assemblée, le Comité des Douze recommanda la création d'une nouvelle commission et la dissolution des commissions déjà établies. Le 11 janvier 1952, l'Assemblée institua une Commission du désarmement, composée des onze membres du Conseil de sécurité et du Canada, lorsque ce dernier ne siégerait pas au Conseil. En même temps, elle dissolvait la Commission de l'énergie atomique et recommandait au Conseil de sécurité de dissoudre la Commission des armements de type classique, ce qu'il fit le 30 janvier 1952.

Principes directeurs

L'Assemblée générale charge la Commission du désarmement de préparer des

propositions destinées à être incorporées dans un accord universel pour la réglementation et la réduction équilibrée de toutes les forces armées (y compris les armes atomiques), pour l'interdiction de toutes les principales armes pouvant servir aux destructions massives et pour le contrôle effectif de l'énergie atomique.

L'Assemblée énonça les principes suivants sur lesquels la Commission aurait à se guider dans son travail:

- a) Dans un système de désarmement garanti doivent figurer la divulgation et la vérification progressives et continues de toutes les forces armées, y compris les forces paramilitaires, les forces de sécurité et les forces de police, ainsi que de tous les armements, y compris les armements atomiques;
- b) Une telle vérification doit reposer sur une inspection internationale effective pour assurer le caractère adéquat et l'exactitude des informations ainsi divulguées; cette inspection devra s'exercer conformément aux décisions de l'organe international (ou des organes internationaux) de contrôle qui devront être institués;
- c) La Commission se tiendra prête à examiner toute proposition ou tout plan de contrôle qui pourraient être présentés, qu'ils soient applicables aux armements de type classique ou à l'énergie atomique. A moins qu'un plan meilleur ou non moins effectif ne soit élaboré, le plan des Nations Unies pour le contrôle international de l'énergie atomique et l'interdiction des armes atomiques devra continuer à servir de base au contrôle international de l'énergie atomique pour assurer l'interdiction des armes atomiques et réserver l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques;
- d) Un système adéquat de sauvegardes doit être prévu pour assurer l'observation du programme de désarmement afin de permettre la découverte rapide des violations, tout en n'entraînant qu'un minimum d'ingérence dans la vie intérieure de chaque pays.

Par ces décisions importantes, l'Assem-

blée donnait suite à des propositions qui avaient été soumises collectivement par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Le vote fut de 42 voix (dont celle du Canada) contre les 5 voix du bloc soviétique, et 7 abstentions.

Contre-propositions de l'U.R.S.S.

L'Union soviétique soumit des contre-propositions recommandant a) que soient proclamés l'interdiction absolue des armes atomiques et l'établissement d'un contrôle international rigoureux, ces deux mesures entrant en vigueur simultanément; b) que les cinq principales puissances réduisent du tiers, en un an, leurs forces armées; c) que, dans le mois qui suivrait la décision de l'Assemblée générale d'interdire l'arme atomique et de réduire les armements et les forces armées des grandes puissances, tous les États fournissent des renseignements complets sur leurs forces armées, ainsi que sur les armes atomiques et les bases militaires établies à l'étranger; d) qu'un organe international de contrôle soit institué dans le cadre du Conseil de sécurité pour appliquer ces décisions; e) qu'une conférence mondiale soit convoquée, au plus tard le 1^{er} juin 1952, pour étudier ces dispositions.

Le 19 janvier 1952, l'Assemblée décida de renvoyer ces contre-propositions à la Commission du désarmement.

La Commission se réunit vingt-six fois, de février à octobre 1952.

Propositions triparties

Le 5 avril, les États-Unis soumièrent un document de travail intitulé « Propositions concernant la divulgation et la vérification progressives et continues des armements et des forces armées ».

Le 24 avril, les États-Unis soumièrent une proposition intitulée: « Principes essentiels d'un programme de désarme-

ment ».

Le 28 mai, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis soumièrent un document de travail renfermant des « Propositions pour la limitation numérique de toutes les forces armées ». Un supplément à ce document triparti fut soumis le 12 août.

Le cadre de cet article ne nous permet pas d'analyser ces propositions, pour la plupart assez détaillées. La principale avait trait à la limitation numérique des effectifs. Les trois puissances occidentales suggéraient une formule pratique établissant des plafonds numériques de un million à un million et demi pour la Chine, les États-Unis et l'U.R.S.S., et de 700,000 à 800,000 pour la France et le Royaume-Uni. « Sauf dans des cas très spéciaux », le plafond suggéré pour les autres États qui maintiennent des forces armées de quelque importance était de 1 p. 100 de la population.

Le représentant de l'U.R.S.S. rejeta les diverses propositions mises de l'avant par les puissances occidentales et insista sur l'adoption des propositions soviétiques que l'Assemblée, comme on l'a vu, avait soumises à la Commission. Or les puissances de l'Ouest ne pouvaient consentir à examiner ces propositions avant qu'elles n'eussent été élucidées par le délégué soviétique, ce qu'elles attendirent vainement. Au reste, les puissances occidentales n'étaient pas convaincues que l'Union soviétique fût disposée à l'abandon de souveraineté qui est la condition indispensable du contrôle effectif de tous les armements et de toutes les forces armées.

La Commission présenta un rapport préliminaire le 28 mai et un rapport final le 13 octobre. Ni l'un ni l'autre ne renfermaient de recommandations ou de conclusions, la Commission n'ayant pas réussi à concilier les points de vue des puissances occidentales et de l'Union soviétique sur le problème du désarmement.

Conférence

Je suis t
fait de m'in
noncer la
Town Hall
permis d'ex
rendent ho
citoyen de
la vie, a p
d'énergie e
dans le pa
remarquab
fournies da

But de cette

Selon les
tion, cette
d'aider les
mieux com
principes s
anglo-saxon
respect de
pour tous e
limites du c
faut garder
qu'aujourd
vements d'

Ce sont
tiennent au
tions anglo
peuples lib
que, chez v
que l'une d
l'Assemblée
je viens de
cielles, pou
se parlent d
l'Organisat
mots « de
large!

La langu
agent parf
peut mêm
soit un élér
trop facile
gréables ou
Au cours d
ici même i
de la colla
rapports e
J'ai dit not

Dans
pays plu
sants vo
crainte
Nord, n
confianc
libre et
à la pol
vent la
en résu
Pour no
volonté
forcée
fondée
tions; e

LIBERTÉ NATIONALE ET COLLABORATION INTERNATIONALE

Conférence Jonathan Peterson prononcée le 15 avril 1953 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au Town Hall de New-York.

Je suis très sensible à l'honneur qu'on m'a fait de m'inviter, à titre de Canadien, à prononcer la conférence Jonathan Peterson au Town Hall. Ces conférences, qui vous ont permis d'entendre tant d'orateurs distingués, rendent hommage à la mémoire d'un grand citoyen de New-York qui, pour réussir dans la vie, a pu puiser dans un riche patrimoine d'énergie et de réalisations qui remonte loin dans le passé et le rattache aux longues et remarquables carrières que ses ancêtres ont fournies dans les fonctions publiques.

But de cette conférence

Selon les termes mêmes de l'acte de fondation, cette conférence annuelle a pour but d'aider les peuples de langue anglaise à se mieux comprendre et à faire rayonner les principes sur lesquels repose la civilisation anglo-saxonne contemporaine, entre autres le respect de la personne humaine, la justice pour tous et la liberté de l'individu dans les limites du droit. Voilà des principes qu'il nous faut garder sans cesse présents à l'esprit, alors qu'aujourd'hui tant d'hommes et tant de mouvements d'idées les répudient.

Ce sont là des principes honorables qui tiennent au cœur, non seulement des populations anglophones, mais aussi bien de tous les peuples libres. Vous n'êtes pas sans savoir que, chez vos voisins du nord, l'anglais n'est que l'une des deux langues officielles, et qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, que je viens de présider, il y a cinq langues officielles, pour ne rien dire de tant d'autres qui se parlent dans les soixante pays membres de l'Organisation. Je vais donc donner à ces mots « de langue anglaise » un sens assez large!

La langue, d'ailleurs, n'est pas toujours un agent parfait de compréhension mutuelle. Il peut même arriver qu'une langue commune soit un élément de discorde parce qu'elle rend trop facile la lecture des manchettes désagréables ou l'audition de propos peu flatteurs. Au cours d'une allocution que je prononçais ici même il y a quelques semaines, j'ai parlé de la collaboration amicale qui préside aux rapports entre le Canada et les États-Unis. J'ai dit notamment:

Dans certaines parties du monde où des pays plus petits vivent à l'ombre de puissants voisins, les notes dominantes sont la crainte et la soumission. En Amérique du Nord, nous connaissons plutôt l'amitié et la confiance fondées sur une collaboration libre et féconde. De la proximité qui tient à la politique et à la géographie naît souvent la méfiance; chez nos deux peuples, il en résulte un mutuel et profond respect. Pour nous, la proximité ne veut pas dire la volonté imposée du maître ou l'obéissance forcée du satellite, mais une association fondée sur la collaboration et les consultations; elle implique le droit d'être d'accord

ou de ne pas l'être.

Cette tradition de bon voisinage ne découle pas seulement de ce que nous nous partageons un continent doté d'immenses ressources et dont la mise en valeur est due au travail et à l'initiative des Canadiens et des Américains. Elle ne tient pas non plus uniquement à ce que notre défense n'admet aucune frontière nationale et repose sur des mesures collectives prises avec nos voisins et nos amis, ainsi que sur des promesses que nous avons faites et que nous respectons, — à titre de membres des Nations Unies.

Les raisons de notre bon voisinage sont encore plus profondes. Elles résident dans la foi qui guide notre recherche de la sécurité et du bien-être pour nos populations ainsi que pour d'autres; dans le respect de la liberté, des droits et de la dignité de chacun.

Unité du monde libre

Ce problème de la compréhension entre les peuples anglophones, qui préoccupait tellement Jonathan Peterson, ne se dissocie pas de celui, beaucoup plus vaste, de l'unité du monde libre tout entier, lequel ne comprend pas seulement la région atlantique mais s'étend bien au delà de l'Occident lui-même. Aussi les relations canado-américaines ou les relations entre pays de langue anglaise n'existent-elles pas, ni ne sauraient exister, en vase clos. Outre les bons procédés que réclame la solidarité, chacun de nos pays a des liens et des obligations spécifiques qui le rattachent aux autres parties du globe.

Le Canada, par exemple, est membre d'un Commonwealth d'envergure mondiale où se coudoient de nombreuses races. Il est ainsi lié aux peuples des autres continents, non pas par des chartes constitutionnelles ou des formes juridiques, mais par le sentiment, par des rapports séculaires et par le même amour de la liberté et de libres institutions.

De leur côté, les États-Unis ont assumé des obligations mondiales à la mesure de leur puissance matérielle et morale et sont à la tête d'une puissante coalition défensive sur laquelle reposent et continueront longtemps de reposer les espoirs du monde libre. Nous sommes l'un et l'autre associés à d'autres pays dans la poursuite de buts multiples, dont notre commune défense n'est pas le moins important. De plus, notre qualité de membres des Nations Unies nous fait un devoir de fortifier la structure de la collaboration internationale et de remplir nos obligations de membres de la communauté mondiale.

Il n'y a pas de raison, toutefois, pour que cette collaboration empêche ou rende plus difficile une association étroite et intime entre les membres de groupements plus restreints, là où se rencontrent les conditions naturelles qu'exigent de telles associations. Cette colla-

boration peut même produire l'effet opposé; il est souvent arrivé dans l'histoire qu'un problème particulier n'ait pu être résolu que par des formules audacieuses et nouvelles, d'une ampleur beaucoup plus grande que celle du problème limité dont il s'agissait. Il pourra donc se trouver que nos efforts communs pour aborder d'une façon active et positive le problème plus important de la collaboration entre tous les peuples libres, à quelque race, culture ou religion qu'ils appartiennent, contribuent à resserrer plutôt qu'à relâcher les liens tout à fait particuliers qui unissent entre eux les peuples anglophones, ou encore les membres de l'OTAN.

Cette collaboration plus vaste et cette unité croissante doivent reposer désormais sur l'adhésion sans réserve à l'idéal ultime que constitue la liberté et l'autonomie des nations. Il n'y a pas d'alternative. C'est parce que là se trouve la condition préalable des bonnes relations internationales, que j'ai intitulé ma conférence de ce matin: « Liberté nationale et collaboration internationale ».

Je ne sache rien de plus pressant que la nécessité d'établir un rapport fécond entre ces deux notions politiques, si ce n'est celle de concilier la liberté personnelle et la sécurité nationale dans l'État moderne.

« Liberté nationale et collaboration internationale », disons-nous. Le sujet est de nature à intéresser vivement les Canadiens; étant donné l'histoire et l'expérience de leur pays, nul, mieux qu'eux, ne peut en parler en connaissance de cause.

Évolution plutôt que révolution

Le Canada est un pays qui est passé de l'état colonial à l'indépendance par voie d'évolution plutôt que de révolution. Évidemment, ce n'est pas la façon la plus passionnante d'édifier une nation; les conférences tiennent lieu de bouleversements, et le sabre s'efface devant la plume qui signe les traités. Mais cette méthode a très bien réussi dans notre cas, même si ses effets dans le Canada d'aujourd'hui ne sont pas encore complètement appréciés par les autres pays, et notamment par les États-Unis, où l'on nous considère encore dans certains milieux comme une sorte de colonie britannique plus évoluée que les autres.

Que le Canada soit devenu nation en combattant avec, et non pas contre, les soldats britanniques, et pour la cause de la liberté humaine, qui transcende les frontières nationales et les droits des États, c'est là sans doute l'une des raisons pour lesquelles bien des gens, aux États-Unis, croient encore que nous sommes gouvernés par Downing Street et par le grand homme qu'est M. Winston Churchill.

Si nous n'étions pas déjà absorbés par tant de soucis plus graves, ce serait peut-être une bonne chose que d'organiser un combat simulé avec quelques Habits rouges britanniques et de le téléviser sur toutes les chaînes américaines afin de bien prouver au Deep-South ou au Middle-West que le Canada est maintenant un État entièrement autonome, aussi indépendant qu'un État a le droit de l'être

dans notre ère d'interdépendance. Mais, je le répète, nous ne manquons pas de préoccupations plus importantes; d'ailleurs, pour que ce combat simulé puisse avoir l'effet voulu, les soldats britanniques devraient au préalable consentir à capituler devant les Canadiens. Alors se poserait le problème du rapatriement volontaire des prisonniers au Royaume-Uni, le Canada étant un pays heureux où il fait bon vivre!

Le caractère du développement national du Canada, l'expérience que nous en avons retirée et les circonstances qui y ont présidé nous donnent au moins deux leçons.

D'abord, qu'il faut faire les choses graduellement et qu'alors on les fait pour longtemps.

Ensuite, que la liberté nationale n'est pas tout; que l'indépendance et l'interdépendance sont inséparables.

Quant au principe de l'évolution, il n'est pas très en vogue à l'heure actuelle dans la vie politique, non plus que dans les autres manifestations de la vie contemporaine. Une vague de nationalisme impatient et révolutionnaire, surtout en Asie et en Afrique, a fait surgir, parfois de façon très inattendue, de nouveaux États autonomes. Il en est résulté du malaise et de la confusion dans diverses parties du monde; il en est résulté aussi, disons-le, certaines décisions prématurées et utopiques, de la part des institutions internationales et surtout des Nations Unies qui offrent aux divers nationalismes une tribune retentissante. C'est ainsi qu'au nom du principe sacré de l'indépendance, les Nations Unies ont décidé qu'une ancienne colonie comme la Somalie italienne, pauvre, faible et primitive, obtiendrait dans sept ans le droit et la responsabilité de se gouverner elle-même à titre d'État souverain. Si la Somalie ne se montre pas à la hauteur de la tâche, — chose bien possible, — c'est la cause même de la liberté des peuples qui en souffrira.

On ne peut pas, et l'on ne doit pas, réprimer cette poussée nationaliste, mais il est possible de la canaliser utilement et, dans certains cas, d'en modérer l'allure. Cependant, il est peut-être bon, et probablement inévitable, que le nationalisme trouve son expression dans la liberté politique avant même que les intéressés se rendent compte des limites de cette liberté et en comprennent parfaitement les rapports avec la collaboration internationale.

Je crois que ceux-ci sont plus facilement compris dans un pays comme le Canada, qui s'est lentement acheminé vers la liberté sans rompre ses liens politiques et sentimentaux avec les pays plus anciens qui avaient facilité et dirigé sa croissance tout en lui donnant profondeur et stabilité.

L'isolement est impossible

L'autre leçon à tirer de notre histoire, c'est que l'indépendance n'est pas tout et qu'on ne saurait se désintéresser longtemps des problèmes internationaux. Notre histoire nous l'enseignait déjà, mais notre situation géographique et l'ascension des États-Unis, notre voisin nord-américain, au premier rang des

puissances mondiales nous en apportent une éclatante confirmation. Au XIX^e siècle, les États-Unis avaient peut-être raison de s'en tenir à une politique d'isolement. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, cela est impossible à un voisin des États-Unis.

Eu égard aux données de l'histoire, de la géopolitique et de l'économie, aucun autre pays ne peut, moins que le Canada, espérer vivre en vase clos. Il n'y en a donc pas qui ait plus sujet que lui de se préoccuper de ses relations avec les autres pays.

Au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, nous vivons dans un monde qu'un nationalisme étroit — réclamant toutes les prérogatives de la souveraineté nationale — pourrait acculer à la ruine. En tout cas la collaboration internationale deviendrait, de ce fait, sinon impossible, du moins infructueuse et stérile. Par exemple, la collaboration entre États soucieux de prévenir ou de repousser une agression aurait beaucoup moins d'effet si chacun d'eux exigeait une égalité formelle et juridique interdisant toute délégation d'autorité que pourrait nécessiter une action collective. D'autre part, une collaboration qui oblige les membres les plus faibles d'une coalition d'États libres à souscrire d'office, ou sans consultation suffisante, à toutes les décisions de l'État prépondérant ou d'un groupe restreint serait incompatible avec l'indépendance nationale et, par suite, inadmissible.

A ce problème, le communisme soviétique apporte sa propre solution et sa propre formule, très simple, d'unité. Sa conception tient dans l'intransigeance de l'orthodoxie communiste et la soumission absolue au Kremlin des États satellites communistes et des individus satellites communistes. Dans l'État soviétique, l'unité est imposée d'en haut par la discipline du parti; dans les pays limitrophes, l'unité résulte de l'assujettissement à Moscou des « démocraties populaires ».

D'après l'interprétation donnée par Lénine à la doctrine marxiste et enseignée comme parole d'Évangile à des millions de jeunes communistes, notre civilisation occidentale, étant à son apogée, ne peut plus maintenant que se détruire elle-même dans une succession inéluctable de crises capitalistes intérieures et de conflits armés. La seule issue possible à cet état de choses réside dans la révolution du prolétariat. Quand celui-ci aura triomphé par la violence, l'unité mondiale sera réalisée sous la forme d'une coalition mondiale d'États communistes.

Les nations non communistes, pour leur part, mettent de tout autres conditions à la collaboration et à l'unité internationales. Elles réproouvent une formule qui ne leur offre rien d'autre que la perte de la liberté et l'engloutissement dans le grand tout d'un empire monolithique.

Pas de formule unique

Mais en cherchant l'unité entre elles, les nations du monde libre ne s'en tiennent pas à une formule unique. Elles partent du principe qu'il n'existe pas toujours de réponse simple et unique aux questions du moment,

que toute solution proposée par l'homme comporte une marge d'erreur et que souvent l'expérience seule permet de dire si telle ou telle solution était la bonne. C'est ainsi que l'action des Nations Unies en Corée s'inscrit au nombre des expériences tentées sous le signe de la collaboration internationale. Cette action permet de juger de la complexité et de la difficulté d'une telle collaboration quand celle-ci se traduit en décisions collectives d'ordre militaire et politique, et non pas seulement en paroles.

Pourtant, le problème qui s'est posé en Corée a ceci de particulier, c'est que les exigences des opérations militaires ont dû parfois prendre le pas sur le régime de décisions collectives et de consultations qui serait de rigueur dans une association internationale étrangère à toute idée de belligérance.

L'action entreprise en Corée contre l'agression est, en théorie, et en principe, l'affaire des Nations Unies. Mais ici, la théorie est sensiblement modifiée par les faits. D'abord, le groupe soviétique communiste, au sein même des Nations Unies, s'efforce depuis le début de contrecarrer cette résistance des Nations Unies à l'agression et appuie celle-ci de toutes ses forces. Ensuite, sur le nombre des États membres qui ont approuvé les résolutions des Nations Unies constatant l'agression, seize seulement, soit une minorité, ont participé à l'action militaire collective, et encore cette participation a-t-elle varié entre quelques centaines de soldats et le vaste déploiement de forces terrestres, navales et aériennes des États-Unis.

C'est le Gouvernement des États-Unis, appelé par le Conseil de sécurité au commandement unifié et représentant le pays qui a fait la contribution militaire de beaucoup la plus considérable (si l'on excepte l'armée fournie par la République coréenne), qui a effectivement, en raison de ces circonstances particulières, dirigé les opérations de Corée. Or, il est impossible de diriger les opérations d'une guerre moderne sans prendre des décisions qui ont des répercussions politiques.

Pourparlers d'armistice

Ainsi, les négociateurs qui représentent les Nations Unies aux pourparlers d'armistice de Pan Moun Jom sont des Américains, qui reçoivent tous les jours de Washington des instructions dont la portée dépasse parfois, forcément, le domaine strictement militaire. Pour ne citer qu'un seul exemple, aucun représentant des pays du Commonwealth britannique qui ont envoyé en Corée des troupes, des navires et des avions ne participa à ces pourparlers et tous les rapports que reçoivent à ce sujet les membres des Nations Unies engagés dans le conflit coréen doivent passer par Washington.

Je ne critique pas cette façon de procéder, car, dans la conjoncture actuelle, je crois qu'il serait imprudent de la modifier. Je sais fort bien d'ailleurs que les autorités des États-Unis fournissent régulièrement d'amples renseignements sur l'affaire de Corée aux représentants à Washington des membres des Nations Unies

qui ont des troupes dans ce pays. Néanmoins, du point de vue de la collaboration internationale, ce n'est évidemment pas la meilleure façon de conduire une action véritablement collective entreprise par un groupe d'États librement associés. A quoi l'on peut répondre que, si un plus grand nombre de ces États avaient fourni une contribution militaire plus importante, la direction collective de la guerre aurait peut-être été plus réelle, mais je me permets d'en douter; on peut se demander si, même alors, les États directement intéressés auraient tous été satisfaits.

Je me souviens, par exemple, que dans la seconde guerre mondiale mon pays avait un million d'hommes et de femmes dans les forces armées et qu'il a contribué dans une mesure notable à la victoire commune. Cependant, il n'était pas représenté auprès des chefs des états-majors combinés des forces alliées qui dictaient la stratégie de la guerre; il n'a pas non plus participé directement aux grands entretiens politiques qui arrêtaient les grandes lignes de cette stratégie.

Nous ne nous sommes pas plaints de cet état de choses, car lorsque la survivance nationale est en jeu, la direction efficace et centralisée des opérations et de la politique importe beaucoup plus que les questions de prestige ou d'égalité.

Mais ce qui est acceptable dans une guerre de survivance peut l'être moins dans une action collective de police entreprise par les Nations Unies ou dans l'activité d'une coalition, telle que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, formée à seule fin de prévenir la guerre. Dans les situations moins critiques comme celles-là, les questions d'autonomie et de prestige et la consultation de tous avant l'adoption d'une décision par un seul deviennent essentielles à la collaboration internationale. Il en sera forcément de même tant que cette collaboration se fera entre États libres et théoriquement égaux, si grandes que soient entre eux les différences de puissance et de responsabilité.

Permettez-moi de prendre encore une fois pour exemple la situation en Corée.

Les négociateurs militaires américains de Pan Moun Jom, qui ont fait preuve jusqu'ici de tant de sagesse et de patience, détermineront, en conformité d'instructions reçues de leur Gouvernement et dans les limites des résolutions adoptées par les Nations Unies, ce qu'il y a lieu d'inclure dans l'accord d'armistice pour le rendre acceptable. Sans doute décideront-ils également si les nouvelles propositions que pourront faire les communistes sur la question des prisonniers de guerre méritent d'être discutées et si elles sont conformes aux principes et aux résolutions des Nations Unies. Mais de telles décisions, ainsi que les conséquences de tout accord d'armistice éventuel, vont bien au delà des facteurs militaires. Si l'actuel projet d'accord est adopté, il s'ensuivra aussitôt d'importantes conséquences politiques. Ce projet prévoit, par exemple, une conférence politique qui aurait lieu 90 jours au plus tard après la cessation des hostilités. A quelles fins, et qui y participerait —

du côté des Nations Unies? Le projet n'apporte guère de précisions à cet égard, ce qui est peut-être prudent; mais s'il devient jamais nécessaire de donner des précisions, disons à l'Assemblée des Nations Unies, nous nous retrouverons une fois de plus devant la nécessité de concilier les intérêts nationaux et les considérations internationales.

Aspect économique

J'ai parlé jusqu'ici des aspects strictement politiques de la collaboration internationale entre États indépendants, mais, au point de vue économique aussi, la conciliation de l'interdépendance et de l'interdépendance pose des difficultés redoutables. En théorie, chaque État libre dirige sa propre politique économique et commerciale. En pratique, il est difficile aux grandes puissances, et tout à fait impossible aux petites, de suivre une ligne politique sans tenir compte des intérêts des autres États. Dans ce domaine également, les Canadiens ont dû apprendre à réconcilier l'autonomie nationale et les exigences de la collaboration internationale. Ces exigences limitent strictement dans la pratique notre souveraineté, et celle-ci, en théorie, est absolue. Si nous voulions agir en marge des autres pays, notre intérêt national en souffrirait bientôt beaucoup plus qu'il n'en bénéficierait.

Problème de la collaboration

Peut-être que les États-Unis, avec leur énorme puissance économique, leurs ressources variées, leur niveau de vie élevé et leur vaste marché intérieur, prendraient plus de temps à faire la même constatation. Cependant, il est indispensable qu'ils tirent les justes conclusions internationales qui se dégagent de leur prépondérance économique dans le monde. Si leurs conclusions portent à faux, la coalition du monde libre aura peu de chances de demeurer vraiment viable. On ne saurait concilier une collaboration internationale sur le plan politique et une opposition internationale sur le plan économique. L'accord au sein de l'OTAN, par exemple, sur une politique militaire collective ne pourra guère avoir de suite s'il y a désaccord sur la politique commerciale et économique.

Pretons un exemple concret. Comment pouvons-nous demander au Danemark de participer davantage aux dépenses militaires de l'OTAN si, d'autre part, certains groupes des États-Unis réussissent à faire exclure de leur pays les produits laitiers sur l'exportation desquels le Danemark doit compter dans une grande mesure pour maintenir sa stabilité économique, base même de son effort de défense?

Je pourrais citer un autre exemple, qui nous touche de plus près. Les membres de la coalition de l'Atlantique-Nord, y compris les États-Unis, exhortent le Canada, avec raison, à développer ses industries et sa production de défense. Or, il lui manque l'énergie hydro-électrique indispensable à ce développement, et il ne peut obtenir de Washington la décision qui rendrait possibles de nouveaux aménagements hydro-électriques dans la section des rapides

internationaux du fleuve Saint-Laurent.

Ce problème de la collaboration internationale offre un troisième et dernier aspect que je dois me contenter de signaler: l'impossibilité de le séparer de l'idéal social et politique des États qui se sont ainsi associés. La collaboration peut fort bien exister entre des États qui ont des formes de gouvernement différentes; d'ailleurs, ces différences n'importent guère. Ce qui importe réellement, c'est que les gouvernements et les peuples intéressés acceptent et appliquent les mêmes principes fondamentaux dans leur organisation sociale et politique; qu'ils respectent les libertés fondamentales de parole, de culte et de pensée; qu'ils pratiquent la tolérance et reconnaissent la prééminence du droit; qu'ils défendent la dignité de la personne humaine, ainsi que son droit d'embrasser des opinions impopulaires ou même des hérésies, sans pour autant s'exposer à la persécution.

La collaboration peut difficilement être entière et sincère entre États et peuples qui n'envisagent pas sous le même angle et n'observent pas avec la même conviction ces principes fondamentaux. Il est vrai qu'à certains moments de crise, la crainte d'un ennemi commun ou d'un péril commun peut unir dans une même lutte des peuples qui, normalement, ne pourraient pas ou ne voudraient pas collaborer étroitement les uns avec les autres. Mais c'est là un lien bien éphémère.

Nous ne saurions nous dissimuler que ce péril commun existe aujourd'hui. La crainte a pu ainsi réunir des États, d'une manière, à un degré et avec une rapidité qui n'aurait pas été possibles à une époque plus normale. La crainte a donc été l'une des raisons déterminantes qui ont poussé un si grand nombre d'États à s'unir pour former l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Mais il faudra plus que la crainte pour faire durer cette association.

La crainte et les crises n'offrent donc pas de fondement permanent ou solide à la collaboration internationale ou au développement d'organisations internationales efficaces. Il y faut quelque chose de plus fort et de plus durable. C'est pourquoi nous essayons de constituer, dans le cadre de l'OTAN, une association qui soit meilleure et plus profonde qu'une alliance militaire, et qui dure plus longtemps que la crise dont elle est née.

Cette association se voit présentement soumise à de nouvelles tensions qui pourraient bien donner la mesure de sa puissance et de sa solidité. Après avoir, au cours des quatre premières années de son existence, affronté menaces, bravades et assauts politiques, elle devra maintenant, selon toute vraisemblance, faire face à de séduisantes ouvertures de paix et de désarmement.

Il se peut fort bien que le but, dans l'un comme dans l'autre cas, soit le même: affaiblir la vigueur et l'unité d'un groupe d'États libres dont la ferme détermination de conjurer leurs forces grandissantes constitue, à l'heure actuelle, l'obstacle le plus sérieux à l'impérialisme agressif des communistes.

Insuffisance d'une association militaire

Mais, je le répète, cette collaboration doit revêtir une forme plus durable que celle d'une association militaire d'États souverains. Si la chose est présentement impossible à l'échelle internationale la plus large, il y aurait lieu de préparer la voie et de donner l'exemple en renforçant les liens qui unissent déjà les nations anglophones du monde libre, liens noués par le sentiment, l'histoire, la géographie et l'intérêt national.

Que cela s'accomplisse en plus ou en moins grand, lentement et graduellement au gré des événements, ou plus rapidement sous l'aiguillon de la peur et de l'insécurité, il y a une tendance de plus en plus marquée vers la collaboration et l'unité, particulièrement entre les États qui, tels les États anglophones, se trouvent déjà dans une situation qui rend cette évolution naturelle et possible.

Le fondement physique d'une telle unité existe déjà, les circonstances politiques qui la réclament se précisent, les considérations de sécurité et de stabilité en font voir de plus en plus le besoin. Les conditions dans lesquelles les nations vivent de nos jours réduisent l'importance des frontières nationales et relèguent au domaine de l'illusoire et du suranné plusieurs manifestations classiques de la souveraineté nationale.

L'historien Toynbee nous a montré récemment de quelle façon la révolution intervenue dans la technologie et les communications a « contracté la géographie du globe ». La Manche, écrit-il, qui constituait encore en 1940 un véritable obstacle stratégique, n'est guère plus visible que le réactif qui, à une altitude de 40,000 pieds, la survole à 600 milles à l'heure. Les Îles britanniques n'ont plus en réalité que la superficie et le cadre qui étaient naguère ceux des Îles anglo-normandes. Ce n'est plus la Grande-Bretagne, mais l'Amérique du Nord qui constitue désormais une île au mouillage entre deux océans. C'est l'Atlantique qui est devenu la Manche, et l'Occident est désormais entouré par le reste du globe.

Il est aussi futile, et aussi dangereux, de méconnaître l'effet de ces changements sur l'évolution de la politique internationale que ce l'était pour Canut de vouloir suspendre le cours des marées.

Le mouvement irrésistible qui pousse vers une plus étroite unité les États anglophones et les autres pays libres du monde sera-t-il affaibli par la disparition de la crainte d'une agression soviétique, celle-ci étant, comme je l'ai rappelé, l'un des facteurs qui l'ont provoqué?

Nous l'ignorons, car nous ne savons pas quels faits récents auraient pu éloigner ou atténuer le danger. Le temps seul nous dira si la politique soviétique est vraiment changée ou susceptible de l'être. Les pays du monde libre ne peuvent cependant pas se permettre de rester passifs, dans l'espoir que le temps leur apportera une réponse rassurante. Nous devons procéder à une analyse lucide des circonstances, puis établir notre ligne de conduite en conséquence. Nous devons faire face

aux situations nouvelles à mesure qu'elles se présentent, sans nous réjouir ou nous alarmer outre mesure de revirements qui peuvent n'être que des changements de tactique envisageant les mêmes objectifs; et cela tant que des faits concrets ne nous auront pas fourni la preuve d'un changement véritable d'orientation stratégique et politique.

Soyons vigilants

Nous serions bien imprudents si nous allions revenir sur la décision que nous avons prise de resserrer la collaboration entre les pays du monde libre sous prétexte que les meneurs du jeu communiste international semblent impatients d'entrer dans la grande famille des nations amies et pacifiques. Ce serait folie de nous imaginer que nous pouvons en toute sécurité rompre ou affaiblir, dès maintenant ou d'ici quelques mois, les ententes de défense collective qu'à nécessités un danger commun.

Il serait, évidemment, tout aussi ridicule de négliger la moindre occasion prometteuse de relâcher, ne serait-ce que légèrement et momentanément, la tension qui dure depuis la

fin de la guerre. Mais n'allons pas pour autant nous montrer moins vigilants. Les Russes reviennent toujours au mot « vigilance »; nous aussi, mettons-le dans notre vocabulaire.

Nous devons être fermes et vigilants, sans être provocants mais sans être naïfs. Nous devons rester prêts à accueillir tout changement pour le mieux, prêts à collaborer, comme nous l'avons toujours fait, à toute initiative loyale orientée vers la paix. Mais il importe avant tout que nous ne cessions pas de préparer notre défense, défense militaire, économique et morale, et que nous ne renoncions pas, pour quelque mirage, à notre dessein de renforcer la collaboration et de resserrer l'unité au sein du monde libre.

Ce n'est pas du jour au lendemain que nous réaliserons, de la sorte, la paix et la sécurité ou que nous construirons, sur les assises de la collaboration, le monde libre et uni dont nous rêvons. Mais nous aurons du moins fait quelque chose pour créer une situation de confiance politique et de puissance matérielle qui permettra peut-être un jour de trouver une solution aux problèmes qui déchirent le monde moderne.

DÉSARMEMENT

Déclaration faite à la Première Commission, le 20 mars 1953, par M. David M. Johnson, représentant permanent du Canada (septième session de l'Assemblée générale).

Ceux d'entre nous, et je ne doute pas que ce soit la majorité, qui demeurent convaincus que le rôle essentiel de notre organisation est de concilier des points de vue nationaux différents, constatent toujours avec peine comme il faut peu de chose pour que les remous de la guerre froide rabaissent nos débats au niveau de la propagande.

La proposition dont nous sommes les co-auteurs ne vise pas à « prouver » quelque chose. Nous ne cherchons pas à marquer des points contre les délégations qui ne sont pas d'accord avec nous. Nous entendons simplement nous arrêter au rapport très objectif et très positif d'une Commission qui n'a pas pu accomplir la mission qui lui avait été confiée à la dernière session de l'Assemblée. Comme je l'expliquerai plus loin, nous avons tout naturellement déduit de nous-mêmes les raisons qui ont empêché la Commission du désarmement de faire davantage. Mais comme nous voulons voir la Commission poursuivre ses négociations, si décourageante que soit la tâche et si peu propice le climat politique, je me demande à quoi servirait maintenant de demander aux délégations qui n'ont pas pris part au travail ardu de la Commission d'approuver ou de rejeter par une résolution formelle les recommandations soumises de part et d'autre jusqu'à maintenant. Voilà pourquoi la résolution que ma délégation présente avec d'autres est rédigée en termes si généraux.

La nature même du problème du désarmement assure à chacune des grandes puissances

un droit de veto plus efficace encore que celui qu'elle peut faire valoir au Conseil de sécurité. Aucune règle ne confère aux grandes puissances le droit de veto à la Commission du désarmement, mais il est évident qu'aucun désarmement n'est possible sans l'accord de toutes les puissances. Nous avons déjà fait deux fois à nos dépens l'expérience d'un désarmement unilatéral, et ce serait faire fi de l'histoire et de ses leçons que de recommencer. Le désarmement n'est possible qu'à la condition d'être général. Pour que le désarmement soit effectif et n'impose pas à l'une des parties des risques plus grands qu'aux autres, il est nécessaire que ses modalités fassent l'objet d'un accord général. C'est-à-dire qu'il ne doit pas se produire de déséquilibre qui puisse menacer la paix mondiale pendant que l'on procède au désarmement. Celui-ci ne doit pas être seulement général, il doit aussi être équilibré.

D'autre part, la seule mise en marche du désarmement exigerait une mesure de confiance beaucoup plus grande que celle qui existe actuellement entre les puissances. Tant que durera la guerre en Corée, on voit mal comment le désarmement pourrait s'effectuer, si parfaite en soit la théorie. La course aux armements, car c'est bien de cela qu'il s'agit, se poursuit donc, et les combats qui se livrent en Corée font planer la menace effroyable d'une conflagration générale. La paix que nous connaissons aujourd'hui n'est pas celle que nous promettrait la Charte, toute de coopération et de confiance mutuelle. Ce que nous avons, c'est une paix fondée sur la peur.

But du
Ain
du Ca
même
mes l
préven
pas de
mesur
notre
Les re
nemen
dant,
de not
notre
paix e
souhait
notre p
ger à
est bon
accomp
est fort
peut n
tique,
rationn
nous av
paix fo
recher
La p
puis qu
agréabl
une m
pour le
des épo
propos
atlant
le degre
fisant p
entation
Nous n
me voi
que des
Malt
mission
encore
dons-no
ner la
événem
devons
Il se
amorcé
sent au
coréenn
l'Union
de pro
che, p
« camp
campag
tériolog
sier.
Tâche
Cha
cercle
si lim
éventu
Comm
pourqu
N'a-t-e
techni

But du Canada

Ainsi que l'a déclaré le Premier ministre du Canada, M. St-Laurent, notre but, de même que celui des pays auxquels nous sommes le plus étroitement associés, est « de prévenir une troisième guerre mondiale, non pas de la gagner ». Au cours du débat sur les mesures collectives, nous avons déjà exprimé notre avis au sujet de la sécurité collective. Les ressources que les citoyens et le gouvernement canadiens ont, à leur corps défendant, décidé de consacrer à l'accroissement de notre puissance militaire représentent de notre part un sacrifice pour la cause de la paix et de la liberté. Si intense que soit son souhait de voir se réaliser le désarmement, notre peuple a compris qu'il ne faut pas songer à négocier quand on est faible et qu'il est bon de chercher à savoir ce qu'on peut accomplir par voie de négociations quand on est fort. Notre manière d'envisager les choses peut n'être pas goûtée du représentant soviétique, mais elle me paraît à moi parfaitement rationnelle, car il ne faut pas oublier que nous avons le souci de négocier en vue d'une paix fondée sur la confiance et non pas de rechercher la force militaire pour elle-même.

La puissance que le monde libre édifie depuis quatre ans, en sacrifiant des choses plus agréables et plus productives, ne constitue une menace ni pour l'Union soviétique ni pour les pays qui lui sont associés, en dépit des épouvantails qu'ils agitent sans cesse à propos des « desseins agressifs du bloc nord-atlantique ». Que nous ayons ou non atteint le degré de puissance qui nous paraissait suffisant pour provoquer un changement d'orientation en Union soviétique, nous l'ignorons. Nous ne pouvons que persévérer dans la même voie en attendant une preuve concrète que des négociations sérieuses sont possibles.

Malheureusement, les travaux de la Commission du désarmement ne nous ont pas encore fourni la preuve souhaitée. Mais gardons-nous de nous décourager et d'abandonner la partie. Si décevants qu'aient été les événements de l'année dernière, nous ne devons pas renoncer à négocier.

Il se peut fort bien que des négociations amorcées dans un tout autre dessein aboutissent au désarmement. Mise à part la situation coréenne, les occasions ne manquent pas à l'Union soviétique de manifester son désir de provoquer une détente. Rien ne l'empêche, par exemple, de cesser sa virulente « campagne de haine » contre les États-Unis, campagne dont les accusations de guerre bactériologique ne sont que l'aspect le plus grossier.

Tâche de la Commission

Chaque fois que l'on pourra rompre le cercle vicieux par une entente, si précaire et si limitée soit-elle, celle-ci aura peut-être éventuellement des répercussions dans la Commission du désarmement. En attendant, pour quoi celle-ci perdrait-elle son temps? N'a-t-elle pas déjà, du seul point de vue technique, une tâche formidable à accomplir,

tâche qu'elle peut, même dans la conjoncture présente, accomplir utilement dans une certaine mesure. En d'autres termes, si l'on résout certains problèmes techniques et qu'on ouvre la voie à un accord sur le désarmement, on aura peut-être, du moment que la volonté de s'entendre existera de part et d'autre, hâté de plusieurs mois la signature d'un tel accord. Dans ce domaine, je le répète, il faut deux parties pour conclure un accord.

Nous devrions, bien sûr, modérer le ton de nos discussions en songeant plus à l'avenir qu'au passé, mais nous ne pourrions et ne devrions pas, en toute sincérité, oublier ce qui s'est passé l'année dernière à la Commission du désarmement. Je voudrais revenir un peu sur ce que la Commission du désarmement a accompli et exposer aussi simplement et aussi objectivement que possible, sans rancœur ni amertume, les positions essentielles des deux côtés telles qu'elles m'apparaissent.

Commençons par les propositions soviétiques. Telles qu'elles nous ont été réitérées hier, elles sont d'une simplicité... désarmante. J'avouerai cependant que la déclaration du représentant communiste m'a déçu. A mon sens, l'un des aspects les plus décourageants des travaux de l'an dernier de la Commission du désarmement réside en ce qu'aucune délégation occidentale — et celle du Canada, notamment, en a fait l'expérience plusieurs fois — n'a pu obtenir du délégué soviétique de véritables éclaircissements sur le sens que son gouvernement attache aux slogans dont il a habillé les propositions qu'il a soumises à l'Assemblée, à Paris, lors des débats qui donnèrent lieu à la création de la Commission du désarmement. Hier même, il nous a déclaré que la position de son pays était parfaitement claire, puis il a répété mot pour mot les propositions que nous avons entendues depuis 1947 chaque fois que la question du désarmement est venue sur le tapis. La délégation canadienne eût aimé, l'an dernier, discuter plus longuement les propositions soviétiques à la Commission du désarmement. Le plan de travail que nous avions arrêté permettait un examen approfondi de ces projets. Mais il est difficile de discuter longtemps lorsqu'il faut, chaque fois qu'on demande l'éclaircissement d'un point qui paraît obscur, entendre des formules rebattues, marquées au coin d'une circonspection excessive. C'est pour cela que nous n'avons guère consacré de temps aux propositions soviétiques. A notre point de vue, il y avait là bien peu de matière à discussion.

Besoin d'éclaircissement

Sans vouloir imposer aux membres de la Première Commission une analyse technique qui semble ressortir davantage à la Commission du désarmement, j'aimerais signaler, en marge de la déclaration soviétique d'hier, certains points que le délégué soviétique devrait élucider ici même ou à la Commission du désarmement, sans quoi l'étude de la question ne pourra progresser ni les idées du bloc soviétique faire l'objet d'un examen fécond — d'un examen, non pas d'une répéti-

tion. J'espère ne pas trahir la thèse soviétique en la résumant de la façon suivante, autant que possible dans les termes mêmes des orateurs russes.

Premièrement, ils estiment que l'Assemblée devrait proclamer l'interdiction inconditionnelle des armes atomiques et l'établissement d'un strict contrôle international pour en assurer l'application, l'une et l'autre mesures devant entrer en vigueur simultanément.

En second lieu, ils proposent que les membres permanents du Conseil de sécurité réduisent du tiers, en un an, leurs forces armées et leurs armements.

Troisièmement, tous les États devraient remettre, dans un délai d'un mois, des renseignements complets sur leurs armements et leurs forces armées, y compris leurs armes atomiques et leurs bases militaires à l'étranger.

Enfin, un organisme international de contrôle, créé dans le cadre du Conseil de sécurité, devrait exercer une surveillance sur une base continue, mais sans s'ingérer dans les affaires nationales des États.

Malgré leur apparente simplicité, ces propositions soulèvent plusieurs difficultés; l'objection capitale que nous y voyons tient à la conception soviétique du contrôle.

L'inspection, clef de voûte du système

N'importe quel plan de désarmement devra nécessairement comporter un ensemble de dispositions protégeant les deux parties et les mettant en garde contre les violations possibles de l'accord de désarmement ou contre les échappatoires. La clef de voûte de ce système, c'est l'inspection.

Au stade actuel tout au moins, l'inspection me paraît être l'essentiel du problème technique, lequel est distinct du problème politique, plus général: celui de la confiance, dont j'ai déjà parlé. A la Commission, la délégation soviétique s'est prononcée, dans les termes que j'ai cités, en faveur d'un contrôle international strict et d'une inspection sur une base continue. Formule prometteuse au premier abord, mais qui perd peut-être toute sa valeur positive par suite de l'insistance que mettent les délégués soviétiques à soutenir que l'inspection ne devrait pas se traduire par une ingérence dans les affaires nationales des États.

Une autre échappatoire que ménagent peut-être les propositions soviétiques de juin 1947, dont le représentant soviétique nous a redonné lecture hier, réside dans la formule assez ambiguë selon laquelle l'U.R.S.S. admettrait « l'étude des opérations de la production dans la mesure qui serait nécessaire pour contrôler l'utilisation des matières atomiques et de l'énergie atomique ».

Nous n'avons pas encore réussi à mesurer la portée de ces réserves. Nous ignorons toujours jusqu'à quel point l'Union soviétique consentira à l'inspection. Si l'on en juge par son attitude présente, elle n'ira pas très loin dans cette voie. Elle n'a pu, si j'ai bien compris, accepter l'idée d'une inspection continue, mais seulement d'une inspection établie

« sur une base continue ». Ce que nous avons pu obtenir de plus précis sur le sens de cette formule, c'est qu'elle ne prévoit pas le droit pour des inspecteurs internationaux de demeurer en permanence dans les usines d'énergie atomique, par exemple. Or ce droit nous paraît indispensable à la mise en œuvre de n'importe quel plan de contrôle de l'énergie atomique. Le délégué soviétique soutient que ce serait là de l'ingérence dans les affaires nationales de son pays. Si je fais erreur, j'espère qu'il voudra bien me le dire et m'éclairer davantage sur sa position.

Toute inspection internationale peut s'interpréter comme une ingérence dans les affaires nationales des États. Certaines formes de coopération entre les États nécessitent une inspection moins rigoureuse, d'autres plus rigoureuse. Devons-nous cependant accepter sans examen le simple dire du Gouvernement soviétique à propos de questions d'intérêt vital pour l'avenir des populations que nous représentons? Si nous pouvions le faire, toute difficulté s'évanouirait: problème de réarmement, tensions internationales croissantes, menace de guerre. Mais aucune des deux parties ne se fie à l'autre. L'une et l'autre, peut-être, pourrait faire confiance aux Nations Unies. Nous le pourrions, quant à nous. Mais l'U.R.S.S.?

Il faut que les inspecteurs des Nations Unies soient libres de se rendre en tout temps à quelque endroit que ce soit des principaux pays du monde. De par sa constitution même, l'organisme de contrôle international doit être impartial, et l'impartialité de ses agents doit inspirer confiance à tous. C'est là un secteur de leur politique dans lequel les pays ne peuvent se permettre d'erreurs, non plus que d'être dupes, car c'est la liberté même de leurs citoyens qui est en jeu.

Thèse soviétique

Qu'il s'agisse d'interdire inconditionnellement les armes atomiques ou de réduire du tiers, dès cette année, les armements et les forces armées des grandes puissances, la question se pose de savoir s'il est possible de s'entendre sur ce que doit comporter une inspection effective. Si je comprends bien, l'Union soviétique se borne à dire qu'elle permettrait aux agents d'un organisme de contrôle international d'inspecter, aux moments qu'elle voudrait, les lieux qu'elle désignerait elle-même, mais non pas de demeurer en permanence où que ce soit ni d'aller où et quand bon leur semblerait. Ce serait, en somme, réduire le contrôle à l'inspection périodique de certaines usines choisies; en d'autres termes, les inspecteurs internationaux n'auraient le droit d'aller que là où l'on ne risquerait rien à les laisser aller, et ils ne verraient que ce qu'on jugerait prudent de leur laisser voir. Encore une fois, je demande au représentant soviétique de me remettre sur la bonne voie si je traduis mal sa pensée.

Vous conviendrez qu'une inspection comme celle-là ne comporterait guère d'ingérence dans les affaires nationales des États; mais ce ne serait pas une inspection effective. Ce

n'est pas là-dessus qu'on peut fonder un plan de désarmement. Voilà qui doit être bien compris de tous. Supposé que demain l'on interdise les armes atomiques ou bactériennes et que l'on se mette d'accord pour réduire les forces des grandes puissances, comment une inspection conçue à la façon de la délégation soviétique pourrait-elle garantir l'exécution fidèle de telles décisions? Espérons qu'au cours du présent débat ou, tout au moins, des séances que la Commission du désarmement tiendra d'ici la prochaine session de l'Assemblée, le représentant soviétique voudra bien formuler des propositions plus précises et plus positives quant à la méthode d'inspection que son gouvernement serait disposé à accepter dans le cadre d'un programme général de désarmement. De telles propositions auraient immédiatement pour effet de donner plus de consistance aux travaux de la Commission et, à ses membres, un regain d'espoir.

Comme l'indique le rapport de la Commission du désarmement, les puissances occidentales ont présenté des propositions détaillées concernant plusieurs des éléments fondamentaux d'un programme général. Ces propositions, en plus d'amplifier les principes essentiels à tout accord de désarmement — principes repris de la résolution n° 502 (VI) de l'Assemblée, par laquelle fut créée la Commission du désarmement — prévoient la divulgation et la vérification des forces armées et des armements et comportent un projet de limitation et de réduction de tous les effectifs, en vertu duquel les forces armées de l'Union soviétique et celles des États-Unis seraient réduites, non pas du tiers, mais, selon nos estimations, *de plus de la moitié* de leur effectif actuel, et cela dans le cadre d'une limitation et d'une réduction équilibrées des forces des deux côtés. Ici encore, il ne saurait être question de procéder à tâtons, il faut partir de faits connus et vérifiés. C'est pourquoi la nécessité s'impose d'un contrôle vraiment effectif. Or cette nécessité, l'Union soviétique continue de l'éluider ou de n'en pas tenir compte.

Plan accepté

A titre de représentant du Canada dans la Commission du désarmement, j'ai fait connaître que le gouvernement de mon pays acceptait, dans le cadre d'un plan général de désarmement, le plafond que les propositions triparties sur la limitation et la réduction des forces armées imposeraient aux forces armées du Canada, soit un niveau inférieur à 1 p. 100 de la population ou inférieur au niveau actuel. J'ai alors applaudi, comme je le fais encore, à l'initiative que les puissances occidentales ont prise de présenter à la Commission des propositions détaillées, pratiques et à longue portée qui s'intégreraient dans le plan général de désarmement qu'elles entendent mettre au point pour peu que l'on puisse compter sur la coopération de l'Union soviétique.

Après avoir déclaré, le 14 mai, que son gouvernement s'empresseait d'étudier atten-

tivement toute proposition relative à la réduction des forces armées, le représentant soviétique a donné clairement à entendre, presque aussitôt après que les puissances occidentales eurent soumis à la Commission leurs propositions sur le sujet, que les dirigeants de son pays n'y accorderaient aucune attention sérieuse. Depuis lors, la délégation soviétique a non seulement réitéré son intention de ne pas même prendre les propositions triparties pour base de discussion, mais elle s'est abstenue de formuler elle-même des contre-propositions précises.

J'aimerais en dernier lieu relever brièvement les propos du représentant soviétique sur la guerre bactériologique. Il a tenté d'embrouiller la question en soutenant que la Commission du désarmement s'était refusée à entendre les propositions soviétiques relatives à l'interdiction des armes bactériennes. Cette version ne correspond pas aux faits. Je présidais alors les délibérations de la Commission et, ainsi qu'en témoigne le compte rendu des débats du 28 mars 1952, je n'ai jamais déclaré irrégulières les propositions relatives à l'interdiction des armes bactériennes ou autres. Je cite les termes mêmes de la décision: « Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ou de débattre les accusations précises d'emploi d'armes bactériennes ». Il n'a jamais été question d'empêcher les membres de la Commission de présenter des propositions tendant à l'interdiction des armes bactériennes ou autres; mais les accusations concrètes ne relèvent pas de la Commission du désarmement; à cet égard, il n'est que de relire le mandat que l'Assemblée générale lui a donné l'an dernier à Paris.

Au cours de l'examen du présent rapport par la Commission du désarmement, au sein de laquelle je représentais le Canada, j'ai exprimé le regret que ses travaux n'aient abouti qu'à d'aussi maigres résultats. Un journal canadien, le *Telegraph-Journal*, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), fit remarquer le 1^{er} octobre dernier que le diplomate avait dû s'en tenir à des « regrets », mais qu'en réalité, il aurait eu sujet de se dire « navré » des résultats.

Position du Canada

Ce qui est navrant, c'est que tout en se déclarant en faveur de la paix, du désarmement, de l'interdiction de la bombe atomique et de la guerre bactériologique, l'Union soviétique ne manifeste nullement l'intention de travailler à ces fins. Quant à nous, catégoriquement et explicitement, nous voulons la suppression et l'interdiction des armes de destruction massive, y compris les armes atomiques et bactériennes. Nous tenons pour une réduction équilibrée des forces armées, à commencer par celles des grandes puissances, jusqu'à environ 3 millions d'hommes de chaque côté, en vertu d'un plan général de désarmement. Mais lorsque nous demandons directement à l'Union soviétique si elle conçoit de la même façon que nous l'inspection nécessaire à la mise en œuvre de n'importe laquelle de ces mesures, nous ne rece-

vons pas de réponse. Ce n'est sûrement pas hier qu'il y a été répondu. On dirait qu'en lui posant cette question, nous nous ingérons dans ses affaires nationales.

Nous devons, au cours des prochaines semaines, chercher à discerner si nous pourrions bientôt négocier sérieusement avec le Gouvernement de l'Union soviétique. La Commission du désarmement n'est que l'un des nombreux endroits où nous pourrions nous attendre à une nouvelle attitude. Dans cette perspective, les membres de la Commission pourraient, comme l'a déjà proposé en plu-

sieurs occasions la délégation du Canada, s'entendre pour siéger de temps à autre à huis clos. Quoi qu'il en soit, souhaitons qu'à la prochaine session de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement nous montrera qu'il y a de la part de tous les États qui en font partie, un souci plus grand que par le passé de travailler au règlement des questions en suspens. Nous trouvons, dans l'histoire de la Commission du désarmement, la preuve que l'Union soviétique, pour peu qu'elle tienne à négocier, n'aura pas à faire seule toutes les concessions.



PORTES DONNÉES PAR LE CANADA AUX NATIONS UNIES

Le 27 mars, M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, a accepté au nom de l'Organisation le don fait par le Canada de sept portes en alliage de nickel et d'argent. En les présentant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a évoqué les milliers de personnes qui, en les franchissant, manifestent leur intérêt à l'œuvre des Nations Unies; il a formulé le souhait que la vie internationale leur soit plus propice et que « partout règnent la tolérance, la justice et la paix ». De gauche à droite: M. Trygve Lie, M. L. B. Pearson, M. T. N. Beaupré, sous-ministre adjoint de la Production de défense, et M. David Johnson, représentant permanent du Canada aux Nations Unies.

NOMI

M. P. E.

M. S. I.

M. C. H.

M. Ed.

M. W.

M. R.

M. Ful.

M. C. O.

M. K.

M. W.

M. A.

M. A.

M. R.

M. J. A.

M. J. H.

M. C.

M. A.

M. E.

M. A.

N

(Liste

les co

(La Se

de rép

toutef

minist

(Cette

que le

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE CANADIEN

- M. P. M. Towe, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, le 2 mars 1953.
- M. S. H. Nutting, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bogota (Colombie), le 4 mars 1953.
- M. C. E. Glover, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico, le 7 mars 1953.
- M. Edmond Turcotte est nommé ambassadeur du Canada à Bogota (Colombie), le 7 mars 1953.
- M. W. K. Wardroper, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Los Angeles (Californie), le 7 mars 1953.
- M. R.-M. Caza, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté, après un congé au Canada, à l'administration centrale, le 9 mars 1953.
- M. Fulgence Charpentier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Montevideo (Uruguay), le 11 mars 1953.
- M. C. C. Eberts est affecté au consulat général du Canada à San-Francisco (Californie), le 14 mars 1953.
- M. K. B. Williamson, de la légation du Canada à Prague (Tchécoslovaquie), revient en congé au Canada, le 21 mars 1953.
- M. W.-G.-M. Olivier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, le 25 mars 1953.
- M. A. E. L. Cannon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires (Argentine), le 3 avril 1953.
- M. A. J. Hicks, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Canberra (Australie), le 7 avril 1953.
- M. R. W. A. Dunn, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, le 7 avril 1953.
- M. J. A. Irwin, de l'administration centrale, est nommé à l'ambassade du Canada à Djokjakarta, le 13 avril 1953.
- M. J. H. Thurrott, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Colombo (Ceylan), le 14 avril 1953.
- M. G. R. Heasman, de l'administration centrale, est nommé ambassadeur du Canada à Djokjakarta (Indonésie), le 15 avril 1953.
- M. A.-E. Blanchette, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale, le 15 avril 1953.
- M. E. H. Norman, de l'administration centrale, est nommé haut commissaire du Canada à Wellington (Nouvelle-Zélande), le 23 avril 1953.
- M. A. D. Ross, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York, le 24 avril 1953.

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en avril 1953; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires Extérieures ».)

(La Section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de répertorier les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires Extérieures » de janvier 1953.)

Conférences d'avril

Commission de la météorologie synoptique de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (Washington), du 2 au 30 avril.

Huitième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève), du 3 au 14 avril.

Neuvième session de la Commission des droits de l'homme (Genève), du 6 avril au 1^{er} juin.

Cinquième congrès impérial des mines et de la métallurgie (Australie et Nouvelle-Zélande), du 12 avril au 23 mai.

Cinquième session du Comité intergouvernemental des migrations européennes (Genève), du 17 avril au 22 mai.

Quatrième session du Comité spécial du travail forcé (Genève), du 17 avril au 22 mai.

Réunion de la quatrième Conférence du Commonwealth sur les vêtements et fournitures générales (Londres), du 20 avril au 9 mai.

Comité consultatif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Genève), du 27 au 30 avril.

Commission des questions fiscales (Conseil économique et social) (New-York), du 27 avril au 8 mai.

Reprise de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), depuis le 24 février.

Reprise de la huitième session du Conseil international du blé (Washington), du 2 février au 10 avril.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada) les textes suivants, qui ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Canada—This Century's Best Investment—Le Canada, Pactole du XX^e siècle (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, prononcée devant la Jeune Chambre de commerce de Hamilton, le 16 mars 1953 (N° 53/13).

Canadian Resources and Economic Development — Ressources et développement éco-

nomique du Canada (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre des Ressources et du Développement économique, M. R. H. Winters, prononcée au Town Hall de New-York, le 17 mars 1953 (N° 53/14).

Avenir économique du Canada, allocution du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, prononcée au Town Hall de New-York, le 7 avril 1953 (N° 53/15).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

Renewed Efforts for World Peace — Redoublement d'effort en vue de la paix mondiale (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, prononcée devant la Société d'études juridiques et littéraires d'Osgoode Hall (Toronto), le 9 avril 1953 (N°

53/16).

Liberté nationale et collaboration internationale, texte de la conférence Jonathan Peterson prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au Town Hall de New-York, le 15 avril 1953 (N° 53/17).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base 1952; février 1953; document E/2354; 56 pp.; 50c.; numéro de vente: 1953.II.D.1.

Commission des transports et des communications — Rapport sur la sixième session, 2-11 février 1953; le 19 février 1953; document E/2363, E/CN.2/142; 16 pp.; 15c.; procès-verbaux officiels; quinzième session, supplément N° 4.

Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire; Genève, le 7 novembre 1952; 15 pp. (bilingue).

b) Documents photocopiés:

†Rapport du Fonds monétaire international, le 9 janvier 1953; document E/2351; 139 pp.

Situation économique mondiale — Aperçu du développement économique en Afrique (Rapport du Secrétaire général); le 20 mars 1953; document E/2377; 185 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies à New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 36 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires extérieures".

† La version anglaise ne sera disponible que lorsque l'avis en sera donné dans un numéro subséquent d' "Affaires extérieures".

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne 1 (Strauchgasse 1).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Galle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Forescom Building).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Menocal, 16).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Egypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifce Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
Etats-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.)
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (201 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 ^e (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House)
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Commissaire de commerce.....	Beyrouth (C.P. 2300).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1)
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin)
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Lepa).
Portugal.....	Ministre (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Londres (Canada House). Liverpool (Martins Bank Building). Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Commissaire de commerce.....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19, Müdafaayi Milliye Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Pretoria (24, Barclay's Bank Building). Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street). Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur..... Chargé d'affaires a.i.	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok)
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proleterskih Brigada 69).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent..... Secrétaire.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue). Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada).

* Organisation européenne de coopération économique.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1953



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Juin 1953

N° 6

	PAGE
Le Canada, le Commonwealth et le couronnement.....	191
L'Érythrée entre dans une ère nouvelle.....	195
Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	200
Monsieur St-Laurent à Washington.....	205
Le Canada et les Nations Unies.....	208
Nominations et mutations.....	211
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	211
Déclarations et discours.....	212

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



ÉLIZABETH II

*Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires,
Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.*

Le
et

ÉLIZABETH II
Le cou
Canada
comme
Elizabe
lement:
territoir
nations
Nouvel
Uni, U
aussi d
elle est
compre
Du fait
était l'a
il intére
de ses r
ses affa

Étapes

Le co
le 2 ju
vu l'Ab
début d
sont pa
constitu
ve reflé
interven
les cou
tapes d
XIX^e si
me la r
vastes p
Elizabe
de sept
et com
de lui
libre as
Dès
VII, on
que le
pays in
tres ro
roi, no
Grande
des do
mers. I
minion
sur le

Le Canada, le Commonwealth et le couronnement

ÉLIZABETH II est reine du Canada. Le couronnement a donc été pour le Canada un événement national. Mais, comme l'indiquent ses nouveaux titres, Elizabeth n'est pas reine du Canada seulement: elle a « d'autres royaumes et territoires ». Elle est reine de six autres nations souveraines: Australie, Ceylan, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni, Union Sud-Africaine; elle est reine aussi de leurs dépendances. En outre, elle est le chef du Commonwealth, qui comprend une république, celle de l'Inde. Du fait que le couronnement de la Reine était l'affaire d'un tel nombre de pays, il intéressait le Canada du point de vue de ses relations extérieures autant que de ses affaires domestiques.

Étapes de l'évolution constitutionnelle

Le couronnement de la reine Elizabeth, le 2 juin 1953, est le quatrième qu'ait vu l'Abbaye de Westminster depuis le début du siècle. Si les couronnements ne sont pas des occasions de changements constitutionnels, les formes qu'on y observe reflètent néanmoins les changements intervenus dans ce domaine, de sorte que les couronnements marquent autant d'étapes de l'évolution constitutionnelle. Au XIX^e siècle, on considérait Victoria comme la reine d'une unique nation ayant de vastes possessions outre-mer. Aujourd'hui Elizabeth II est reconnue comme la reine de sept nations et de leurs dépendances et comme le chef d'un Commonwealth de huit nations dont elle symbolise la libre association.

Dès 1902, au couronnement d'Édouard VII, on commença à se rendre compte que le Royaume-Uni n'était pas le seul pays intéressé. La désignation et les titres royaux d'alors déclaraient Édouard roi, non seulement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, mais aussi des dominions britanniques au delà des mers. Nouveau geste à l'endroit des dominions et colonies devenus autonomes sur le plan intérieur, on invita au cou-

ronnement, ainsi qu'à une conférence coloniale convoquée à cette occasion, les Premiers ministres du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Cap, du Natal et de Terre-Neuve.

Toutefois, au couronnement de George V, en 1911, la formule employée s'inspirait encore d'une conception centralisatrice de la prérogative royale. L'« Acte de reconnaissance » ne donnait nullement à entendre que George fût autre chose que « Roi incontesté de ce Royaume ». Dans sa prestation du serment, le Roi avait à répondre à la question suivante:

Promettez-vous et jurez-vous solennellement de gouverner le peuple de ce Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et les Dominions qui lui appartiennent, conformément aux Statuts adoptés par le Parlement et à leurs lois et coutumes respectives?

Par la même formule de serment, le Roi s'engageait à « veiller au maintien des lois de Dieu, de la vraie profession de l'Évangile, et de la Religion Réformée Protestante établie par la loi », alors qu'il n'y avait aucune forme de religion établie par la loi ailleurs qu'en Angleterre et en Écosse.

Les étendards des Dominions furent ajoutés en 1911 à ceux qu'il était de tradition de faire défiler dans l'Abbaye. Au couronnement de cette année-là, les étendards furent portés par d'anciens gouverneurs généraux; celui du Canada le fut par le comte d'Aberdeen. D'après le compte rendu du couronnement de George V et de la reine Marie publié par le roi d'armes Norroy, le défilé s'effectua dans l'ordre suivant: étendards de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande; étendards de l'Australie et du Canada; étendard de l'Empereur des Indes; étendard des Galles; étendard de l'Irlande et de l'Écosse; étendard de l'Angleterre; étendard de l'Union; étendard royal.

Remaniement des formes

L'évolution du Commonwealth sous le règne de George V nécessita pour le cou-

ronnement de George VI, en 1937, un profond remaniement des formes et de la préparation de la cérémonie. On reconnaissait désormais que toutes les nations du Commonwealth avaient leur mot à dire dans les préparatifs. L'organisation fut donc confiée à des représentants, non seulement du Royaume-Uni, mais aussi du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union Sud-Africaine. Il fut institué une Commission du couronnement, composée du Premier ministre et d'autres représentants de chacun des pays membres du Commonwealth. La représentation canadienne était composée du Premier ministre, M. Mackenzie King, du haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, M. Vincent Massey, et du secrétaire du haut commissariat, le lieutenant-colonel Georges-P. Vanier. Pour le travail concret des préparatifs, la Commission forma un Comité mixte du couronnement, chargé de lui présenter des recommandations; M. Massey y représentait le Canada.

Modification du cérémonial

Le cérémonial fut rendu conforme à la nouvelle situation constitutionnelle. Les mots « de ce Royaume » furent rayés de l'Acte de reconnaissance, et l'archevêque s'adressa à l'assemblée en ces termes:

Messieurs, je vous présente le roi George, votre roi incontesté.

La formule du serment débutait par la question suivante:

Promettez-vous et jurez-vous solennellement de gouverner les peuples de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union Sud-Africaine, de vos Possessions et des autres Territoires leur appartenant et en relevant, et de votre empire des Indes, conformément à leurs lois et à leurs coutumes respectives?

Le texte n'énumérait donc pas toutes les nations membres du Commonwealth; autrement la liste aurait commencé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et se serait terminée par l'État libre d'Irlande. Ce dernier pays s'occupait alors à changer de nom et à réduire au minimum les fonctions du roi le concernant. C'est sans doute pour cette raison que les termes purement géographiques « Grande-Bretagne, Irlande » fu-

rent empruntés à la désignation et aux titres royaux pour la formule du serment.

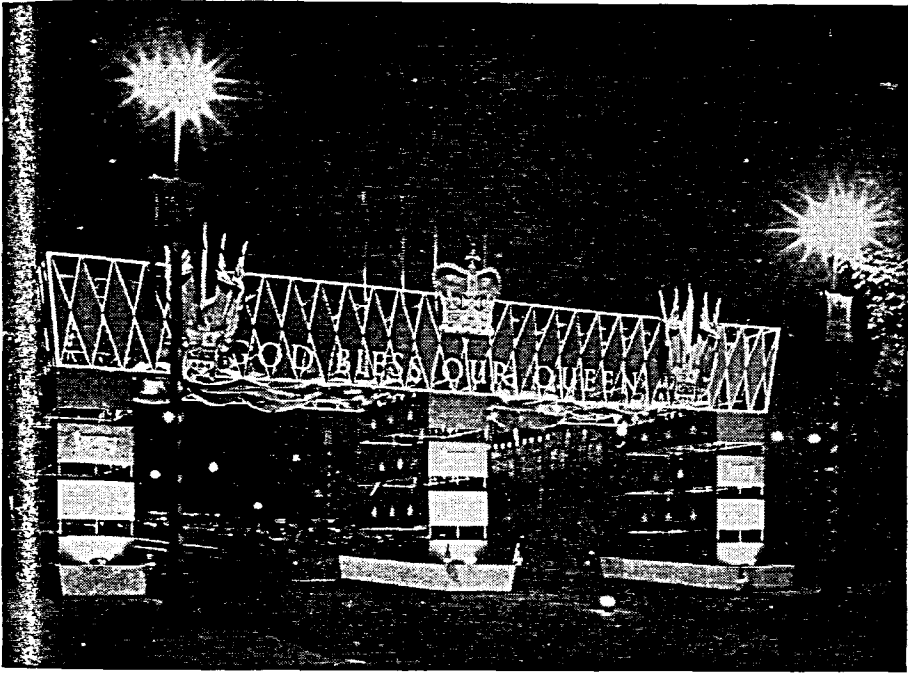
Une autre modification, apportée en 1937, limita au Royaume-Uni l'obligation de veiller au maintien de « la Religion Réformée Protestante établie par la loi », ce qui rendit le texte conforme aux faits. De plus, les étendards des membres d'outre-mer du Commonwealth furent portés cette fois par les hauts commissaires de ces pays, et non plus par des nationaux du Royaume-Uni.

Commission du couronnement

L'organisation mise sur pied dans le Commonwealth pour préparer le couronnement d'Elizabeth II a suivi la même formule qu'en 1937. Le Canada était représenté dans la Commission du couronnement par le Premier ministre, M. Louis St-Laurent; le haut commissaire, M. N. A. Robertson; le secrétaire officiel du haut commissariat, M. Frederic Hudd. De plus, comme le faisaient seuls jusqu'à le Royaume-Uni et l'Australie, on nomma membre de la commission le chef de l'opposition, M. George Drew. Quant au Comité mixte, le Canada s'y fit représenter de nouveau par son haut commissaire.

En 1937, le Canada n'avait établi aucun organisme spécial à l'occasion du couronnement; les problèmes qui se posèrent alors furent réglés par le Premier ministre ou, au besoin, par le Gouvernement canadien sur l'avis des ministères intéressés. Cette méthode ayant été jugée insuffisante en 1952, on décida de constituer, d'après la formule adoptée pour tout le Commonwealth, une organisation chargée de conseiller le Gouvernement canadien sur les aspects du couronnement qui intéressaient particulièrement le Canada. Cette organisation comprenait d'abord le Comité canadien du couronnement, présidé par le secrétaire d'État, M. F. G. Bradley, et groupant les membres suivants: le ministre des Travaux publics, M. Alphonse Fournier; le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton; le leader du Gouvernement au Sénat, le sénateur Wishart Robertson; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson; le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Hugues Lapointe; le président du Sénat, le sénateur Elie

Beau-
des cor-
le chef-
M. Ch-
fut non-
fut con-
par M-
représe-
le min-
La s-
à la f-
l'énun-
Pr-
leme-
me-U-
du N-
Nouv-
caine-
de vo-
leur-
ment-
pecti-
Il n-
la céré-
intégr-
royaux
en jura-
sous u-
import



—Capital Press

OTTAWA PAVOISÉ À L'OCCASION DU COURONNEMENT

Effet de nuit place de la Confédération: un des arcs de la rue Wellington vu de l'est.

Beauregard; le président de la Chambre des communes, M. W. Ross Macdonald; le chef de l'Opposition, M. George Drew. M. Charles Stein, sous-secrétaire d'Etat, fut nommé secrétaire. Le travail de détail fut confié à un Comité exécutif présidé par M. Stein et au sein duquel étaient représentés divers ministères, y compris le ministère des Affaires extérieures.

La seule modification apportée en 1953 à la formule du serment résidait dans l'énumération des pays:

Promettez-vous et jurez-vous solennellement de gouverner les peuples du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, du Pakistan et de Ceylan, ainsi que de vos Possessions et des autres Territoires leur appartenant ou en relevant, conformément à leurs lois et à leurs coutumes respectives?

Il n'est pas d'usage d'employer, dans la cérémonie du couronnement, le texte intégral de la désignation et des titres royaux, mais les archevêques et évêques, en jurant fidélité, l'ont toujours prononcé sous une forme légèrement abrégée. Il importait néanmoins que la désignation

et les titres royaux fussent mis au point avant le couronnement de 1953. On y parvint non seulement en supprimant les mots désuets mais en accordant le titre de la Reine à la situation constitutionnelle de chacun des royaumes, et en conservant l'élément commun à tous. Ainsi, elle porte au Canada le titre suivant: « Elizabeth II, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi. »

Désignation et titres royaux

M. Saint-Laurent, en proposant à la Chambre des communes, le 3 février 1953, la deuxième lecture du projet de loi relatif à la désignation et aux titres royaux, déclara que l'entente intervenue entre les nations du Commonwealth au sujet des titres de la Reine était « conforme à l'évolution historique de nos relations constitutionnelles ». Il poursuivit:

Sa Majesté est maintenant reine du Canada, mais elle est reine du Canada parce qu'elle est reine du Royaume-Uni et parce que la population du Canada est heureuse de reconnaître comme souveraine la per-

sonne qui est souveraine du Royaume-Uni. Il ne s'agit pas d'une position distincte. C'est la reconnaissance de l'évolution traditionnelle de nos institutions; que notre Parlement a à sa tête la souveraine; et que c'est la souveraine qui est reconnue comme la souveraine du Royaume-Uni qui est notre souveraine et qui est loyalement et, je puis ajouter, affectueusement reconnue comme la souveraine de notre pays. Nous avons tous pensé qu'il était souhaitable de conserver cette reconnaissance dans le titre en tant que proclamation du lien historique, traditionnel, existant entre notre pays et le Royaume-Uni.

Évolution historique des titres royaux

Au cours du débat qui s'ensuivit, M. Pearson passa en revue l'évolution historique de la désignation et des titres royaux, signalant qu'en 1901 le Gouvernement canadien avait proposé l'addition au titre royal des mots « Roi du Canada, d'Australasie, d'Afrique du Sud et de tous les Dominions britanniques au delà des mers ». En ce qui concerne le présent titre, il déclara:

Au cours de ces dernières années, les membres du Commonwealth ont étudié (grâce à la correspondance échangée entre les divers gouvernements, ou au cours de réunions tenues à Londres) les moyens d'aligner le titre royal sur les liens constitutionnels qui unissent aujourd'hui les pays du Commonwealth. Les discussions de décembre dernier, lors de la réunion à Londres des Premiers ministres des nations du Commonwealth, furent le fruit de longues et mûres réflexions sur les modifications à la désignation et aux titres royaux qui rendraient ceux-ci convenables et pratiques pour les relations existant entre les pays du Commonwealth, tout en préservant la tradition et la dignité qui s'associent à cette désignation et à ces titres . . .

Il est très significatif que les mots communs à tous les titres dans toutes les parties

des royaumes de Sa Majesté soient les mots: « Chef du Commonwealth » . . . Notre reine est donc chef d'un *commonwealth*. Les membres de ce *commonwealth* comprennent une république dont elle n'est pas reine et dans laquelle elle n'a pas de fonction constitutionnelle à remplir. C'est, à mon sens, une preuve remarquable non seulement de la faculté d'adaptation du Commonwealth aux conditions changeantes, mais du sens politique pratique et de l'ingéniosité des peuples et des gouvernements qui composent le Commonwealth . . .

Pour certains membres du Commonwealth, — et le Canada est certes du nombre, — la forme monarchique est préférable parce qu'elle symbolise de façon très réelle la continuité ininterrompue de notre histoire et l'évolution de nos institutions politiques depuis la Grande Charte jusqu'à la session actuelle de la Chambre des communes à Ottawa. Sous le régime monarchique, la Couronne confère également de la stabilité et de la dignité à notre vie nationale, et nous reconnaissons tous, je crois, que c'est important dans un régime démocratique fondé sur le jeu libre et effectif des controverses de parti. La Couronne, qui est à la tête de l'Etat et qui est représentée dans notre pays, qui est au-dessus de toutes les controverses de ce genre, qui commande et mérite le respect, la loyauté et l'affection de nous tous, assure des bases plus solides et plus durables à l'essor du pays que ne pourraient lui en assurer d'autres formes de gouvernement démocratique.

Il est cependant réconfortant de constater que le Commonwealth, où se rencontrent le régime monarchique et le régime républicain, est assez souple pour comprendre des pays asiatiques aussi bien que des nations occidentales, une république aussi bien que des monarchies . . .

A Londres, je le répète, il a été décidé en décembre dernier de modifier, s'il le fallait, le titre et la désignation de la Couronne, mais nous avons d'un commun accord exprimé notre détermination de suivre, dans le Commonwealth, les idéaux que la Couronne représente si bien: la paix, la dignité et le progrès dans l'ordre.

L'É

AU C
l'Assen
un nou
justem
orienta
et pais
publici
teur av
dât dar
au con
ciliation
qui fut
à la C
l'Assen
tions c
conflits
sance c
ment i
ceux d
sentant
sorte q
sans he

Comm
en Éry

Lors
nes col
semblé
de l'im
(Roya
U.R.S.S.
d'une
compte
érythré
ticulier
21 nov
manda
Libye
blée d
érythré
d'enqu
Nation
Il est v
déjà e
en Éry
devant
faites
porte-
tiques
sage d
La C

L'Érythrée entre dans une ère nouvelle

AU COURS de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, un nouveau chapitre de l'histoire des ajustements d'après-guerre en Afrique orientale a eu un dénouement heureux et paisible qui n'a fait l'objet d'aucune publicité tapageuse. Plus d'un observateur avait craint que l'affaire ne se liquidât dans la violence et l'anarchie. Or c'est au contraire l'exposé d'une œuvre de conciliation, fruit d'une libre collaboration, qui fut fait les 11 et 12 décembre 1952 à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale. Dans des conditions difficiles, au milieu de nombreux conflits d'intérêts, les délégués d'une puissance coloniale et d'autres États directement intéressés, joignant leurs efforts à ceux des chefs nationaux et des représentants des Nations Unies, ont fait en sorte qu'un territoire non autonome passe sans heurt à un nouveau statut politique.

Commission des Nations Unies en Érythrée

Lorsque la question du sort des anciennes colonies italiennes fut déferée à l'Assemblée, en septembre 1948, par suite de l'impossibilité pour les Quatre Grands (Royaume-Uni, États-Unis, France et U.R.S.S.) de s'entendre sur l'adoption d'une ligne de conduite, on se rendit compte que la solution de la question érythréenne soulevait des difficultés particulières. Ainsi, après être parvenue le 21 novembre 1949 à formuler des recommandations sur le régime futur de la Libye et de la Somalie italienne, l'Assemblée dut ajourner l'étude du problème érythréen jusqu'à ce que la Commission d'enquête envoyée sur les lieux par les Nations Unies eût présenté son rapport. Il est vrai que les Quatre Grands avaient déjà envoyé une commission d'enquête en Érythrée vers la fin de 1947, mais, devant les déclarations contradictoires faites aux Nations Unies en 1949 par les porte-parole de divers groupements politiques érythréens, l'Assemblée avait cru sage d'instituer une nouvelle enquête.

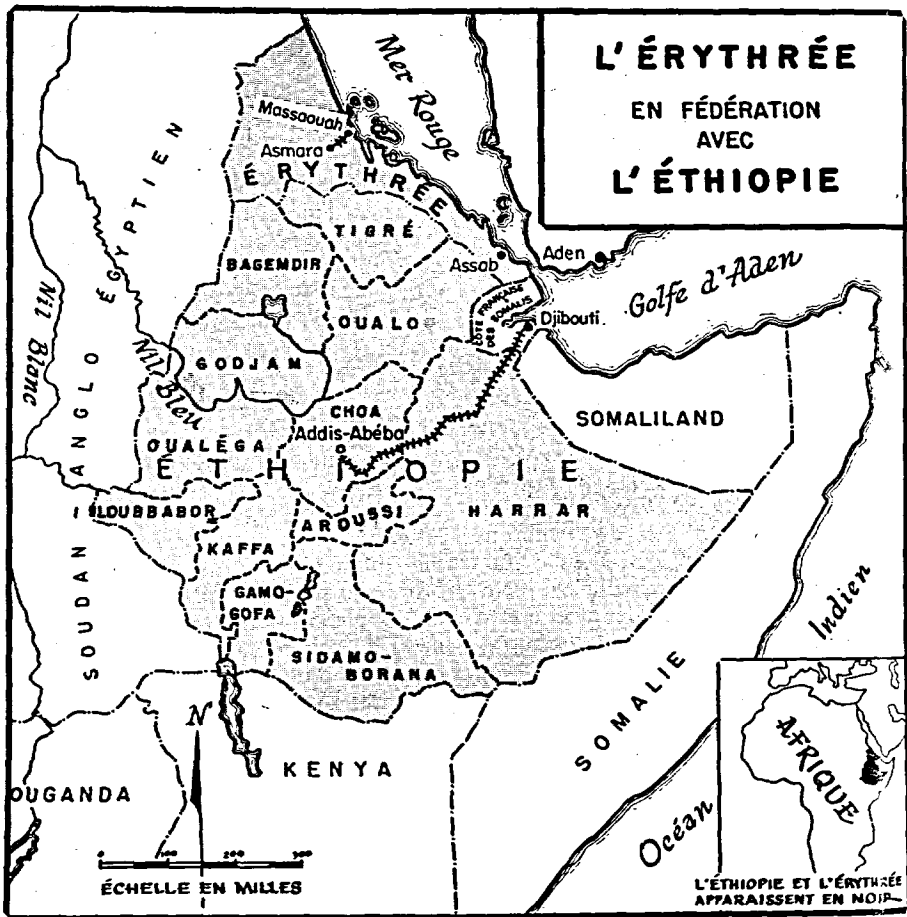
La Commission des Nations Unies, qui

passa en Érythrée le début de 1950, fut à même de constater l'existence de trois courants d'idées: réunion pure et simple à l'Éthiopie; création d'un État indépendant après une brève période de tutelle; partage du territoire dont une partie se réunirait à l'Éthiopie et l'autre accèderait à l'indépendance. Deux membres de la Commission recommandèrent l'indépendance après une période de tutelle d'au plus dix ans. Un troisième membre se prononça pour un partage provisoire permettant aux unionistes de se joindre sans délai à l'Éthiopie, et au reste de la population, toujours administré par le Royaume-Uni, d'opter à son heure soit pour l'Éthiopie soit pour le Soudan. Les deux autres commissaires proposèrent en manière de compromis la fédération immédiate de tout le pays avec l'Éthiopie, sous la souveraineté de la Couronne éthiopienne.

Points de vue divers

Le Royaume-Uni souhaitait un prompt règlement de la question, afin de quitter au plus tôt l'Érythrée, qu'il administrait depuis la défaite de l'Italie en Afrique orientale en 1941. Il est vrai que, par le Traité de paix du 10 février 1947, l'Italie avait renoncé à tous ses droits et titres à l'égard de l'Érythrée, mais elle n'en demeurait pas moins intéressée à ce territoire, qui lui avait appartenu de 1885 à 1941 et où vivaient encore quelque 20,000 Italiens, fermiers, artisans, techniciens, gens des carrières libérales et entrepreneurs, qui considéraient l'Érythrée comme leur patrie. L'Italie souhaitait donc l'établissement d'un régime d'indépendance qui protégerait ses ressortissants, favoriserait les entreprises italiennes et permettrait le développement d'étroites relations commerciales entre elle et l'Érythrée.

L'Éthiopie demandait l'incorporation et l'intégration de l'Érythrée dans l'empire éthiopien. Ses prétentions se fondaient sur des considérations d'ordre historique, sur la similarité de l'héritage culturel et racial des deux pays et sur les



avantages économiques que chacun pouvait apporter à l'autre. Les Éthiopiens soutenaient notamment que l'Erythrée laissée à elle-même ne serait pas économiquement viable et que la création d'une entité politique plus vaste, en plus d'ouvrir à l'Éthiopie un libre débouché sur la mer Rouge et les voies commerciales internationales, tendrait à relever le niveau de vie des habitants de toute la région.

Projet de fédération

Le 2 décembre 1950, l'Assemblée générale recommanda une fédération de l'Erythrée et de l'Éthiopie où l'Erythrée deviendrait pays autonome sous la souveraineté de la Couronne éthiopienne. Le Canada et treize autres pays avaient soumis conjointement le projet de résolution sur lequel était fondée cette re-

commandation. Les sept premiers paragraphes constituaient un acte fédératif énonçant les données générales de la répartition des pouvoirs entre l'Erythrée et l'autorité fédérale. Le projet prévoyait un gouvernement érythréen distinct et l'entrée d'Erythréens dans les organes fédéraux, sur les plans exécutif, législatif et judiciaire. Un Conseil fédéral impérial, composé d'un nombre égal d'Éthiopiens et d'Erythréens, devait se réunir au moins une fois par année pour formuler des avis sur les questions d'intérêt commun; à cette exception près, la création d'un gouvernement fédéral n'entraînait l'établissement d'aucun nouvel organisme; elle nécessitait seulement l'admission d'un certain nombre d'Erythréens au sein des organes déjà existants du gouvernement impérial éthiopien. L'ensemble des deux populations ne devait avoir qu'une seule et même nationalité. Les droits de l'hom-

me et
garant
par les
rités é
Nation
parties
constit
dans l'
tants c
A l'adr
fiée la
nes ad
l'Eryth
voirs a

Succès

L'ad
qua en
Aucun
d'une
pas été
d'autre
après
défères
des Na
accord
pensab
tionner
M. E
commi
thrée,
à la C
les ch
avaient
tion p
adopté
avait
négoci
geait
tenu
du gro
des p
parties
reprise
consti
ristes
des N
sentar
dièren
du pr
rent a
ficatio
qui le
en ra
consti
tif re

me et les libertés fondamentales seraient garanties à tous les résidents, à la fois par les autorités fédérales et par les autorités érythréennes. Un commissaire des Nations Unies devait, d'accord avec les parties intéressées, élaborer un projet de constitution pour l'Érythrée et éclairer dans l'examen de ce projet les représentants que la population se serait choisis. A l'administration britannique serait confiée la tâche de créer les nouveaux organes administratifs et gouvernementaux de l'Érythrée et de leur transmettre ses pouvoirs au plus tard le 15 septembre 1952.

Succès du plan

L'adoption de cette résolution provoqua en Érythrée de violentes dissensions. Aucun des partis n'avait envisagé l'idée d'une fédération, et la population n'avait pas été consultée. Il n'était pas certain, d'autre part, que l'Éthiopie et l'Italie, après avoir accepté ce compromis pour déférer au vœu général de l'Assemblée des Nations Unies, pourraient facilement accorder au projet l'appui moral indispensable à l'établissement et au bon fonctionnement d'une fédération. Toutefois, M. Eduardo Anze Matienzo (Bolivie), commissaire des Nations Unies en Érythrée, put annoncer le 11 décembre 1952 à la Commission politique spéciale que les chefs des partis rivaux d'Érythrée avaient accepté le principe de la fédération peu après que la résolution eut été adoptée par l'Assemblée, que l'Éthiopie avait collaboré avec empressement aux négociations et que, pendant qu'il rédigeait la constitution, il s'était lui-même tenu en contact avec les représentants du groupe italien aussi bien qu'avec ceux des populations indigènes de toutes les parties du pays. A Genève, il avait à deux reprises examiné d'épineux problèmes constitutionnels avec des comités de juristes formés par le Secrétaire général des Nations Unies. Par la suite, les représentants élus du peuple érythréen étudièrent minutieusement tous les aspects du projet de constitution et l'approuvèrent après y avoir apporté certaines modifications. L'Empereur d'Éthiopie, avec qui le Commissaire était aussi demeuré en rapports constants, avait ratifié et la constitution érythréenne et l'acte fédératif recommandé par l'Assemblée générale.

rale. Toute l'affaire avait été menée à bien dans le délai prescrit par l'Assemblée générale.

En remettant son rapport, M. Anze Matienzo souligna l'importance que revêtira dans l'avenir l'exécution par l'Éthiopie des engagements qu'elle a assumés à l'égard de l'Érythrée. L'Éthiopie devra défendre l'intégrité de la fédération contre tout mouvement de sécession d'une part et contre toute agitation annexioniste de l'autre. Elle devra fournir à l'Érythrée une assistance économique excluant tout empiétement sur l'autonomie économique et politique du pays.

Collaboration de l'administration britannique

Si le Commissaire des Nations Unies avait été chargé de préparer le projet de constitution et d'aider l'Assemblée législative à résoudre les problèmes qui se posaient, c'est à l'administration britannique qu'il incombait de prendre les mesures pratiques nécessaires pour faire de l'Érythrée une entité autonome fédérée avec l'Éthiopie. Le représentant du Royaume-Uni présenta à la Commission politique spéciale un rapport sur le travail qu'il avait accompli en vue de créer une administration érythréenne, d'établir les cadres administratifs, de préparer les premières élections générales libres qui eussent jamais eu lieu dans ce pays, de convoquer la première assemblée représentative et enfin d'organiser avant la fédération une union douanière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

En moins de vingt mois, les Britanniques avaient réussi à former un corps administratif composé d'Érythréens dans la proportion de 96 p. 100. Il ne restait plus que 350 fonctionnaires étrangers, dont 27 Britanniques. Les autorités britanniques avaient aussi réorganisé, en la simplifiant, l'administration de la justice qui était auparavant dans un chaos indescriptible. Pour la première fois, le budget était équilibré. Le brigandage politique, qui sévissait depuis longtemps en Érythrée, avait encore empiré depuis que le sort du territoire faisait l'objet de discussions internationales. En 1951, ce fléau avait été presque entièrement enrayé, grâce aux mesures énergiques prises par les autorités britanniques et à l'offre d'am-

nistie faite à tous ceux qui se soumettraient dans un délai donné. Au moment de leur départ, le 15 septembre 1952, les Britanniques avaient pu mettre à la disposition de l'administration érythréenne « des forces de police suffisantes et bien instruites ». En outre, les mesures nécessaires avaient été prises pour assurer la coopération de la police éthiopienne et des autorités administratives.

Dans son exposé de la part prise par l'administration britannique à la réalisation du projet de fédération recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies, sir Gladwyn Jebb exprima l'avis que les élections générales avaient dans une certaine mesure influé sur l'opinion publique en dissipant les appréhensions qui étaient à la source du malaise politique dont l'Erythrée avait souffert de 1945 à 1950. Les élections ayant donné un nombre égal de sièges aux chrétiens et aux musulmans, aucun des deux groupes ne craignait plus la domination de l'autre et aucun parti politique n'avait la majorité. A l'encontre de tout ce qui s'était dit en 1949 sur le manque de maturité politique du peuple érythréen, on avait pu constater après la convocation de la législature que des groupes jusqu'alors incapables de se souffrir pouvaient coopérer admirablement les uns avec les autres sans y être poussés par le Commissaire des Nations Unies ou les administrateurs britanniques.

Commentaires de l'Assemblée

Au nom de son gouvernement, le représentant de l'Éthiopie donna l'assurance formelle que son pays respecterait l'autonomie de l'Erythrée et les dispositions de l'Acte fédératif et qu'il n'empêcherait en rien sur les droits des habitants italiens de la région fédérale. Invité à prendre la parole devant la Commission politique spéciale, le représentant du Gouvernement italien accepta cette promesse comme « définitive et sans réserve ». A son avis cependant, il y avait lieu, par mesure de précaution, de suivre le conseil du Commissaire des Nations Unies et de créer une Cour Suprême fédérale chargée de connaître des conflits possibles de juridiction entre les autorités érythréennes et les autorités fédérales. De plus, il fit observer qu'il importait de respecter scrupu-

lément les dispositions de la constitution érythréenne prévoyant la remise à l'Erythrée de sa juste part des droits de douane perçus sur le territoire fédéral. Il formula ensuite le souhait que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées n'oublient pas les besoins de l'Erythrée en matière d'assistance technique.

Le 12 décembre, après que vingt-quatre membres eurent participé au débat en commission, la plupart pour se dire satisfaits des heureux résultats de la résolution du 2 décembre 1950, le Président mit aux voix le projet de résolution proposé par les Etats mêmes qui avaient présenté la résolution de 1950, sauf la Bolivie, dont le représentant était le Commissaire sortant des Nations Unies. La résolution parlait en termes élogieux du rôle qu'avaient joué le Commissaire des Nations Unies en Erythrée, les anciennes autorités administratives ainsi que l'Éthiopie, et prenait acte de la volonté de l'Éthiopie de se conformer scrupuleusement aux dispositions de l'Acte fédératif. La résolution saluait l'avènement de la fédération de l'Erythrée et de l'Éthiopie sous la souveraineté de la couronne éthiopienne et félicitait la population et les autorités de la fédération d'avoir loyalement et effectivement mis en œuvre la résolution adoptée par l'Assemblée le 2 décembre 1950. La nouvelle résolution fut adoptée à une séance plénière de l'Assemblée le 17 décembre 1952 par 51 voix contre 0. Les cinq membres du bloc soviétique s'abstinrent.

Expérience d'une grande portée

La façon dont fonctionnera le très singulier régime constitutionnel recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies intéresse des millions d'hommes de l'Afrique orientale. Pour la première fois dans l'histoire contemporaine, un territoire africain soumis pendant plusieurs générations à une administration européenne et obligé de compter sur une aide financière extérieure entreprend de se gouverner lui-même sous la souveraineté d'un monarque africain et en étroite fédération avec un peuple voisin. L'expérience a bien débuté, grâce en partie à l'extraordinaire esprit de collaboration dont tous les intéressés ont fait preuve. On doit un hommage particulier aux administrateurs britanniques qui, dans des circonstances

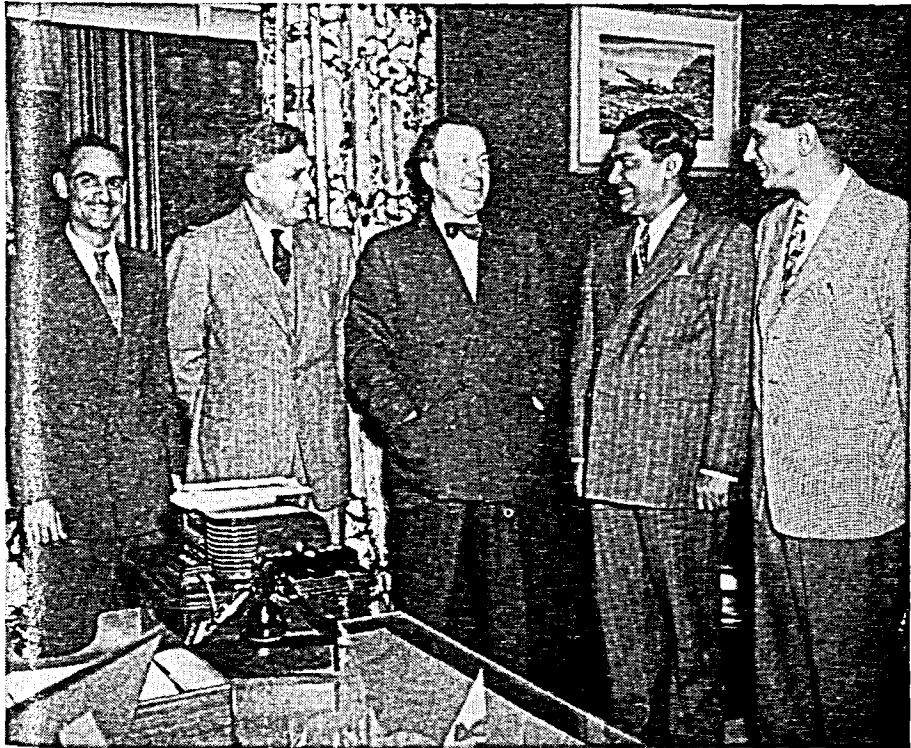
souven
corps a
rectives
tions U
Comm
pliqué
toute
constit
une fe



Quatre
extérieur
De gau
le minis
Haider,

souvent inquiétantes, ont réussi à donner corps aux idées que renfermaient les directives de l'Assemblée générale des Nations Unies. La patience avec laquelle le Commissaire des Nations Unies s'est appliqué à faire comprendre aux Erythréens toute la portée des nouvelles mesures constitutionnelles aura assuré à celles-ci une fermeté qui leur eût manqué autre-

ment. On ne sait pas encore jusqu'à quel point les nouveaux associés de l'Afrique orientale devront compter sur une assistance technique des Nations Unies ou d'autres sources; en tout cas, les vœux fervents des autres membres de l'Organisation mondiale les accompagnent dans leur tâche d'organisation et d'administration.



—Capital Press

FONCTIONNAIRES PAKISTANAIS AU CANADA

Quatre fonctionnaires du Service civil pakistanais sont salués par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à leur arrivée au Canada, où ils viennent étudier l'administration publique. De gauche à droite: M. Riazuddin Ahmad, sous-secrétaire d'État pour le Gouvernement du Pendjab dans le ministère des Finances; M. Ataullah Jan Khan, du Service civil du Pakistan; M. Pearson; M. Hussain Haider, sous-commissaire du Sylhet (Bengale oriental); M. Hammad Raza, sous-commissaire à Montgomery (Pendjab occidental).

Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord

Paris, 23-25 avril 1953

POUR la onzième fois depuis qu'il a été institué et la seconde fois depuis la réunion de Lisbonne, le Conseil de l'Atlantique-Nord a tenu à Paris, en avril, une session ministérielle groupant les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quatorze pays membres. Le Secrétaire général, lord Ismay, a présidé les délibérations en l'absence de M. Kraft (Danemark), retenu dans son pays par les élections alors en cours. Représentaient le Canada: M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. D. C. Abbott, ministre des Finances, et M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. A. D. P. Heeney, représentant permanent du Canada au Conseil, assistait également à la réunion.

On se plaît de plus en plus à reconnaître que les révisions et inventaires ministériels ne sont pas toujours et nécessairement des occasions de controverses ou de décisions marquantes. Si rien d'extraordinaire ne s'est produit à la dernière session, dont on ne saurait pourtant sous-estimer les réalisations, c'est que l'unanimité n'a pas tardé à se faire sur toutes les questions à l'étude. Ce résultat, qui témoigne d'un rare esprit d'équipe au sein de l'Organisation, tient en grande partie à l'excellent travail préparatoire qu'ont accompli le Conseil en session permanente à Paris et le Secrétariat international dirigé par lord Ismay. La réunion, d'ailleurs, a été à la fois opportune et utile; on y a approuvé des mesures qui devraient permettre à l'Organisation d'accroître immédiatement ses forces défensives. Les entretiens ont également fourni aux ministres l'occasion d'un franc échange de vues sur la situation internationale, au moment où la récente orientation de la politique étrangère des Soviets soulevait le plus d'intérêt.

On a pu discerner chez ceux qui participaient à cette réunion un sentiment nouveau de confiance raisonnée dans la valeur croissante de la communauté nord-

atlantique comme soutien de la paix et de la sécurité. On n'a pas hésité à voir là une complète justification de la politique de défense collective qui, si elle est poursuivie avec patience et fermeté, devra finir par assurer un règlement équitable des problèmes internationaux.

Examen annuel

Les ministres se sont formellement mis d'accord sur les forces militaires qui seront fournies à l'OTAN avant la fin de 1953, et provisoirement sur celles qui devront lui être fournies pour la fin de 1954. Ces forces représenteront, d'après le communiqué, un accroissement sensible par rapport à celles dont on disposait à la fin de 1952 conformément aux décisions de Lisbonne. De plus, pour faire suite à la décision prise à la réunion de décembre de mettre l'accent sur la qualité, on s'est mis d'accord sur un important programme d'amélioration de l'instruction, du matériel et des unités de soutien, qui est de nature à rendre beaucoup plus efficaces les forces de l'OTAN. A la différence de ce qu'il avait fait à Lisbonne, le Conseil n'a pas divulgué les chiffres exacts auxquels il s'est arrêté. Il a pris cette décision de propos délibéré, pour des motifs de sécurité et afin d'éviter tout malentendu. Même s'il faut s'attendre au jeu des conjectures, inspirées ou non, on n'ira pas du moins fournir une aide gratuite aux ennemis possibles en leur confirmant officiellement la justesse de leurs calculs. D'ailleurs, un simple alignement de chiffres n'aurait pu donner une idée exacte de l'amélioration qualitative des forces de l'OTAN ni en indiquer la portée réelle.

Ces décisions sur les forces de 1953 et de 1954 de l'OTAN sont intervenues à la suite d'un long et minutieux examen par le Conseil des programmes de défense actuels et futurs des pays membres. Les "Trois Sages" avaient procédé à un exa-

La délégation dirigée par le national

men se
bonne,
memb
de leu
Conse
général
gés de
la plus
nomiq
rythm
de ch
reconn
effort
la sécr
pensal
écono
des fo

Infra

Un
au co
répart
année
tallati
comm
rants-
forces



—SITAL

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

La délégation du Canada à la 11^e réunion ministérielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord dirigée par (de gauche à droite) le ministre des Finances, M. Douglas Abbott; le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson; le délégué permanent du Canada à l'OTAN, M. A. D. P. Heeney.

men semblable avant la réunion de Lisbonne, mais cette fois ce sont les pays membres eux-mêmes qui, par l'entremise de leurs représentants permanents au Conseil et avec le concours du Secrétaire général et de son personnel, se sont chargés de cette tâche. Le Conseil a accordé la plus grande attention aux facteurs économiques et financiers qui influent sur le rythme d'expansion de l'effort de défense de chaque pays. Chacun de ceux-ci a reconnu qu'il ne saurait se dérober à cet effort — tant que subsistera la menace à la sécurité — et qu'à cette fin il est indispensable que le développement de saines économies nationales et l'accroissement des forces militaires marchent de pair.

Infrastructure

Un accord de grande portée intervenu au cours de cette réunion concerne la répartition, pendant les trois prochaines années, des frais d'aménagement des installations permanentes: aérodromes, télécommunications et réserves de carburants-réacteurs à l'usage commun des forces de l'OTAN. Cet accord reste subor-

donné aux crédits que voteront les parlements nationaux. Il permettra néanmoins aux commandants militaires de l'Organisation de dresser des plans à long terme en vue de l'aménagement de ces installations, dites d'infrastructure. Les plans seront soumis par chapitres à l'approbation du Conseil et de ses organes subsidiaires; de plus, il a été mis au point un système perfectionné de contrôle des sommes engagées. Le financement de la deuxième tranche du programme d'infrastructure approuvé à la réunion ministérielle de décembre entraînera des dépenses de l'ordre de 187 millions de dollars, cependant que des dépenses se chiffant par 700 millions de dollars sont prévues pour la période triennale qui s'ouvrira en 1954. S'ils ne se révèlent pas imposants au regard des dépenses totales de défense des pays membres, ces montants représentent pourtant la somme de beaucoup la plus considérable qui ait jamais été inscrite au budget commun de l'OTAN. Il s'agit au reste d'installations de la plus haute importance pour l'efficacité des forces de l'OTAN. La formule de répartition des dépenses a été élaborée

empiriquement, c'est-à-dire par voie de négociation, et non pas d'après un barème préétabli. On a fixé à 7.13 p. 100 la quote-part du Canada.

Rapport du Secrétaire général

Comme il l'avait fait en décembre, le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport d'ensemble sur les travaux du Secrétariat international et sur l'état de nombreuses études techniques entreprises par le Conseil, tant dans le domaine de la protection civile que dans les domaines non militaires visés à l'article II du Traité. Pour l'examen de chacune de ces questions, il avait été formé des comités ou des groupes de travail qui devaient rechercher les moyens d'intensifier la collaboration et l'action commune. Le Secrétaire, en présentant ce rapport, a insisté particulièrement auprès des gouvernements membres sur l'importance de faire mieux comprendre l'OTAN et ses buts aux populations de l'alliance. Divers ministres ont exprimé le vœu que se resserre entre les pays de l'OTAN la collaboration économique, culturelle et sociale.

Échanges de vues

Selon leur habitude, les ministres se sont consultés sur les questions politiques d'intérêt commun. Leurs échanges de vues sur la situation internationale, et notamment sur les avances de paix soviétiques, furent empreints d'une singulière franchise et constituent l'un des résultats les plus saillants de la session. Les ministres furent unanimes dans leur interprétation des événements récents. Les gou-

vernements des pays membres ont réaffirmé leur volonté de ne négliger aucune occasion d'atténuer la tension internationale et, en conséquence, se sont déclarés prêts à répondre aux récentes ouvertures des Soviétiques dans la mesure où des actes viendraient en confirmer la sincérité. De l'avis général, cependant, rien n'était encore survenu qui pût atténuer la menace fondamentale qui pèse sur notre sécurité ou justifier le moindre relâchement de l'effort défensif imposé aux pays de l'OTAN par l'intransigeance soviétique. Partant de là, les conclusions des ministres ont souligné la détermination du Conseil de maintenir sa politique de défense collective tout en demeurant prêt à répondre à toute démarche sincère de conciliation.

Le Conseil a également discuté les perspectives d'établissement d'une communauté européenne de défense. Il a réitéré sa conviction que l'apport de forces d'origine allemande était tout aussi indispensable à la défense de la communauté nord-atlantique qu'à celle de l'Allemagne occidentale elle-même. Comme c'est par la constitution d'une armée européenne que cette participation peut le plus efficacement se réaliser, les ministres ont insisté sur l'extrême importance de faire disparaître au plus tôt les obstacles qui s'opposent encore à la création de la communauté européenne de défense.

Il a été décidé que les ministres se réuniraient de nouveau, si possible à l'automne, afin d'examiner les plans élaborés pour l'an prochain. On trouvera ci-dessous le texte du communiqué publié à l'issue de la session ministérielle.

Communiqué final

(Adopté par le Conseil de l'Atlantique-Nord le 25 avril 1953)

1. Le Conseil de l'Atlantique-Nord, qui a réuni à Paris en session ministérielle, sous la présidence de Lord Ismay, les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Économie et des Finances des pays signataires du Traité, a terminé ses travaux aujourd'hui.

2. Le Conseil a fixé d'un commun accord les programmes d'action de l'OTAN à court et à long terme. Un programme militaire ferme a été établi pour 1953 et un programme provisoire pour 1954. En

sus de l'appoint que représentent les contributions de la Grèce et de la Turquie, le volume des forces affectées aux Commandants suprêmes de l'OTAN sera sensiblement accru et leur efficacité nettement améliorée. L'instruction est en amélioration constante à tous les échelons; depuis un an, différentes manœuvres de grande envergure ont notablement amélioré le degré de coopération des forces des pays membres; les unités sont mieux équipées et l'organisation des forces de

soutien
taires d
combina
réalisat
menter
sance c

3. U
ment s
deuxièm
francs
du Pro
cement
tranche
liards
appro
de déce
de part
program
mes pr
de trois
dont le
milliard
de l'ap
gramm
divers:
bases



Le gén
capitai
magne

soutien est en progrès. Les autorités militaires de l'OTAN estiment que l'influence combinée de ces divers facteurs et la réalisation des programmes de 1953 augmenteront de façon substantielle la puissance défensive de l'OTAN en 1953.

3. Un accord a été réalisé, non seulement sur le financement commun de la deuxième partie (environ 67 milliards de francs français) de la quatrième tranche du Programme d'infrastructure (le financement de la première partie de cette tranche, d'un montant d'environ 80 milliards de francs français, ayant déjà été approuvé lors de la session ministérielle de décembre), mais aussi sur une formule de partage des dépenses s'appliquant aux programmes que les Commandants suprêmes présenteront au cours de la période de trois années commençant en 1954 et dont le montant total sera d'environ 250 milliards de francs français, sous réserve de l'approbation des Parlements. Ces programmes comprendront des travaux très divers: aérodromes, télécommunications, bases navales et équipement portuaire,

pipe-lines, installations de radar. Les autorités militaires de l'OTAN disposent maintenant pour plus de trois années d'un cadre financier dans lequel elles pourront inscrire leurs travaux. De plus, un système amélioré a été mis au point pour assurer un contrôle efficace de l'emploi des crédits de l'infrastructure commune.

4. Le Conseil a accordé la plus grande attention aux divers facteurs économiques et financiers qui affectent l'effort de défense. Il a reconnu que le sain développement des économies nationales et l'accroissement des forces militaires devaient aller de pair. Dans certains domaines, l'établissement de programmes collectifs à long terme de production militaire a paru la solution la moins coûteuse et la plus efficace.

5. C'est dans cet esprit que les Gouvernements des pays membres et le Secrétariat international ont mis au point une méthode pour préparer des programmes de production coordonnés. Son objet est, d'une part, de permettre que la production de défense des pays européens dans



—Défense nationale

DES « SABRE » CANADIENS POUR L'OTAN

Le général Roger Noiret, à gauche, commandant en chef des forces françaises en Allemagne, et le capitaine de groupe A. C. Hull, commandant de l'escadre de chasse n° 3 affectée à Deux-Ponts (Allemagne), examinent un réacteur « Sabre » de fabrication canadienne, à l'occasion de la remise des escadrilles canadiennes à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord le 20 avril.

le cadre de leurs budgets nationaux s'effectue de la façon la plus économique et, d'autre part, de rendre plus efficace la production de défense européenne. La participation des États-Unis, par le moyen des crédits « off-shore », s'ajoute aux contributions des pays européens et joue un rôle très important dans ces réalisations. Le programme supplémentaire de production d'avions de combat, récemment annoncé, est un premier résultat important; il facilitera l'expansion des industries aéronautiques de cinq pays européens tout en renforçant le potentiel de défense aérienne de l'Alliance. D'autres programmes sont envisagés. L'OTAN étudie également le moyen de développer en Europe la production de pièces de rechange permettant d'assurer l'entretien du matériel militaire d'origine américaine et canadienne.

6. Dans son Rapport d'ensemble au Conseil, le Secrétaire général a fait ressortir l'étroite collaboration des organismes civils et militaires de l'OTAN et décrit le travail du Secrétariat international. Il a souligné combien il était important de développer dans l'opinion une compréhension meilleure des buts et des réalisations de l'OTAN; c'est une question à laquelle les Gouvernements devraient accorder une attention constante. Le Rapport fait état de l'avancement des études techniques, nombreuses et variées, entreprises par les comités du Conseil dans un grand nombre de domaines différents tels que la protection civile et d'autres aspects de l'organisation civile en temps de guerre.

Au cours d'un échange de vues sur ce Rapport, le Conseil a réaffirmé l'intérêt qu'il attache aux progrès de la coopération des pays de l'OTAN dans les domaines économique, social et culturel. Il a pris note avec satisfaction de l'initiative, récemment annoncée, du Président des États-Unis, destinée à faciliter la solution des problèmes que pose l'excès de population dans certains pays.

7. Comme à ses précédentes sessions, le Conseil a procédé à un échange de vues sur les problèmes politiques d'intérêt commun. L'examen de la situation internationale a révélé son complet accord, notamment en ce qui concerne l'analyse des récentes initiatives soviétiques. Dans la mesure où les événements prouveront que

ces initiatives constituent des efforts authentiques pour atténuer la tension internationale, elles seront bienvenues des Gouvernements des pays membres, qui ont toujours recherché toutes les possibilités de promouvoir la paix mondiale.

8. Néanmoins, le Conseil a constaté que rien encore n'était venu atténuer en fait la menace fondamentale qui pèse sur la sécurité des peuples libres. La permanence de cette menace trouve son expression la plus frappante dans les forces militaires considérables et constamment renforcées qu'entretiennent les pays dont la politique est à l'origine de la présente tension et qui ne cessent de soutenir des guerres d'agression dans plusieurs régions du monde. L'exemple le plus récent est l'extension des hostilités au Laos qui a accru la charge de la France dans la lutte contre l'agression. Ce grave événement a vivement préoccupé les Gouvernements des autres pays membres.

9. Le Conseil a donc réaffirmé sa résolution de poursuivre une politique de défense collective qui s'est révélée pleinement justifiée. Cette politique est responsable, dans une large mesure, de la confiance croissante du monde libre en son avenir. Le Conseil a estimé que cette politique, maintenue avec fermeté et patience, avait toutes les chances de créer les conditions dans lesquelles les nombreux problèmes internationaux existants pourront être équitablement résolus.

10. Le Conseil a estimé qu'il était essentiel que les Gouvernements des pays membres continuent de développer la communauté atlantique libre. Elle devrait comprendre une communauté européenne de défense établie aussitôt que possible dans une Europe toujours plus étroitement unie.

11. Le Conseil a renouvelé son vœu fondamental: construire la paix. Il a exprimé le vif espoir qu'un jour une plus grande part des ressources des pays membres pourrait être consacrée à la reconstruction et à l'expansion économique, sur le plan national et international. Convaincus que leur plus grande force réside dans leur unité, les Gouvernements de l'Alliance sont résolus à élargir leur coopération dans tous les domaines, politique, économique et social, aussi bien que militaire, et à faire ainsi de la Communauté atlantique une réalité durable.

Mor

RÉPON
dent Eis
St-Laure
États-U
pagné c
extérieur
chef de

Peu c
mier mi
sident R
Plus tar
sa des c
incommu

Le l
Laurent
M. Rich
la Chan
W. Ma
Nationa
prit la p
le Prési
Lauren
en vue
par le l
son hon
da, M.
Dulles.
Laurer
diverse
vernem
Blanch

Le l
d'État
sont e
jours,
M. Lc
aux A
Cettie
tion q
qui ré
Premi
dents
sisté
cère s
et su
partie
esprit
longt
ciels
ont r

Situc

D
tion:
acc
évé:

Monsieur St-Laurent à Washington

RÉPONDANT à une invitation du Président Eisenhower, le Premier ministre, M. St-Laurent, a fait une visite officielle aux États-Unis du 7 au 9 mai. Il était accompagné du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, et de son chef de cabinet, M. J. W. Pickersgill.

Peu de temps après son arrivée le Premier ministre eut un entretien avec le Président Eisenhower, à la Maison Blanche. Plus tard, au cimetière Arlington, il déposa des couronnes sur la tombe du Soldat inconnu et au pied de la Croix canadienne.

Le lendemain, au Capitole, M. St-Laurent rendit visite au vice-président, M. Richard M. Nixon, et à l'Orateur de la Chambre des Représentants, M. Joseph W. Martin, Jr. Il fut ensuite l'hôte du National Press Club à un déjeuner où il prit la parole. Après quoi, il conféra avec le Président. Au cours de sa visite, M. St-Laurent a rencontré plusieurs membres en vue du Congrès à un déjeuner donné par le Président et à des dîners offerts en son honneur par l'ambassadeur du Canada, M. Wrong, et le Secrétaire d'État, M. Dulles. A la suite des entretiens de M. St-Laurent avec le Président Eisenhower et diverses personnalités officielles du Gouvernement des États-Unis, la Maison Blanche a publié la déclaration suivante:

Le Président des États-Unis, le secrétaire d'État et d'autres membres du cabinet se sont entretenus, au cours des deux derniers jours, avec le Premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson. Cette réunion est conforme à la longue tradition qui s'est établie entre les deux pays et qui réside en des visites périodiques entre les Premiers ministres du Canada et les Présidents des États-Unis. Les entretiens ont consisté en un échange de vues complet et sincère sur la situation internationale en général et sur les relations canado-américaines en particulier. Elles se sont déroulées dans cet esprit d'amitié et de collaboration qui, depuis longtemps, caractérise les pourparlers officiels entre les deux Gouvernements et elles ont révélé une remarquable identité de vues.

Situation mondiale

Dans leur examen de la situation internationale, le Président et le Premier ministre ont accordé une attention toute particulière aux événements qui se sont produits récemment

en U.R.S.S. et dans l'orbite soviétique, ainsi qu'aux effets que ces événements pourraient avoir sur les nations libres. Il a été convenu que, bien qu'il faille mettre tout en œuvre pour diminuer les tensions qui existent, les nations libres ne peuvent se permettre de relâcher leurs efforts en vue de réaliser collectivement la puissance et la capacité nécessaires pour faire face à l'agression. La preuve des intentions communistes doit se manifester par des actes et non par des paroles. Bien qu'en Corée, où les troupes canadiennes et américaines combattent côte à côte, l'évolution des événements ait pu donner lieu à certains espoirs, on n'en a pas moins assisté au Laos à un nouvel acte d'agression qui risque d'avoir des conséquences graves pour la Thaïlande, et l'Asie du Sud-Est tout entière. Ces nouveaux événements qui se produisent en Asie du Sud-Est font nécessairement naître des doutes quant aux intentions des communistes.

Au cours des entretiens sur la situation de la région européenne, on a insisté sur le besoin de maintenir l'impulsion vigoureuse donnée jusqu'ici à l'OTAN. On a pris note avec satisfaction des réalisations de la récente réunion des ministres des États membres de l'OTAN. Il a été convenu que les deux pays doivent continuer à assumer toutes leurs responsabilités dans la poursuite des buts de l'OTAN.

Échanges commerciaux

Il y a eu échange de vues au sujet des progrès réalisés dans le domaine de l'expansion du commerce mondial. On a rappelé que le commerce entre les États-Unis et le Canada est le plus considérable qui soit entre deux pays du monde. Le Premier ministre a insisté sur la grande importance que le Canada attache à la libération et à l'expansion du commerce mondial, exprimant en même temps le vœu que les États-Unis sauraient jouer dans ce domaine un rôle directeur. Le Président a déclaré qu'à titre de mesure provisoire le Gouvernement avait prié le Congrès de proroger d'un an le « Reciprocal Trade Act » et qu'il entend lui soumettre d'ici peu ses propositions visant la simplification du régime douanier. Le Président a signalé également qu'il avait aussi demandé au Congrès de créer une commission chargée d'étudier tous les aspects de la politique économique extérieure des États-Unis, de façon que désormais celle-ci soit complète, constructive et logique.

Aménagement du Saint-Laurent

Le Premier ministre a souligné vivement l'importance qu'attache le Canada à l'inauguration prochaine des travaux d'aménagement du Saint-Laurent et l'urgence particulière que prend, pour le Canada, l'aspect



LE PREMIER MINISTRE À WASHINGTON

Le Premier ministre, M. St-Laurent, devant le Capitole des États-Unis, lors de la visite qu'il a faite récemment à Washington (D.C.), cause avec l'Orateur de la Chambre des représentants, M. Joseph W. Martin, Jr. (à gauche), et le sénateur Styles Bridges, président par intérim du Sénat des États-Unis.

hydro-électrique de l'entreprise. Le Président a assuré au Premier ministre que les États-Unis se rendent pleinement compte du besoin urgent que représente pour le Canada l'exploitation des ressources hydrauliques du Saint-Laurent. Il a dit être en faveur de la mise en valeur de la part des États-Unis des ressources hydrauliques du Saint-Laurent sous l'autorité de l'État de New-York et qu'il espérait que la Commission fédérale de l'éner-

gie rendrait bientôt une décision favorable sur cette question. Le Président, à ce propos, a mentionné la décision que le cabinet avait prise à ce sujet, décision rendue publique aujourd'hui. Le Premier ministre a déclaré que le Gouvernement canadien était toujours disposé à discuter la participation des États-Unis dans la section internationale, à condition que toutes les mesures soient prises quant à l'aménagement des ouvrages relatifs à l'ex-

ploitation
toute l'en
soit pas
plus le d
diatement
mesures
l'aménag

Importanc

Recon
libre d'u
nord-am
ministre
cité de l
cipes de
qui a éta
do-améri

—USIS

plaitation hydro-électrique et à condition que toute l'entreprise relative à la canalisation ne soit pas retardée. Il a souligné une fois de plus le désir du Canada de commencer immédiatement les travaux, conformément aux mesures législatives canadiennes de 1951 sur l'aménagement du Saint-Laurent.

Importance de la défense

Reconnaissant l'importance pour le monde libre d'une défense suffisante du continent nord-américain, le Président et le Premier ministre ont souligné l'opportunité et l'efficacité de la collaboration, fondée sur les principes de la déclaration d'Ogdensburg de 1940, qui a établi la Commission permanente canado-américaine de défense. Dans ce cadre, des

mesures d'après-guerre, visant la défense continentale, ont été prises. Le Premier ministre et le Président ont reconnu que les aménagements conjoints de défense réalisés au Canada en vertu de ces dispositions, consolident la défense et la sécurité tant du Canada que des États-Unis. Le Président a assuré au Premier ministre que les États-Unis, de leur côté, en ce qui concerne de telles initiatives conjointes, continueront de respecter scrupuleusement la souveraineté du Canada.

Le Premier ministre et le Président ont réaffirmé l'importance qu'il y a à poursuivre une collaboration pleine et entière entre les deux pays, dans le domaine de la défense continentale, et dans le domaine plus vaste de l'action internationale visant à sauvegarder et à consolider la paix.

ISIS

aitte
W.
Jnis.

ble
pos,
vait
que
laré
ous
ats-
ndi-
ant
ex-

Le Canada et les Nations Unies

Politique du Secrétaire général à l'égard de son personnel

L'ORDRE du jour de la septième session de l'Assemblée générale, lorsque ses séances reprirent en février dernier, comprenait un point nouveau intitulé « Politique du Secrétaire général à l'égard de son personnel », dont le secrétaire général, M. Trygve Lie, avait demandé l'inscription en vue de renseigner l'Assemblée et de lui demander son avis sur les mesures qu'il avait prises ou entendait prendre à l'égard des citoyens des États-Unis employés au Secrétariat et soupçonnés de menées subversives contre leur pays.

Commission de juristes

Les faits à la suite desquels fut proposée l'inscription de cette question à l'ordre du jour remontent à l'été 1952. Certains citoyens des États-Unis à l'emploi du Secrétariat avaient été convoqués par le sous-comité de la sûreté intérieure du Sénat des États-Unis et avaient refusé de répondre aux questions touchant les menées subversives ou l'affiliation au parti communiste; ils invoquaient pour se défendre le Cinquième amendement à la Constitution, qui les autorisait, prétendaient-ils, à refuser de répondre aux questions qui pourraient tendre à les incriminer. Le Secrétaire général, déconcerté par ces refus, institua une commission de trois juristes chargée de le conseiller sur la conduite à tenir envers ces employés ainsi qu'envers d'autres citoyens des États-Unis au sujet desquels les autorités américaines lui avaient adressé des rapports défavorables. Après avoir étudié la question, la Commission recommanda de congédier tous les employés coupables de menées subversives contre le pays hôte des Nations Unies (en l'espèce les États-Unis), tous les employés invoquant le privilège constitutionnel en question et tous ceux que le Secrétaire général serait fondé à soupçonner de menées subversives passées, actuelles ou probables contre les États-Unis. La Commission recommanda aussi, afin de faciliter les décisions relatives aux cas de la dernière catégorie, la création d'un jury consultatif. M. Lie créa plus tard ce jury, dont il confia la présidence à un

Canadien, M. Léonard W. Brockington, C.R.

Le rapport de la Commission des juristes fut présenté juste après les élections américaines, dans la période instable et difficile qui précéda le changement d'administration ainsi que la démission de M. Trygve Lie comme secrétaire général. Certaines délégations n'étaient pas sûres que les recommandations de ce rapport fussent entièrement conformes aux dispositions de la Charte concernant le Secrétariat. Quoiqu'il fut généralement admis que les États-Unis avaient le droit de protéger leurs intérêts, le débat fit voir, au cours de la première partie de la septième session, que la plupart des délégations souhaitaient pouvoir exprimer leur opinion avant que le Secrétaire général, qui s'était déjà déclaré d'accord en principe avec le rapport des juristes, ne prit de décision définitive. M. Lie s'engagea donc à présenter un rapport complet sur la politique qu'il entendait suivre à l'égard de son personnel. C'est ainsi que le point intitulé « Politique du Secrétaire général à l'égard de son personnel » fut inscrit à l'ordre du jour pour la reprise de la septième session de l'Assemblée.

Conceptions opposées

Le problème qui se posait à l'Assemblée relativement à la question du personnel résultait de l'opposition apparente de deux conceptions: celle d'une administration internationale indépendante et celle du droit qu'à chaque État membre de protéger les intérêts légitimes liés à sa sécurité. Les dispositions de la Charte relatives au Secrétariat soulignent certains principes fondamentaux qui régissent le recrutement, les obligations et les fonctions du personnel. D'abord, le Secrétariat doit être libre, indépendant et véritablement international de caractère. Ensuite, le Secrétaire général a la responsabilité exclusive de nommer le personnel, condition nécessaire pour assurer l'indépendance du Secrétariat. Enfin, les membres du personnel doivent se conduire d'une façon qui con-

vienne à national. à leurs se nions po au tact e statut int cessaire e Grâce BIT, l'id qui deva crée dan être mis L'expéri nées a é période tivement guerre n probable aurait pu problème froide a soucieux États-Un dans les vulnérab d'élémen lation. I États-Un ser ou ne ne pouv sur la pr res inter privilège de agglo du Siège sens fig une ma de ses e les rense la dispo Il ne se complis les, les menaces moins, pas con les Nat américa sont sus subvers Princip Le de néral re nel a ré les dél

vienne à la qualité de fonctionnaire international. Sans exiger d'eux qu'ils renoncent à leurs sentiments nationaux ou à leurs opinions politiques, on s'attend de leur part au tact et à la discrétion que réclame leur statut international et à l'impartialité nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Grâce aux secrétariats de la SDN et du BIT, l'idée d'un service civil international, qui devait plus tard trouver une forme concrète dans le texte de la Charte, avait pu être mise à l'essai entre les deux guerres. L'expérience acquise au cours de ces années a été d'une valeur inestimable; si la période de relations internationales relativement normales qui suivit la seconde guerre mondiale s'était prolongée, il est probable que le secrétariat international aurait pu se développer et échapper aux problèmes actuels. Toutefois, la guerre froide a rendu les États membres plus soucieux de leur sécurité nationale. Les États-Unis, en raison du rôle qu'ils jouent dans les affaires internationales, sont plus vulnérables que d'autres pays à la présence d'éléments subversifs au sein de leur population. Les commissions d'enquête des États-Unis, dans leurs efforts pour expulser ou neutraliser ces éléments subversifs, ne pouvaient donc manquer de réfléchir sur la présence de nombreux fonctionnaires internationaux, jouissant de certains privilèges et immunités, dans la plus grande agglomération américaine. On peut dire du Siège des Nations Unies, aussi bien au sens figuré qu'au sens propre, que c'est une maison de verre. L'activité officielle de ses employés est connue du public et les renseignements qu'ils reçoivent sont à la disposition de tous les États membres. Il ne semblerait donc pas que, dans l'accomplissement de leurs fonctions officielles, les membres du Secrétariat puissent menacer la sécurité des États-Unis. Néanmoins, les États-Unis estiment qu'il n'est pas conforme à leur intérêt national que les Nations Unies emploient des citoyens américains qui se livrent effectivement ou sont susceptibles de se livrer à des menées subversives.

Principes de la Charte

Le débat sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'administration du personnel a révélé le vif souci de presque toutes les délégations de résoudre le problème

d'une façon qui, non seulement répondrait au besoin légitime de sécurité des États membres, mais aurait aussi pour effet de relever le moral du Secrétariat, fortement ébranlé par les accusations de menées subversives émanant des éléments les plus violents de la presse et de l'opinion publique des États-Unis. Le Secrétaire général avait, dans son rapport, réaffirmé le caractère international du Secrétariat et la responsabilité qui lui incombait à lui-même d'en recruter ou congédier les employés. Le Canada s'est joint à la grande majorité des États membres, y compris les États-Unis, pour appuyer ces principes fondamentaux de la Charte. Ils ont exprimé la crainte que, si le Secrétaire général cédait aux pressions nationales, le Secrétariat ne devint multinational plutôt qu'international. Ils ont également réaffirmé l'obligation fondamentale des États membres de ne pas gêner le Secrétaire général dans ses relations avec son personnel et, ce qui est tout aussi important, l'obligation fondamentale des membres du personnel d'éviter tout acte politique ou subversif.

Motifs de renvoi

La quasi-unanimité qui a marqué le débat de l'Assemblée sur les principes fondamentaux qui devraient régir le corps des fonctionnaires internationaux et ses relations avec les États membres ne s'est pas reproduite lorsque l'Assemblée a étudié la deuxième partie du rapport du Secrétaire général, où celui-ci formulait des propositions précises au sujet du renvoi des employés du Secrétariat. Toutes les délégations ont trouvé conforme aux principes de la Charte la règle en vertu de laquelle tout membre du personnel doit être congédié si l'on a de bonnes raisons de croire qu'il participe ou est susceptible de participer à des menées subversives. Mais il y eut divergence de vues lorsqu'il fut question des critères que le Secrétaire général devrait appliquer dans les cas de ce genre. Un bon nombre d'États membres, y compris les pays scandinaves et le Commonwealth — à l'exception cependant du Royaume-Uni — contestèrent le bien-fondé de la décision prise par le Secrétaire général de considérer comme une raison suffisante de renvoi automatique le fait de s'autoriser du privilège constitutionnel susmentionné pour refuser de répondre à certaines

questions. L'honorable Paul Martin, chef par intérim de la délégation canadienne, fit observer qu'il « serait contraire à la justice et à la raison qu'un employé fût congédié uniquement parce qu'il aurait refusé de répondre à certaines questions quand ses réponses eussent servi à l'incriminer . . . Son refus devrait exciter les soupçons du Secrétaire général et le pousser à instituer une enquête . . . » Le Royaume-Uni, la Grèce et plusieurs pays de l'Amérique latine appuyèrent la thèse des États-Unis, selon laquelle le privilège en question est incompatible avec les obligations des fonctionnaires des Nations Unies. Quand les États membres abordèrent la question des enquêtes que mènent actuellement les États-Unis au sujet de leurs ressortissants employés par les organisations internationales, il y eut de nouveau divergence de vues. La plupart des délégations reconnaissaient aux États-Unis le droit d'entreprendre des enquêtes au sujet de leurs ressortissants, mais elles estimaient que toute décision concernant ces derniers relève en définitive du Secrétaire général et qu'il n'accepte de rapport des autorités des États-Unis qu'à titre de renseignement. Quelques délégations, y compris celle du Canada, ont accueilli avec satisfaction la promesse du Secrétaire général qu'il ne ferait rien sans avoir de soupçons raisonnablement fondés et ne renverrait personne sur la foi de dénonciations ou de simples rumeurs. Plusieurs délégations ont fait observer en outre que les critères appliqués en l'espèce par le Secrétaire général ne doivent pas être les mêmes que ceux des administrations nationales, dont les buts sont différents.

Décision de l'Assemblée

Outre les divergences déjà signalées, qui portaient surtout sur des nuances et des détails, le principal désaccord qui se soit produit à l'Assemblée avait trait à la méthode à suivre. Les États arabes et asiatiques, étant d'avis que seuls des experts pourraient résoudre le problème, ont présenté une résolution créant un comité de quinze membres, chargé d'examiner le rapport du Secrétaire général et de soumettre ses conclusions à la huitième session de l'Assemblée. Les délégations occidentales, d'autre part, estimaient que le Secrétaire général pourrait se guider sur les diverses opinions exprimées au cours du débat, à condition que l'Assemblée précisât bien que les dispositions fondamentales de la Charte demeuraient les seuls critères déterminants. L'Assemblée a fini par concilier ces deux points de vue en adoptant une résolution qui réaffirmait les dispositions de la Charte et priait le Secrétaire général de présenter un rapport à la huitième session après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et celui des directeurs des institutions spécialisées.

A sa prochaine session, l'Assemblée pourra donc faire son profit des observations ou des recommandations d'ordre technique qui résulteront peut-être de ces consultations. Entre-temps, le nouveau Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, dont la nomination a été annoncée pendant le débat sur l'administration du personnel, aura pour sa gouverne les diverses critiques qui ont été formulées et les principes qui ont été réaffirmés.

M. T. F.
avri
M. B. A.
mai
M^{me} B. M.
à L.
M. M. C.
le 9
M. K. B.
après
M. C. N.
le 20
M. R. H.
Can
M. J. R.
Can
Les
MM. C.
M. P.-A.
Canada
Madame
à Ne

D

a) Public

Répert
et so
E/23
1952

† Union
tion
docu

Comm
Rapp
3 av
E/23
cès-v
supp

OMS -
tenu
1953
exéc
de p
Ann
\$1.5

* On pe
Toront
des N.
Room
Toront
Librai
sité de
sont fo
des ve
Périod
et doc
janvier
† La ve
d' "Ar

NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. T. F. M. Newton, du Secrétariat de l'OTAN à Paris, revient en congé au Canada, le 29 avril 1953.
- M. B. A. Wallis, de l'ambassade du Canada à Washington, revient en congé au Canada, le 2 mai 1953.
- M^{lle} B. M. Meagher, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à Londres, le 6 mai 1953.
- M. M. G. Bertrand, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokio, le 9 mai 1953.
- M. K. B. Williamson, de la légation du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale après un congé au Canada, le 9 mai 1953.
- M. C. N. Senior, du consulat général du Canada à San-Francisco, revient en congé au Canada, le 26 mai 1953.
- M. R. H. Jay, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, revient en congé au Canada, le 27 mai 1953.
- M. J. R. Maybee, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, revient en congé au Canada, le 27 mai 1953.

Les nouveaux agents du service extérieur dont les noms suivent sont nommés au Ministère: MM. C.-E. Bourbonnière, D. K. Doherty, E. T. Galpin et H. C. Hampson, le 12 mai 1953; M. P.-A. Bissonnette, le 26 mai 1953. M. G. R. Harmon est affecté au consulat général du Canada à New-York, le 12 mai 1953.

Madame E. K. Smart (née Marjorie Gordon) quitte le personnel du consulat général du Canada à New-York le 22 mai 1953.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Répertoire des travaux d'ordre économique et social 1952; le 24 avril 1952; document E/2200; 171 pp.; \$1.50; numéro de vente: 1952.II.D.2.

Union postale universelle — Rapport de gestion 1952; Berne, UPU; le 1^{er} mai 1953; document E/2383; 45 pp.

Commission de la condition de la femme — Rapport sur la septième session (16 mars-3 avril 1953); le 1^{er} avril 1953; document E/2401, E/CN.6/227; 21 pp.; 15 c.; procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 2.

OMS — *Onzième session du Conseil exécutif tenue à Genève du 12 janvier au 4 février 1953*: Résolutions, Rapport du Conseil exécutif y compris le Rapport sur le projet de programme et de budget pour 1954, Annexes; Genève, avril 1953; 265 pp.; \$1.50; Actes officiels de l'OMS, N° 46.

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (cinq langues officielles); New-York, mars 1953; document ST/LEG/4; 58 pp.; 60 c.; numéro de vente: 1953.X.1.

b) Documents photocopiés:

Liste des organisations intergouvernementales dans les domaines économique et social — Édition 1953; le 4 février 1953; document E/2361; 63 pp.; Annexes A et B.

Rapport du Comité spécial des pratiques commerciales restrictives au Conseil économique et social; le 30 mars 1953; document E/2380, E/AC.37/3; 20 pp., Appendice A: 10 pp.

Commission économique pour l'Europe — Rapport annuel du Conseil économique et social sur la période allant du 19 mars 1952 au 18 mars 1953; le 28 mars 1953; document E/2382, E/ECE/162; 115 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (229 ouest, rue Queen, Toronto); en français, à Periodica Inc. (4231, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg), et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc., (4231, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 37 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires extérieures".

† La version anglaise ne sera disponible que lorsque l'avis en sera donné dans un numéro ultérieur d' "Affaires extérieures".

Commission des questions sociales — Programme d'action pratique concertée de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées dans le domaine social (Rapport du Secrétaire général); le 2 mars 1953; document E/CN.5/291;

364 pp.

Cinquième rapport de M. Frank P. Graham, représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan; le 27 mars 1953; document S/2967; 22 pp., annexes I-V.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

Post-War Trends in Labour-Management Relations — Tendances d'après-guerre dans les relations entre patrons et ouvriers (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre du Travail, M. Milton F. Gregg, prononcée devant la Chambre de commerce du Canada, à Hamilton (Ontario) (N° 53/18).

Disarmament — Désarmement (diffusé en anglais seulement), déclaration faite à la Première Commission par M. David M. Johnson, représentant permanent du Canada à la septième session de l'Assemblée générale des

Nations Unies, le 20 mars 1953 (N° 53/19).

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, diffusée sur la chaîne de Radio-Canada, le 3 mai 1953 (N° 53/20).

La solidarité canado-américaine dans les affaires mondiales, allocution prononcée par le Premier ministre, M. Louis St-Laurent, devant le *National Press Club*, à Washington, le 8 mai 1953 (N° 53/21).



LE VICE-PRÉSIDENT DE L'INDE À OTTAWA

Le vice-président de l'Inde, le Dr Sarvepalli Radhakrishnan, photographié en compagnie du Premier ministre par intérim, M. Brooke Claxton, au cours de sa visite à Ottawa le 25 mai.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1953



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Juillet 1953

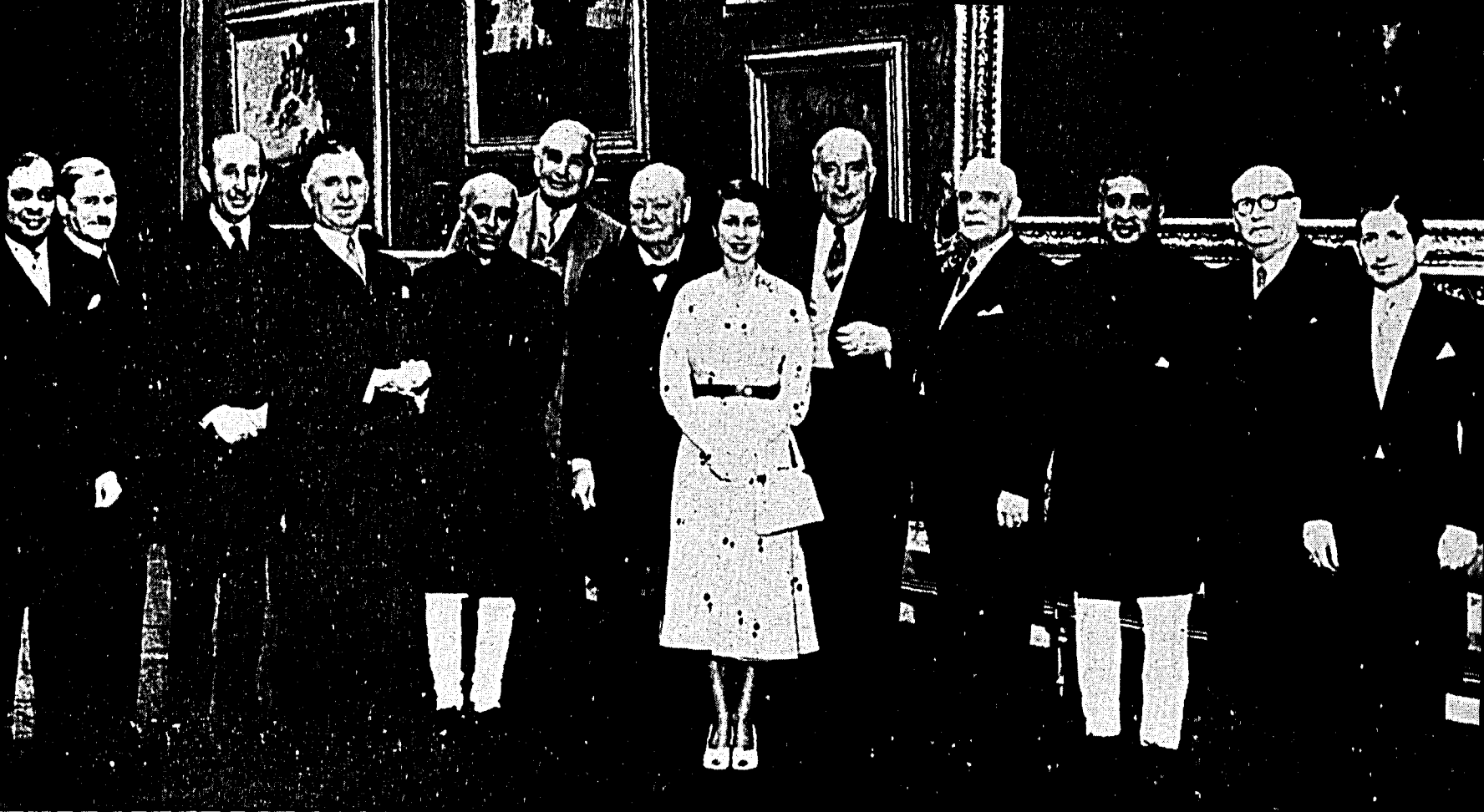
N° 7

	PAGE
Réunion mémorable des hommes d'État du Commonwealth à Londres.....	215
Aspects des relations entre le Canada et l'Amérique latine.....	217
Les concours d'admission au service extérieur.....	222
Les boursiers du Gouvernement canadien en Europe (1953-1954).....	227
Fonctionnement de l'OTAN.....	229
Allocution de M. Pearson à l'Université Harvard.....	234
Publications du Ministère.....	238
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	239
Déclarations et discours.....	240

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



Photos B.I.R.U.

SA MAJESTÉ AVEC LES DIRIGEANTS DU COMMONWEALTH

La veille du couronnement, Sa Majesté la reine Elizabeth II a reçu au Palais de Buckingham les représentants des pays d'outre-mer du Commonwealth. On voit ici Sa Majesté entourée des Premiers ministres du Commonwealth et du Ministre en chef de la Jamaïque. De gauche à droite: M. Mohammed Ali (Pakistan); sir Geoffrey Huggins (Rhodésie du Sud); Lord Brackenborough (Irlande du Nord); M. Holland (Nouvelle-Zélande); M. Nehru (Inde); M. Mustamir (Trinité); sir Winston Churchill, le Prince et la Princesse (Angleterre).

Réu
D'Ét

PROFIT
monies
ministre
monwea
3 au 9 j
Internath
nomique
Ces ent
ministre
Laurent
Holland
que du
Ali (Pal
Sir God
tre de la
lement :
Dans
de la co
déclaré
né la pr
entre les
Common
leurs sitr
rentes d
taines d
nant à d
religiens
gions d
tées à c
Texte
Suit
• I
réuni
Comm
mid.
milie
présé
partie
neme
diver
nauté
le cl
minis
la oc
vern
weal
et de
conc
mon

Réunion mémorable des hommes d'État du Commonwealth à Londres

PROFITANT de leur présence aux cérémonies du Couronnement, les Premiers ministres des pays autonomes du Commonwealth se sont réunis à Londres du 3 au 9 juin pour conférer sur les affaires internationales et certains problèmes économiques et de stratégie de la défense. Ces entretiens groupaient les Premiers ministres Churchill (Royaume-Uni), St-Laurent (Canada), Menzies (Australie), Holland (Nouvelle-Zélande), Malan (Afrique du Sud), Nehru (Inde), Mohammed Ali (Pakistan) et Senanayake (Ceylan). Sir Godfrey M. Huggins, Premier ministre de la Rhodésie du Sud, assistait également aux réunions.

Dans un communiqué publié à l'issue de la conférence, les hommes d'État ont déclaré que leurs entretiens avaient donné la preuve de la concorde qui existe entre les gouvernements et les peuples du Commonwealth, malgré la diversité de leurs situations et leurs conceptions différentes des problèmes mondiaux. Des centaines de millions de personnes, appartenant à de nombreuses races et confessions religieuses et habitant dans diverses régions du monde, se trouvaient représentées à cette conférence.

Texte du communiqué

Suit le texte du communiqué :

« La dernière séance plénière de la réunion des Premiers ministres du Commonwealth a eu lieu cet après-midi. Les Ministres se sont réunis au milieu des réjouissances générales. La présence de représentants de toutes les parties du Commonwealth au Couronnement a mis en relief l'unité et la diversité qui caractérisent la communauté de nations dont Sa Majesté est le chef. Les entretiens des Premiers ministres ont attesté une fois de plus la concorde qui existe entre les gouvernements et les peuples du Commonwealth, malgré la diversité des intérêts et des situations qui influent sur leurs conceptions des grands problèmes du monde moderne.

« Les entretiens de la semaine dernière ont fortifié cet esprit de concorde. Elles ont permis aux Premiers ministres de procéder à un examen aussi large que réaliste de la situation internationale et de se livrer à un échange de vues personnelles, qui leur a fait mieux comprendre les intentions et les intérêts de leurs partenaires du Commonwealth et dont leurs gouvernements pourront s'inspirer dans la conduite de leurs relations extérieures.

Relations avec l'Union soviétique

« Aux yeux des Premiers ministres, ces entretiens ont été d'autant plus opportuns qu'ils précédaient de peu la réunion que doivent tenir aux Bermudes le Premier ministre du Royaume-Uni, le Président des Etats-Unis et le Président du Conseil de la France. Après avoir passé en revue l'état des relations avec l'Union soviétique, ils ont déclaré qu'il ne fallait négliger aucune occasion de concilier ou tout au moins d'atténuer les différends qui à l'heure actuelle déchirent le monde. Ils ont toutefois reconnu que les démocraties doivent rester fortes et exercer une constante vigilance en vue de préserver leurs droits et leurs libertés.

Europe occidentale

« Les Premiers ministres ont étudié la tournure que les événements ont prise récemment en Europe occidentale. Les pays du Commonwealth associés ou intéressés à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ont exprimé l'espoir que la communauté européenne de défense devienne bientôt une réalité.

Corée

« Les Premiers ministres ont suivi avec un vif intérêt les dernières phases des pourparlers d'armistice en Corée. Ils ont constaté avec satisfaction que, grâce à de longs et patients efforts, les

parties ont fini par se mettre d'accord sur le sort des prisonniers de guerre et préparé ainsi la voie à la signature prochaine d'un accord d'armistice. Ils ont en outre conféré au sujet des mesures qu'il conviendra d'envisager après la cessation des hostilités en Corée afin de favoriser la stabilité et le progrès des divers pays de l'Extrême-Orient et du sud-est de l'Asie.

Moyen-Orient

« Les questions du Moyen-Orient sont aussi venues sur le tapis. Les Premiers ministres ont reconnu l'importance du canal de Suez au point de vue international et la nécessité de maintenir effectivement les installations militaires de la zone du canal. Ils ont déclaré qu'il est de l'intérêt commun de travailler à résoudre les principales questions du Moyen-Orient d'une façon qui, tout en assurant la paix et la sécurité de cette région, sauvegarde la souveraineté de chaque pays et favorise son développement social et économique.

Domaine économique

« Les Premiers ministres ont ensuite passé en revue les faits d'ordre économique survenus depuis la Conférence économique du Commonwealth de dé-

cembre 1952. Ils sont convenus que les pays du Commonwealth doivent s'en tenir fermement aux buts et aux programmes à long terme qui furent alors définis. Il importe, pour le moment, de tirer parti des perspectives plus rassurantes qui s'offrent à la zone sterling en continuant à renforcer l'économie de chacun des pays intéressés. Les Premiers ministres ont accordé une attention particulière à la nécessité d'accroître l'essor économique, d'accroître les exportations et, tout en veillant à maintenir des réserves suffisantes, de lever progressivement, dans une aussi vaste région que possible et surtout à l'intérieur du Commonwealth et de la zone sterling, les restrictions qui entravent le commerce.

Entretiens officiels

« Pendant les fêtes du Couronnement, les Premiers ministres ont trouvé de nombreuses occasions de s'entretenir privément de questions intéressantes particulièrement quelques-uns de leurs pays ou de sujets d'ordre général qu'ils n'avaient pas abordés aux séances plénières. Même si la réunion est close, quelques-uns des Premiers ministres vont prolonger leur séjour à Londres afin d'y poursuivre leurs échanges de vues. »

As
et

LES
rique
c'est-
fallai
du C
sionn
diens
des
consu
dura
s'ouv
Une
en se
genti
1942
Aires
Chili
et un
Des
au P
1944
et au
sade,
Buen
1945
devie
d'am
janvi
consu
1953
genti
l'Uru
nouv
charg
deur
en fo
sions
1947
(Brés

Rep
Ame

Le
les
miss
riats
égale
ce à
indie
méra

Aspects des relations entre le Canada et l'Amérique latine

LES relations entre le Canada et l'Amérique latine se sont nouées spontanément, c'est-à-dire sans aucun plan préconçu. Il fallait s'occuper des intérêts commerciaux du Canada. De temps à autre, des missionnaires ou des hommes d'affaires canadiens réclamaient de l'aide. L'ouverture des commissariats de commerce et des consulats fut ainsi assurée. Mais c'est durant la seconde guerre mondiale que s'ouvrent des missions diplomatiques. Une première légation s'ouvre au Brésil en septembre 1941 et une autre en Argentine un mois plus tard. En janvier 1942, le ministre du Canada à Buenos-Aires est accrédité en outre auprès du Chili; ce régime subsiste jusqu'en 1943, et un ministre est alors nommé au Chili. Des ambassades s'ouvrent au Mexique et au Pérou en mars et en octobre 1944. En 1944, les légations du Canada au Brésil et au Chili sont élevées au rang d'ambassade, et l'année suivante la légation de Buenos-Aires l'est à son tour. En mai 1945 s'établit à Cuba une légation qui devient ambassade en 1950. Nous n'avons d'ambassade au Venezuela que depuis janvier 1953, mais il y eut dès 1946 un consulat général à Caracas. En janvier 1953, l'ambassadeur du Canada en Argentine est accrédité en outre auprès de l'Uruguay. En l'absence du titulaire, cette nouvelle ambassade est confiée à un chargé d'affaires. Le premier ambassadeur du Canada en Colombie est entré en fonctions en mars 1953. Outre ces missions diplomatiques, le Canada avait en 1947 ouvert un consulat à Sao-Paulo (Brésil).

Représentation canadienne en Amérique latine

Le Canada possède présentement dans les républiques latino-américaines neuf missions diplomatiques, deux commissariats de commerce et un consulat. Il a également des commissariats de commerce à la Jamaïque et à Trinidad. Deux indications compléteront cette brève énumération. D'abord, chacune de nos mis-

sions diplomatiques en Amérique latine compte un représentant du ministère du Commerce. Ensuite, les républiques où le Canada n'a pas de commissariat de commerce sont desservies par un commissariat d'un pays voisin. Par exemple, la circonscription assignée au commissaire de commerce canadien au Guatemala englobe le Costa-Rica, la Zone du Canal, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et Panama.

Facteur dominant des relations

Les échanges commerciaux sont à coup sûr le facteur dominant des relations étroites et harmonieuses qui se sont nouées entre le Canada et cette partie de l'hémisphère occidental. Le Premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, a signalé récemment que la valeur de notre commerce avec l'Amérique latine s'est multipliée par dix-huit depuis 1939. Sur les 8,332 millions de dollars qu'atteignait en 1952 la valeur globale du commerce canadien, 559 millions s'inscrivaient au chapitre des échanges avec l'Amérique latine. En 1938, cette région prenait 2 p. 100 des exportations canadiennes et fournissait environ 2 p. 100 de nos importations, alors qu'en 1952, les proportions étaient respectivement de plus de 6 et d'environ 7 p. 100.

Importance des échanges commerciaux

Bon nombre de facteurs expliquent l'importance grandissante de l'Amérique latine dans les échanges commerciaux du Canada. Ce demi-continent fait vivre une population de plus de 150 millions d'habitants et possède d'immenses ressources naturelles, en grande partie complémentaires des nôtres. A son retour du voyage qu'il fit là-bas en janvier et février 1953, le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, s'est exprimé ainsi:

Comme le Canada, l'Amérique latine connaît un essor économique qui se manifeste par l'augmentation de la production, le relèvement des niveaux de vie et la né-



Photo: Kurt Klagsbrunn

MISSION COMMERCIALE DU CANADA EN AMÉRIQUE LATINE

Le ministre du Commerce, M. C. D. Howe (à gauche), et M. Joao Neves da Fontoura, alors ministre des Affaires extérieures du Brésil, lors d'un déjeuner donné par l'Association commerciale de Rio-de-Janeiro, le 9 janvier 1953, en l'honneur des membres de la Mission commerciale du Canada en Amérique latine.

cessité d'accroître les importations. Tout nous désigne pour devenir partenaires, car la demande de l'un coïncide avec l'offre de l'autre.

Fonds canadiens placés en Amérique latine

Peu de Canadiens savent que notre pays a placé en Amérique latine environ un milliard de dollars, principalement dans les services d'utilité publique, les mines, les banques, les compagnies d'assurance et l'industrie. La *Brazilian Traction* représente à elle seule près de la moitié de ces investissements. Le Brésil est à l'heure actuelle notre plus important marché d'exportation en Amérique du Sud; nos véhicules automobiles et nos appareils électriques y trouvent l'un de nos meilleurs débouchés. En 1952, le Canada a vendu au Brésil pour plus de 81 millions de dollars, cependant que les achats canadiens dans ce pays — café, fibres végétales, minerais de fer et quelques autres produits — représentent un

montant de quelque 35 millions. Par suite d'une balance commerciale déficitaire, ce pays a connu récemment de sérieuses difficultés sous le rapport du change; c'est pourquoi il lui a fallu imposer, particulièrement à l'égard de la zone dollar, de sévères restrictions aux importations et au change. Désireux de rétablir la liberté du commerce et du change, le Gouvernement brésilien adopte actuellement des mesures destinées à améliorer sa situation financière extérieure. L'exposition de 1954, qui marquera le quatrième centenaire de la fondation de Sao-Paulo et à laquelle M. Howe a annoncé que le Canada participerait, aura sans doute pour effet de stimuler le commerce avec le Brésil.

D'autre part, les échanges entre le Canada et l'Argentine sont en régression: 22.8 millions de dollars en 1951 et 12.6 millions en 1952. Plusieurs facteurs expliquent ce fléchissement. D'abord, les sécheresses survenues en 1950 et 1951 ont réduit la récolte de blé au tiers de la

mo
tine
cain
plém
et le
se fo
diau
prod
L'
man
des
les c
facile
écha
en t
accu
un d
d'apr
ment
sterli
conv
ses e
C'est
merc
possi
sil, p
agric
miné
pays
latine
mém
l'imm
nisse

Dem
cons
Ce
merc
gran
donn
en d
valeu
Vene
1952
ceux
Cub
32 r
l'Am
mon
rapid
de p
proc
mes
gani
relle
A

moyenne décennale. En outre, l'Argentine est l'un des rares pays sud-américains dont l'économie ne soit pas complémentaire de celle du Canada. Le blé et le bœuf de l'Argentine et du Canada se font concurrence sur les marchés mondiaux, et il en va de même pour d'autres produits.

L'Argentine et le Brésil, dont la demande intérieure est en progrès, offrent des marchés intéressants mais qui, dans les circonstances actuelles, sont assez difficiles à exploiter. Avant la guerre, les échanges de l'Argentine se développaient en triangle, la balance de ses comptes accusant un excédent du côté sterling et un déficit du côté dollar. Les restrictions d'après-guerre au commerce et aux paiements ont modifié cet ordre de choses; le sterling et d'autres monnaies n'étant plus convertibles, l'Argentine doit accroître ses exportations vers les pays du dollar. C'est là, évidemment, l'affaire des commerçants, secondés dans la mesure du possible par les gouvernements. Le Brésil, pour sa part, est avant tout un pays agricole, mais il a de vastes ressources minérales; il est probablement aussi le pays le plus industrialisé de l'Amérique latine. Toutefois son développement même et ses achats massifs posent dans l'immédiat certains problèmes aux fournisseurs canadiens.

Demande de denrées de consommation

Ces quelques indications sur le commerce du Canada avec deux des plus grandes républiques sud-américaines n'en donnent qu'une idée incomplète. Il faut en dire autant des chiffres suivants: la valeur des échanges commerciaux du Venezuela avec le Canada s'est chiffrée en 1952 par environ 172 millions de dollars; ceux du Mexique, 64 millions; ceux de Cuba, 42 millions; ceux de la Colombie, 32 millions. Le fait à retenir, c'est que l'Amérique latine est l'une des parties du monde où la population s'accroît le plus rapidement. Ses habitants réclament plus de produits manufacturés, un matériel de production plus complet, une plus grande mesure d'assistance technique et une organisation plus efficace de la vie culturelle.

Au cours des années, le Canada, soit

directement soit — avant son accession à l'autonomie — par l'entremise du Gouvernement du Royaume-Uni, a signé des accords commerciaux avec toutes les républiques latino-américaines à l'exception du Honduras. Ces traités assurent aux deux parties le traitement intégral de la nation la plus favorisée en matière de tarifs douaniers et sous le rapport des relations commerciales en général. Ainsi, les exportations canadiennes sont sur le même pied que celles de tout autre pays, sauf les pays contigus qui bénéficient d'un régime de préférence. Il y a aussi exception pour Cuba, où les États-Unis d'Amérique jouissent de tarifs préférentiels sur de nombreux articles en vertu de traités depuis longtemps en vigueur entre les deux pays. Par voie de négociation, le Canada a réussi à faire diminuer et, dans certains cas, supprimer un bon nombre de ces marges de préférence.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a eu pour effet de resserrer les relations commerciales entre le Canada et l'Amérique latine. Au nombre des pays qui l'ont signé avec le Canada, on compte les suivants: Brésil, Cuba, République Dominicaine, Haïti, Chili, Pérou et Nicaragua.

Premiers contacts établis par des sociétés privées

Mis à part les traités de commerce, ce sont les banques, les compagnies d'assurance et d'autres sociétés privées du Canada qui ont établi les premiers contacts importants entre l'Amérique latine et notre pays. Avant 1939, quelques-unes seulement des républiques sud-américaines étaient représentées au Canada par des agents commerciaux et consulaires. Mais depuis le début de la seconde guerre mondiale le Canada et plusieurs pays sud-américains s'appliquent résolument à nouer des liens plus étroits et mutuellement avantageux.

Si les relations ne se sont pas développées plus rapidement entre le Canada et l'Amérique latine, c'est que, de part et d'autre, on consacrait le meilleur de son énergie à la mise en valeur du pays. Cette explication, valable pour le passé, ne l'est pas moins à l'heure actuelle, si l'on songe aux travaux d'expansion économique qui se poursuivent dans des centaines de lo-

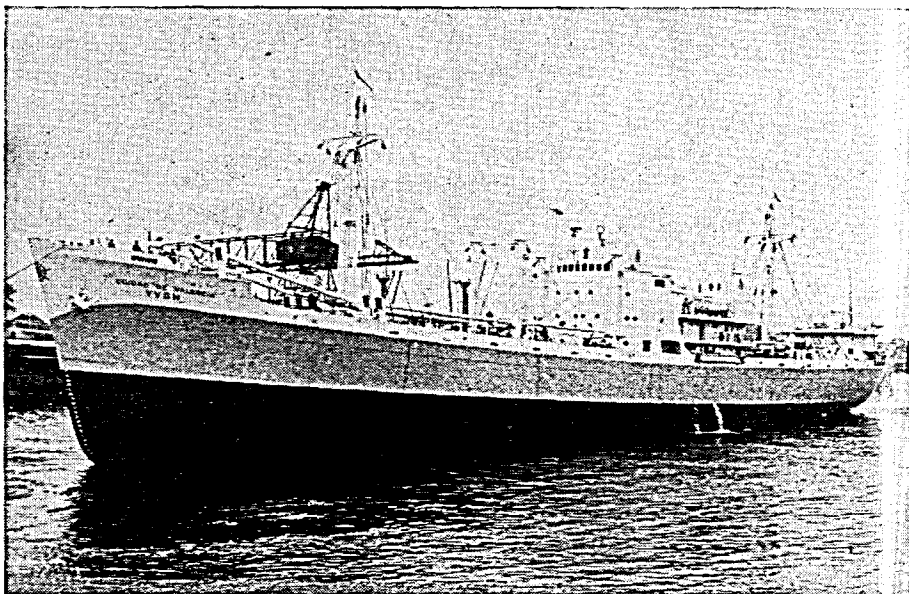


Photo: Ward & Davidson

S.S. « Ciudad de Valencia », construit par Canadian Vickers pour Flota Mercanta Grancolombiana.

calités latino-américaines et à l'activité qui règne au Canada sur les terrains ferrifères et dans les mines de l'Ontario et du Québec, sur les gisements de pétrole de l'Ouest et dans la région de Kitimat, en Colombie-Britannique.

Le retard du développement des relations avec l'Amérique latine s'explique aussi par les liens de race, de culture et de traditions qui rattachent le Canada à l'Europe occidentale et au Commonwealth. La solidarité du Commonwealth, la recherche de la sécurité dans le cadre des Nations Unies et, plus récemment, dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ont contribué aussi à distraire l'attention du Canada de la moitié méridionale de l'hémisphère.

Ces attaches et ces obligations expliquent peut-être l'attitude passée et présente du Canada à l'égard de l'Organisation des États américains, autrefois l'Union panaméricaine. Le professeur Soward soutenait que le Canada n'aurait pu devenir membre de l'Union avant d'avoir accédé à une autonomie politique complète. Dans ce cas, il ne pouvait pas même en être question avant 1926, année de la déclaration Balfour, qui consacra l'égalité et l'indépendance de tous les pays autonomes du Commonwealth britannique. Jusqu'en 1939, le Canada n'a

fait, pour ainsi dire, que prendre conscience de son nouveau statut. Durant la seconde guerre mondiale, le Canada eut assez à faire d'envoyer outre-mer une armée de cinq divisions, de patrouiller la moitié de l'Atlantique et d'y protéger les convois, et de fournir un nombre important d'escadrilles aériennes. Depuis la guerre, l'un des principaux buts du Canada a été la recherche d'un système de sécurité contre les menaces flagrantes d'agression dont le foyer semblait toujours être en Europe. Toutes ces considérations expliquent, jusqu'à un certain point, l'attitude du Canada à l'égard de l'Organisation des États américains.

Le Premier ministre, M. Louis St-Laurent, a dit le 27 mars dernier à la Chambre des communes que, depuis sa déclaration de 1949 sur le sujet, la position du Canada n'avait pas changé. Il avait alors précisé que les relations du Canada avec tous les membres de l'Organisation des États américains étaient des plus satisfaisantes et que son gouvernement ne voyait pas encore d'avantages marqués à adhérer formellement à l'Organisation.

Rapprochement du Canada et de l'Amérique latine

Même si le fait a pu échapper à l'attention du public, les multiples occasions

de co
tions
et l'a
ont co
l'Amé
rendu
la pa
institu
dont
la sar
cine,
exem
de ce
qui m

Écha

Les
l'Amé
Sud s
aux p
Sans
homm
en pl
cains.
citons
rine
escale
du P
celle
de 19
tine,
que
Mexi
les n
naux
comm
par
Brési
publi
que,
inver
d'ém
dans
l'occa
Lava
nombr
ricain
du p
temp

Coll
et r

D
tiqu

de contact que nous fournissent les Nations Unies, les Institutions spécialisées et l'activité diplomatique et commerciale ont contribué à rapprocher le Canada de l'Amérique latine. Les rencontres ont été rendues plus fréquentes, notamment, par la participation du Canada à certaines institutions spécialisées interaméricaines dont le programme porte entre autres sur la santé, le travail, l'agriculture, la médecine, le génie et le tourisme. En 1952, par exemple, notre pays fut représenté à neuf de ces conférences, sans compter celles qui n'avaient pas de caractère officiel.

Échanges de visites

Les échanges constants de visites entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud sont l'un des moyens qui permettent aux populations de se mieux connaître. Sans parler de nombreux touristes, les hommes d'affaires canadiens sont de plus en plus attirés par les pays latino-américains. Les visites officielles se multiplient; citons celle de deux frégates de la Marine Royale Canadienne qui ont fait escale en février 1952 dans certains ports du Pérou, de Panama et du Nicaragua; celle du croiseur *Ontario* qui, vers la fin de 1952, a fait escale au Chili, en Argentine, en Uruguay et au Brésil; le voyage que l'Imprimeur de la Reine a fait au Mexique en avril 1952 en vue d'organiser les nouveaux ateliers graphiques nationaux de ce pays; en 1953, la mission de commerce et de bonne entente, dirigée par M. C.-D. Howe, en Argentine, au Brésil, en Colombie, à Cuba, dans la République Dominicaine, en Haïti, au Mexique, en Uruguay et au Venezuela. Et inversement, il convient de signaler que d'éminents Sud-Américains sont venus dans notre pays en septembre 1952 à l'occasion du centenaire de l'Université Laval, que nous avons chez nous un nombre important d'étudiants latino-américains et que, à la fin de 1952, l'épouse du président du Pérou a passé quelque temps au Canada.

Collaboration technique, culturelle et religieuse

De même, sur le plan culturel, technique et religieux, on éprouve de plus

en plus le besoin de se rapprocher. Les Canadiens ignorent généralement que près de 2,000 étudiants d'Amérique latine fréquentent nos écoles et nos universités. D'autre part, beaucoup de Canadiens collaborent en Amérique du Sud à l'exécution du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. De plus, il y a de nos missionnaires, et en assez grand nombre, en Bolivie, au Chili et en Haïti, — pour ne mentionner que ces trois républiques, — qui sont allés faire de l'apostolat dans certaines régions peu favorisées sous ce rapport.

Les publications documentaires, les productions de l'Office national du film, les émissions du Service international de Radio-Canada, les expositions de peintures canadiennes organisées par la Galerie nationale ont contribué à faire mieux connaître le Canada en Amérique latine. Deux initiatives privées doivent être citées: celle de l'Association Canada-Inter-Amériques, qui a institué à Montréal des cours d'espagnol et de portugais et qui, en 1952 et 1953, a décerné des bourses qui permettent à leurs titulaires d'aller étudier à l'Université de Mexico; et celle de la maison Seagram, qui a promené dans les villes de San-Juan, de la Havane, de Mexico, de Caracas, de Rio-de-Janeiro et de Sao-Paulo une collection de tableaux évoquant diverses villes canadiennes.

Amélioration des communications

Dans le domaine des communications, il y a lieu de mentionner l'établissement par les Lignes aériennes Trans-Canada et celles du Pacifique-Canadien d'un service aérien entre l'Amérique latine et le Canada, et le lancement par la Canadian Vickers de Montréal du cinquième de sept navires commandés par la flotte marchande Grancolombiana, constituée en commun par les Gouvernements du Venezuela, de la Colombie et de l'Équateur.

Les navires, les avions, les hommes d'affaires, les commerçants, les artistes et les intellectuels qui voyagent constamment du nord au sud et du sud au nord représentent le fondement même des relations cordiales qui se développent entre le Canada et l'Amérique latine.

Les concours d'admission au service extérieur

DEPUIS six ans, plus de 175 jeunes Canadiens sont entrés dans la carrière diplomatique. Quand on songe que le ministère des Affaires extérieures ne comptait en 1927 que 11 agents diplomatiques et 49 seulement en 1941, on se rend compte du chemin parcouru. Cet essor remarquable tient à l'extension sans précédent de l'activité du Ministère après la guerre. Les responsabilités grandissantes du Canada sur le plan international ont amené son gouvernement à jouer un rôle de plus en plus actif dans les affaires mondiales, ainsi qu'en témoigne l'ouverture, ces dernières années, de plusieurs nouveaux bureaux à l'étranger. Au lieu de la demi-douzaine de bureaux qu'il avait en 1939, le Canada doit aujourd'hui remplir les cadres de plus de cinquante missions. En outre, le recours de plus en plus fréquent à la formule des conférences comme procédé diplomatique a nécessité l'augmentation du personnel afin de permettre au Canada d'envoyer des délégations aux conférences internationales dont le nombre, en 1952 seulement, a été de 146. Le pays doit également être représenté en permanence auprès d'importants organismes internationaux et régionaux tels que les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Besoin d'agents aux paliers supérieurs

Pour répondre à ces nouveaux besoins, il a fallu recruter de nouveaux employés possédant l'expérience et la formation nécessaires à la conduite des affaires du Ministère, au Canada même aussi bien qu'à l'étranger. En vue de s'assurer, pendant et dès après la guerre, les services d'agents compétents aux paliers intermédiaires ou supérieurs, on dut faire appel à un certain nombre d'experts que leurs états de service dans le domaine commercial, professionnel et gouvernemental désignaient pour les fonctions diplomatiques. Après la cessation des hostilités, le Ministère ouvrit ses portes à un bon nombre de militaires que la guerre avait empê-

chés auparavant d'entrer dans la carrière. Toutefois, la plupart de ces agents furent choisis parmi les candidats reçus aux concours de la Commission du service civil et débutèrent au bas de l'échelle. Maintenant que le Ministère compte un nombre suffisant d'agents capables d'assumer les tâches d'importance majeure, il met ses emplois au concours par l'intermédiaire de la Commission du service civil.

Grand nombre de candidats

Les concours d'admission au service extérieur ont lieu à peu près tous les ans. Ils suscitent un vif intérêt dans toutes les parties du pays et attirent un grand nombre de candidats. Même si d'ordinaire le nombre des postes à remplir ne dépasse guère la dizaine, il arrive souvent que plus de deux cents candidats prennent part à l'épreuve écrite, fait particulièrement remarquable à une époque où l'essor économique sans précédent du Canada offre de si nombreuses et intéressantes situations aux jeunes diplômés d'université. Bien que les aptitudes personnelles constituent le facteur déterminant du choix des agents, il est à noter que toutes les parties du Canada sont représentées dans le Ministère.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles au service extérieur, les candidats doivent être sujets britanniques, avoir résidé au Canada pendant au moins dix ans et être diplômés d'une université reconnue, de préférence en histoire, sciences économiques, sciences politiques, droit, philosophie ou géographie. Bien qu'on n'exige pas des candidats qu'ils aient fait des études post-universitaires, la plupart de ceux qui ont été admis jusqu'ici avaient à leur actif au moins une année de telles études. L'expérience acquise dans le commerce ou les professions libérales ainsi que la connaissance d'une langue moderne, ou-

tre l'anglais et le français, entrent également en ligne de compte. Les candidats doivent posséder une connaissance pratique des deux langues officielles du Canada. Les concours sont ouverts aux candidats des deux sexes entre les âges de 23 et 31 ans.

La Commission du service civil organise les épreuves

C'est la Commission du service civil qui organise les épreuves, annonce les concours et en énonce les conditions. Les avis sont affichés dans les bureaux de poste, les bureaux du Service civil et du Service national de placement du pays, et dans les bureaux du Gouvernement canadien à l'étranger. Pour atteindre plus sûrement les intéressés et les candidats éventuels, la Commission du service civil envoie des avis à toutes les universités canadiennes de même qu'aux principales universités étrangères où peuvent se trouver des étudiants canadiens; enfin, le ministère de la Défense nationale transmet les avis aux troupes canadiennes qui servent en Corée et en Europe.

Le concours

Le concours comporte trois étapes: épreuve écrite, épreuve orale et attribution d'une cote d'instruction et d'expérience. L'épreuve écrite est préparée par le ministère des Affaires extérieures en collaboration avec la Commission du service civil. L'usage de l'anglais ou du français est facultatif; à chaque candidat est attribué un numéro, ce qui assure l'anonymat jusqu'à la décision finale du jury.

Au concours de 1952, le premier questionnaire, reproduit en appendice au présent article, offrait le choix entre six sujets de dissertation. Le deuxième se divisait en deux parties: dans la première, il s'agissait de répondre à diverses questions touchant les affaires canadiennes et internationales; dans la seconde, il fallait résumer un texte et l'interpréter en répondant à certaines questions précises. La dissertation, d'un caractère plutôt général, visait à éprouver la vigueur intellectuelle et les dons d'expression du candidat. Le second questionnaire avait un double objet: juger des connaissances

générales du candidat, particulièrement en ce qui concerne les affaires canadiennes et internationales et de l'exactitude avec laquelle il interprète les textes.

Épreuve orale

A la seconde étape du concours, les candidats qui ont réussi l'épreuve écrite subissent une épreuve orale devant jury. Les villes où siège successivement le jury peuvent ne pas être les mêmes d'une année à l'autre, mais ce sont en principe les grandes villes du Canada et, si le nombre des candidats est suffisant, certaines grandes villes des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Europe occidentale. S'il n'y a qu'un ou deux candidats dans une région, il est parfois préférable de les convoquer dans la ville la plus proche où siège le jury. Ce jury se compose habituellement de cinq membres, dont un représentant de la Commission du service civil qui agit à titre de président, deux représentants du Ministère (l'un de langue anglaise et l'autre de langue française) et deux membres n'appartenant ni à l'une ni à l'autre, qui représentent respectivement le monde universitaire et celui des affaires. Pour assurer la continuité et l'uniformité des méthodes de sélection, on veille à ce qu'une personne au moins participe successivement à toutes les séances du jury.

A l'oral, qui dure habituellement une heure, le jury s'efforce d'établir si le candidat possède les qualités requises. On tient compte ici des éléments suivants: capacité intellectuelle, intégrité morale et personnelle, sens des responsabilités, esprit d'initiative, faculté d'adaptation, élocution, tenue. Pour éclairer leur jugement, les membres du jury disposent des références du candidat. Le jury attribue alors une cote pour la deuxième partie du concours.

Troisième partie

La cote attachée à la troisième partie embrasse l'expérience militaire, commerciale ou professionnelle, la formation universitaire et la connaissance des langues étrangères, que possède le candidat qui a franchi avec succès les deux premières étapes: l'écrit et l'oral. Dans le calcul final, cette cote est multipliée par le coefficient 2; à chacune des deux épreuves,

écrite et orale, est attribué le coefficient 4. Tous ceux dont le total des notes est suffisamment élevé sont classés par ordre et forment une liste d'admissibles que publie la *Gazette du Canada*. Les candidats reçus qui bénéficient de la priorité accordée aux anciens combattants figurent d'office en tête de liste à partir de laquelle on fait les nominations au rythme des besoins du Ministère. Il va sans dire que le nombre des nominations est déterminé par celui des vacances qui se produisent dans les cadres autorisés du Ministère.

L'entrée au Ministère

Les candidats reçus au concours qui acceptent une offre d'emploi entrent au service du Ministère à la fin du printemps ou pendant l'été qui suit le concours. Ils sont admis à la condition expresse d'accepter un poste, où qu'il se trouve, selon les besoins du Ministère. Simples stagiaires au début, ils deviennent normalement, après douze mois environ de services satisfaisants, employés temporaires. Leur période de formation à Ottawa dure environ deux ans, après quoi ils deviennent admissibles au service extérieur. Durant cette période, le Ministère fait en sorte que chacun d'eux travaille successivement dans une division « géographique », telle que la Division du Commonwealth ou la Division américaine, dans

une division administrative et dans une division dite fonctionnelle, telle la Division consulaire ou la Division de l'Information. Chacun de ces stages dure de quatre à six mois. En plus d'acquérir ainsi une expérience pratique des diverses fonctions du Ministère, le nouvel employé assiste à une série de conférences faites par des fonctionnaires supérieurs du Ministère et d'autres services de l'État et par des spécialistes qui ne sont pas de l'Administration. L'objet de cet entraînement est de familiariser le nouveau fonctionnaire avec le travail de toutes les divisions et avec celui des services de l'État le plus étroitement associés au ministère des Affaires extérieures, ainsi que de parfaire sa connaissance du Canada et des affaires canadiennes.

Les concours tendent avant tout à assurer le choix de sujets dont la personnalité, la formation universitaire et l'expérience antérieure donnent à croire qu'ils s'acquitteront avec succès des diverses fonctions diplomatiques et consulaires. Ils doivent avoir l'intelligence vive et l'esprit souple afin de pouvoir mener à bien les tâches les plus diverses; ils doivent pouvoir travailler en harmonie avec leurs collègues et s'adapter aisément à des circonstances et à des conditions de travail extrêmement variées; il leur faut enfin savoir faire preuve d'indépendance de jugement et assumer des responsabilités croissantes.

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR, CLASSE I

Ministère des Affaires extérieures

ÉPREUVES ÉCRITES

PARTIE I

Durée de l'examen: 3 heures

Cet examen fera voir jusqu'à quel point vous pouvez analyser lucidement un problème d'aspect théorique. Les examinateurs fonderont leur décision sur la manière dont vous exprimez vos idées et sur leur force intrinsèque.

Traitez l'une des questions suivantes:

1. Quel est le juste équilibre du travail et des loisirs; comment devrait-on aborder la question des loisirs dans la société moderne?
2. « La forme de gouvernement d'un pays est déterminée par la tradition, le milieu physique et le degré d'évolution économique. »
3. « La Nation, comme facteur de civilisation, n'est pas l'ensemble de la population actuelle, simple fragment de la population historique. Elle n'est pas l'État, car l'État est artificiel. La Nation est une Idée. »
4. « Sans la justice, les régimes ne sont qu'un brigandage. » (« Remota justitia, quid sunt regna nisi magna latrocinia. »)

5. « Une saine législation doit avant tout refléter les sentiments et désirs, bons ou mauvais, de la collectivité. »
6. « Il n'y a pas de science de l'économie; tout système de pensée économique est en grande partie subjectif en ce qu'il suppose le désir d'une certaine fin sociale. »

PARTIE II

Durée de l'examen: 3½ heures

La présente partie de l'examen est en trois sections. Les sections A et B ont pour but de démontrer l'intérêt que vous portez à certains des problèmes exposés, l'étendue de vos connaissances à leur sujet et votre aptitude à en discuter de façon claire et logique.

Dans les sections A et B, le candidat doit choisir trois questions, dont au moins une dans chaque section. La section C, qui permet de vérifier à quel point le candidat peut saisir le sens d'un texte écrit, est obligatoire pour tous.

SECTION A—Affaires canadiennes

1. Étudiez la possibilité d'une adhésion du Canada au bloc sterling.
2. Dégagez certaines répercussions des tendances qu'affichent depuis quelque temps les placements de capitaux domestiques et étrangers au Canada.
3. Dites dans quelle mesure l'un des personages suivants a contribué au progrès de la pensée et de l'action politiques au Canada: Henri Bourassa, J. S. Woodsworth, Goldwyn Smith, J. S. Ewart.
4. Décrivez les rapports du syndicalisme canadien avec la vie politique du pays.
5. Exposez le rôle du Gouvernement fédéral dans l'avancement culturel du pays.
6. Quel a été le rôle du Canada dans la transformation de « l'Empire » en un « Commonwealth des Nations »?
7. Jusqu'à quel point, à votre avis, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique restreint-il la liberté d'action du Gouvernement canadien dans ses relations internationales?

SECTION B—Affaires internationales

8. Comment expliquez-vous l'avènement du titisme en Yougoslavie? Le même phénomène est-il susceptible de se produire dans les pays satellites d'Europe et en Chine?
9. Parlez du mouvement d'unification de l'Europe et évaluez ses chances de succès.
10. Appréciez le rôle du mouvement démocrate-chrétien dans l'Europe contemporaine.
11. A votre avis, l'attitude neutraliste et la politique d'isolement contribuent-elles à la paix mondiale? Discutez en vous servant d'exemples tirés de la politique étrangère des gouvernements tant en Europe qu'en Asie.
12. « Staline n'a pas la même propension à la guerre qu'Hitler; en fait, il est sollicité en sens tout à fait contraire par sa propre nature, par les concepts fondamentaux de la pensée marxiste, par la géographie et les ressources de l'Union soviétique, par le tempérament du peuple russe et par l'état piteux et instable de l'économie soviétique à l'heure actuelle. » Commentez.
13. Dites le rôle que jouent les Nations Unies ou bien l'OTAN dans la préservation de la paix et de la sécurité mondiales.
14. Serait-il opportun d'établir à l'heure actuelle une Cour internationale de juridiction criminelle?
15. Parlez de deux écrivains caractéristiques de l'un ou l'autre des pays suivants: France, Allemagne, États-Unis, U.R.S.S., Royaume-Uni, Canada. Dites pourquoi vous les jugez tels.

SECTION C

Lisez le passage reproduit à l'appendice A et répondez aux questions suivantes à son sujet.

1. Résumez en un paragraphe d'au plus une page la thèse qu'expose ce passage.
2. L'auteur laisse entendre qu'un élément inconnu d'une importance vitale intervient dans le processus historique. Définissez-le et dites si vous acceptez ou rejetez la théorie de l'auteur et pourquoi.
3. Dans ce passage, que signifie pour l'auteur l'expression *Uniformité de la Nature* et jusqu'à quel point répond-elle à ses vues sur l'origine des civilisations?
4. Rapprochez l'idée d'*Intégration de la Coutume* de celle de *Différenciation de la Civilisation*.
5. A votre avis, l'auteur professe-t-il une théorie déterministe de l'histoire? Motivez votre réponse par un court paragraphe.

APPENDICE A

A la lumière de la Mythologie, nous avons obtenu un aperçu de la nature des défis et ripostes. La création nous est finalement apparue comme le résultat d'une rencontre, ou (pour traduire l'imagerie des mythes en termes scientifiques) la genèse, comme fonction de forces réciproques. Revenons maintenant à l'objet immédiat de notre étude: la recherche du facteur positif qui a tiré une partie de l'humanité de l'*Intégration de la Coutume* pour la faire accéder, au cours des derniers six mille ans, à la *Différenciation de la Civilisation*.

Étudions à nouveau les origines de vos vingt et une civilisations en vue de déterminer empiriquement si le concept défi-riposte ne répond pas mieux à la notion du facteur dont nous sommes en quête que les hypothèses de la race et du milieu, déjà pesées et trouvées trop légères.

Dans cette nouvelle exploration, nous nous attacherons une fois de plus aux notions de race et de milieu, mais en les considérant sous un jour nouveau et en interprétant les phénomènes de façon différente. Nous ne serons plus aux aguets d'une cause simple à l'origine des civilisations et dont on peut démontrer qu'elle produit en tout temps et en tout lieu un effet identique. Nous ne serons plus surpris si, dans la production des civilisations, la même race ou le même milieu s'avèrent féconds en un cas et stériles dans un autre. Nous ne serons pas surpris de déceler ce phénomène d'inconstance et de variabilité parmi les effets produits, en différentes occasions, par une seule et même cause, même là où cette cause consiste dans l'action réciproque de la même race et du même milieu dans les mêmes conditions. Quel que soit le degré de perfection scientifique de l'identité de deux ou plusieurs situations, nous n'exigerons pas que leurs résultats respectifs soient conformes l'un à l'autre au même degré, ou même à un degré éloigné. De fait, nous ne poserons plus le postulat scientifique de l'*Uniformité de la Nature*; comme nous le faisons à bon droit tant que nous pensions à notre problème en termes scientifiques, comme fonction du jeu de forces inanimées. Nous serons prêts à admettre maintenant que, même si nous connaissions entièrement les données de la race, du milieu, ou toute autre donnée formulable en termes scientifiques, il ne nous serait pas possible de prédire le résultat de l'action réciproque des forces que ces données représentent, pas plus qu'un expert militaire ne saurait prédire l'issue d'une bataille ou d'une campagne en partant de « l'intuition directe » des préparatifs et des ressources des deux états-majors en présence, ou qu'un spécialiste du bridge ne saurait prédire le résultat d'une manche ou d'une partie parce qu'il sait le jeu de chaque main.

Dans ces deux comparaisons, « l'intuition directe » ne peut permettre à celui qui la possède de prédire le résultat avec quelque exactitude ou assurance, parce qu'elle n'est pas la connaissance complète. Un élément demeure nécessairement quantité inconnue pour l'observateur le mieux informé, car il échappe à l'entendement des combattants ou des joueurs eux-mêmes. L'ignorance de cette quantité rend tout calcul impossible, car elle est le terme le plus important de la prétendue équation à résoudre. Cette inconnue, c'est la réaction des acteurs devant l'épreuve, au moment où elle deviendra actuelle. « Les causes physiques n'agissent que sur les principes cachés qui contribuent à former notre esprit et notre caractère », a dit un auteur. Un général pourra connaître de façon précise ses propres ressources en hommes et en munitions et, de façon presque aussi précise, celles de l'adversaire; il aura pu deviner les plans de l'ennemi; et, fort de cette connaissance, il aura tiré ses plans de la façon la plus avantageuse possible. Il ne peut toutefois savoir d'avance comment le général ennemi ou tout autre membre du camp adverse se comporteront sous le feu, quand la campagne aura débuté et que les armées se heurteront; il ne peut prévoir son propre comportement. Et pourtant ces facteurs psychologiques, qu'il est radicalement impossible de peser et de mesurer et, partant, d'évaluer scientifiquement d'avance, sont les forces mêmes qui décideront du résultat lors de la rencontre. Le génie militaire est celui qui réussit à plusieurs reprises à deviner, par déduction ou intuition, un fait imprévisible; et la plupart des génies militaires de l'histoire, gens de tempérament et d'esprit aussi divers que Napoléon ou Cromwell, ont nettement reconnu que les ressources en hommes et en munitions, pas plus que l'intelligence et la stratégie, ne sont les talismans qui leur ont procuré la victoire. Une fois jaugés tous les facteurs susceptibles de mesure et de contrôle, une fois dit que « Dieu est dans le camp des armées fortes », que « le Ciel aide ceux qui s'aident », qu'il faut « prier Dieu et garder sa poudre sèche », ils ont admis sans ambages que, somme toute, l'esprit ne saurait prédire la victoire ni la volonté la commander, parce qu'elle provient en dernière analyse d'une source à laquelle ni la pensée ni la volonté n'ont accès. Croyants, ils s'écrient: « Loué soit Dieu qui nous a donné la victoire »; sceptiques, ils attribuent leur victoire, superstitieusement, au jeu de la Fortune ou à leur bonne étoile; mais, quel que soit leur langage, ils témoignent de la réalité d'une même expérience: l'expérience du fait que le dénouement d'une rencontre ne peut faire l'objet de prédictions et n'offre aucun semblant de prédétermination, mais qu'il surgit, à la manière d'une création nouvelle, de la rencontre elle-même.

Les boursiers du Gouvernement canadien en Europe (1953-1954)

VINGT-HUIT boursiers du Gouvernement canadien, dont 12 titulaires d'une bourse de perfectionnement d'une valeur de \$4,000 et 16, d'une bourse d'études de \$2,000, vont passer la prochaine année universitaire en Europe afin d'y approfondir les matières relevant de leurs spécialités respectives.

La Société Royale attribue les bourses

C'est la Société Royale du Canada qui, au nom du ministère des Affaires extérieures, a attribué les bourses. Les fonds sont prélevés sur les soldes créditeurs du Gouvernement canadien en France et aux Pays-Bas, votés par le Parlement et gérés par le ministère des Affaires extérieures.

Toutes les bourses de perfectionnement attribuées cette année et toutes les bourses d'études, sauf trois, seront valables en France. Quatre des bourses d'études décernées l'an dernier ont été renouvelées pour une année, l'une valable aux Pays-Bas et les trois autres en France. Deux des nouvelles bourses d'études seront utilisées aux Pays-Bas, et dix en France.

C'est la deuxième année que le Gouvernement canadien offre des bourses destinées à un stage d'études outre-mer. L'affectation d'un certain nombre de bourses aux Beaux-Arts a marqué cette année une innovation; l'an dernier on s'en était tenu aux études universitaires.

Bourses de perfectionnement

Les titulaires des bourses de perfectionnement sont: Louis Archambault, 38 ans, sculpteur et céramiste (Montréal); le R.P. René Beaudry, 43 ans, bibliothécaire et archiviste (Université Saint-Joseph, Nouveau-Brunswick); Maurice Blackburn, 39 ans, musicien (Ottawa); Stanley M. Cosgrove, 41 ans, artiste et professeur à l'École des Beaux-Arts de Montréal (Montréal); Douglas Derry, 46 ans, professeur de mathématiques à l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver); George Haddad, 35 ans, pianiste concertant (Windsor); Cyril M. Jones, 49

ans, professeur et chef du département de français de l'Université du Manitoba (Winnipeg); Wm. T. E. Kennett, 34 ans, professeur de français au *Trinity College* de l'Université de Toronto (Toronto); Robert Lapalme, 35 ans, artiste et caricaturiste (Montréal); M^{lle} Rina Lasnier, poète (Saint-Jean, Québec); MM. Robert H. G. Orchard, 44 ans, professeur d'art dramatique à l'Université d'Alberta (Edmonton); Goodridge Roberts, 48 ans, artiste (Montréal).

Renouvellements

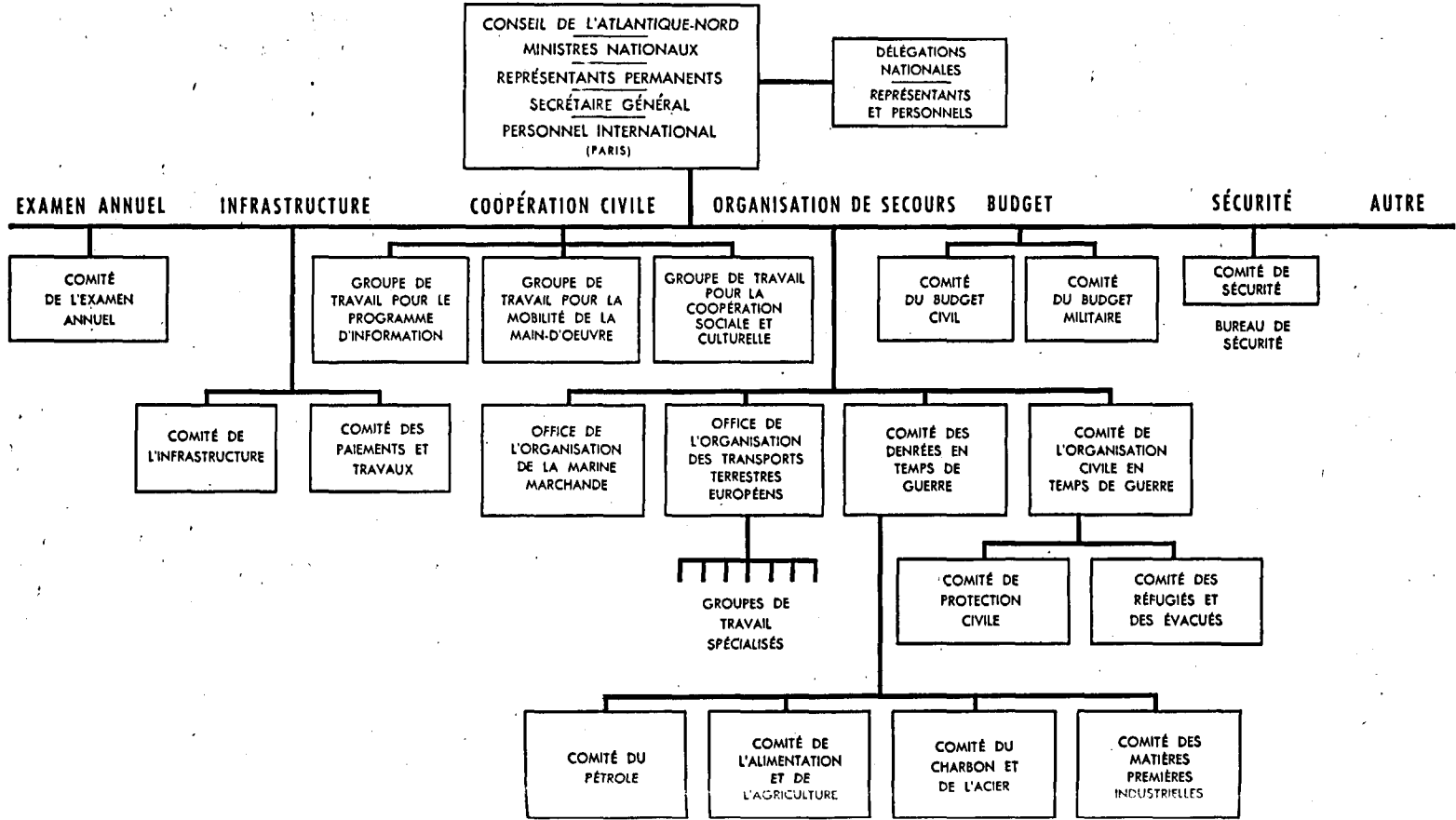
Les boursiers dont les noms suivent bénéficient d'un renouvellement: MM. Antony F. R. Brown, 24 ans, étudiant en langues orientales (Toronto); John C. Forsyth, 26 ans, étudiant en langues modernes (Toronto); Jean Ménard, 23 ans, étudiant (Gatineau, Québec); Louise Saint-Pierre, 23 ans, étudiante (La Tuque, Québec).

Bourses d'études

Dans le domaine des Beaux-Arts, les nouveaux boursiers sont: Yves Bédard, 24 ans, musicien (Sainte-Hénédiine, Québec); Georges de Niverville, 24 ans, étudiant (Ottawa); Joseph F. Plaskett, 34 ans, artiste et décorateur de théâtre (New Westminster, Colombie-Britannique); Ronald W. Turini, 20 ans, musicien (Québec).

Les huit autres boursiers sont: Harold B. Attin, 27 ans, étudiant en histoire et en langues modernes (Toronto); Ernest Geogè Clark, 25 ans, étudiant en langues orientales (Seaforth, Ontario); Fernand Dumont, 25 ans, étudiant en sciences politiques et sociales (Montmorency, Québec); John F. Flinn, 32 ans, étudiant en langues modernes (Toronto); Fernand Grenier, 25 ans, étudiant en histoire et en géographie (Beauce, Québec); David A. Griffiths, 28 ans, étudiant (Vancouver); Miles H. A. Keenleyside, 24 ans, étudiant en zoologie (Ottawa); Lyall H. Powers, étudiant en langues anglaise et française (Winnipeg).

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD (CÔTÉ CIVIL)



L'OR
lanic
point
de t
celui
fons.
la ch
depu
est at
de m
res s
comm
invari
res. 7
dans
dans
ne
ou Pa
dans
dans
des s
ces c
prise
suppl
nue c
peut
matie
l'OTA
qui d
la co
Le C
Le C
Le C
l'org
dence
Etat
bétiq
extér
à ren
1951
étram
pour
perio
faites
au CC
nanc
insat
dact
eu li
les ir
man
gouv
senta

Fonctionnement de l'OTAN

PREMIÈRES
INDUSTRIELLES

DE L'ACIER

ET DE
L'AGRICULTURE

PÉTROLE

L'ORGANISATION du Traité de l'Atlantique-Nord, qui intéresse à un si haut point le peuple canadien, est peut-être de tous les organismes internationaux celui dont on connaît le moins les fonctions. Il est vrai que de temps à autre — la chose s'est produite cinq ou six fois depuis trois ans — l'attention du public est attirée sur la convocation d'un groupe de ministres, d'officiers et de fonctionnaires supérieurs à des réunions dont les commentateurs de nouvelles attendent invariablement des décisions spectaculaires. A ces occasions, les journaux canadiens signalent le départ pour Lisbonne ou Paris de certains membres du Gouvernement canadien et réservent une place dans leurs colonnes aux comptes rendus des séances. Mais que se passe-t-il entre ces conférences solennelles? Une entreprise à laquelle coopèrent quatorze pays suppose évidemment une activité continue dans plusieurs domaines. Comme on peut le constater par les tableaux schématiques insérés aux pp. 228 et 230, l'OTAN est une structure fort ramifiée qui embrasse de nombreux aspects de la coopération internationale.

Le Conseil

Le Conseil de l'Atlantique-Nord est l'organe suprême de direction. La présidence en est confiée chaque année à un État membre différent, par ordre alphabétique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson, a rempli les fonctions présidentielles en 1951-1952, et le ministre des affaires étrangères du Danemark lui a succédé pour l'exercice en cours. Le Conseil tient périodiquement une session ministérielle au cours de laquelle les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances examinent les travaux de l'Organisation et approuvent de nombreux plans d'action. La dernière de ces réunions a eu lieu à Paris en avril dernier. Durant les intersessions, le Conseil siège en permanence dans la capitale française, où les gouvernements membres ont des représentants permanents. Le Canada est ac-

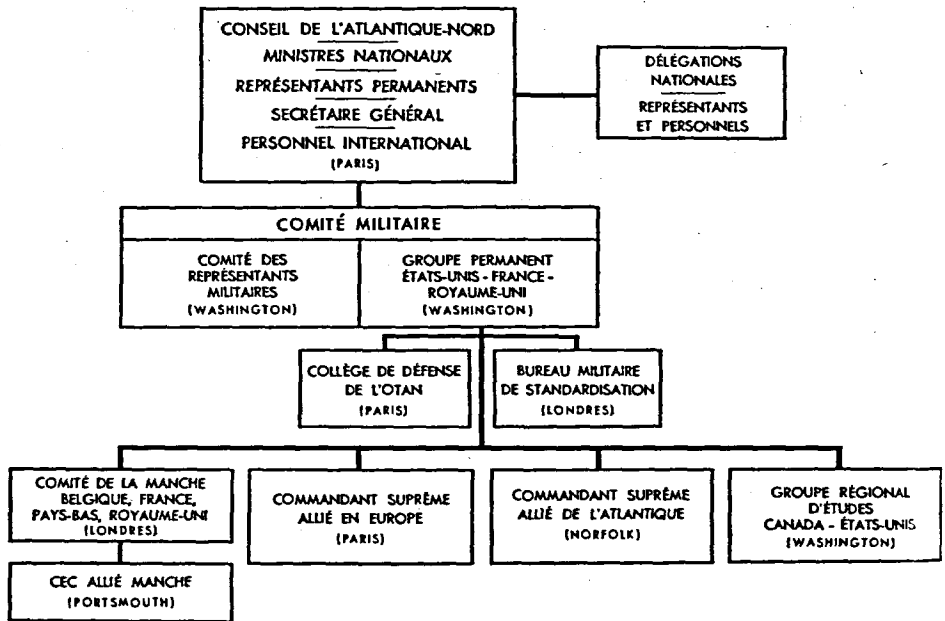
tuellement représenté par M. A. D. P. Heeney, et celui-ci aura prochainement pour successeur M. L. D. Wilgress. Les représentants tiennent ordinairement deux réunions hebdomadaires, l'une officielle, l'autre officieuse. L'une et l'autre se déroulent au Palais de Chaillot sous la présidence de lord Ismay, qui cumule les fonctions de vice-président du Conseil et de secrétaire général de l'Organisation. Des membres du Personnel international sont désignés pour aider le secrétariat et participer à des expertises. Munis de la documentation et des recommandations préparées par les organes subsidiaires du Conseil avec l'aide du personnel, les représentants permanents examinent les questions les plus diverses. Ainsi, l'ordre du jour d'une de leurs réunions ordinaires pourrait être le suivant: rapport sur la marche du projet de communauté européenne de défense, plans de manœuvres conjuguées, ébauche d'une procédure pour l'élaboration de programmes coordonnés de production, budget du Commandement suprême des Puissances alliées en Europe (SHAPE).

Lord Ismay, à titre de Secrétaire général, dirige le Personnel international. Celui-ci comprend un certain nombre de divisions qui traitent des divers aspects de l'activité civile de l'OTAN: production, économie, finances et politique. Il collabore avec les comités du Conseil et tient à leur disposition un groupe de spécialistes appelés, au besoin, à entreprendre certains travaux particuliers.

Le côté civil

Le Conseil est secondé par des organes civils et militaires. Du côté civil, comités et groupes de travail s'attachent à divers domaines d'activité de l'OTAN: Examen annuel des programmes de défense des pays membres, aménagement d'installations militaires fixes à l'usage commun des forces de l'OTAN (infrastructure), contrôle budgétaire, organisation d'urgence, coopération civile, sécurité, etc. Il arrive que l'étude de quelques-uns de ces problèmes soit confiée à un seul comité,

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD (CÔTÉ MILITAIRE)



alors que d'autres réclament le concours d'au moins trois comités, chacun secondé, au besoin, par son groupe de travail spécialisé. Comptable au Conseil, chaque comité travaille en collaboration avec un groupe d'experts du Personnel international. Les réunions se tiennent à Paris, généralement sous la présidence d'un des délégués permanents des pays membres, le personnel international fournissant les secrétaires et l'assistance technique nécessaires.

Le côté militaire

Du côté militaire, le principal organisme est le Comité militaire, composé des chefs d'état-major des pays membres. Il se réunit d'habitude lorsque les ministres sont en session ministérielle afin de les conseiller sur les questions d'ordre militaire et de recevoir d'eux une direction politique. C'est le Comité qui énonce les idées maîtresses dont s'inspire le Groupe permanent, lequel constitue l'exécutif permanent du Comité militaire. Ce groupe, qui a son siège à Washington, se compose des chefs d'état-major des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, ou de leurs représentants. Les autres

membres de l'OTAN se tiennent constamment au courant des travaux du Groupe permanent par l'entremise du Comité des représentants militaires installé à Washington et constitué des représentants des autorités militaires nationales. Ainsi donc, entre les réunions du Comité militaire, le Groupe permanent assure, au palier supérieur, la direction et la coordination militaires, cependant que le Comité des représentants militaires veille aux intérêts de chacune des nations membres.

Officier de liaison du Groupe permanent

Pour assurer un contact étroit et continu entre ces organismes militaires, dont le siège est à Washington, et le Conseil, qui se réunit à Paris, un officier de liaison du Groupe permanent est attaché au siège de l'OTAN. Lui-même ou ses adjoints assistent à toutes les réunions du Conseil ainsi qu'aux réunions importantes des comités, et ils sont chargés de faire connaître au Conseil le point de vue du Groupe permanent et de veiller à ce que celui-ci soit tenu au courant de toutes les délibérations du Conseil.

Les commandants suprêmes

Le commandement militaire direct des forces de l'OTAN est délégué aux commandants suprêmes, que le public connaît aussi bien peut-être que le Conseil lui-même. Le nouveau commandant suprême allié pour l'Europe (SACEUR) est le général Alfred M. Gruenther, de l'Armée des États-Unis, dont l'état-major est au SHAPE, près de Paris. Il est chargé de la défense du nord, de l'ouest et du sud de l'Europe (y compris la Turquie), et cette responsabilité est répartie entre un certain nombre de commandements subordonnés: navals, militaires et aériens. L'amiral L. D. McCormack, de la Marine des États-Unis, est commandant suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT), avec état-major à Norfolk (Virginie). Il est chargé de la défense des lignes de communication maritimes de l'Atlantique. Le Comité de la Manche, à Londres, coordonne les préparatifs de défense dans les eaux que bordent la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il a sous ses ordres un commandant en chef dont l'état-major est établi à Portsmouth. Pour l'Amérique du Nord, qui en temps de paix n'a pas de commandant nommé par l'OTAN, il y a le Groupe régional d'études Canada-États-Unis, dont le siège est à Washington.

L'Examen annuel

Voyons maintenant comment ces divers organismes civils et militaires travaillent ensemble à l'édification de la force défensive de l'Occident. Nous pourrions en juger, notamment, par l'Examen annuel des programmes de défense des États membres, qui permet à l'ensemble de l'Organisation d'apprécier les progrès accomplis dans l'effort de défense collective et d'établir ses programmes en conséquence pour les années à venir. Le Conseil confie la coordination de ces travaux au Comité de l'Examen annuel, un des organismes subordonnés les plus actifs et les plus importants du Conseil. Afin d'obtenir les renseignements nécessaires sur les programmes nationaux de défense, le Personnel international, sous la direction du Comité de l'Examen annuel et avec le concours des organismes militaires de l'OTAN, prépare un questionnaire que doivent ensuite remplir les gouverne-

ments des États membres. De leur côté, les commandants suprêmes examinent l'état des forces dont ils ont la direction et formulent des recommandations en vue d'en accroître l'efficacité. Lorsqu'ils ont reçu, des gouvernements des États membres, les réponses au questionnaire ainsi que les recommandations d'ordre militaire, le Comité de l'Examen annuel, le Personnel international et les organismes militaires de l'OTAN peuvent étudier l'effort de défense collective de l'Organisation et concilier les besoins militaires et les moyens politiques et économiques de chaque pays membre. Cette révision annuelle tient compte de divers points de vue: le Comité de l'Examen annuel est constitué de façon que les intérêts nationaux y soient représentés; le Personnel international fait valoir les considérations générales d'ordre politique et économique et celles qui intéressent la production; les Commandements suprêmes et le Groupe permanent font ressortir les considérations militaires. Cette révision ainsi que les recommandations relatives à l'importance des forces prévues pour les pays de l'OTAN font l'objet d'un rapport du Comité de l'Examen annuel, que les représentants permanents soumettent à la session ministérielle du Conseil. Les ministres, lorsqu'il s'agit de donner suite à ce rapport, tiennent compte des recommandations du Comité militaire.

Le programme d'infrastructure

Le programme d'« infrastructure » est une autre partie du travail de l'Organisation qui démontre bien la collaboration entre les divers organismes. C'est le commandant intéressé de l'OTAN qui évalue en premier lieu les besoins des forces de l'OTAN en fait d'installations permanentes à utiliser en commun: aérodromes, moyens de communication et installations de radar. Les commandants suprêmes exposent d'abord les besoins de l'« infrastructure » au Groupe permanent, lequel à son tour les examine par rapport à l'ensemble du programme militaire de l'OTAN. D'autre part, il importe de ne pas perdre de vue les aspects techniques et financiers de ces besoins et de veiller à ce que l'aménagement des aérodromes et les autres programmes d'« infrastructure » soient exécutés aussi économique-

ment que possible et ne dépassent pas les moyens des pays intéressés. A cette fin, le Comité de l'infrastructure du Conseil, secondé par les experts techniques du Personnel international, est chargé d'examiner les recommandations militaires. Il soumet ses conclusions au Conseil, au sein duquel les gouvernements des États membres, par l'intermédiaire soit de leurs représentants permanents soit de leurs ministres, déterminent la répartition proportionnelle des frais du programme approuvé. A la réunion des ministres tenue en avril, le Conseil a dressé un programme financier de trois ans qui permet aux commandants suprêmes de pousser leurs projets de construction d'infrastructure jusqu'en 1954. Un Comité des paiements et de l'état des travaux d'infrastructure surveille de près l'utilisation des fonds consacrés à ces projets, et veille à ce que les pays membres participent dans la proportion convenue au program-

me de construction et à ce que les fonds fournis par eux soient dépensés de la façon prévue.

Sous ses aspects multiples, le travail de l'OTAN ne cesse jamais. Les représentants permanents se consultent régulièrement à Paris et leurs délibérations se poursuivent sans interruption au sein des comités civils. Des organismes militaires siègent tous les jours à divers endroits. Au Palais de Chaillot, le Personnel international, qui représente chacun des quatorze États membres, accomplit diligemment sa tâche quotidienne sous la direction du Secrétaire général. Tout ce travail de collaboration, au cours duquel des pays mus par un même idéal concilient leurs points de vue et leurs besoins en vue d'objectifs communs, offre un magnifique exemple de la manière dont de complexes rouages internationaux peuvent fonctionner dans une alliance démocratique.

Les lauréats du concours littéraire des Nations Unies

M. Benjamin Cohen, secrétaire général adjoint à l'Information des Nations Unies, a proclamé le 24 juin les dix lauréats du concours littéraire organisé sous les auspices du Département de l'Information. Chaque candidat devait remettre une dissertation d'environ 2000 mots sur l'un des trois sujets suivants: « L'assistance technique des Nations Unies et la paix », « Les devoirs des peuples et les responsabilités de la communauté internationale », « Le rôle des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre des principes des Nations Unies ».

Les auteurs des travaux primés sont membres d'organisations internationales ou nationales qui collaborent activement avec le Département de l'Information ou avec l'un des centres d'information des Nations Unies.

Le prix décerné à chacun consiste en un voyage de trente jours (du 3 septembre au 1^{er} octobre 1953) au Siège des Nations Unies, dont l'objet est de faire connaître le fonctionnement du Secrétariat et des organes des Nations Unies qui seront alors en session.

Les lauréats du concours, huit hommes et deux femmes appartenant au groupe d'âge de 20 à 35 ans, sont:

M. *Cornelio Pop*, d'Argentine, membre de l'Association étudiante pour les Nations Unies de la Cité Universitaire et membre de la Y.M.C.A.

M. *Lucien de Groote*, de Bruxelles (Belgique), membre de l'Institut Belge des Sciences Politiques et du Centre Belge des Nouvelles Équipes Internationales.

M. *Manuel Valderrama Aramayo*, de La Paz (Bolivie), membre du Club de La Paz.

M. *Stanley L. Burke*, de Vancouver (Canada), membre de l'Association pour les Nations Unies et de l'Institut Canadien des Affaires Internationales.

M^{lle} *Altagracia Bautista*, de Ciudad-Trujillo (République Dominicaine) membre de la Fédération Nationale des Avocates.

M. *Ismar T. Kittani*, de Bagdad (Irak), membre du Club des Relations Internationales.

M. *Benjamin Salamon*, d'Israël, membre de l'Association pour les Nations Unies.

M. Je
de
M^{me}
ing
PA
M. Y
me
ter
Le
spéci
rovia
Ce
cours
ment
La s
intern
Cohe
form
schm
l'Adm
que
Stavr

Cat

L'ON
138
trava
nomi
leurs
de l'a
spéci
Le
que
vers
mati
de P
Le
servi
auto
des
Nati
de l'
à Pe
réfug
pour
Proc
men
tech
élarg
L
civili
suiv
Trav
et P

M. Jean-Charles Tibaldi, d'Italie, membre de l'Association pour les Nations Unies.
M^{me} Nancy Alison Alexander, de Wellington (Nouvelle-Zélande), membre de l'Association pour les Nations Unies.

M. Yusuf Buch, de Murree (Pakistan), membre de l'Institut des Affaires Internationales du Pakistan.

Le jury a décerné en outre un prix spécial à M. Augustus F. Caine, de Monrovia (Libéria).

Ce concours est le cinquième des concours littéraires organisés par le Département de l'Information des Nations Unies. La sélection finale a été faite par un jury international composé de M. Benjamin Cohen, secrétaire général adjoint à l'Information, président; de M. Arthur Goldschmidt, directeur des Programmes à l'Administration de l'Assistance Technique des Nations Unies; de M. V. J. G. Stavridi, directeur des services extérieurs

et des institutions spécialisées; de M. Henri Fast, sous-directeur de la presse et des publications; de M. Carlos Garcia-Palacios, sous-directeur de la radio; de M. William Agar, directeur adjoint des services spéciaux; et de M. Jean Dupuy, chef de la Section des organisations non gouvernementales, secrétaire du jury.

Avant que les textes fussent soumis au jury, des commissions nationales formées par les centres d'information des Nations Unies dans les pays où il existait de ces centres avaient procédé à une première élimination. Dans les autres pays, des commissions nationales furent créées par les associations nationales pour les Nations Unies ou par d'autres organisations s'intéressant à l'activité des Nations Unies. Cinquante commissions nationales de sélection ont été constituées pour le dernier concours, soit une augmentation de 32 p. 100 sur les années précédentes.

Catalogue des travaux de l'ONU et de ses institutions spécialisées

L'ONU vient de publier un catalogue de 138 pages qui renferme un tableau du travail accompli dans les domaines économique et social par les Nations Unies, leurs organismes de secours, le Bureau de l'assistance technique et les institutions spécialisées.

Le catalogue (Document E/2393) indique notamment les contributions des divers organismes et agences de l'ONU en matière d'aide à la Corée et aux réfugiés de Palestine.

Les travaux, études, publications et services techniques relevés en 1952, ou autorisés pour 1953, sont analysés dans des sections différentes consacrées aux Nations Unies: quatre agences de secours de l'ONU (Fonds international de secours à l'enfance, Haut Commissariat pour les réfugiés, Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Agence pour le relèvement de la Corée); Bureau de l'assistance technique — avec exposé du programme élargi; institutions spécialisées.

La section relative aux institutions spécialisées décrit les travaux des organismes suivants: Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations

Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, et Commission intérimaire de l'Organisation internationale du Commerce, dont le secrétariat dessert les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Un index permet de se reporter rapidement aux travaux effectués dans divers domaines: secours, santé, sécurité, commerce et développement économique. L'index, qui groupe les travaux sous des rubriques particulières et par noms d'organismes, présente une liste alphabétique des projets, depuis « aborigènes » jusqu'à « zoonoses ».

On peut se procurer des exemplaires du catalogue chez les dépositaires des publications des Nations Unies: *Columbia University Press*, 2960 Broadway, New-York; *Ryerson Press*, 299 ouest, rue Queen, Toronto; *Periodica Inc.*, 4234 de la Roche, Montréal (Québec); et *H. M. Stationery Office*, C.P. 569, Londres, S.E.1.

ALLOCUTION DE M. PEARSON À L'UNIVERSITÉ HARVARD

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant l'Association des Anciens de l'Université Harvard (Cambridge, Mass.), le jeudi 11 juin, 1953.

... Francis Parkman, dont les travaux ont contribué dans une si grande mesure au patrimoine historique du Canada et des États-Unis, avait dans sa jeunesse l'ambition d'écrire l'histoire de la forêt. Sa tâche eût été facile auprès de celle qui attendrait l'historien moderne désireux de démêler le fouillis inextricable des conspirations qui se trament dans la forêt internationale contemporaine. Nous vivons vraiment dans ce qu'on pourrait appeler une ère de conspirations.

Nous n'oublierons pas de sitôt certain complot ourdi dans les caves de Munich, qui prit des proportions monstrueuses et menaça d'empoisonner le monde entier avant d'être refoulé dans l'étroit abri de Berlin où Hitler conspira jusqu'à sa fin sordide, au milieu d'une cour grotesque dès lors marquée par le destin.

Notre époque connaît aujourd'hui la conjuration communiste, plus dangereuse encore parce que moins hystérique. Par son alliance avec l'impérialisme soviétique et ses menées secrètes sur tout le globe, elle est responsable d'une très grande partie de nos malaises et de nos craintes.

Le récit de ces conspirations tiendra une large place dans l'histoire de notre temps. Les historiens de demain devront aussi rappeler avec regret que certains de ceux qui ont tenté de dissiper la menace du complot communiste ont eu recours à des méthodes qui affaiblissent notre conception démocratique du droit et de la justice, et qui, en semant la division et la méfiance, risquent de détruire le sentiment de solidarité sur lequel doit se fonder la société des hommes libres. Pareilles méthodes font le jeu des communistes en fournissant à certains d'entre eux, dont l'activité est d'autant plus redoutable que leurs desseins et leurs accointances demeurent occultes, l'occasion de poser en victimes de la persécution et de l'hystérie. Ces gens-là incarnent eux-mêmes une sorte de conjuration.

A tous ces complots, dont la puissance émane des ténèbres, s'oppose la coopération constructive des personnes tolérantes et éclairées qui unissent leurs efforts au sein de sociétés comme celles dont votre université nous offre un exemple aussi illustre que réconfortant.

Ce n'est pas ici à Harvard, et en pareille occasion, qu'on peut oublier ce que la liberté — liberté personnelle et politique — doit à la conviction que la conquête du savoir est bonne en soi et doit être poursuivie à tout prix, quel que puisse en être l'aboutissement. Nous sommes réunis aujourd'hui sous la grande ombre de ces savants et de ces sages qui ont cru qu'en dépit des tourments qu'elle cause, cette conquête demeure la source mère de nos progrès et de nos réalisations. Ces hommes se sont appliqués toute leur vie à la tâche de démontrer que la raison peut résoudre les problèmes soulevés par la complexité croissante de l'organisation sociale et

économique et les déroutants progrès de la science. Ils ont travaillé à mettre en lumière cette idée que la tradition est le point de départ de tout progrès ordonné, et que sans elle notre vie perdrait beaucoup de son charme, et nos institutions politiques beaucoup de leur stabilité.

Je n'ai donc pas à discourir longuement sur le devoir qui incombe aux universités de favoriser la science exacte ainsi que la recherche libre et impartiale. Mais j'aimerais souligner l'obligation qu'elles ont d'encourager la tolérance et la magnanimité, dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée. Le combat contre ceux qui, pour renverser la société, abusent de la liberté qu'elle leur accorde doit être sans merci. Ils doivent s'attendre à subir les sanctions prévues par les lois mêmes qu'ils violent, et on doit les écarter des postes de confiance qu'ils pourraient exploiter à des fins déloyales. Cela cependant ne suffit pas. Les aptitudes de l'homme pour le bien comme pour le mal s'entremêlent si étrangement qu'on ne peut le juger seulement par ceux de ses actes qui le rendent justiciable des lois, ou en s'en tenant aux domaines de son activité sur lesquels l'État exerce un droit de regard.

Il y a plus de cent ans, Herman Melville écrivait: « Qu'il y ait ici-bas des coquins, des fous et des meurtriers, on ne saurait le nier; certains peuvent avoir le masque étroit et mesquin; mais l'homme, sur le plan idéal, est une créature si noble, si resplendissante et si rayonnante que ses semblables devraient s'empressement d'étendre sur tout ce qui peut le souiller leurs vêtements les plus somptueux. » Notre vie publique serait dangereusement appauvrie si nous devions jamais perdre complètement de vue cette générosité et cette humilité d'esprit. Il est alarmant de penser qu'une telle éclipse peut facilement se produire en un temps comme le nôtre, où l'établissement brutal et parfois indécent qui se pratique par la caméra, l'écran ou l'imprimé, ne se borne pas à exhiber les tares de l'homme mais va souvent jusqu'à lui en fabriquer de toutes pièces.

Le monde est ainsi fait que les hommes chez qui la flamme de l'esprit est la plus brillante se sentent souvent submergés par le nombre et méconnus. Cette élite ne se rencontre pas seulement dans nos universités. Melville a peut-être plus appris sur le balénière qui l'emportait vers les mers du Sud, qu'il ne l'aurait pu même à Harvard. Il arrive, nous le savons tous, que des illettrés soient plus sages que la plupart des professeurs. Ceux qui n'ont pas eu l'honneur de se voir décerner un diplôme *cum laude* devraient puiser là un motif de réconfort. Il y a peu d'endroits dans le monde où ce fait a été reconnu de façon plus concrète et plus pratique qu'ici; Harvard n'a cessé depuis ses débuts de donner un enseignement large et dégagé de tout formalisme oiseux.

En plus d'assurer la poursuite du savoir et la culture de la magnanimité, une université comme celle-ci est appelée à remplir maintes autres tâches sans lesquelles nous ne saurions survivre à nos épreuves actuelles. L'une, entre autres, consiste à cultiver ce qui m'a toujours paru constituer une qualité particulière de la pensée américaine dans ce qu'elle a de meilleur, je veux dire une conscience de la réalité du mal et du danger qui exclut cependant toute conception cynique ou même tragique de la vie. Aux États-Unis plus que partout ailleurs, ces deux attitudes ont été maintenues en équilibre. Je songe, par exemple, à William James, qui, après avoir sondé les abîmes de l'irrationnel, conservait intacte sa foi dans le pouvoir constructif de l'intelligence. Je pense au juge Holmes, qui aimait à répéter ce mot cruel: «Toute société repose sur des morts d'hommes»; on rapporte qu'il conserva jusqu'à sa mort la tunique qu'il portait lorsqu'il fut blessé à Balls Bluff; néanmoins, il appuyait toujours volontiers les expériences sociales qui lui paraissaient les plus utopiques. Tout en reconnaissant la dureté de la vie humaine et politique d'aujourd'hui, nous devons plus que jamais nous appliquer courageusement, avec une confiance obstinée dans l'avenir, à voir plus loin que ces réalités, et maintenir fermement notre regard dans la ligne de la vérité.

Si je m'arrête à cette admirable qualité de la pensée et de la vie américaines, c'est que nous vivons à une époque où la direction politique de votre pays en a besoin comme peut-être jamais auparavant. On n'estimera pas inconvenant, je l'espère, qu'un étranger, fût-il Canadien, touche ainsi à la politique et à l'action des États-Unis, dont dépend pour une si grande part le sort du reste du monde.

Votre pays, voué aux idéaux de la paix, du progrès et de la liberté sous le règne du droit, n'a pas recherché — ni refusé, Dieu merci! — la direction du monde libre, que lui ont imposée inéluctablement sa puissance et sa position dans le monde. Il assume cette responsabilité en étroite collaboration avec les peuples qui partagent ses idéaux et tendent aux mêmes buts, notamment avec les peuples de l'Atlantique et de l'Europe occidentale.

Pousser à la pointe du pistolet des alliés mornes et dociles et diriger des peuples libres et démocratiques, qu'on peut convaincre mais non pas contraindre, sont deux choses différentes.

Une direction semblable n'a jamais été mise à l'essai — encore moins réalisée — dans des circonstances comme celles que nous traversons, où le progrès scientifique et matériel dépasse de loin le développement social, politique et moral et où le fait de l'interdépendance dans un monde qui se contracte rend tout progrès solitaire presque aussi difficile et ingrat que la réclusion forcée.

Kipling, dans une époque de liberté plus grande, a pu écrire:

«Sur la voie de la géhenne comme sur celle du trône, celui-là court le plus vite qui court seul.»

On peut dire avec vérité qu'en 1953 cette sentence ne s'applique qu'à la première partie de la course. Pour atteindre les bons objectifs, nous devons avancer ensemble.

Toutefois, une coalition comme la nôtre ne peut avancer en bloc que si les parties se consultent et s'entendent à fond sur leurs programmes et leurs buts principaux. Elle doit ménager la liberté de ses membres tout en assurant l'action concertée et efficace de l'ensemble. Une telle conjoncture est extrêmement difficile à réaliser et n'est possible que si les décisions sont prises en commun à l'enseigne de la concession et du compromis; cette formule, nous avons appris à l'appliquer sur le plan national, de mauvaise grâce parfois, comme un élément essentiel de la liberté et de l'ordre.

Rançon et privilèges du rôle de chef

Dans cet esprit, le chef de file de la coalition a dû accepter, ce qui n'est pas toujours facile, la rançon aussi bien que les privilèges attachés au rôle de chef. Il se voit incompris et critiqué, éperonné par les uns et freiné par les autres. Tout cela l'oblige à user de cette patience, de cette tolérance et de cette magnanimité dont j'ai parlé et lui rappelle qu'en tirant les plumes de l'aigle les autres oiseaux reconnaissent l'ascendant qu'il a sur eux. C'est une chose que le lion avait apprise il y a longtemps au sujet de sa queue.

Les membres moins puissants de cette association ont aussi des devoirs et des obligations, notamment le devoir de reconnaître sans réserve la singulière responsabilité des États-Unis ainsi que leur prodigieuse contribution à notre effort commun. Le devoir aussi de se prêter à des concessions et à des compromis, en sacrifiant parfois leurs points de vue propres pour assurer l'unité de direction et d'action. Chaque membre de la coalition a le devoir d'assumer sa juste part de l'œuvre commune, au second plan s'il le faut et au risque parfois de passer inaperçu. Il n'y a rien de déshonorant à faire aux côtés des États-Unis la partie de second violon que, dans l'orchestre international, M. Gromyko attribuait dédaigneusement au Canada il y a quelques semaines, à New-York. Les seconds violons sont des instruments respectables, fort utiles lorsqu'il s'agit d'exécuter une symphonie. La honte serait, à mon avis, de cesser de jouer au milieu de la symphonie ou de lancer à contretemps des sons discordants.

Au reste, il importe de se rappeler que les pays de moindre importance ne sont pas nécessairement mieux avisés ou plus sages que les grands. Ils ne paraissent tels qu'en raison des conséquences limitées et relativement anodines de leurs méprises ou de leurs méfaits.

Les États-Unis ne sont pas dans ce cas, et c'est encore là pour eux une rançon du pouvoir. Toute erreur d'ordre politique, économique ou stratégique du colosse peut être préjudiciable, sinon fatale, à ses partenaires. Il ne faut donc pas vous étonner ou vous formaliser si l'admiration et la confiance que

nous inspire votre formidable puissance se teintent parfois d'une ombre d'inquiétude.

Si vous me permettez de m'exprimer en termes plus concrets, je dirai que cette inquiétude se manifeste, surtout aujourd'hui, à propos des faits d'ordre économique et de ce qui se produit en Extrême-Orient. C'est là que se concentrent les menaces les plus sérieuses contre l'étroite coopération qui doit régner au sein du bloc atlantique et du monde libre.

En ce qui concerne le premier ordre de faits, je me bornerai à dire — j'aimerais bien en dire davantage — que collaboration politique et conflit économique sont deux choses incompatibles.

Quant à l'autre danger, je me permettrai de développer quelque peu ma pensée.

Aspiration vers la liberté nationale

Depuis la seconde guerre mondiale, des forces nouvelles travaillent l'Extrême-Orient. Certaines d'entre elles répercutent les pulsations de la conspiration communiste internationale; d'autres procèdent surtout de l'aspiration vers la liberté nationale et une vie meilleure qui s'éveille chez des millions d'Asiatiques. Si nous, de l'Occident, ne savons nous entendre pour distinguer entre ces deux forces, qui exigent de notre part des attitudes différentes, notre collaboration dans cette partie du monde pourrait bien languir et disparaître à la joie et au soulagement des forces de Moscou et de Pékin qui, par tous les moyens, bons et mauvais, s'efforcent précisément d'en arriver là.

Il s'agit d'un danger réel, et non imaginaire, car il existe au sein de notre coalition une divergence de vues indiscutable quant à la signification des changements survenus en Asie et aux réactions qu'ils devraient provoquer chez nous. Cette divergence de vues touche, en fait, à des aspects fondamentaux de notre politique asiatique.

Nous sommes d'accord sur la nécessité de résister à l'agression militaire communiste lorsqu'elle a été formellement constatée par les Nations Unies, ou même, dans certaines circonstances, sans qu'elle ait été formellement constatée. Il va sans dire que des divergences de vues ne manqueront pas de se produire quand il s'agira de déterminer les moyens à prendre pour repousser une telle agression ainsi que la contribution de chacun des pays qui participeront à l'opération. Nous avons dans la Corée un exemple de ce genre de désaccord, qui peut être désagréable sans être fatal.

Pourtant, un dissentiment beaucoup plus grave risque de s'élever — il semble même qu'il se soit déjà élevé — quant à la nature et à l'importance de l'obligation collective que nous pouvons avoir de vaincre le communisme doctrinaire en Asie.

Certains estiment que le communisme asiatique est un ennemi implacable, indissolublement uni à Moscou, et qu'en toutes circonstances il est futile et dangereux de négocier avec lui. Par conséquent, soutiennent-ils, nous devons nous efforcer, par toutes les interventions gouvernementales possibles à

l'exclusion de la guerre ouverte, et même au risque d'entrer en guerre, de prévenir l'apparition de gouvernements communistes en Asie et, là où il en existe déjà, de les affaiblir et de les détruire. Il faudra peut-être, pour en arriver là, encourager et seconder activement les éléments anticommunistes des pays communistes et fournir un appui constant et ferme à tout régime hostile au communisme, quelle que soit la nature de ce régime ou la popularité dont il jouit dans son pays.

Il en est d'autres, par contre, simples particuliers, groupes et gouvernements, qui répudient complètement cette politique. D'après eux, le communisme asiatique, bien que beaucoup plus profond peut-être et plus sinistre qu'une simple "réforme agraire", est un mouvement social, économique et politique issu de conditions propres à l'Asie et qui est avant tout l'affaire des Asiatiques; une intervention directe de l'Occident ne saurait se justifier que si le communisme se traduit par une agression militaire. Ils estiment que notre obligation à cet égard a un caractère positif, non pas négatif: il ne faut pas intervenir contre le communisme asiatique, car l'intervention serait considérée en Asie comme du colonialisme occidental; mais il faut intervenir en faveur de la démocratie et aider les gouvernements asiatiques à édifier des institutions libres et stables qui puissent faire échec au communisme en améliorant le sort des millions d'orientaux indigents et sous-alimentés, mieux que ne saurait le faire le communisme. D'autre part, nous ne devons pas nous attendre à voir les gouvernements ou les peuples d'Asie adopter d'office nos attitudes d'occidentaux à l'égard de la guerre froide et de la conspiration du Kremlin.

Telles sont les deux thèses en présence. Chacune a ses défenseurs au sein de notre coalition occidentale. La seconde ne tient peut-être pas suffisamment compte du caractère agressif du communisme ni des efforts que font les États-Unis pour établir dans le Pacifique un système de sécurité qui respecte l'idéal démocratique. Mais je crois aussi, fermement, que la première de ces deux thèses ne peut pas servir de base à une action ou à une politique collective efficace. En effet, cette politique, il faudrait d'abord la mettre au point, puis la faire approuver par les Nations Unies ou par l'alliance nord-atlantique. Or, franchement, je ne vois aucune possibilité d'accord là-dessus.

Elle exigerait aussi que nous nous engageions à renverser les gouvernements communistes de la Corée du Nord et de Pékin au lieu de nous en tenir à vaincre l'agression militaire. Peu de pays de l'alliance occidentale sont disposés à accepter pareille obligation, surtout de la façon dont on la présente parfois dans votre pays.

Politique à l'égard du communisme asiatique

Si, comme nous l'espérons, la signature d'un armistice en Corée doit bientôt marquer la fin de l'agression dans ce pays, le

probl
du c
ment
semb
tique
sur d
Unies
Mais
égale
milita
d'Ext
non
puissi
de no
sache
teatic
mude
Les a
pas à
ront
se di
que c
concl
mais
d'une
gitati
laisser

M. De
taire
tenta
Unies
verse
millio

problème de notre politique générale à l'égard du communisme asiatique se fait extrêmement urgent. L'armistice de Corée sera vraisemblablement suivi d'une conférence politique sur la question coréenne et peut-être sur diverses questions connexes. Les Nations Unies prendront part à cette conférence. Mais les gouvernements communistes d'Asie également. Nous passons dès lors de l'aspect militaire à l'aspect politique des problèmes d'Extrême-Orient; souhaitons que, du côté non communiste des Nations Unies, nous puissions travailler à l'unisson. Saurons-nous, de notre côté, nous mettre d'accord? Je ne sache pas de sujet plus propre à retenir l'attention de la conférence tripartite des Bermudes qui doit avoir lieu prochainement. Les autres pays libres, qui ne participeront pas à cette conférence mais qui ne pourront ni se soustraire à ses conséquences ni se dissocier de ses conclusions, souhaitent que ces conséquences soient bonnes et ces conclusions sages, car nous devons désormais faire face aux problèmes politiques d'une Asie en pleine effervescence, dont l'agitation et les espoirs ne peuvent pas nous laisser indifférents.

J'ai déjà dépassé le temps de parole qu'on m'avait fixé, monsieur le Président, et je m'en excuse. Je lisais l'autre jour dans un journal américain, le *Philadelphia Bulletin*, que de nos jours les gens des Affaires étrangères parlent trop. C'est vrai. Le journal attribuait le fait à la mode du faux-col mou dans la tenue de cérémonie des diplomates, qui leur permet "de se faire aller la mâchoire sans obstacle".

"Autrefois, toujours d'après le même journal, quand un ambassadeur (et sans doute aussi un ministre des Affaires étrangères) ouvrait la bouche, les pointes de son faux-col empesé lui râclaient le menton, et il se rappelait qu'on ne peut pas dire une sottise sans ouvrir la bouche."

J'ai l'impression qu'aujourd'hui les pointes de mon faux-col sont quelque peu émoussées. Mais elles ont fini par m'atteindre le menton, ce qui me rappelle qu'après vous avoir dit encore une fois combien je suis sensible à l'honneur d'être des vôtres cet après-midi, je dois maintenant reprendre l'attitude silencieuse à la fois fière et modeste qui convient à un jeune diplômé de votre université.

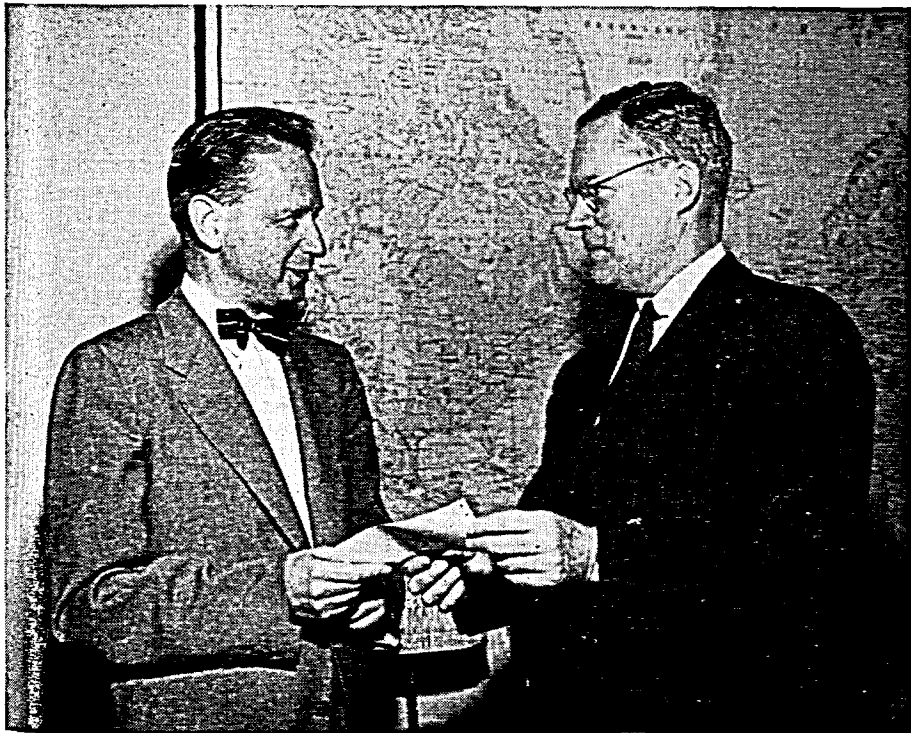


Photo: Nations Unies

LE CANADA CONTRIBUE AU FONDS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES

M. David M. Johnson (à droite), représentant permanent du Canada aux Nations Unies, remet au Secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, un chèque d'un montant de \$800,000 représentant la contribution du Canada pour 1953 au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. A la troisième Conférence de l'assistance technique, tenue le 12 juin, le Canada s'est engagé à verser au moins \$750,000 (dollars canadiens), à condition que l'ensemble des contributions atteigne 20 millions de dollars, plus des majorations proportionnées jusqu'à concurrence de \$850,000 si le chiffre global des contributions atteint l'objectif de 25 millions.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

Recueil des Traités 1952, N° 6: Échange de Lettres entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 15 et 16 avril 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1952, N° 12: Convention additionnelle à la Convention supplémentaire entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique pour l'extradition réciproque des malfaiteurs fugitifs, signée à Washington le 13 décembre 1900. Signée à Ottawa le 26 octobre 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1952, N° 13: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord au sujet de l'attribution de canaux de télévision, signées à Ottawa les 23 avril et 23 juin 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1952, N° 15: Échange de Notes entre le Canada et la Nouvelle-Zélande constituant un accord modifiant l'Accord du 16 août 1950 relatif aux services aériens reliant les deux pays, signées à Wellington le 29 septembre 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 3: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la coordination de la défense passive, signées à Washington le 27 mars 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 4: Échange de Lettres entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord concernant le renouvellement de l'Arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 15 et 16 mars 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 5: Échange de Notes entre le Canada et la Turquie constituant un accord relatif à la délivrance de visas pour plusieurs passages aux représentants diplomatiques et aux fonctionnaires. La Note canadienne a été signée à Ottawa le 9 février 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 9: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la disposition des biens en surplus des États-Unis sis au Canada, signées à Ottawa les 11 et 18 avril 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 11: Échange de Notes entre le Canada et l'Irlande comportant un accord modifiant l'annexe à l'accord relatif aux services aériens, signé le 8 août 1947, signées à Dublin le 9 juillet 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 19: Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni comportant un Accord étendant à certains territoires coloniaux l'accord relatif aux doubles impositions, intervenu le 5 juin 1946 entre le Canada et le Royaume-Uni, signées à Ottawa les 27 juillet et 14 août 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 25: Échange de Notes entre le Canada et l'Inde mettant officiellement en vigueur la Déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique de l'Inde sur une base coopérative, signées à la Nouvelle-Delhi le 10 septembre 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1951, N° 29: Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé à Ottawa le 29 juin 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1950, N° 17: Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume, signées à Ottawa les 22 et 24 février 1950. Textes anglais et français (prix: 25c.).

a) Pu
Com
tra
19
do
30
se
Étua
Or
E
ve
tic
éc
Prati
po
do
25
ses
Rapp
Un
le
pp
(P
mé
Fond
le
Co
le
IC
offi
6A
Résol
sei
avr
E/
ver
plé
Étud
rop
blé
Ge
15
19
* On p
Toron
des N
Room
Toron
Libra
sité d
sont f
des v
Period
et doc
janvie
† La ve
d' "A

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient — Rapport annuel (9 février 1952 - 14 février 1953); le 2 mars 1953; document E/2374, E/CN.11/372; 43 pp.; 30c.; procès-verbaux officiels: quinzième session, supplément N° 6.

Étude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient 1951; le 31 juillet 1952; document E/CN.11/345; 385 pp.; \$2.50; numéro de vente: 1952.II.F.2 (Publication des Nations Unies, Département des questions économiques).

Pratiques commerciales restrictives — Rapport du Comité spécial; le 30 mars 1953; document E/2380, E/AC.37/3; 22 pp.; 25c.; procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 11.

Rapport sur un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique; le 18 mars 1953; document E/2381; 67 pp.; 50c.; numéro de vente: 1953.II.B.1 (Publication des Nations Unies, Département des questions économiques).

Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance — Rapport spécial du Conseil d'administration (25 mars 1953); le 21 avril 1953; document E/2409, E/ICEF/226; 5 pp.; 10c.; procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 6A.

Résolutions de la quinzième session du Conseil économique et social (31 mars - 28 avril 1953); le 12 mai 1953; document E/2419; 32 pp.; (bilingue); 30c.; procès-verbaux officiels: quinzième session, supplément N° 1.

Étude sur la situation économique de l'Europe depuis la guerre — État des problèmes et nouvel examen des perspectives; Genève, février 1953; document E/ECE/157; 431 pp.; \$3.50; numéro de vente: 1953.II.E.4.

† *Septième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies; Genève, 1953; 475 pp.; \$2.50.*

Le travail dans le monde, 1953 — (Rapport du Directeur général de l'OIT); (Rapport I de la 36^e session, Genève, 1953; Genève, 1953; 151 pp.

† *La sécurité dans les mines de charbon — Volume I: Organisation sur le plan national et international; Genève, 1953; 293 pp.; \$1.50 (Études et Documents, Nouvelle série, N° 33).*

UNESCO avant-projet — Avant-projet du Siècle permanent de l'UNESCO; Paris, le 2 avril 1953; document 2 XC/2; 16 pp.

Compte rendu des recherches effectuées sur l'hydrologie de la zone ARIDE (programme de la zone Aride — I); UNESCO, Paris 1952; 217 pp.; \$4.50.

Le concept de RACE — Résultats d'une enquête (La question raciale devant la science moderne); UNESCO, Paris 1953; 113 pp.; 50c.

Bulletin officiel (UNESCO), volume V, N° 2, mai 1953; Paris; pp. 49-80.

Rapport financier de l'OMS, 1^{er} janvier — 31 décembre 1952 — Supplément au Rapport annuel du Directeur général pour 1952 et Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée mondiale de la santé; Genève, avril 1953; 85 pp.; 50c.; Actes officiels de l'OMS, N° 47.

b) Documents photocopiés:

Rapport de l'Organisation météorologique mondiale pour 1952 (avec des indications sur le travail accompli jusqu'en mars 1953); le 25 mai 1953; document E/2428; 58 pp. et annexes I-III.

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; le 14 mai 1953; document E/2432; 28 pp. et annexe « A », 3 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg), et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 37 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires extérieures".

† La version anglaise ne sera disponible que lorsque l'avis en sera donné dans un numéro ultérieur anglais d' "Affaires extérieures".

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada) les textes suivants, qui ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Five Years of Health Progress - Cinq années de progrès dans le domaine de la santé (en anglais seulement), allocution de M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, prononcée à la réunion biennale du Conseil des hôpitaux du Canada, à Ottawa, le 19 mai 1953 (N° 53/23).

Petrochemicals in the Canadian Economy - Les dérivés du pétrole dans l'économie canadienne (en anglais seulement), allocution de M. Robert-H. Winters, ministre des Res-

sources et du Développement économique, prononcée à l'inauguration de l'usine de transformation du pétrole BA-Shawinigan Ltd., à Montréal-Est (Québec) (N° 53/27).

Les promesses du Nord, allocution du major-général H.-A. Young, sous-ministre des Ressources et du Développement économique et commissaire des Territoires du Nord-Ouest, prononcée à la réunion annuelle de l'Association des Manufacturiers canadiens, à Toronto, le 28 mai 1953 (N° 53/28).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

L'unité du monde libre, allocution du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. D. Wilgress, prononcée à l'assemblée annuelle de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), le 19 mai 1953 (N° 53/22).

Le Canada et l'OTAN, allocution du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. D. Wilgress, prononcée devant la Chambre de Commerce de Vancouver (Colombie-Britannique), le 20 mai 1953 (N° 53/24).

Discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Foire internationale du Canada, à Toronto (Ontario), le 1^{er} juin 1953 (N° 53/25).

Le Commonwealth, nouveau trait d'union entre l'Orient et l'Occident, allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée à l'Université de

l'Orégon, à Eugene (Orégon, E.-U.), le 25 mai 1953 (N° 53/26).

Les questions d'Extrême-Orient, allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée devant le Men's Canadian Club de Vancouver (Colombie-Britannique), le 27 mai 1953 (N° 53/29).

Allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée devant l'Association des anciens élèves de l'Université Harvard, à Cambridge (Massachusetts, E.-U.), le 11 juin 1953 (N° 53/30).

Allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, à la collation des grades du Collège Dartmouth, à Hanover (New-Hampshire, E.-U.), le 14 juin 1953 (en anglais seulement) (N° 53/31).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Août 1953

N° 8

	PAGE
A travers les villages de l'Inde.....	242
Le Service extérieur du Canada.....	247
La Foire internationale du Canada.....	254
Accords en matière de visas.....	260
L'annonce de la signature d'un armistice en Corée.....	261
Nominations et mutations.....	261
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	262
Représentants du Canada à l'extérieur.....	263

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

**Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada**

ures,
nique,
e de
migan
3/27),
u ma-
e des
nique
Nord-
lle de
diens,
)
le 25
allocu-
s exté-
devant
couver
1953
ix Af-
ronon-
élèves
(Mas-
No 53/
crétaire
colla-
outh, à
14 juin
1).

ie, 1953

A travers les villages de l'Inde

Par Escott Reid,* haut commissaire du Canada dans l'Inde

IL m'a été donné récemment de visiter, avec ma femme et ma fille, au cours d'une randonnée d'une quinzaine de jours, certains villages de l'Uttar Pradesh situés non loin d'Agra et d'Etawah.

Depuis notre arrivée, à la fin de l'an dernier, nous projetions toujours de prendre contact avec la campagne indienne. Nous l'avions, il est vrai, entrevue depuis le train qui nous amenait de Bombay et au cours de brèves excursions près de la Nouvelle-Delhi; mais nous savions, pour en avoir fait l'expérience au Canada, que ce n'est pas dans les localités avoisinant les voies ferrées, les grandes routes et les grandes villes que l'on peut se former une juste idée de la vie des campagnes. C'est donc au cœur même des régions rurales que nous voulions pénétrer, seule façon pour nous de comprendre l'âme du pays.

Je désirais aussi décrire à mes collègues d'Ottawa les milieux villageois où vivent 80 p. 100 des Indiens. Permettez-moi de signaler ici que, sous le régime du plan de Colombo, le Canada collabore à hâter le développement économique de l'Inde. Mon pays affecte chaque année environ 70 millions de roupies à des projets de mise en valeur sur lesquels s'est arrêté au préalable le choix des deux gouvernements. Mais l'application du Plan pose à Ottawa un problème particulièrement difficile en ceci, que très peu de nos fonctionnaires connaissent de façon concrète l'économie rurale de l'Inde.

En dehors des sentiers battus

Durant notre tournée, nous avons logé dans les bungalows des inspecteurs de canaux, longeant les voies d'eau plutôt que les grandes routes, tantôt en jeep tantôt en camion. Souvent, et c'est l'un

des souvenirs les plus agréables que nous gardons de notre voyage, nous avons dû marcher à travers champs, de village en village. Dans chacune des quinze localités que nous avons visitées, nous avons reçu un accueil souriant et cordial, dont la dignité et la courtoisie nous ont profondément touchés.

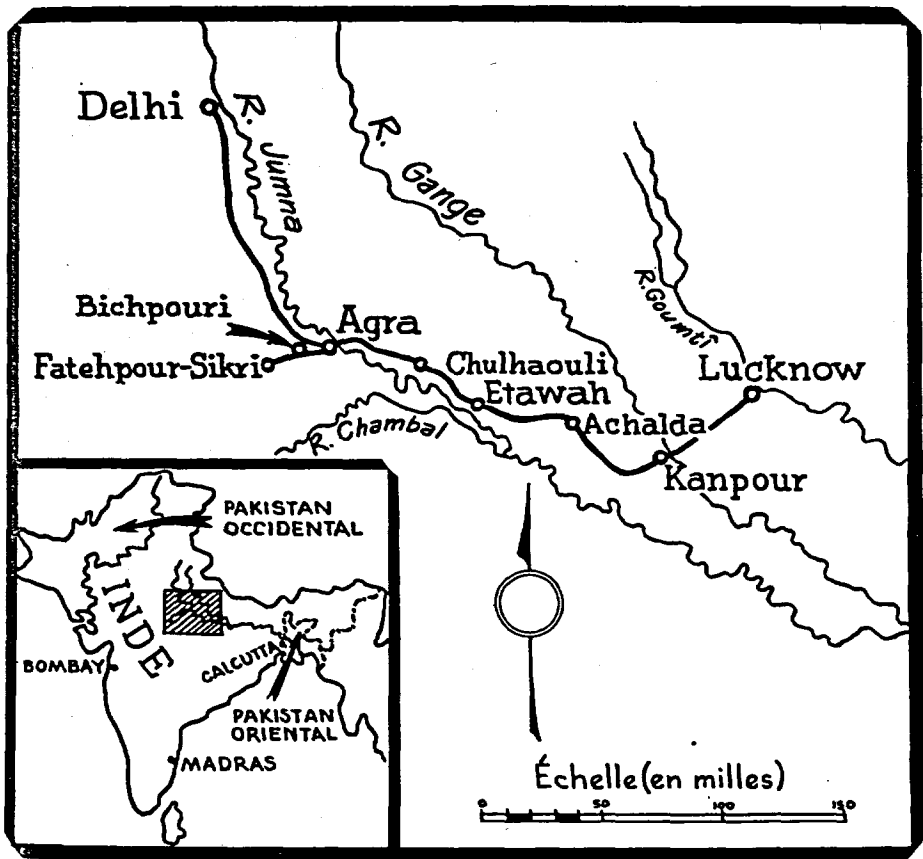
Nous avons eu l'occasion d'assister à une réunion du comité exécutif d'un panchayat de village, vieille institution démocratique. On élisait à ce moment-là les membres de deux comités, chargés respectivement de l'utilisation des terres et de l'établissement de certains plans. Nous avons également assisté, sur une plateforme installée devant une maison, à un cours du soir destiné aux adultes illettrés. Je n'oublierai jamais cette nuit étoilée ni le jeu de la lumière et des ombres autour de la lanterne.

Nous avons passé une matinée à une ferme-école et visité deux centres d'apprentissage de la main-d'œuvre villageoise, puis deux écoles secondaires d'agriculture où garçons et filles, en plus d'apprendre les matières ordinaires, se livrent à des travaux pratiques dans les champs qui dépendent de l'école. Dans un village sur deux de ceux que nous avons visités, il semblait y avoir une école primaire construite de la veille; les paysans étaient fiers de nous dire qu'elle était le fruit, non d'une subvention de l'État, mais de contributions volontaires en espèces, en matériaux et en main-d'œuvre.

On nous conduisit au petit village de Taiabpou, que ses habitants auront rebâti complètement d'ici deux ans; nous promîmes à ces valeureux artisans que nous reviendrions fêter avec eux l'achèvement des travaux. La ferme collective d'Asokpou nous a vivement intéressés.

Nous avons ensuite pénétré dans le terrible désert qui s'étend entre les rivières Junna et Chambal. Dans la « Forêt du pêcheur », qui avoisine Etawah, nous avons vu comment on s'efforce de fertiliser ce désert. Nous avons parcouru une

*M. Reid a visité il y a quelque temps, en compagnie de son épouse et de sa fille, quelques villages de l'Uttar Pradesh situés près d'Agra et d'Etawah, dans le centre-nord de l'Inde. A son retour, il prononça à la Radio panindienne une allocution dont il a tiré le présent article.



Carte-croquis indiquant l'itinéraire suivi par M. Reid lors de sa randonnée parmi les villages indiens de la province d'Uttar Pradesh.

vingtaine de milles sur les 5,000 milles de nouvelles routes que les paysans de l'Uttar Pradesh ont construites eux-mêmes, en donnant leur travail, au cours de la « Semaine de la République ».

Impressions

Quelles impressions avons-nous rapportées à la Nouvelle-Delhi? D'abord l'amour de la campagne indienne, qui allie au charme de nos prairies canadiennes celui des paisibles canaux de la campagne anglaise. Les souvenirs que j'en garde sont imprégnés de couleurs, de parfums et de musique: lumière dorée des matins et des soirs, tapis d'or des champs de moutarde, parfum des champs de pois et de moutarde en fleur, savou-

reuse odeur du jus de canne à sucre en ébullition, canaux bordés d'arbres, ombres qui s'allongent au crépuscule et à l'aube, cloches des chars à bœufs, chants joyeux des paysans, qui montent des champs le jour ou des villages le soir.

Notre visite nous a appris à respecter la sagacité du villageois. Nous savions que le paysan indien est essentiellement prudent, parce qu'il est sans cesse menacé de famine, mais ce qui nous a le plus impressionnés, ce n'est pas tant sa prudence que son empressement à adopter de nouvelles méthodes, de nouvelles sortes de semences ou d'instruments dès qu'il a effectivement constaté, à la ferme-école du village, que les nouveaux procédés assurent des récoltes plus abondantes.



Menuisier au travail dans un petit village de la province d'Uttar Pradesh.

Économie rurale

Nous avons causé avec une trentaine de fonctionnaires chargés de développer l'économie rurale. Tous déploient un zèle extraordinaire et font preuve d'un grand sens commun dans leur façon d'aborder les problèmes de tous les jours. C'est ainsi que, loin de mépriser la résistance instinctive du villageois au changement, ils considèrent cette attitude comme l'un des facteurs négatifs dont ils doivent tirer parti dans l'accomplissement de leur tâche. Au lieu de s'attendre que le fermier accepte sur-le-champ l'instrument le plus moderne, ils lui proposent de nouveaux instruments qui marquent une amélioration sur ceux qu'il connaît déjà sans en être trop différents.

On m'a dit dans l'Uttar Pradesh que la plupart des cultivateurs utilisent dans bien des cas deux fois trop de semences et qu'en les économisant ils récolteraient davantage. Mais les agronomes ne cherchent pas à obtenir du premier coup une réduction de 50 p. 100; ils procèdent graduellement, afin que le cultivateur constate lui-même les résultats, d'une étape à l'autre.

Dans le petit village qui est en voie de reconstruction, les fonctionnaires n'insistent pas pour que les fenêtres soient percées au niveau normal. Les paysans ne sont pas habitués aux fenêtres qui donnent sur la rue, car ils s'imaginent qu'elles attirent les voleurs en permettant aux passants de voir ce qu'il y a dans la maison. Tenant compte de cette

crain
seill
dans
fond
dém
C
réali
des
adul
sionn
ont
d'un
mod
On c
tend
soirs
leçon
à cet
des c
chan
la ré
Ram
pilul
en g
élève

Beso

Da
tous
teur
soud
diver
éleva
tural
100,0
s'agit
25,00
recru
un p
pens
16,0
déjà
Ques
Je
l'Ind
dans
les c
Aprè
com
la sc
pend
pays
quin
ver,
cole

crainte, les directeurs des travaux conseillent aux gens d'aménager les fenêtres dans la pièce de derrière, près du plafond, et de les protéger par un grillage démesurément lourd.

Ces exemples démontrent l'attitude réaliste des dirigeants. La mise en œuvre des programmes d'enseignement des adultes m'a aussi singulièrement impressionné. Quatre mois durant, des classes ont lieu chaque soir sous la direction d'un villageois rompu aux méthodes modernes d'enseignement des illettrés. On connaîtrait mal les paysans si l'on attendait d'eux qu'ils viennent tous les soirs, pendant quatre mois, écouter des leçons forcément monotones. Pour obvier à cette difficulté, on ouvre les classes par des chants religieux et on les clôt par des chansons et des danses populaires ou par la récitation psalmodiée de versets du Ramayana. Mais, même si l'on dore la pilule, les examens restent difficiles et, en général, la moitié seulement des élèves les passent.

Besoin de fonctionnaires

Dans l'Uttar Pradesh, il faut pour tous les quatre ou cinq villages un moniteur capable d'aider les paysans à résoudre les problèmes qui se posent dans divers domaines: hygiène, instruction, élevage, ensemencements, méthodes culturelles, etc. Comme il y a plus de 100,000 villages dans l'Uttar Pradesh, il s'agit de s'assurer les services de quelque 25,000 moniteurs. Or il est impossible de recruter et de former à brève échéance un personnel aussi considérable. On dispense donc des cours spéciaux aux 16,000 fonctionnaires de l'État qui sont déjà sur les lieux à divers autres titres. Question de simple bon sens, à mon avis.

Je savais déjà, avant de venir dans l'Inde, que 83 p. 100 de la population vit dans 560,000 villages et que c'est dans les campagnes que bat le cœur du pays. Après mon arrivée, je me suis rendu compte, comme jamais auparavant, que la solution des problèmes de l'Inde dépend de son économie rurale et que le paysan est vraiment le pivot du Plan quinquennal. J'ai compris que, pour relever, comme il se doit, la production agricole, il faut introduire dans l'économie

statique des villages des éléments dynamiques, réveiller le paysan de sa léthargie séculaire et libérer les virtualités immenses qui sommeillent en lui. Après avoir conquis la liberté politique et créé une nouvelle nation, l'Inde aborde une autre phase de sa révolution pacifique: la réorganisation sociale et économique des villages.

C'est d'un article paru à la fin de décembre dans *l'Economist*, de Londres, que j'ai extrait l'idée que « le paysan est le pivot du Plan quinquennal ». Cette étude du plan m'a fort impressionné quand, une fois rentré chez moi, j'en ai repris la lecture.

Destin de l'Inde

L'auteur affirme d'abord que l'Inde joue présentement son destin. Sa révolution se fait juste à côté de celle de la Chine. Une concurrence pacifique se poursuit donc entre « les deux foyers de civilisation les plus peuplés et les plus anciens que le monde ait jamais connus ». La Chine a embrassé le communisme et le totalitarisme, et « si elle marche sur les traces de la Russie, elle arrivera au progrès économique à force de coups de trique ».

En adhérant aux principes de la démocratie libérale, les Indiens ont renoncé librement à assurer leur salut économique par de tels raccourcis. Ils sont déterminés à progresser dans le cadre d'une société tolérante et respectueuse des valeurs humaines. Pénétrés de l'idée qu'une nation peut fort bien, tout autant qu'une personne, gagner l'univers et perdre son âme, ils ont décidé de ne pas renoncer à leurs nobles traditions.

On a souvent dit que le Canada est pour les jeunes une terre d'avenir. C'est un fait, mais il me semble que l'Inde ouvre à la jeunesse des perspectives plus brillantes encore. Ce qui m'a le plus frappé pendant mon voyage, c'est le rôle-clef que sont appelés à jouer, dans un avenir immédiat, le fonctionnaire local, et, dans un espace de temps beaucoup plus long, l'instituteur rural. Les 500,000 villages de l'Inde ont besoin de plus de 100,000 fonctionnaires locaux et de centaines de milliers d'instituteurs. Le succès de cette révolution économique et sociale exige que ces milliers de postes

soient remplis par les plus brillants et les plus dévoués des jeunes gens et jeunes filles de l'Inde. Il n'existe pas au monde de tâche plus exaltante pour un jeune homme ou une jeune fille que celle de travailler, à titre de fonctionnaire ou d'instituteur, à poursuivre dans ces villages une révolution pacifique, libérale et démocratique.

Grande aventure

En rentrant à la Nouvelle-Delhi, j'ai cherché une formule propre à traduire ce que j'avais lu dans les physionomies des

fonctionnaires et des instituteurs. Mes efforts sont restés vains jusqu'à ce que j'entende le Premier ministre de l'Inde parler à la Chambre du peuple du progrès réalisé. M. Nehru disait: « L'émotion me saisit à la pensée du tournant dramatique que marque pour l'Inde cette vaste entreprise, de la grande aventure dans laquelle le pays s'est engagé et des difficultés formidables qu'il affronte sans cesse ». Eh bien! ce que j'ai vu se refléter sur les traits des fonctionnaires et des instituteurs indiens, c'est l'intime conviction qu'ils ont de participer effectivement à une « grande aventure ».



La résidence du haut commissaire du Canada à la Nouvelle-Delhi, avec chancellerie contiguë à droite.

Le

DEPU
diale,
du Ca
même
des A
autres
les lo
sumée
tion et
à part
Canad
la Déf
défens
la Cit
que d
être so
des re
collabo
sions c
nistère
vent
Toute
Affaire
directe
de tou
entre l
gouver
jet des
il app
faire
tion d
ment

Attrib
Sou
aux A
avec u
de me
veille
verner
étrang
Gouve
cerne
accord
cessite
dues,
plus d
premi
de pa

Le Service extérieur du Canada

Travail du ministère des Affaires extérieures

DEPUIS la fin de la seconde guerre mondiale, l'étendue et la diversité des intérêts du Canada dans le monde se sont énormément accrues. C'est sur le ministère des Affaires extérieures et sur certains autres ministères fédéraux que retombent les lourdes responsabilités nouvelles assumées dans ce domaine par la population et le Gouvernement du Canada. Mis à part les représentants diplomatiques du Canada, les ministères du Commerce, de la Défense nationale, de la Production de défense, de l'Agriculture, du Travail, de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que de la Santé nationale et du Bien-être social ont, pour leurs propres fins, des représentants à l'étranger. Ceux-ci collaborent généralement avec les missions diplomatiques ou consulaires du ministère des Affaires extérieures, dont souvent même ils font partie intégrante. Toutefois, c'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures qui est le ministre directement responsable de la « conduite de toutes les communications officielles entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de tout autre pays au sujet des affaires extérieures du Canada »; il appartient donc au ministère des Affaires extérieures de coordonner la gestion de tous les intérêts du Gouvernement canadien à l'étranger.

Attributions du Ministère

Sous la direction du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le Ministère, avec un personnel de plus d'un millier de membres à Ottawa et à l'étranger, veille aux rapports officiels entre le Gouvernement canadien et les gouvernements étrangers et applique la politique du Gouvernement canadien en ce qui concerne les autres pays. Il faut conclure des accords internationaux, dont plusieurs nécessitent des négociations longues et ardues. Ces accords couvrent les sujets les plus divers: il s'agit tantôt de matières de première importance comme les traités de paix ou le pacte de l'Atlantique-Nord,

tantôt de questions de moindre importance telles que les facilités de voyage accordées aux troupes canadiennes en permission à l'étranger. A l'extérieur, les diplomates canadiens ont pour tâche de renseigner les autres gouvernements sur les intérêts et les points de vue de leur pays concernant une foule de sujets. Par exemple, quand un gouvernement étranger envisage des mesures législatives, ou autres, susceptibles d'avoir des répercussions au Canada, ils veillent à ce qu'il sache exactement à quoi s'en tenir sur les incidences canadiennes de ces mesures.

Une autre tâche importante du Ministère consiste à recueillir et interpréter les renseignements relatifs à l'activité des autres gouvernements, en particulier dans la mesure où elle intéresse le Canada. Les missions des Affaires extérieures réunissent cette documentation, qui est ensuite analysée et résumée à Ottawa, où le ministre la présente au cabinet et aux autres ministères et organismes gouvernementaux. C'est sur ces données que le Gouvernement fonde sa politique extérieure et les éléments de sa politique intérieure qui dépendent des conditions observées à l'étranger.

Principe de collaboration

Pour diffuser des renseignements sur le Canada, son histoire, son économie et son mode de vie, le ministère des Affaires extérieures collabore avec l'Office national du film, la Société Radio-Canada, le ministère du Commerce, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et divers autres ministères ayant des intérêts à l'étranger. Il se tient aussi en étroite liaison avec les maisons de commerce et les organisations bénévoles qui ont des ramifications dans d'autres pays. Les bureaux de l'extérieur, dans la mesure où ils en ont le temps et les moyens, assurent les services d'information voulus pour satisfaire la curiosité de ceux qui s'intéressent véritablement au Canada et aux choses canadiennes. Le but de cette activité est de retenir l'attention des po-

pulations étrangères sur les affaires canadiennes, de les leur faire mieux comprendre et de leur fournir, par tous les moyens possibles, un tableau complet et véridique de la vie canadienne.

Une dernière partie importante de l'activité du Ministère au Canada et à l'extérieur est le travail consulaire. Chaque bureau diplomatique a des fonctionnaires dont le rôle est à la fois consulaire et diplomatique. Ils ont pour tâche d'aider les milliers de Canadiens qui voyagent à l'étranger, en leur délivrant des passeports ou en évacuant ceux d'entre eux que des troubles politiques mettraient en danger. Ils doivent toujours être prêts à secourir le missionnaire, le voyageur en détresse, le soldat en permission ou le marin du commerce. Bref, les agents consulaires protègent les intérêts des citoyens canadiens à l'étranger.

Organisation du ministère des Affaires extérieures

Le Ministère est dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le chef permanent de ses services est le sous-secrétaire d'État (sous-ministre), qui est le conseiller principal du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est secondé par un sous-secrétaire d'État suppléant et par trois sous-secrétaires d'État adjoints, et il a pour conseillers les hauts fonctionnaires qui dirigent les diverses divisions du Ministère. Les chefs de division sont secondés par des agents du service extérieur, par des fonctionnaires administratifs et par un personnel subalterne de commis, sténographes et dactylographes. Lorsqu'ils sont en poste à l'étranger, les agents du service extérieur au titre diplomatique sont appelés officiellement ambassadeur, ministre, conseiller, premier, deuxième ou troisième secrétaire, et au titre consulaire, consul général, consul ou vice-consul.

Administration centrale

Le travail du Ministère à Ottawa est réparti entre dix-sept divisions que l'on peut grouper, d'après la nature de leurs fonctions, en trois catégories: politique, organique et administrative. Il y a cinq divisions politiques: Américaine, Commonwealth, Européenne, Extrême-Orient et Nations Unies; huit divisions organi-

Le nombre des organismes internationaux dont le Canada est membre a tellement augmenté ces dernières années qu'en 1952 notre pays a dû se faire représenter à près de 150 de leurs conférences et réunions. La plus importante, bien entendu, a été l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle le Canada a dû parfois envoyer des délégations qui comptaient jusqu'à une cinquantaine de personnes. Le Canada fait partie d'autres organismes internationaux de divers genres: Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, UNESCO et Conseil de l'Atlantique-Nord. Les autres ministères qui s'intéressent aux travaux de certains de ces organismes sont aussi représentés dans les délégations que le Canada envoie à ces réunions.

ques: Consulaire, Liaison avec la Défense (1) et (2), Économique, Information, Juridique, Recherches et rapports historiques, et Protocole; et quatre divisions administratives: Cadres et organisation, Finances, Personnel, Propriétés et fournitures.

Divisions politiques

Quatre des cinq divisions politiques, comme leurs noms l'indiquent, sont organisées principalement en fonction de telle ou telle région géographique du globe. Grâce aux rapports fournis par les bureaux situés dans chacune de ces régions et à la documentation puisée à de nombreuses autres sources, — rapports officiels, journaux, radio, état du commerce international, représentants des autres pays au Canada, autres services de l'État et, bien entendu, autres divisions du Ministère, — les divisions politiques étudient de façon suivie les événements internationaux. Grâce à cette analyse continue, elles peuvent tenir le ministre et, par son intermédiaire, le cabinet, au courant de tous les événements mondiaux importants. Elles le conseillent sur la politique extérieure et l'aident à élaborer les mesures qu'il juge nécessaires pour s'accommoder aux vicissitudes du mouvement international.

Co
la D
une
fonce
visio
les c
et à
obse
des
du s
nistr
l'Ass



La chancellerie de l'ambassade du Canada à Washington (D.C.), É.-U.

Considérée à un certain point de vue, la Division des Nations Unies n'est pas une division politique géographique; ses fonctions, analogues à celles des autres divisions politiques, s'exercent surtout dans les domaines propres aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées. Elle observe l'allure des événements au sein des Nations Unies et, par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'État, conseille le ministre sur la ligne de conduite à suivre à l'Assemblée générale et ailleurs.

Divisions organiques

La Division consulaire est chargée de toutes les affaires consulaires, y compris la délivrance et le contrôle des passeports canadiens et autres titres de voyage, ainsi que de l'octroi et du refus des visas d'entrée au Canada. Ses fonctions embrassent aussi divers autres domaines, notamment les expulsions d'étrangers, l'aide aux Canadiens en détresse à l'extérieur, la surveillance des voyages, les problèmes

particuliers aux marins du commerce, le rapatriement de certains Canadiens et l'administration des sépultures militaires. La Division consulaire travaille en étroite collaboration avec les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Transports, de la Santé nationale et du Bien-être social, et du Travail.

La Division du protocole s'occupe de tout ce qui concerne le protocole diplomatique, la préséance et les privilèges et immunités. Elle prépare les lettres de créance des représentants diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger et examine celles des représentants des autres pays au Canada.

La Division juridique s'occupe de tous les aspects juridiques des relations du Canada avec les autres pays et avec les organismes internationaux. Son travail, qu'elle accomplit généralement en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, consiste à étudier tous les aspects constitutionnels des initiatives internationales, à préparer les documents qui servent de base aux négociations internationales et à donner leur forme définitive aux accords et aux traités.

La Division économique donne ses soins aux aspects financiers, commerciaux et économiques des relations extérieures du Canada. Elle est donc chargée du travail du Ministère qui concerne les accords commerciaux, les avoirs étrangers au Canada et les avoirs canadiens à l'étranger, les programmes d'assistance aux pays étrangers, les prêts à l'étranger, et les problèmes que posent la balance des comptes et les changes. De cette division relèvent aussi l'aviation civile internationale, les télécommunications et la marine marchande. La coordination de la politique économique exige une collaboration constante avec d'autres services de l'État, et particulièrement avec les ministères des Finances et du Commerce. La participation du Canada aux travaux de certains organismes économiques internationaux est aussi du ressort de cette division.

La Division de l'information fournit à nos bureaux de l'étranger des renseignements sur le Canada que ces bureaux, à leur tour, adaptent aux exigences de la presse, de la radio et des autres moyens de diffusion propres aux diverses régions. Elle coordonne dans les pays étrangers le

travail des services d'information des autres organismes gouvernementaux et assure les facilités voulues aux correspondants étrangers et aux représentants culturels qui visitent le Canada. Au Canada même, elle tient à la disposition du public des renseignements d'intérêt actuel et des ouvrages de références sur les affaires internationales et la politique extérieure du Canada.

Divisions administratives

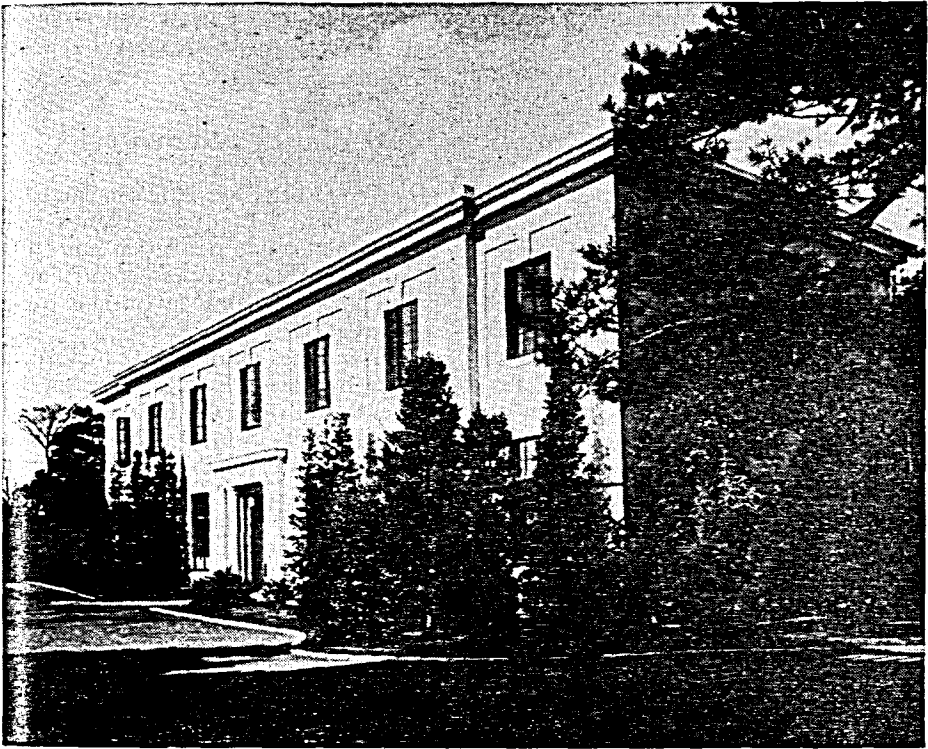
Les divisions de liaison avec la Défense coordonnent les travaux du Ministère qui intéressent la défense. L'une de leurs tâches les plus importantes découle de la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et nécessite une étroite coordination entre les décisions du Ministère et celles du ministère de la Défense nationale.

La Division du personnel, en collaboration avec la Commission du service civil, veille au recrutement et à l'avancement des employés du Ministère. Elle règle les mutations de personnel, soit au sein de l'administration centrale, soit dans les bureaux de l'extérieur, et initie à leur travail les nouveaux employés, et à leurs nouvelles fonctions ceux qui vont partir pour l'étranger.

La Division des cadres et de l'organisation s'occupe des questions suivantes: salaires, traitements, allocations, caisse de retraite, congés et assiduité. De plus, elle assure les communications entre Ottawa et les bureaux de l'extérieur, la distribution du courrier, le classement des dossiers, de même que la publication et la révision des règlements et instructions administratifs.

La Division des finances contrôle toutes les dépenses du Ministère et, d'après les estimations de chaque division, établit les crédits qui sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil des ministres et du Parlement. La comptabilité de l'administration centrale et celle des bureaux de l'extérieur ressortissent également à son contrôle.

La Division des propriétés et fournitures assume diverses tâches: achat ou location de propriétés pour les missions, ameublement de leurs locaux et expédition des fournitures de toutes sortes né-



La chancellerie de l'ambassade du Canada à Tokio, Japon.

cessaires à leur fonctionnement. De plus, elle prête son concours aux fonctionnaires lorsqu'ils ont des effets à faire transporter.

Dans la pratique, toutes les Divisions opèrent comme une seule équipe de travail. Il en va de même pour les divers ministères qui, grâce à une chaîne de comités interministériels et au concours de leurs personnels, travaillent à l'élaboration de la trame complexe et changeante des relations diplomatiques du Canada.

Bureaux de l'extérieur

Les chefs des diverses missions diplomatiques et consulaires adressent leurs rapports directement au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et reçoivent de lui leurs instructions.

Les bureaux ne sont pas tous du même ordre de grandeur. A Londres, à Washington et à Paris, ils comprennent le chef de la mission (l'ambassadeur à Paris et à Washington, le haut commissaire à

Londres), ainsi qu'un personnel diplomatique composé de conseillers et d'un certain nombre de secrétaires, de secrétaires commerciaux, d'attachés et de représentants d'autres ministères de l'Etat. Les bureaux moins importants groupent le chef de la mission (ambassadeur, ministre ou haut commissaire), un ou deux secrétaires diplomatiques, un secrétaire commercial et parfois un attaché. Les consulats et les consulats généraux ont des tâches plus circonscrites; certains sont administrés par des commissaires de commerce, qui relèvent du ministère du Commerce.

Il est un aspect de la vie diplomatique qu'on méconnaît souvent: ce sont les ennuis qu'éprouve le diplomate obligé périodiquement et souvent à bref délai de quitter son poste pour l'un quelconque des autres bureaux canadiens à l'étranger. La vie dans les capitales a son charme, mais à la longue les fonctionnaires et leurs familles trouvent harassants les problèmes que posent l'instruction des enfants, l'étude des langues.

le logement et les déplacements relativement fréquents d'un pays à l'autre. La vie diplomatique présente plusieurs in-

convénients de ce genre, qu'on ignore parfois parce qu'ils ne sautent pas aux yeux.

Le Personnel du ministère des Affaires extérieures

Les diverses tâches afférentes aux relations du Canada avec les autres nations retombent sur un personnel d'un peu plus de 1,400 fonctionnaires, dont la moitié environ forment l'effectif de quelque cinquante missions, réparties entre plus de trente-cinq pays. Près de 300 employés du Ministère sont agents du service extérieur, et 700 font partie du personnel administratif; le reste est composé de fonctionnaires recrutés à l'étranger.

Les agents du service extérieur

En fait de préparation intellectuelle, on exige des candidats au service extérieur un diplôme universitaire, de préférence en histoire, en sciences économiques, en sciences politiques, en philosophie, en droit ou en géographie. On attribue des points pour les études spécialisées dans ces matières, pour la connaissance d'une langue étrangère et pour l'expérience acquise dans une profession ou dans les affaires. Les candidats doivent pouvoir s'exprimer d'une façon convenable, oralement ou par écrit, et justifier de certaines qualités indispensables: initiative, jugement, esprit d'équipe.

La carrière est ouverte aux femmes comme aux hommes. Les candidats doivent avoir résidé au Canada pendant dix ans, y compris toute période de service militaire passée à l'extérieur, et appartenir au groupe d'âge de 23 à 31 ans; on fait cependant exception à cette dernière règle lorsqu'il s'agit de candidats exceptionnellement doués.

Au premier échelon (classe 1), les agents du service extérieur touchent un traitement de \$3,280 par année. Au bout d'un an environ, si leur travail est jugé satisfaisant, ce traitement est porté à \$3,580 et, à condition qu'ils continuent de donner satisfaction, atteint finalement, par tranches annuelles, le chiffre de \$4,180. L'agent classe 2 touche de \$4,280 à \$4,860. A l'échelon le plus élevé (classe 10), le traitement est de \$12,000 et plus. Les chefs de mission sont nommés par

arrêté en Conseil, sur la recommandation du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, plutôt que par le jeu normal de l'avancement, mais on les choisit souvent parmi les diplomates de carrière parvenus aux paliers supérieurs.

A l'étranger, outre son traitement, le diplomate touche des allocations au titre du coût de la vie et des frais de représentation. Il s'agit en réalité d'un rajustement de son revenu qui lui permet de faire honneur aux obligations inhérentes à la qualité de représentant du Canada à l'extérieur. On verse en outre des indemnités scolaires à ceux qui ont des enfants de 5 à 21 ans.

Sélection des agents du service extérieur

C'est la Commission du service civil qui recrute les agents du service extérieur, par voie de concours. Il y a d'abord un examen écrit; les candidats reçus doivent ensuite subir une épreuve orale devant jury. Cette épreuve permet de juger si la personnalité du candidat répond bien aux conditions du service extérieur. Le candidat reçu à l'écrit et à l'oral se voit attribuer une cote où entrent en ligne de compte son expérience dans le commerce ou une profession et aussi son service militaire outre-mer.

Les candidats reçus sont inscrits par ordre de mérite sur une liste d'admissibles généralement valable pendant un an. Le nombre des admissibles correspond d'habitude à celui des vacances à combler dans les cadres du Ministère. Les candidats heureux qui bénéficient de la priorité accordée aux anciens combattants figurent d'office en tête de la liste.

Le nouvel employé est immédiatement affecté à l'une des nombreuses divisions du Ministère à Ottawa; il fait un stage d'environ deux ans, au cours duquel il est appelé à travailler dans trois divisions au moins, puis, à assumer, à mesure qu'il se familiarise avec le travail du Ministère, des responsabilités de plus en plus gran-

des. Ce programme de formation comprend des séries de conférences sur le travail et l'organisation du Ministère, sur l'activité de certains autres ministères et sur celle d'importants organismes tels que la Banque du Canada et la Société Radio-Canada. Il arrive qu'on aide financièrement l'employé à apprendre une langue étrangère. S'il franchit avec succès cette étape de formation, on peut l'envoyer à l'étranger.

Le personnel subalterne

Les commis, sténographes et dactylographes du personnel régulier sont recrutés par la Commission du service civil au moyen de concours qu'elle organise périodiquement. Les membres du personnel subalterne régulier font d'abord un stage à Ottawa, après quoi, normalement, ils peuvent être envoyés à l'étranger. Le Ministère les engage à la condition expresse qu'ils consentent à servir à Ottawa ou n'importe où à l'étranger, selon les besoins du moment. Le séjour à l'étranger dure de deux à trois ans et demi, selon le climat et les conditions de vie du pays.

Le traitement initial des sténographes est de \$1,800 à \$2,240 par année, suivant le degré d'instruction et l'expérience de chacune. Une compétence exceptionnelle donne droit à un traitement légèrement supérieur, qui peut aller jusqu'à \$2,480. Le traitement initial minimum des commis et dactylographes est de \$1,690, mais il est de \$1,800 pour les commis qui ont fait des études secondaires et de \$2,130 pour les diplômés d'université. A l'étranger, outre leur traitement, ces fonctionnaires touchent des indemnités de séjour fondées sur l'indice local du coût de la vie.

Le personnel local

Au besoin, le chef de mission recrute sur place un certain nombre d'employés qui connaissent les langues et les usages du pays. Comme ils ont à remplir des tâches bien définies, ces employés ne sont pas assujettis au régime de roulement qui est de règle pour les autres fonctionnaires du Ministère. Leurs attributions se bornent à celles de commis et à des besognes administratives.

ERRATUM

Vol. 5, No 7, juillet 1953, p. 222, deuxième phrase: au lieu de « 11 agents diplomatiques », lire « 14 agents diplomatiques ».

ADDENDA

Les deux boursiers dont les noms suivent remplacent MM. A. F. R. Brown et Ronald W. Turini, mentionnés dans la liste qui apparaît à la page 227 d'*Affaires extérieures*, livraison de juillet:

Gaston Laurion, 26 ans, né à White-Plains, New-York, E.-U., bachelier ès lettres de l'Université de Montréal. Il travaillera en France à une thèse sur les manuscrits médiévaux d'Euripide.

Jean-Charles-François Magnan, 23 ans, né à St-Casimir, comté de Portneuf (Québec), diplômé de l'Université Laval en musique. Il fera en France des études avancées de violon et de musique de chambre.

La Foire internationale du Canada

J. FERGUS GRANT*

LA sixième Foire internationale du Canada a donné un nouveau lustre à la réputation dont le Canada jouit déjà à l'étranger comme marché d'avenir et source sûre d'approvisionnement dans des domaines extrêmement variés. Vingt-sept pays y ont exposé leurs marchandises et, pendant les deux premières semaines de juin, des acheteurs de soixante pays sont venus à Toronto voir et comparer. Il y avait là toute une gamme de produits, depuis la foreuse-bocard de 60 tonnes, qui rehaussait l'un des plus beaux étalages de machines et de machines-outils jamais vus sur le continent nord-américain, jusqu'aux magnifiques créations artisanales de nombreux pays.

La Foire fut un succès à plus d'un point de vue. Comme presque toujours en pareille circonstance, il est difficile d'estimer le nombre des marchés et la valeur des commandes qui y ont été passés, mais plusieurs exposants se sont déclarés enchantés des résultats obtenus et beaucoup d'entre eux se sont déjà inscrits pour l'an prochain. Si l'on songe à l'occasion qu'elle fournit à des peuples de races, de religions, de couleurs et de croyances différentes, de se mieux comprendre, on peut dire que la Foire a joué un rôle fort utile. Son caractère international s'est reflété dans les étalages non moins que chez les exposants qui, animés d'un même esprit, ont noué là des amitiés qui devraient être génératrices de bienveillance internationale.

Bien que la Foire soit avant tout un marché ou un lieu de rencontre que le Gouvernement canadien a pris sous son patronage afin d'aider les hommes d'affaires à étudier les possibilités qu'offrent les marchés étrangers, elle peut aussi créer une atmosphère qui favorise les échanges. Grâce aux conversations des participants et à la franche discussion de certains problèmes, on devrait finir par surmonter les obstacles qui s'opposent actuellement au libre courant du commerce. C'est sans doute là l'un des

principaux avantages de ces réunions internationales. A cet égard, l'initiative canadienne n'est pas unique, car elle s'inspire dans une grande mesure de l'expérience des pays depuis longtemps réputés pour leurs foires commerciales. Elle représente cependant l'apport d'une jeune nation à la stabilité commerciale que recherchent les hommes de bonne volonté qui y voient l'un des éléments les plus importants des assises de la paix.

La collaboration de la presse et de la radio

On ne saurait parler de la réussite de cette entreprise sans mentionner la part qu'y ont prise la presse et certains autres organes d'information des masses tels que la radio, la télévision et le cinéma. Ils ont fait participer à la vie de la Foire une foule de gens qui n'avaient pu se rendre au Canada pour la circonstance, et leur ont montré les avantages qu'ils retireraient indirectement des efforts faits par leurs compatriotes pour développer leur commerce d'exportation. Par des numéros spéciaux, divers périodiques canadiens et étrangers, qui avaient épousé les intérêts de la Foire, ont déjà contribué à faire mieux comprendre le Canada, sa population, ses richesses naturelles, ses industries et les qualités grâce auxquelles il peut créer un centre de commerce international capable de rivaliser avec les foires de la vieille Europe. Les correspondants des États-Unis et des pays d'outre-mer ont reçu un accueil cordial; quelques-uns d'entre eux ont poussé leur enquête plus loin afin de pouvoir donner à leurs lecteurs une idée encore plus juste du Canada. Leur collaboration est peut-être plus précieuse qu'ils ne se l'imaginent, car leurs articles ont produit sur le grand public des impressions que les exposants et les acheteurs ne peuvent communiquer qu'à un cercle relativement restreint, bien qu'influent, d'hommes d'affaires de leurs pays respectifs.

Comme c'est la seule foire internationale qui se tienne en Amérique du Nord, celle de Toronto offre aux hommes

*M. Grant est directeur adjoint du Service d'information du ministère du Commerce.

d'affaires des États-Unis l'occasion d'examiner et de comparer des produits étrangers fort variés qui pourraient facilement trouver une clientèle sur le marché considéré aujourd'hui comme le plus avantageux du monde. Les organisateurs de la Foire se réunirent pour saluer un groupe de quelque 90 hommes d'affaires de Buffalo (New-York), dont 50 avaient nolisé un avion afin de pouvoir passer une journée à Toronto. Les visiteurs des États-Unis qui se sont inscrits ont été beaucoup plus nombreux que les années précédentes, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que suscite l'entreprise. Les exposants étrangers, qui se sont placés sur le terrain strictement commercial, n'ont pas été sans se rendre compte de cet intérêt; c'est pourquoi ils ont marqué tant d'empressement à prendre rendez-vous au Canada.

Avantages qu'en retirent les sociétés canadiennes

De leur côté, les hommes d'affaires canadiens mettent de plus en plus à profit l'occasion qui leur est offerte de montrer leurs produits aux acheteurs éventuels du Canada et à ceux des autres pays. Aussi ont-ils été beaucoup plus nombreux à la dernière Foire qu'à n'importe laquelle des cinq autres. Même s'ils doivent soutenir la concurrence de firmes étrangères, les frais de transport moins élevés qu'ils ont à acquitter leur facilitent dans une certaine mesure la vente de leurs produits. En outre, ils ont ainsi l'occasion, qui n'est pas à dédaigner, de comparer leurs propres fabrications avec celles de l'étranger, en même temps que d'estimer dans quelle mesure les leurs pourront soutenir la comparaison sur les marchés étrangers.

L'espace occupé cette année par les exposants était de 264,000 pieds carrés, contre un peu plus de 190,000 pieds carrés en 1952. Presque la moitié était affectée à des étalages canadiens. Il est vrai que certains de ceux-ci étaient d'un caractère extra-commercial, notamment ceux de la Commission des ports nationaux, du Gouvernement de Terre-Neuve, du Conseil des pêcheries du Canada et de la ville de Sherbrooke (Québec), mais leurs pièces visaient à faire ressortir les facilités accessibles aux firmes

d'outre-mer ou des États-Unis qui songeraient à établir des filiales au Canada. Certaines sociétés ont aussi profité de l'occasion pour assurer des contacts entre leurs vendeurs ou leurs acheteurs et les vendeurs et acheteurs de plusieurs parties du pays.

Les ingénieurs ont pu examiner de nombreux outillages propres à accroître l'efficacité de leurs usines. D'autres acheteurs, particulièrement ceux des grands magasins, ont eu l'avantage d'examiner toutes sortes d'articles de nature à retenir l'attention de leurs clients.

On pourra juger du caractère cosmopolite de la Foire, par la liste des pays participants: Afrique du Nord, Allemagne, Angleterre, Australie, Belgique, Canada, Colombie, Corée, Danemark, Écosse, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatemala, Hong-Kong, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Suède et Suisse.

Les dix-neuf sections

Les articles de ces vingt-sept pays étaient disposés en dix-neuf catégories: matériaux de construction, plomberie et appareils de chauffage; produits pharmaceutiques, cosmétiques et tabacs; appareils électriques; moteurs Diesel et outillage d'énergie électrique; matériel agricole; produits alimentaires et boissons; chaussures, cuirs et maroquinerie; quincaillerie et mercerie; matériel de construction métallique et de voirie; ameublement; produits d'artisanat et articles d'ornementation; étalages extra-commerciaux; publications; bijouterie et argenterie; machinerie, machines-outils et matériel d'usine; matériel médico-chirurgical et instruments d'optique; métaux, produits chimiques et matières premières; articles de bureau et papeterie; matériel d'emballage et de manutention; instruments de précision; accessoires de sport, jouets et instruments de musique; produits textiles; matériel de transport.

Le fait que, cette année, les machines et machines-outils occupaient environ 40 p. 100 de l'espace consacré à l'exposition pourrait créer l'impression que cette catégorie de produits éclipsait en quelque sorte toutes les autres. Deux pavillons et une section aménagée en plein air ren-



Vue d'ensemble des étalages de machines (Pavillon de l'industrie automobile) à la Foire internationale du Canada.

fermaient l'un des plus beaux ensembles de matériel technique qui se soient encore vus sur le continent nord-américain. Mais il y avait bien d'autres objets susceptibles d'intéresser les commerçants désireux de diversifier leurs assortiments.

Les simples curieux, qui ne pouvaient pas faire d'achats, ont pu voir et admirer à loisir car la Foire fut pendant trois jours ouverte au grand public, ce qui eut pour effet de susciter la demande de certains articles que les grands magasins ou les magasins spécialisés n'avaient pas encore sur leurs rayons.

Ampleur des assortiments

Six pays étaient représentés dans la section consacrée aux matériaux de construction ainsi qu'à la plomberie et aux appareils de chauffage. Contre-plaqués et tuiles céramiques pour le finissage des intérieurs, radiateurs et cuisinières électriques, appareils de climatisation et accessoires indispensables de plomberie

voisinaient avec l'outillage destiné à simplifier et à accélérer les opérations de construction. L'agent canadien d'une maison anglaise avait en montre un ciment alumineux qui durcit rapidement mais ne dégage pas d'aluminium pur. Une firme néerlandaise, dont le nom se composait de trente-deux lettres, exposait des spécimens de bâtiments préfabriqués pour fins domestiques et autres. Il y avait des coudes de tube sans soudure ainsi que des portières d'ascenseurs que l'on pouvait actionner de Grande-Bretagne au moyen d'un poussoir ou par un dispositif de commande radiophonique.

Cinq pays étaient représentés dans la section des produits pharmaceutiques, cosmétiques et tabacs. Une maison d'Angleterre exposait des parfums produits par la distillation de fleurs anglaises; une autre exposait une collection spéciale de préparations, inhalateurs et médicaments antiasthmatiques. Une société allemande offrait des produits en papier: papier de soie, couches, papier pour envelopper les

cadeau
Deux
cigare
des ta
cigare

Cin
section
Canada
objets
des ar
de sig
mètre
joint
mission
tions
tronique
ont fa
au sta
moteu
Le
guaien
tracte
lacton

Produ

Tre
la sec
des b
princi
part d
l'étala
la Sas
Limit
pays
des c
ments
gâtea
comm
Grand
tillon
manx
ques
Sud
les v
Antill
de l'A
Six
sectio
maro
servie
tère
détai
aux
Terre
des
des r

cadeaux, matelassés d'épaulettes, etc. Deux firmes hollandaises exposaient des cigares; une société canadienne exposait des tabacs, notamment sous la forme de cigarettes.

Cinq pays étaient représentés dans la section des appareils électriques; le Canada y tenait le premier rang avec des objets qui embrassaient toute la gamme des articles de cette catégorie. Il convient de signaler, dans cette section, un pyromètre infra-rouge destiné à découvrir les joints défectueux des fils aériens de transmission électrique. Les nouvelles inventions réalisées dans le domaine de l'électronique, de la radio et de la télévision ont fasciné les visiteurs. On pouvait voir au stand de l'électricité toutes sortes de moteurs Diesel.

Le Canada et l'Allemagne se distinguaient par leurs machines agricoles: tracteurs, centrifugeurs, frigorifiques et lactomètres.

Produits alimentaires

Treize pays étaient représentés dans la section des produits alimentaires et des boissons. Il y avait là les aliments principaux qui constituent une bonne part des exportations du Canada, depuis l'étalage de farine de blé préparé par la Saskatchewan Co-operative Producers Limited jusqu'à certains produits fins des pays étrangers. L'Inde présentait du cari, des conserves au vinaigre, des condiments et du thé indigène; l'Irlande, des gâteaux aux fruits et diverses spécialités comme le whisky irlandais. L'envoi de la Grande-Bretagne comprenait des échantillons de bière blonde et de stout manxois. Il y avait de nombreuses marques de whisky écossais. De l'Afrique du Sud on remarquait les cognacs, les vins, les vins mousseux et les liqueurs; des Antilles britanniques, les rhums. L'envoi de l'Autriche se composait de bonbons.

Six pays étaient représentés dans la section des chaussures, des cuirs et de la maroquinerie. Sacs à main, portefeuilles, serviettes et troussees de toilette suscitèrent un vif intérêt chez les marchands détaillants. Une firme irlandaise offrait aux bottiers des cuirs pour semelles. Terre-Neuve présentait des chaussures et des pièces de vêtement en caoutchouc, des matelas en caoutchouc spongieux, des

articles sanitaires ou industriels en caoutchouc ainsi que de magnifiques peaux de phoque.

Six pays étaient représentés dans la section de la quincaillerie. D'abondants étalages, comprenant tous les genres d'articles de quincaillerie, d'éclairage, de vaissellerie, de ferblanterie et de coutellerie, des lampes électriques de poche et des instruments de jardinage, offraient presque autant d'attraits qu'un gros établissement de quincaillerie. Une firme canadienne avait en montre des échelles à glissière en aluminium; l'Allemagne exposait des outils employés dans la technique automobile et la quincaillerie, des ciseaux, des accessoires de coiffeurs et de barbiers; de son côté la Suède avait un petit étalage de couteaux de chasse.

Six pays étaient représentés dans la section, installée à mi-chemin entre le Colisée et le pavillon de l'automobile, consacrée à la construction lourde et à l'outillage de voirie. On pouvait y voir un matériel de voirie mécanisé, comprenant d'énormes machines peintes en couleurs vives: rouge, bleu, vert, jaune et orange. Dans ce vaste déploiement figuraient un outillage de terrassement, des rouleaux compresseurs, des camions à bascule Diesel, des grues mobiles, des bétonnières, des pilons électriques pour tasser la terre ou le béton. Une firme canadienne exposait une gigantesque poulie à croc pesant huit tonnes et capable de déplacer un fardeau de 90 tonnes. La même firme montrait une maquette du pont de la rue Granville, à Vancouver, le seul pont routier à huit voies qu'il y ait sur le continent en dehors de New-York.

Six pays étaient représentés dans la section de l'ameublement, et six dans celle des ustensiles ménagers. Figuraient là des objets fort divers: somptueux lustres de cristal, tapis et carpettes provenant de dix pays différents; paniers en rotin et meubles hollandais de style baroque; coutellerie et sonnettes pour bétail en provenance d'Autriche; articles en aluminium de Hong-Kong; cirouses à parquet des Pays-Bas.

L'un des groupes les plus intéressants était celui des produits d'artisanat et des arts décoratifs, où neuf pays étaient représentés. Y figuraient des peintures originales de Vienne, du cristal et des pièces céramiques du Tyrol, des meubles en

bois indigène délicatement sculpté et des tapis de l'Inde, des produits japonais en bambou et du verre Waterford d'Irlande. L'un des plus beaux étalages, celui du Centre artisanal québécois, de Montréal, a fortement impressionné les visiteurs.

Section extra-commerciale

Outre les Gouvernements de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, ainsi que les villes de Halifax, de Niagara-Falls, de Saint-Jean, de Sherbrooke et de Toronto, quinze pays étaient représentés dans la section extra-commerciale. Les pays suivants y avaient envoyé des étalages montés par des services étatiques ou des associations commerciales: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Congo belge, Danemark, États-Unis, Finlande, Guatemala, Irlande, Jamaïque, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis exposaient dans leurs stands quelques-unes de leurs publications commerciales.

On pouvait voir dans la section de la bijouterie et de l'argenterie des créations superbes. L'Allemagne et l'Autriche montraient quelques-unes de leurs célèbres pendules à coucou et horloges parlantes; le Pérou présentait des pièces d'argenterie vraiment remarquables.

Machines et machines-outils

Manufacturiers de machines, de machines-outils et d'équipement d'usine ayant mis un tel empressement à retenir de l'espace, le pavillon de l'industrie avait été pris entièrement avant la fin de l'année dernière; cette section se vit donc obligée d'emprunter de l'espace au pavillon de l'industrie automobile. Les exposants s'étaient fait accompagner de techniciens capables de donner des démonstrations et d'expliquer à fond les particularités de chaque machine. Plus de cinquante membres de l'Association des fabricants de machines-outils de Grande-Bretagne occupaient un espace suffisant pour permettre à chacun de mettre sa marchandise en valeur. Le Canada y figurait avantageusement. Onze pays étaient représentés dans cette catégorie.

Cinq pays avaient fait à la section du matériel médico-chirurgical et optique

des envois comprenant de nombreux instruments: microscopes, appareils photomicrographiques, microtomes, métallographes, hémoglobinomètres, caméras et projecteurs, instruments de chirurgie, meubles d'hôpital, lunettes binoculaires et monoculaires, petits compresseurs d'air pour fins médicales et polissoirs de verres optiques.

Dans le rayon des métaux, des produits chimiques et des matières premières, diverses sociétés du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis avaient fait preuve d'une grande ingéniosité en composant leurs étalages. Les visiteurs s'intéressèrent aux procédés de fabrication de certains produits finis ou semi-finis, ainsi qu'à quelques-unes des fonctions des produits chimiques: exterminateurs de mauvaises herbes, antiroUILLES et insecticides.

Sept pays exposaient des meubles et accessoires de bureau ainsi que des produits en papier. Bureaux, meubles-classseurs, armoires et rayonnages d'acier voisinaient avec des machines à écrire, des coffres-forts et des portes de chambres fortes, des additionneuses et des machines à calculer, des presses lithographiques, des appareils rotocalcographiques et photomécaniques, des clichés.

Les étalages groupés dans la section affectée à l'emballage et à l'outillage de manutention ont démontré l'étonnante facilité avec laquelle certaines machines modernes peuvent mouvoir les fardeaux les plus lourds et les plus encombrants. Cette catégorie comprenait des chariots élévateurs à fourche, des grues mobiles, des chariots à plateau, des appareils de levage électriques et manuels et des transporteurs à courroie.

Dix pays exposaient des instruments de précision dont plusieurs intéressent la production du matériel militaire: munitions, armes portatives, radar, y compris des instruments fabriqués par la Canadian Arsenal Limited, société nationale. Les objets exposés embrassaient un champ très étendu: instruments de précision, calculatrices analogiques, réseaux d'intercommunication, appareils électroniques d'essai, micromètres, instruments d'aéronautique, instruments de chirurgie, de dentisterie et de médecine, caméras,

lentilles et spécialités d'optique, indicateurs à cadran pour services techniques, valves solénoïdes, contacteurs mécaniques ou magnétiques, commutateurs automatiques, ainsi qu'un ondemètre stroboscopique établi par le Conseil national de recherches, à Ottawa.

Quelques-uns des objets les plus fascinants se trouvaient dans la section des marchandises de sport, jouets et instruments de musique. Un pianiste qui joua un concerto dans la section même où étaient exposés les pianos, orgues et autres instruments de musique, fut chaleureusement applaudi. Cinq pays exposaient dans cette catégorie, laquelle comprenait en outre des fusils de chasse, des skis ainsi que des accessoires et des engins de pêche.

Chemisiers brodés et petit point de Vienne, soies japonaises et velventines espagnoles, toiles irlandaises, articles de bonneterie et vêtements tricotés figuraient parmi les nombreux objets qui attiraient les visiteurs vers les stands des onze pays représentés dans la section du textile. Désireuse d'accroître sa clientèle nord-américaine, l'Indian Jute Mill Association exposait des sacs, étoffes et tentures de jute.

Matériel de transport

Sept pays étaient représentés dans la section réservée au matériel de transport. Les étalages se composaient notamment de chariots de pompiers, matériel d'extinction d'incendie, youyous et tenders, bateaux, coques inachevées, accessoires automobiles, bicyclettes, scies mécaniques, automobiles et camions, passerelles d'avion et escaliers mobiles.

Des fonctionnaires du ministère du Commerce se tenaient dans le « carré de service », prêts à répondre aux questions et à aider les exposants et les visiteurs. De plus, ils circulaient dans les enceintes de la Foire, afin de discuter avec les

intéressés les problèmes et les objectifs des firmes canadiennes et étrangères. On a pu de la sorte évaluer le succès de certaines firmes et voir jusqu'à quel point elles étaient satisfaites de l'accueil réservé à leurs marchandises. Le personnel de ce service avait été prêté par un certain nombre d'organisations: Chambre de commerce du Canada, Association des manufacturiers canadiens, Association des exportateurs canadiens, Association des importateurs et des négociants canadiens, Service international de Radio-Canada et Bureau du Royaume-Uni de la Commission de l'exposition du Gouvernement canadien. De plus, les ministères du Commerce et de l'Industrie, ou les ministère du Commerce, des provinces canadiennes avaient envoyé des représentants chargés d'aider les agents des firmes déjà établies dans leurs territoires respectifs, ou envisageant la création d'une filiale dans notre pays.

La Foire internationale du Canada se tient sur le terrain de l'Exposition nationale du Canada face aux eaux du lac Ontario, où les aménagements se prêtent admirablement au déploiement des marchandises. L'organisation et l'administration d'une telle entreprise constituent une tâche gigantesque dont l'exécution serait impossible sans la coopération des représentants du commerce et de l'industrie avec les fonctionnaires de l'État chargés de veiller au côté administratif. Les visiteurs se sont plu à reconnaître les bons procédés dont ils furent l'objet. Dans une brève allocution prononcée à l'une des conférences de presse tenues pendant la Foire, un Irlandais, grand voyageur, déclara que jamais encore il n'avait participé à une foire où l'on se mettait si volontiers en quatre pour rendre service aux autres. Il ajouta que sa visite au Canada avait été un voyage de découverte et que le succès de la Foire était dû à « la simplicité mise au service de la complexité ».

Accords en matière de visas

L'ANNÉE du couronnement aura vu un nombre record de Canadiens s'embarquer pour l'Europe. Plusieurs d'entre eux peuvent trouver difficile le problème que posent les moyens de transport, mais ils bénéficient désormais d'une mesure qui leur rend le voyage plus facile qu'il ne l'était avant la seconde guerre mondiale. Nous voulons parler ici du visa. En effet, au moins treize pays d'Europe ont conclu avec le Canada des accords modifiant les formalités afférentes au visa. Grâce aux nouvelles dispositions adoptées, les voyageurs canadiens peuvent circuler pendant des semaines sur le continent européen sans l'onéreuse obligation de se procurer au préalable un visa pour chaque pays qu'ils désirent visiter.

Le visa est une simple mention insérée dans un passeport, généralement au moyen d'un timbre en caoutchouc, attestant que le passeport et autres papiers du titulaire ont été examinés et trouvés en règle. Il indique que le titulaire remplit les conditions requises pour être admis dans un pays donné en vue de telle ou telle fin déclarée. Le visa est délivré par un agent consulaire ou un fonctionnaire de l'immigration contre le versement d'un droit minime et doit être produit à la frontière du pays pour lequel il est émis. Les démarches nécessaires pour se le procurer prennent souvent plus de temps que le voyage même, surtout lorsque celui-ci a lieu par la voie des airs. Ainsi, le touriste ou l'homme d'affaires canadien qui peut entrer sans visa dans la plupart des pays de l'Europe occidentale échappe aux ennuis et aux tracasseries, sans compter le temps perdu, qu'entraînent ces formalités.

Les négociations qui se sont poursuivies par la voie diplomatique ont abouti à des ententes avec les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, France, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suède et Suisse. Ces accords ne visent que les voyageurs, lesquels doivent être munis d'un passeport valide. Ils sont autorisés à séjourner dans l'un quelconque de ces pays jusqu'à trois mois, sauf en Belgique où le délai

prévu est de deux mois. Ils ne peuvent, durant leur séjour, remplir d'emplois rémunérés; ceux qui ont l'intention d'établir leur domicile dans le pays, doivent avoir satisfait au préalable aux conditions prescrites par les règlements de l'immigration.

Les accords susmentionnés sont à base de réciprocité. En retour des concessions accordées aux visiteurs canadiens, les ressortissants des pays intéressés se voient accorder le privilège d'entrer au Canada à titre temporaire, sans délais ni difficultés sérieuses. Les bureaux canadiens d'Europe délivrent gratuitement, aux nationaux de ces pays qui en font la demande, des visas valables pour un nombre illimité de voyages au Canada pendant une période d'un an.

La Suisse est le premier pays d'Europe qui, après la seconde guerre mondiale, ait pris des mesures pour relâcher la réglementation relative aux visas. Le 1^{er} novembre 1947, elle dispensait du visa de voyageur les citoyens des États-Unis, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et du Canada. Cette mesure s'appliquait en même temps à la Principauté de Liechtenstein, dont la Suisse dirige les affaires étrangères. En réponse à ce geste de la Suisse, le Canada accordait, le 1^{er} avril 1949, aux ressortissants de ce pays le privilège d'obtenir gratuitement des visas valables pour plusieurs entrées en territoire canadien. Vers la fin de la même année, le Canada signait avec la Suède, le Danemark, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas des accords modifiant le régime des visas. De tous ces accords, le plus important est celui qui a été conclu avec la République fédérale d'Allemagne et dont l'entrée en vigueur remonte au 1^{er} mars 1953.

Ceux de nos militaires qui servent dans les forces de l'OTAN forment à l'heure actuelle le groupe le plus considérable de Canadiens qui résident en Europe. Soldats et aviateurs canadiens, même en congé, peuvent aujourd'hui visiter la plupart des pays d'Europe sans visas ni passeports. Il a été conclu, avec presque tous les pays membres de l'OTAN et avec quelques autres, des ac-

cord
armée
qu'ils
d'iden

Décla

La
Corée
million
que l'
tions

Not
défenc
prix d
vouem
destru

Le
tions
grand
tre la
les Na
de la
Corée,
minué
rieuse

Pen
acharr
ment
mande
surtout
États-
de leu

L'an
Corée,
fique

Il s
généra
parer
que re
Avant
voqué
tain n

M. A.
du

M. W.
m

M. E.
co

M. L.
af

M. E.
St

cords permettant aux membres des forces armées d'y voyager librement pourvu qu'ils aient en leur possession une carte d'identité militaire ainsi que leur feuille de

route ou de congé. Des accords réciproques autorisent les militaires des divers pays membres de l'OTAN à voyager au Canada dans les mêmes conditions.

L'ANNONCE DE LA SIGNATURE D'UN ARMISTICE EN CORÉE

Déclaration du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, le 26 juillet 1953.

La bonne nouvelle qui nous arrive de Corée répond aux vœux que formaient des millions de personnes dans le monde pour que l'on fasse cesser la guerre à des conditions honorables.

Notre première pensée va à ceux qui ont défendu les principes des Nations Unies au prix de leur vie et dans l'espoir que leur dévouement pourrait nous épargner l'horreur destructive d'une autre guerre mondiale.

Le 25 juin 1950, l'Organisation des Nations Unies se trouvait en face de sa plus grande épreuve: l'agression déclenchée contre la République de Corée. Cette épreuve, les Nations Unies l'ont affrontée dans l'esprit de la Charte. En résistant à l'agression en Corée, puis en y mettant fin, elles ont diminué les chances d'une agression victorieuse sur un autre théâtre.

Pendant près de trois ans de combats acharnés, et dans des conditions extrêmement pénibles, les forces confiées au commandement des Nations Unies — et fournies surtout par la République de Corée et les États-Unis d'Amérique — se sont acquittées de leur tâche avec courage et détermination.

L'armistice va mettre fin aux hostilités en Corée, premier pas vers un règlement pacifique dans cette région.

Il s'agira ensuite de réunir l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de préparer le terrain pour la conférence politique recommandée dans l'accord d'armistice. Avant que cette conférence puisse être convoquée, l'Assemblée devra prendre un certain nombre de décisions. De plus, il faudra

que les Nations Unies adoptent de nouvelles mesures en vue d'aider les Coréens à restaurer leur pays dévasté.

C'est pourquoi, à titre de président de l'Assemblée, et conformément à la résolution adoptée par celle-ci le 18 avril dernier, je fais savoir ce soir aux gouvernements des États membres que l'Assemblée se réunira de nouveau au siège des Nations Unies, le lundi 17 août afin d'examiner ces divers aspects de la question coréenne.

La signature de l'armistice met fin à trois années de guerre sanglante. Mais ce n'est là que le début d'une phase nouvelle et difficile: l'établissement de la paix.

Cette nouvelle étape ne sera franchie avec succès en Corée que si tous les intéressés observent fidèlement et scrupuleusement les conditions de l'armistice.

S'il en est ainsi, nous pourrions ensuite passer à l'étape suivante et travailler à effectuer un règlement politique et la restauration d'une Corée libre, démocratique et unie, pour lesquels le peuple coréen a si vaillamment combattu. Pareil règlement devrait aboutir à la solution des questions en litige dans tout l'Extrême-Orient.

L'ampleur de l'effort déjà accompli pour faire régner la paix en Corée et pour assurer l'unification de ce pays marque la mesure de la tâche qu'il reste à remplir. Cette tâche, nous ne pourrions la mener à bien qu'à la condition de nous conformer aux principes de la Charte et de conserver l'esprit de solidarité qui nous a permis d'en arriver au point où nous sommes, sur la route longue et pénible qui mène à la paix.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. A. D. P. Heeney, délégué du Canada à l'OTAN à Paris avant d'être nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis, est affecté provisoirement à l'administration centrale, le 15 juillet 1953.
- M. W. A. Irwin, de l'administration centrale, rejoint son poste à Canberra comme haut commissaire du Canada en Australie, le 19 juillet 1953.
- M. E. H. Norman, de l'administration centrale, rejoint son poste à Wellington comme haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, le 21 juillet 1953.
- M. L. G. Chance, qui était à Genève avant d'être nommé consul général à Los Angeles, est affecté provisoirement à l'administration centrale, le 27 juillet 1953.
- M. E. P. Black, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à la légation du Canada à Stockholm, le 1^{er} juin 1953.

- M. J. J. Hurley, (précédemment de l'administration centrale), haut commissaire du Canada à Ceylan, rejoint son poste à Colombo, le 4 juin 1953.
- M. G.-J.-L. Choquette est nommé au Ministère comme agent du service extérieur, le 9 juin 1953.
- M. T. F. M. Newton, du Secrétariat de l'OTAN à Paris, est affecté à l'administration centrale après un congé au Canada, le 9 juin 1953.
- M. J. K. Starnes, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, le 10 juin 1953.
- M. M. C. M. Gauvin, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à la légation du Canada à Lisbonne, le 12 juin 1953.
- M. d'Iberville Fortier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, le 12 juin 1953.
- M. G. C. Cook, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara, le 19 juin 1953.
- M. P. Reading, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à San-Francisco, le 24 juin 1953.
- M. J. R. Barker de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, le 25 juin 1953.
- M. G. V. Beaudry, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté à l'administration centrale après un congé au Canada, le 6 juillet 1953.
- M. R. H. Jay, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale après un congé au Canada, le 8 juillet 1953.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Commission de statistique — Rapport sur la septième session (2-13 février 1953); le 20 février 1953; document E/2365, E/CN.3/163; 48 pp. 40c.; procès-verbaux officiels: quinzième session, supplément N° 5.

Deuxième rapport de la Commission du désarmement; New-York 1953; 153 pp. (bilingue); procès-verbaux de la Commission du désarmement, supplément spécial N° 1.

UNESCO

Histoire, géographie et éducation sociale (Résumé des programmes scolaires de 53 pays); Paris 1953; 122 pp. \$1.25.

Rapport du Directeur général par intérim sur l'activité de l'Organisation de novembre 1952 à avril 1953; Paris, juin 1953; document 2 XC/5; 88 pp.; 50c.

Ste-Sophie-d'Ochrida—La conservation et la restauration de l'édifice et de ses fresques (Musées et Monuments—IV); Paris 1953; 27 pp. \$1.

Les manuels d'histoire et la compréhension internationale par J. A. Lauwerys (Vers la compréhension internationale—XII) Paris 1953; 87 pp.; 50c.

b) Documents polycopiés:

Développement économique des pays insuffisamment développés—Rapport de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur relatif à la création d'une société financière internationale; le 25 mai 1953; document E/2441; 8 pp., Annexes i-x.

Liste des organisations non gouvernementales avec lesquelles le Conseil économique et social a établi des relations aux fins de consultations; le 27 mai 1953; document E/C.2/INF.4; 107 pp., Annexes i-x.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson-Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University Book and Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg); et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 37 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires extérieures".

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne 1 (Strauchgasse 1).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Galle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Forescom Building).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Menocal, 16).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 28).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.)
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 ^e (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial	Bombay (Gresham Assurance House).
Indonésie.....	Ambassadeur.....	Djakarta (Tanah Abang Timur N° 2).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Commissaire de commerce.....	Beyrouth (C.P. 2300).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1)
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin)
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kepa).
Portugal.....	Ministre (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Londres (Canada House). Liverpool (Martins Bank Building). Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Commissaire de commerce.....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krkowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19, Müdafaayi Milliye Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Pretoria (24, Barclay's Bank Building). Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street). Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur..... Chargé d'affaires a.i.	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok)
Uruguay.....	Ambassadeur (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Montevideo (Casilla Postal 852).
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proleterskih Brigada 69).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16° (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent..... Secrétaire.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue). Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16° (a/s Ambassade du Canada).

* Organisation européenne de coopération économique.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1953



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 5

Septembre 1953

N° 9

	PAGE
L'armistice de Corée.....	266
Soixante ans de commerce extérieur.....	273
La septième session de l'Assemblée de l'OACI.....	278
Films canadiens primés à l'étranger.....	282
L'attitude du Canada au sujet de la Corée.....	286
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	288

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

L'armistice de Corée

LA convention d'armistice en Corée a été signée à Pan Moun Jom à 10 heures et une minute du matin, le lundi 27 juillet 1953 (heure de Corée). Elle a été signée par le lieutenant-général William K. Harrison, délégué principal de la délégation du Commandement des Nations Unies, et par Nam Il, délégué principal de la délégation de l'Armée du Peuple de Corée et des Volontaires du Peuple chinois. Y ont par la suite apposé leur signature le général Mark W. Clark, commandant en chef pour les Nations Unies, Peng-Teh-huai, commandant des Volontaires du Peuple chinois, et Kim Il Sung, maréchal de la République populaire démocratique de Corée, et commandant suprême de l'Armée du Peuple de Corée. Aux termes de la convention d'armistice, les hostilités ont cessé à 10 heures du soir, le 27 juillet 1953, et la convention a pris effet immédiatement.

Déclaration du Premier ministre

La convention d'armistice est une convention militaire entre commandants militaires. Elle a pour objet de rendre possible un règlement de paix définitif et suppose que ce but sera poursuivi en toute bonne foi. Le Premier ministre, M. St-Laurent, a fait la déclaration suivante sur la signature de l'armistice en Corée:

Le Gouvernement et la population du Canada ont accueilli avec une vive satisfaction la nouvelle que la convention d'armistice avait été signée en Corée. Depuis trois ans, les forces des Nations Unies se battent afin de repousser l'agression déclenchée contre la République de Corée. Pour faire suite aux diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a, peu de temps après l'ouverture des hostilités, engagé pour la durée du conflit une brigade de soldats ainsi que trois destroyers de la Marine royale et des éléments du Corps d'aviation royal canadien. Les Canadiens sont fiers du courage et de la discipline dont nos soldats ont fait preuve au cours de ces trois années. Jamais dans l'histoire, nos soldats, marins et aviateurs ne s'étaient encore battus sur un théâtre si éloigné du sol de la patrie pour défendre cette patrie en même temps que les plus nobles idéaux de paix. Nous n'oublierons pas les sacrifices qu'ils ont faits non plus

que leurs pertes qui sont les pertes de toute la nation.

Nous n'oublierons pas non plus que ces sacrifices et ces pertes sont une partie du prix attaché au vaste effort collectif fourni par plusieurs nations, surtout par la République de Corée et les États-Unis, pour que règne la paix. Nous rendons hommage aux forces alliées qui ont conjugué leurs efforts sous la direction du Commandant unifié.

En intervenant en Corée à l'été 1950, les Nations Unies n'avaient d'autre but que de résister à l'agression déclenchée contre la République de Corée. Ce but est maintenant atteint. Un armistice conforme aux lois de l'honneur vient d'être signé en Corée. Le Gouvernement canadien espère vivement que l'armistice de Corée sera scrupuleusement observé par tous les intéressés et qu'il aboutira à un règlement politique des problèmes de cette péninsule ravagée, et éventuellement à un règlement général des questions en litige dans tout l'Extrême-Orient.

Convocation de l'Assemblée

A titre de Président de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, du Siège des Nations Unies à New-York, fit la déclaration suivante:

L'armistice va mettre fin aux hostilités en Corée. Comme tel, il marque la première étape vers un règlement pacifique dans cette région.

La seconde étape consiste à convoquer de nouveau l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de préparer les voies à la conférence politique recommandée dans la convention d'armistice. Avant que cette conférence puisse avoir lieu, l'Assemblée devra prendre un certain nombre de décisions. De même, de nouvelles mesures de la part de l'ONU s'imposent en vue d'aider les Coréens à restaurer leur pays dévasté.

C'est pourquoi, à titre de Président de l'Assemblée, et conformément à la résolution adoptée par celle-ci le 18 avril dernier, je fais savoir ce soir aux gouvernements des pays membres que l'Assemblée se réunira de nouveau au siège des Nations Unies, le lundi 17 août, afin d'examiner ces divers aspects de la question coréenne.

Bien longtemps avant la conclusion de l'armistice, le principal sujet de contestation était le rapatriement des prisonniers de guerre. Les négociations de trêve entamées le 10 juillet 1951 entre



Photo: Nations Unies

LES NATIONS UNIES ET LA CORÉE

Le drapeau des Nations Unies flotte au-dessus des tombes des soldats des Nations Unies tués sur le front coréen.

les représentants des forces en présence avaient abouti, à l'été 1952, à la rédaction d'un projet de convention d'armistice qui s'appliquait à tous les points sauf celui-là. Cette question paraissait sans issue. Les négociateurs des Nations Unies, s'en tenant résolument à leur position fondamentale, refusèrent de souscrire à l'obligation de forcer les prisonniers nord-coréens et chinois qui étaient entre leurs mains à accepter le rapatriement, tandis que les négociateurs communistes ne voulaient pas que les prisonniers fussent libres de ne pas rentrer dans leur pays d'origine. Le 8 octobre 1952, les négociations d'armistice de Pan Moun Jom furent suspendues par le général

Harrison, au nom du Commandement des Nations Unies, lorsque les représentants communistes eurent repoussé les propositions de compromis sur la question des prisonniers de guerre formulées le 28 septembre par le Commandement des Nations Unies. Peu de temps après, la septième session de l'Assemblée générale s'ouvrait et la question coréenne prenait le pas sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Première commission (Questions politiques). Au cours du débat, qui dura près de six semaines, il fut déposé un certain nombre de projets de résolution.*

* Voir *Affaires Extérieures* de janvier 1953, pp. 18 et 19.

Résolution de l'Inde

Le 19 novembre 1952, M. Krishna Menon, de la délégation de l'Inde, présenta un projet de résolution proposant que le rapatriement des prisonniers se fasse en conformité de la Convention de Genève de 1949 et que l'on n'ait recours à la force ni pour empêcher ni pour effectuer le rapatriement des prisonniers. La résolution de l'Inde fit l'objet de longs débats, particulièrement à propos du sort des prisonniers de guerre non désireux de rentrer dans leur pays d'origine. Dans sa forme définitive, après amendement, la résolution portait que la question du sort de ces prisonniers serait renvoyée, au bout d'un délai de 90 jours après la signature de la convention d'armistice, à la conférence politique prévue par le paragraphe 60 du projet de convention d'armistice. A défaut d'accord, dans les 30 jours, à la conférence politique, sur le sort de ces prisonniers, « la charge de veiller sur eux, de les entretenir et de prendre toutes dispositions concernant leur sort ultérieur sera transférée à l'Organisation des Nations Unies, qui, pour toutes les questions concernant ces prisonniers, agira strictement en conformité du droit international ». Le 3 décembre 1952, l'Assemblée adopta la résolution indienne, sous sa forme modifiée, par 54 voix (dont celle du Canada) contre 5 (bloc soviétique), et une abstention (Chine nationaliste). Le 5 décembre, le Président de l'Assemblée transmit cette résolution aux ministres des Affaires étrangères de la Chine communiste et de la Corée du Nord, et pria leurs deux gouvernements de l'accepter « comme une base d'accord juste et raisonnable, qui aidera à rendre possible une paix constructive et durable en Corée ». Cette résolution fut rejetée le 14 décembre par Chou En-lai, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, comme « illégale et nulle », mais le débat qu'elle avait provoqué montra l'impressionnante solidarité des membres non communistes des Nations Unies sur ce point et permit plus tard de sortir de l'impasse.

Rapatriement des malades et des blessés

Au début de la seconde partie de la

septième session de l'Assemblée, qui s'ouvrit le 24 février 1953, la discussion du problème coréen fut tout aussi infructueuse. En Corée, le 22 février 1953, le général Mark Clark, commandant en chef des Nations Unies, avait écrit aux commandants chinois et nord-coréens pour leur faire savoir que son Commandement restait disposé « à rapatrier immédiatement les prisonniers gravement malades ou gravement blessés qui seraient en état de voyager, conformément aux dispositions de l'article 109 de la Convention de Genève ». Cet article dispose notamment qu'aucun prisonnier de guerre malade ou blessé ayant droit au rapatriement ne peut être rapatrié contre son gré tant que durent les hostilités. Le 28 mars 1953, les commandants communistes firent savoir au général Clark qu'ils agréaient sa proposition et lui proposèrent la reprise immédiate des pourparlers d'armistice afin de discuter dans son ensemble le problème des prisonniers de guerre. Les négociations sur le rapatriement des malades et blessés aboutirent à la signature d'un accord à Pan Moun Jom, le 11 avril. L'échange des prisonniers visés eut lieu du 20 avril au 3 mai.

Déclaration de Chou En-lai

Le 30 mars, Chou En-lai fit une importante déclaration sur la question des prisonniers de guerre dont l'essentiel consistait à demander « que les deux parties aux négociations s'engagent à rapatrier immédiatement après la cessation des hostilités tous les prisonniers de guerre sous leur garde qui insisteraient pour être rapatriés et à remettre les autres à un Etat neutre afin d'assurer une juste solution de la question de leur rapatriement ». Il proposait en outre l'envoi de représentants des pays d'origine auprès des prisonniers, pour leur donner des « explications » tandis qu'ils seraient sous la garde de l'Etat neutre. Le Président de l'Assemblée, en remettant cette déclaration aux représentants des gouvernements membres, exprima l'espoir qu'elle fournirait une base pour le rétablissement de la paix en Corée. Le 16 avril, le Commandement des Nations Unies consentit à reprendre les négociations d'ensemble relatives à l'armistice.



Photo: Nations Unies

LA GUERRE DE CORÉE

Sur les remparts d'un bastion de montagne, des troupes gardent les abords d'un défilé coréen.

A l'Assemblée générale, à New-York, le Brésil présenta, le 14 avril, une résolution exprimant l'espoir que les nouvelles négociations de Pan Moun Jom « auront pour effet de réaliser prochainement en Corée un armistice conforme aux buts et principes des Nations Unies » et priant « le Président de l'Assemblée générale de réunir de nouveau la session actuelle pour que soit repris l'examen de la question coréenne a) sur notification au Conseil de sécurité, par le Commandement unifié, de la signature d'une convention d'armistice en Corée; ou b) lorsque, de l'avis de la majorité des membres, de nouveaux faits survenus en Corée rendront nécessaire l'étude de cette question ». Ce projet de résolution, recommandé par la Première commission le 16 avril, fut adopté à l'unanimité par l'Assemblée le 18 avril 1953.

Les négociations d'armistice de Pan Moun Jom furent reprises avec un regain d'optimisme. Deux points principaux donnèrent lieu à un conflit d'opinions: quel serait « l'État neutre » prévu dans la proposition de Chou En-lai et quelle procédure suivrait-on à l'égard des prisonniers qui ne voudraient pas être rapatriés.

Après plus d'un mois de négociations sur ces points, le Commandement des Nations Unies présenta, le 25 mai, de nouvelles propositions. Celles-ci, que le Gouvernement canadien appuya sans réserve comme base de négociations, aboutirent, après plus ample étude, à la signature provisoire, le 8 juin 1953 (heure de Corée), d'un accord sur le rapatriement des prisonniers.

Accord sur les prisonniers de guerre

En vertu de l'accord du 8 juin, en tous points conforme aux dispositions principales de la résolution de l'Assemblée générale du 3 décembre 1952, les deux parties devaient, dans un délai de deux mois après la signature de l'armistice et sans susciter d'obstacles d'aucune sorte, rapatrier directement et remettre par groupes à la partie à laquelle ils appartenaient lors de leur capture tous les prisonniers qui auraient demandé leur rapatriement. L'échange devait se faire à Pan Moun Jom. Une Commission neutre de rapatriement, composée de l'Inde, de la Pologne, de la Suède, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie et établie dans la zone démilitarisée, non loin de Pan

Moun Jom, prendrait en charge tous les prisonniers des deux côtés qui ne se seraient pas prévalus de leur droit au rapatriement. Des forces armées suffisantes ainsi que tout autre personnel nécessaire seraient fournis exclusivement par l'Inde, qui fournirait aussi le président de la Commission. Dans les 60 jours de la date effective de l'armistice, tous les prisonniers non directement rapatriés seraient remis à la garde de la Commission en des lieux de la Corée désignés par la partie détenant ces prisonniers. Il était prévu que des représentants nationaux donneraient, dans les 90 jours, des explications aux prisonniers quant à leur droit au rapatriement; la question des prisonniers qui n'opteraient pas alors pour le rapatriement serait ensuite soumise à la conférence politique prévue par le projet de convention d'armistice. Au cours des 30 jours suivants, durant lesquels ces prisonniers resteraient sous la garde de la Commission, la conférence tâcherait de décider de leur sort. A la fin de cette période, la Commission déclarerait le transfert du statut de prisonnier de guerre au statut de civil de tous les prisonniers qui n'auraient pas opté pour le rapatriement et au sujet desquels aucune autre disposition n'aurait été arrêtée par la conférence politique. Les prisonniers ainsi redevenus civils recevraient l'aide de la Commission et de la Société indienne de la Croix-Rouge, opération qui serait terminée dans les 30 jours, après quoi la Commission serait dissoute. (Cet accord sur les prisonniers de guerre fut plus tard dûment incorporé, par une référence, à la convention d'armistice finale.)

Évasion de prisonniers

Au moment où les négociations de Pan Moun Jom allaient se dénouer par un accord sur la question des prisonniers de guerre, le Gouvernement de la République de Corée se montrait de plus en plus nerveux. En dépit d'une lettre du président Eisenhower lui exposant que les Nations Unies et la République de Corée étaient tenues d'accepter un armistice, le président Rhee souligna son opposition à toute trêve militaire en permettant « l'évasion », avant l'aube du 18 juin, d'environ 25,000 prisonniers de

guerre nord-coréens anticommunistes. Le Commandement des Nations Unies, par une déclaration publique en date du 18 juin, indiqua que l'on pouvait discerner à l'évidence une collusion entre les gardes de la République de Corée et les prisonniers.

Les négociateurs des Nations Unies informèrent aussitôt l'autre partie de ce qui s'était passé. A la réunion plénière du 20 juin, les négociateurs communistes présentèrent une lettre de protestation dans laquelle ils posaient trois questions: « Etant données les conséquences extrêmement sérieuses de cet incident, le Commandement des Nations Unies est-il capable d'imposer son autorité au Gouvernement et à l'armée de la Corée du Sud? Dans la négative, l'armistice de Corée engage-t-il aussi la clique Syngman Rhee? Dans la négative encore, quelle assurance a-t-on que la Corée du Sud observera les dispositions de l'armistice? » La lettre pria le Commandement des Nations Unies de se charger de reprendre immédiatement les prisonniers évadés et de promettre qu'il ne laisserait pas l'incident se reproduire.

Le 22 juin, le Président de l'Assemblée générale exprima au président Rhee, par câblogramme, sa consternation devant ce geste unilatéral, qui violait et l'accord de rapatriement et la promesse du président Rhee, faite en juillet 1950, de placer les forces coréennes sous l'autorité du Commandement des Nations Unies. M. Pearson soulignait que la libération des prisonniers par M. Rhee « compromettrait les résultats déjà obtenus » dans le sens d'un armistice « et la perspective d'une solution pacifique des problèmes restés en suspens ».

Le 29 juin, à une réunion d'officiers de liaison, le Commandement des Nations Unies répondait à la lettre du 20 juin des Chinois et des Nord-Coréens. Il signalait que l'armistice projeté était un accord militaire entre les commandants militaires, et que le Commandement des Nations Unies, bien qu'il commandât l'armée coréenne, n'exerçait aucune autorité sur le Gouvernement de la République de Corée. La lettre, signée par le général Clark, donnait à l'autre côté l'assurance suivante: « Le Commandement des Nations Unies et les gouvernements intéressés feront tout



Photo: Nations Unies

LES FORCES CANADIENNES EN CORÉE

Militaires canadiens participant en Corée à un rassemblement d'unités du Commonwealth.

leur possible pour obtenir le concours du Gouvernement de la République de Corée. Le Commandement des Nations Unies, dans la limite de ses moyens, établira au besoin des sauvegardes militaires en vue d'assurer l'observation des conditions de l'armistice. »

Coopération assurée

Sur les entrefaites, M. Walter S. Robertson, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, conférait avec le président Rhee à titre de représentant personnel du président Eisenhower et du secrétaire d'Etat Dulles, dans l'espoir de lui faire adopter une attitude plus conciliante à l'égard des propositions d'armistice. A la suite de ces réunions, il fut possible au Commandement des Nations Unies de faire connaître aux communistes que le Gouvernement sud-coréen lui avait donné l'assurance nécessaire qu'il ne mettrait pas obstacle à l'exécution de la convention d'armistice. Le 19 juillet, à une réunion des négociateurs, le général Nam

Il accepta ces assurances du Commandement des Nations Unies. Les négociateurs s'entendirent alors sur la désignation des parties de la zone démilitarisée où les prisonniers qui ne seraient pas rapatriés directement seraient confiés à la garde de la Commission neutre de rapatriement.

Signature de la Convention d'armistice

Les officiers de liaison et d'état-major achevèrent leur tâche assez tôt pour que la convention d'armistice coréenne pût être signée le 27 juillet 1953 (heure de Corée). Les hostilités cessèrent 12 heures plus tard. En ce qui concerne le problème des prisonniers de guerre, l'accord intervenu le 8 juin 1953 et dont il est question ci-dessus, complété par un autre accord (en date du 27 juin 1953), fut annexé et incorporé par référence (paragraphe 51 b) à la convention d'armistice. Ces documents renferment un mandat précis à l'intention de la Commission neutre de rapatriement.

Ligne de démarcation militaire

En plus de régler le sort des prisonniers de guerre, la convention d'armistice établit une ligne de démarcation militaire depuis laquelle les deux parties devaient se retirer de deux kilomètres dans les 72 heures de l'arrêt effectif des hostilités. Cette ligne coïncide approximativement avec la ligne de feu; bien qu'elle longe d'assez près le 38^e parallèle, elle ajoute une faible étendue au territoire de la Corée du Sud. Ni l'un ni l'autre des deux côtés ne doivent accroître les forces qu'ils gardent en Corée, mais la convention prévoit le maintien des effectifs et du matériel déjà sur place.

La convention établit une Commission militaire d'armistice composée de cinq officiers supérieurs de chaque partie et d'une Commission neutre de surveillance composée de deux officiers supérieurs désignés par la Suède et la Suisse et de deux autres désignés par la Pologne et la Tchécoslovaquie. L'expression « nations neutres » s'entend des nations dont les forces combattantes n'ont pas participé aux opérations de Corée. La Commission militaire d'armistice, qui doit recevoir le concours de dix équipes mixtes d'observateurs, a mission de veiller à l'application de la convention et de négocier en vue du règlement de toute violation éventuelle. Les fonctions de la Commission neutre de surveillance (qui dispose de vingt équipes neutres d'inspection relevant de sa seule autorité) comprennent l'inspection et la surveillance des remplacements autorisés d'hommes et de matériel (par dix ports d'entrée désignés) et, à la demande de la Commission militaire d'armistice, l'institution d'une enquête sur toute violation de la trêve en dehors de la zone démilitarisée.

Rapport du Commandement unifié

Après la signature de la convention d'armistice du 27 juillet, un rapport spécial du Commandement unifié adressé aux Nations Unies le 7 août 1953 fut rendu public. Il renfermait le texte d'une déclaration signée à Washington le 27 juillet 1953 par les représentants du Canada et des quinze autres membres des Nations Unies dont les forces armées partici-

paient à l'action de Corée. Dans cette déclaration, les seize nations affirmaient que « dans l'intérêt de la paix mondiale, s'il intervient une reprise de l'attaque armée, violant encore une fois les principes des Nations Unies, nous devons de nouveau être unis et prompts à résister. Pareille rupture de l'armistice aurait des conséquences si graves que, selon toute probabilité, il serait impossible de circonscrire les opérations au territoire coréen ». La même déclaration exprimait aussi cet avis, que « l'armistice ne doit pas avoir pour résultat de compromettre la restauration ou le maintien de la paix dans une autre partie de l'Asie ». La position canadienne à l'égard de cet avertissement fut définie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans un discours qu'il prononça à Toronto le 7 août 1953:

Si les communistes commettent de nouveau une agression en Corée, nous aurons encore la même obligation de résister, mais cette fois, après une rupture de trêve, il sera peut-être plus difficile de circonscrire l'aire des hostilités. D'autre part, si quelqu'un d'autre en Corée rend impossible le règlement de la paix en violant la trêve, nous autres Canadiens, nous n'aurons aucune obligation d'appuyer cette violation de la trêve ou d'aider en quoi que ce soit à parer à ses conséquences.

L'Article IV, paragraphe 60, de la convention d'armistice déclare:

Afin d'assurer le règlement pacifique de la question coréenne, les commandants militaires des deux côtés recommandent aux gouvernements des pays intéressés des deux côtés de voir à ce que, dans un délai de trois mois après la signature et l'entrée en vigueur de la convention d'armistice, une conférence politique ait lieu à un niveau plus élevé entre représentants des deux côtés chargés de régler par voie de négociations les questions relatives au retrait de Corée de toutes les forces étrangères, au règlement pacifique de la question coréenne, etc.

En conformité de cette recommandation et de la résolution de l'Assemblée générale du 18 avril 1953, le Président de l'Assemblée, M. Pearson, a reconvoqué l'Assemblée générale afin qu'elle étudie les problèmes relatifs à la conférence politique projetée, comme par exemple la façon dont elle sera composée. A l'heure où s'écrit cet article, l'Assemblée discute ces questions, mais n'a encore formulé aucune recommandation.

Soixante ans de commerce extérieur

PAR J. P. MANION*

IL y a à peine plus de soixante ans qu'il existe au Canada un ministère du Commerce; sir Mackenzie Bowell, futur premier ministre du pays, en fut le premier titulaire.

Il faut dire qu'on avait déjà auparavant eu recours à certains moyens pour stimuler le commerce extérieur. Ainsi, dès 1885, la Chambre des communes avait affecté une somme de \$10,000 à l'établissement d'agences commerciales à l'extérieur. En 1892, on comptait huit de ces agences, dont cinq aux Antilles, deux en Grande-Bretagne et une en France, qui était en quelque sorte des consulats honorifiques. Un agent nommé en 1895 en Australie fut le premier représentant en titre du commerce canadien.

Peu à peu le Canada multiplia ses agents commerciaux de carrière: France et Afrique du Sud en 1902; Japon en 1904, Cuba en 1909; Allemagne et Nouvelle-Zélande en 1910.

En 1911, les agences furent transformées en services de renseignements commerciaux; le titre de « commissaire de commerce » fut alors substitué à celui d'agent commercial.

Début du commerce extérieur

Le commerce extérieur fut d'abord d'assez faible volume et orienté vers un nombre restreint de marchés. Les exportations atteignirent en 1892 une valeur globale de 99 millions de dollars, comparativement à 4,300 millions en 1952. A cette époque, le Canada commençait à peine à exploiter son sous-sol et c'est à l'état de quartz aurifère et de pépites qu'il exportait sa production d'or; son industrie du papier n'existait pas encore; le blé des Prairies venait à peine de faire son apparition sur les marchés du monde.

Certaines anomalies nous frappent aujourd'hui. Le Canada exportait alors aux Etats-Unis du pétrole extrait du gisement de Petrolia; le charbon représentait 3.2

millions de dollars sur nos 5.9 millions d'exportations minérales; le cuivre, le nickel, l'amiante et les pépites d'or acheminés vers l'extérieur se montaient à bien peu de chose.

Les animaux et les produits d'origine animale s'inscrivaient pour près de 30 p. 100 du commerce extérieur du Canada et en constituaient l'élément le plus important. Chose étonnante, les pelleteries n'y figuraient que pour 1.5 millions. Les produits forestiers tenaient la deuxième place avec 22.3 millions, quoique le papier n'y fût encore pour rien et que la pâte à papier n'y représentât qu'une valeur de \$355,000. Venaient ensuite les produits agricoles avec 22.1 millions, dont 8.7 pour le froment et la farine de froment (1 million seulement en provenance de l'Ouest).

L'exportation de produits fabriqués, à l'exclusion des effets des Canadiens qui émigraient aux États-Unis, se chiffrait par 5.9 millions de dollars, dont 1.1 pour le cuir seulement. Les instruments aratoires (\$403,000) et les orgues se classaient immédiatement après. Les autres produits dignes de mention sont les suivants: cotonnades (presque toutes exportées vers la Chine), voitures et chars, glace expédiée aux Antilles anglaises et néerlandaises (comme au temps des *Yankee clippers*).

Le Canada commerçait à cette époque avec les Antilles espagnoles, qui lui achetaient une forte partie de son poisson (Cuba et Porto-Rico lui en achètent encore).

Il avait dans Terre-Neuve un important débouché. Notons que les îles Hawaii nous achetèrent pour \$150 de cotonnades et que l'Empire des Habsbourg importa du Canada trois charrettes.

Cinquante-cinq pour cent de nos exportations allaient au Royaume-Uni (qui était alors la Grande-Bretagne) et 32 p. 100 aux États-Unis. Cinq pour cent allaient aux Antilles espagnoles et britanniques et à Terre-Neuve. Le reste, soit 8 p. 100 ou une valeur de 8 millions de dollars, se répartissait, par ordre d'im-

* Du Service des commissariats de commerce (ministère du Commerce).



LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE À L'ÉTRANGER

M. G. H. Norman, ambassadeur du Canada au Venezuela (à gauche), et M. J. A. Stiles, secrétaire commercial, étudient les possibilités du marché des péniches et des moteurs hors bord.

portance, entre les pays suivants: Allemagne, Hollande, Australie, Brésil, France, Suède-Norvège, Chine. Aucun autre pays n'importait du Canada pour plus de \$200,000. Voici quelques comparaisons intéressantes: la valeur de nos exportations vers le Japon, de \$26,927 qu'elle était en 1892 est passée après soixante ans au chiffre de \$102,603,245, soit plus que la valeur totale de nos exportations de 1892. Dans le cas du Mexique, les chiffres sont de \$4,549 et de \$39,640,575 respectivement.

Il y a soixante ans, les Etats-Unis de Colombie prirent pour \$9,777 de nos produits, alors que les quatre Etats successeurs de la Grande-Colombie (Colombie, Venezuela, Equateur et Panama) nous ont acheté en 1952 pour \$62,828,338 de produits canadiens.

Après soixante ans, la valeur de nos exportations vers les seuls pays susmentionnés, qui alors atteignait à peine \$40,000, est passée à 200 millions de dollars, soit le double de toutes nos exportations de 1892.

Un rapport de 1894

Le développement des échanges commerciaux posait alors les mêmes problèmes qu'aujourd'hui, sauf que les permis, les contingentements et le contrôle des changes étaient encore choses inconnues. En 1894, sir Charles Tupper, haut commissaire du Canada à Londres, écrivait:

Je suis heureux de constater que je reçois tous les jours plus de lettres du Canada au sujet de questions commerciales . . . Je réserverai toujours bon accueil aux demandes de renseignements qu'on m'adressera et je me ferai un plaisir de répondre à chacune . . . Je suis généralement en mesure de me renseigner à bonne source sur la possibilité d'ouvrir de nouveaux débouchés ou d'étendre la sphère de notre activité commerciale.

Dans bien des cas, il serait bon que des échantillons accompagnent les demandes de renseignements, pourvu qu'ils ne soient pas trop encombrants, car l'espace dont je dispose est restreint. Je pourrais ainsi me procurer des données sûres . . . Je tâche depuis un an de me procurer une liste des principaux négociants du Canada et je suis vivement reconnaissant à votre ministère des services qu'il m'a rendus sous ce rap-

port. J'ai aussi réussi à trouver les noms et adresses des principaux importateurs du Royaume-Uni.

Autres rapports

M. J. S. Larke, premier agent commercial rémunéré du Canada en Australie, écrivait sur un autre ton, en 1895, les lignes suivantes au sujet des ennuis que s'attiraient eux-mêmes les exportateurs:

Je n'aime pas revenir si souvent sur les erreurs des exportateurs canadiens, mais je dois m'y résoudre, car notre commerce en souffre et il n'est rien de tel que de les signaler pour empêcher qu'elles ne se répètent. Il n'y a probablement qu'une partie de ces méprises qui viennent à ma connaissance, mais celles-là sont nombreuses et souvent assez graves pour mériter plus d'attention que les firmes canadiennes ne semblent leur en accorder. Dans mon courrier du mois dernier, huit lettres avaient été affranchies avec un timbre-poste de deux cents seulement; elles provenaient toutes de maisons qui entretiennent une correspondance abondante avec l'extérieur. On m'a aussi parlé d'une maison d'ici qui, après quatre ans de relations d'affaires avec une firme canadienne, en reçoit encore des lettres mal affranchies.

Il y a aussi le vieux grief: la lenteur que l'on met à répondre aux lettres. Ainsi, il y a quatorze mois, donnant suite à la demande d'un manufacturier canadien, je lui avais trouvé quelqu'un pour le représenter ici. Nous lui avions, le représentant et moi, adressé chacun une lettre. La réponse nous est arrivée par le dernier bateau, après treize mois.

Autre grief: le manque de soin apporté au travail administratif. Et cet autre encore, le dernier que je relèverai aujourd'hui: le mauvais état des emballages.

M. Larke multiplie les remontrances sur les sujets de ce genre; il souligne les négligences, puis glisse un mot aimable. Il signale un arrivage de poisson mal congelé ou de fromage gâté. Il admoneste certains manufacturiers de machines-outils qui n'ont envoyé personne pour enseigner aux Australiens le maniement de leurs machines, lesquelles, étant de type américain, leur sont inconnues. D'autre part, il reconnaît que le service d'entretien et de réparation des instruments aratoires et des bicyclettes de fabrication canadienne surpasse celui des autres pays.

Vers le même temps, M. Tripp écrit de Port-of-Spain: « Il se consomme ici beaucoup de vin léger; je ne vois pas du tout pourquoi le Canada ne s'assure pas une bonne part de ce commerce, que se partagent surtout, à l'heure actuelle, la

France et l'Espagne. » Et M. Tripp, pinçant la corde de la métaphore, poursuit: « Il semble raisonnable d'espérer que nos relations commerciales avec Tobago reprendront avant bien des années l'importance qu'elles avaient dans « le bon vieux temps », avant l'arrivée de l'anarchiste Subvention qui a détrôné le roi Sucre. »

Deux des fonctionnaires de cette époque lointaine ont été témoins de la transition au cours de laquelle le Canada a pris une place importante dans le commerce international. M. Harrison Watson commença en 1901, de son poste à la section canadienne de l'Institut impérial, à envoyer des rapports sur les questions commerciales; il devint en 1913 commissaire de commerce à plein temps et termina sa carrière en 1934 comme commissaire de commerce en chef au Royaume-Uni. M. D. H. Ross fut nommé en 1903 et exerça ses fonctions presque exclusivement en Australie; il prit sa retraite en 1933.

M. L. D. Wilgress, actuellement représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, entra au Service des commissariats de commerce en 1914. Il fut nommé au bureau d'Omsk (Sibérie) en janvier 1914, puis envoyé à Vladivostock en août 1918. Le bureau de Vladivostock fut fermé définitivement en mars 1920; il y avait aussi à la même époque un bureau à Petrograd (avril 1915 à octobre 1919).

Un seul commissaire de commerce, M. C.-F. Just, fut surpris en territoire ennemi au début de la première guerre mondiale; il fut gardé en résidence surveillée à Hambourg jusqu'à l'échange de prisonniers qui eut lieu en novembre 1914. Son arrivée à Rotterdam donna à M. Lithgow, son collègue dans cette ville, l'occasion d'expédier un de ces télégrammes laconiques dont on est coutumier en temps de guerre: « Just arrived Lithgow. » Ce bureau de Rotterdam fut très précieux durant la guerre pour maintenir le contact avec les civils canadiens internés en Allemagne.

Les commissaires de commerce établis à l'étranger durant la seconde guerre mondiale ne furent pas si heureux. Si les personnels de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie réussirent à se faire évacuer, plusieurs fonctionnaires connurent cependant d'assez longues périodes d'internement. Tel fut

le cas de M. Grew et de M. Monty à Oslo; de M. Stewart à Tokio; de M. Duclos à Shanghai; de M. McLane à Hong-Kong. Plus récemment, M. J.-M. Boyer trouva la mort pendant les émeutes du 26 janvier 1952 en Égypte.

Évolution du Service

Au cours de sa longue évolution, le Service des commissariats de commerce a subi plusieurs transformations, et ses fonctions, naturellement, se sont développées. Devenus agents du service extérieur, ses fonctionnaires se hiérarchisent de la même façon que ceux des Affaires extérieures. Le titre de commissaire de commerce a été abandonné, sauf dans les pays où le Canada n'a pas de représentation diplomatique. La plupart des fonctionnaires du Commerce sont maintenant soit des conseillers commerciaux, soit des secrétaires commerciaux ou des secrétaires commerciaux adjoints, et sont intégrés au personnel des missions de l'extérieur. Leur travail relève surtout du domaine économique et commercial, c'est-à-dire qu'ils participent aux travaux des missions sur une base fonctionnelle à titre de spécialistes des questions commerciales.

Au début, les représentants commerciaux du Canada à l'étranger travaillaient surtout à faciliter les contacts entre exportateurs canadiens et importateurs étrangers. Toutefois, l'institution des contingents et la diminution des réserves de dollars dans de nombreux pays ont fait se multiplier entre les gouvernements les accords transitoires. Lorsqu'un pays amorce un programme de mise en valeur, les agents commerciaux du Canada doivent se tenir au courant des besoins de marchandises-capital que ce projet fera naître. L'Arabie Saoudite construit-elle un chemin de fer de 150 milles? Il lui faut des rails, des traverses, des appareils de signalisation et du matériel roulant. Informés du débouché qui s'offre, les producteurs canadiens font le nécessaire pour répondre aux demandes de sousmissions dès qu'elles seront mises en circulation. Dans l'intervalle, le commissaire de commerce de la région est autorisé à se rendre sur place pour tenter la conquête du marché.

La Birmanie projette de construire une papeterie que l'industrie canadienne peut

facilement mettre sur pied. Le commissaire de commerce va aux renseignements et apprend que le Gouvernement birman exige du fournisseur une participation de 50 p. 100 aux immobilisations requises ainsi qu'un contrat de gestion. Les sociétés canadiennes peuvent se refuser à prendre des engagements à si longue échéance, mais elles ont du moins eu l'avantage d'examiner l'affaire. Les agents canadiens signalent constamment les projets d'installation de centrales hydro-électriques ou thermiques, dans telle ou telle partie du monde; si les conditions financières et techniques leur paraissent intéressantes, ils conseillent aux ingénieurs canadiens d'aller sur place se renseigner davantage.

Contacts directs

Bien que moins attachante, la routine quotidienne tient quand même l'agent en éveil par sa grande diversité. Tout producteur ou exportateur canadien a libre accès auprès du commissaire de commerce. Ainsi, entre autres services, il peut lui demander une revue des marchés, son avis sur le choix d'un représentant, son concours pour recouvrer une créance, des rapports confidentiels sur certains clients, ou même une collection de timbres-poste pour son fils. Ou il se peut qu'il se présente chez le commissaire de commerce sans connaître la langue du pays, ni les méthodes qu'on y emploie en affaires, et s'attende à obtenir en moins de quarante-huit heures une juste idée du marché et à s'assurer les services d'un représentant qualifié.

Grâce à ses rapports avec à peu près tous les hommes d'affaires du Canada, le commissaire de commerce est en mesure de suivre de près l'évolution de l'économie canadienne. Il est l'un des premiers à discerner le moment où la saturation du marché national affecte telle ou telle industrie, car alors le premier mouvement du producteur est d'intensifier sa recherche de marchés extérieurs. Les tournées périodiques qu'il fait au Canada lui permettent de saisir les aspects nouveaux de la vie industrielle. Au cours de ces tournées, il s'entretient avec les hommes d'affaires de toutes les parties du pays; il visite les industries nouvelles et fait connaître les tendances générales de nos re-

lations commerciales avec la région de son ressort.

Le Service comprend à l'heure actuelle 48 bureaux et plus de 100 hauts fonctionnaires, d'où la nécessité d'une organisation beaucoup plus complexe qu'auparavant. Le Ministère publie sur le commerce extérieur un bulletin hebdomadaire où sont consignés les renseignements d'actualité que lui ont fournis ses représentants à l'étranger. Le Bureau fédéral de la statistique diffuse un nombre important de publications consacrées exclusivement aux données statistiques sur le commerce extérieur. Le Répertoire des exportateurs, que tous les bureaux ont en leur possession, renferme la documentation nécessaire sur quelque 4,000 sociétés exportatrices. L'Index des produits énumère, avec les noms des exportateurs, toutes les variétés de marchandises produites au Canada. La Division des tarifs étrangers peut répondre sur-le-champ à toute demande de renseignements concernant 200 régions douanières du monde: tarifs douaniers, règlements d'importation, formulaires à souscrire. La Division du transport fournit des renseignements sur les routes de navigation, ainsi que sur les tarifs et les règlements d'expédition. De plus, on peut consulter les spécialistes du Service des produits au sujet de tout ce qui se produit au Canada. Enfin, la Division des relations commerciales internationales met tout en œuvre pour faire disparaître les obstacles au commerce et, en travaillant à négocier des accords avec les pays étrangers, pour favoriser l'abaissement des tarifs douaniers.

Division des importations

Il convient, en terminant, de signaler le travail de la Division des importations. Le Canada est le seul pays qui aide officiellement, par un organisme spécialisé, les autres pays à s'ouvrir des marchés sur son territoire. Le Canada s'est rendu compte depuis longtemps que les échanges commerciaux, bien plus que toute

forme d'assistance, constituent une nécessité économique. C'est pourquoi ceux de ses agents dont l'activité s'exerce dans les régions à monnaie faible ont mission d'aider les exportateurs étrangers à s'assurer un débouché chez nous. Échantillons, mercuriales et autres renseignements sont expédiés à la Division des importations, qui effectue une étude dans chaque cas et indique, lorsque les perspectives sont bonnes, les meilleures méthodes et voies de distribution.

Ce souci d'équilibrer les échanges commerciaux explique en partie l'organisation par le ministère du Commerce de la Foire internationale du Canada. Dans nos efforts pour faire du Canada un marché international, nous devons encourager les maisons étrangères à profiter de ces expositions pour faire connaître leurs produits, et y inviter les producteurs des autres pays. C'est là la tâche des commissaires de commerce; ce sont eux également qui sont chargés de mobiliser le personnel que nécessite la participation du Canada aux diverses foires qui ont lieu à l'étranger.

Les résultats de l'activité des commissaires de commerce sont souvent difficiles à apprécier. Cependant, si l'on remonte à l'origine de certaines transactions mettant en jeu des montants de l'ordre de 5 millions de dollars, on constate souvent qu'elles sont uniquement dues à l'initiative ou à la persévérance des fonctionnaires du Commerce. Mais, en général, il est à peu près impossible de dire, sauf dans une très faible mesure, ce qu'ont pu rapporter de nouveaux contacts ou de nouvelles agences. Il serait absurde de vouloir attribuer aux efforts des commissaires de commerce une proportion définie de nos échanges internationaux, lorsque ceux-ci s'établissent à 4,300 millions de dollars. Dans la mesure cependant où, grâce à l'initiative de ces fonctionnaires, des produits nouveaux font leur apparition sur de nouveaux marchés, le commerce canadien d'exportation élargit sa base, gagne en souplesse et tend à acquérir une plus grande stabilité.

La septième session de l'Assemblée de l'OACI

LA septième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) a eu lieu à Brighton (Angleterre) du 16 juin au 6 juillet 1953. L'OACI, institution spécialisée des Nations Unies, groupe soixante pays en vue de favoriser le développement de l'Aviation civile internationale. Elle fut créée à la suite de la conférence de l'Aviation civile internationale tenue à Chicago en 1944 à la demande du Gouvernement des États-Unis; c'est alors que fut rédigée la Charte de l'Organisation, dite Convention de Chicago.* Depuis sa création, l'OACI a contribué à la croissance extraordinairement rapide des transports aériens internationaux et à l'amélioration du régime de sécurité qui ont caractérisé les années d'après-guerre.

"Grandes" Assemblées triennales

L'Assemblée de l'OACI se réunit une fois l'an. En 1950, toutefois, il a été décidé que les « grandes » assemblées, au cours desquelles se règlent les plus importants problèmes d'orientation, n'auraient lieu à l'avenir que tous les trois ans; dans l'intervalle, il ne se tient que des assemblées « limitées », qui se bornent à l'étude des questions administratives et financiè-

* L'Article 44 de la Convention de Chicago énonce les fins pour lesquelles les gouvernements signataires sont convenus de collaborer au sein de l'OACI:

- a) Assurer le développement ordonné et sûr de l'aviation civile internationale dans le monde entier;
- b) Encourager à des fins pacifiques les techniques de construction et d'exploitation des aéronefs;
- c) Encourager le développement de routes aériennes, d'aéroports et de facilités de navigation aérienne à l'usage de l'aviation civile internationale;
- d) Procurer aux peuples du monde les transports aériens sûrs, réguliers, efficaces et économiques dont ils ont besoin;
- e) Éviter le gaspillage économique qu'engendre une concurrence excessive;
- f) Assurer que les droits des États contractants soient intégralement respectés et que chaque État contractant ait une possibilité équitable d'exploiter des entreprises de transport aérien international;
- g) Éviter toute discrimination entre États contractants;
- h) Améliorer la sécurité de vol dans la navigation aérienne internationale;
- i) Favoriser, d'une manière générale, le développement de l'aéronautique civile internationale sous tous ses aspects.
(Les italiques sont de nous.)

res. La réunion de Brighton a donc eu ceci de remarquable, c'est qu'elle a permis aux États membres d'exprimer, pour la première fois depuis 1950, leurs points de vue sur les questions primordiales que pose le transport aérien international. Parmi les nombreux et importants articles de l'ordre du jour de la conférence, il y a lieu de relever la complexe et irritante question des droits d'exploitation internationale des entreprises de transport aérien; la possibilité de simplifier les procédures d'autorisation applicables aux services aériens non réguliers; le problème d'obtenir des États contractants la mise en vigueur des normes de l'OACI et des plans régionaux de navigation aérienne élaborés par l'Organisation; se rattachant à cette question, la détermination du rôle précis et de l'importance des bureaux régionaux établis par l'OACI; l'élection d'un nouveau conseil pour un mandat de trois ans; l'admission du Japon; l'assistance technique aux pays insuffisamment développés.

Ouverture de la conférence

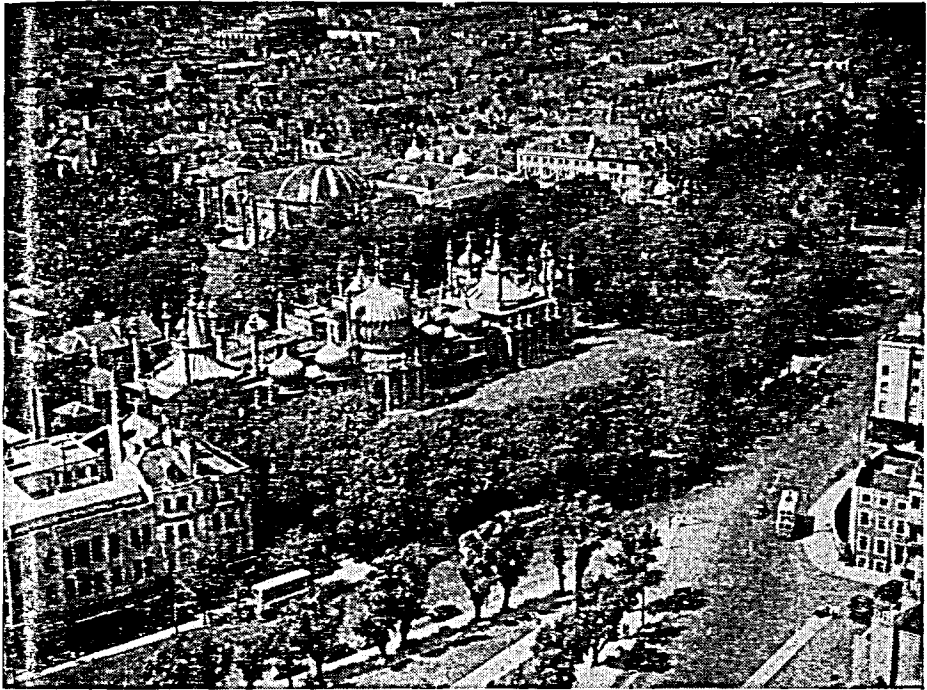
La conférence s'est ouverte le 8 juin par une séance plénière que présidait à titre temporaire M. Edward Warner, président de l'OACL. La ville-plage de Brighton avait mis à la disposition de la conférence son magnifique Pavillon royal et sa Bourse du blé, édifices de style Régence particulièrement impressionnants. Cinquante-deux des soixante États contractants de l'OACI s'étaient fait représenter à la conférence, et cinq États non contractants y avaient envoyé des observateurs: République populaire de Chine, Équateur, Allemagne, Japon et Yougoslavie. Il était venu d'autre part des observateurs de huit organisations internationales. Après communication d'un message de bienvenue et de bons souhaits de Sa Majesté la Reine par le ministre de l'Aviation civile du Royaume-Uni, le très honorable A. T. Lennox-Boyd, et de messages de bienvenue du Gouvernement du

Le Pav

Roya
l'Asse
de pr
contr
ayant
la co
formé
comit
techn
tive,
l'étud
jour.

Rapp

Le
se so
persp
lièren
Cons
l'activ
leque
progr
puis
ainsi
ces p
la co



CONFÉRENCE DE L'OACI

Le Pavillon royal de Brighton (Angleterre), au centre du premier plan, siège de la septième session de l'Assemblée de l'OACI.

Royaume-Uni et de la Ville de Brighton, l'Assemblée a entendu la lecture d'exposés de principes de quelques-uns des États contractants. La plupart des membres ayant hâte d'aborder les questions dont la conférence était saisie, l'Assemblée a formé rapidement un comité exécutif, une commission économique, une commission technique et une commission administrative, puis a réparti entre ces groupes l'étude des divers points de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil

Les questions soumises à l'Assemblée se sont trouvées placées dans une juste perspective et ont pris un sens particulièrement précis grâce au rapport que le Conseil a présenté à l'Assemblée sur l'activité de l'Organisation en 1952, dans lequel figurait une revue saisissante des progrès réalisés par l'aviation civile depuis la fin de la seconde guerre mondiale ainsi que de la contribution de l'OACI à ces progrès. Il ressortait du rapport que la collaboration internationale, ayant été

très poussée sur le plan technique, a permis l'amélioration rapide des moyens de navigation aérienne internationale, tandis que sur le plan économique, notamment en ce qui concerne la concession de droits d'exploitation commerciale, il s'est manifesté beaucoup moins de collaboration qu'il n'en faudrait pour atteindre les buts énoncés dans la Convention de Chicago.

Droits commerciaux dans les transports aériens

Depuis que le droit international reconnaît la souveraineté nationale sur l'espace aérien situé au-dessus du territoire de chaque pays, l'exploitation internationale d'entreprises aériennes exige le consentement des pays à travers lesquels les services doivent s'effectuer. La concession de droits aériens commerciaux se fait d'ordinaire par voie d'accords bilatéraux entre pays, sur une base d'avantages réciproques. Avant la guerre, cette pratique avait souvent donné lieu à une concurrence excessive et préjudiciable dans certains régions, et ailleurs à des restrictions

artificielles à l'extension des transports aériens internationaux; c'est en considération de ce fait que les fondateurs de l'OACI avaient inscrit au nombre des fins de l'Organisation: « éviter le gaspillage économique qu'engendre une concurrence excessive »; assurer le respect des « droits des États contractants »; assurer une « possibilité équitable » d'exploiter des entreprises de transport aérien international; éviter toute « discrimination » entre États contractants. A la Conférence de Chicago, les délégués s'étaient montrés convaincus que la meilleure façon d'assurer la poursuite de ces buts était de conclure un accord multilatéral d'ensemble sur l'échange des droits commerciaux. En 1947, l'Organisation avait voulu convaincre ses membres de conclure un tel accord en convoquant à Genève une conférence spéciale ayant pour fin expresse la rédaction d'un accord multilatéral. Cette conférence, toutefois, n'eut pas le succès attendu; il apparut à l'évidence que les divergences de vues étaient si marquées qu'il ne fallait compter sur aucun résultat immédiat. La difficulté essentielle résidait peut-être en ce que l'on recherchait deux buts plus ou moins contradictoires. Le premier consistait en un projet de libéralisation, soit une plus grande liberté dans l'usage de l'espace aérien, et le second était de protection et d'organisation en vue d'assurer un « développement ordonné » et des chances suffisantes aux entreprises de chaque État contractant, tout en évitant une concurrence ruineuse. A défaut d'accord multilatéral, les routes aériennes mondiales ont continué d'être exploitées sous le régime d'accords bilatéraux entre les États. La rapide croissance après guerre des transports aériens civils a nécessité la conclusion de plusieurs centaines de ces accords.

Au cours de la discussion de ce problème, la plupart des représentants ont exprimé l'avis que l'Organisation devait tenir comme l'un de ses buts fondamentaux la conclusion d'un accord multilatéral universel. Ils ont reconnu cependant que les divergences de vues étaient encore trop prononcées pour qu'on pût espérer une solution prochaine. D'autres représentants estimaient qu'il y aurait moyen de s'entendre dans une certaine mesure sur des points définis et qu'il importait de travailler sans retard dans ce

sens. On a signalé à cet égard la diversité croissante des clauses que renferment les accords bilatéraux, ainsi que le caractère restrictif de certains de ces accords, particulièrement en ce qui concerne la réglementation de la concurrence. Certains ont suggéré que l'on cherche à s'entendre sur des formules modèles utilisables dans le cas des clauses les plus importantes des accords bilatéraux. La discussion a aussi envisagé d'autres accords en vertu desquels le problème pourrait être ramené à un cadre plus limité, comme par exemple le point de vue régional, le point de vue des intérêts communs ou des groupes, celui des routes aériennes, ou encore celui de la nature du chargement. Dans ses conclusions, l'Assemblée a donné instructions au Conseil de poursuivre activement l'étude de ce problème et de porter une attention particulière aux divers points de vue susmentionnés.

Conférence des États de l'Europe occidentale

Le Conseil de l'Europe avait demandé à l'OACI de réunir une conférence des États de l'Europe occidentale en vue de conclure un accord régional sur l'échange des droits aériens commerciaux et d'arrêter en commun d'autres mesures tendant à développer la collaboration économique internationale dans ce domaine. Cette demande a été examinée parallèlement à l'étude du problème plus large de l'échange des droits commerciaux; l'Assemblée a approuvé l'initiative du Conseil, qui avait proposé la formation d'une commission préparatoire chargée d'établir l'ordre du jour de la conférence régionale en question. Plusieurs délégués exprimèrent l'avis qu'il y aurait lieu de surveiller de près la rédaction de tout accord régional, afin qu'il ne lèse d'aucune façon les États situés en dehors de la région intéressée.

Services aériens non réguliers

L'Assemblée a décidé que le temps n'était pas venu de réunir une conférence en vue de conclure un accord international de ce genre. Elle a cependant prié le Conseil d'étudier la nature des difficultés auxquelles se heurtent certains États lorsqu'il s'agit d'appliquer la définition des « services aériens non réguliers » mise au

point par l'Organisation. L'Assemblée a aussi donné instructions au Conseil de poursuivre et de terminer le plus tôt possible son étude sur les tarifs des aéroports et d'en communiquer les résultats aux Etats contractants.

Navigation aérienne

La conférence s'est attachée surtout à hâter la mise en vigueur, par les Etats contractants, des normes internationales et des pratiques et procédures recommandées ainsi que des plans régionaux de navigation aérienne établis et approuvés par l'Organisation. Depuis neuf ans, l'Organisation s'est employée très activement à esquisser des normes internationales pour les divers genres de matériels, de techniques et de procédures particuliers à l'aviation civile. Ces normes avaient été incorporées dans un groupe de 14 annexes à la Convention de Chicago. Tout en reconnaissant que le progrès scientifique nécessiterait d'assez fréquentes révisions, on a signalé que ces modifications, si les normes de l'OACI étaient adoptées par les Etats contractants, ne devraient pas être trop fréquentes. Dans ses conclusions, l'Assemblée s'est déclarée satisfaite en général du programme technique exécuté par l'OACI depuis trois ans; elle a adopté plusieurs résolutions tendant à accroître l'efficacité des services intéressés et à favoriser l'application des normes de l'OACI et la mise en œuvre des plans régionaux par les Etats contractants.

Assistance technique

La question de l'assistance technique a été discutée par le Comité exécutif. Un bon nombre d'Etats bénéficiaires ont présenté des rapports détaillés sur les résultats obtenus dans le cadre des projets d'assistance technique réalisés sur leurs territoires. Ils ont approuvé en principe ce genre d'assistance. La plupart des représentants ont souligné la valeur de cette assistance technique pour le développement économique des pays peu évolués et ont exprimé la crainte de voir restreindre l'application du programme d'assistance par suite de la diminution probable des montants que le Fonds d'assistance technique des Nations Unies doit mettre à la disposition de l'OACI en 1954.

Budget de 1954

Le budget de 1954 de l'OACI a été examiné minutieusement par la Commission administrative de l'Assemblée, qui a fixé en outre le nouveau barème des contributions des Etats contractants. La majorité des représentants se sont montrés résolus à faire toutes les économies possibles, sans toutefois compromettre les buts envisagés par le programme de l'Organisation. La Commission a analysé le budget jusque dans ses moindres détails; le fait qu'elle n'ait pu le réduire de façon appréciable démontre bien l'efficacité de l'OACI et l'unanimité avec laquelle on reconnaît l'importance de ses travaux. Un débat animé s'est déroulé au sein du comité exécutif lorsqu'il fut question de suspendre le droit de vote des Etats contractants qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières envers l'Organisation. Un certain nombre de représentants latino-américains et arabes se sont opposés à toute forme de sanction en soutenant que les retards étaient dus à des circonstances de force majeure et que le droit de vote était un droit inaliénable de tous les Etats contractants. A la fin, l'Assemblée a adopté à ce sujet une résolution de compromis. Fidèle à sa politique d'économies rigoureuses, elle a donné instructions au Conseil de mener une enquête approfondie sur le secrétariat de l'OACI afin de voir s'il n'y aurait pas lieu d'en réduire le personnel ou de le remanier.

Élection du nouveau Conseil

L'élection du nouveau Conseil de l'OACI, pour son mandat de trois ans, a eu lieu à l'une des séances plénières de clôture de l'Assemblée. Il n'y avait que 21 candidats aux 21 sièges, et chacun d'eux a obtenu la majorité nécessaire pour l'élire. Les membres élus sont les suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Irlande, Italie, Liban, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Union Sud-Africaine, Venezuela.

Admission du Japon

L'Assemblée a approuvé la demande d'admission du Japon; de plus, elle a dé-

(Voir la suite à la page 285)

Films canadiens primés à l'étranger

EN l'espace de deux mois, l'Office national du film du Canada s'est vu décerner trois prix internationaux d'importance.

Le film-expérience de Norman McLaren intitulé *Neighbours*, sorte de parabole sur la guerre et la paix, a remporté l'« Oscar » que l'Académie des arts et sciences cinématographiques d'Hollywood attribue au meilleur documentaire de court métrage.

Voyage Royal, reportage sur la visite au Canada et à Washington de la princesse Elizabeth et du duc d'Édimbourg, a été choisi par l'Académie britannique du cinéma comme le documentaire le plus remarquable de 1952.

Sports et Transports, version française de *The Romance of Transportation in Canada*, a été jugé par le sixième Festival international de Cannes le meilleur dessin animé de court métrage.

Prix nationaux et internationaux

Ce sont là les plus notables des quelque trente prix nationaux et internationaux décernés l'an dernier à l'ONF. Au palmarès de la cinématographie internationale figurent également d'autres sociétés canadiennes dont on a primé diverses productions commanditées par l'industrie, le commerce et les gouvernements. Ainsi, le documentaire intitulé *Newfoundland Scene*, réalisé sous les auspices de l'Imperial Oil Limited, obtenait une mention honorable au Festival d'Édimbourg, en 1952. Ces prix, non moins que les éloges de la critique, témoignent éloquemment de la qualité du cinéma canadien et valent au Canada une belle publicité. Il existe peu de domaines où notre pays se soit taillé une telle renommée.

Toutefois, les films primés ne sont pas nécessairement des films à succès. Pour être considérées comme des réussites, les bandes destinées au grand public — c'est-à-dire la plus grande partie de la production canadienne — doivent être vues par les foules. Pour que cette production canadienne soit un véhicule efficace d'information à l'étranger, on ne doit pas l'envisager uniquement en fonction des critères

qui président à l'attribution des prix. Les films canadiens plaisent-ils surtout aux jurys et à la critique cinématographique ou recueillent-ils également les suffrages du public?

L'accueil réservé en général aux trois pellicules susmentionnées et le rayonnement qu'elles ont connu répondent précisément à cette question, car ce sont trois films qui représentent assez bien, par leur diversité, la production cinématographique canadienne. *Neighbours* se range nettement dans la catégorie des films d'expérimentation, domaine où le Canada s'est déjà affirmé; *Voyage Royal* est un documentaire, autre genre cultivé avec succès au Canada; enfin, *Sports et Transports* a été tourné à l'intention du grand public, mais n'appartient pas au genre « pièce principale à l'affiche », pas plus d'ailleurs que la plupart des films canadiens produits sous les auspices de l'État ou de commanditaires privés, qui ne peuvent évidemment faire qu'une part restreinte au côté divertissement.

Grande diversité

Neighbours allie deux procédés mis au point à l'Office national du Film par Norman McLaren: l'animation de personnages véridiques, qui permet par exemple à un acteur de glisser légèrement sur un seul pied à travers une pelouse et de défier de toutes sortes de façons les lois du mouvement et de la gravité; et la sonorisation synthétique, qui substitue à l'enregistrement sonore électronique des striations spéciales pratiquées à la main sur la pellicule, éliminant ainsi les instruments musicaux et les sons naturels. La « parabole » produite par de tels procédés est à la fois fantaisiste et choquante. Certains spectateurs, paraît-il, se lèvent et quittent la salle, indignés, mais d'autres applaudissent frénétiquement. En dépit de son contenu et de sa technique révolutionnaires, *Neighbours* a déjà été projeté dans les cinémas du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Norvège. De plus, quarante-deux copies en ont été envoyées aux missions

prix. Le tout au graphique suffrage aux trois rayonne dent pres ce son bien, parématogra se rang des film le Cana Royal es tivité ave et Trans du grand au genre pas plus ms cana de l'Éta i ne peu part res

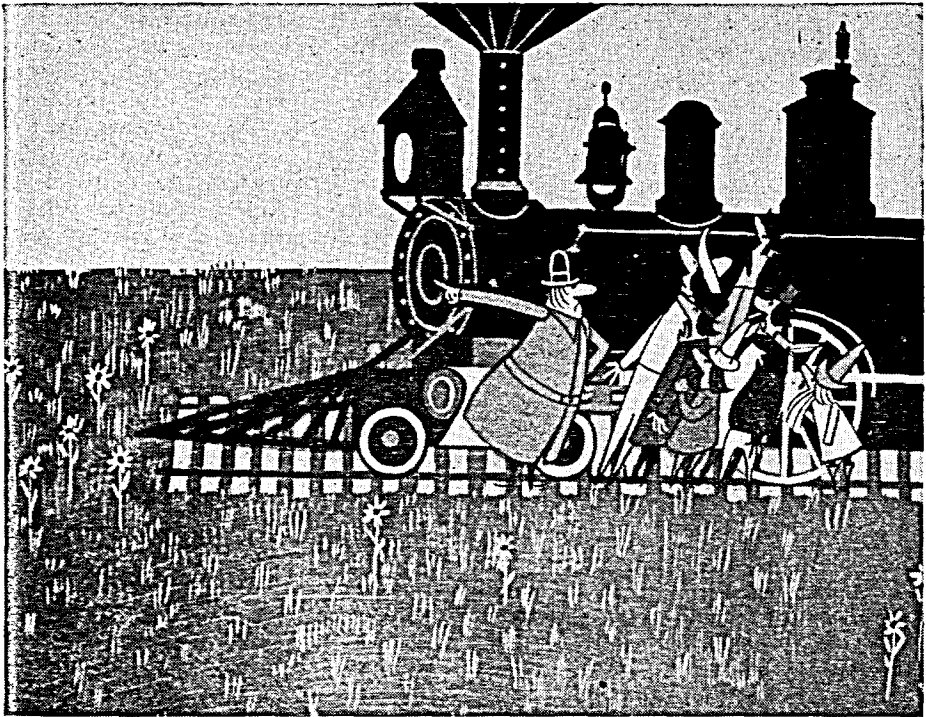


Photo: ONF

SPORTS ET TRANSPORTS

Photographie empruntée aux dessins animés en couleur, *Sports et Transports*.

diplomatiques, consulaires et commerciales du Canada pour être prêtées ou vendues à l'étranger. Cette bande ne fera jamais fureur dans les cinémas de plein air, mais comme pièce d'expérimentation elle a atteint des auditoires remarquablement nombreux.

Par contre, *Voyage Royal* avait les caractéristiques voulues pour captiver le grand public. Il s'agissait de savoir, cette fois, si la critique viendrait confirmer le verdict populaire. L'Académie britannique du cinéma et les critiques de maints pays l'ont fait avec enthousiasme. *Voyage Royal* a attiré plus de spectateurs que n'importe quel autre film réalisé au Canada; sa diffusion, sur le plan commercial ou privé, atteint plus de quarante pays.

Sports et Transports est une histoire des transports au Canada, en dessins animés obéissant à une technique quelque peu stylisée. Le texte parlé est une parodie du bavardage d'un conférencier médiocre, ponctuée avec une véritable candeur d'images tour à tour sérieuses et paradoxales. L'humour y est cependant discret, la musique étrange, et les images

ne visent pas au réalisme à la Disney. Pourtant, ce film, lancé tout récemment, jouit déjà d'une assez large audience. On peut le voir dans la plupart des cinémas canadiens; aux États-Unis, on ne l'a projeté encore que dans les salles de nouveautés, mais il y a reçu un excellent accueil. Présenté sur le Broadway le 10 mars 1953, il y tenait encore l'affiche le 18 août, au moment de la rédaction du présent article. Il sera télévisé cet automne à l'émission « Omnibus » de la Fondation Ford. Des traités ont déjà été signés pour la France et la Belgique et d'autres sont en voie de négociation. Des copies de ce film seront en outre expédiées aux missions du Canada à l'étranger pour projection hors commerce.

Large diffusion

L'accueil fait à ces trois productions semble prouver que le film canadien plaît aussi bien aux auditoires qu'aux critiques. Il s'agit ici, bien sûr, de trois films primés aux concours, mais deux d'entre eux s'écartent nettement des formules fami-

lières aux masses. Les productions canadiennes plus ordinaires reçoivent parfois à l'étranger une diffusion encore plus large. *Beyond The Frontier*, sur le développement du Nord canadien, est présentement distribué par la M.G.M., au Royaume-Uni, et par les Columbia Pictures dans les autres pays du monde, sauf en France, en Belgique et aux Pays-Bas. La M.G.M. est concessionnaire pour le Royaume-Uni du film sur le carillonneur du Canada intitulé *The Man in the Peace Tower*; Belgavox en assure la diffusion en Belgique et la Société Universal aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et un peu partout.

La diffusion du film canadien à l'étranger est organisée conjointement par l'Office national du Film et les missions diplomatiques, consulaires et commerciales du Canada. Au domaine de l'ONF ressortissent la distribution des pellicules aux cinémas et autres entreprises commerciales, ainsi que les traités relatifs aux ciné-actualités et à la télévision. Aux États-Unis, l'ONF est secondé par le Ser-

vice de coopération avec le Canada de l'Association américaine de la cinématographie. Cet organisme prête également son concours aux missions de production canadiennes, qu'il a aidées ces dernières années à diffuser aux États-Unis un bon nombre de leurs films. La diffusion hors commerce à l'étranger s'effectue par l'entremise des missions du Canada, avec la collaboration des bureaux d'Ottawa, de Londres, de New-York et de Chicago de l'Office national du Film.

Les services de l'Etat diffusent aussi des films qui ne sont pas de l'ONF. C'est ainsi que les bureaux du Canada à l'étranger distribuent la bande intitulée *Packaged Power*, qui a été tournée pour l'Aluminium Ltd.

Méthodes de distribution

Les méthodes de distribution des films à l'étranger ont déjà fait l'objet d'un article dans la livraison de mars 1952 d'*Affaires Extérieures*, mais il y a lieu de relever certaines données nouvelles.

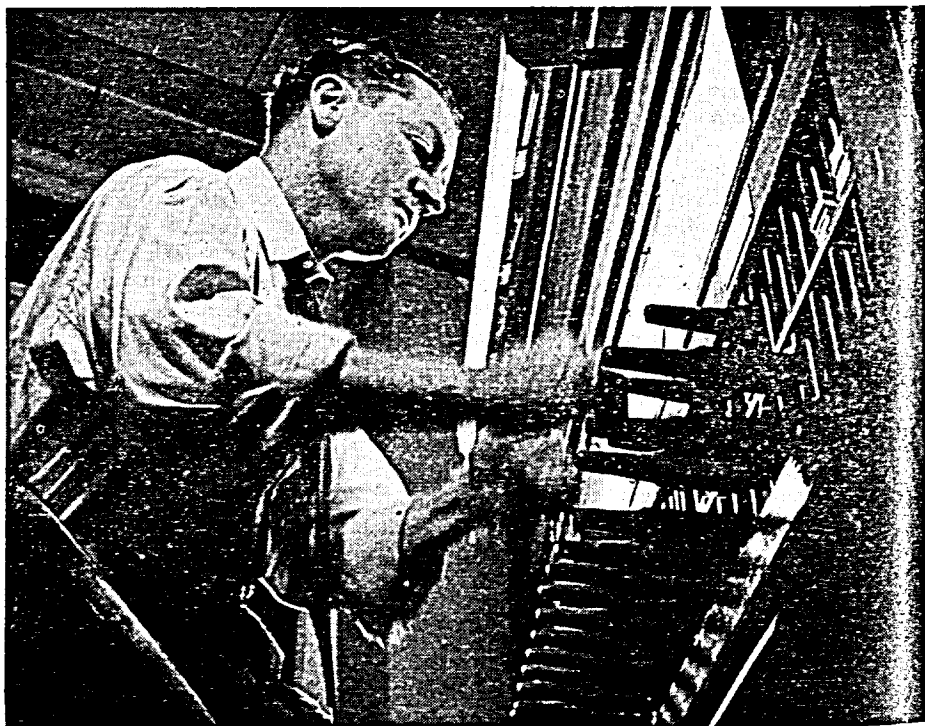


Photo: ONF

DANS LA TOUR DE LA PAIX

M. Robert Donnell, carillonneur fédéral, à son clavier de la Tour de la Paix, dans l'édifice du Parlement, à Ottawa.

Diffusion commerciale — Le nombre des locations de films de l'ONF aux cinémas étrangers, qui était de 10,572 au cours de l'année financière 1950-1951, est passé à 16,159 en 1952-1953. Trente-huit traités ont été conclus l'an dernier avec diverses entreprises commerciales.

Diffusion hors commerce — Cinémas exclus, les films de l'ONF ont été vus en 1952-1953 par 11,070,000 personnes, contre 9,700,000 l'année précédente. Cette augmentation s'est produite en dépit de la fermeture du Bureau central d'information du Royaume-Uni, par l'intermédiaire duquel les productions de l'ONF atteignaient chaque année plus d'un million de spectateurs. Cette perte a été plus que compensée par l'activité cinématographique accrue des missions canadiennes qui, en 1952-1953, ont recruté 6,238,169 spectateurs contre 3,273,000 en 1950-1951.

Ciné-actualités — Jusqu'à l'an dernier, les ciné-actualités de l'ONF n'étaient

guère répandues à l'étranger que dans le cadre de celles du Royaume-Uni ou des États-Unis. L'Office du Film les fournit désormais directement à plusieurs autres pays. Les résultats démontrent déjà la sagesse de cette méthode. En 1950-1951, les reportages de l'ONF ont figuré dans 64 séries d'actualités filmées étrangères, y compris les actualités télévisées; en 1951-1952, ce chiffre monta à 134; l'an dernier, il a été de 328.

On constate chaque année que le film canadien est de plus en plus recherché à l'étranger. Le nombre des prix internationaux attribués à des bandes canadiennes accuse aussi une augmentation. On peut donc dire que le film canadien jouit de la faveur des critiques autant que du public. Dans les cinémas et dans les cercles du film, aux actualités filmées et à la télévision, les auditoires étrangers ne cessent de voir le visage de notre pays, et il y a lieu de croire que ce visage ne leur déplaît pas.

LA SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OACI

(suite de la page 281)

cidé que l'adhésion du Japon à la Convention de Chicago prendrait effet le 30^e jour après que ce pays aurait envoyé une notification formelle à la puissance dépositaire, c'est-à-dire aux États-Unis.

Fréquence des assemblées

Le Comité exécutif a discuté longuement la possibilité de prolonger les intervalles entre les sessions de l'Assemblée. La plupart des États ont manifesté le désir de se réunir tous les trois ans plutôt que chaque année. Pendant les inter-sessions de l'Assemblée, les grandes décisions de principe sont prises par le Conseil de l'OACI, au sein duquel ne sont représentés que 21 des 60 États contractants de l'OACI. Certains États représentés au Conseil ont exprimé l'avis que ce décalage ne pourrait être envisagé que s'il rencontrait l'agrément des États non représentés au Conseil. Il a aussi été admis que la seule façon d'effectuer le changement était de modifier la Convention de Chicago, d'où certaines difficultés d'ordre pratique. L'Assemblée a pris acte du désir de la majorité que les inter-sessions de l'Assemblée soient prolongées

dans une certaine mesure, et elle a donné instructions au Conseil de sonder les États contractants quant à l'utilité de modifier la Convention de Chicago.

Lorsque l'Assemblée s'est close, le 6 juillet, après que l'on eut voté des remerciements au Gouvernement du Royaume-Uni et à la Ville de Brighton pour leur hospitalité, il se dégageait une impression générale de satisfaction et d'optimisme. L'atmosphère amicale des discussions, le nombre exceptionnel des pays et organismes représentés, l'évidence de l'efficacité et de la solidité de l'Organisation non moins que les progrès accomplis dans de nombreux domaines sont autant de raisons qui expliquent ce sentiment général. Fait encore plus important peut-être, c'est la franchise et la rondeur des discussions sur les épineux problèmes d'ordre économique, au cours desquelles la plupart des délégations ont témoigné d'un sens très vif des réalités et d'un non moins vif empressement à surmonter les obstacles concrets qui empêchent le plein essor de la coopération internationale, grâce à laquelle on pourrait peut-être compter sur des progrès plus marqués.

L'ATTITUDE DU CANADA AU SUJET DE LA CORÉE

Exposée le 19 août 1953 au sein de la Commission des questions politiques par M. Paul Martin, représentant du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Maintenant que les hostilités sont terminées en Corée, nous pouvons enfin tourner nos regards vers la tâche plus constructive qui consiste à faire la paix. Il me semble généralement admis, à cette reprise de session, que les questions de fond ne sont pas aujourd'hui notre affaire et qu'il faut en laisser le soin à la Conférence politique. Notre seule mission est de veiller à ce que cette Conférence, recommandée dans l'accord d'armistice, aborde ses travaux sur le bon pied. Suivant l'expression de M. Lodge, nous sommes encore une fois mis à l'épreuve. Il se peut même, comme l'a dit hier matin M. Selwyn Lloyd, que nous soyons arrivés à un tournant, non seulement sous le rapport des affaires coréennes, mais dans un sens beaucoup plus large. Il nous incombe non seulement de prendre les dispositions les plus pratiques que nous puissions imaginer pour assurer le succès de la Conférence, mais en même temps de ne rien négliger de ce qui dépend de nous pour situer ces importantes négociations dans l'atmosphère la plus favorable.

Si nous échouons, ou si nous restons tant soit peu en deçà de nos objectifs, nous aurons été indignes de ceux qui ont servi et qui sont morts pour que les Nations Unies puissent vivre.

Je veux rendre ici hommage aux soldats de plusieurs pays, tombés au feu pour la cause de la liberté. Nous abordons notre tâche de pacificateurs sous le coup de la douleur de ceux qui, au Canada et dans d'autres pays, pleurent la perte d'êtres chers. D'autre part, l'histoire reconnaîtra la dette toute particulière que le peuple coréen et les Nations Unies elles-mêmes ont contractée envers les États-Unis, celui des membres des Nations Unies qui s'est porté le premier, promptement et efficacement, au secours des forces armées coréennes et qui a soutenu, avec les troupes valeureuses de la Corée du Sud, le plus fort du combat. Le courage avec lequel le Gouvernement des États-Unis a réagi tout d'abord contre l'agression du 25 juin 1950, non moins que sa patience et sa ténacité au cours des interminables négociations d'armistice, nous fournit une nouvelle preuve de la puissance et de la grandeur de ce pays, qui est pour nous un ami autant qu'un voisin.

Monsieur le Président, tout ce que les Nations Unies se sont engagées à faire par les armes a été accompli. L'agression a été repoussée. Mais notre succès n'est encore que partiel, car le but que nous nous étions proposé était de rendre, par des moyens pacifiques, la Corée indépendante, unifiée et démocratique. Or, ce but n'est pas encore atteint. Il ne s'ensuit pas cependant que l'accord d'armistice soit conditionnel; cette période est autre chose qu'un répit entre deux périodes d'hostilités, elle est l'intervalle nécessaire entre la signature de l'armistice et l'entrée en scène de la Conférence politique prévue dans l'accord d'armistice.

Aux termes des résolutions dont la Commission est saisie, la principale question qui se pose à nous actuellement est la composition de la Conférence politique. Ma délégation envisage ce problème d'une façon pratique. Je partage l'avis de M. Schuman qui nous a conseillé hier de ne pas prendre trop à la lettre le paragraphe 60 de l'accord d'armistice. Ce document constitue une recommandation des commandants militaires à leurs côtés respectifs. Lors de la mise en discussion du paragraphe 60, l'amiral Joy a fait une déclaration officielle au sujet de l'interprétation donnée à cette proposition par le Commandement des Nations Unies. Il a dit:

« Nous tenons à signaler tout d'abord que cette recommandation sera faite aux Nations Unies aussi bien qu'à la République de Corée par le chef du Commandement des Nations Unies. »

Composition de la Conférence politique

Ainsi donc, ma délégation comprend la situation de la même façon que l'a définie l'amiral Joy au nom du Commandement des Nations Unies, c'est-à-dire que, dans ce conflit, nous nous rangeons du côté des Nations Unies elles-mêmes.

La question qui retient actuellement toute notre attention est de savoir quels pays devront participer à la Conférence politique. La résolution que nous avons présentée collectivement précise bien que tous les membres des Nations Unies qui ont fourni des forces au Commandement unifié se sont acquis par le fait même le droit de siéger à la Conférence, si tant est que leurs gouvernements désirent exercer ce droit.

Nous voulons nous assurer — et la façon dont nous y arriverons importe peu — de la présence à la Conférence des pays qui doivent s'y trouver, afin qu'elle remplisse vraiment sa mission et assure de façon durable la paix et la sécurité de cette région du globe. Pour plus de commodité, nous nous proposons d'y arriver en présentant trois résolutions au lieu d'une.

Ma délégation est d'avis que ce qui importe n'est pas tant le nom que l'on donnera à la Conférence, paritaire ou autre, que le fait d'y réunir ceux qui doivent précisément y siéger. La composition de la Conférence est d'autant plus importante à nos yeux que nous avons actuellement, semble-t-il, une occasion unique non seulement de régler une question qui, depuis trois ans, menaçait à tout moment de dégénérer en conflagration générale, mais aussi d'atténuer, en profitant de tout succès remporté en Corée, les tensions dangereuses qui existent en Asie et dans d'autres régions du globe.

Il va sans dire, par conséquent, que mon gouvernement est d'avis que l'U.R.S.S. devrait participer à la Conférence politique, car ce serait avoir bien peu le sens des réalités que de tenir une conférence comme celle-là sans

l'Union soviétique, laquelle devra prendre toutes ses responsabilités lorsqu'il s'agira non seulement de faire la paix mais de la maintenir.

Mon gouvernement est également d'avis que l'importance considérable et toujours croissante de l'Inde dans les affaires de l'Asie, et le rôle de premier plan qu'elle a joué au sein de l'Assemblée et ailleurs par une action conciliatrice qui a grandement facilité la signature de l'armistice dont nous jouissons à l'heure actuelle, l'autorisent à prendre part à la Conférence politique. Nul doute qu'on aura été frappé, comme je l'ai été moi-même, par le ton mesuré de la déclaration de M. Nehru publiée dans les journaux d'hier. Si je comprends bien la situation, l'Inde, loin de chercher à participer à la Conférence, se contenterait de prêter son concours aux principales parties intéressées, au cas où celles-ci voudraient y recourir et si ce concours pouvait de quelque façon servir la cause de la paix. Ce serait, à notre avis, une erreur que de ne pas accepter l'offre de M. Nehru, une erreur qui risquerait de compromettre le succès de la Conférence.

Ma délégation votera donc en faveur de la participation de l'Inde. Sans vouloir trop insister sur ce point, je prierai instamment les « amis absents » de ne pas s'opposer à la participation d'un Etat dont la présence est essentielle à l'heureuse issue de la Conférence. Chacun de nous a le devoir de prendre en considération et de faire valoir les intérêts de son gouvernement et de la population de son pays mais, dans notre monde interdépendant, aucun chef ou aucune nation ne saurait contrecarrer légitimement la volonté de la plupart de ses amis lorsqu'il s'agit d'un problème dont l'importance est non seulement régionale, mais mondiale.

Protection des droits

Les droits et la position de chacun des gouvernements qui seront représentés à la Conférence politique sont sûrement protégés de façon suffisante par la déclaration formelle contenue dans la résolution dont nous sommes les coauteurs, à savoir que les gouvernements « seront liés uniquement par les décisions ou accords auxquels ils auront donné leur adhésion ». C'est là, à mon avis, une garantie solide et non équivoque pour tous les pays participants que leurs droits et intérêts ne seront d'aucune façon méconnus et qu'ainsi la conférence ne sera pas en butte à des difficultés de procédure au sujet du vote. Il y aura accord ou non-accord. Nul gouvernement ne sera lié par des décisions auxquelles il n'aura pas donné son adhésion. Les précisions que je viens de mentionner assurent, à mon avis, toute la protection possible non seulement au Gouvernement de la République de Corée, mais également à l'autre partie. Je conçois que les communistes chinois et les Nord-Coréens éprouvent quelques craintes à l'idée de participer à une conférence au sein de laquelle leur parti pourrait être numériquement inférieur au nôtre. Il semble, de prime abord, qu'il y ait des chances que la majorité l'emporte. Je ne sais, Monsieur le Président, si ce

sont là les craintes des Chinois, des Nord-Coréens et de leurs amis; si tel est le cas, j'espère qu'ils voudront bien lire attentivement le texte du paragraphe 5 (1) de notre résolution.

Et maintenant, en ce qui concerne la résolution soviétique que M. Vychinski a déposée hier matin, je constate qu'il s'accorde avec nous sur le choix d'au moins sept des pays participants à la Conférence politique: les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'U.R.S.S., la Chine communiste, la Corée du Nord et la Corée du Sud. C'est déjà un premier pas dans la bonne voie. J'aimerais qu'à la suite de nos délibérations à la Commission politique, les principaux intéressés se mettent d'accord pour qu'un huitième pays, l'Inde, puisse participer à la Conférence, en plus des autres membres sur les seize, non mentionnés dans la résolution soviétique, qui pourraient désirer se joindre aux premiers.

Importantes objections

Je trouve dans la résolution soviétique, telle qu'on nous la présente actuellement, au moins deux points qui soulèvent d'importantes objections et, pour cette raison, en plus de certaines autres, je ne puis y souscrire. La première objection, c'est que le dernier paragraphe du projet de résolution soviétique semble exclure la République de Corée du groupe des Etats qui devront donner leur consentement à tous les accords conclus à la conférence. Comme il s'agit ici d'une conférence politique sur la Corée, j'estime indispensable, que les droits de la République de Corée soient sauvegardés. J'ai déjà exposé la ligne de conduite que nous proposons à cet égard.

Ma seconde objection, c'est que — si l'on me permet de relever la chose — le Canada n'apparaît pas sur la liste d'invitations de M. Vychinski. J'aurais cru conforme à ce qui avait déjà été décidé par les commandants militaires, et donc probablement acceptable aux yeux de l'U.R.S.S., si l'autre partie voulait l'admettre, que tout belligérant en Corée eût le droit de participer à la Conférence. Le rôle joué par le Canada en Corée, de quelque point de vue qu'on le considère, nous autorise, à mon avis, à participer à la Conférence politique. Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler à la Commission politique que les troupes envoyées par le Canada en Corée viennent en quatrième lieu par ordre d'importance, les troupes coréennes comprises, et que sa contribution en espèces au programme d'assistance et de relèvement institué en Corée se place au troisième rang. Si l'on objecte à cela que le Canada est loin de la Corée, je dirai que cet argument n'a pas joué lorsque les Nations Unies ont demandé à tous les Etats membres de venir au secours de la République de Corée en détresse.

Encore un mot et je termine. Quelles que soient les préoccupations que suscitent tout naturellement les problèmes d'ordre immédiat, ne perdons pas de vue et ne permettons à personne de nous faire oublier l'importance de l'armistice en Corée. Les forces des Nations Unies ont accompli par la force des

armes tout ce qu'on pouvait exiger d'elles. C'était la première fois qu'un organisme international appliquait à cette échelle le principe de la sécurité collective. Or, l'entreprise a réussi. Nous avons là, sûrement, l'une des plus grandes réalisations qui se puissent trouver dans l'histoire de l'humanité.

Que les Nations Unies ne fussent pas intervenues ou, qu'étant intervenues elles eussent

échoué, non seulement la liberté de nations anciennes et valeureuses eût sombré, mais l'Organisation des Nations Unies elle-même ne serait plus déjà, je le crains, que l'ombre d'un grand idéal non réalisé, et cet échec serait dû à l'absence de résolution plutôt qu'au manque de résolutions.

Dans le même esprit, allons de l'avant dans la voie de la paix.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; New-York, 1953; document A/2392; 46 pp. 40c. Documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 6.

Commission des stupéfiants — Rapport sur la huitième session (30 mars - 24 avril 1953); le 7 mai 1953; document A/2423, E/CN.7/262; 32 pp. 25c. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 4.

Commission des finances publiques — Rapport sur la quatrième session (27 avril - 8 mai 1953); le 8 mai 1953; document E/2429, E/CN.8/78; 8 pp.; 10c. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 5.

Rapport du Comité spécial du TRAVAIL FORCÉ; Genève 1953; document E/2431; 657 pp.; \$3.75. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 13 (N° 36 des Etudes et documents (nouvelle série) du Bureau international du Travail).

Commission des questions sociales — Rapport sur la neuvième session (4 - 20 mai 1953); le 20 mai 1953; document E/2437, E/CN.5/297; 25 pp.; 25c. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 7.

Annuaire des droits de l'homme pour 1950; New-York, 1953; 680 pp. (Numéro de vente: 1952.XIV.1).

Le commerce international en 1952; Genève, juin 1953; 145 pp.; \$1.50. (Numéro de vente: GATT/1953-2).

UNESCO

Rapport aux Nations Unies 1952-1953. Paris 1953. 264 pp. \$3.

Annuaire international de l'éducation et de l'enseignement. Paris 1953. 346 pp.

b) Documents photocopiés:

Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa neuvième session; le 6 juin 1953; document E/2447; 281 pp.

Rapport sur le droit des traités par H. Lauterpacht; le 24 mars 1953; document A/CN.4/63; 242 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg); et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 37 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires extérieures".

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Octobre 1953

Vol. 5 N° 10

• Sous le titre AFFAIRES EXTÉRIEURES, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre de Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Les élections en Allemagne occidentale	290
Le Service international de Radio-Canada	295
Le Canada et les Nations Unies....	300
Répertoire des traductions scientifiques du Commonwealth.....	304
Centre de réadaptation des aveugles	305
Citoyen de l'Inde à la présidence de la Fédération des étudiants d'université	306
M. Jean Désy enquête sur les bourses d'études outre-mer.....	307
Déclaration de M. Pearson.....	308
Nominations et mutations.....	311

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Les élections en Allemagne occidentale

NULLE part en Europe occidentale, depuis la fin de la guerre, les électeurs ne se sont prononcés de façon aussi décisive qu'en Allemagne de l'Ouest le 6 septembre dernier; aucun homme d'État européen de cette époque n'a reçu de ses compatriotes un vote de confiance aussi catégorique que le chancelier d'Alle-

magne occidentale. Cet événement, qui a attiré l'attention de l'Europe et du monde, imprime un élan nouveau à la cause de l'unité européenne, dont M. Adenauer s'est fait l'un des plus vigoureux champions.

On trouvera ci-après les résultats de l'élection, comparés à ceux d'il y a 4 ans:

Partis	1949			1953		
	Sièges	Voix	% des voix	Sièges	Voix	% des voix
<i>La Coalition</i>						
Chrétiens-démocrates (en Bavière, Union sociale chrétienne) (CDU-CSU)	139	7,359,084	31.0	244	12,440,799	45.2
Démocrates libres (FDP).....	52	2,829,920	11.9	48	2,628,146	9.5
Parti allemand (DP).....	17	939,934	4.0	15	897,952	3.3
(Total coalition)	208	11,128,938	46.9	307	15,966,897	58.0
<i>L'Opposition</i>						
Social-démocrates (SPD).....	131	6,934,975	29.2	150	7,939,774	28.8
Réfugiés (BHE).....	—	—	—	27	1,614,474	5.9
Centre (Z).....	10	727,505	3.1	3	217,342	0.8
Bavarois (BP).....	17	986,478	4.2	0	465,552	1.7
Communistes (KPD).....	15	1,361,706	5.7	0	607,413	2.2
Reconstruction économique						
Ligue (WAV).....	12	681,888	2.9	—	—	—
Reich allemand (DRP).....	5	429,031	1.8	0	295,615	1.1
Association du Schleswig méridional.....	1	75,388	0.3	0	44,633	0.2
Autres	3	1,406,489	5.9	0	389,355	1.3
Total (opposition)	194	12,603,460	53.1	180	11,574,158	42.0
Total général	402	23,732,398	100.0	487	27,541,055	100.0

La Constitution de l'Allemagne de l'Ouest, telle que l'a établie la Loi fondamentale du 8 mai 1949, prévoit un Parlement fédéral composé de deux Chambres. Le Sénat ou Conseil fédéral (Bundesrat) groupe les représentants des gouvernements des neuf «*laender*» (pays ou États). Le scrutin du 6 septembre avait pour objet de renouveler les Communes (Bundestag).

Alignement des partis

Les éléments qui s'étaient coalisés autour du parti chrétien-démocrate pour former le précédent gouvernement de M. Adenauer constituaient le plus fort des groupes en présence. Fondé en 1945, le CDU-CSU est un parti interconfessionnel

du centre, qui sur les plans politique, social et économique s'inspire des principes chrétiens. Héritier dans une certaine mesure du parti du Centre catholique préhittlerien, il en a élargi les cadres de façon à rallier divers éléments protestants, lesquels n'y sont qu'une minorité, mais une minorité en progrès. Les fiefs traditionnels de ce parti sont les circonscriptions rurales catholiques, surtout celles des pays rhénans et du sud de l'Allemagne. Ses adhérents composent tout une gamme qui va des syndiqués chrétiens, à gauche, à certains conservateurs très à droite.

Le parti démocrate libre (FDP) est le plus important des deux partenaires des chrétiens-démocrates dans la coalition, du fait qu'il se recrute dans toutes les par-

ale

qui a
non le,
use de
enauer
cham-

ats de
4 ans:

% des
voix

45.2

9.5
8.3

58.0

28.8
5.9
0.8
1.7
2.2

1.1

9.2
1.3

42.0

100.0

itique,
s prin-
ertaine
moli que
res de
stants,
mais
tr. di-
nscip-
celles
Alle-
ut une
iens, à
très à

est le
es des
on, du
es par-

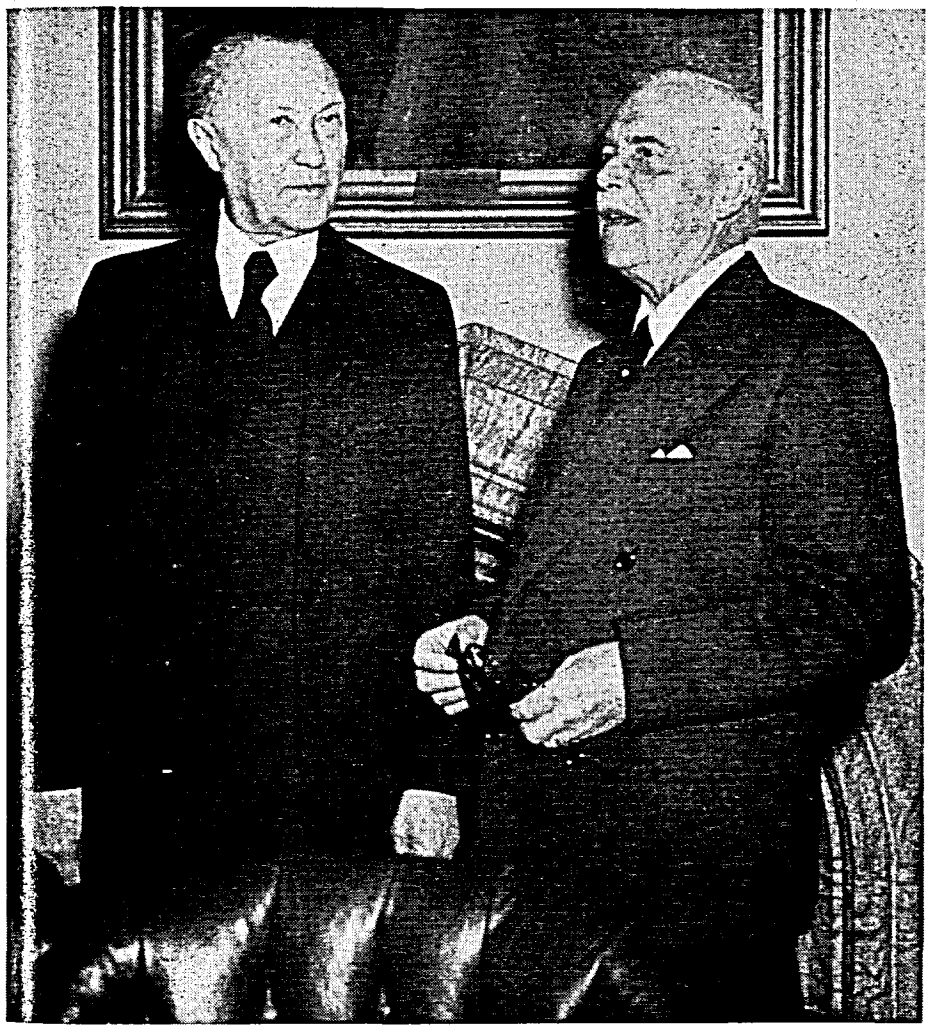


Photo: Marvin Flatt

LE CHANCELIER ADENAUER À OTTAWA

M. Konrad Adenauer (à gauche), chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, avec le Premier ministre, M. St-Laurent, lors du passage de M. Adenauer à Ottawa, au début de l'été.

ties du pays. Ancien Parti libéral-démocrate, dont bon nombre d'adhérents mettaient leurs sympathies beaucoup plus à droite sous la République de Weimar, le FDP dérive du libéralisme allemand du XIX^e siècle. On peut dire que sa philosophie est celle de la haute finance: il a en horreur la socialisation, préconise la libre entreprise, insiste sur le caractère sacré de la propriété privée et entend que l'instruction publique soit non confessionnelle. Il veut un gouvernement central puissant et incline nettement vers le nationalisme. Il en va de même pour le Parti

allemand, le plus faible des trois partenaires, groupe hanovrien dont la raison d'être est surtout historique et qui est en tête de ceux qui réclament l'octroi d'une amnistie générale aux criminels de guerre. Franc adversaire du socialisme, ce parti voudrait que la constitution reconnaisse au monde des affaires le droit de participer à l'élaboration de la politique nationale. Sur le plan extérieur, il lui est arrivé de prendre des attitudes marquées d'un internationalisme intéressant. L'aile droite du DP et, encore plus, celle du FDP se sont trouvées compromises il y a quel-

ques mois par les révélations qui suivirent l'arrestation du néo-nazi Werner Naumann par les autorités d'occupation britanniques.

La coalition a rencontré dans le Parti social démocrate son adversaire le plus sérieux. Même s'il recrute dans la classe moyenne un certain nombre de ses partisans, le SPD est demeuré depuis sa fondation (1875) un parti de la classe ouvrière, qui puise son inspiration dans le marxisme. Favorable à une autorité fédérale forte, il préconise l'école non confessionnelle, la nationalisation des industries de base et le dirigisme économique.

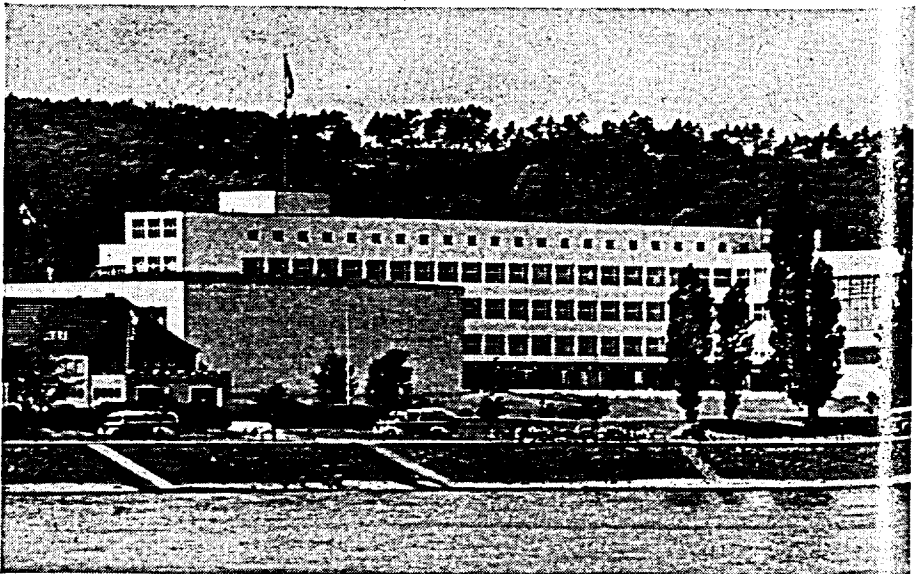
On admettait généralement, avant les élections, que de tous les autres partis, c'était le BHE, nouveau groupement politique représentant les intérêts des réfugiés d'Allemagne orientale, qui ferait les gains les plus marqués. Il n'avait pas un seul siège au Bundestag, mais exerçait une influence décisive dans les gouvernements de quatre Länder, avait des représentants dans six et voyait croître son influence dans la politique municipale. Chose surprenante, le tiers environ de ses membres ne sont pas des réfugiés mais des résidents de l'Allemagne occidentale, ce qui s'explique sans doute par le fait que le recouvrement des territoires perdus du secteur oriental, but avoué du parti, intéresse l'ensemble des électeurs

allemands.

Les communistes, qui en 1949 n'avaient obtenu que 15 sièges sur les 402 que compte le Bundestag et 5,7 p. 100 des voix, avaient vu depuis lors leur influence décroître constamment en Allemagne occidentale, et particulièrement après que les émeutes de Berlin, en juin dernier, eurent révélé l'impopularité du gouvernement communiste d'Allemagne orientale auprès de la classe ouvrière. Le plus menaçant des groupes d'extrême droite était le Parti du Reich allemand, auquel s'étaient ralliés un bon nombre de nazis en vue et qui eut l'audace de présenter comme candidat Werner Naumann lui-même, après sa libération provisoire. Participait également à la lutte le GVP, petit groupe neutraliste qui, avec de louables intentions, affichait un programme utopique. Ce parti s'était, pour des raisons de stratégie, allié au groupe des B.d.D. dont le chef, Wirth, l'ancien chancelier de Weimar qui avait négocié l'Accord de Rapallo avec l'Union soviétique (1922), paraissait vouloir répéter son exploit.

Questions en jeu

En matière de politique intérieure, la coalition pouvait se réclamer du remarquable relèvement économique de l'Allemagne occidentale, réalisé en régime de libre entreprise sous la direction de M.



Le Parlement allemand (Bundestag) à Bonn, vu du Rhin. La partie basse des bâtiments (à gauche) abrite les Communes (Bundestag).

Ludwig Erhard, ministre fédéral des Affaires économiques. Le SPD soutenait que la classe ouvrière allemande n'avait pas, depuis la guerre, gagné autant de terrain que les travailleurs du Royaume-Uni, par exemple; mais cet appel resta sans écho, car le « miracle économique de l'Allemagne » est encore si nouveau que le public en demeure ébloui. Etant de ce fait acculés à la défensive en matière de politique intérieure, c'est sur la politique étrangère que les social-démocrates durent concentrer leurs attaques.

Sur le plan international, la grande question était « l'aide européenne » de M. Adenauer, c'est-à-dire l'intégration de l'Allemagne occidentale dans une communauté européenne économique, militaire et éventuellement politique, qui comprendrait la France, l'Italie et les trois pays du Benelux. Le Chancelier pouvait invoquer les progrès réels accomplis par la Communauté du charbon et de l'acier. Il pouvait aussi prédire que la communauté de défense, qui n'a encore été ratifiée par aucun des six pays signataires, — bien qu'en Allemagne de l'Ouest l'étape législative de la ratification fût déjà franchie, — et la communauté politique, encore à l'état de projet, viendraient achever la réhabilitation de l'Allemagne en lui permettant de traiter d'égal à égal avec les autres membres de la communauté européenne, voie la plus sûre vers la sécurité, le bien-être et la réunification éventuelle du pays. Le SPD, par contre, mettait l'accent sur la nécessité d'une réunification immédiate, affirmait qu'elle n'était possible que par des négociations quadriparties, et demandait en conséquence le rejet pur et simple de l'idée de la communauté de défense. Dans ce contexte général s'inscrivait une importante question constitutionnelle: si la coalition remportait les deux tiers des sièges du Bundestag, elle pourrait, en vertu de la Loi fondamentale, apporter à la constitution tous les amendements nécessaires pour que la ratification de l'accord sur la communauté européenne de défense soit acceptée par la Cour constitutionnelle à laquelle elle avait été soumise.

Mode d'élection

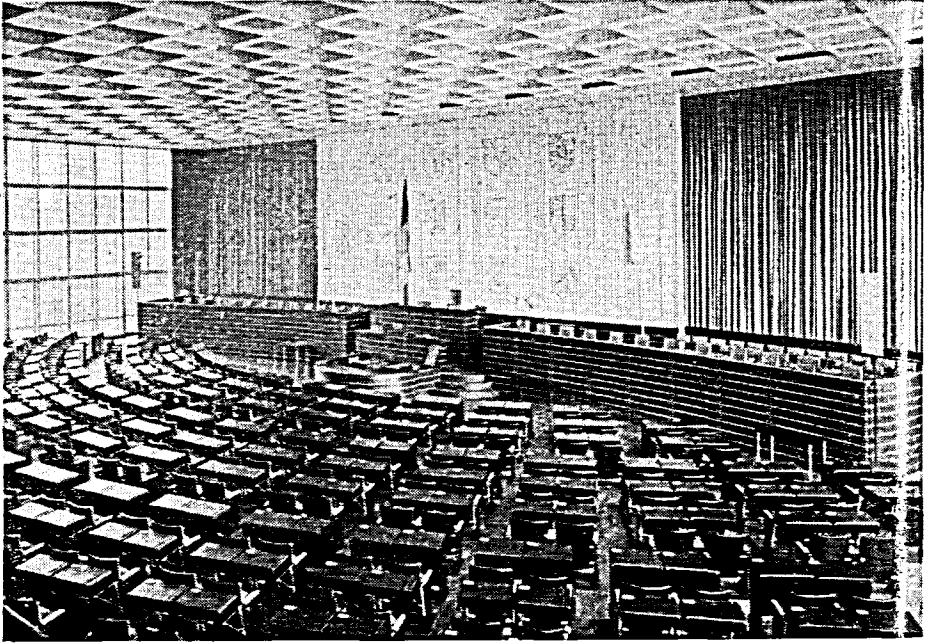
La nouvelle loi électorale promulguée le 10 juillet a grandement influé sur le

résultat des élections. Elle portait de 402 à un minimum de 484 le nombre des membres du Bundestag, dont la moitié devaient être élus directement et la moitié indirectement. (En outre, le nombre des « représentants » non votants de Berlin passait de 19 à 22. Ce dernier groupe compte maintenant un nombre égal de chrétiens-démocrates et de social-démocrates.) Chaque électeur a deux voix, dont l'une au scrutin uninominal et l'autre au scrutin de liste. Les voix de chaque liste sont additionnées land par land, et les sièges répartis, à l'intérieur des *laender*, au prorata des voix recueillies par chaque liste. Les sièges remportés par chaque parti au scrutin uninominal sont déduits du nombre de sièges attribués à sa liste dans le même land. Si, au scrutin uninominal, un parti enlève plus de sièges que ne lui en donne le scrutin de liste, l'excédent lui reste acquis; c'est la mise en œuvre de cette disposition qui, en raison de la victoire éclatante de la coalition dans le Schleswig-Holstein et Hambourg, a porté de 484 à 487 le nombre des membres du Bundestag.

Des dispositions spéciales de la nouvelle loi électorale ont prévenu l'éparpillement des partis, fléau de la République de Weimar. Les nouveaux partis qui avaient moins de cinq délégués dans l'ancien Bundestag devaient faire signer leur formule de présentation par au moins cinq cents personnes dans chaque circonscription où ils présentaient un candidat, et aucun parti, sauf ceux de minorités nationales, ne pouvait avoir droit à des sièges s'il n'avait pas recueilli 5 p. 100 des suffrages exprimés dans toute la République fédérale. (Cette modalité a obligé les chrétiens-démocrates à renflouer le faible parti du Centre qui menaçait sans cela de se détacher de sa coalition avec le CDU-CSU dans la région Rhin-Nord-Westphalie; voilà pourquoi ce parti a réussi à remporter trois sièges au Bundestag.)

Résultats

Tel est le cadre dans lequel se sont déroulées les élections dont les résultats ont été annoncés le 7 septembre. Les espoirs des chrétiens-démocrates les plus optimistes ont été dépassés, puisque leur parti a recueilli plus de 45 p. 100 des



Salle des séances du Bundestag. Les membres du Conseil des ministres et leurs conseillers occupent les sièges de la partie surélevée, à gauche; les membres du Sénat (Bundesrat) siègent à droite.

voix. D'autre part, la pluralité remportée dans six des neuf laender faisait du CDU-CSU le porte-parole autorisé des protestants du Nord aussi bien que des catholiques du Sud. Avec 244 sièges sur les 487 dont se compose le Bundestag, il obtenait la majorité absolue par une marge d'une voix. Comme l'ensemble de la coalition a conquis 307 sièges, il ne lui en manque que 18 pour s'assurer la majorité des deux tiers qui l'habiliterait à modifier la constitution; la sympathie virtuelle du BHE, qui dispose de 27 sièges, pourrait bien lui permettre de combler l'écart.

La domination du CDU-CSU sur la coalition se trouve accentuée par les pertes sensibles qu'ont subies le FDP (2.4 p. 100 des voix et 4 sièges) et le DP (0.7 p. 100 des voix et 2 sièges). La compromission de ces deux groupes dans l'affaire Naumann expliquerait en partie leur fléchissement, car c'est l'aile nationaliste et non pas l'aile libérale du FDP qui accuse le recul le plus marqué. On a donc, de toutes parts, attribué le mérite de la victoire aux chrétiens-démocrates, et particulièrement à leur chef, M. Adenauer. L'impression maîtresse produite par les élections, tant en Allemagne qu'à l'étran-

ger, c'est qu'elles furent un triomphe personnel pour le Chancelier, et cela d'autant plus qu'un plébiscite approuvant sa politique de collaboration avec l'Ouest lui confère une autorité qui n'a peut-être d'égale que celle dont Bismark avait été jadis le dépositaire.

Le parti social-démocrate a gagné un million de voix et 19 sièges, mais cette augmentation ne rejoint pas, proportion gardée, celle du nombre total des voix et des sièges; aussi est-il tombé de 29.2 p. 100 des voix à 28.8 p. 100. Ce recul marque en réalité une défaite si l'on songe que les chrétiens-démocrates, pour leur part, ont avancé de 31.0 à 45.2 p. 100. Les socialistes n'en demeurent pas moins le deuxième parti au Parlement fédéral et ils sont assez puissants pour former une solide opposition.

Le second fait qui retient l'attention, c'est que la démocratie parlementaire est sortie beaucoup plus forte de la lutte électorale. La réduction du nombre des partis, qui marque un retour vers le dualisme parlementaire, a été de treize en 1949 à six en 1953, dont trois sûrement et peut-être quatre ou cinq s'allieront à la coalition. A cet égard, l'écrasante dé-

(Voir la suite à la page 305)

Le Service International de Radio-Canada

IL Y A un peu plus de 8 ans, soit le 25 février 1945, que le Canada a abordé le domaine de la radiodiffusion internationale sur ondes courtes. Destiné tout d'abord à desservir les troupes canadiennes d'outre-mer et les populations d'Allemagne, de Tchécoslovaquie, de Hollande et de France, le Service international de Radio-Canada est devenu un important organisme qui fait connaître le Canada par des émissions en seize langues dirigées vers plus de trente pays. De même que beaucoup d'autres institutions du monde libre, il lutte résolument contre la tyrannie et l'agression en transmettant des nouvelles authentiques et en contrecarrant les propagandes tendancieuses, mais il n'en demeure pas moins attaché à son but primordial qui est de faire connaître au monde les divers aspects de la vie canadienne, de favoriser les échanges d'idées et d'informations et de faire rayonner les idéaux de liberté, de sécurité et de paix.

Vingt millions d'auditeurs

Les réalisations du Service international sont singulièrement impressionnantes. Créé de toutes pièces en 1945, il atteint régulièrement, avec ses deux émetteurs (50 kw) de Sackville (Nouveau-Brunswick), tout près de 4 millions d'auditeurs sinon davantage. Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre de ceux qui ne captent qu'occasionnellement les émissions, on peut dire qu'il se fait entendre de quelque 20 millions de personnes en Europe, en Afrique, en Amérique latine, en Australasie et en Extrême-Orient.

Ces chiffres ont été établis d'après les méthodes éprouvées qu'utilisent la BBC et la Voix de l'Amérique. Cette statistique se fonde sur les réponses aux questionnaires diffusés par le Service international, sur les enquêtes menées par divers instituts de sondage de l'opinion et sur le courrier reçu (32,366 lettres en 1952). Un autre indice révélateur est le tirage sans cesse croissant du Bulletin mensuel des émissions, dont 112,000 exemplaires vont

présentement en Europe et 25,000 en Amérique latine.'

D'après ces données, les émissions du Service international touchent à l'heure actuelle 38.5 p. 100 des récepteurs à ondes courtes des pays vers lesquels ils sont diffusés.

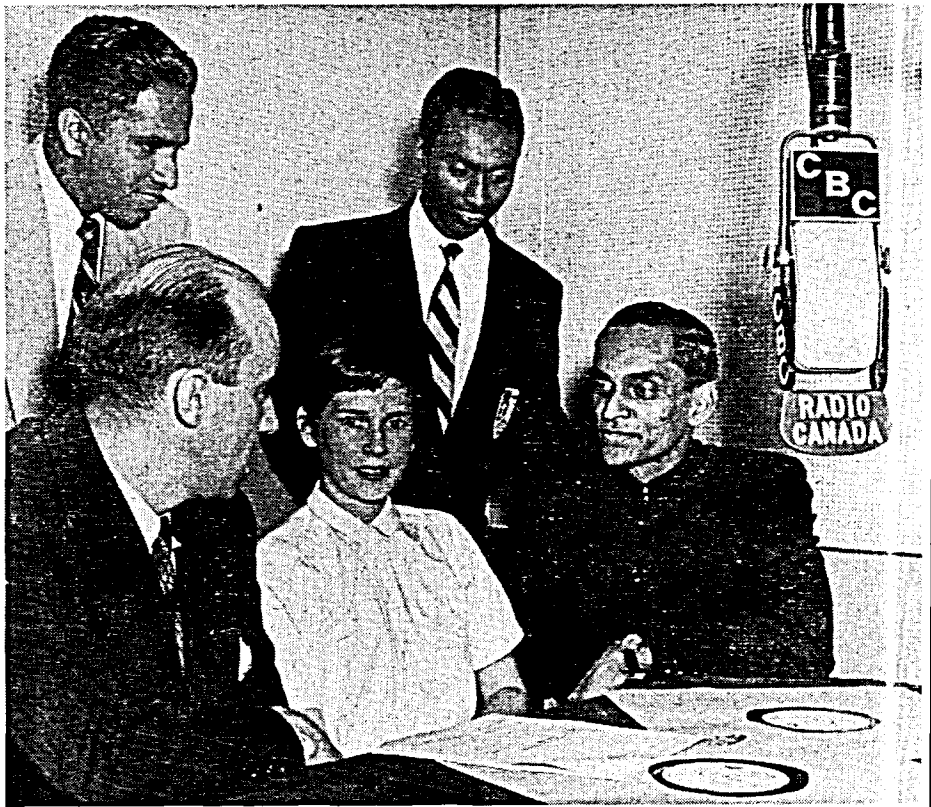
Relais et transcriptions

De plus, par un système de relais et de transcriptions, Radio-Canada élargit à l'occasion ses auditoires étrangers. Dans le premier cas, des sociétés de l'extérieur enregistrent certaines émissions du Service international qu'elles retransmettent sur leur propre voie radiophonique. Dans l'autre cas, il s'agit d'enregistrements effectués aux studios de Radio-Canada et expédiés par avion à diverses chaînes et stations d'outre-mer.

Ce système apporte un utile complément aux émissions directes, car il permet d'atteindre de vastes auditoires réguliers, dont font partie bien des radiophiles qui n'ont pas de récepteurs à ondes courtes. Les transcriptions ont en outre l'avantage de reproduire les paroles ou la musique avec fidélité et sans les parasites et autres interférences atmosphériques qui nuisent de temps à autre aux émissions en direct.

Relais et enregistrements comportent néanmoins des inconvénients qui font que ces formules ne sauraient remplacer de façon satisfaisante la radiodiffusion sur ondes courtes. D'abord, l'élément temps leur est contraire. L'enregistrement retarde la diffusion et il faut ensuite attendre que la station de relais trouve à insérer ces émissions dans ses horaires. Les transcriptions mettent des jours ou des semaines à parvenir à leur destination. Il s'ensuit que les programmes diffusés selon cette formule doivent appartenir dans une certaine mesure à des domaines qui se situent en dehors de l'actualité: concerts, causeries d'un intérêt permanent, documentaires et montages éducatifs.

Il y a encore un autre élément qui entre en jeu: les émissions doivent cadrer avec l'esprit et le goût du diffuseur étranger et



SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Des stagiaires du plan de Colomba enregistrent une émission dans les locaux du Service international de Radio-Canada, à l'occasion de la Fête de la Confédération. Radio-Ceylan a diffusé cette émission le 1^{er} juillet dernier. De gauche à droite: (debout) Nadaraja Rajaratnam et Ananda Abeyratne; (assis) Dick Halhead, du Service international de Radio-Canada, M^{lle} Pat de Saram et Livy Wijmanne, réalisateur de Radio-Ceylan.

de sa clientèle. Au surplus, même quand il s'agit d'émissions de très belle qualité, Radio-Canada ne peut jamais compter sur de bien longues périodes de temps dans les horaires d'une même station ou d'une même chaîne de l'étranger.

Il n'en reste pas moins que les relais et transcriptions sont à l'heure actuelle le principal moyen par lequel Radio-Canada peut accroître le nombre de ses auditeurs étrangers. Avec les installations dont il dispose présentement, le Service international ne saurait ni augmenter le nombre de ses émissions ni étendre son registre linguistique.

Position du Canada

Appelé à témoigner devant le Comité parlementaire des Affaires extérieures,

l'ancien directeur général du Service international, M. Jean Désy, a exposé en ces termes la position du Canada dans le domaine de la radiodiffusion internationale:

En ce qui concerne le temps affecté à la radiodiffusion vers l'étranger, nous venons après la BBC, l'U.R.S.S., les pays satellites, la « Voix de l'Amérique », la France, l'Italie, l'Australie et la Yougoslavie, et ne sommes suivis que par la Hollande, l'Espagne, le Portugal et la Turquie.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la *British Broadcasting Corporation* utilise 37 émetteurs et environ 85 fréquences. Ses émissions vers les pays d'outre-mer sont préparées en quelque 40 langues, et elle diffuse d'ordinaire sur au moins cinq fréquences à la fois. La « Voix de l'Amérique », elle, dispose de 38 émetteurs (en Amérique du Nord) et de 90 fréquences environ, et diffuse simultanément en une trentaine de langues sur pas moins de 5 fréquences.

Pour sa part, le Service international de Radio-Canada exploite deux émetteurs, diffuse en 15 langues et ne peut utiliser plus de deux fréquences à la fois.*

Il ressort de ces chiffres que les installations du Service international ont largement atteint le point de saturation et ne permettent guère de desservir comme il conviendrait les pays de l'est et de l'ouest de l'Europe.

A Sackville, on doit en une seule journée changer vingt-trois fois de langue et six fois de fréquence, et régler six fois la direction des antennes. Avec d'aussi brèves émissions dans chaque langue, il est difficile de compter sur des auditoires assidus.

En attendant l'aménagement de nouvelles installations, on tente de surmonter la difficulté en recourant aux émissions relayées et aux transcriptions.

Rediffusées au bon moment, ces émissions obtiennent parfois un remarquable succès. Le printemps dernier, le Service international a préparé un montage de 15 minutes ayant pour thème les fêtes qui se sont déroulées à l'occasion du couronnement dans le petit village de Coronation (Alberta). L'enregistrement de ce reportage a été radiodiffusé ensuite en Nouvelle-Zélande, en Australie, à la Jamaïque, à Hong-Kong, à la Barbade, à Ceylan et aux Bermudes ainsi que par le *Home Service* de la BBC. Les autorités du village ont reçu à propos de cette émission 17,000 lettres en provenance de tous les coins de la planète, ce qui autorise à croire que les auditeurs avaient été au nombre de plusieurs fois 17,000.

L'intérêt qu'a soulevé le couronnement de la reine Elizabeth explique évidemment le succès de cette émission à l'étranger. Dans les cas ordinaires, le « placement » d'émissions enregistrées ou à relayer exige d'incessants contacts avec les radiodiffuseurs de toutes les parties du monde. C'est ainsi que, par des visites périodiques et des échanges de correspondance, les chefs de section des émissions en langues étrangères se tiennent en rapports suivis avec les pays vers lesquels ils diffusent. Toutefois, le Service international doit aussi compter sur les missions diplomatiques du Canada pour les démarches nécessaires et la livraison des enregistrements.

*Une seizième langue, le polonais, s'y est ajoutée depuis.

Concours des services diplomatiques

Le concours des services diplomatiques s'est révélé particulièrement précieux en Amérique latine. Les représentants du Canada y ont fait de la publicité aux émissions canadiennes sur ondes courtes et en ont obtenu la rediffusion par les stations locales. Leurs efforts ont valu à la Voix du Canada des auditoires assez nombreux et fort sympathiques.

L'un des enregistrements les plus importants du Service international est celui, d'une durée d'une demi-heure, qu'il prépare chaque année à l'occasion de la Fête de la Confédération. Distribué par les missions diplomatiques, surtout aux stations locales, ce programme se compose uniquement d'œuvres musicales canadiennes. Ce sont également les missions diplomatiques qui font le service des quelque 90 enregistrements de musique canadienne inscrits au catalogue général du Service international.

Les productions du Service de transcription consistent surtout en enregistrements musicaux: Pour une partie de leurs émissions, les sections de langues étrangères ont recours au relais ou à l'enregistrement; il y a même deux pays importants, l'Autriche et la Grèce, que le Service international dessert exclusivement au moyen d'enregistrements, lesquels sont retransmis sur les chaînes locales.

Catégories d'émissions

Les émissions qui se prêtent le mieux à la rediffusion en pays étrangers se rangent en trois catégories: les émissions musicales, les émissions éducatives, et enfin certaines nouvelles d'intérêt international ou d'un intérêt particulier pour tel ou tel pays.

Chaque mois, la BBC rediffuse en moyenne de 6 à 8 des bulletins de nouvelles *Canadian Chronicle*, production de la section anglaise du Service international qu'elle relaie sur les ondes du *Home Service* et parfois sur celles du service d'outre-mer. Le Service international fournit de plus à la BBC des chroniques mensuelles destinées aux sections écossaise et galloise du *Home Service* et, de temps à autre, des documentaires et des causeries.

A l'intention surtout des troupes canadiennes cantonnées en Allemagne, la

chaîne des forces britanniques consacre chaque semaine de 5 à 6 heures à la retransmission d'enregistrements de Radio-Canada: émissions récréatives, actualités canadiennes, une heure de chroniques sportives, pour ne mentionner que les principales rubriques. Les troupes canadiennes servant en Corée bénéficient d'un traitement analogue.

Une revue hebdomadaire de la presse portant sur les relations entre le Canada et les États-Unis est transmise par le Service international à 65 stations et chaînes nationales qui diffusent les émissions de diverses universités et institutions d'enseignement rattachées à l'Association nationale de l'enseignement radiophonique des États-Unis (*National Association of Educational Broadcasters*).

Deux réalisations de la section française sont régulièrement relayées en France: une revue de la semaine politique émanant d'Ottawa, et un sketch intitulé *Un*

petit voyage au Canada; en outre, un programme de chansons populaires est relayé chaque semaine par la chaîne nationale de Belgique.

La section de langue allemande diffuse une émission dominicale d'une demi-heure que la BBC retransmet simultanément vers l'Allemagne. A l'avantage que présente ce relais d'être effectué à proximité de la région à laquelle l'émission est destinée s'ajoute celui de passer au milieu d'un programme allemand de 2 heures de la BBC, de 9 heures à 9 heures 30 du soir, heure de pointe s'il en est.

Il s'agit, dans tous les cas précités, de relais réguliers. De plus, les sections de langues étrangères du Service international fournissent aux pays intéressés des productions radiophoniques de tous genres qu'ils utilisent dans leurs émissions.

En Hollande, le programme du samedi soir *Où en est la défense de l'Occident?* diffusé sous les auspices de l'État, ac-



RADIO-CANADA À LA FOIRE INTERNATIONALE

Ton van Alphen (au centre), de la Section du Service international, cause avec des représentants hollandais à la Foire internationale de Toronto.

cueille la collaboration des autres pays. En mars, avril et mai, ce programme a été consacré surtout au rôle du Canada dans l'OTAN. Toutes ces émissions ont été enregistrées et fournies aux Pays-Bas pour la Section de langue hollandaise du Service international.

A l'intention des auditeurs d'outre-mer, le Service enregistre régulièrement des émissions scolaires destinées tant aux adultes qu'aux enfants. Cette année, Radio-Francfort, au cours d'une *Semaine du Canada*, a consacré cinq documentaires d'une demi-heure chacun à divers aspects de la vie canadienne ainsi qu'une émission aux chansons populaires de toutes les régions de notre pays.

Les chaînes scandinaves utilisent aussi de nombreuses productions du Service international. Ainsi, l'an dernier, la radio d'État de Norvège a retransmis quatre causeries sur le Canada et ses habitants, et une émission radioscolaire d'une demi-heure rediffusée en même temps par le service radioscolaire de Suède. La radio suédoise a retransmis en outre un reportage sur la visite au Canada du croiseur suédois *Gotland*, d'autres sur l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal et sur la conférence internationale de la Croix-Rouge à Toronto, et un documentaire sur la croisière Kingston-Montréal du navire suédois *Monica Smith*. En plus de retransmettre un reportage sur la réunion de la Croix-Rouge, le Danemark a diffusé des interviews de personnalités danoises en visite au Canada, des émissions sur la Foire internationale de Toronto et un compte rendu d'une remise d'ailes à des cadets de l'air danois, à Winnipeg.

L'an dernier, la Radio nationale d'Italie a retransmis des reportages radiophoniques sur des événements tels que la visite du Premier ministre Alcide de Gasperi au Canada et une remise d'ailes à des pilotes italiens, et diverses émissions con-

sacrées aux officiers italiens à l'instruction dans le cadre de l'OTAN.

Le Service de l'Amérique latine fournit aux pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale des enregistrements en langues espagnole et portugaise. En 1952, des émissions spéciales ont été préparées pour la plupart des républiques sud-américaines à l'occasion de leurs fêtes nationales respectives.

Lorsqu'il traite avec les radios étrangères, le Service international est plus souvent producteur que radio-diffuseur en direct. Parfois les rôles sont renversés: c'est le Service international qui reçoit d'outre-mer des productions destinées au réseau national de Radio-Canada. Ainsi, l'été dernier, deux remarquables séries de concerts ont été diffusées par Radio-Canada grâce à des enregistrements fournis au Service international par des chaînes européennes et sud-américaines.

Après plus de 8 années d'activité, le Service international de Radio-Canada atteint par ses émissions sur ondes courtes un grand nombre d'auditeurs européens et sud-américains, mais ses moyens techniques actuels ne lui permettent pas d'élargir le cercle de ses auditeurs étrangers.

Même si le Service international vise à donner au monde une connaissance de plus en plus nette du Canada, il n'en reste pas moins que de vastes régions échappent encore à son effort de rapprochement. Son attention se porte maintenant vers l'Extrême-Orient, l'Inde, le Pakistan et Ceylan. Dans l'état actuel des choses, les relais et les enregistrements sont les seuls moyens qu'il ait d'atteindre ces pays.

Le Service international continuera de développer ses relations d'amitié avec les radios étrangères. Comme par le passé, il cherchera à s'assurer le concours des missions diplomatiques canadiennes pour faire entendre la Voix du Canada dans des régions du monde toujours plus vastes,

Le Canada et les Nations Unies

Question coréenne et reprise de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

LE 17 août, sur convocation de son Président, la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies reprit ses séances afin de poursuivre l'examen de la question coréenne. Dans sa déclaration d'ouverture, le Président fit remarquer que l'Assemblée avait pour tâche d'établir, dans le cadre des Nations Unies, les rouages voulus pour effectuer un règlement pacifique en Corée.

Résolutions sur la Corée

Les délibérations de l'Assemblée aboutirent à l'adoption de quatre résolutions relatives à la Corée. La première, proposée par quinze pays (dont le Canada) qui avaient mis des forces armées à la disposition du Commandement unifié, avait pour but d'assurer l'exécution du paragraphe 60 de la Convention d'armistice de Corée. Dans cette résolution, l'Assemblée générale proclamait à nouveau « que les Nations Unies avaient toujours pour but de faire de la Corée par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique dirigé par un gouvernement représentatif, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans cette région ». L'Assemblée recommandait ce qui suit: Pour la Partie dont les forces armées ont servi sous le Commandement unifié en Corée, les participants à la conférence seront les États Membres ayant détaché des forces armées qui désirent y être représentés, ainsi que la République de Corée. Les gouvernements des États participants agiront à la conférence en toute indépendance et auront leur entière liberté d'action; ils ne seront liés que par les décisions ou les accords qu'ils auront approuvés. Le Gouvernement des États-Unis, après s'être concerté avec les autres pays participants, prendra avec l'autre Partie des dispositions en vue de réunir la conférence politique avant le 28 octobre 1953, à une date et en un lieu acceptables pour les deux Parties. Les États membres qui

participent à la conférence informeront les Nations Unies lorsqu'un accord aura été réalisé à la conférence et tiendront l'Organisation au courant à tout autre moment approprié. Enfin, par cette résolution, l'Assemblée réaffirmait son intention de mettre à exécution son programme de secours et de relèvement en Corée, et demandait à tous les pays membres de participer à cette œuvre. L'Assemblée adopta cette résolution le 28 août, par 43 voix (y compris celle du Canada) contre 5, et 10 abstentions.

L'Assemblée approuva aussi une résolution recommandant que l'Union soviétique participe à la conférence, « si l'autre Partie le désire », par 55 voix (dont celle du Canada) contre 1, et 1 abstention.

Participation de l'Inde

L'Assemblée consacra une grande partie de son temps à l'examen d'une résolution proposée par le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui recommandait, sans y mettre de conditions, la participation de l'Inde à la conférence politique. A la Première Commission, où la seule majorité simple est requise, cette résolution fut approuvée par 27 voix (y compris celle du Canada) contre 21, et 11 abstentions.

Ont voté pour: Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Biélorussie, Birmanie, Canada, Danemark, Égypte, Éthiopie, Guatemala, Indonésie, Irak, Iran, Liban, Libéria, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Syrie, Tchécoslovaquie, Ukraine, U.R.S.S., Yémen, Yougoslavie.

Ont voté contre: Bolivie, Brésil, Chili, Chine nationaliste, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Équateur, États-Unis, Grèce, Haïti, Honduras, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela.

Abstentions: Argentine, Belgique, France, Irlande, Israël, Luxembourg, Pays-Bas, Philippines, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine.



Photo: Nations Unies

DEBAT SUR LA CONFERENCE POLITIQUE DE COREE

M. Paul Martin, de la délégation du Canada aux Nations Unies, prononce un discours à la Commission politique, pendant le débat sur les dispositions préparatoires à la conférence politique de Corée.

L'Inde n'a pas pris part au scrutin.

Le vote laissant prévoir que la résolution serait rejetée en séance plénière, puisqu'elle n'obtiendrait pas la majorité requise des deux tiers, le représentant de l'Inde demanda en séance plénière que la résolution ne fût pas mise aux voix; personne ne protesta et le Président y consentit.

Communication aux régimes communistes

Une troisième résolution de l'Assemblée, adoptée par 54 voix (dont celle du Canada) contre 3, et 2 abstentions, invitait le Secrétaire général à communiquer aux régimes de Pékin et de la Corée du Nord les propositions relatives à la ques-

tion coréenne, ainsi que les comptes rendus pertinents, et à « présenter un rapport lorsqu'il y aura lieu de le faire ».

Enfin, par une autre résolution, l'Assemblée saluait « les héroïques soldats de la République de Corée et de tous les pays qui ont envoyé des forces armées pour l'assister ». Elle rendait hommage à tous ceux qui étaient morts en combattant l'agression et constatait avec satisfaction « que le premier effort entrepris sous l'égide des Nations Unies pour repousser une agression armée par des mesures militaires collectives a été couronné de succès . . . ». Cette résolution fut adoptée par 53 voix (y compris celle du Canada) contre 5. Le vote sur cette résolution termina l'examen de la question coréenne et mit fin aux travaux de la septième session.

Ouverture de la huitième session de l'Assemblée générale

L'honorable L. B. Pearson, président de la septième session, occupait le fauteuil à l'ouverture de la huitième session ordinaire de l'Assemblée générale qui eut lieu l'après-midi du 15 septembre au siège des Nations Unies, à New-York.

M. Pearson venait de prononcer une courte allocution et l'Assemblée allait procéder à l'élection du président de la huitième session, lorsque le représentant de l'U.R.S.S. fit une proposition tendant à « inviter le gouvernement de la République populaire de Chine à occuper à l'Assemblée générale et au sein des autres organismes des Nations Unies les sièges qui lui reviennent légitimement ». Le long débat qui s'ensuivit se termina par l'adoption d'une motion des Etats-Unis aux termes de laquelle l'étude de toute proposition tendant à changer la représentation chinoise serait remise à un an. Cette décision fut prise par 44 voix (dont celle du Canada) contre 10 (bloc soviétique, pays scandinaves et Inde) et 2 abstentions (Israël et Afghanistan).

Élection d'un président

Après quoi l'Assemblée procéda, au scrutin secret, à l'élection d'un président. Madame Vijaya Lakshmi Pandit, de l'Inde recueillit au premier tour 37 voix, contre 22 pour le prince Wan Waithayakom, de la Thaïlande. Comme la majorité simple suffisait, M^{me} Pandit fut déclarée élue présidente de la huitième session de l'Assemblée. De l'allocution qu'elle prononça alors, nous détachons les passages suivants :

Je tiens à exprimer à mes collègues toute ma gratitude pour le grand honneur qu'ils m'ont fait. Qu'ils soient assurés que je mettrai tout en œuvre pour rester digne de la confiance qu'ils m'ont témoignée et pour m'acquitter avec impartialité des responsabilités inhérentes à la haute charge que j'assume. En me choisissant, vous avez évidemment voulu rendre hommage à mon pays et reconnaître son profond désir de servir l'idéal des Nations Unies et, par suite, la cause de la paix mondiale. Vous avez, en même temps, reconnu la part que prennent les femmes aux travaux destinés à rapprocher cette grande Organisation de ses buts et fins . . .

L'Assemblée procéda alors à l'élection du président et du vice-président de chacune des sept commissions. Un représentant du Canada, le D^r George F.

Davidson, sous-ministre du Bien-être social, fut élu président de la Troisième Commission (Questions sociales). L'Assemblée aborda ensuite l'examen des soixante-douze points de l'ordre du jour, dont tous, sauf cinq, furent inscrits sans opposition ni mise aux voix. Deux de ces cinq points, qui ont trait au problème des races en Afrique du Sud, furent énergiquement contestés par le représentant de ce pays. Deux points nouveaux, envisageant une étude préparatoire à la révision éventuelle de la Charte des Nations Unies, suscitèrent l'opposition du bloc soviétique. Le bloc soviétique souleva aussi des objections contre l'inscription d'un point relatif aux prisonniers de guerre du second conflit mondial qui n'ont pas encore été rapatriés. En fin de compte, tous les points furent approuvés à de fortes majorités. L'Assemblée étudiera deux points qui ont trait à la Corée, notamment le rapport de la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée et le rapport de l'Agent général des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Au nombre des points d'intérêt politique figurent aussi les questions du Maroc et de la Tunisie, inscrites de nouveau à l'ordre du jour à la demande d'un groupe de pays arabes et asiatiques, les travaux de la Commission de désarmement et le problème que pose la présence de troupes nationalistes chinoises en Birmanie. Dans le domaine économique, plusieurs points présentent un intérêt tout particulier, notamment les suivants : projet d'établissement d'une Société financière internationale; création d'un fonds pour aider financièrement les pays insuffisamment développés; rapport du Conseil économique et social sur le Programme élargi d'assistance technique.

Délégation du Canada

La délégation du Canada à la huitième session se compose des personnes suivantes :

Représentants

L'hon. L. B. Pearson, député, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (président de la délégation).

L'hon. Alcide Côté, député, ministre des Postes (vice-président de la délégation).

Le sénateur Stanley S. McKeen.



Photo: Nations Unies

ELECTION À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Mme Vijaya Lakshmi Pandit, de l'Inde, élue Présidente de la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, reçoit le marteau des mains du Président sortant, M. L. B. Pearson. M. Dag Hammarskjöld (debout à gauche), Secrétaire général des Nations Unies.

M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, à New-York.

Le Dr George F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social.

Représentants suppléants

M. Alan MacNaughton, député.

M. G. S. Patterson, consul général du Canada à Boston.

Madame A. L. Caldwell, membre du

Conseil des Directeurs de l'Office national du Film.

M. Stuart Hemsley, du ministère des Affaires extérieures.

M. G. B. Summers, C.R., du Ministère des Affaires extérieures.

La délégation a pour conseillers des fonctionnaires détachés de l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures ou de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies.

Le Canada et les Nations Unies 1952-1953

Le Canada et les Nations Unies 1952-1953 est le septième d'une série de rapports publiés par le ministère des Affaires extérieures. Ces rapports ont trait à tous les aspects de l'activité des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, mais il va de soi qu'une place spéciale y est réservée à la participation du Canada. A l'exception de l'article sur la Corée, qui conduit le lecteur jusqu'au jour de la signature de l'armistice (26 juillet), le présent volume embrasse la période du 1^{er} juillet 1952 au 30 juin 1953.

Dans un court avant-propos, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souligne que le succès de l'intervention des Nations Unies en Corée revêt une importance dépassant le plan militaire et qu'il ne constitue pas par lui-même la paix,

mais tout au plus une possibilité de l'instaurer.

Le rapport étudie à fond diverses autres questions de grande importance qui se sont posées pendant la période considérée: choix d'un nouveau Secrétaire général pour succéder à M. Trygve Lie; discussion de la politique du Secrétariat à l'égard de son personnel; conflits de races et problèmes des colonies, qui ont longuement retenu l'attention de la septième session de l'Assemblée générale. En outre, il expose succinctement l'état actuel de l'action soutenue des Nations Unies dans les domaines économique, social, juridique et culturel; une section est consacrée aux finances et aux aménagements budgétaires des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Répertoire des traductions scientifiques du Commonwealth

LA Conférence officielle scientifique du Commonwealth, qui eut lieu à Londres en 1946, avait étudié divers moyens d'améliorer la diffusion de l'information scientifique dans le Commonwealth. Les publications scientifiques en langues étrangères constituent une source importante d'information, mais un grand nombre de savants ne peuvent les lire dans le texte; il est donc nécessaire d'en faire des traductions.

Or les traducteurs, par exemple ceux du russe et du japonais, sont rares, et plus rares encore ceux qui peuvent traduire fidèlement les textes scientifiques, de sorte que bien des savants sont privés de ces sources d'information ou doivent s'en tenir aux comptes rendus succincts qu'en donnent les revues. D'autre part, il se fait souvent dans le même pays, voire dans la même ville, plusieurs traductions d'un même ouvrage, et cela quand il y a déjà si peu de traducteurs.

Liste des traductions

On a donc jugé nécessaire de faire connaître aux intéressés les traductions existantes. Et comme il fallait d'abord dresser la liste des traductions établies à l'intérieur du Commonwealth, pays par pays, on a constitué dans chacun de ceux-ci un service chargé de réunir les titres des ouvrages traduits afin de pouvoir indiquer aux savants les sources auxquelles puiser. Au Canada, c'est le Bureau de liaison scientifique du Conseil national de recherches, à Ottawa, qui a entrepris de recenser les titres de toutes les traductions existant au pays. Ce qui se fait au Canada se fait également dans les autres pays du Commonwealth.

Ces collections de titres sont transmises à un centre de Londres et incorporées à un fichier commun. Les fiches sont copiées, puis distribuées au fur et à mesure aux services intéressés de chaque pays. Ce sont elles qui constituent le Répertoire des traductions du Commonwealth.

Le succès de l'entreprise repose sur la collaboration des divers organismes qui font faire des traductions dans le cours de leur activité ordinaire, et notamment des

services de l'État, des universités et des sociétés industrielles, qui tous ont promis de fournir les titres des traductions qu'ils font exécuter et, au besoin, de donner ou de vendre ces traductions au prix de revient, ou encore de les prêter pour fins de consultation ou de reproduction. Au Canada, ceux qui désirent emprunter une traduction n'ont qu'à adresser au Bureau de liaison du Conseil national de recherches une demande précisant dans la mesure du possible le nom de l'auteur, le titre au complet de l'article, ainsi que le nom, le numéro et la date de la publication dans laquelle il a paru. Si la traduction demandée figure au Répertoire, le Bureau de liaison ou bien en fait venir copie ou bien donne au correspondant les indications qui lui permettront de se la procurer.

Répertoire incomplet

Le Répertoire, bien entendu, ne sera jamais complet, puisque le nombre des nouvelles traductions est indéfini. Il ne renfermera jamais non plus les titres de toutes les traductions existantes. En dehors du Commonwealth, de nombreux bureaux traduisent en anglais, en français ou en allemand des articles parus dans les langues moins connues; en outre, divers services d'Europe et des États-Unis ont leurs propres répertoires de traductions. Grâce aux contacts que le Bureau de liaison établit peu à peu avec ces organismes, il est permis de compter sur d'autres apports précieux au Répertoire du Commonwealth. Les États-Unis, en particulier, sont une source abondante de traductions.

On ne saurait négliger non plus les travaux des services commerciaux de traduction, dont les nomenclatures sont aussi mises à profit. D'autre part, les possibilités d'emprunts, d'échanges ou de prêts entre services non commerciaux font l'objet de recherches constantes. Lorsque la seule traduction connue est la propriété d'un service commercial, on y renvoie le correspondant en lui donnant une idée aussi juste que possible du prix qu'il aura

à verser. La multiplicité des contacts avec ces services, en plus d'élargir le champ des traductions accessibles, permettra de mieux répondre aux demandes.

Comme l'intérêt des savants porte surtout sur des publications récentes, les divers services de traduction peuvent accroître l'utilité du Répertoire en communiquant avec le Bureau de liaison dès qu'ils font faire une traduction, et même dès qu'ils ont décidé de la faire faire. Plusieurs organismes, qui ont déjà l'habitude de consulter le Répertoire avant de

faire exécuter un travail de traduction, tombent parfois sur une version préexistante qui leur épargne un travail inutile. Ces consultations sont d'autant plus précieuses qu'elles font connaître au Bureau de liaison les traductions qui doivent être entreprises et les correspondants qui en auront besoin lorsqu'elles seront prêtes.

Le Répertoire du Commonwealth et les listes de divers services commerciaux et non commerciaux ont déjà permis au Bureau de liaison de répertorier près de 13,000 titres.

Centre de réadaptation des aveugles

Un aveugle canadien, M. Arthur Napier Magill, a été nommé directeur du Centre de réadaptation des aveugles qui doit s'ouvrir cet automne à El Zeitum, à environ 6 milles du Caire. L'Administration de l'assistance technique fournira le personnel requis au nouvel établissement, qui est appelé à desservir tout le Moyen-Orient.

Comme il y a en Egypte plus de 10,000 aveugles âgés de moins de 18 ans, le Centre fera la part large à l'enseignement et à la formation professionnelle. Les enfants de 6 à 8 ans recevront l'instruction primaire et les aînés qui n'ont jamais fréquenté l'école apprendront, en même temps qu'un métier, autant de matières scolaires que possible.

A l'intention des nombreux aveugles

incapables de se rendre au Centre, M. Magill a institué un programme d'enseignement à domicile que dirigera M^{lle} Miriam Wallis, de Londres. En plus d'enseigner le braille, les instituteurs affectés à cette section s'efforceront d'orienter leurs élèves vers un emploi ou un métier et leur montreront comment utiliser leurs loisirs. En outre, ils feront office de moniteur durant les vacances des enfants.

Le Centre occupe un immeuble moderne de trois étages, où sont aménagés des dortoirs, des classes, un dispensaire, un atelier d'imprimerie et les bureaux de l'administration. Un pavillon des métiers et une petite mosquée complètent l'établissement. Le style du mobilier a été conçu spécialement pour des aveugles...

LES ÉLECTIONS EN ALLEMAGNE OCCIDENTALE

(Suite de la page 294)

faite des partis extrémistes, tant de gauche que de droite, est encore plus importante: les communistes n'ont remporté que 2.2 p. 100 des voix et les néo-nazis du DRP seulement 1.1 p. 100. Neutralistes et crypto-communistes sont disparus; M. Wirth, l'homme de Rapallo, n'a récolté dans sa circonscription que 833 voix sur 112,000. Enfin, et le point est capital, ces résultats ne sont pas attribuables à l'esprit démocratique d'une minorité, mais à la participation de 86 p. 100 des électeurs (90 p. 100 et plus dans certains laender) qui sont allés aux urnes dans une atmosphère de calme et d'ordre parfaits.

L'opinion canadienne s'est réjouie de

l'arrivée au pouvoir et de la consolidation, en Allemagne occidentale, d'un gouvernement stable qui entend consacrer ses efforts à l'intégration pacifique du pays dans l'Europe nouvelle qui est en voie de s'édifier. Ce sentiment de confiance est d'autant plus profond que le nouveau gouvernement verra sa politique contrôlée par une opposition consciente de ses responsabilités et que de part et d'autre on se montre respectueux des principes démocratiques tels que les entendent les peuples du monde libre. De toute évidence, la démocratie occidentale plonge déjà des racines vivaces dans le sol allemand.

Citoyen de l'Inde à la présidence de la Fédération des étudiants d'université

M. Raghbir Singh Basi, président de la Fédération nationale des étudiants d'université canadiens (FNEUC) pour l'exercice 1952-1953, est venu au ministère des Affaires extérieures en septembre discuter certaines questions d'ordre international auxquelles les membres de la Fédération portent un intérêt particulier. M. Basi, accompagné de M. Yves Pilon, secrétaire trésorier de la FNEUC, a conféré avec

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, et lui a exposé l'œuvre accomplie par la Fédération dans le domaine des bourses et des stages d'études.

Fondée en 1926, la Fédération nationale des étudiants d'université canadiens représente aujourd'hui les étudiants de 23 universités et collèges du pays. Au nombre des groupements auxquels elle



De gauche à droite: M. Raghbir Singh Basi, président de la Fédération nationale des étudiants d'université canadiens; M. Yves Pilon, secrétaire-trésorier de la Fédération; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures.

est affiliée, il convient de mentionner le Secrétariat coordonnateur des associations nationales d'étudiants, qui a des bureaux à Leyde (Pays-Bas). Etabli l'an dernier par les associations d'étudiants de 35 pays, le Secrétariat prépare actuellement la quatrième Conférence internationale annuelle des étudiants qui aura lieu à Istanbul au début de janvier 1954 et à laquelle la Fédération se fera représenter.

L'élection de M. Basi à la présidence de la FNEUC lors de la réunion annuelle tenue en octobre 1952 à l'Université Laval, à Québec, a marqué le point culminant de son activité dans la vie des étudiants d'université du Canada. Né à Kharoudi (Pendjab oriental) dans l'Inde, M. Basi est âgé de 23 ans. Il a suivi des cours au Collège national Sikh de l'Université du Pendjab (Lahore) en 1946 et 1947, puis au Collège Khalsa, à Mahilpur (Pendjab oriental). En 1949, il s'est inscrit à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver. Reçu au baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) en juin de cette année, il entrera cet au-

tomne à l'École supérieure d'administration publique de l'Université Harvard, grâce à une bourse de science administrative qui lui permettra d'obtenir un parchemin de maître ès arts.

A l'Université de la Colombie-Britannique, M. Basi a été un animateur remarquable dans l'auto-administration des étudiants, au conseil du Cercle des Nations Unies, au Comité de la Chambre internationale et comme président de la Société de l'Alma Mater (Conseil des étudiants). M. Basi a remporté de nombreux succès et s'est vu notamment décerner plusieurs bourses.

La Fédération va élire le successeur de M. Basi pour 1953-1954 à l'assemblée annuelle qui aura lieu ce mois-ci à l'Université McGill, de Montréal. M. Basi dit qu'il ne perdra pas pour autant l'intérêt qu'il porte aux affaires des étudiants du Canada, du Commonwealth et d'autres pays, car l'activité qu'il a déployée dans la FNEUC lui a appris tout le bien qui peut découler de pareils mouvements.

M. Jean Désy enquête sur les bourses d'études outre-mer

M. Jean Désy, C.R., a été désigné, à la demande du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, pour mener une enquête sur l'application du Programme des bourses du Gouvernement canadien valables outre-mer. Sa mission le conduira en France, aux Pays-Bas et en Italie, où des fonds bloqués dus au Canada ont été affectés à des fins culturelles.

Le programme des bourses valables outre-mer, qui fut approuvé par le Gouvernement en juin 1952, prévoit l'attribution de bourses d'études postuniversitaires et de bourses de perfectionnement qui permettront chaque année aux candidats choisis par la Société royale du Canada de poursuivre leurs travaux et leurs études à un échelon plus élevé. Le programme est administré outre-mer par les missions du Canada dans les pays intéressés.

En France et aux Pays-Bas, où le programme en est à sa deuxième année d'application, M. Désy étudiera les dispositions prises et les liaisons établies avec

les autorités éducatives et culturelles de ces deux pays. En Italie, où le programme n'a pas encore été mis en œuvre, M. Désy prendra part à la négociation de l'accord culturel prévu par l'accord sur les secours aux civils entre l'Italie et le Canada, que le Parlement italien a ratifié en avril 1953. Ayant été ambassadeur du Canada au Brésil (où il a négocié un accord culturel avec ce pays), à La Haye et à Rome, M. Désy a acquis à ces divers postes une expérience qui lui sera précieuse dans l'exercice de sa mission.

M. Désy est entré au service du ministre des Affaires extérieures en 1925. Au cours de l'an dernier, il a été détaché du Ministère au poste de directeur général du Service international de Radio-Canada.

Les bourses attribuées pour l'année 1953-1954 sont ainsi réparties: 12 bourses de perfectionnement de \$4,000 chacune et 16 bourses d'études de \$2,000 chacune, toutes renouvelables. Environ 50 bourses ont déjà été attribuées jusqu'ici sous le régime du programme.

DECLARATION DE M. L. B. PEARSON

Président de la délégation du Canada, à la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New-York, le 23 septembre 1953.

Je tiens d'abord, Madame la Présidente, à vous féliciter au nom de mes collègues et en mon propre nom de l'honneur qui vous est échu et auquel vous désignaient d'emblée les services que votre pays et vous-même avez rendus aux Nations Unies. Président de la dernière session de l'Assemblée et président de celle-ci pendant deux longues heures et six minutes, je puis vous assurer que mes félicitations et mes vœux sont exempts de tout sentiment d'envie!

La huitième session de l'Assemblée se réunit à un moment où plusieurs envisagent comme possible la solution de certains des différends qui séparent les deux principaux blocs de puissances.

Foi en la liberté

S'il est vrai que nous nous trouvons devant une si heureuse perspective, ce n'est pas seulement à cause de l'armistice coréen ou des changements survenus de l'autre côté du rideau de fer, mais surtout parce que, ces dernières années, un large secteur du monde démocratique libre a appris à collaborer, sur le plan des objectifs, des méthodes et de l'action, à la défense de la paix. Peu à peu et non sans difficulté, puisque nous sommes des États libres et indépendants, se développe une unité et une puissance fondées non seulement sur la puissance économique et militaire, mais aussi sur une foi commune en la liberté et sur la détermination de défendre cette liberté contre toutes les forces réactionnaires et subversives qui pourraient la menacer.

Notre collaboration n'est pas synthétique; notre unité n'est pas imposée, et elle n'a pas le caractère monolithique que M. Vychinski attribuait fièrement, hier encore, à la société soviétique. Il est normal que se manifestent entre gouvernements libres et au sein même de ces gouvernements de sincères divergences de vues. Ces divergences, nous les admettons; nous semblons même, parfois, leur donner une publicité gratuite. Mais que l'on tente seulement de nous diviser, aux Nations Unies ou ailleurs, en interprétant mal ou en exploitant ces discordances, et l'on aura vite fait de constater que les liens qui nous unissent sont beaucoup plus solides et plus durables que les facteurs qui semblent parfois nous diviser.

S'il se présente des occasions d'atténuer dans une certaine mesure la tension internationale, j'espère que la huitième Assemblée saura les mettre toutes à profit. Il se peut que nos résolutions ne changent rien aux données de la situation internationale, mais nous pouvons par nos actions ou nos omissions, nos paroles ou notre silence, éclaircir ou assombrir l'atmosphère dans laquelle il nous faut résoudre les problèmes de l'heure.

Le secrétaire d'Etat des États-Unis a donné jeudi dernier, devant cette Assemblée, une expression éloquente et sincère de l'esprit de

raison et de conciliation que les peuples libres apportent depuis longtemps à l'étude de ces problèmes, quand il a réaffirmé la volonté de paix, profonde et durable, qui nous anime. Mais cette volonté de paix, la trouve-t-on de l'autre côté?

Le bloc soviétique nie que notre politique soit orientée vers la paix. A son dire, nos coalitions et associations, et particulièrement le « bloc agressif de l'Atlantique-Nord », constituent une menace contre sa sécurité et préparent une guerre d'agression. Rien n'est plus contraire à la réalité.

Il se peut que les craintes communistes ne soient qu'un produit de propagande servant à masquer certains desseins qui à leur tour suscitent chez nous l'anxiété la plus vive. Mais même si elles sont sincères, les craintes de l'U.R.S.S. sont sans fondement. Les peuples de notre libre coalition souhaitent ardemment la paix, et les États-Unis, qui dirigent cette alliance — les Canadiens ont toutes les raisons de le savoir — sont une des puissances les moins impérialistes qui aient jamais assumé pareille responsabilité sur le plan mondial. A supposer, cependant, qu'on soit tenté d'ajouter foi aux fausses accusations des communistes touchant l'impérialisme belliqueux des Américains, imagine-t-on vraiment que les États-Unis pourraient mobiliser à la fois, par exemple, les groupes nord-atlantique, inter-américain ou de l'ANZUS en vue d'une action collective à caractère agressif ou provocateur?

Fait rassurant

Au surplus, la présence aux côtés des États-Unis de pays dont certains ont connu au même degré que l'Union soviétique les souffrances et les destructions de la guerre devrait rassurer plutôt que troubler tous ceux qui recherchent la paix. Je reprends ici les paroles de M. Dulles:

Comme les chefs soviétiques devraient le savoir et le savent sans doute, les forces mises en commun sont celles dont on a le moins à redouter une agression. Une force militaire nationale peut être lancée à l'offensive par la décision d'un seul gouvernement, parfois d'un seul homme, mais une force constituée par plusieurs pays ne saurait être utilisée efficacement qu'avec le consentement unanime de tous.

M. Dulles a prononcé ensuite ces autres paroles, qui s'appliquent parfaitement à son pays, croyez-moi:

Ce consentement, il serait absolument impossible de l'obtenir s'il ne s'agissait pas de parler à une menace évidente d'agression.

Les pays démocratiques libres n'adoptent aucune ligne de conduite ni aucune mesure qui pourrait inspirer à un autre État des craintes sérieuses pour sa sécurité ou ses intérêts légitimes. Toutefois, il ne faut pas mettre au nombre des intérêts légitimes envisagés comme facteurs de paix — et ici je souscris

sans réserve aux paroles que prononçait lundi M. Vychinski — « une politique qui vise ouvertement à faire sauter la structure sociale ou politique d'une autre nation ».

Or c'est précisément à cela que tend la doctrine communiste. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous éprouvons une angoisse profonde, une angoisse véritable, et pas du tout ce que M. Vychinski définissait une peur « artificiellement entretenue par le Pentagone ».

Mais d'autres motifs expliquent encore notre appréhension: la destruction de la liberté en Europe orientale, le blocus de Berlin, la guerre de Corée, l'effroyable danger d'une tyrannie totalitaire et les 175 divisions soviétiques (si tel en est bien le nombre) qui sont prêtes à marcher sur nous.

Déclaration de M. Spaak

En 1948, à l'Assemblée générale, M. Spaak, de Belgique, exposait nos sentiments en des termes singulièrement éloquents et succincts:

La délégation de l'Union soviétique ne doit pas chercher d'explications compliquées à notre politique. Je lui dirai quelle est la base de cette politique en des termes un peu cruels peut-être et que seul le représentant d'une petite nation peut employer: la base de cette politique, c'est la peur, la peur de l'U.R.S.S., la peur de son Gouvernement, la peur de sa politique! J'emploie le mot « peur » parce que la peur que j'évoque n'est pas celle d'un lâche, ou d'un ministre représentant un pays qui tremble, ou qui est prêt à demander pitié, à demander merci. Ce n'est pas cette peur-là, mais celle qu'on éprouve en regardant vers l'avenir et en considérant tout ce que cet avenir comporte peut-être encore d'horreur, de tragédie et de terribles responsabilités.

La délégation de l'U.R.S.S. sait-elle pourquoi les pays de l'Europe occidentale ont peur? Ils ont peur parce que l'U.R.S.S. parle souvent d'impérialisme.

Quelle est la définition, la notion courante de l'impérialisme? C'est généralement un peuple — d'ordinaire une grande puissance — qui entreprend des conquêtes et augmente son influence à travers le monde.

Quelle est la réalité historique qui se dégage de ces dernières années? C'est que seul un grand pays est sorti de la guerre ayant conquis d'autres territoires, et que ce grand pays est l'Union soviétique . . .

L'empire de l'U.R.S.S. s'étend de l'Extrême-Orient à la Baltique et de la mer Noire à la Méditerranée et se fait aussi sentir maintenant sur les bords du Rhin . . . et l'U.R.S.S. demande pourquoi les autres nations sont inquiètes!

L'écho des paroles prononcées par M. Spaak il y a 5 ans nous est resté bien présent à l'esprit.

Toujours hantés par les mêmes craintes et sachant que la faiblesse constitue, dans notre monde, une provocation et non une protection, nous entendons devenir forts et le demeurer jusqu'à ce que notre sécurité repose sur une base plus solide et plus durable que la force.

Je sais bien que la crainte inspire des actes

qui font naître la crainte chez autrui et cette fille de la première mène à de nouveaux actes qui à leur tour engendrent une plus grande crainte. Ainsi s'ébauche un cercle vicieux qui se prolonge aussi longtemps qu'on ne l'a pas rompu, soit de la bonne façon, par des négociations sincères et une sage politique; soit de la mauvaise façon, par la guerre, ce qui signifie de nos jours l'anéantissement par les armes atomiques.

Si telle est l'alternative qui se pose et si par nos attitudes nous rendons inévitable le recours à la seconde formule, il ne nous reste qu'à nous ranger à l'opinion de George Bernard Shaw, à savoir que « si les autres planètes sont habitées, la terre est leur asile d'aliénés ».

Il est pourtant trop évident qu'en ces sept dernières années les affaires mondiales ont toujours suivi une même courbe et qu'à un rythme plus ou moins rapide, elles s'acheminent vers une catastrophe à laquelle n'échapperait pas grand chose de ce que nous appelons encore la civilisation.

En revanche, l'unité et la force croissantes des démocraties occidentales, la confiance qu'elles commencent à nous inspirer, les événements de ces derniers mois et en particulier la conclusion d'un armistice en Corée nous permettent peut-être de ne pas nous entre-détruire et de « coexister » autrement qu'en paroles.

Espoir d'une paix véritable

Je n'entends pas par là que nous soyons sur le point d'entrer dans une ère de félicité. D'ailleurs, cette ère nouvelle, ce n'est pas simplement par un changement de tactique ou par des promesses de paix écrites que nous en assurerons l'avènement. Mais il semble bien que nous ayons au moins plus d'espoir à l'heure actuelle d'en arriver à une paix véritable que nous n'en avions l'an dernier à l'ouverture de la septième session de l'Assemblée. Que nous nous fassions illusion ou non, il reste que tout progrès dans ce sens est conforme au but fondamental de l'Organisation des Nations Unies. Il nous faut chercher sans cesse à améliorer l'état des relations internationales, car si nous échouons sur ce terrain, tôt ou tard nous échouerons sur toute la ligne.

Devant cette obligation, nous devons donc nous demander, entre autres, si la diplomatie actuelle, qu'elle s'exerce ou non dans le cadre des Nations Unies, est telle que nous puissions compter sur elle pour régler nos différends par voie de négociation lorsque l'occasion s'en présente.

Les Nations Unies sont une tribune où nous pouvons nous rencontrer soit pour résoudre les problèmes qui se posent, soit pour en compliquer les données. Nous pouvons chercher là des solutions collectives ou tâcher d'obtenir des suffrages et de la publicité en faveur de solutions d'ordre purement national. A cette tribune, nous pouvons débattre nos différends en vue d'un accord général ou nous tourner vers les téléspectateurs et les radiophiles pour leur démontrer que la responsabilité des désaccords est imputable à d'autres.

En tout cas, quel que soit le visage que les

Nations Unies présentent aujourd'hui au public, il est agrandi à des proportions alarmantes par tous les moyens d'information qui portent aux confins de la terre nos paroles, nos attitudes et jusqu'à nos physionomies.

Je sais que, sans le concours des agences mondiales de communications et d'information, l'expérience que nous tentons dans le domaine de l'organisation mondiale ne saurait réussir, car elle n'arriverait pas à se gagner l'appui populaire. Cependant, les Nations Unies devraient avoir, en même temps qu'une vie publique, une vie privée permettant des rencontres autrement qu'en public. Si instructive et intéressante que soit une discussion d'experts télévisée, les rencontres de ce genre ne sauraient remplacer les consultations directes ni les anciennes méthodes de la diplomatie, qui paraissent très respectables quand on les compare à certaines méthodes nouvelles, plus voyantes, mais non pas toujours plus sûres, ni plus mesurées.

Il importe au plus haut point que tous les peuples libres comprennent les graves problèmes politiques qui mettent en jeu leur destinée. Mais il n'est pas nécessaire, il est même souvent dangereux, de toujours négocier sur la place publique, car on offre alors une cible trop facile aux critiques de toutes zones. S'il est facile de prendre position en public, il l'est souvent beaucoup moins de battre en retraite. La diplomatie de grand jour tend à l'inertie.

Besoin de calme discrétion

Qui d'entre nous n'a présents à l'esprit certains points litigieux portés naguère devant l'Assemblée, qui eussent pu faire l'objet de discussions plus fécondes et être plus aisément réglés si les délégations et les gouvernements intéressés avaient consenti à les étudier au préalable dans une atmosphère de calme discrétion.

J'ai l'impression que les occasions se font de plus en plus rares aux réunions des Nations Unies de procéder à de telles consultations. En revanche, les blocs ou groupes tendent de plus en plus à se mesurer les uns avec les autres, si bien que les résultats de leurs discussions sont souvent, d'une manière ou d'une autre, rendus publics avant même que les discussions n'aient eu lieu. En dépit de leur utilité, ces entretiens « confidentiels » sur la place publique pourraient bien, si nous n'y prenons garde, ternir le prestige des Nations Unies en tant que lieu de rencontre où il est possible, après un examen constructif, de tenter au moins de concilier les points de vue opposés d'une façon pratique et efficace.

Quelles que soient cependant les méthodes que nous adoptions, la crainte et la tension qui oppressent le monde ne pourront s'atténuer que le jour où certaines des questions internationales qui nous divisent présentement auront été résolues, soit par les Nations Unies, soit, s'il le faut, en dehors des Nations Unies, par ceux des États sur lesquels retombe le plus lourdement la tâche d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Dans sa pénétrante allocution de jeudi

dernier, M. Dulles a signalé certains de ces problèmes. Si, non contents de protester de nos intentions pacifiques, nous parvenons, aux Nations Unies ou ailleurs, à poser des actes concrets en vue de règlements sérieux, nous aurons alors, mais alors seulement, des motifs sérieux d'espérer, car alors seulement les paroles auront reçu la confirmation des faits.

L'Allemagne et la Corée posent les deux grands problèmes qui permettront de constater s'il y a une concordance entre les déclarations et les faits. Celui de Corée, dont nous sommes saisis, se ramène maintenant à la convocation de la conférence politique prévue par le paragraphe 60 de l'Accord d'armistice.

Les pays qui se sont rangés du côté des Nations Unies n'ont envoyé des troupes en Corée qu'à seule fin de repousser une agression, déclarée telle par une décision des Nations Unies.

Le Gouvernement du Canada, pour sa part, n'appuiera d'autre intervention militaire en Corée que celle qui aura été décidée par les Nations Unies elles-mêmes; il entend s'opposer à toute tentative d'englober dans les buts des Nations Unies, par exemple, l'unification de la Corée par la force. Nous nous rendons compte, par ailleurs, que la signature d'un armistice ne nous libère pas des obligations que nous avons contractées en Corée en tant que pays membre des Nations Unies.

Nécessité de la conférence politique

Si l'on veut que l'armistice aboutisse à la paix, il faut de toute nécessité que la conférence politique ait lieu. Il y a moins d'un mois, la septième session de l'Assemblée a pris les mesures nécessaires pour assurer la représentation des Nations Unies à cette conférence, d'une façon, d'ailleurs, qui ne répondait pas entièrement aux vœux de certaines délégations, notamment de la délégation du Canada. Mais enfin, l'Assemblée s'est prononcée; après de longues discussions, nous nous sommes entendus sur une formule qui, sans être parfaite, devrait nous permettre d'atteindre le but souhaité: l'établissement de la paix en Corée. Nous aurions bien tort de rouvrir le débat et de songer à revenir sur une décision aussi récente, uniquement parce que les Gouvernements communistes de Pékin et de la Corée du Nord le demandent.

En insistant, par exemple, pour que la Conférence politique n'ait lieu qu'à la condition que les Nations Unies y accueillent l'Union soviétique comme membre « neutre », les communistes feraient douter sérieusement de leur désir de voir se réaliser le projet de conférence.

Nous sommes en droit de nous attendre que les Gouvernements communistes auxquels nous avons adressé nos résolutions désignant sans plus tarder leurs propres représentants et fassent connaître leur point de vue sur le jour et le lieu où devra s'ouvrir cette réunion.

Une fois la conférence ouverte, on a largement le loisir d'aplanir les difficultés qui pourront surgir. Mais celles-ci pourraient être assez graves pour justifier l'autre partie de faire obstacle à ce premier pas essen-

tiel vers l'instauration de la paix non seulement en Corée, mais peut-être aussi sur d'autres théâtres.

En effet, est-il déraisonnable de souhaiter que le succès des négociations sur certains points définis ouvre la voie à la solution de problèmes asiatiques d'un intérêt plus général, fût-ce par des moyens différents de ceux que nous avons recommandés pour la Conférence politique de Corée?

Seulement, pour atteindre ce but ou même nous en rapprocher, nous devons tout d'abord faire en sorte que la paix règne en Corée. Si les deux parties, et c'est là une condition essentielle, font preuve de bonne foi et de bon vouloir, il devrait être possible d'en arriver à un règlement. Je suis d'avis que ce règlement devra comporter l'édification d'une Corée libre et unifiée, sous l'égide d'un gouvernement qui s'appuiera sur la volonté du peuple coréen, librement exprimée au cours d'élections surveillées par les Nations Unies. Il va sans dire que toutes les forces étrangères devront être retirées, après quoi des garanties internationales jointes à un contrôle pourront assurer la sécurité du pays.

Le problème coréen n'est certainement pas insoluble. On peut, si on le souhaite vraiment, lui trouver une solution juste et durable. C'est là, j'en suis convaincu, le désir de la grande majorité des Etats membres des Nations Unies. Si, par une politique d'obstruction et d'exigences inadmissibles, les communistes ou d'autres font obstacle à un règlement pacifique, on saura qui est responsable de l'échec, et les Nations Unies, pour leur part, auront au moins accompli leur devoir.

Bref, la Corée mettra à l'épreuve les espoirs de ceux qui estiment possibles et nécessaires des négociations immédiates, non seulement sur la question du sort de la Corée, mais sur l'ensemble des problèmes relatifs à l'Europe et à la guerre froide, en vue d'atténuer la crainte et la tension actuelles et d'apporter au monde une paix qui marquera un progrès sur la guerre froide.

En outre, la Corée nous fournit l'occasion

de constater si nous sommes vraiment capables de donner aux Coréens toute l'assistance voulue pour leur permettre de relever leur pays ravagé par la guerre.

L'Assemblée conviendra avec le Secrétaire général, M. Hammarskjöld, qu'il est de la plus haute importance que « l'Organisation des Nations Unies poursuive dans l'honneur, vigoureusement et généreusement, avec la participation la plus large possible de ses membres », la tâche collective de reconstruire la Corée.

Songeant, par exemple, aux divisions qui déchirent le monde, je me rends bien compte à quel point les obstacles à un accord peuvent paraître sérieux. Mais n'oublions pas que le voyage le plus long doit, comme on l'a dit, commencer par un simple pas. Le pays que je représente, de même, je pense, que l'immense majorité des pays représentés ici, a la conviction que, si les porte-parole des peuples qui composent cette Assemblée mondiale franchissent le premier pas essentiel, qui consiste à collaborer à l'établissement de la paix en Corée, nous aurons déjà commencé le long voyage vers une paix beaucoup plus générale.

Madame la Présidente, même si le débat actuel est un débat général, je n'aborderai aucune des autres questions, dont plusieurs fort importantes, qui doivent venir sur le tapis. J'en aurai amplement le temps au cours des semaines qui vont suivre.

Comme les précédentes, cette huitième session de l'Assemblée aborde un programme de travail chargé et complexe. Les problèmes qui figurent à son ordre du jour reflètent, dans leur énumération, les conflits profonds et les tensions aiguës de notre monde divisé. On jugera en définitive de l'efficacité ou de l'impuissance de l'Organisation selon que nous serons ou non parvenus à faire de ces points de l'ordre du jour des mots d'ordre d'action et de réalisations pratiques.

La délégation du Canada entend collaborer de son mieux à cette tâche primordiale et servir ainsi la noble cause de la paix, vers laquelle tendent nos communs efforts.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(août et septembre 1953)

- M. l'ambassadeur L. D. Wilgress, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, le 7 août 1953.
- M. S. D. Pierce, qui avait été affecté temporairement à l'administration centrale, est nommé ambassadeur à Rio-de-Janeiro, le 16 septembre 1953.
- M. W. E. Bauer, de l'administration centrale, est affecté à la légation du Canada à Varsovie, le 31 juillet 1953.
- M. A.-C.-E. Joly de Lotbinière, qui avait été détaché au ministère des Finances, est affecté à l'administration centrale, le 1^{er} août 1953.
- MM. J.-Y. Grenon, M. Gordon-Fisher et H. W. Walker sont nommés agents du service extérieur au Ministère, le 11 août 1953.

- M. G. H. Southam, de la légation de Stockholm, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 13 août 1953.
- M. H. M. Robertson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokio, le 14 août 1953.
- M. Yvon Beaulne, qui avait été détaché au Service international de Radio-Canada, est affecté à l'administration centrale, le 24 août 1953.
- M. P. T. Molson quitte le service extérieur, le 25 août 1953.
- M. S. M. Scott, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokio, le 25 août 1953.
- M. J. P. Erichsen-Brown, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, le 26 août 1953.
- M. A. R. Menzies, de l'ambassade du Canada à Tokio, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 26 août 1953.
- M. L.-V.-J. Roy, de l'administration centrale, est affecté au Collège de la Défense nationale de Kingston, le 1^{er} septembre 1953.
- M. D. Stansfield, de l'administration centrale, est affecté au Collège de la Défense nationale de Kingston, le 1^{er} septembre 1953.
- M. A. Rive est affecté, après un congé au pays, au Collège de la Défense nationale de Kingston, le 1^{er} septembre 1953.
- M. M. A. Crowe, du Collège de la Défense nationale de Kingston, est affecté à l'administration centrale, le 1^{er} septembre 1953.
- M. Pierre Dumas, de l'ambassade du Canada à Paris, revient au Canada en congé, le 3 septembre 1953.
- M. C. H. West, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Seattle, le 6 septembre 1953.
- M. C. M. Senior, de l'administration centrale, est nommé consul général à Seattle, le 7 septembre 1953.
- M. J. W. Holmes, du Collège de la Défense nationale de Kingston, est affecté à l'administration centrale, le 8 septembre 1953.
- M. J.-E. Thibault est affecté à la Délégation permanente du Canada aux Nations Unies, à New-York, le 9 septembre 1953.
- M. H. R. Home quitte le service extérieur, le 10 septembre 1953.
- M. J.-A. Chapdelaine, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 14 septembre 1953.
- MM. C.-M. Bédard, D.P. Cole, P. V. Lyon, J.-G. Maranda, C.-G.-D. Roquet et J. H. Taylor sont nommés agents du service extérieur au Ministère, le 15 septembre 1953.
- M. A. F. Hart, de la légation du Canada à Varsovie, revient au Canada en congé, le 17 septembre 1953.
- M. R. Duder, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade, le 18 septembre 1953.
- M. L. G. Chance, de l'administration centrale, est nommé consul général à Los Angeles, le 26 septembre 1953.
- M. J. D. M. Weld, de l'administration centrale, est affecté au consulat général à New-York, le 30 septembre 1953.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Novembre 1953

Vol. 5 N° 11

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre de Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Visite en République soviétique de Géorgie.....	314
Le programme d'infrastructure commune de l'OTAN.....	321
Le Canada et les Nations Unies	325
Revue de la collaboration économique du Canada et des États-Unis	329
Collaboration du Canada aux programmes d'assistance technique	331
Discours du Premier Ministre.....	333
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité	336
Déclaration et discours.....	338
Représentants du Canada à l'extérieur	339

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Visite en République soviétique de Géorgie

PAR ROBERT A. D. FORD*

EN compagnie du chargé d'affaires d'Australie et de son épouse ainsi que du chargé d'affaires du Canada en Pologne, M. Carter, j'ai passé en juin dernier dix jours dans la République soviétique de Géorgie. Nous nous sommes rendus par train à Tiflis, la capitale du pays. Ce voyage, qui a duré trois jours et trois nuits, en valait vraiment la peine, car il nous a donné une excellente idée de l'immensité de l'Union soviétique en même temps que de la diversité de ses paysages et de ses peuples. Voyageant à peu près constamment en direction sud franc, nous passons de la plaine boisée et ondulante de Moscou à la lisière de la steppe ukrainienne, puis, après avoir traversé le vaste ensemble industriel du bassin de la Donetz, qui, avec ses feux de fonderie enflammant l'horizon, ressemble la nuit aux Midlands britanniques, et l'ancienne ville de Rostov-sur-le-Don, nous entrons dans la steppe du Kouban, rendue fameuse par ses chevaux et ses cosaques, pour arriver finalement aux contreforts du Caucase.

Panorama varié

La voie s'infléchit alors brusquement à l'ouest et suit la ligne des montagnes jusqu'à Touapse, sur la mer Noire. Jusqu'à la jonction de Maïkop, pointe extrême de l'invasion du Caucase par les Allemands, la steppe du Kouban demeure unie. Mais à partir de là, sur la gauche, le relief du sol s'accroît et nous nous trouvons bientôt dans la zone des contreforts. Depuis Touapse, le chemin de fer longe la mer Noire jusqu'à Otchemetchiri, mais déjà, passé Sotchi, la nuit tombe. Le panorama change avec une rapidité incroyable, de la plaine incolore et plate au brillant coloris d'un paysage méditerranéen: maisons blanches et propres parmi la luxuriance des genévriers et des cyprès. D'un côté, les vertes collines; de l'autre,

la mer bleue. Tandis que le convoi s'avance en suivant les échancrures de la côte, on songe à certains coins d'Italie où se profilent, entre la montagne et la mer, de blanches villas échelonnées à la lisière d'une plage sablonneuse.

En pays de montagne

Lorsque nous nous éveillons, le matin du troisième jour, le train file de nouveau en direction est sur la longue pente qui mène à Tiflis et, suivant le cours du Rion, nous nous trouvons déjà en plein pays de montagne. Le paysage conserve ici un caractère méditerranéen; la plaine fertile se déroule à nos pieds, cependant que pointent au loin les pics neigeux. Si les villes paraissent assez modernes, les campagnes en sont restées, en fait de moyens de transport, aux charrettes tirées par des bœufs de labour. On voit de temps à autre des hommes à cheval revêtus d'une sorte de burnous. Même à la ville, les femmes portent des robes noires avec le fanchon particulier aux Géorgiennes, bien différent du fanchon blanc ou coloré des Ukrainiennes et des Russes. La vallée abrite des maisons sur pilotis, dont les toits de tuiles et le stuc rose et blanc contrastent avec l'aspect des habitations de Russie et d'Ukraine.

Peu à peu, les montagnes semblent se refermer sur nous, si bien que la vallée du Rion prend bientôt la forme d'une gorge, qu'enjambent ici et là des passerelles. La frondaison quasi subtropicale, les collines et le coloris des maisons rappellent de façon saisissante certaines parties du Brésil que j'ai visitées en 1942, notamment les paysages de l'intérieur d'Espírito-Santo.

Une fois la gorge franchie, le paysage s'élargit de nouveau. Les lignes sobres d'un plateau remplacent la luxuriance méditerranéenne. Les collines sont plutôt brunes que vertes et la scène prend ici et là le caractère des Badlands du Dakota. Les montagnes sont totalement dénudées,

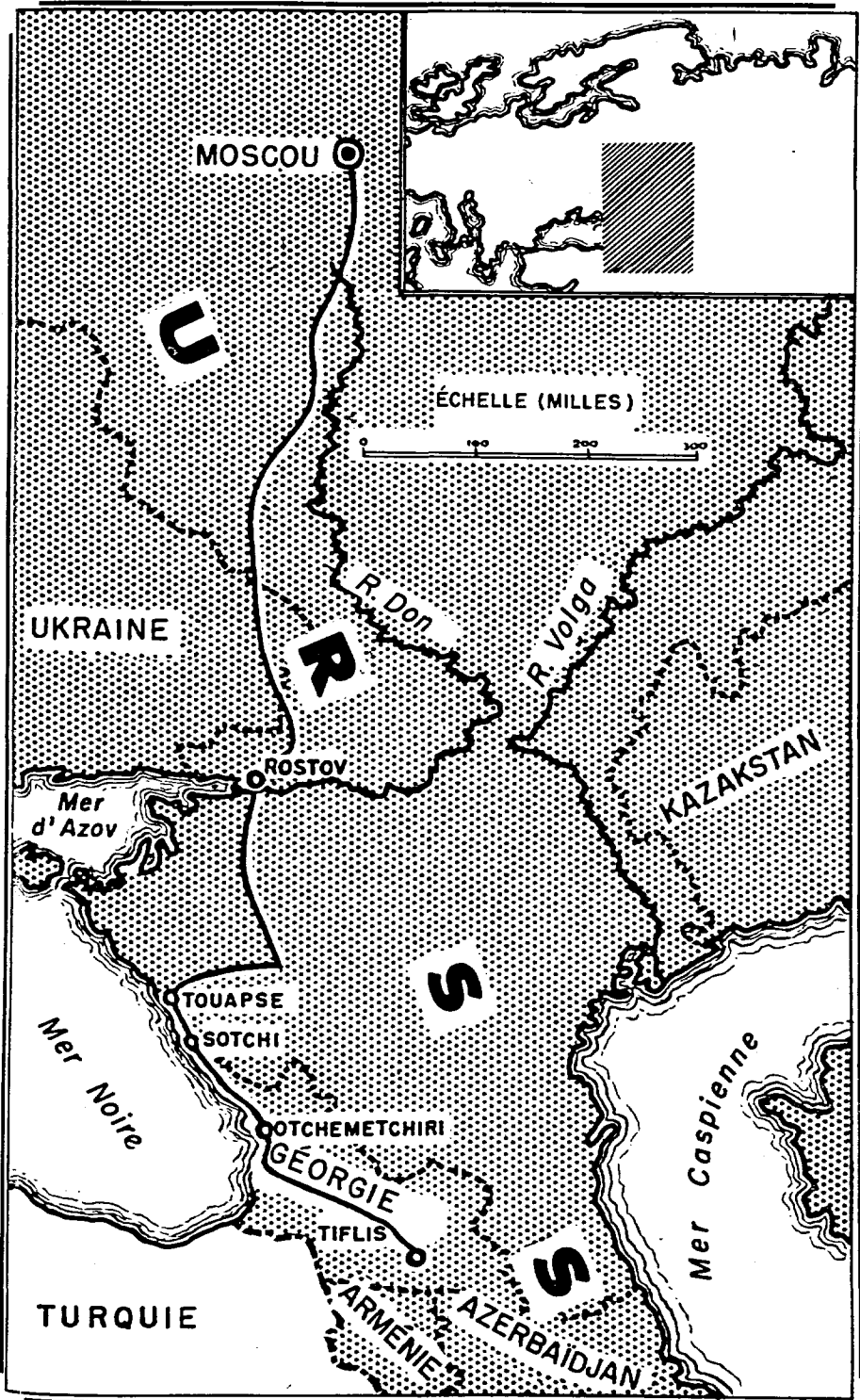
* M. Ford est chargé d'affaires du Canada à Moscou.

s'avan-
a côte,
où se
mer, de
lisière

matin
ouveau
te qui
i Rion,
ays de
ici un
fertile
nt que
Si les
es cam-
oyens
par des
mps à
s d'une
lle, les
avec le
es, bien
pré des
vallée
ont les
e blanc
tations

lent se
vallée
d'une
passe-
ppicale,
ns rup-
es par-
a 1942.
ntérieur

pays. ge
sol-res
uriance
t plutôt
d ici et
Dakota.
nudées,



Cette carte montre la route suivie par M. Ford dans son voyage de Moscou à Tiflis.

et quand je demande, plus tard, à un Géorgien pourquoi la région de Tiflis est à ce point dépouillée et érodée, il me répond que c'est l'œuvre de Batou le Terrible, chef mongol qui saccagea la ville au XIV^e siècle. Jusqu'alors, de riches forêts couvraient les collines de la vallée, mais pour punir les Géorgiens de leur fière résistance, les Mongols y mirent le feu, et la population n'a jamais entrepris sérieusement, sauf en ces derniers temps, le reboisement de la région. Mais on s'est enfin attaqué à la tâche pour tout de bon, car les pépinières se multiplient autour de la ville et les pentes commencent à reverdir.

Comme nous approchons de Tiflis, nous remarquons, à Kharagauli, un vieux château perché au-dessus de la rivière et ressemblant fort à ces châteaux du Rhin où vivaient les barons brigands du moyen âge. Ces constructions se multiplient à mesure qu'on avance vers la ville, mais, fait curieux, l'état des cultures marque une régression sensible.

Tiflis

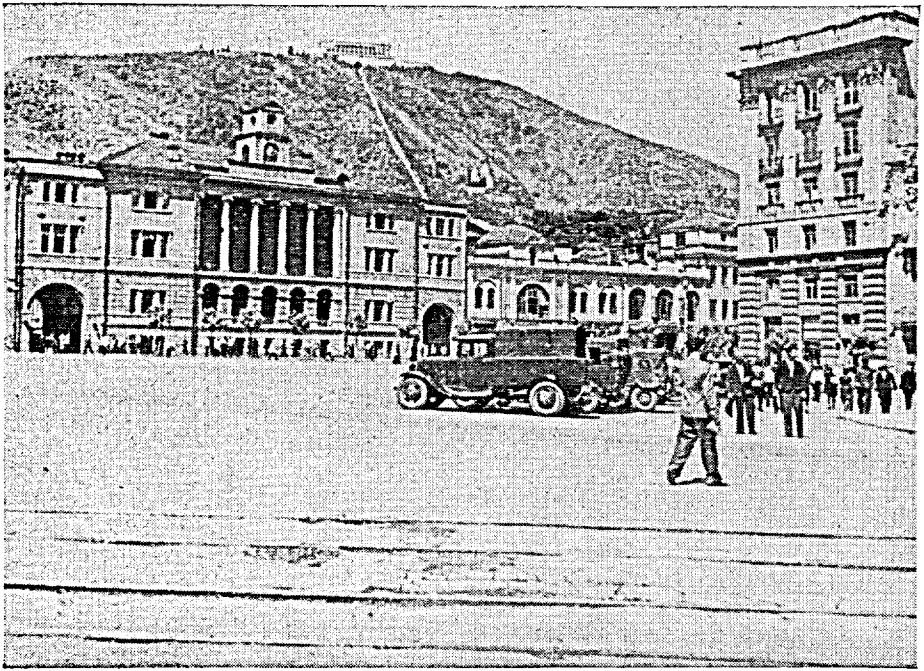
Avec ses grandes artères bordées d'arbres, ses rues transversales étroites et ombragées et l'anneau de collines qui l'encerclent, Tiflis donne d'abord une impression de grâce et de charme. L'ancien et le nouveau s'y mêlent curieusement. Elle fut fondée au V^e siècle et certaines de ses églises remontent au début du VI^e siècle. La ville témoigne, par contre, d'un vaste effort de modernisation où s'affirme, dans l'ensemble, le bon goût. Certains de ses édifices, notamment ceux qui ont été construits vers 1930 et immédiatement après la guerre, reflètent le style moscovite, et quelques-uns parmi les plus récents sont d'une grande beauté. Construit en pierre du pays, l'édifice du Gouvernement qui fait face à l'Hôtel Orient, avenue Roustavéli, épouse de façon remarquable les vieux styles géorgiens. Il convient de mentionner, au nombre des réussites dans le genre moderne, l'Institut du thé et le siège de l'Office du charbon. On s'efforce évidemment de donner un caractère plus spécifiquement local aux constructions actuelles, dont l'architecture l'emporte décidément par l'originalité sur celle, par exemple, de l'Institut Marx-Engels édifié vers 1937.

Programmes de construction

D'autres domaines du bâtiment sont également fort actifs. Ainsi, nous avons pu examiner de l'extérieur l'Institut de génie ferroviaire qu'on vient de terminer et plusieurs groupes de maisons de rapport. On réaménage actuellement le secteur ouest de l'avenue Roustavéli, devenue maintenant une promenade chic, de façon à la prolonger, par delà l'Université, jusqu'à la banlieue. A l'extrémité de cette voie, s'étend un nouveau parc magnifique dont la verdure se marie harmonieusement aux frondaisons d'un coteau avoisinant. Dominant la ville, se dressent un pavillon et un restaurant construits en 1939, auxquels on accède soit par un funiculaire, soit par une route qui serpente dans la montagne comme celle menant au Corcovado, à Rio-de-Janeiro. L'entretien soigné de cette route et l'alignement rigoureux des arbustes et des fleurs qui la bordent en font une voie unique en U.R.S.S. Sans être un chef-d'œuvre d'architecture, le pavillon ne manque pas de grâce. Le restaurant, à la bordure d'une terrasse qui domine toute la ville, est superbement situé. Par le sinueux Kour qui la traverse, par les tuiles rouges de ses toits, les dômes de ses nombreuses églises et par le vert et le brun des collines qui ondoient au loin, la ville que nous avons aperçue à la nuit tombante m'a rappelé Florence vue de la place Michel-Ange.

Mais ce n'est pas là le seul aspect de Tiflis; il y a la ville vieille, celle des taudis, avec ses rues étroites et ses pavés en cailloutis, qui, grâce peut-être au soleil méridional, ne laisse pas cette impression de misère que l'on a dans le nord du pays. Les bazars et les petits ateliers ouverts sur la rue imprègnent ces quartiers d'une atmosphère nettement orientale. L'entreprise privée semble avoir ses coudées franches dans ces petits établissements, mais j'imagine que la plupart sont régis par des artels.

Une partie de l'antique forteresse de Narikara, qui surplombe la ville, a été érigée au V^e siècle, mais le gros des aménagements actuels remontent au XV^e siècle. Elle ressemble beaucoup aux ruines d'un château normand d'Angleterre ou de France et ses murs sont bien entretenus. Sur l'autre rive, là où les eaux du



TIFLIS

Vue de la place centrale. Au sommet de la colline, qu'on atteint par un funiculaire, s'élèvent le pavillon et le restaurant.

Kour s'engouffrent dans une gorge étroite, se dressent l'antique palais royal et l'église de Metekhi. A l'exception des murs, le palais est presque entièrement disparu; mais l'extérieur de l'église est assez bien conservé. Cette église, qui a déjà servi de prison sous le tsarisme et où Staline a été emprisonné pour la première fois, est maintenant fermée. Les seuls autres témoins de la vie de Staline à Tiflis sont une maison de banlieue qu'il habita quelque temps et où il exploita clandestinement une presse d'imprimerie, et le séminaire où il se prépara à la prêtrise.

Le seul autre bâtiment vraiment intéressant de Tiflis est la cathédrale de Sion. Bien qu'elle date du VII^e siècle, cette église a fait, au XI^e siècle, l'objet d'importantes restaurations. Parmi les curiosités dont la ville s'honore, mentionnons la croix de la fille d'un marchand grec, sainte Nina, qui convertit au christianisme, en 326, la famille royale de Géorgie.

Le peuple

Le type géorgien n'a rien de commun avec celui des Russes, ainsi qu'en témoi-

gnent leur teint basané, leurs yeux et leurs cheveux noirs et la souplesse de leur démarche. La proximité des régions subtropicales se voit à la légèreté des vêtements féminins d'été, au costume de toile des hommes, au veston de toile ou de soie blanche très pratique et non dénué d'élégance, que portent un grand nombre d'hommes. Certains jeunes hommes portent une chemise sport noire. Une atmosphère de gaieté règne généralement dans la rue; la conversation et les rires de deux ou trois Géorgiens qui se rencontrent suffisent pour dominer tous les bruits ambiants.

Tiflis est une ville cosmopolite dont la population, où l'élément géorgien prédomine, comprend un grand nombre de Russes, d'Arméniens, de Juifs, d'Azerbaïdjanis, de Kurdes (les femmes Kurdes ont gardé leur pittoresque costume national), de Tartares et de gens issus de plusieurs autres petits peuples de Caucasic. Au cours de notre randonnée sur la grande route militaire de Géorgie, nous nous arrêtons quelque part dans la République socialiste soviétique autonome

d'Ossétie. Un berger ossète qui garde un troupeau vient parler à nos chauffeurs. Chose étrange, il s'exprime en russe plutôt qu'en géorgien. Par les traits et l'allure, il diffère tout à fait du type géorgien. Plus grand que la moyenne des Géorgiens, il n'est pas sans ressemblance avec les aborigènes d'Amérique. Il est vrai que la Caucase est l'un des plus extraordinaires creusets de races qui se puisse imaginer; à Tiflis, rechercher l'origine des passants ne manque pas d'intérêt.

Les environs de Tiflis

Nous fîmes un jour une excursion à Mtskheta, ancienne capitale située à quelque 20 kilomètres sur l'Aragvi Noire. C'est une ville d'une antiquité certaine puisque sa fondation remonte à quelque 4,000 ans avant l'ère chrétienne. On aperçoit sur les collines avoisinantes les cavernes des troglodytes de l'âge de pierre. Quant aux ruines de la ville vieille, elles datent presque toutes du XI^e siècle, mais il y a sur un sommet de montagne une église et une forteresse qui sont d'une époque beaucoup plus reculée. A Mtskheta, la cathédrale Sveti-tskhoveli, sanctuaire de la Géorgie orthodoxe, a été érigée autour d'une chapelle du V^e siècle. La cathédrale elle-même, qui est en majeure partie du XI^e siècle, constitue l'un des joyaux les plus parfaits de l'architecture géorgienne, témoin magnifiquement conservé du génie des constructeurs géorgiens. L'extérieur ne diffère guère de celui des églises de style roman que l'on voit en Allemagne du nord, en France ou en Angleterre. Elle en diffère cependant par son dôme octogonal et par les représentations sculpturales quelque peu païennes qui ornent les murs latéraux et dont le but était de faire comprendre aux gens du pays leur changement de religion. La cathédrale se dresse au milieu d'une vaste enceinte fortifiée du XII^e siècle qui est presque entièrement conservée; de cet ensemble, la seule partie dont il ne reste à peu près rien est l'ancien palais royal. Le vaisseau du temple est extraordinairement élevé et ses lignes sont d'une grande netteté. Sa coupole est magnifique et ses fresques bien conservées. Les yeux de quelques saints représentés sur les fresques ont été désorbités, « par les

Mongols », disent les guides. Les restes de la plupart des Bagratides, anciens rois de Géorgie, reposent dans la cathédrale. L'autre église intéressante de Mtskheta est celle du convent de Santauro; bien que plus ancienne que la cathédrale, elle a été plus souvent restaurée que celle-ci et son style est moins remarquable. Elle renferme les tombeaux du roi Miriam et de la reine Nana, souverains de Géorgie qui, après avoir été convertis au christianisme, y convertirent eux-mêmes leurs sujets. On voit dans la cour la petite maison où la tradition veut que sainte Nina ait vécu.

Sur la route de Sveti-tskhoveli, des travaux de voirie nous ont forcés de faire un long crochet, qui ne fut cependant pas dénué d'intérêt, puisqu'il nous a permis de parcourir une campagne curieuse et de traverser un village qui ne figure pas sur les cartes touristiques. Ce village, dont on dirait sorties de terre les solides maisons de pierre, nous paraît de prime abord incroyablement vieux. Les femmes, vêtues de noir, portent un bandeau sur la tête et une pièce d'étoffe relevée sur la bouche. Dans un coin du village s'étend une mare vaseuse où nous voyons se rafraîchir un troupeau de buffles. A mi-chemin entre ce village et Sveti-tskhoveli, nous apercevons la minuscule chapelle de Saint Georges, patron de la Géorgie, dont la construction remonte au V^e siècle. Tout près de là, une imposante statue de Lénine est symboliquement orientée vers une centrale d'énergie hydro-électrique à cheval sur l'Aragvi, la première qui ait été aménagée en Géorgie.

Voie militaire

J'avais demandé l'autorisation de parcourir la grande voie militaire de Géorgie jusqu'à Kazbek, environ 350 kilomètres aller et retour. Comme le trajet est censé se faire en une douzaine d'heures, nous partons matin, munis des provisions nécessaires. La première partie de cette route est asphaltée et suit, jusqu'à Pasanouri, la vallée de l'Aragvi Noire que rejoint alors l'Aragvi Blanche. Nous ne tardons pas à percevoir le contraste entre les eaux de l'une et de l'autre. A partir de Pasanouri, déjà fort avant dans les montagnes, nous gravissons une pente douce, tout en suivant la vallée. Nous

restes
s rois
drale.
kheta
bien
e, elle
elle-ci
. Elle
am et
éorgie
ristia-
leurs
e mai-
Nina

es tra-
ire un
at pas
ermis
use et
re pas
e, dont
s mai-
prime
mmes,
sur la
sur la
'étend
ons se
A mi-
hoveli,
elle de
e, dont
. Tout
ue de
e vers
ique à
qui ait



SVETI-TSKHOVELI

Sveti-tskhoveli, cathédrale de Mtskheta et sanctuaire de l'orthodoxie géorgienne.

e par-
éorgie
mètres
censé
ous
ns ré-
ceite
Pasa-
e que
ous ne
entre
parir
ns les
pente
Nous

roulons alors sur une route de gravier très étroite et, sur plus d'un point, entièrement délavée. J'y ai noté la présence d'au moins six flaques d'un pied de profondeur.

A quelque 20 kilomètres au delà de Pasanouri, la route la plus tortueuse que j'aie encore vue en pays de montagne se met brusquement à grimper. A un endroit, près du sommet de la gorge, le

mouvement de chute atteint un mille et demi de hauteur; aucun garde-fou ne protège le voyageur et deux voitures peuvent à peine se croiser. En égard au grand nombre des autocars et des camions qui y circulent, il est remarquable que les accidents ne soient pas plus fréquents. Ajouter à cela que notre chauffeur géorgien se croit tenu de nous rendre

à Kazbek en un temps record; c'est dire que le voyage n'a rien de reposant.

Au sommet du défilé, soit à une hauteur de 8,500 pieds, nous nous arrêtons pour admirer la flore et respirer l'air pur. Autour de nous s'élancent les pics neigeux de la chaîne caucasienne, cependant qu'ici et là de larges flaques de neige bordent la route. Pendant notre halte, un troupeau de moutons s'amène par une pente abrupte, sous la garde d'un berger ossète qui tente vainement de vendre un de ses agneaux à notre chauffeur. Tout le long de la gorge, nous rencontrons des Ossètes et d'autres indigènes portant le curieux chapeau particulier à cette région, élégante coiffure faite de laine hydrofuge. Plus loin, nous croisons nombre de Géorgiens vêtus du costume traditionnel et du lourd couvre-chef de laine qu'ils portent été comme hiver.

Peu après avoir quitté les bergers, nous commençons à descendre l'autre versant du défilé. A un certain point, la route, coupant un petit glacier, baigne dans un pied et demi d'eau. La descente étant beaucoup plus rapide que la montée, nous nous trouvons bientôt dans une vallée fort différente du pays qui s'étend de l'autre côté. Les minuscules villages étagés à mi-flanc des collines dénudées et brunes me rappellent certains coins des Andes boliviennes, entre Cochabamba et La Paz.

Kazbek est une ville petite mais très propre, adossée contre la montagne. Tirant parti du « traktir » qui porte nos sandwiches, nous pouvons contempler la masse imposante du Mont Kazbek dont la cime neigeuse se détache sur le ciel à 16,000 pieds d'altitude. A ses pieds coule la Terek qu'ont chantée Lermontov, et Tolstoï dans « Les Cosaques ».

Il nous faut dire adieu trop tôt à ce paysage grandiose, de façon à pouvoir retraverser les montagnes avant la tombée de la nuit. Après avoir suivi de nouveau la gorge à une allure vertigineuse, et cette fois par une pluie aveuglante, nous redescendons au ralenti vers la vallée, nous arrêtant de nouveau à Pasanouri pour le thé et rentrant à Tiflis à temps pour y prendre un tardif dîner.

Aménagée aux premiers temps de la conquête russe, la voie militaire de Géorgie est l'unique route carrossable qui traverse en ligne directe la chaîne centrale

du Caucase. Le secteur montagneux vient expirer un peu au delà de Kazbek; jusqu'à Dzau-Dzhikau, point extrême de la route, le paysage n'offre guère d'intérêt. Le tracé du chemin a été modifié par trois fois et on en peut voir ici et là l'ancien parcours. Il s'y effectue des travaux de voirie considérables, entre autres l'aménagement, à la partie supérieure du défilé, de tunnels destinés à prévenir le délavage printanier et à faciliter l'entretien de la route.

Art géorgien

Je tenais, avant de rentrer à Moscou, à visiter le musée d'art géorgien qu'abrite aujourd'hui le séminaire où Staline étudia quelque temps. Il me tardait notamment de voir ces trésors auxquels le public n'a pas accès et qui renferment une très riche collection d'antiquités géorgiennes. L'intourist ayant pris les dispositions nécessaires, nous avons la bonne fortune d'avoir pour guide le professeur Songo-Olashvili, vieillard de 70 ans qui a passé sa vie à étudier l'art géorgien. Nous accueillant avec une exquise politesse, il s'empresse de nous ouvrir les salles aux trésors. Ceux-ci me révèlent la richesse de l'art géorgien, tant médiéval que Renaissance. Les ouvrages d'or et d'argent battus, exécutés au XI^e siècle, âge d'or de la vie artistique de la Géorgie, rivalisent avec les productions françaises et anglaises des XIII^e et XIV^e siècles. Une grande pièce d'orfèvrerie en argent battu, représentant des scènes de la vie du Christ, rappelle quelque peu les portes de Ghiberti à Florence et l'emporte peut-être même sur ce chef-d'œuvre par la finesse de l'exécution. La collection renferme également une magnifique pièce en or massif, d'au moins deux mètres sur un et demi, évaluée à 7 millions de dollars. De même, une croix pectorale ayant appartenu à l'illustre reine Tamara est d'un prix à peu près inestimable. Elle porte au revers une curieuse inscription proclamant Tamara à la fois roi et reine de Géorgie, en hommage sans doute à son extraordinaire puissance.

Le musée reflète le riche et pittoresque passé de cette race vigoureuse, qui fut pendant des siècles l'un des bastions du christianisme contre les vagues successives des invasions orientales.

Le programme d'infrastructure commune de l'OTAN

LE MOT « infrastructure » a fait son apparition dans le langage de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord il y a quelques années puis s'y est généralisé; mais il a donné lieu à de fausses interprétations assez fréquentes.

Définition de l'infrastructure

Il s'agit d'un terme français qui désigne les installations nécessaires, en plus des rails et du matériel roulant, pour le fonctionnement des chemins de fer; l'OTAN lui fait désigner d'une façon générale les installations fixes qui permettent l'utilisation efficace des forces militaires. Il embrasse à la fois des installations civiles (routes et ports, par exemple) et d'autres qui sont spécifiquement militaires (quartiers généraux, terrains d'aviation, transmissions, casernements, etc.).

Dans le langage de l'OTAN, on distingue, selon le mode de financement, « les infrastructures nationales », et « l'infrastructure commune ». Les premières sont celles qui servent surtout, sinon exclusivement, aux forces d'un pays en particulier et dont la construction est à la charge de ce pays. Les principaux programmes de construction militaire des divers pays de l'OTAN sont de cette catégorie.

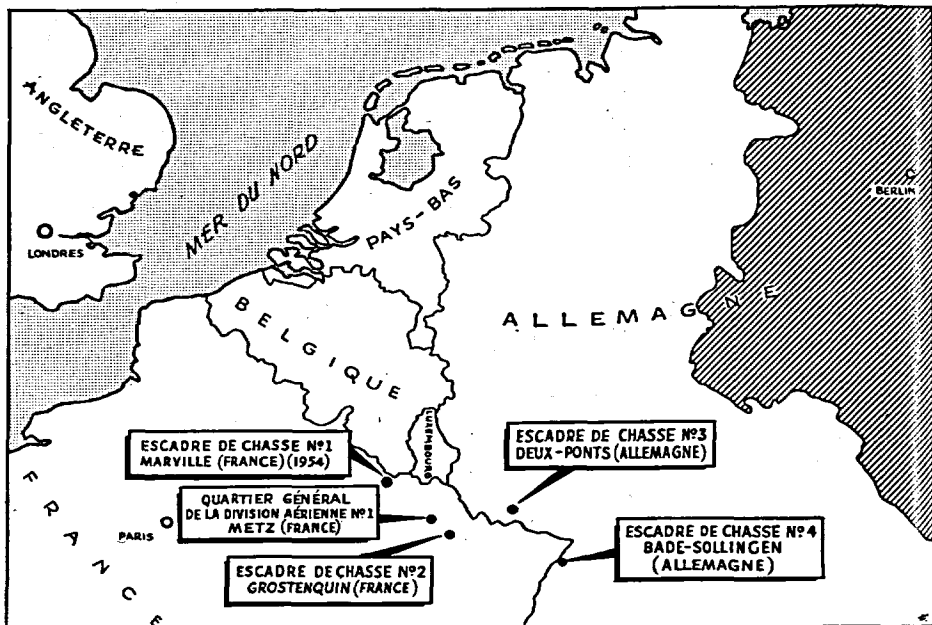
Les installations de l'« infrastructure commune de l'OTAN » sont celles dont on a besoin en plus des installations normalement fournies à leurs forces militaires par les divers pays, et dont le Conseil de l'Atlantique-Nord approuve le financement en commun. Elles sont construites pour les forces affectées ou promises aux deux Commandants suprêmes de l'OTAN (dans le cas des transmissions, par exemple) ou encore pour être attribuées par les Commandants suprêmes aux forces d'un ou de plusieurs pays de l'OTAN (comme les terrains d'aviation). Le coût de ces installations d'infrastructure commune est partagé par tous les pays de l'OTAN selon un pourcentage convenu, ou « formule de partage des dépenses ».

La plupart des travaux d'infrastructure sont destinés aux forces du Commandant suprême allié en Europe (SACEUR) et sont par conséquent exécutés sur le continent européen. Au Canada, tous les ouvrages de défense seraient classés infrastructure nationale, car l'OTAN n'a construit dans ce pays aucune installation d'infrastructure commune.

Les pays membres se sont engagés à verser environ \$1,900,000,000 pour des travaux d'infrastructure commune à exécuter avant la fin de 1957; la part du Canada s'établit dans ce montant à quelque \$116,000,000. Le programme d'infrastructure commune de l'OTAN constitue un important progrès dans le domaine de la coopération internationale. Il faut dire que le coût du programme, si élevé semble-t-il, ne représente qu'une faible partie des frais engagés par les pays membres pour assurer leur défense commune. Par exemple, on estime que la contribution du Canada à l'infrastructure commune, pendant l'exercice financier en cours, correspond à 0.75 p. 100 environ de l'ensemble des crédits consacrés à la défense du Canada pendant la même période de temps.

Coût de l'effort de défense

Le coût de l'effort de défense de l'OTAN est acquitté directement par les pays membres, puisque l'OTAN n'a pas de budget commun pour les dépenses ordinaires des forces du Commandant suprême en Europe (SACEUR) ou de celles qui doivent être mises à la disposition du Commandant suprême de l'Atlantique (SACLANT). Ainsi le Canada, qui s'est engagé à fournir à la force intégrée du Commandant suprême en Europe une brigade d'infanterie et une division aérienne de douze escadrilles, doit inscrire à son budget de défense des crédits répondant aux besoins de ces forces: vivres, carburants, armement, munitions, etc. A part le programme d'infrastructure commune, seule est financée en commun l'ad-



Carte de l'Europe occidentale indiquant l'emplacement des terrains d'aviation de Grostenquin et de Marville, en France, et de Deux-Ponts (Zweibrücken) et Soellingen, en Allemagne.


ministration civile et militaire de l'OTAN à Paris et dans les divers quartiers généraux internationaux de rang subordonné.

Le programme d'infrastructure commune remonte à l'Organisation du Traité de Bruxelles; les cinq membres de l'Organisation de défense de l'Union occidentale (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni) fournissent alors, ensemble, \$84,000,000 pour la construction de terrains d'aviation. Ce programme s'appelle maintenant la « première tranche » d'infrastructure commune de l'OTAN, quoique les autres pays de l'OTAN n'en aient supporté aucune part. Lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Ottawa, en septembre 1951, l'OTAN prit en mains le programme de terrains d'aviation de l'Union occidentale et décida de financer une « deuxième tranche » d'infrastructure commune, portant particulièrement sur des terrains d'aviation et des installations de transmissions. L'accord se fit à Lisbonne, en février 1952, sur le financement d'une troisième tranche, et à Paris, en décembre 1952 et avril 1953, sur celui des première et deuxième parties de la quatrième tranche. Chaque nouvelle tranche développe les précédentes et se prête à des augmen-

tations et prolongations ultérieures.

Afin d'éviter une nouvelle répartition des charges à l'occasion de chaque tranche et afin de faciliter aux gouvernements des pays membres l'élaboration de leurs projets budgétaires ainsi qu'aux autorités militaires de l'OTAN celle de leurs projets de défense, le Conseil de l'OTAN a adopté en avril 1953 une formule à long terme applicable aux tranches de 1954, 1955 et 1956. Il va sans dire que les contributions sont promises sous réserve des diverses autorisations législatives nécessaires dans chaque pays.

Ce sont les autorités militaires de l'OTAN qui recommandent au Conseil les divers projets d'infrastructure qu'il y a lieu de financer en commun. Avant de donner son approbation, le Conseil de l'Atlantique-Nord et son Comité de l'infrastructure doivent s'assurer que les projets répondent aux conditions établies pour le financement en commun, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas de ceux qui doivent être financés à l'échelle nationale. Ils doivent également s'assurer que les projets répondent de la façon la plus efficace et la plus économique aux besoins militaires et que les installations déjà existantes à l'échelle nationale sont utilisées au maxi-



mum. Les pays dans lesquels seront situées les installations d'infrastructure se chargent de leur construction; on les appelle les « pays hôtes ».

Il a en outre été institué un système de contrôle budgétaire des dépenses, en vertu duquel le « pays hôte » doit obtenir, pour tout engagement de fonds, l'approbation du Comité des paiements et de l'avancement des travaux d'infrastructure, après quoi seulement il peut adjuger des contrats. Ce Comité, qui se compose de représentants de tous les pays membres, veille à ce que les estimations des dépenses soient exactes et à ce que les travaux répondent aux normes convenues pour les diverses catégories d'installations. Une fois la dépense autorisée, le « pays hôte » peut procéder à la construction. Au début de chaque trimestre de l'année civile, le pays en question soumet une évaluation des dépenses prévues pour cette période. Le Comité des paiements et de l'avancement des travaux, après examen et approbation, demande à chaque État membre de verser sa quote-part au « pays hôte ». Il n'existe pas de fonds ou de compte en banque de l'OTAN pour l'infrastructure commune.

Moyens d'économiser

En vue de favoriser davantage l'économie et d'accélérer la construction, il a été convenu récemment que, sous certaines conditions, les sociétés compétentes de tous les pays de l'OTAN, et non pas seulement celles du « pays hôte », pourraient soumissionner aux diverses adjudications. Enfin, tous les comptes d'infrastructure commune sont contrôlés par un Bureau spécial de vérificateurs de l'OTAN. D'autre part, avant d'approuver définitivement un projet quelconque, l'OTAN fait procéder à une inspection matérielle afin de s'assurer que toutes les normes convenues sont respectées.

Le Conseil et ses sous-comités de l'infrastructure sont aidés, pour l'examen des projets et le contrôle des dépenses approuvées, par un petit groupe d'experts du Secrétariat international. C'est dire que l'OTAN met tout en œuvre pour faire rendre au maximum chaque dollar qu'elle affecte à l'infrastructure commune.

Les projets d'infrastructure approuvés jusqu'ici pour être financés en commun

rentrent dans l'une des grandes catégories suivantes: terrains d'aviation tactiques, systèmes d'entreposage et de distribution de carburant-réacteur, et transmissions. Il s'y ajoute d'autres catégories: quartiers généraux de guerre, terrains d'aéro-navale, bases navales, radar d'alerte et aides radio à la navigation. Voici une brève revue des trois premières catégories.

Terrains d'aviation

Pour les trois premières tranches d'infrastructure, la plus haute priorité a généralement été accordée aux terrains d'aviation. On s'était rendu compte dès le début que la géographie même de l'Europe occidentale imposerait à certains pays membres un effort de défense aérienne dépassant les possibilités de leurs budgets. De là naquit l'idée qu'il fallait, dans l'intérêt de la défense commune, se partager les frais de ces travaux.

Au cours de la présente année civile, des terrains d'aviation sont mis à la disposition des forces de l'OTAN au rythme de plus de un par semaine. On disposera probablement, à la fin de 1953, d'au moins 120 de ces terrains, au regard d'une soixantaine à la fin de 1952. Sur les 120, les nations de l'OTAN en financent 90 à titre d'infrastructure commune et 30, situés en Allemagne occidentale, avec les fonds d'occupation versés par les Allemands aux puissances de l'Ouest. Il faut ajouter à ce chiffre les terrains d'aviation nationaux déjà aménagés ou en voie de l'être. Deux terrains d'aviation français relevant de l'infrastructure commune ont été assignés au Canada: celui de Grostenquin, déjà utilisé, et celui de Marville, en voie d'aménagement. En outre, deux terrains ont été assignés à la division aérienne du Canada en Allemagne de l'Ouest: à Deux-Ponts et à Soellingen.

Les terrains d'aviation assignés au Canada et à d'autres nations de l'OTAN en vertu du programme d'infrastructure commune sont aménagés selon les normes définies par les autorités militaires pour l'utilisation des avions réactés les plus récents. Les installations de base financées en commun sont notamment les pistes d'atterrissage, les voies de roulement, les zones de dispersion, les tours de contrôle, les hangars, les salles de direction des opérations, les routes inté-

rières, etc. Le « pays hôte » fournit gratuitement le terrain (environ 1100 acres), les services d'eau et d'égout, l'électricité et autres services indispensables, en conformité des normes convenues. Les nations qui utilisent le terrain se chargent des installations complémentaires, telles que casernements, hôpitaux, mess, salles de récréation, chapelles et autres services non prévus dans les normes minima.

Réserves de carburant-réacteur

L'entrée en lice des réactés, qui consomment une forte quantité de carburant, a rendu nécessaire la constitution dans les zones avancées, près des terrains d'aviation tactiques, de réserves considérables de carburant-réacteur pour assurer la continuité des opérations, particulièrement dans les moments critiques d'un début d'attaque. On a donc prévu l'installation, à des points stratégiques, de postes avancés d'approvisionnement reliés aux terrains d'aviation par un réseau de

pipe-lines. Il a été accordé une haute priorité à ces travaux, qui nécessitent le posage d'environ 2000 milles de tuyauterie.

Transmissions

Afin d'assurer immédiatement la direction efficace des forces assignées aux commandants suprêmes, une quantité considérable d'installations doit être ajoutée à celles qui existent déjà ou sont prévues par les programmes nationaux. On utilise au maximum les systèmes nationaux de transmissions civiles, mais il a fallu les développer fortement en vue des lourdes demandes auxquelles ils devraient répondre en cas d'attaque. De plus, des travaux spéciaux s'imposent dans certaines régions d'une importance militaire particulière, soit pour contourner des zones-cibles, soit pour établir des circuits d'appui dans les zones stratégiques, soit pour relier des réseaux latéraux. Ces travaux sont déjà fort avancés.

Journée des Nations Unies

Déclaration du Premier ministre, M. St-Laurent, à l'occasion de la « Journée des Nations Unies », le 24 octobre 1953.

La Charte des Nations Unies est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Le huitième anniversaire de cet événement mémorable a peut-être une portée plus profonde que tout jalon posé antérieurement sur le sentier qui, nous l'espérons profondément, conduira à la paix.

La signature d'un armistice en Corée indique que l'organisme que nous honorons aujourd'hui a su triompher de la première attaque importante contre les principes sur lesquels il a été établi; il a justifié au moins en partie la confiance qui a présidé à sa création et il a aidé à assurer la paix qu'il a mission de protéger.

Bien qu'il nous soit permis de partager l'orgueil de tous les peuples libres qui, de concert, ont pris part à cette lutte ardue, nous ne devons pas oublier que notre responsabilité demeure. Nous devons persévérer dans la recherche d'une paix honorable, d'un règlement politique juste et d'une mesure généreuse d'aide au peuple coréen, et il est à espérer que nos efforts en Corée seront le prélude au règlement des autres problèmes asiatiques

plus vastes qu'il faut résoudre si nous voulons assurer la paix au monde.

C'est dans la réalisation de ces buts que réside le meilleur moyen de nous acquitter de notre dette envers les hommes de tous les pays qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la cause des Nations Unies en Corée.

Dans ses efforts en vue de régler d'autres graves problèmes internationaux, l'Organisation des Nations Unies continue à mériter notre respect et notre plus ferme appui. Le travail de ses organismes subordonnés en vue d'aider au développement économique de pays moins évolués, de combattre la faim et la maladie, de protéger les droits des minorités et de favoriser l'institution pacifique du gouvernement autonome chez les peuples coloniaux, indique un progrès lent mais réconfortant.

Je suis sûr que tous les Canadiens désirent du fond du cœur que ce progrès continue et que, sous la bannière des Nations Unies, l'humanité avance vers cette paix assurée et durable qui est notre but commun.

Le Canada et les Nations Unies

Assemblée générale — rapport sur la session en cours

DÈS LES cinq premières semaines de la session, l'Assemblée générale a pu procéder à l'examen d'un bon nombre des 73 points de son ordre du jour. Au nombre des points importants qui ont fait l'objet d'une décision en séance plénière ou dont l'étude a été terminée en commission, on relève les suivants:

Élections

Au cours de ses séances plénières, l'Assemblée a élu les membres des trois Conseils:

Conseil de sécurité: Brésil (56 voix), élu en remplacement du Chili; Nouvelle-Zélande (48 voix), élue en remplacement du Pakistan; et Turquie (40 voix), élue en remplacement de la Grèce. Le Brésil et la Nouvelle-Zélande ont été élus au premier tour de scrutin, tandis que ce n'est qu'au huitième tour que la Turquie a obtenu les 40 voix requises, après une lutte serrée avec la Pologne. Le Conseil de sécurité se composera, après le 31 décembre 1953, des pays suivants: Royaume-Uni, États-Unis, France, Chine, URSS, Colombie, Danemark, Liban, Brésil, Nouvelle-Zélande et Turquie.

Conseil économique et social: Six nouveaux membres ont été élus au Conseil économique et social. Voici le nombre de voix recueilli par chacun: entre parenthèses, le pays qui occupait le siège antérieurement. Royaume-Uni, 47 (Royaume-Uni); URSS, 45 (URSS); Equateur, 45 (Uruguay); Norvège, 42 (Suède); Tchécoslovaquie, 42 (Pologne); Pakistan (Philippines). Lorsque ces pays occuperont leurs sièges, après le 31 décembre 1953, la composition du Conseil économique et social sera la suivante: Royaume-Uni, URSS, Equateur, Norvège, Tchécoslovaquie et Pakistan jusqu'au 31 décembre 1956; Australie, Inde, Turquie, Venezuela, États-Unis et Yougoslavie jusqu'au 31 décembre 1955; Argentine, Belgique, Chine, Cuba, Egypte et France jusqu'au 31 décembre 1954.

Conseil de tutelle: L'Inde et Haïti ont été élus au Conseil de tutelle en remplacement de la Thaïlande et de la République Dominicaine. Après le 31 décembre 1953, lorsque commenceront les nouveaux mandats, le Conseil se composera des pays suivants: Royaume-Uni, États-Unis, France, Belgique, Australie et Nouvelle-Zélande; Chine et URSS; Salvador, Syrie, Inde et Haïti.

Maroc et Tunisie

La Première Commission de l'Assemblée générale a terminé son débat sur les questions du Maroc et de la Tunisie. Dans le cas du Maroc, elle a adopté après amendement, par 31 voix contre 18 et 9 abstentions, une résolution de la Bolivie exprimant le vœu que la tension diminue et que soit assuré le droit du peuple marocain à des institutions politiques libres. Dans le cas de la Tunisie, la commission a adopté après amendement, par 29 voix contre 22 et 5 abstentions, une résolution arabo-asiatique recommandant l'adoption de mesures qui donneraient au peuple tunisien la souveraineté et l'indépendance complètes. Le Canada a voté contre les deux résolutions. L'Assemblée générale doit maintenant les étudier en séance plénière.

Admission de nouveaux membres

Il y a présentement 21 demandes qui attendent une décision. Aucun nouveau membre n'a été admis depuis que l'Indonésie, en septembre 1950, devint le soixantième membre des Nations Unies. La discussion de ce problème, à la huitième session de l'Assemblée, n'a guère amené de progrès. La Commission politique spéciale était saisie d'un projet de résolution du Pérou demandant l'établissement d'un comité des bon offices, composé de trois membres, qui serait autorisé à s'entretenir avec les membres du Conseil de sécurité et à présenter ensuite un rapport à l'Assemblée. Les représentants soviétiques présentèrent une résolution proposant un

marché en bloc en vertu duquel l'Assemblée prierait le Conseil de sécurité de réexaminer les demandes de quatorze pays. Cette proposition était identique à celle que la Pologne avait présentée l'an dernier et qui avait été repoussée. Le 6 octobre, le représentant du Canada fit une déclaration dont voici les points essentiels: L'admission de nouveaux membres ne doit pas se faire en tournant les dispositions de la Charte. Ce serait un grand pas en avant si tous les membres permanents du Conseil de sécurité consentaient à s'abstenir du veto dans le cas des demandes d'admission. On avait espéré que l'URSS modifierait sa proposition relative à l'admission de nouveaux membres, mais l'attitude prise par ce pays a été identique à celle des années précédentes. Il serait presque impossible, pour le Canada, d'accepter la Mongolie extérieure comme un État indépendant lorsque sont exclus d'autres États parfaitement acceptables. Pour ces diverses raisons, le Canada voterait contre la résolution soviétique; il appuierait cependant la proposition d'établir un comité des bons offices. La proposition péruvienne, en commission comme en séance plénière, fut approuvée à l'unanimité.

Traitement des Indiens en Afrique du Sud

L'an dernier, l'Assemblée avait adopté une résolution établissant une Commission des bons offices chargée d'amorcer et de faciliter les négociations entre le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine et les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan au sujet de la violation des droits de l'homme que semblait constituer le traitement des Indiens en Afrique du Sud. La résolution invitait également le Gouvernement sud-africain à suspendre certaines mesures législatives touchant cette question. En mai 1953, l'Union Sud-Africaine fit savoir aux Nations Unies qu'ayant toujours considéré la question des Indiens établis dans l'Union comme étant de sa compétence nationale, elle jugeait inconstitutionnelle la résolution de l'Assemblée et ne pouvait reconnaître la Commission des bons offices.

Au cours de la présente session de l'Assemblée, une longue discussion du problème a eu lieu à la Commission politique

spéciale, qui a adopté, le 27 octobre, une résolution en vertu de laquelle l'Assemblée décidait de maintenir la Commission des bons offices et d'insister auprès de l'Union Sud-Africaine pour qu'elle collabore avec cet organisme. Cette résolution fut approuvée par 38 voix contre 2, et 19 abstentions dont celle du Canada.

Commentant la position de sa délégation, le représentant du Canada a déclaré que son pays appuyait sans réserve le principe du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales et s'inquiétait vivement d'entendre dire que des valeurs humaines étaient foulées aux pieds quelque part dans le monde. Par le passé, a-t-il ajouté, le Canada a exprimé de sérieux doutes quant à la question de savoir si les résolutions de ce genre sont bien de la compétence des Nations Unies. La délégation canadienne s'est aussi montrée sceptique quant à l'utilité d'adopter une résolution ayant peu de chances de recevoir une suite pratique. Le représentant du Canada a déclaré enfin qu'il ressentait des efforts tentés jusqu'alors que des entretiens directs seraient peut-être le seul moyen possible de progresser vers une solution.

Maintien du FISE

Le 6 octobre 1953, l'Assemblée générale a décidé par un vote unanime de prolonger pour une période de temps indéfinie l'activité du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance. Le FISE devient donc une institution permanente qui sera désormais appelée *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*, le sigle FISE étant cependant retenu. Le Canada est l'un des neuf pays qui ont appuyé la résolution de l'Assemblée générale recommandant le maintien du Fonds.

Le FISE fut établi en 1947 pour venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre. Il fut autorisé en 1950 à mettre en œuvre, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 1953, des projets de bien-être à long terme en faveur des enfants nécessiteux des pays insuffisamment développés.

Le Gouvernement canadien a versé au Fonds, depuis le début, \$8,375,000, cependant que les contributions canadiennes bénévoles dépassaient les \$1,500,000.



Photo: Nations Unies

HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

M. Andrei Vychinski (à gauche), représentant permanent de l'Union soviétique auprès des Nations Unies, et M. L. B. Pearson, président de la délégation du Canada, devisent gaiement avant l'ouverture d'une séance de l'Assemblée générale. Au centre, M. Simyon K. Tsarapkin, de l'URSS.

Assistance technique

Il a déjà été disposé en séance plénière des quatre points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'assistance technique.

L'Assemblée a adopté une résolution générale relative au Programme élargi d'assistance technique pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Cette résolution, qui a rallié l'unanimité des membres, appuie le Programme et invite les gouvernements à verser pour 1954 des contributions permettant de faire face dans la mesure du possible aux dépenses du Programme pour cette période, et à veiller de toute manière à ce que les fonds disponibles ne soient pas inférieurs à ce qui est requis pour le financement du Programme de 1953. La résolution souligne aussi la nécessité de verser promptement les sommes promises et demande une révision de la procédure administrative suivie dans l'exécution du programme. De plus, elle établit une formule pour la répartition, entre les diverses institutions participantes, des fonds dont

on disposera en 1954.

Une deuxième résolution, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, définit à nouveau les buts et le champ d'application du Programme élargi d'assistance technique de façon à y inclure l'assistance en matière d'administration publique. Ce domaine, abordé depuis quelque temps par l'Administration de l'assistance technique, se trouve ainsi ajouté officiellement à son champ d'action.

Il a été adopté au sujet de l'assistance technique, deux autres résolutions, dont l'une donne l'autorisation de fournir des conseils techniques et d'assurer d'autres services en vue d'aider les États membres à développer et à sauvegarder le respect des droits de la femme; l'autre résolution prévoit une assistance technique en vue de prévenir les mesures discriminatoires et de protéger les minorités. Ces deux résolutions ont reçu l'appui du Canada.

Le 28 octobre, le représentant du Canada à la Deuxième Commission a fait savoir que le Gouvernement canadien était disposé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à porter sa contribution au

Programme élargi d'assistance technique prévu pour 1954 de \$800,000, montant fourni en 1953, à \$1,500,000 (E.-U). Il sera donné suite à cette offre si l'appui accordé par les autres pays contributeurs au programme de 1954 est encourageant et si le total des contributions permet de mettre en œuvre un programme pratique et d'une ampleur suffisante.

Questions sociales

En ce qui concerne le domaine social, l'Assemblée a instamment prié les États de prendre toutes les mesures possibles pour développer le respect des droits politiques de la femme, notamment dans les territoires non autonomes. La discussion a porté longuement sur le programme d'action sociale pratique et concertée qu'a élaboré le Conseil économique et social, de concert avec le Secrétaire général et les institutions spécialisées, en vue d'accorder priorité aux projets pouvant produire des résultats rapides et permanents et bénéficier au plus grand nombre possible de gens. En prenant acte de ce programme, l'Assemblée a demandé au Conseil économique et social de s'appliquer par un examen constant à l'améliorer progressivement et de présenter un rapport à ce sujet. A l'appui de la résolution, le représentant du Canada a fait valoir que l'Organisation des Nations Unies lui paraissait devoir jouer dans le domaine social un rôle d'orientation, d'encouragement et de coordination. Il a exprimé l'espoir qu'on laisserait au programme une chance raisonnable d'être mis en œuvre, sans trop de modifications.

Haut Commissariat pour les réfugiés

Du 14 au 20 octobre, la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a passé en revue l'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Tous ceux qui ont pris la parole, à l'exception du délégué de l'URSS, ont félicité de son travail le Haut Commissaire, M. G. J. Van Heuven Goedhart. Les débats terminés, la Commission, par des résolutions adoptées à de fortes majorités, a recommandé la reconduction, pour une période de cinq ans, du Haut Commissariat, créé en décembre

1950; d'autre part, elle a adressé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils « intensifient leurs efforts » en vue de l'aide aux réfugiés. Le représentant du Canada a fait l'éloge du travail accompli par le Haut Commissaire et a appuyé sans réserve les résolutions de l'Assemblée relatives à cette question.

Territoires non autonomes

La Quatrième Commission (Tutelle) a examiné certaines questions relatives aux territoires non autonomes. Ses discussions ont porté sur l'activité du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et, en outre, sur la question des éléments dont il convient de tenir compte pour déterminer si un territoire est parvenu à l'autonomie complète. De plus, en vue d'une étude plus approfondie de cette question, elle a créé un comité spécial, qui a présenté à la huitième session une liste quelque peu modifiée des éléments à considérer. Le 9 octobre, la Quatrième Commission a adopté une résolution approuvant après de nouvelles modifications la liste dont il s'agit. Elle recommandait aussi que l'Assemblée et les puissances administrantes prennent cette liste pour guide.

La délégation du Canada, qui avait été favorable à l'adoption de la liste présentée à l'Assemblée par le Comité, s'est vue dans l'obligation de voter contre le texte final de la résolution, estimant que la Quatrième Commission avait modifié la liste sans l'avoir suffisamment étudiée, et ne pouvant approuver certaines parties de la résolution. Celles-ci touchaient à la question fondamentale de savoir à quelle autorité il appartient de déterminer le moment où un territoire cesse d'être non autonome.

Questions juridiques

L'Assemblée générale a élu 15 nouveaux membres à la Commission du droit international. En ce qui concerne les mesures destinées à limiter la durée de ses sessions ordinaires, l'Assemblée a approuvé divers amendements à son règlement intérieur, aux termes desquels les grandes commissions de l'Assemblée établiront elles-mêmes leur ordre de priorité, en tenant compte de la date de clôture fixée pour la

(Voir la suite à la page 337)

Revue de la collaboration économique du Canada et des États-Unis

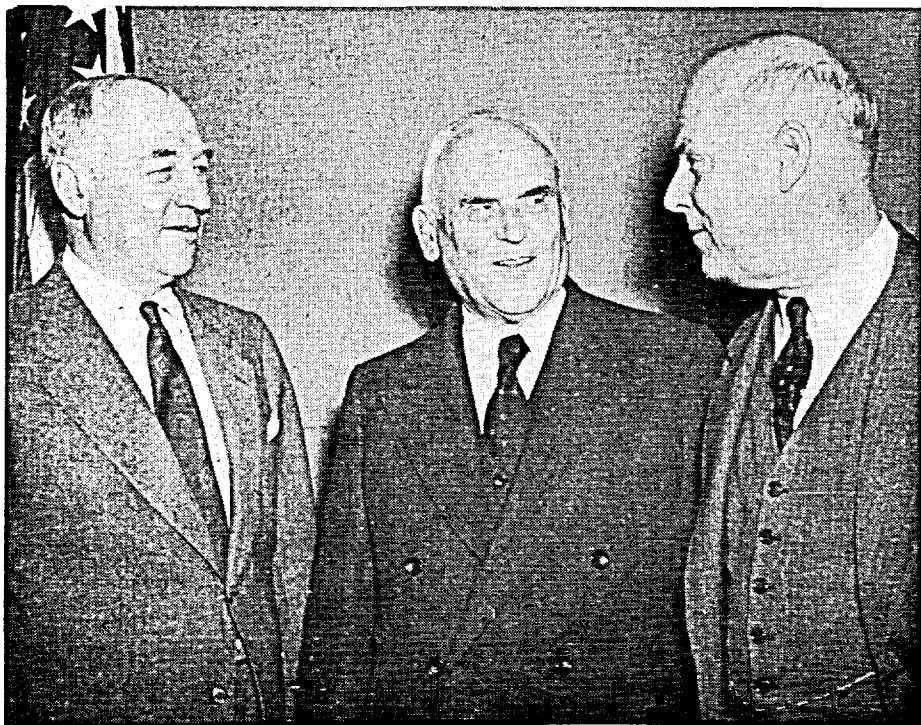
LE Comité canado-américain de mobilisation industrielle, qui groupe les représentants des organismes de mobilisation pour la défense du Canada et des États-Unis, s'est réuni le mois dernier à Washington, sur l'invitation de M. Arthur S. Fleming, directeur de la mobilisation pour la défense. M. C. D. Howe, ministre de la Production de défense du Canada, représentait le Canada. Il était accompagné de M. R. M. Brophy, sous-ministre, et de MM. T. N. Beaupré et D. A. Golden, sous-ministres adjoints de son ministère.

Les représentants américains comprenaient, outre M. Fleming, qui présidait, M. George A. Humphrey, secrétaire à la Trésorerie; M. Sinclair Weeks, secrétaire au Commerce; M. Roger Kyes, sous-

secrétaire à la Défense, et M. Charles S. Thomas, secrétaire adjoint à la Défense (approvisionnement et logistique). A l'ordre du jour figurait la réaffirmation des principes de coopération économique de la déclaration signée par les deux pays en octobre 1950.* Par cette déclaration, qui proclamait la communauté des intérêts des deux pays, les deux Gouvernements promettaient de collaborer dans toute la mesure du possible et dans les limites de leurs pouvoirs exécutifs respectifs en vue d'assurer la coordination de leur défense commune.

Le Comité a reconnu que:

* Cette déclaration de principes a été reproduite dans le numéro de novembre 1950 d'*Affaires Extérieures*.



—United Press

RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE DE MOBILISATION INDUSTRIELLE

Des représentants du Canada et des États-Unis se sont réunis à Washington le 8 octobre pour discuter divers problèmes de mobilisation industrielle intéressant la défense des deux pays. De gauche à droite: M. George Humphrey, secrétaire au Trésor des États-Unis; M. C. D. Howe, ministre de la Production de défense du Canada, et M. Sinclair Weeks, secrétaire au Commerce des États-Unis.

- (I) Les États-Unis et le Canada peuvent mieux se défendre et s'acquitter de leurs engagements sur le plan mondial en envisageant les problèmes de défense d'un point de vue continental plutôt que national.
- (II) L'utilisation efficace des ressources communes est une condition fondamentale de la défense commune et de la puissance économique des deux pays.

En conséquence, le Comité a réaffirmé la déclaration de principes relative à la coopération économique signée par les deux pays en octobre 1950.

L'examen des problèmes courants que posent les efforts communs de mobilisation des deux pays a été suivi d'une discussion des nouveaux problèmes de mobilisation économique auxquels font face tant le Canada que les États-Unis et qui appellent, dans de nombreux cas, une étude et une action conjointes.

Journée des Nations Unies

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'émission télévisée par Radio-Canada à l'occasion de la « Journée des Nations Unies », le 24 octobre 1953.

En ce huitième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, le monde entier observe la Journée des Nations Unies.

L'hommage que l'on rendra aux Nations Unies de différentes façons et dans diverses parties du pays reflète la conviction profonde que ce que les Nations Unies font — ou ne font pas — intéresse au plus haut point le Canada et tous les Canadiens, non moins que les autres peuples.

Il y a huit ans, à San-Francisco, le Canada se faisait honneur de participer à la rédaction de la Charte qui nous a guidés dans les années critiques de l'après-guerre. Ceux qui étaient là avaient le sentiment bien net de la responsabilité qui leur incombait de tracer dans cet instrument le plan de la paix désirée.

Cependant, les longues et pénibles années qui se sont écoulées depuis la signature de la Charte nous ont appris qu'il est plus facile de concevoir un idéal de paix que de donner corps à cet idéal. Les Nations Unies ont essuyé des échecs et des déceptions. Mais elles ont aussi connu des réalisations, sur les plans politique, économique, social et humanitaire. Les réalisations devraient ranimer notre courage, et les difficultés éprouvées nous exciter à servir avec plus de constance que jamais la cause de la coopération internationale en vue de la paix et du progrès.

Rien de ce qui s'est produit depuis les

jours de San-Francisco n'a changé ou ne peut changer en quoi que ce soit le fait que les principes énoncés dans la Charte demeurent aujourd'hui des règles valables d'action internationale. Nombreux aujourd'hui sont ceux qui perdent courage et désespèrent des Nations Unies. Ce qui devrait plutôt les décourager, c'est l'état du monde dans lequel les Nations Unies doivent exercer leur action. Il y a cependant une chose d'absolument certaine, c'est que l'état du monde serait pire qu'il ne l'est si les Nations Unies ne nous fournissaient pas une tribune où nous pouvons discuter les problèmes qui se posent et chercher à les résoudre.

La grande leçon que le monde doit apprendre, — et le temps à notre disposition est court, — c'est la façon de vivre vraiment sa vie. Cette leçon, on ne saura l'apprendre dans un monde d'États nationaux isolés en proie à l'anarchie internationale. On l'apprendra en coopérant au maintien de la paix, au bien-être général et à la défense du droit; on l'apprendra à l'école de l'expérience humaine et politique commune à laquelle les Nations Unies nous convient.

Je suis certain que vous voudrez, en cette Journée des Nations Unies, vous unir à moi pour renouveler l'engagement que nous avons pris d'appuyer les principes et les buts proclamés dans la Charte des Nations Unies, de même que la grande cause de la paix mondiale que la Charte a mission de servir.

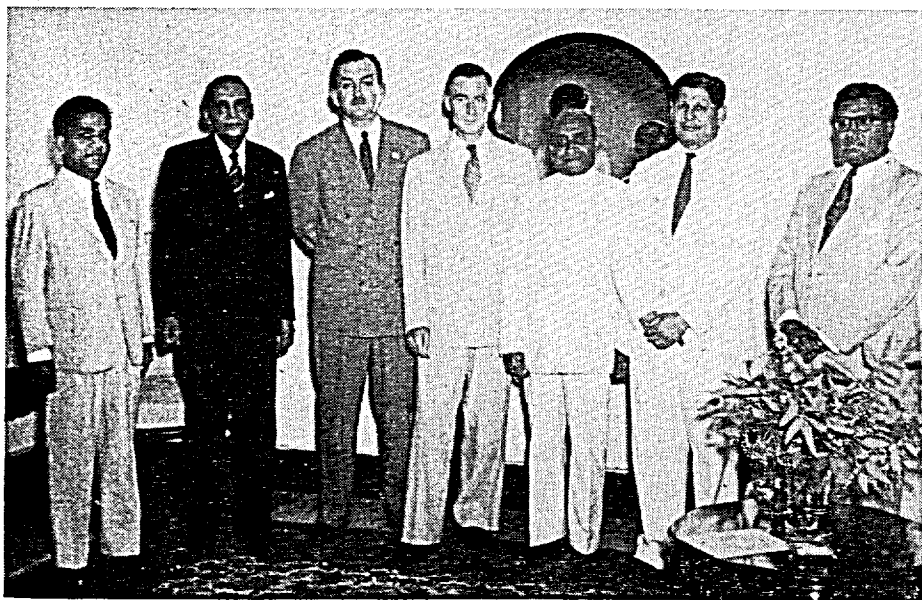
Collaboration du Canada aux programmes d'assistance technique

LES programmes internationaux d'assistance technique ont pour but d'aider les pays insuffisamment développés à mettre eux-mêmes leurs richesses en valeur en recourant aux techniciens et à l'expérience des peuples industriellement et économiquement plus avancés. Leur but ultime est d'élever le niveau de vie dans ces pays, dont plusieurs pourraient avoir une forte productivité. Le Canada prend une part active aux programmes internationaux d'assistance technique en formant chez lui des stagiaires et des apprentis des pays insuffisamment développés et en envoyant dans ces pays des professeurs et des instructeurs canadiens.

Il y a présentement au Canada plus de cent de ces stagiaires, et plus de cent experts canadiens sont à l'étranger. L'industrie canadienne collabore avec le Gouvernement en fournissant des emplois aux stagiaires et apprentis venus d'autres pays.

Les deux principaux programmes d'assistance technique auxquels participe le Canada sont a) le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et b) le Programme de coopération technique de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques.

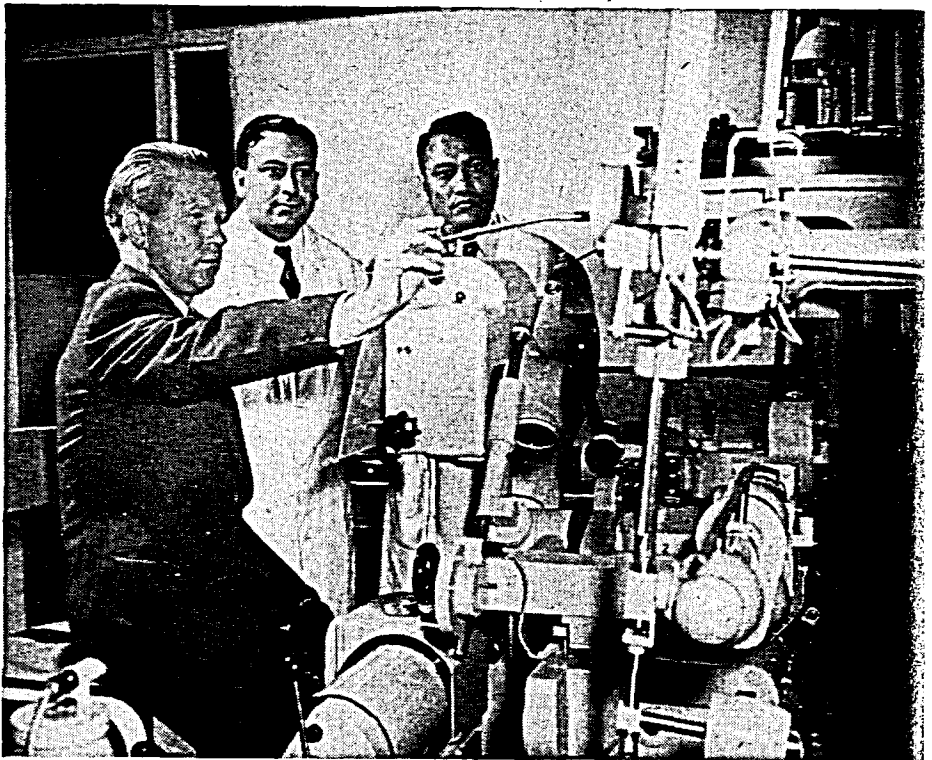
Par le Programme élargi d'assistance technique sont coordonnées l'activité de



—Gouvernement de l'Inde

DÉPART POUR LE CANADA D'UNE MISSION COOPÉRATIVE

Une mission dirigée par M. M. R. Bhide, secrétaire supplémentaire à l'Alimentation et à l'Agriculture (U.P.), et comprenant en outre M. R. Bhardwaj, directeur conjoint de l'enregistrement des coopératives (U.P.), M. A. D. Shah, principal de l'Institut de formation coopérative (Poona), et M. Bharose, directeur de l'enregistrement des coopératives (Bhopal), a quitté l'Inde récemment pour le Canada en vue d'y étudier, dans le cadre du plan de Colombo, l'organisation et l'administration des sociétés de crédit ainsi que la vente coopérative des produits de l'agriculture et de la pêche. Avant leur départ, M. Escott Reid, haut commissaire du Canada dans l'Inde, a reçu les membres de la mission à déjeuner à la Nouvelle-Delhi, avec le ministre de l'Agriculture de l'Inde, M. Panjabrao Deshmukh, et le ministre des Pêcheries du Canada, qui dirige la délégation canadienne aux réunions du plan de Colombo. De gauche à droite: M. Bhardwaj, M. Shah, M. Sinclair, M. Reid, M. Deshmukh, M. Bhide et M. Bharose.



FONCTIONNAIRES PAKISTANAIS AU CANADA

—Capital Press

Au cours d'une visite au Canada, dans le cadre du plan de Colombo, deux fonctionnaires du Relevé des ressources du Pakistan s'initient, dans les laboratoires du Conseil national de recherches, au maniement du stéréoplanigraphe utilisé pour la photographie aérienne et la photogrammétrie. De gauche à droite: M. T. J. Blachut, directeur des recherches photogrammétriques au Conseil national de recherches, le saïd Hasan Khan et le nazir Ahmad Qureshi.

l'Organisation des Nations Unies et celle des institutions spécialisées, sous la direction générale du Bureau de l'assistance technique. Le Canada, lorsqu'il était membre du Conseil économique et social (jusqu'en 1952), faisait partie du Bureau et prenait part à la direction du programme. Sa contribution annuelle est en moyenne de \$775,000.

Le Programme du plan de Colombo, qui fut établi à Londres en septembre 1950, à une réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est asiatiques, dispense une assistance technique orientée vers le développement de cette région. Un Bureau de coopération technique veille à la coordination et à l'administration, sous la direction d'un Conseil des États membres. Depuis 1950, la contribution du Canada au programme a été de \$400,000 chaque année.

En dehors de ces initiatives, une assistance technique aux pays insuffisamment développés est prévue par les budgets de la plupart des institutions spécialisées; c'est le cas notamment des suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

En réponse aux demandes reçues, le Canada a déjà accordé une assistance prenant diverses formes: étudiants et techniciens de pays insuffisamment développés reçoivent des bourses pour étudier au Canada; des missions viennent de l'étranger étudier les techniques et méthodes les plus récentes en matière d'organisation, de mise en valeur ou de re-

(Voir la suite à la page 338)

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE, M. ST-LAURENT

A la Foire canadienne de la chaussure et du cuir, Montréal, le 12 octobre 1953

... Votre industrie a probablement été l'une des premières, sinon la première, à s'établir sur notre continent, car l'histoire rapporte que l'intendant Talon déclarait dès 1671 « qu'il avait constaté que l'industrie canadienne pouvait fabriquer tout ce dont on a besoin pour se vêtir de pied en cap ».

Nous savons tous aussi que, même avant cette époque, les Indiens, les premiers explorateurs, les coureurs des bois et les colons connaissaient déjà l'art de préparer le cuir et de fabriquer des chaussures dont certains modèles n'ont guère évolué depuis lors, ce qui fait certainement honneur à l'habileté de ces premiers artisans.

A titre de Canadien né dans cette province et fier de l'expansion industrielle du Canada, je m'enorgueillissais en songeant que l'industrie de la chaussure a pris naissance dans la province de Québec.

Première fabrique

Sauf erreur, la première fabrique de chaussures du Canada a été érigée sur la rue Saint-Vallier, dans la ville de Québec, vers 1859, par Guillaume Bresse, cordonnier de son métier. Par la suite, cette ville est devenue le centre de l'industrie de la chaussure au Canada. Comme vous le savez sans doute, lorsqu'elle déborda les cadres de l'artisanat, cette industrie adopta les techniques modernes et s'acquitta une place enviable dans notre économie nationale et même sur les marchés étrangers.

Je n'ai pas l'intention de citer beaucoup de chiffres, mais je tiens à souligner qu'une industrie comme la vôtre qui emploie environ 20,000 ouvriers dans ses 275 fabriques et qui a un revenu annuel de près de 125 millions de dollars, mérite l'intérêt et l'encouragement que le gouvernement lui porte.

Cet intérêt s'est manifesté dès le début, car déjà à ce moment le gouvernement de l'époque frappait d'un tarif douanier de 25 p. 100 les importations de chaussures provenant des États-Unis. Cette mesure a permis à la nouvelle industrie de s'établir au Canada et de soutenir la concurrence des fabricants de chaussures de la Nouvelle-Angleterre, qui avaient pris les devants dans la production en série grâce à l'utilisation de la machine à coudre qu'un habitant de la Nouvelle-Angleterre, Elias Howe, avait inventée en 1846.

Cependant, je m'empresse d'ajouter que, sauf dans des circonstances très exceptionnelles, les différents gouvernements ne sont jamais intervenus parce que, de toute évidence, vous pouviez veiller à vos propres intérêts.

De fait, même pendant la guerre de Corée, alors que des difficultés ont surgi et que l'industrie américaine de la chaussure se trouvait assujétie à des régies imposées par le gouvernement des États-Unis, le gouvernement canadien s'est abstenu de recourir à de telles

mesures, et vous conviendrez, je pense, que les événements nous ont donné raison.

C'est la conviction des gouvernements canadiens depuis la confédération que, sauf en cas de crise grave comme une guerre totale, alors que la survivance exige la mobilisation de toutes les ressources nationales, le gouvernement ne doit pas intervenir dans les affaires d'une entreprise, tant qu'elle se conforme à la loi et qu'elle rend un service d'intérêt public. Je puis vous assurer que toute administration dont je ferai partie ne dérogera pas à cette pratique.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de notre attitude que nous nous désintéressons du sort de votre industrie ou de celui de l'industrie canadienne en général. Nous nous y intéressons vivement, mais afin de vous venir en aide et non pas d'intervenir dans la gestion de vos affaires. Le ministère du Commerce, par exemple, ouvrait récemment au Rockefeller Centre un pavillon où, durant les mois de mai et de juin, on était des échantillons de chaussures provenant d'une quinzaine de fabricants canadiens. On m'assure que cette publicité a non seulement créé de l'achalandage, mais que les ressources de l'industrie canadienne de la chaussure ont suscité un vif intérêt parmi nos voisins.

Vu les fortes quantités de chaussures américaines que les Canadiens achètent, vous conviendrez, j'en suis sûr, que nous avons raison de vous aider à trouver de nouveaux débouchés dans ce pays afin de vous permettre de bénéficier de ce vaste marché.

Bien entendu, les représentants commerciaux du Canada dans trente-neuf pays du monde s'efforceront de vous donner toute l'aide et toute la collaboration nécessaires. L'une de leurs principales fonctions consiste à faire connaître et apprécier les produits canadiens.

Recherche de nouveaux débouchés

Il est vrai qu'en ces dernières années, les problèmes que posent les devises ont grandement nui aux opérations commerciales, mais espérons qu'on trouvera une solution à ces problèmes et qu'on acquerra de nouveaux débouchés. Nous avons pour ligne de conduite de faire tout en notre pouvoir afin d'accroître le commerce plurilatéral et de résoudre les problèmes que posent les devises. Le ministre du Commerce, M. Howe, l'a bien fait comprendre à la Conférence sur les tarifs douaniers et le commerce, qui a eu lieu à Genève dernièrement.

En conformité de cette ligne de conduite, le ministre des Pêcheries, M. Sinclair, a entrepris un grand voyage autour du monde afin, notamment, de trouver des débouchés plus avantageux pour nos produits de la pêche.

Il m'a fait plaisir d'annoncer récemment que M. Abbott, notre ministre des Finances, prendrait part à la conférence des ministres

des Finances du Commonwealth, qui aura lieu en janvier prochain à Sydney (Australie) et dont l'une des premières tâches sera sans doute de trouver les moyens de résoudre les problèmes financiers et commerciaux du Commonwealth.

Bien que ma visite prochaine en Nouvelle-Zélande, en Australie, dans l'Inde, le Pakistan et d'autres pays de l'Extrême-Orient ne soit pas essentiellement une mission de nature commerciale, j'espère que mes entretiens avec les dirigeants de ces pays me familiariseront davantage avec les problèmes qu'ils doivent affronter dans ce domaine. J'espère aussi que les connaissances que j'acquerrai pourront servir à assurer une plus grande liberté commerciale.

Je n'ai, évidemment, guère besoin d'ajouter que les efforts de mes collègues et des fonctionnaires de l'État, que j'ai mentionnés tantôt, ne sont pas uniquement destinés à favoriser l'industrie de la chaussure et du cuir, ni même l'industrie en général, mais le bien-être de tous les Canadiens, quelle que soit leur occupation.

Peu de gens actuellement, au Canada, même dans l'industrie, où le protectionnisme endurci commence à se faire rare, refusent de reconnaître que la prospérité des Canadiens augmente à mesure que diminuent les restrictions tarifaires et que s'accroît le volume des échanges de marchandises entre les nations.

Plus grande liberté commerciale

Étant donné que nous sommes, en proportion du chiffre de notre population, la plus importante nation commerçante du monde, nous nous rendons peut-être mieux compte que la plupart des autres peuples des avantages d'une plus grande liberté commerciale. A mon avis, il n'est pas exagéré de dire qu'en favorisant une plus grande activité et une plus grande liberté des échanges commerciaux, nous ne servons pas uniquement nos propres intérêts égoïstes, mais l'intérêt de l'humanité tout entière. Nous savons qu'un haut niveau de commerce signifie un niveau d'emploi plus élevé et un niveau de vie plus élevé. Nous savons aussi qu'en encourageant une plus grande expansion et une plus grande liberté des échanges commerciaux, nous travaillons en vue d'assurer à tous un meilleur mode de vie. C'est sûrement là un des plus puissants antidotes contre l'expansion du communisme, dont le poison n'agit pas sur une économie de prospérité à laquelle tous — on s'en rend bien compte — sont intéressés et participent effectivement. C'est assurément la manière la plus saine de restaurer la stabilité dans ce monde malheureux.

Mais nous ne pouvons nous attendre que les nations qui ont subi les dévastations de la guerre donnent le ton. L'initiative doit venir des nations qui ont échappé elles-mêmes aux ravages de la guerre et qui ont maintenu une économie prospère. Le Canada est une de ces nations, et je suis convaincu que les Canadiens acceptent leur responsabilité. Mais c'est une responsabilité trop lourde pour une nation de 15 millions de personnes; elle doit être par-

tagée par les citoyens et les gouvernements des autres nations aussi prospères que la nôtre.

Le président Eisenhower a souligné cette responsabilité, l'autre jour, devant la Commission de la politique économique étrangère, réunie à la Maison Blanche afin d'élaborer des plans en vue de l'étude des problèmes d'ordre commercial et douanier.

Le président a déclaré: « La santé économique de notre pays et celle des autres nations amies dépendent, dans une bonne mesure, du succès de votre travail. Votre tâche consiste à trouver des moyens satisfaisants d'élargir et d'approfondir les voies d'échanges économiques qui nous relient à nos partenaires du monde libre. »

« Il nous faut absolument, » a ajouté le Président, « acquérir de nouveaux débouchés pour notre grande puissance de production, tout en aidant d'autres pays à assurer leur propre subsistance. »

Je sais que la population canadienne et celle de tout le monde libre apprécient cette déclaration de notre bon ami ainsi que ses efforts en vue de favoriser une plus grande liberté commerciale.

Une grande générosité, une générosité qui reste même sans précédent dans l'histoire internationale, s'est manifestée depuis la guerre par les efforts déployés en vue de soulager les souffrances des sans-abris et d'aider à reconstruire les maisons et les usines détruites. Je me demande cependant si l'on ne risque pas d'annuler cette générosité en ne permettant pas à ces pays de s'aider eux-mêmes en mettant en vente sur les marchés mondiaux les produits de leurs techniques retrouvées et de leurs usines reconstruites. C'est « du commerce et non de l'aide » que ces pays demandent, et nous ne pouvons pas rester sourds à cette demande si nous voulons faire preuve de sincérité et de sagesse dans nos efforts en vue d'empêcher nos amis et nos alliés de sombrer.

En ce qui a trait à l'industrie de la chaussure et du cuir, et à l'industrie en général, l'encouragement accordé au commerce n'est qu'un aspect des rapports qui existent entre le gouvernement et l'industrie. Vous payez des impôts; ceux-ci sont évidemment prélevés par toutes les catégories de gouvernements. Vous êtes soumis à certains règlements relatifs aux conditions de travail de vos employés; ces règlements proviennent également des gouvernements.

Vous n'avez pas la faculté, même si vous le vouliez, de vous unir pour imposer à vos clients des prix fondés sur un monopole; cela découle également de mesures prises par le gouvernement.

Ce ne sont là qu'un petit nombre de cas où le gouvernement influe effectivement sur votre activité. Mais je crois juste de dire qu'en toutes ces occurrences, le gouvernement a le droit et le devoir, même sous un régime de libre entreprise, d'agir dans l'intérêt de la collectivité.

Une saine économie doit avoir des points de repère, tels que ceux dont j'ai parlé, pour marquer la différence entre l'anarchie et une

société civilisée. Et il peut survenir même une période de crise grave où il faudra peut-être dresser des barrières afin d'empêcher qu'un secteur de l'économie ne roule vers le désastre.

Régies et restrictions

Au cours de la dernière guerre, le gouvernement a jugé nécessaire d'instituer plusieurs régies et restrictions à l'égard du commerce et de l'industrie. J'étais membre de ce gouvernement et je ne m'excuse pas des mesures prises en vue de répartir également les sacrifices que notre population dans son ensemble avait acceptés comme son devoir.

Mais après la guerre on a pris des mesures pour réduire ces régies; pas d'un seul coup car ce procédé aurait été désastreux, mais autant que possible par étapes et sans heurt afin que notre industrie, qui avait pris un grand essor durant la guerre, puisse plus facilement s'adapter à une économie de paix.

Nous désirions vivement supprimer ces régies, car nous croyions que l'industrie et le commerce peuvent rendre un meilleur service à la collectivité quand l'intervention gouvernementale est réduite au minimum.

A cet égard, j'approuve la déclaration de principe qu'a formulée la Chambre de commerce du Canada à la réunion qui a eu lieu à Edmonton dernièrement. Les observations de la Chambre au sujet du commerce s'appliquent tout aussi bien à l'industrie. Voici un passage de cette déclaration:

« L'attitude du monde des affaires et du Gouvernement l'un envers l'autre revêt une importance capitale. La Chambre estime qu'il importe de réduire au minimum les régies d'Etat et l'intervention du gouvernement dans les affaires et qu'on ne doit y recourir que lorsqu'il est manifestement nécessaire de protéger l'intérêt public dans un domaine nettement défini. »

J'ai constaté avec plaisir que, dans cette même déclaration, la Chambre exprime, ainsi qu'il suit, son appréciation des rapports qui existent entre le monde des affaires et le gouvernement: « La Chambre estime que les relations qui existent, au Canada, entre le monde des affaires et le gouvernement sont quelque chose d'unique au monde, un bien précieux qu'il vaut la peine de conserver. A cette fin, la Chambre exhorte les hommes d'affaires à ne pas compter sur le gouvernement pour la solution de leurs problèmes et de leurs difficultés, et le gouvernement à s'abstenir d'imposer aux hommes d'affaires le fardeau concret que constituent les impôts restrictifs, de même que le fardeau intangible que représente une économie dirigée. Au Canada, les hommes d'affaires et le gouvernement ont adopté et accepté le régime de la libre concurrence privée; l'appui donné à ce régime constitue un principe fondamental qui suffit à guider l'un et l'autre des deux membres de cette associa-

tion canadienne unique. » J'espère que la Chambre et l'industrie pourront répéter ces paroles dans les années à venir.

Les hommes d'affaires et les industriels du Canada servent si bien la population du pays que jamais, j'en suis convaincu, elle n'élira de gouvernement disposé à se lancer dans l'économie dirigée.

Les impôts — non seulement ceux qui frappent l'industrie et le commerce, mais aussi ceux qui grèvent le revenu des particuliers — ont dû être fortement accrus afin de défrayer le coût élevé de la guerre. Mais parce qu'un régime d'imposition élevée nuit au succès de l'entreprise des particuliers et des sociétés commerciales, on a, après la guerre, réduit les impôts le plus rapidement possible.

S'ils sont encore plus élevés qu'en 1939, c'est que nous avons grandement élargi la portée de diverses mesures de sécurité sociale, décision qu'approuve, je crois, la majorité des Canadiens, et que nous avons dû consacrer à la défense des sommes plus considérables qu'avant la seconde guerre mondiale. Notre alliance militaire dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord a donné lieu à un accroissement fort coûteux de notre matériel et de nos effectifs militaires. Déjà, cependant, nous bénéficions de ces efforts, car il semble que le danger d'une expansion communiste tant en Europe qu'en Asie ait diminué.

Malgré ces obligations onéreuses, le Canada a réussi à accroître sa puissance industrielle et à maintenir une stabilité économique qui fait l'admiration de maints pays étrangers.

Vous reconnaissez, j'en suis sûr, que l'expansion industrielle dont toutes les classes de la société bénéficient n'aurait été ni si marquée ni si rapide sans les relations harmonieuses qui existent entre le gouvernement et l'industrie.

Comme tous les autres hommes d'affaires et tous les dirigeants du pays, vous vous demandez sans doute à quelles conditions économiques et commerciales votre industrie aura à faire face au cours des quelques prochaines années.

N'étant ni prophète ni économiste, je me borne à exprimer mon optimisme et à dire que, selon moi, vous aussi avez parfaitement raison d'être confiants.

J'espère que, d'ici quelques années, il ne se produira pas de changements météorologiques et économiques suffisants pour rendre les chaussures inutiles ou inaccessibles. Si notre population continue à s'accroître au rythme actuel, beaucoup plus de clients, comme le bébé de la chanson, auront besoin de chaussures neuves.

Je ne crois pas formuler une promesse trop téméraire en vous assurant que le gouvernement traitera votre industrie beaucoup mieux que l'empereur Maximien n'a traité saint Crépin, votre saint patron.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1954 et Annexe explicative; New-York, 1953; document A/2383; 176 pp.; \$1.75; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 5.

Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance — Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes; New-York, 1953; document A/2396; 40 pp.; 40c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 6A.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires — Premier rapport à l'Assemblée générale (huitième session); New-York, 1953; document A/2403; 43 pp.; 40c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 7.

Rapport annuel du Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 1952; New-York, 1953; document A/2421; 8 pp.; 10c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 8.

Liberté de l'information, 1953 — Rapport présenté par M. Salvador P. Lopez, Rapporteur chargé des questions relatives à la liberté de l'information; le 6 mai 1953; document E/2426; 60 pp.; 60c. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 12.

Troisième additif au Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 15 février au 30 juin 1953; New-York, 1953; document A/2222/Add. 3; 21 pp.; 20c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 19B.

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session pendant la période du 17 au 28 août 1953; New-York, 1953; document A/2361/Add.2; 2 pp.; 10c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 20B.

Rapport du Conseil de tutelle pour la période allant du 4 décembre 1952 au 21 juillet 1953; New-York, 1953; document A/2427; 152 pp.; \$1.25; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 4.

Rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 2 août 1952 au 5 août 1953; New-York, 1953; document A/2430; 145 pp.; \$1.50; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 3.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1952 au 15 juillet 1953; New-York, 1953; document A/2437; 34 pp.; 30c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 2.

Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; New-York, 1953; document A/2441; 24 pp.; 30c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 13.

Rapport de la Commission du Droit international sur les travaux de sa cinquième session du 1^{er} juin au 14 août 1953; New-York, 1953; document A/2456; 73 pp.; 70c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 9.

Rapport du Comité des contributions; New York, 1953; document A/2461; 7 pp.; 10c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 10.

Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes; New-York, 1953; document A/2465; 21 pp.; 25c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 15.

Rapport annuel du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1^{er} juillet 1952 au 30 juin 1953; New-York, 1953; document A/2470; 30 pp.; 25c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 12.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg); et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 37 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires Extérieures".

Question du Sud-Ouest Africain—Rapport du Comité spécial du Sud-Ouest Africain à l'Assemblée générale; le 21 septembre 1953; document A/2475/; 18 pp.

Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée—Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1953 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; New-York, 1953; document A/2487; 12 pp.; 15c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session supplément N° 6C.

Rapport sur l'économie mondiale 1951-1952; avril 1953; document E/2353/Rev.1, ST/ECA/19; 154 pp.; \$1.50; numéro de vente: 1953.II.C.2.

Commission économique pour l'Amérique latine—Rapport annuel (15 février 1952-25 avril 1953); le 25 avril 1953; document E/2405, E/CN.12/324; 57 pp.; 50c.; procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 3.

Conférence des Nations Unies sur l'opium—Protocole, Acte final (signé à New-York le 23 juin 1953); le 28 septembre 1953; 25c.; document E/NT/8; numéro de vente: 1953.XI.6.

Résolutions de la douzième session du Conseil de tutelle (16 juin-21 juillet 1953); New-York; le 18 août 1953; document T/1075; 152 pp. (bilingue); \$1.75; documents officiels de la douzième session du Conseil de tutelle, supplément N° 1.

Organisation internationale pour les réfugiés—Rapport de liquidation par le colonel Olivier E. Cound, liquidateur; Genève, le 31 juillet 1953; 34 pp. et pièces I-IV.

BIT

Les droits syndicaux en Tchécoslovaquie—Études et documents, Nouvelle série, N° 37). Genève, 1953; 51 pp.; 40c.

UNESCO

Rapport de la mission en Libye (Missions à buts éducatifs—V) Paris 1953. 88 pp. \$1.

Les hommes contre l'ignorance. Paris 1953. 81 pp. 50c.

Catalogue de reproductions en couleurs de peintures antérieures à 1860 (French-English-Spanish). Nouvelle édition révisée, Paris, juin 1953. 219 pp. \$3.

La formation professionnelle du personnel enseignant primaire (deuxième partie) XVI^e Conférence internationale de l'instruction publique) Paris et Genève, 1953. 74 pp.

La rétribution du personnel enseignant primaire (XVI^e Conférence internationale de l'instruction publique) Paris et Genève, 1953. 351 pp.

Papiers d'impression — Situation actuelle et perspectives d'avenir (La Presse, le Film et la Radio dans le monde d'aujourd'hui). Paris 1952; 164 pp. \$1.25.

b) Documents photocopiés:

Quatrième rapport sur le régime de la haute mer—Le plateau continental et les sujets voisins—par J.-P.-A. François, rapporteur spécial; le 19 février 1953; document A/CN.4/60; 148 pp.

Étude économique de l'Amérique latine pour 1951-1952—Introduction et résumé; avril 1953; document E/CN.12/291; 59 pp.

Commission économique pour l'Amérique latine—Résumé de l'étude préliminaire sur la technique des programmes de développement économique; avril 1953; document E/CN.12/292; 41 pp.

Commissions et comités de l'Organisation internationale du Travail (bilingue); avril 1953; 93 pp.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Suite de la page 328)

session de l'Assemblée. L'Assemblée a voté le maintien du Tribunal des Nations Unies en Libye, qui fut établi en 1950 pour formuler des avis et régler les différends concernant les décisions d'ordre économique ou financier prises par l'Assemblée au sujet de la Libye. Après avoir autorisé le Secrétaire général à inviter certains États

non membres à adhérer à la Convention sur les droits politiques de la femme et avoir invité tous les États membres à adhérer à la Convention sur le génocide, l'Assemblée a voté le transfert aux Nations Unies des fonctions et pouvoirs exercés par la Société des Nations en vertu de la Convention de 1926 sur l'esclavage.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

Water Problems on the Canadian Boundary—Problèmes hydrographiques à la frontière canadienne (diffusé en anglais seulement), allocution du général A. G. L. McNaughton devant l'Association des manufacturiers canadiens, Toronto, le 28 mai 1953 (N° 53/32).

Progrès économique et productivité au Canada, allocution du ministre du Travail, M. Milton F. Gregg, à une séance plénière de la 36^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, le 8 juin 1953 (N° 53/33).

Canadian Position on Korea—Attitude du Canada quant à la Corée (en anglais seulement), exposée par le représentant du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Paul Martin, devant la Commission des questions politiques, le 19 août 1953 (N° 53/34).

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, discours du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, à la huitième session des Parties contractantes à l'Accord

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

Canadian Transportation and Economic Development—Transports et développement économique au Canada (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre des Trans-

ports, M. Lionel Chevrier, devant l'Association américaine des autorités portuaires, Toronto, le 25 septembre 1953 (N° 53/39).

général sur les tarifs douaniers et le commerce, Genève (Suisse), le 18 septembre 1953 (N° 53/35).

Canada-United States Trade Problems—Problèmes relatifs au commerce canado-américain (diffusé en anglais seulement), discours du Premier ministre, M. St-Laurent, au Congrès international des municipalités, Montréal, le 23 septembre 1953 (N° 53/36).

Exposé présenté par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et président de la délégation canadienne, au cours du débat général d'ouverture de la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (N° 53/37).

Asia and the Free World—L'Asie et le monde libre (diffusé en anglais seulement), allocution de M. Nik Cavell, de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, devant l'Association des exportateurs canadiens, Toronto, le 24 septembre 1953 (N° 53/38).

ports, M. Lionel Chevrier, devant l'Association américaine des autorités portuaires, Toronto, le 25 septembre 1953 (N° 53/39).

COLLABORATION DU CANADA AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

(Suite de la page 332)

construction économique, de recherche scientifique, d'administration publique, d'hygiène, de bien-être social, d'agriculture, d'industrie, de commerce, etc.; le Canada, de son côté, envoie des experts dans les pays insuffisamment développés. Le matériel requis pour la formation des experts ou mis à leur disposition est aussi fourni dans le cadre de l'assistance technique.

En vertu de ces programmes, les stagiaires étudiant au Canada en septembre 1953 étaient au nombre de 123, provenant des 25 pays suivants: Inde (71), Pakistan (20), Ceylan (4), Birmanie (1), Thaïlande (1), Indonésie (1), Cambodge (1), Népal (1), Japon (1), Australie (1), Égypte (1), Liban (1), Irak (1), Jordanie (1), Is-

raël (1), Nigéria (1), Togo français (1), Brésil (1), Bolivie (1), Venezuela (1), Mexique (1), Guinée anglaise (1), Iles Vierges (1), Haïti (5) et Finlande (1). Trente-quatre d'entre eux bénéficiaient de bourses du Programme de coopération technique du plan de Colombo.

En vertu de ce même Plan, quelque 25 experts canadiens sont présentement à Ceylan, en Malaisie et au Pakistan. Environ 75 autres experts canadiens sont au service de diverses institutions spécialisées des Nations Unies.

C'est le Service de la coopération technique du ministère du Commerce qui coordonne la participation du Canada à l'assistance technique.

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Pertshire Block, Headquarters (British Sector), B.A.O.R.2).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne 1 (Strauchgasse 1).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (6 Gregory's Road Cinnamon Garden).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Forescom Building).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Menocal, 16).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Trondhjems Plads, 4).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Ambassadeur.....	Madrid (Edificio Espana, Plaza de Espana).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Consul.....	Seattle (The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 ^e (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Commissaire de commerce.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Indonésie.....	Ambassadeur.....	Djakarta (Tanah Abang Timur N° 2).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Légation du Canada).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Commissaire de commerce.....	Beyrouth (C.P. 2300).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ministre (absent).....	Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Commissaire de commerce.....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19, Müdafaayi Milliye Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (24, Barclay's Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
	Chargé d'affaires a.i.	
Uruguay.....	Ambassadeur (absent).....	Montevideo (Casilla Postal 852).
	Chargé d'affaires a.i.	
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada 69).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
	Secrétaire.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada).

* Organisation européenne de coopération économique.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1953

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Décembre 1953

Vol. 5 No 12

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre de Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Visite du Président Eisenhower à Ottawa	342
Les Philippines	345
Le Canada et les Nations Unies	351
Les Affaires extérieures au Parlement	357
Déclarations de MM. St-Laurent et Eisenhower à la Chambre des communes	365
Coopération et unité dans le monde anglophone	370
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada.....	373
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité	374
Déclarations et discours	376
Index du volume 5	375

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Visite du Président Eisenhower à Ottawa

LES 13 ET 14 NOVEMBRE, la capitale du Canada a fait une chaleureuse réception au Président des États-Unis et à M^{me} Eisenhower.

Venus par train de Washington, les distingués visiteurs furent accueillis à la frontière par M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M^{me} Pearson, par M. Stuart, ambassadeur des États-Unis au Canada, et M^{me} Stuart. Le Gouverneur général et le Premier ministre souhaitèrent la bienvenue au Président et à sa suite lorsqu'ils arrivèrent à Ottawa. Accompagnaient le Président: M. Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis, et M^{me} Heeney; M. Lodge, délégué des États-Unis aux Nations Unies, et M^{me} Lodge, et l'adjoint au Président, M. Sherman Adams. Une quarantaine de représentants de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision des États-Unis avaient pris place dans le train du Président.

Faits saillants de la visite

Les faits saillants de la visite ont été une brève cérémonie au pied du Monument aux morts de la guerre; un dîner et une réception à Rideau Hall, résidence du Gouverneur général; un discours du Président devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes réunis au Parlement*; un entretien du Président avec les membres du Conseil des ministres, ainsi qu'un dîner et une réception offerts par le Président et M^{me} Eisenhower, à l'ambassade des États-Unis. A l'occasion du discours du Président, la radio et la télévision ont diffusé pour la première fois depuis l'enceinte de la Chambre des communes.

Le Président des États-Unis a formulé devant le Parlement canadien trois observations d'une importance particulière:

« Le monde libre doit en arriver à reconnaître que les obstacles au com-

merce extérieur, quoique destinés à protéger l'économie d'un pays, n'en ont pas moins souvent l'effet d'entraver sa prospérité. Aux États-Unis, on admet de plus en plus que les nations libres ne peuvent développer leur productivité et leur puissance économique sans un puissant essor des échanges internationaux . . . »

« L'aménagement et l'usage en commun de la voie maritime des Grand lacs et du Saint-Laurent sont inévitables, sont une chose sûre et certaine. Avec vous, je considère cette mesure comme un complément vital de notre sécurité économique et nationale. Bien sûr, aucune des propositions soumises jusqu'ici n'est entièrement exempte de défauts, mais il n'est aucun de ces défauts qui ne puisse être corrigé à force de patience et de coopération . . . »

« Canadiens et Américains, nous pouvons et nous saurons trouver les moyens de protéger l'Amérique du Nord contre toute attaque brusquée par voie des airs. Et la défense de notre continent, nous l'assurerons sans rogner sur l'aide promise à l'Europe occidentale et sans oublier nos amis du Pacifique . . . »

Communiqué conjoint

Voici le texte d'un communiqué conjoint publié à l'issue de la visite du Président Eisenhower:

« Au cours de la visite officielle du Président Eisenhower au Canada, le Premier ministre du Canada et les membres du Cabinet canadien ont eu l'occasion de s'entretenir avec lui de diverses questions qui intéressent mutuellement les États-Unis et le Canada. Le Président et le Premier ministre n'avaient pas eu l'occasion de revoir certaines de ces questions depuis la visite du Premier ministre à Washington en mai dernier.

« Le Président et ses hôtes ont procédé à un échange de vues sur les derniers événements mondiaux et sur les

* On trouvera dans la section documentaire du présent numéro d'*Affaires Extérieures* les textes du discours du Président et de l'allocation de bienvenue du Premier ministre.



Photo: Capital Press

LE PRÉSIDENT EISENHOWER EN VISITE À OTTAWA

Le Président des États-Unis, M. Eisenhower, à droite, fait ses adieux aux citoyens d'Ottawa, après une visite de deux jours dans la capitale. A sa droite, le Premier ministre, M. St-Laurent.

mesures qui pourraient détendre la situation internationale. Ils se sont trouvés d'accord pour estimer que tous les efforts des Nations Unies ou d'autres organismes qui tendent vers la paix et l'amélioration des conditions mondiales doivent être appuyés, et pour reconnaître la nécessité absolue de maintenir la puissance, l'unité et la détermination du

monde libre devant la possibilité d'une agression.

« Le Président et le Premier ministre se sont entendus sur l'importance que présentent pour le monde libre le sain équilibre des économies nationales ainsi que l'expansion des échanges mondiaux sur une base multilatérale. Ils ont exprimé leur satisfaction du récent établisse-

ment d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. L'importance de la voie maritime et des aménagements hydro-électriques du Saint-Laurent a fait l'objet d'un examen tout particulier, et l'accord a été complet sur l'urgence de la première phase des travaux, c'est-à-dire de l'aménagement des centrales électriques en conformité des dispositions qui ont déjà été prises par les deux Gouvernements.

« En ce qui concerne les moyens de renforcer la sécurité du monde libre, les entretiens ont souligné l'importance des dispositions prises collectivement dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que les responsabilités particulières des États-Unis et du Canada pour l'édification des défenses du continent. L'accord a été complet sur l'importance vitale de méthodes effectives de défense commune, compte tenu particulièrement de l'accroissement certain des moyens d'attaque directe contre les deux pays par des armes d'une grande puissance de destruction. On a reconnu

que le renforcement du dispositif de défense commune accroît les virtualités défensives de l'OTAN et de tout le monde libre.

« La coopération sur les questions de défense commune a pris naissance dans l'Accord d'Ogdensburg de 1940 qui a établi la Commission permanente canado-américaine de défense. En 1947, les deux pays ont publié une déclaration conjointe énonçant les principes et les méthodes propres à perpétuer et à raffermir cette coopération. Le respect intégral de chaque pays pour la souveraineté de l'autre est inhérent à ces principes. Ces principes sont également valables aujourd'hui, alors que le Canada et les États-Unis, reconnaissant que la défense de l'Amérique du Nord doit être envisagée dans son ensemble, font de nouveaux efforts pour assurer leur commune sécurité. L'organisation de la coopération, qui s'est révélée satisfaisante au cours des années, assure une base solide à la continuité des relations étroites entre le Canada et les États-Unis en matière de défense commune. »

Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 12 novembre que les Gouvernements des États-Unis et du Canada ont conclu une entente établissant un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Cette entente a été rendue effective par un Échange de Notes intervenu le 12 novembre entre l'ambassadeur du Canada à Washington et le secrétaire d'État des États-Unis. Les membres canadiens du Comité seront le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que les ministres des Finances, du Commerce et de l'Agriculture ou des Pêcheries. Les États-Unis seront représentés par le secrétaire d'État et les secrétaires au Trésor, à l'Agriculture et au Commerce.

L'idée d'établir un comité mixte de ce genre avait été émise d'abord au cours de la visite du Premier ministre à Washington

en mai dernier. Les deux Gouvernements ont été d'accord pour reconnaître que le monde libre a un intérêt vital à favoriser le sain équilibre des échanges internationaux. L'activité du Comité mixte ne constituera qu'un aspect des efforts déployés par les deux pays en vue d'assurer dans tout le monde libre des relations commerciales satisfaisantes sur une base multilatérale.

Le Comité mixte, qui tiendra au moins une réunion annuelle, alternativement à Washington et à Ottawa, examinera les questions générales influant sur l'harmonie des relations économiques entre les deux pays. En possession des rapports du Comité, chaque gouvernement pourra envisager l'adoption de mesures propres à améliorer les relations économiques ainsi qu'à encourager les échanges commerciaux.

Les Philippines

LES ÉLECTIONS qui ont eu lieu aux Philippines le 10 novembre 1953 ont donné une écrasante victoire à la coalition nationaliste-démocrate, dirigée par M. Ramon Magsaysay. Elles ont marqué la fin des sept années d'administration libérale qui avaient commencé à l'inauguration de la République indépendante des Philippines, le 4 juillet 1946.

La majorité des 5 millions de votants inscrits, à laquelle le nouveau Président doit sa victoire, a également élu à la Chambre des représentants presque tous les candidats de la coalition. La formation subite d'une coalition contre le parti libéral du président Quirino a préparé la voie à la victoire des nationalistes. Le 1^{er} mars 1953, M. Magsaysay avait annoncé sa démission du poste de secrétaire à la Défense nationale dans le cabinet libéral, à la suite d'un désaccord sur la façon de venir à bout du mouvement « Huk » dirigé par les communistes. Cela permit au parti nationaliste d'appuyer un candidat incorruptible qu'il lui eût été difficile de défaire. M. Carlos P. Romulo, ambassadeur des Philippines aux États-Unis, fut rappelé à Manille pour renforcer les rangs du parti libéral. Mécontent de la situation qu'il trouva à son arrivée, il rompit avec le Président Quirino au congrès du parti et annonça, le 27 mai, la formation d'un parti démocrate. Moins de trois mois plus tard, il retira sa candidature et donna l'appui de son parti à M. Magsaysay. La campagne et les élections

se sont déroulées dans une atmosphère remarquablement paisible, fait intéressant dans ce pays qu'on appelle souvent la « vitrine de la démocratie en Extrême-Orient ».

Pour les citoyens des îles, c'était une étape symbolique vers la réalisation de l'indépendance et de l'autonomie qu'ils recherchaient depuis longtemps. Dans une partie du monde où le nationalisme s'affirme si puissamment depuis la seconde guerre mondiale, les Philippines peuvent s'enorgueillir d'un mouvement nationaliste actif qui joua un rôle important dans la reddition des îles aux États-Unis par l'Espagne. Les nationalistes avaient continué depuis lors à réclamer l'indépendance complète, développement naturel du statut de « commonwealth » associé aux États-Unis. Les noms des patriotes philip-

pins Rizal, Bonifacio et Aguinaldo tiennent une place de choix, avec ceux de Bataan et de Corregidor, dans l'histoire de la résistance philippine. La rapidité relative de cette lutte victorieuse pour l'indépendance ressort bien du fait qu'Emilio Aguinaldo, le chef nationaliste qui aida l'amiral Dewey à prendre Manille au cours de la guerre hispano-américaine, vit encore aujourd'hui. En 1898, il revint de son exil à Hong-Kong pour diriger le premier gouvernement provisoire et, avec l'aide de Felipe Calleron, élabora une constitution qui fut promulguée en janvier 1899. Avec un tel passé nationaliste, la République



Président Ramon Magsaysay.

peut s'enorgueillir à juste titre de sa position de nation souveraine dotée d'un gouvernement démocratique responsable.

Géographie et population

Situé entre le tropique du Cancer et l'équateur, l'archipel philippin comprend quelque 7000 îles groupées de façon compacte. Sur ce nombre, environ 500 seulement possèdent une superficie d'un mille carré ou plus, et les onze plus importantes renferment 94 p. 100 de la population totale. Les deux plus grandes, Luzon et Mindanao, occupent plus des deux tiers de la superficie totale du pays, qui est de 115,000 milles carrés.

Sa position stratégique à 700 milles des côtes de Chine, d'Indochine et d'Indonésie ajoute grandement à l'intérêt que présente aujourd'hui ce pays. Plus au loin se trouvent Tokyo et Darwin, à 2000 milles au nord-est et au sud-est de Manille; Guam et Singapour sont à 1500 milles à l'est et au sud-ouest respectivement. Plus près, au nord, s'étend Formose, à 230 milles seulement de Luzon. D'une étendue qui couvrirait approximativement la moitié du Manitoba, les Philippines ont une population évaluée récemment à plus de 20 millions d'habitants, ce qui marque une augmentation de plus de 100 p. 100 depuis la fin de la première guerre mondiale. Par bonheur, cependant, la mise en valeur de leurs grandes richesses naturelles ainsi que l'amélioration et l'expansion de leur agriculture leur permettront de faire vivre convenablement une population plus dense encore.

Traits géographiques

Les traits géographiques saillants de l'archipel sont: le relief et le contour très irréguliers des îles, qui ont un littoral deux fois plus long que celui de la partie continentale des États-Unis; le caractère montagneux du pays, et ses chaînes côtières; la fertilité du sol et l'absence relative de grandes rivières. Les montagnes fortement boisées qui alternent avec des vallées ou des plaines comptent un certain nombre de volcans en activité et de volcans éteints. En maints endroits, les montagnes s'affaissent abruptement dans la mer, et il y a des fosses sous-marines

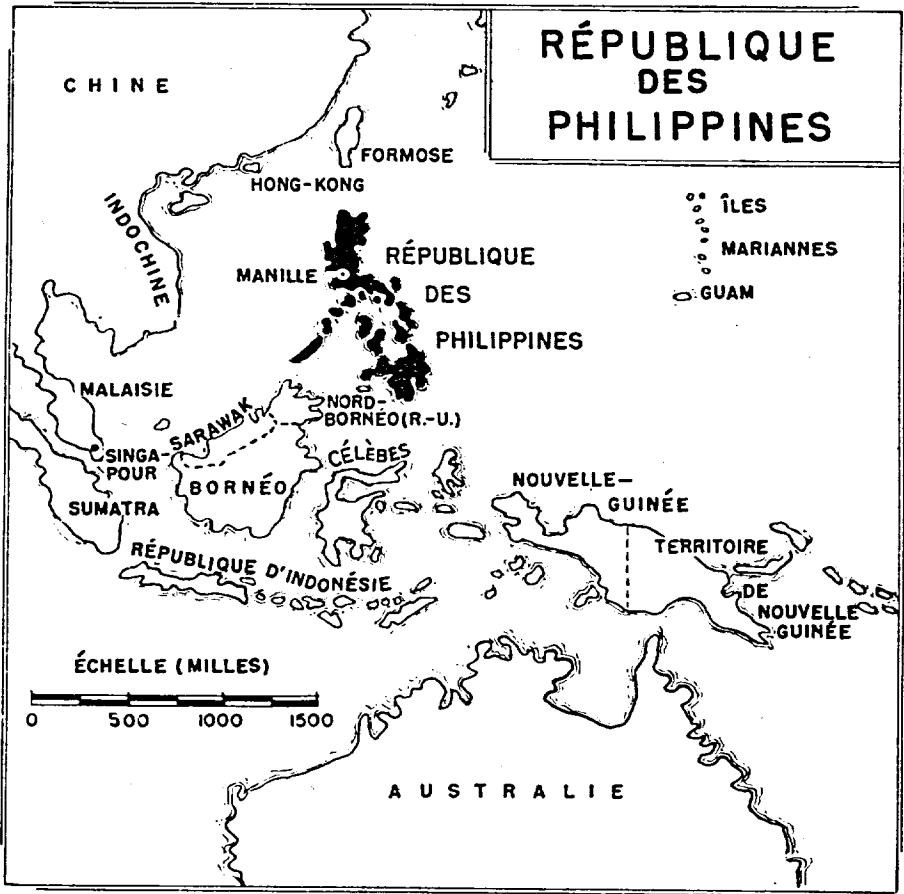
tout près de l'archipel. La plus profonde des fosses sous-marines du globe, « l'abîme des Philippines », n'est qu'à 45 milles au nord-est de Mindanao. Bien que les îles Philippines soient toutes situées dans la zone tropicale, le climat y est assez doux. La température moyenne à Manille s'établit à 80° F., et les variations excèdent rarement 20°. Étant donné cette gamme restreinte, il n'y a que deux saisons caractérisées: la saison humide et la saison sèche. La première, qui dure de juin à novembre, est remarquable par ses pluies abondantes et ses inondations parfois dévastatrices. Dans certaines régions, la quantité annuelle de pluie atteint 250 pouces. La période la plus agréable va de décembre à mars; avril et mai sont les mois les plus chauds. Sur les hauteurs, l'air est frais et tonifiant et les insulations sont inconnues même dans la saison la plus chaude. De façon générale, le climat de l'île est plus sain et plus agréable que celui de la plupart des régions tropicales habitées.

Quand Magellan découvrit les îles, il leur donna le nom de « Saint-Lazare ». Elles furent rebaptisées par la suite en l'honneur du prince Philippe des Asturies, devenu plus tard Philippe II d'Espagne.

Population homogène

La population, d'origine malaise avec des caractéristiques chinoises et espagnoles fort répandues, doit sans aucun doute son homogénéité, en partie, à sa situation insulaire. La religion est un autre facteur important d'unité, puisque la population est aux neuf dixièmes chrétienne. Soixante-dix-neuf p. 100 des habitants sont catholiques, et 10 p. 100 appartiennent à l'Église philippine indépendante fondée en 1902 par l'évêque Aglipay. Ce groupe, qui est avant tout une église nationale, s'apparente étroitement à l'Église catholique du point de vue des rites. Il permet cependant à ses pasteurs de se marier et tient la science moderne pour supérieure à la tradition biblique. Dans le Sud, on trouve une minorité musulmane d'environ trois quarts de million d'âmes. Plus de cent missionnaires catholiques canadiens exercent leur apostolat aux Philippines.

En raison de l'influence de la tutelle américaine, particulièrement dans le domaine de l'éducation, les Philippins occu-



ont une position unique en Extrême-Orient. Ils forment dans cette partie du monde le plus fort groupe anglophone d'origine non anglo-saxonne. On estime que l'anglais est parlé par plus de 7 millions de Philippins; il l'emporte ainsi par une marge étroite sur le dialecte indigène le plus répandu. Dès 1940, le Président Quezon avait approuvé une loi, qui entra en vigueur le jour de l'indépendance (4 juillet 1946) et qui fait du tagalog la langue nationale officielle de la République. Toutefois, l'anglais continue d'être employé dans toutes les écoles, même si le tagalog y est aussi enseigné et si l'étude de l'espagnol est obligatoire dans les écoles secondaires. Tout comme aux États-Unis, l'instruction dans les écoles publiques est gratuite et mixte. L'Université d'État des Philippines a été fondée en 1909, mais l'Université dominicaine de Saint-Thomas remonte au début du XVII^e siècle (1611).

Situation économique

Dans une économie où prédomine l'agriculture, le plus important héritage légué aux Philippines par la domination espagnole semble être le régime agraire. La division du sol en vastes propriétés et le nombre relativement très élevé des tenanciers ruraux sont considérés comme l'un des plus graves problèmes qu'affronte aujourd'hui la nation. L'augmentation de la productivité, et par ricochet des revenus, facteur déterminant du niveau de vie, dépend en grande partie d'une solution satisfaisante du problème agraire. Les principaux produits agricoles d'exportation, avant la guerre, étaient le sucre, le coprah, l'abaca (chanvre) et le tabac, les trois premiers représentant alors 70 p. 100 du total des exportations. L'or, le manganèse et le chrome étaient aussi exportés pour un chiffre considérable.

L'exportation de produits tels que mi-

néraux, matières premières et produits alimentaires caractérise l'économie spécialisée d'un pays en état de dépendance et ne possédant qu'un seul grand marché. Comme le Canada, les Philippines ont fait de sérieux efforts pour diversifier leur économie, de façon à ne plus dépendre autant d'un petit nombre d'exportations principales livrées aux fluctuations des prix mondiaux. Comme au Canada, il existe une forte demande de capitaux nécessaires à l'industrialisation et à la mise en valeur des richesses naturelles.

Les Philippines ont admis que l'accession à la souveraineté, même si elle est une condition indispensable du développement politique et économique, ne saurait être une panacée. L'indépendance politique exigeait une solide base économique, pour que fût assurée la stabilité du pays. Dans cette perspective, le Président des Philippines demanda aux États-Unis la nomination d'une mission chargée d'étudier les problèmes économiques et financiers du pays et de recommander des mesures propres à les résoudre. Le Rapport Bell, résultat de cette mission, fut présenté le 9 octobre 1950. Il exposait les principaux problèmes économiques et soulignait l'urgent besoin de mesures positives capables de placer l'économie du pays sur une base saine et équitable.

Conclusions de l'enquête

Les conclusions de l'enquête furent présentées sous les grandes rubriques suivantes: politique agricole, expansion industrielle, fiscalité, administration publique. Le rapport jugeait que les problèmes fondamentaux étaient d'accroître la productivité, et par là les revenus, ainsi que de diversifier la production industrielle. Des programmes de base d'amélioration de l'agriculture, dont dépendent plus des trois quarts de la population, prévoyaient l'ouverture de nouvelles terres aux cultures, une révision du mode d'enregistrement des terres et l'organisation de banques de crédit agricole. Le fort pourcentage du revenu des tenanciers exigé par les propriétaires plonge souvent le fermier dans des dettes qui s'accroissent. Cette situation, jointe au désir du paysan de posséder sa propre terre, a grandement favorisé les agitateurs communistes.

Le mouvement Huk, que dirigent les communistes et qui est surtout actif dans la région rizicole surpeuplée du centre de Luzon, s'appuie sur le mécontentement des paysans. Ce mouvement insurrectionnel remonte à l'« Armée populaire anti-japonaise » organisée au cours de la seconde guerre mondiale. Devenu « l'Armée populaire de la libération », il a ébranlé dans plusieurs régions l'autorité de l'État. Même une action militaire énergique n'a pu réprimer entièrement son activité. Ses deux principaux chefs sont Louis Taruc et Jesus Lava. C'est au poste de secrétaire à la Défense nationale que M. Mag-saysay, à force de répéter que l'affaire des Huks devait être considérée comme un problème économique et social et non pas seulement comme une question militaire et de sécurité, s'acquit la faveur populaire et un prestige national. Un point important de son programme était d'ouvrir de nouvelles terres, à Mindanao, pour les anciens combattants de l'armée et pour les Huks qui se rendraient. En juin 1952, on annonça que près de 9000 Huks s'étaient livrés depuis deux ans, résultat qui fut attribué à la concession par l'armée de trente acres de terre à chaque insurgé qui se rendait.

Loi Tydings-McDuffie (1934)

La loi Tydings-McDuffie de 1934, qui fut la loi de l'indépendance des Philippines, inaugura le régime du commonwealth. Elle définissait les rapports économiques des États-Unis et des Philippines pour cette période et instituait une Convention constitutionnelle chargée d'élaborer la loi fondamentale de la future république. Sans retenir au même point l'attention générale, les dispositions d'ordre économique de cette loi avaient autant d'importance que celles d'ordre politique. Le libre échange était maintenu pour cinq ans, mais une limite quantitative était appliquée aux denrées qui bénéficieraient de ce régime. Les exportations de sucre, d'huile de coco et de cordages excédant ces contingents étaient assujetties à l'intégralité des droits paritaires. Par contre, les marchandises américaines entraient toutes en franchise. Durant la période suivante, les produits devaient être passibles de droits à l'exportation s'accroissant de

5 p. 100 chaque année jusqu'au 4 juillet 1946, jour où les Philippines accéderaient à l'indépendance complète; le tarif douanier des États-Unis s'appliquerait intégralement par la suite.

Le « Philippine Trade Act » de 1946

Après la libération, les Philippines, dévastées par la guerre, se trouvaient aux prises avec des problèmes d'assistance publique, de rétablissement économique et de reconstruction. De généreux secours leur étaient offerts par les États-Unis, mais à condition que fût adopté le *Philippine Trade Act*, loi fort controversée. La disposition la plus discutée de cette loi, celle « des droits paritaires ou égaux », accordait aux Américains les mêmes droits qu'aux Philippines dans les affaires et dans la mise en valeur des richesses naturelles. Les représentants philippins, tout en étant désireux d'attirer des industries et des capitaux dans leur pays, tenaient à sauvegarder la souveraineté nationale et réclamaient hautement pour les nationaux philippins le droit exclusif de mettre leur pays en valeur et d'en posséder les richesses naturelles. Quelques-uns craignaient que la loi n'eût pour conséquence de restreindre la diversification de la production philippine en fonction du seul marché américain.

La loi instituait le libre échange entre les deux pays jusqu'au 3 juillet 1954 et des droits augmentant par la suite de 5 p. 100 chaque année jusqu'au mois de janvier 1974, après quoi toutes les exportations seraient assujetties à l'intégralité des droits. Ce traitement préférentiel, dans le cas de sept produits importants (sucre, cordages, riz, cigares, tabac, huile de coco, boutons de nacre, coquilles) exportés par les Philippines aux États-Unis, n'était cependant applicable qu'à des contingents limités. Une clause de la loi établissait d'autre part une protection contre tout produit pouvant faire une concurrence trop forte à un produit américain semblable. La même loi fixait la valeur du peso à deux pour un dollar des États-Unis et garantissait sa convertibilité.

Après un long débat, le *Trade Act* fut accepté, car on tenait à bénéficier sans retard d'un maximum de secours économiques et l'on ne voulait pas retarder l'accession du pays à l'indépendance.

Vie politique

Sur le plan politique, la Convention constitutionnelle instituée par la loi Tydings-McDuffie avait élaboré une loi fondamentale offrant quelque ressemblance avec la constitution des États-Unis. Elle prévoyait toutefois un pouvoir législatif unicaméral plutôt que bicaméral, et un mandat de six ans pour le président et le vice-président. Approuvée par le Président Roosevelt et ratifiée par le corps électoral des Philippines en 1935, elle fut modifiée cinq ans plus tard par un amendement instituant une chambre haute et une chambre basse et ramenant à quatre ans le mandat du premier magistrat. A la différence des États-Unis, c'est une forme de gouvernement centralisée que les Philippines ont adoptée, parce qu'elle convenait davantage aux besoins du pays. Le Sénat se compose de 24 membres élus par le peuple pour quatre ans et dont le tiers sont remplacés tous les deux ans. La Chambre des députés se compose d'un maximum de 120 membres élus tous les quatre ans sur une base géographique. Lorsque la constitution fut adoptée, seuls avaient droit de vote les citoyens philippins du sexe masculin ayant atteint l'âge de 21 ans et sachant lire et écrire. Plus tard, un plébiscite reconnut le droit de vote aux femmes, par une forte majorité. Seuls les citoyens qui savent lire et écrire peuvent voter.

Depuis la première Assemblée philippine, en 1907, jusqu'à la scission du parti nationaliste en 1946, ce parti avait dominé sans interruption la vie politique du pays. Son influence était si grande à l'époque de M. Quezon qu'en 1938 il remporta la victoire dans les 98 circonscriptions de l'Assemblée. En 1941, le Président Quezon fut réélu avec Osmena pour vice-président, et son parti obtint 95 des 98 sièges de la Chambre basse et 24 sièges sur 24 au Sénat. Le nombre des électeurs inscrits n'était alors que de 1,700,000. Pour une grande part, c'est en réclamant l'indépendance que le parti nationaliste conservait sa popularité. L'indépendance politique du pays étant devenue une réalité en 1946, l'attention se porta davantage vers les bases économiques de la nation.

Un an plus tard, les importations atteignaient une valeur trois fois et demie

plus élevée qu'avant la guerre et doublaient le volume des exportations; dans une proportion de 85 p. 100, elles provenaient des États-Unis. Les produits de la noix de coco et l'abaca représentaient à eux seuls au delà de 90 p. 100 de la valeur totale des exportations. Le déficit de la balance commerciale et la dépendance d'un petit nombre de produits étaient ainsi très marqués.

Proclamation de la république

Après la scission du parti survenue en janvier 1946, le Président Osmena, successeur de Manuel Quezon qui était décedé aux États-Unis en août 1944, posa sa candidature sous la bannière nationaliste; le nouveau parti libéral présenta Manuel Roxas et Elpidio Quirino à la présidence et à la vice-présidence. Roxas, qui était demeuré aux Philippines durant l'occupation, fut élu le 23 avril 1946 par une majorité de 200,000 voix. Les libéraux remportèrent les deux tiers des sièges à la Chambre basse et 13 des 24 sièges du Sénat. C'est sous l'administration Roxas que fut proclamée la république, le 4 juillet 1946.

La mort subite de Roxas le 15 avril 1948 donna la présidence à Elpidio Quirino. Pendant la violente campagne de 1949, le parti nationaliste appuya Jose P. Laurel, qui avait été président des Philippines sous l'occupation japonaise. Après une campagne électorale dans laquelle les trois candidats s'étaient prononcés pour le maintien de relations étroites avec les États-Unis et pour l'opposition au communisme, Quirino remporta la victoire sur Jose Laurel par une faible majorité. Les protestations de l'opposition quant à la légalité des élections, au cours desquelles avaient été commis de nombreux actes de violence, et d'autre part l'insurrection des Huks placèrent le gouvernement dans une situation difficile, compliquée au surplus par une crise économique. Fait encourageant, les journaux purent discuter ces questions en toute franchise. Les élections de 1953, quoiqu'elles aient renversé le gouvernement, se sont déroulées dans l'ordre et le calme. La victoire décisive de Ramon Magsaysay peut s'expliquer dans une bonne mesure par sa popularité d'ancien résistant, par la façon énergique mais intelligente et humaine

dont il a traité les Hukbalahaps, et par celle dont il avait assuré la liberté des élections de 1951 alors même que son parti devait en souffrir.

Relations internationales

Les Philippines sont en relations cordiales avec le Canada depuis la proclamation de la république, le 4 juillet, 1946.

En janvier 1950, le Canada ouvrait à Manille un consulat général. M. Frederick Palmer, commissaire de commerce du Canada, devint consul général et ajouta à ses fonctions antérieures la protection des Canadiens résidant aux Philippines.

En 1950, les exportations du Canada vers ce pays, qui se composaient surtout de blé, de cuivre, d'amiante et de poisson, s'élevèrent à près de 11 millions de dollars. En 1952, elles atteignaient \$16,045,000. L'attitude des Philippines sur le plan international est caractérisée par l'appui constant qu'elles donnent à l'Organisation des Nations Unies. Comme le Canada, elles voient dans cette organisation, dont elles sont membre fondateur, la pierre angulaire de leur politique étrangère. L'ambassadeur des Philippines aux États-Unis, le général Romulo, s'est acquitté avec distinction du mandat de président de la quatrième Assemblée générale. Les Philippines font partie de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (ECAFE); elles viennent de faire partie du Conseil économique et social.

Les Philippines sont au nombre des seize pays qui, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité, en juin 1950, pour une intervention collective en Corée, ont fourni des contingents armés aux forces des Nations Unies. En vertu de la même politique de sécurité collective qui a déterminé leur participation au conflit coréen, les Philippines estiment que le problème de l'agression communiste doit être envisagé d'un point de vue mondial et traité d'une façon plus positive. Les dirigeants philippins ont lutté avec succès contre le communisme dans leur propre pays et leur tradition nationaliste est déjà fort ancienne; aussi peuvent-ils être considérés comme tout à fait aptes à représenter les aspirations des nations indépendantes de l'Asie.

Le Canada et les Nations Unies

Assemblée générale

Au cours du mois dernier, la plupart des travaux de la huitième session se sont poursuivis au sein des commissions. Quelques séances plénières ont eu lieu, au cours desquelles l'Assemblée a approuvé ou rejeté les résolutions formulées par les commissions. Voici un compte rendu des débats des commissions.

Trieste et le Conseil de sécurité

Après que le Royaume-Uni et les États-Unis eurent annoncé, le 8 octobre, qu'ils avaient l'intention de se retirer de la zone A de Trieste et d'en remettre l'administration à l'Italie, l'Union soviétique a demandé au président du Conseil de sécurité de convoquer une réunion afin de discuter « la question de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste ». La délégation soviétique a présenté une résolution à cet effet le 15 octobre.

Le 20 octobre, le Conseil de sécurité a adopté une proposition latino-américaine demandant de remettre à quinzaine l'examen de la question de Trieste afin de permettre au Royaume-Uni, aux États-Unis et à la France de poursuivre leurs efforts en vue d'une conférence de cinq puissances sur Trieste. Le 2 novembre, la question a été remise de nouveau à trois semaines, soit au 23 novembre, parce que les parties intéressées discutaient encore les conditions dans lesquelles la conférence se réunirait.

Tunisie et Maroc

Le long débat sur les questions marocaine et tunisienne a pris fin quand les deux résolutions présentées à ce sujet par la Première Commission ne purent recueillir, en séance plénière, la majorité requise des deux tiers. Ce débat pivotait sur un dilemme qui s'est déjà posé plusieurs fois aux Nations Unies: le conflit apparent entre les dispositions de la Charte relatives aux droits de l'homme, à la discrimination raciale et à l'acheminement des territoires non autonomes vers l'autonomie, et l'article de la Charte qui interdit toute intervention dans les affaires domestiques des États.

Au cours du débat sur la Tunisie et le

Maroc, les États arabo-asiatiques ont invoqué l'article de la Charte qui a trait aux droits de l'homme, cependant que la France et certains autres États niaient aux Nations Unies la compétence de s'occuper de ce qu'ils estimaient être une question purement domestique. La délégation du Canada a soutenu de nouveau qu'il fallait établir une distinction entre « compétence pour discuter » un problème donné et « compétence pour intervenir » dans les affaires domestiques d'un État membre. La délégation a déclaré qu'en l'absence d'une décision de la Cour internationale de justice, elle s'en remettrait à son propre jugement pour déterminer si une résolution quelconque sur la Tunisie et le Maroc constituait ou non une intervention interdite par l'article 2(7) de la Charte.

L'attitude générale de la délégation canadienne à l'égard des résolutions concernant la Tunisie et le Maroc a été d'abstention. Ces résolutions paraissaient de nature à envenimer les choses, ne tenaient pas compte suffisamment du juste équilibre à établir entre les obligations de la France et les réclamations par les populations locales d'une plus grande mesure d'autonomie, et en conséquence ne devaient pas être appuyées par le Canada. D'autre part, ces résolutions n'étaient pas conçues dans des termes obligeant le Canada à voter effectivement contre leur adoption.

De l'avis du Canada, ce sont les négociations directes qui pourront le mieux réduire la tension en Afrique du Nord; si les Nations Unies ne peuvent amener les parties à négocier, elles ne doivent, du moins, rien faire pour aggraver la situation en adoptant des résolutions propres à monter les esprits. Après le rejet par l'Assemblée plénière des résolutions de cette année, la position des Nations Unies quant à la Tunisie et au Maroc demeure

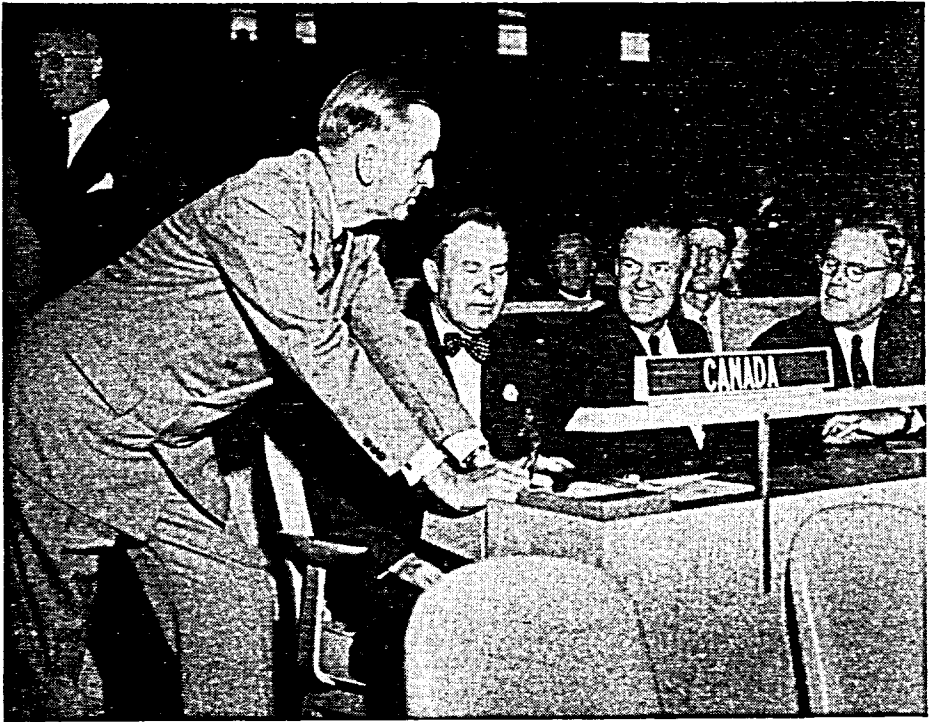


Photo: Nations Unies

REPRÉSENTANTS DU CANADA À LA 8^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quatre des cinq représentants du Canada à la présente Assemblée générale des Nations Unies. De gauche à droite: M. G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social; M. L. B. Pearson, président de la délégation; M. Alcide Côté, ministre des Postes, et M. David M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies.

ce qu'elle était à la fin de la septième session.

Troupes nationalistes chinoises en Birmanie*

Au cours de la septième session, le 23 avril 1953, l'Assemblée générale a condamné unanimement la présence de « forces étrangères en Birmanie », a déclaré que ces forces devaient être désarmées et devaient opter entre l'internement et l'évacuation, et a prié la Birmanie de lui faire rapport à ce sujet à la huitième session. A la suite des délibérations de l'Assemblée, des représentants des États-Unis, de la Thaïlande, de la Birmanie et de la Chine nationaliste se sont réunis le 25 mai 1953 à Bangkok pour discuter le retrait de Birmanie des troupes nationalistes chinoises du général Li Mi. Le 22 juin 1953, l'ambassadeur des États-Unis en Thaïlande a annoncé la conclusion d'une en-

tente sur la façon de procéder à l'évacuation de ces troupes. Toutefois, les « généraux de la jungle » ne manifestaient aucun désir de mettre cet accord à exécution. Le 17 septembre, les pourparlers des quatre États prirent fin brusquement lorsque la Birmanie eut présenté un « ultimatum » final au délégué de la Chine. Enfin, le 29 octobre, la Commission militaire mixte de Bangkok a fait savoir par un communiqué aux journaux que la République de Chine avait donné l'assurance qu'environ 2,000 militaires étrangers et leurs familles seraient évacués de Birmanie; que les forces étrangères qui refuseraient de quitter la Birmanie aux termes de ce plan seraient désavouées et que la Chine ne leur fournirait pas d'approvisionnements.

Conformément à la résolution du 23 avril, la Première Commission a commencé, le 31 octobre 1953, l'examen du quatrième point de son ordre du jour, relatif à la plainte de la Birmanie. La discussion s'est ouverte par les déclarations

* Voir *Affaires Extérieures* de mai 1953, p. 166.

des représentants de la Birmanie et de la Chine. Le délégué de la Birmanie, le juge U. Myint Thein, a déclaré que son pays voyait dans l'évacuation des 2,000 hommes un simple commencement, et que Tchang-Kaï-Tchek et le général Li Mi étaient moralement tenus d'évacuer sans exception les 12,000 soldats du Kouomintang. Le délégué de la Birmanie n'a pas présenté de nouvelle résolution, mais il a invité l'Assemblée à mettre en œuvre « la résolution modérée que la septième Assemblée avait sagement adoptée ». Le représentant de la Chine, M. T. F. Tsiang, a déclaré qu'il n'était pas question de faire du chiffre de 2,000 une limite maximum, mais que la Chine nationaliste n'exercerait aucune contrainte sur ceux qui ne voudraient pas partir pour Formose.

Déclarations du Royaume-Uni et du Canada

Le 2 novembre, dans un discours qui a produit beaucoup d'effet, le délégué du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd, a signalé que même en coupant les approvisionnements aux forces du Kouomintang on ne résoudrait rien, puisqu'elles disposaient d'abondantes ressources grâce au trafic illégal de l'opium ou du wolfram. Le 4 novembre, M. Alcide Côté, vice-président de la délégation du Canada, a rappelé que son Gouvernement avait affirmé au printemps que le Gouvernement de la Birmanie lui paraissait être dans une « situation intolérable » et avait fait preuve d'une modération admirable en attendant si longtemps pour saisir les Nations Unies de la question. Il s'est dit heureux du projet d'évacuation de 2,000 hommes, tout en convenant que ce n'était pas là une solution complète du problème et que la Chine « était moralement tenue au moins de désarmer ceux de ses effectifs qui resteraient en Birmanie ». M. Côté a suggéré à la Commission d'affirmer que la résolution valait toujours, et exprimé l'espoir que la Birmanie pourrait « bientôt » annoncer que la résolution avait été « mise en œuvre d'une façon satisfaisante ».

Après la déclaration du Canada, le délégué des États-Unis, M. Archibald J. Carey, a annoncé, le 4 novembre, que l'évacuation de Birmanie des troupes chinoises était sur le point de commencer. Les troupes devaient être transportées par

avion, sans escale, de Thaïlande à Formose, et déjà des observateurs birmanes étaient en route pour l'aéroport d'où les troupes devaient partir. Le débat sur la question birmane s'est terminé, temporairement du moins, dans la matinée du 5 novembre, après des déclarations de l'Inde, de la Birmanie et de la Chine. La délégation du Canada a ensuite proposé formellement une résolution ajournant tout débat sur cette question au moins jusqu'au 23 novembre. Ce délai devait permettre aux États-Unis de mettre en œuvre leurs plans d'évacuation en conformité de la résolution d'avril. Par 50 voix contre 3 (Chine, Liban, Syrie) et 6 abstentions (Arabie saoudite, Égypte, États-Unis, Irak, Turquie, Yémen), la Première Commission a adopté ce projet de résolution, proposé par l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Afin d'expliquer son abstention, M. James J. Wadsworth (États-Unis) a invoqué le désir de son Gouvernement de rester à la disposition des deux pays intéressés pour leur rendre tous les services possibles, et de ne rien faire qui puisse compromettre son rôle à cet égard. Au moment où nous écrivons, peu de soldats ont été évacués.

Guerre bactériologique

Depuis mai 1951, les pays du bloc soviétique accusent violemment les forces des Nations Unies de s'être livrées à une guerre bactériologique au cours des hostilités de Corée. Une virulente campagne de propagande s'est poursuivie dans ce sens tout au long de 1952. Les puissances occidentales ont essayé quatre fois d'obtenir que soient instituées des enquêtes impartiales, mais les gouvernements qui lançaient les accusations n'ont voulu rien entendre. A sa septième session, l'Assemblée a nommé une commission de cinq membres chargée d'enquêter sur la véracité des accusations, mais les autorités de la Corée du Nord et de la Chine communiste ont refusé l'enquête.

A la huitième session, les États-Unis ont produit des déclarations assermentées de militaires américains désavouant leurs « confessions » de guerre bactériologique et affirmant que ces « confessions » avaient été extorquées par la violence. Le représentant de l'Union soviétique a soumis



Photo: Nations Unies

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET CULTURELLES

Trois femmes font partie de la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles). Ce sont, de gauche à droite: M^{me} Uldarica Manas (Cuba); M^{me} Lina P. Tsaldaris (Grèce) et M^{me} A. L. Caldwell (Canada).

une proposition demandant à l'Assemblée d'inviter tous les États qui ne l'ont pas fait à ratifier le Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction de la guerre bactériologique. Cela visait évidemment les États-Unis, puisque ce pays et le Japon sont les seules grandes nations qui n'aient pas ratifié le protocole. M. Alcide Côté, représentant du Canada à la Première Commission, a déclaré le 28 octobre 1953 qu'on avait espéré que « toutes les puces, les plumes et les mouches porteuses de germes qu'avait inventées l'imagination des spécialistes communistes de la guerre psychologique pourraient retourner en paix dans les limbes des cerveaux torturés qui les avaient enfantés ». Toutefois, avec le retour des militaires dont les « confessions » avaient été présentées à l'Assemblée, un autre aspect de la situation se faisait jour. Il révélait les techniques de « lavage des cerveaux » employées par ceux qui sont décidés à faire passer d'abord et avant tout les fins politiques d'un État tout-puissant. Si, a-t-il

ajouté, les accusations étaient le moins fondées, les communistes auraient été enchantés de l'institution d'une enquête impartiale. Le 28 octobre, le Royaume-Uni, le Canada, la Colombie, la France et la Nouvelle-Zélande ont présenté une résolution renvoyant à la Commission du désarmement le projet de résolution de l'URSS avec le compte rendu des discussions. Cette résolution a été approuvée à la Première Commission par 47 voix (y compris celle du Canada) contre 0 et 13 abstentions, dont celles des cinq représentants communistes.

Sud-Ouest africain

Le second des trois points de l'ordre du jour concernant l'Afrique du Sud a franchi, le mois dernier, l'étape de l'étude en commission quand la Quatrième Commission a approuvé une résolution sur le Sud-Ouest africain. Aux termes de cette résolution, qui attend l'approbation finale de l'Assemblée générale, il sera institué

un comité chargé de poursuivre les négociations avec le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine en vue d'une entente sur un nouvel instrument international définissant le statut du Sud-Ouest africain et les responsabilités du Gouvernement sud-africain à l'égard de ce territoire. Le Canada a appuyé la résolution.

Ce territoire fut d'abord placé sous le mandat de l'Union Sud-Africaine par la Société des Nations, en 1920. Depuis 1950, un comité de l'Assemblée générale est en pourparlers avec le Gouvernement sud-africain en vue de réaliser une entente établissant un nouvel instrument international qui remplacerait l'ancien mandat. Ce projet d'instrument est fondé sur un avis consultatif de la Cour internationale qui, du point de vue du Canada, s'il n'a pas d'effet juridique, n'en constitue pas moins un jugement de droit international faisant autorité et qui devrait être accepté.

Jusqu'à ce qu'on soit parvenu à une entente définitive sur l'instrument proposé, le comité établi par la résolution de l'Assemblée étudiera divers rapports et renseignements, concernant le Sud-Ouest africain de même que toute pétition émanant de ce territoire qui pourra lui être déférée.

Territoires non autonomes

Il n'existe, dans la Charte des Nations Unies, aucune définition claire de ce qu'est un « territoire non autonome »; de là naissent depuis des années nombre de difficultés en ce qui concerne les obligations que les États membres administrant des territoires non autonomes ont acceptées en vertu du chapitre XI de la Charte. Ces difficultés ont été portées à l'attention de la huitième session de l'Assemblée aux termes des trois points suivants de l'ordre du jour, qui ont été étudiés par la Quatrième Commission: 32 — renseignements relatifs aux territoires non autonomes; 33 — rapport du Comité pour l'étude des facteurs; 34 — cessation de la transmission de renseignements. Dans les premiers temps de l'Organisation des Nations Unies, les États administrants avaient présenté d'eux-mêmes une liste des territoires relevant de leur autorité qu'ils considéraient comme visés par le chapitre XI de la Charte et au sujet desquels ils

consentaient à transmettre des renseignements. Il y a quelque temps, toutefois, certains États administrants ont décidé de ne plus transmettre de renseignements, considérant que ces territoires ont cessé d'être non autonomes, du moins en ce qui concerne les domaines sur lesquels doivent porter les renseignements, soit les conditions économiques et sociales et celles de l'enseignement. On a étudié à la huitième session la décision des Pays-Bas de cesser de transmettre des renseignements sur les Antilles néerlandaises et Surinam ainsi qu'une décision semblable des États-Unis à l'égard de Porto-Rico.

Le Canada a toujours estimé que les territoires non autonomes, normalement, s'acheminent vers l'autonomie par étapes et qu'ils atteignent, à un moment donné, un stade où les puissances administrantes ne dirigent plus effectivement et pratiquement leur activité sociale, économique et scolaire, au sujet de laquelle des renseignements étaient auparavant transmis. Comme le Canada l'a indiqué au cours du débat sur la question des facteurs, l'obligation qu'avait la puissance administrante de fournir ces renseignements cesse alors. Telle est la conception d'après laquelle la délégation canadienne a étudié la documentation soumise par les États-Unis au sujet de Porto-Rico et par les Pays-Bas au sujet des Antilles néerlandaises et de Surinam. La délégation du Canada a souligné que cela n'abolit pas, toutefois, l'obligation pour les puissances administrantes de continuer à encourager les progrès du territoire non autonome vers l'autonomie sur d'autres plans.

Le 5 novembre 1953, la Quatrième Commission a adopté, par 22 voix contre 18 (y compris celle du Canada) et 19 abstentions, une résolution présentée par sept puissances et approuvant la cessation de la transmission de renseignements sur Porto-Rico. Le Canada a voté contre cette résolution en raison surtout d'un de ses paragraphes qui affirmait la compétence de l'Assemblée pour décider du moment où une puissance administrante doit cesser de transmettre des renseignements. Du point de vue du Canada, il appartient de droit aux puissances administrantes de décider à quel moment elles doivent cesser de transmettre des ren-

seignements sur les territoires qui relèvent d'elles. Une résolution semblable à celle concernant Porto-Rico avait été adoptée antérieurement par la Quatrième Commission au sujet de la décision des Pays-Bas de cesser de transmettre des renseignements sur les Antilles et Surinam.

Revision de la Charte des Nations Unies

L'article 109 de la Charte des Nations Unies prévoit qu'une proposition en vue de convoquer une conférence de revision de la Charte sera étudiée à la dixième session si une telle conférence n'a pas déjà été réunie. Vu la possibilité d'une conférence de revision, un certain nombre d'Etats membres des Nations Unies, dont le Canada, ont jugé nécessaires certains travaux préparatoires. Plusieurs propositions ont été présentées à la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation du Canada, avec cinq autres, a présenté une résolution qui a reçu, le 5 novembre 1953, l'approbation de la Sixième Commission (questions juridiques) de l'Assemblée, bien

que la portée en eût été quelque peu réduite au moment du vote final.

Sous sa forme actuelle, la résolution adoptée par la Sixième Commission invite le Secrétaire général des Nations Unies à préparer en 1954, ou peu après:

- a) une compilation méthodique des documents non encore publiés de la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale;
- b) un index complet des documents de cette conférence;
- c) un répertoire, avec index, des travaux des organes des Nations Unies.

Deux paragraphes de la résolution initiale des six puissances ont été supprimés au moment du vote final à la Sixième Commission, mais il est possible qu'on les rétablisse quand la question sera discutée définitivement en séance plénière de l'Assemblée. En vertu de ces paragraphes, les Etats membres seraient invités à soumettre d'une façon préliminaire, au plus tard le 31 mars 1955, leurs vues concernant la révision possible de la Charte, et le Secrétaire général serait prié d'en faire part à tous les Etats membres.

Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 12 novembre que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada ont conclu un accord créant une Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent.

Cette commission, qui se compose de quatre membres, aura pour tâche de réviser, de coordonner et d'approuver les plans et devis des aménagements hydro-électriques ainsi que le programme établi pour la construction de ces ouvrages dans la section internationale des rapides du Saint-Laurent. Elle veillera également à ce que la construction se fasse conformément aux conditions techniques déjà approuvées par les deux Gouvernements ainsi que par la Commission mixte internationale.

L'Accord, qui est maintenant en vigueur, est énoncé dans un Echange de Notes signées à Washington par le général Bedell Smith, sous-secrétaire d'Etat et par l'ambassadeur du Canada, M. A. D. P. Heeney.

Par anticipation, le 10 novembre, le Gouvernement canadien a désigné comme représentants du Canada au sein de cette commission le ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, et M. R. A. C. Henry, ingénieur conseil. Le 4 novembre, le Président Eisenhower avait chargé le Secrétaire à l'Armée des Etats-Unis et le président de la Commission fédérale de l'énergie hydro-électrique d'y représenter les Etats-Unis. Les membres de la Commission pourront se faire remplacer par des suppléants.

Les Affaires extérieures au Parlement

DECLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'idée de cette rubrique est de faire connaître quelques-unes des déclarations faites par les membres du Cabinet ou leurs adjoints parlementaires. On n'entend pas donner ici un compte rendu circonstancié des débats auxquels les Affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Discours du trône

DU DISCOURS DU TRÔNE, prononcé à l'ouverture de la première session de la vingt-deuxième législature fédérale, le 12 novembre, par le Gouverneur général, nous détachons les passages qui suivent:

... La situation actuelle nous permet d'espérer que le progrès de notre nation heureuse et prospère se continuera, pourvu que la paix se maintienne.

Tous se sont réjouis du couronnement de notre Reine bien-aimée. Son sens du devoir, son charme personnel et sa vie de famille heureuse ont assuré à Sa Majesté la vive affection de tous ses sujets, et ont raffermi notre attachement à la Couronne et aux traditions de notre régime constitutionnel de gouvernement.

A la suite de la mesure adoptée au cours de la dernière législature, Sa Majesté a proclamé les modifications aux titres royaux.

Il reste beaucoup à faire pour qu'une paix durable et permanente règne dans le monde. Mes ministres estiment donc qu'il serait imprudent pour les nations libres de relâcher leurs efforts en vue de mettre sur pied et de maintenir la puissance nécessaire pour décourager l'agression et ils se proposent de continuer à travailler à cette fin.

Armistice en Corée

Nous avons tout lieu d'être satisfaits de ce que l'objectif des Nations Unies en Corée ait été atteint dans une large mesure, grâce au recours, pour la première fois, à une opération de police collective. Les agresseurs ont été repoussés, le combat a pris fin et un armistice a été conclu. Mon Gouvernement espère sincèrement qu'une conférence politique réussira finalement à rétablir la paix en Corée.

Le Canada a maintenu sa participation aux entreprises internationales favorisant le bien-être des humains et supprimant ainsi quelques-unes des causes de malaise et de bouleversement. On vous deman-

dera d'approuver de nouvelles mesures d'assistance au titre des secours et du rétablissement, ainsi que de l'aide technique et du maintien de notre participation au plan de Colombo.

L'Alliance des nations de l'Atlantique-Nord a réussi jusqu'ici à prévenir l'agression en Europe. Mon Gouvernement considère toujours le Traité comme une des assises de la politique extérieure du Canada. La composition de la division aérienne du Corps d'aviation royal canadien en Europe est maintenant achevée. Les éléments de brigade de l'Armée canadienne jouent efficacement leur rôle dans les forces intégrées. La puissance navale du Canada va croissant.

Le commerce extérieur du Canada a atteint, au total, des niveaux sans précédent. Mais la pénurie de dollars a continué à sévir dans un grand nombre de pays et suscite toujours des difficultés à certains de nos exportateurs. Une nouvelle conférence des pays du Commonwealth, pour l'étude des questions économiques et financières, doit se tenir en Australie au début de l'an prochain.

On a prorogé pour une nouvelle période les concessions douanières négociées à Genève en 1947, à Annecy en 1949 et à Torquay en 1950 et 1951, sous le régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Mes ministres sont persuadés que la meilleure façon pour les nations d'assurer leur puissance et leur sécurité économiques consiste à recourir à des programmes plus libéraux en matière de commerce extérieur et de placements à l'étranger. Ils poursuivent leurs efforts en vue de la diminution graduelle des restrictions imposées au commerce...

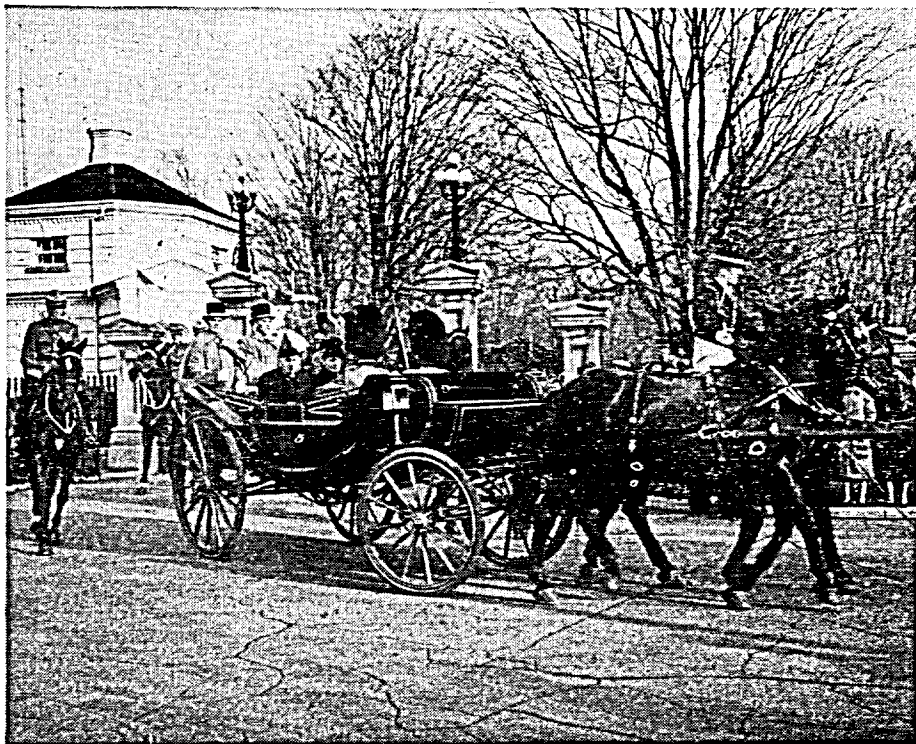


Photo: Capital Press

OUVERTURE DE LA 22^e LÉGISLATURE FÉDÉRALE

Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le très honorable Vincent Massey, quitte l'hôtel du Gouvernement pour le Parlement, où il va ouvrir la première session de la 22^e législature.

Production d'énergie

... La Commission de l'énergie de l'État de New-York a accepté un permis accordé par la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis en vue de la mise en valeur de la part d'énergie dévolue aux États-Unis dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. On

espère qu'aucun litige, aux États-Unis, n'aura pour effet de retarder l'exécution de l'entreprise.

... Vous serez invités à pourvoir à tous les services essentiels, y compris notre défense nationale et l'exécution de nos engagements résultant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.


Déclaration sur l'entrevue Gouzenko

Le 25 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, en réponse à deux questions concernant la seconde demande présentée par un sous-comité du Comité judiciaire du Sénat des États-Unis en vue d'interroger M. Igor Gouzenko, s'est exprimé ainsi:

Le Gouvernement canadien a naturellement examiné la seconde requête avec le même soin attentif que la première. Eu égard aux responsabilités assumées et aux dispositions spéciales soigneusement élaborées au cours des

dernières années pour assurer la sécurité de M. Gouzenko et qui ont abouti à l'établissement d'une nouvelle identité, il est manifeste que toutes ces mesures perdraient de leur efficacité si cette nouvelle identité était rendue publique.

M. Gouzenko, la Chambre le sait, s'est vu accorder les droits de la citoyenneté canadienne. Il est donc libre en tout temps de discuter confidentiellement ou autrement avec toute personne du Canada ou des États-Unis



tout sujet qu'il juge à propos de discuter. Il appartient donc à M. Gouzenko lui-même de déterminer les conséquences de telles discussions sur la conservation de sa nouvelle identité et, par le fait même, sur sa sécurité. Il va de soi que la Gendarmerie royale a beaucoup aidé M. Gouzenko à édifier une telle identité de façon à assurer la sécurité de M. Gouzenko, de son épouse et de sa famille, sans les restrictions qu'une garde constante aurait pu entraîner pour leur liberté de mouvement.

M. Gouzenko a certes droit à cette aide et à ces égards spéciaux, de même qu'à notre gratitude, à cause des grands services qu'il a rendus à la liberté et des risques qu'il a assumés à cet égard. Même si M. Gouzenko est libre de déterminer sa propre ligne de conduite en dehors de toute influence, la requête des États-Unis semble supposer que le Gouvernement canadien lui-même devrait prendre des dispositions pour favoriser une entrevue ou assumer la responsabilité de placer M. Gouzenko à la disposition du sous-comité du Sénat des États-Unis dont j'ai parlé. Il va sans dire que le Gouvernement canadien se rend parfaitement compte de l'importance de la plus étroite collaboration possible entre les Gouvernements du Canada et des États-Unis dans l'échange de renseignements qui importent à la sécurité nationale des deux pays. Nous avons depuis longtemps, et nous conservons encore, l'habitude de considérer que les renseignements relatifs à la sécurité doivent être échangés confidentiellement, leur caractère secret devant être respecté de part et d'autre par les autorités compétentes responsables de la sécurité intérieure de nos deux pays voisins.

Conformément à ce principe, tous les renseignements que M. Gouzenko a fournis à un moment ou à l'autre au Gouvernement canadien ont été mis à la disposition des autorités compétentes américaines au fur et à mesure qu'ils nous ont été fournis. En outre, ces autorités compétentes du Gouvernement américain sont et ont toujours été mises à même d'élucider en tout temps

n'importe quel point relatif au témoignage de M. Gouzenko ou aux renseignements qu'il a communiqués.

Accès aux renseignements

Le Bureau fédéral d'enquête de Washington a donc toujours eu accès aux renseignements particuliers que possède M. Gouzenko et n'a eu qu'à les demander pour les obtenir. Nous avons été heureux d'avoir ici, à Ottawa, pendant des années, un agent de liaison de cet organisme tout comme nous avons, à Washington, un officier de la Gendarmerie royale qui y remplit des fonctions analogues. De fait, M. Gouzenko a été interrogé plusieurs fois au nom du Bureau fédéral d'enquête, la dernière occasion remontant au mois d'août 1950. Devant ces faits, il est donc vrai de dire que les autorités américaines compétentes ont toujours été aussi à même que la Gendarmerie royale de profiter de l'expérience particulière et des connaissances de M. Gouzenko sur les organismes soviétiques de renseignement et sur leur travail. Voilà quelle est la situation qui existe depuis 1945. Elle est encore la même actuellement.

L'information ainsi obtenue par le Bureau fédéral d'enquête comprend certains renseignements qui n'ont pas été publiés dans le rapport de la Commission royale sur l'espionnage parce qu'ils se rapportaient à l'activité, hors du Canada, de ressortissants d'autres pays que le Canada. Je souligne ce point . . . parce que la seconde demande que nous ont adressée les États-Unis pour obtenir l'autorisation de faire interroger M. Gouzenko par un sous-comité du Sénat américain indique que le président de ce sous-comité, le sénateur Jenner, attache de l'importance au fait que le rapport de la Commission royale ne mentionnait pas que M. Gouzenko avait entendu dire qu'un adjoint non nommé du secrétaire d'État américain était un agent des Soviétiques.

Renseignements disponibles

Mais, ce renseignement en particulier, comme tous les autres points du témoignage de M. Gouzenko, a été mis

à la disposition des autorités américaines de la sécurité dès qu'il nous eût été communiqué. On se rappelle que notre commission royale a mené une enquête secrète complète à la suite de laquelle des poursuites ont été intentées. Ceux qui, traduits devant les tribunaux, ont été trouvés coupables, ont été condamnés; les autres ont été relâchés. Cependant, ni la Commission royale canadienne ni le Gouvernement du Canada n'aurait eu raison de publier une aussi grave accusation contre un haut fonctionnaire anonyme d'une nation amie. Il nous a semblé évident que, conformément à la coutume que nous suivons habituellement en pareil cas, les autorités compétentes devaient d'abord faire enquête au sujet de cette accusation. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement canadien, c'est-à-dire les autorités canadiennes ont communiqué ce témoignage confidentiellement aux autorités américaines intéressés. La Chambre conviendra que le gouvernement a agi comme il le devait.

Outre ces services dont je viens de parler et que nous avons toujours mis à l'entière disposition du Bureau fédéral d'enquête, le Gouvernement des États-Unis, en mai 1949, a demandé au Gouvernement canadien de préparer une entrevue confidentielle entre M. Gouzenko et les représentants du sous-comité de l'immigration du comité sénatorial judiciaire des États-Unis, à la fin expresse d'interroger M. Gouzenko sur certains points définis de la procédure relative à l'immigration.

Entrevue de 1949

Le Gouvernement du Canada a reçu, à ce moment-là, l'assurance de la part du Gouvernement des États-Unis que, si cette demande était accordée, les témoignages obtenus de M. Gouzenko demeureraient secrets, à moins que le Gouvernement du Canada n'en permit la publication. Étant donné les circonstances et les conditions ainsi posées, le Gouvernement du Canada s'est alors rendu à la demande des États-Unis. Deux membres du personnel du sous-comité sénatorial des États-Unis (je viens de le mentionner) sont venus à Ottawa interviewer M. Gouzenko en

présence d'un membre de l'ambassade des États-Unis et de représentants de la Gendarmerie royale du Canada.

La situation d'alors, c'était en 1949 (elle n'est guère comparable aujourd'hui, étant donné le bruit fait autour de cette affaire), a permis d'accéder à cette demande d'entrevue avec M. Gouzenko sans trop attirer l'attention du public, sans quoi la sécurité de M. Gouzenko au pays aurait pu être mise en danger. J'ai de nouveau étudié les témoignages récemment. Les questions posées ne se sont pas bornées aux sujets particuliers pour lesquels on avait demandé l'entrevue en cause. Évidemment, nous ne nous plaignons pas de cela. Toutefois, les questions posées en 1949 n'ont permis d'obtenir de M. Gouzenko aucun détail dont n'aient déjà été en possession les autorités du Canada et qu'elles n'eussent également mis à la disposition des autorités des États-Unis. Autrement dit, l'interrogatoire n'a fourni aux services de sécurité américains aucun renseignement qui n'ait déjà été mis à leur disposition.

J'aimerais maintenant . . . dire quelques mots sur la suite des événements des quelques dernières semaines relativement à cette affaire. Les honorables députés se souviendront, je crois, qu'en octobre, un journal qui s'intitule modestement le meilleur journal au monde (les opinions pourraient être partagées à ce sujet), la *Tribune* de Chicago, a publié le rapport d'une entrevue avec M. Gouzenko durant laquelle celui-ci a déclaré qu'à son avis, une interview avec un comité du Congrès américain ou des membres du Congrès « vaudrait la peine », et ce sont là les mots employés.

Nous avons déduit de cette nouvelle, de façon logique à mon avis, que M. Gouzenko estimait avoir de nouveaux renseignements utiles à fournir. Nous étions naturellement portés à croire que, s'il avait ainsi des renseignements ou des opinions valant la peine d'être communiqués, il nous les aurait donnés antérieurement ou qu'il les donnerait alors aux autorités canadiennes. Lorsque les journaux annoncèrent la nouvelle, la Gendarmerie royale interrogea M. Gouzenko pour savoir si elle

était exacte et pour prendre connaissance des nouveaux renseignements disponibles. Un officier de la Gendarmerie royale interrogea donc M. Gouzenko et déclara à mon collègue le ministre de la Justice (M. Carson) que, durant l'interview du 27 octobre, M. Gouzenko lui avait dit qu'il n'avait aucun renseignement qu'il n'eût pas depuis longtemps fourni aux autorités canadiennes, que la *Tribune* de Chicago avait mal rapporté ses paroles, et qu'en aucun cas il ne consentirait à aller aux États-Unis pour être interrogé par un comité du Congrès.

Note des États-Unis

La Gendarmerie royale a également fait savoir au ministre de la Justice que M. Gouzenko nie avoir jamais critiqué la manière dont les autorités canadiennes ont agi dans son cas ni l'usage fait des renseignements et documents donnés par lui à ces mêmes autorités. Entre temps, le Gouvernement canadien recevait du secrétaire d'État des États-Unis la note transmettant la première requête du sous-comité du Sénat américain désireux d'entendre M. Gouzenko; il s'agit de la note du 29 octobre dont j'ai déjà parlé. On demandait, dans cette première note, la permission d'interroger M. Gouzenko au Canada.

Les honorables députés se rappelleront, puisque j'ai fait une déclaration à la Chambre à ce moment-là, que le Gouvernement canadien a répondu que M. Gouzenko avait déclaré à la Gendarmerie royale que la *Tribune* de Chicago n'avait pas cité exactement ses paroles et qu'il n'avait aucun renseignement supplémentaire à communiquer. On fit donc savoir au Gouvernement des États-Unis que, dans les circonstances, nous présumions que les raisons motivant la requête du sous-comité sénatorial avait disparu. Cette présomption me semblait raisonnable, étant donné l'entrevue que je viens de mentionner entre M. Gouzenko et la Gendarmerie royale, mais la chose a tourné autrement.

Le 21 novembre, — c'était, je pense, le 21, — le même journal de Chicago, la *Tribune*, publiait une autre entrevue avec M. Gouzenko au cours de laquelle

ce dernier aurait reconnu l'exactitude du compte rendu de la première entrevue publié dans ce journal le 25 octobre et aurait de nouveau exprimé le désir d'une entrevue avec les fonctionnaires des États-Unis. Cela eut pour effet de rendre la situation un peu confuse; à ce propos, j'aimerais affirmer de nouveau ce que j'ai dit le 17 novembre dernier au sujet des déclarations faites à la Gendarmerie royale par M. Gouzenko. C'est, bien entendu, sur ces données que le Gouvernement canadien a établi sa réponse à la première requête transmise par le Département d'État, réponse qui a été remise le 4 novembre.

Le second article de la *Tribune* de Chicago que j'ai mentionné jette un doute sur le rapport de la Gendarmerie royale et contient, en vérité, de durs propos touchant notre propre bonne foi et notre sincérité, mais qui ne sont pas assez importants pour que j'en importune la Chambre actuellement. Je dirai tout simplement que pour ma part j'accepte comme exact et digne de foi le rapport de la Gendarmerie royale. A la Chambre et dans le pays nous avons constaté, d'une manière générale, que les rapports de la Gendarmerie royale étaient à la fois exacts et dignes de foi.

Autre note

Toutefois, le 19 novembre, le Département d'État faisait parvenir une autre note à notre ambassadeur à Washington, note qui transmettait une seconde requête du sous-comité au sujet de M. Gouzenko et dont j'ai déjà parlé. Soit dit en passant . . . tandis que la première note reçue du Département d'État renfermait une demande de l'avocat du sous-comité d'interroger M. Gouzenko au Canada, la dernière note, ou la seconde, renferme cette fois une requête du président du sous-comité voulant que M. Gouzenko, et je cite le texte de la note: « soit placé à la disposition du sous-comité pour y être questionné ».

M. Gouzenko, il va sans dire, est disponible, je le répète, comme tout Canadien, en ce sens, qu'il est libre d'exercer son propre jugement lorsqu'il

s'agit de décider de ses propres mouvements. Il peut donc, comme je l'ai dit, discuter tout sujet, en tout temps, avec quiconque il le juge à propos, et c'est à lui qu'il incombe de peser les conséquences d'une telle décision sur les mesures spéciales de protection qui ont été prises dans son intérêt et à sa demande depuis qu'il est venu à nous en 1945.

Conditions de l'entrevue

La portée exacte de la note des États-Unis voulant que M. Gouzenko soit mis en état d'être questionné n'est peut-être pas claire, en ce sens qu'elle ne dit pas explicitement où l'interrogatoire aurait lieu ni qui en aurait la responsabilité. Comme je l'ai déjà dit, on s'attendrait, je présume, que le Gouvernement canadien prenne une certaine responsabilité en la matière. Même si, comme je l'ai dit, nos organismes de sécurité ne croient pas qu'on puisse obtenir de nouveaux renseignements, le gouvernement consent volontiers, vu la seconde requête d'un voisin ami, à prendre des dispositions en vue d'une réunion qui serait tenue sous les auspices du Canada et en conformité des méthodes canadiennes. Si M. Gouzenko consent à assister à une telle réunion, comme nous le disons dans la

note adressée cet après-midi aux États-Unis, toute personne désignée par le Gouvernement des États-Unis pourra y assister et, évidemment, poser des questions. Il devrait être bien entendu, il va sans dire . . . et nous l'avons clairement précisé, tout comme en 1949 à la séance dont j'ai déjà parlé, que les dépositions ou renseignements ainsi obtenus sous les auspices du Gouvernement canadien ne pourraient être publiés sans l'approbation de ce gouvernement.

Le Gouvernement canadien n'a jamais tenté et naturellement ne tente pas non plus d'empêcher les autorités compétentes des États-Unis d'obtenir des renseignements que pourrait posséder M. Gouzenko et qui pourraient être de nature à renforcer notre sécurité collective. Il n'interdit pas non plus à M. Gouzenko d'exposer ses vues sur ces questions. Mais nous sommes d'avis que tout renseignement provenant d'une source canadienne sur des questions de sécurité doit être exposé et transmis à un autre gouvernement de la façon appropriée, c'est-à-dire de la façon qui s'est révélée, dans le passé, très efficace et très précieuse, tant pour nous que pour nos amis, surtout parce que ces renseignements ont été communiqués calmement et confidentiellement.

Déclaration au sujet de M. Harry Dexter White

M. Pearson, répondant ensuite à une question relative à une lettre du Federal Bureau of Investigation rendue publique par le procureur général des États-Unis et selon laquelle une source du Gouvernement canadien aurait fourni des renseignements mettant en doute la fidélité de M. Harry Dexter White, ancien secrétaire adjoint au Trésor des États-Unis, s'est exprimé ainsi:

Les membres de la Chambre ont peut-être lu dans les journaux certains commentaires au sujet d'une lettre envoyée par le chef du Bureau fédéral d'enquête à un membre du personnel du Président des États-Unis, en date du 1^{er} février 1946, et rendue publique par le procureur général des États-Unis, quelque peu à notre étonnement,

je l'ai déjà dit, vu qu'elle était classée comme document secret et qu'elle mentionnait le Gouvernement canadien et certaines sources canadiennes de renseignements.

Dans cette lettre on déclarait, — je cite:

« Quelqu'un de haut placé dans le Gouvernement canadien » a transmis aux autorités américaines des renseignements au sujet de la fidélité de M. White à son pays.

Source de renseignement

Il y a eu au sein du public un vaste mouvement de curiosité au sujet de la personne qui aurait pu transmettre de tels renseignements, au sujet des ren-

seignements eux-mêmes, et il en est résulté beaucoup de confusion. La vérité, c'est que les seuls renseignements que possédaient les autorités canadiennes et sur lesquels elles auraient pu se fonder pour prévenir nos amis américains de la possibilité d'actes d'espionnage de la part de M. White, venaient du FBI.

Nous n'avons jamais obtenu sur ce sujet de renseignements — nos efforts en ce sens ont été vains — ni de M. Gouzenko, ni d'aucune autre source. Il convient peut-être d'expliquer que, se conformant aux règles normalement suivies en de tels cas, le Bureau fédéral d'enquête, durant l'hiver de 1945-1946, a informé les services de sécurité d'Ottawa que certains renseignements obtenus par le FBI semblaient indiquer la possibilité que M. White fût de fait agent soviétique. Dans de telles circonstances, des renseignements anticipés permettraient au service de sécurité du Canada de garder l'œil ouvert, afin de relever toute preuve confirmatoire chez nous; mais on n'en a trouvé aucune.

Les mesures prises à Ottawa à cet égard tendaient uniquement, semble-t-il, à établir la certitude que le FBI savait que le dénommé White au sujet duquel il faisait enquête (j'ai parlé tantôt de cette enquête) était bien le même que celui dont le Sénat des États-Unis était appelé à confirmer la nomination comme membre des États-Unis au conseil exécutif des administrateurs du Fonds monétaire international.

La source de ce renseignement, de ce rappel (c'est tout ce dont il s'agissait) et sur lequel M. Hoover semble avoir fondé sa lettre, était un télégramme personnel envoyé par un haut fonctionnaire du service de sécurité, non pas du Gouvernement du Canada, qui était en poste à Ottawa en vue de maintenir la liaison avec les autorités du service de sécurité du Canada pour le compte d'une troisième puissance amie.

De fait, il eût été un peu surprenant qu'une personne haut placée dans le Gouvernement du Canada fit parvenir un tel renseignement, parce que, dans le rapport de M. Hoover que j'ai men-

tionné, rapport du FBI, il est dit que, d'une part, cette personne du Canada déclarait que les délégués canadiens au Fonds monétaire international pourraient proposer et appuyer le choix de M. White à la présidence (il s'agissait probablement du directeur exécutif du Fonds), alors que, d'autre part, il affirmait que la source de la communication avait transmis des avertissements du Canada relatifs à l'incapacité de White à remplir le poste, pour des motifs de loyauté.

Tandis que ce renseignement, alors, n'a pas été fourni par une source du Gouvernement canadien, cette source non canadienne a déclaré au FBI que son message relatif à cette affaire avait l'approbation d'un ou deux membres de la Gendarmerie royale du Canada préposés à la sécurité, avec lesquels la question avait été discutée.

Tout le possible a été fait

Nous avons fait tout ce qui était possible . . . pour connaître les faits intéressants cette question. Entre autres choses, nous avons adressé à Washington, une requête, restée encore sans réponse, en vue de faire identifier la source canadienne dont il était fait mention. Cette réponse, espérons-nous, nous aurait permis de résoudre le problème promptement et facilement. Autant que je sache, l'officier de liaison préposé à la sécurité — ce n'est pas un Canadien — est la source mentionnée dans la lettre de M. Hoover à titre de haut fonctionnaire au service du Gouvernement canadien. Je pourrais ajouter que ce message officieux, provenant d'Ottawa en toute urgence, a bien pu être transmis à M. Hoover en tant que communication du Canada, bien que ce n'en fût pas une effectivement.

Je dois également dire, à titre de renseignement, que contrairement aux déclarations mentionnées dans la lettre de M. Hoover, le Gouvernement canadien n'a jamais songé à ordonner aux délégués du Canada d'appuyer, encore moins de désigner, M. White à un poste au sein du Fonds monétaire international ou de tout autre organisme.

Il semble évident que, sous la tension du moment, — c'était une époque

tendue et difficile, à Ottawa, pour les préposés à la sécurité, — l'auteur de ce télégramme doit avoir mal interprété les détails des renseignements qu'il avait reçus d'un certain milieu concernant la nomination éventuelle au sein du Fonds monétaire international. Je trouve la chose facile à comprendre et je conçois aisément qu'on ait commis cette erreur.

Peut-être la Chambre se rappelle-t-elle dans quelles circonstances ces questions faisaient l'objet d'un examen à cette époque. M. Gouzenko était interrogé secrètement à Ottawa. Un cas distinct, mais également important, faisait l'objet d'une enquête, également dans le secret, à Washington, et il s'échangeait des télégrammes et des messages au sujet des deux cas entre les fonctionnaires préposés à la sécurité.

Il semble évident que les erreurs consignées dans la lettre de M. Hoover au sujet de la prétendue attitude du Gouvernement canadien, à l'égard de la nomination de M. White à un poste supérieur au sein du Fonds monétaire international ou de la Banque internationale, aient été fondées sur des erreurs primitivement commises à Ottawa dans ce message provenant d'un préposé à la sécurité alliée. Je dois aussi indiquer très explicitement que ce n'était pas là une communication, en aucun sens du mot, d'un gouvernement à l'autre. Au cours de la guerre, les hauts fonctionnaires des pays alliés ont travaillé en relation très étroite et il est arrivé souvent que des personnes chargées de responsabilités communiquent de façon non officielle entre elles dans le cadre général de leurs attributions.

Le message émis d'Ottawa était une communication de cette nature, une communication tout à fait normale, bien qu'imprécise sur un point touchant à la ligne de conduite.

Pour rétablir les faits

Pour rétablir les faits de façon détaillée à ce sujet, il a semblé nécessaire de corriger l'impression fautive provenant de suppositions formulées par des personnes qui n'étaient pas au courant de la situation et qui voulaient que quelque haut fonctionnaire canadien semble avoir été en mesure de mettre en garde le Gouvernement américain, en se fondant sur les renseignements, connus au Canada, contre des intentions attribuées à son propre gouvernement relativement à M. White.

Cette déclaration . . . ainsi que les mesures que nous avons dû prendre aideront, je l'espère, à régler ces deux questions tout en reconnaissant les responsabilités que nous avons à l'égard de notre pays et notre devoir de collaborer entièrement avec les autres pays dans notre intérêt comme dans l'intérêt collectif. Elles indiqueront, je l'espère, un effort en vue de vaincre et de détruire le complot communiste international, qui est des plus réels et des plus menaçants, et elles témoigneront de notre responsabilité de faire notre part et de maintenir toujours des relations sincères avec nos voisins et amis des États-Unis, qui sont les chefs et les soutiens du monde libre.

Ces relations . . . posent à nos deux pays de nombreux problèmes d'une complexité croissante. Nous reconnaissons ce fait, mais je crois que des deux côtés de la frontière nous éprouvons une vive et profonde satisfaction du fait que nous pouvons résoudre ces problèmes en nous fondant sur les solides assises de notre mutuelle amitié, de la compréhension et du respect mutuels. Je sais qu'à quelques négligeables exceptions près, tous les Canadiens et tous les Américains, y compris les honorables représentants ici présents, désirent vivement que les choses restent ainsi.

VISITE DU PRÉSIDENT EISENHOWER À OTTAWA

M. Eisenhower a prononcé un discours devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes et devant le public en général, le deuxième jour de sa visite, le 14 novembre. Le Premier ministre lui a souhaité la bienvenue.

M. ST-LAURENT

Nous sommes grandement honorés d'avoir parmi nous, aujourd'hui, le Président des États-Unis d'Amérique. Je suis sûr de me faire l'interprète, non seulement de ceux qui se trouvent en cette enceinte, mais de tous nos concitoyens, monsieur le Président, en vous disant combien nous sommes heureux de ce que vous avez pu rendre une autre visite à notre capitale, à titre, cette fois, de premier citoyen de votre pays.

Mes propos, en cette Chambre, ne reçoivent pas toujours l'approbation générale, mais je sais que je puis dire, sans qu'une seule voix discordante s'élève, que nous sommes tous très heureux de ce que le Président soit accompagné de sa charmante épouse.

Votre visite, monsieur, est la troisième que le chef d'État de l'Union américaine rend à la capitale du Canada. Il y a juste dix ans, votre grand président du temps de guerre nous honorait de sa visite à Ottawa après la première de ces conférences historiques tenues à Québec. Monsieur Roosevelt a créé un précédent que, je l'espère, on continuera de suivre à l'avenir. Il ne saurait certes y avoir de preuve plus tangible des rapports amicaux qui existent entre nos deux peuples que ces échanges de visites d'amitié entre les représentants de nos deux nations.

Orientation des États-Unis

Lorsque j'eus le privilège, monsieur le Président, d'être votre invité à Washington, cette année, j'ai constaté parmi tous ceux que j'ai eu l'honneur de rencontrer, une grande considération pour le peuple canadien. Ce n'est là qu'une des raisons pour lesquelles j'espère — et tous les Canadiens, tant ici à la Chambre qu'ailleurs au pays partageront cet espoir — que vous retournerez à Washington, plus conscient encore de la haute estime que nous portons au peuple américain et à vous-même. Nous aimerions aussi vous exprimer combien nous apprécions l'orientation que votre nation assure dans l'effort commun des hommes et des femmes libres en vue de faire de notre monde un lieu plus sûr et meilleur pour les générations futures.

La voie que tracent les États-Unis n'est inspirée par nul désir d'expansion nationale. Par des actes concrets et désintéressés qui sont uniques dans l'histoire, le peuple américain a reconnu que les menaces à la sécurité et au bien-être des peuples avides de liberté pèsent partout sur tous les peuples qui croient en la dignité et en la liberté de la personne humaine. L'apport de votre nation à la restauration des pays dévastés par la guerre a été marqué par une générosité sans précédent en matière de relations internationales. En donnant l'exemple d'une résistance vigoureuse et immédiate à une agression brutale, votre na-

tion, en sa qualité de membre des Nations Unies, a rallumé chez certains peuples vivant dans l'anxiété l'espoir que l'intervention collective puisse instaurer et maintenir la paix dans le monde.

La façon si typiquement énergique avec laquelle les États-Unis ont su s'acquitter des responsabilités qu'ils ont volontairement assumées, a porté certains détracteurs à croire que votre pays cherche à imposer ses vues à d'autres nations libres ou à dominer leur existence.

Nous, Canadiens, sommes le mieux placés pour voir à quel point ces soupçons sont dénués de fondement. Bien que votre population et votre puissance économique et militaire soient de beaucoup supérieures aux nôtres, nous ne craignons nullement que vous utilisiez cette puissance pour nous menacer ou nous intimider. Notre sécurité est d'autant plus grande que vous êtes non seulement de bons voisins mais aussi des voisins puissants. Voilà près d'un siècle et demi que le canon n'a tiré, en combat, à travers notre frontière commune. Les seules invasions qui nous sont venues du sud sont ces invasions annuelles et amicales qui se produisent lorsque des millions de vos compatriotes viennent vers le nord pour en touristes des avantages que notre nature met à leur disposition et sentir le rythme de notre expansion. En revanche, les Canadiens passent la frontière en grand nombre, afin de profiter des avantages d'ordre culturel et récréatif qu'offrent vos grandes villes et en vue de prendre le soleil dans vos régions semi-tropicales.

Evidemment, de nombreuses et fortes influences américaines s'exercent sur la vie canadienne; toutefois elles n'ont pas empêché l'épanouissement d'une culture et d'un sentiment canadiens distincts qui sont en plein essor et qui continueront de se développer à côté des influences de votre milieu si dynamique. C'est dans l'ordre des choses, car notre propre histoire nous enseigne que la collaboration peut être plus étroite lorsque les divergences sont reconnues. Ainsi, la collaboration existant entre nos deux pays est étroite et profonde, parce qu'elle est libre et souhaitée et non pas imposée contre notre gré par un puissant voisin.

Nous estimons également, au Canada, monsieur le Président, que la puissante influence que votre nation exerce au sein de la communauté mondiale est, en pratique autant qu'en principe, une influence salutaire que nous accueillons volontiers.

A l'unisson

L'exemple des États-Unis et du Canada démontre au monde qu'une grande puissance et une puissance moindre peuvent vivre en harmonie sans que la plus petite soit submergée par sa puissante voisine. Nous, Cana-

diens, savons que, dant l'intérêt de notre défense mutuelle, nous pouvons, en toute sagesse et sécurité, mettre une large part de nos ressources militaires en commun avec les vôtres dans les cadres d'un programme de sécurité vraiment collectif. Nous savons aussi que, par les voies diplomatiques et au moyen de négociations directes, nous pouvons résoudre à l'amiable et avec justice les nombreux problèmes qui surgissent le long de notre immense frontière commune. Nous aimerions parfois qu'ils puissent se résoudre plus rapidement, mais nous savons qu'ils finissent par se résoudre. Nous savons également que lorsque, sur une question quelconque, le point de vue du Canada diffère de celui des États-Unis, on accueille avec patience et considération l'expression de notre opinion.

Si nos deux nations s'entendent si bien, c'est, dans une bonne mesure, grâce aux chefs que, dans sa sagesse, le peuple américain a su choisir. Les Canadiens sont particulièrement heureux de saluer en vous, monsieur le Président, le commandant suprême de la seconde guerre mondiale, sous la direction exaltante duquel les combattants canadiens, hommes et femmes, ont collaboré à la victoire et de saluer en vous également le premier commandant suprême en Europe de l'Alliance de l'Atlantique-Nord. A ce titre, vous avez eu sous votre commandement les éléments de brigade canadiens en Allemagne et vous avez établi les plans relatifs à la division canadienne d'aviation qui est maintenant en Europe.

En qualité de commandant suprême, en temps de guerre et en temps de paix, et de chef politique de votre nation, vous vous êtes acquis, à juste titre, une réputation de justice et de cordialité, de sincérité et d'intégrité. Ce sont là de nobles qualités. Ce sont ces qualités sans doute qui, à la nouvelle de votre visite au Canada, ont inspiré à l'auteur d'un article de fond paru dans l'un de nos grands journaux, le passage suivant:

Le Président des États-Unis sera bienvenu au Canada, bienvenu non seulement parce qu'il est chef d'une grande puissance mondiale, mais aussi parce qu'il est un homme que nous connaissons déjà, que nous aimons, admirons et respectons.

Je tiens aussi, monsieur le Président, en ce pays et en cette enceinte où deux langues sont officielles, à vous dire dans la langue de mes ancêtres français que tous mes concitoyens de la même descendance que la mienne sont aussi heureux que ceux de langue anglaise de vous exprimer, à vous et à madame Eisenhower, la plus cordiale bienvenue et de vous donner l'assurance de notre très haute considération.

LE PRÉSIDENT EISENHOWER

Monsieur le Président du Sénat, monsieur l'orateur de la Chambre des communes, monsieur le Premier ministre, messieurs les membres des Chambres du Parlement canadien, distingués invités et amis.

Mes salutations s'adressent également à mes amis canadiens qui parlent français. Je sais

que je fais preuve d'une grande témérité en essayant de m'exprimer, si peu soit-il, dans cette langue. Aussi, fais-je appel à votre indulgence pour toutes les erreurs que je peux commettre en vous faisant part personnellement et directement de mes sentiments d'amitié et de haute estime.

Je vous salue également pour la part importante que vous avez prise, de concert avec vos frères de langue anglaise, au développement de ce grand pays.

Monsieur le Premier ministre, je suis humblement reconnaissant de la grande générosité dont vous avez fait preuve dans votre présentation; je le suis également pour l'accueil fait à ma femme et à moi-même en cette enceinte et dans toute la ville d'Ottawa. Au nom de notre peuple, nous voulons faire part à tous de notre profonde appréciation, en particulier de l'honneur que nous recevons aujourd'hui en cette enceinte. Je tiens à vous assurer que nous ne l'oublierons jamais.

Depuis la deuxième guerre mondiale, c'est la troisième fois que j'ai le plaisir de visiter votre grand pays et la belle ville d'Ottawa.

La première fois, il y a plus de sept ans, j'étais venu à titre de chef militaire pour exprimer à la population canadienne les éloges que lui avait mérités son rôle mémorable dans la libération de la Méditerranée et de l'Europe. La seconde fois, je vins discuter avec vos autorités gouvernementales le rôle dévolu à votre pays dans l'édification de la sécurité nord-atlantique. De ces deux visites, ainsi que de l'accueil chaleureux et enthousiaste de votre grande nation, je me souviendrai toute ma vie.

Aujourd'hui, je salue de nouveau les Canadiens et les Canadiennes.

Ma pensée, en ce moment, se reporte aux jours de la guerre mondiale. Dans ce conflit, comme plus récemment dans les combats sauvages et cruels de la guerre de Corée, le peuple canadien s'est montré le valeureux champion de la liberté pour l'humanité. Dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, dans la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité internationale, dans les démarches longues et souvent ardues qui ont précédé la conclusion d'une alliance régionale, les Canadiens ont participé, avec patience et avec sagesse, à l'élaboration d'un plan de vigoureuse défense pour le monde occidental. Le Canada, riche en ressources naturelles, beaucoup plus riche encore en caractère et en génie humains, a mérité la gratitude et le respect affectueux de tous ceux qui chérissent la liberté et recherchent la paix.

Caractère de notre association

Je suis fort honoré de cette invitation à parler devant le Parlement du Canada. Votre invitation, en effet, prend racine dans l'amitié, dans la conception de l'association qui caractérise depuis des générations les rapports du Canada et des États-Unis. Votre pays d'un côté, mon pays de l'autre: chacun est une nation meilleure et plus forte et plus influente, parce que chacun peut compter, dans les jours de crise, sur toutes les ressources de l'autre;

parce que chacun peut travailler et grandir et prospérer avec l'autre, au long des années, dans la paix et la tranquillité.

Notre pays, depuis longtemps, respecte et admire le Canada comme un bastion du Commonwealth britannique et comme un chef de file parmi les nations. De même qu'aucune séduction ni aucun leurre soviétiques ne peuvent diviser le Commonwealth, rien ne peut rompre l'association du Canada et des États-Unis.

De cette association, nous avons un symbole saisissant dans notre frontière sans fortifications, lieu commun toujours exploité par les orateurs quand leur auditoire est à la fois canadien et américain. Même si ce thème est devenu banal et presque sans vertu dans la rhétorique des banquets, il reste que notre frontière commune devient plus forte chaque année, défendue seulement par l'amitié. Sa force jaillit de sources indestructibles et toujours vives: les idéaux pareils que nous poursuivons dans la famille, à l'école et à l'église, et les traditions que nous a léguées un passé commun.

Il est résulté de notre association une prospérité progressive et un bien-être général, mutuellement avantageux, dont on ne trouve pas d'autre exemple dans le monde. Les années ne verront sûrement pas se ralentir le rythme de notre croissance commune.

On ne peut tenter de prévoir, ne serait-ce que vaguement, les merveilles que connaîtra le Canada d'ici une génération sans avoir à exercer jusqu'à leurs dernières limites les pouvoirs de l'imagination. Votre pays est un immense réservoir de richesses. Il s'y déroule en ce moment un drame extraordinaire d'entreprise et d'énergie. Les Canadiens édifient rapidement des industries de base, transforment le mouvement des eaux en énergie hydro-électrique, fouillent le sol pour y trouver de nouvelles richesses, vont chercher jusque dans les régions désolées du Nord les minerais et le pétrole. Le Canada est en train d'écrire une page magnifique de l'histoire humaine, et mon pays en est heureux.

Les rapports de nos deux pays ont une signification qui va plus loin que l'amitié et l'association. Ces rapports qui enrichissent aujourd'hui nos peuples justifient la conviction qu'avaient nos pères que les hommes, quand ils peuvent se gouverner eux-mêmes, sont capables de vivre ensemble dans la paix, de se montrer progressifs dans la mise en valeur de leurs biens matériels, de s'unir promptement pour défendre leur communauté spirituelle, toujours disposés à trancher les différends qui peuvent à l'occasion les diviser. Votre Parlement est un symbole illustre d'une aspiration humaine, d'une recherche humaine, du droit qu'à l'homme de se gouverner lui-même.

Toutes les législatures libres du monde parlent au nom des peuples libres du monde. Dans leurs délibérations et dans leurs décrets, elles reflètent les idées, les traditions, les philosophies fondamentales de leurs nations.

D'autre part, chaque nation libre, assurée dans sa propre stabilité économique et poli-

tique, reflète le sens de l'autorité et de la responsabilité, ainsi que la sage compréhension dont sa législature a fait preuve à la direction des affaires publiques.

Notre continent, plus que tout autre, a été un laboratoire de gouvernement autonome, dans lequel les législatures libres ont constitué une force indispensable. Et qu'en est-il résulté? Notre continent forme une majestueuse unité, fondée sur des valeurs essentiellement spirituelles.

Bien sûr, notre continent est physiquement et géographiquement un. Mais l'unité physique, rompue par des divisions territoriales, des chaînes de forts et des entraves au commerce, se retrouve dans tous les continents. Ici, toutefois, des peuples indépendants et souverains ont édifié une scène de théâtre sur laquelle le monde entier peut voir:

Premièrement: la consécration patriotique de chacun des deux pays à son propre intérêt, éclairé, libre de toute exploitation nationaliste et haineuse de griefs ou d'anciens torts.

Deuxièmement: la conviction commune que les voisins, qu'il s'agisse de personnes ou de nations, prospèrent toujours mieux dans la coopération qui s'exprime dans les petits faits de la vie quotidienne.

Troisièmement: la volonté, sur le plan international, de ne pas recourir à l'arbitrage de la bombe et du canon et d'exalter la poursuite en commun de la vérité et de la justice.

Exemple aux autres nations

Ensemble, sur ce continent, nous donnons aux autres nations un exemple qu'un jour ou l'autre elles sauront bien comprendre et qu'elles suivront dans leurs rapports entre voisins. Puisse ce jour-là être proche. La seule autre façon d'agir — la ruineuse course aux armements et le suicide que serait la guerre nucléaire — ne peut, ne doit pas être longtemps tolérée par le genre humain.

Immense a été notre progrès commun. Il laisse entrevoir ce qu'ensemble nous pourrions accomplir pour notre bonheur commun.

Devant nous, au Canada et aux États-Unis, s'ouvre un vaste panorama de possibilités sur tous les plans de l'activité humaine. Une multitude de besognes à accomplir nous attendent. Plusieurs réclament une attention immédiate. Quand nous les examinerons ensemble, dans les jours de travail qui viennent, nous ne devons jamais permettre aux difficultés pratiques de dérober à notre vue les buts que nous fixent nos principes et la logique.

En ce qui concerne certains aspects de notre développement futur, je crois pouvoir, sans présomption, formuler trois observations.

Échanges commerciaux

La première est celle-ci: le monde libre doit en arriver à reconnaître que les obstacles au commerce extérieur, quoique destinés à protéger l'économie d'un pays, n'en ont pas moins souvent l'effet d'entraver sa prospérité. Aux États-Unis, on admet de plus en plus que les nations libres ne peuvent développer

leur productivité et leur puissance économique sans un puissant essor des échanges internationaux.

Dans notre cas, nos deux économies sont finement engrenées dans l'économie mondiale. Nous ne pouvons pas courir le risque d'une abrupte dislocation de notre économie industrielle et agricole, suivie d'une vague de chômage et de souffrance, en décidant à la hâte de faire tout d'un coup ce qu'une évolution économique normale aurait réalisé inévitablement. « Hâtez-vous lentement » est une maxime courante qui est valable sur le plan international.

D'ailleurs, une entreprise décidée en commun, si noble en soit l'intention, doit être bien comprise, et dans ses origines et dans ses applications et dans ses effets, par la population de chacun de nos deux pays, sans quoi elle n'aurait à peu près aucune chance de succès. Les Canadiens et les citoyens des États-Unis n'acceptent pas d'être gouvernés par des édits ni des décrets. C'est seulement par une coopération fondée sur la connaissance et l'intelligence des faits que nous réalisons, nous, des œuvres durables.

En vue d'approfondir dans son ensemble la question de la politique économique étrangère des États-Unis, nous avons formé chez nous une Commission spéciale représentant des sphères très diverses, depuis celles du Congrès jusqu'à celles du public le plus général. Des études de cette Commission il sortira, nous l'espérons, une politique qui ralliera l'appui de la population américaine et servira à la fois les intérêts des États-Unis et ceux du monde libre.

Afin de resserrer les liens commerciaux entre le Canada et les États-Unis, des représentants de nos deux Gouvernements étudiaient depuis quelques mois la possibilité d'établir un Comité mixte pour le commerce et les affaires économiques. Ce Comité, dont la création est maintenant approuvée, se composera de membres des cabinets des deux pays, qui se réuniront périodiquement pour discuter dans leurs grandes lignes les problèmes d'ordre économique et commercial et les moyens d'y apporter une solution équitable. J'ai confiance que, grâce à cette méthode, les intérêts de nos deux pays pourront plus facilement être avancés et harmonisés.

Voie maritime du Saint-Laurent

J'en viens à ma deuxième observation: l'aménagement et l'usage en commun de la voie maritime des Grands lacs et du Saint-Laurent sont inévitables, sont une chose sûre et certaine. Avec vous, je considère cette mesure comme un complément vital de notre sécurité économique et nationale. Bien sûr, aucune des propositions soumises jusqu'ici n'est entièrement exempte de défauts, mais il n'est aucun de ces défauts qui ne puisse être corrigé à force de patience et de coopération.

Aux États-Unis, mon principal conseiller en matière de sécurité, le Conseil national de la sécurité, favorise ce projet pour des raisons de défense nationale. L'attitude du cabinet

est la même, pour des motifs intéressants à la fois la sécurité et l'économie nationales. Un Comité du Sénat, d'autre part, a approuvé une mesure autorisant l'entreprise.

Ce texte prévoit la participation des États-Unis à des travaux d'aménagement effectués en commun. Il attend maintenant la décision du Sénat des États-Unis, qui, j'en ai la ferme confiance, se montrera favorable à cette proposition ou à quelque autre semblable. Les moyens d'assurer la collaboration des États-Unis à ce vaste projet devraient être autorisés et sanctionnés à la prochaine session du Congrès.

J'ai appris avec plaisir l'acceptation par les autorités compétentes de l'État de New-York de l'autorisation délivrée par la Commission fédérale de l'énergie hydro-électrique. Il est donc possible maintenant d'entreprendre l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, ce qui ajoutera sensiblement à la puissance économique des deux pays.

Défense de notre continent

Enfin ma troisième observation: Canadiens et Américains, nous pouvons et nous saurons trouver les moyens de protéger l'Amérique du Nord contre toute attaque brusquée par voie des airs. Et la défense de notre continent, nous l'assurerons sans rogner sur l'aide promise à l'Europe occidentale et sans oublier nos amis du Pacifique.

La menace fondamentale des visées communistes persiste toujours. La dernière communication soviétique au monde occidental a été formulée sur un ton brutal, sinon arrogant. Il nous faut désormais, dans nos plans de sécurité, tenir compte de ce que les Soviets sont en mesure de déclencher une attaque atomique contre l'Amérique du Nord ou tout aussi bien contre des pays amis qui sont plus rapprochés de l'URSS. Le temps aidant, leurs réserves de bombes atomiques grossiront, tandis que s'amélioreront leurs moyens de les utiliser.

Chacun de nos deux pays cherche à se créer une atmosphère de sécurité dans laquelle il pourra poursuivre sa destinée. La défense du sol national s'impose à nos deux populations. C'est pour elles une tâche commune. Pour leur défense autant que par la géographie, elles sont liées l'une à l'autre et il n'y a pour elles aucune possibilité de séparation. Cet élément de notre problème de sécurité est admis comme un axiome par les chefs militaires, les autorités gouvernementales et les législatures des deux côtés de la frontière. De part et d'autre, notre façon d'envisager le problème s'inspire de la certitude que c'est le patriotisme pur et simple qui exige et stimule notre active association. Ainsi donc, nous en venons à des ententes sur toutes les mesures qu'il nous faut prendre ensemble pour accroître l'efficacité de notre défense, mais toutes ces ententes sont fondées sans équivoque sur la souveraineté de chacun de nos deux peuples.

Le Canada et les États-Unis sont des partenaires égaux et ni l'un ni l'autre n'oserait perdre son temps. Il est des moments pour

l'action et d'autres pour le repos. Les jours que nous traversons demandent une vigilance constante. Nous devons être prêts, car la menace est là. Des organismes officiels des deux pays ont étudié à fond et recommandé des mesures de défense. La Commission permanente canado-américaine de défense a fait une étude assidue et féconde de nos problèmes communs. Il est temps maintenant d'agir dans le sens de toutes les mesures décidées.

Notre but, c'est la défense

La défense de notre continent ne constitue évidemment qu'une partie de notre programme de sécurité mondiale. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, par exemple, représente un moyen essentiel de défense pour Ottawa, pour Washington et pour nos voisins du Sud, aussi bien que pour des populations qui vivent à des milliers de milles à l'est de notre littoral. Dans les consultations et les études minutieuses qui doivent se poursuivre, ainsi que dans les systèmes défensifs que nous avons déjà édifiés, est implicite la nécessité d'une vigilance et d'une puissance à l'échelle mondiale. Mais notre but, c'est la défense. Nous n'en avons pas d'autre.

D'accord avec les autres nations du monde libre, les États-Unis ne comptent pas uniquement sur la puissance militaire pour gagner la paix. Notre point d'appui primordial est l'unité de nos peuples, forgée par une commune adhésion à des principes moraux. De pouvoir ainsi nous reposer les uns sur les autres s'établit une solidarité entre nous qui croyons en la nature spirituelle de l'homme enfant de Dieu.

D'autre part, notre pays ne s'arroge nullement le monopole de la sagesse. C'est notre volonté, notre désir le plus ardent d'explorer avec nos amis, comme avec n'importe qui, toutes les avenues qui peuvent conduire à la paix. Nous aurons recours à tous les moyens, depuis les échanges diplomatiques ordinaires jusqu'à la tribune des Nations Unies, pour rechercher ainsi la paix. Nous accueillons avec empressement toutes les idées, les expressions d'opinions loyalement divergentes, les propositions nouvelles ou les nouvelles interprétations de propositions anciennes, en un mot n'importe quoi, tout ce qui est offert honnêtement pour réaliser la plus vieille des aspirations du genre humain.

Il n'y a pas de problèmes insolubles. Les divergences de vues peuvent être réduites, les tensions atténuées. Le monde libre, j'en ai la conviction profonde, est fermement attaché à cette vérité et fait tendre tous ses efforts vers la justice et l'équité.

Mes amis, qu'il me soit permis de faire part ici d'un sentiment de confiance personnelle. Je vous le demande à vous tous qui occupez des postes de responsabilité durant les jours

sombres de 1940, 1941 et 1942, soit dans l'administration civile, soit dans le monde militaire: semblait-il y avoir un endroit où commencer à conquérir l'ennemi qui avait juré de nous rendre tous esclaves? Presque toute l'Europe était déjà sous sa botte. Je m'arrête à songer à l'effacement, aux craintes de notre peuple en ces jours-là; comment ensuite, en l'espace de quelques brèves années, nous sommes revenus dans notre pays célébrer la grande victoire qui enfin, croyions-nous, marquerait la fin de toutes les guerres. Nous croyons combien rapidement la perspective humaine peut passer du découragement, presque du désespoir, à l'exultation. Aujourd'hui, bien qu'incapables de comprendre l'intransigeance dont font preuve les autres, selon nous, bien que tâchant d'appuyer toutes nos propositions sur ce qui nous semble être la raison et la compréhension, et même la bienveillance, et bien que réduits à quia en constatant que ces offres ne sont jamais acceptées, ne désespérons jamais de voir cette confiance l'emporter.

Evidemment le monde dans lequel Dieu nous a donné de vivre comporte des valeurs matérielles, intellectuelles et spirituelles. Nous devons transmettre à ceux qui viendront après nous cet équilibre de valeurs, surtout la certitude qu'ils pourront bénéficier du même genre d'occasions dont nous avons bénéficié, nous qui serons alors leurs ancêtres, dans ce monde spirituel, intellectuel et matériel. Voilà, ce me semble, le véritable problème que le Canada et les États-Unis envisagent ensemble aujourd'hui. Voilà pourquoi je suis tellement saisi chaque fois que je viens dans votre pays, parce que je perçois, dans l'atmosphère même qu'on y respire, votre détermination de travailler dans ce sens, de ne pas admettre la défaite, mais d'avoir la certitude que nous pouvons vaincre, car il existe des valeurs que l'homme hérite par-dessus tout dans le monde.

Le monde libre est d'avis que les problèmes d'ordre pratique devraient se régler de façon pratique, qu'ils devraient être réglés méthodiquement, petit à petit, afin que le fondement de la paix que nous édifions de concert avec d'autres nations soit solide et inébranlable. Je considère comme un grand privilège de pouvoir, par l'entremise de son Parlement, rendre hommage au peuple canadien qui a donné plus de vigueur à cette confiance et qui a contribué à en hâter la réalisation.

Au delà du sombre nuage atomique, l'horizon est clair et plein de promesses. Aucune ombre ne saurait arrêter notre marche en avant. Car ensemble, Canada et États-Unis, nous voulons faire un usage attentif et sage des dons divins de la foi et de la raison, dans notre marche vers l'horizon d'un monde où chaque homme, chaque famille, chaque nation vivra en paix dans un climat de liberté.

COOPÉRATION ET UNITÉ DANS LE MONDE ANGLOPHONE

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au dîner annuel de l'Union des peuples de langue anglaise, à l'hôtel Waldorf-Astoria, New-York, le 23 novembre 1953.

Il est difficile de parler de l'unité au sein du monde anglophone sans donner dans les lieux communs qui sont la défense du diplomate contre les indiscretions et le dispensent quelquefois de penser. Sans vouloir substituer aux clichés des paroles à l'emporte-pièce, j'aimerais vous soumettre quelques idées propres à stimuler la réflexion sur l'un des plus graves problèmes auxquels nous aurons à faire face dans les jours critiques qui nous attendent: la nécessité de la coopération, de la compréhension et de l'unité au sein des peuples de langue anglaise.

Double titre

Il est à la fois facile et difficile, pour un Canadien, de traiter cette question.

Peuple nord-américain, nous sommes aussi membre d'un Commonwealth de nations qui comprend, outre les peuples non américains de langue anglaise, trois États asiatiques. A ce double titre, les Canadiens doivent être particulièrement aptes et intéressés à aider le lion et l'aigle à vivre en paix l'un avec l'autre, ce qui n'est pas plus facile sur le plan politique que sur le plan zoologique. On peut exagérer nos aptitudes à cet égard, mais elles n'en sont pas moins réelles. Plus d'une fois, je le sais par expérience, un Canadien a pu sans conséquences fâcheuses soutenir à Washington un point de vue britannique parce qu'il le faisait avec un accent américain, et défendre à Londres une thèse américaine parce que son vocabulaire d'outre-Atlantique gardait une empreinte reçue à Oxford et parce que lui-même, de toute façon, était un sujet de la Reine. Quelqu'un n'a-t-il pas été jusqu'à dire qu'à force d'être britanniques à Washington et américains à Londres, les Canadiens oublient souvent d'être canadiens. C'est là un danger, mais je ne pense pas que nous y ayons succombé. Si nous étions tentés de le faire, les données de notre histoire et notre constitution ethnique viendraient nous soutenir. Notre existence nationale repose, en effet, sur l'union de deux races fondatrices, dont une seule est britannique et dont l'autre n'est pas américaine! En outre, nous prenons conscience de plus en plus de notre identité distincte, tandis que nous avançons de nous-mêmes avec assurance, mais toujours en harmonie avec nos amis, vers la réalisation d'une grande destinée nationale.

Le Canada, qui a pour voisin les États-Unis, et le Royaume-Uni pour mère-patrie, considère comme principe directeur de sa politique de faire tout en son possible pour maintenir l'unité la plus étroite entre les peuples de langue anglaise, pour des raisons nationales aussi bien que pour des raisons internationales, plus importantes encore. Mais aux yeux des Canadiens, et particulièrement des Canadiens de langue française, cette unité ne suffit pas. Il ne serait même pas déplacé

de venir nous parler de l'unité du monde anglophone dans l'autre langue officielle du Canada, le français. J'avais eu l'idée, par caprice, de commencer en français à vous parler de l'unité anglophone; si je m'en suis abstenu, c'est par respect pour cette belle langue!

La langue seule, en vérité, ne suffit pas à unir les peuples; elle n'a même parfois aucune vertu à cet égard. Je n'irai cependant pas jusqu'à dire avec Bernard Shaw que la Grande-Bretagne et les États-Unis sont deux pays que divise une langue commune. Car, si le grand humoriste pouvait confronter le compte rendu d'une joute de base-ball, dans une feuille de New-York, avec le reportage d'un match de cricket ou de golf par M. Neville Cardus ou M. Bernard Darwin, dans le *Manchester Guardian* ou le *London Times*, il ne parlerait sans doute plus d'une langue commune!

D'ailleurs, la communauté de langue n'est parfois rien d'autre qu'une aptitude commune à se critiquer et à se disputer avec des mots que la traduction ne vient pas adoucir. On a quelquefois l'impression que la communauté de langue permet de connaître plus aisément ce qu'il vaudrait mieux ignorer au sujet de l'autre pays. Je ne serais peut-être pas fâché si tels journaux ou magazines américains étaient publiés en tamoul et si tels commentateurs de la radio et de la télévision américaines s'exprimaient en swahili. Et vous entretenez ici, j'en suis convaincu, le même sentiment quant à certains orateurs ou écrivains du Canada et du Royaume-Uni.

Dilemme de la communauté de langue

Un Canadien, M. Bruce Hutchison, citait dans un article publié il y a quelques semaines aux États-Unis, les fines observations suivantes d'un vieux professeur de Cambridge:

« La plupart de nos difficultés avec les Américains proviennent du grand obstacle qu'est la communauté de langue. Parce qu'ils parlent la même langue, les Britanniques et les Américains s'attendent à se trouver identiques. Mais c'est complètement différents qu'ils se découvrent, et ils en sont déçus et furieux comme devant une trahison. Un Anglais ne s'en fait pas de voir un Français manger des escargots ou entretenir une maîtresse; c'est comme cela chez les Français. Mais que l'Américain mâche de la gomme, s'habille de façon bizarre, parle avec un accent curieux ou se batte dans un taverne, nous trouvons cela inexcusable parce que ce n'est pas du tout britannique. Et les Américains ont les mêmes sentiments à notre endroit. »

Néanmoins; bien que l'unité de tous les peuples libres soit indispensable pour la paix et le progrès, celle des peuples de langue anglaise a une raison d'être et une importance particulières, parce qu'il s'agit ici de nations dont la communauté de langue, quelques

désavantages qu'elle comporte parfois, symbolise une importante vérité, à savoir que ces nations ont hérité d'ancêtres communs une grande partie de leur culture, de leurs institutions, de leurs idées et de leurs coutumes. Nous vivons en contact étroit dans un monde en contraction, et bien que l'intimité ne soit pas nécessairement une source de paix, comme peuvent en témoigner, s'ils veulent bien être sincères, tous les gens mariés qui sont dans cette salle, elle impose aux intéressés l'obligation et la nécessité particulières de vivre ensemble avec le minimum de froissements et le maximum de compréhension et de bonne volonté.

Pouvons-nous dire que nous vivons ensemble en harmonie? Vous seriez pardonnables de vous montrer pessimistes lorsque vous lisez ou entendez certains propos criards, d'un côté comme de l'autre de l'océan. Ne confondons pas, cependant, ces mots irritants, et parfois violents, avec la voix du peuple. Rien n'indique que nous ne sommes pas unis dans la détermination de collaborer étroitement à préserver la paix contre l'agression et en vue d'autres fins valables. Il n'y en a pas moins, dans cette guerre politique de tranchées, maintes pressions et tensions qui s'exercent sur la grande coalition du monde libre dont les pays de langue anglaise forment le noyau.

Divergences inévitables

Il est inévitable que nous ayons des divergences de vues et que nous les exprimions. Ce droit d'expression est le prix que nous payons pour la liberté. Mais c'est folie de notre part, et pis encore, lorsque par des déclarations virulentes ou inconsidérées nous majorons de nous-mêmes ce prix. Nous ne faisons alors qu'encourager ceux dont les visées agressives et subversives nous menacent et qui redoutent l'unité du monde libre encore plus que sa puissance.

L'un des dangers inhérents à cette étroite coopération, c'est la tendance, qui se fait jour ici et là, dans les pays non américains de langue anglaise, à exprimer parfois en termes irritants une certaine inquiétude devant la puissance que les Etats-Unis ont acquise et à critiquer la façon dont ils se servent de cette puissance. Dans certains milieux, on évoque même avec nostalgie le bon vieux temps où les Etats-Unis étaient isolationnistes et les Britanniques toujours libres d'envoyer un croiseur pour régler leurs différends.

Il est courant aujourd'hui, et d'ailleurs tout à fait sage, de faire appel à la patience en face des difficultés que suscite la guerre froide, et de réclamer une attitude aussi ferme et aussi compréhensive que possible et exempte de toute provocation. A mon sens, on renforcera l'unité des peuples de langue anglaise en montrant une telle patience et une telle compréhension à l'égard des dirigeants américains et de leur politique. Nous ne devrions jamais hésiter à rendre un hommage public à la générosité, à l'énergie constructive et à l'ouverture d'esprit du peuple américain, sous l'écrasant fardeau de la direction et de la puissance mondiales qu'il n'a pas recherché mais qu'il

assume d'une façon dont, peut-être, est déjà sorti pour nous le salut devant les forces agressives et expansionnistes, impatientes de détruire notre liberté et notre avenir.

Nous du Canada, à titre de proches voisins et d'amis sincères, réclavons le privilège particulier de maugréer contre notre imposant partenaire et de nous plaindre de certaines des manifestations les moins séduisantes de sa vie nationale. Nous avons ainsi l'impression de nous hausser nous-mêmes, oubliant certaines de nos propres difficultés et de nos propres erreurs. Mais nos rapports avec les Etats-Unis, les plus étroits que nous entretenions avec quelque pays que ce soit, nous ont appris que le tapage et la violence du siècle, s'ils peuvent à certains moments les déformer et les masquer, sont impuissants à détruire les nobles qualités et la force profonde de ce pays, sur lequel reposent les espoirs de liberté, non seulement des peuples de langue anglaise, mais de tous les peuples du monde.

Le grondement incessant du Broadway n'est qu'un aspect limité de la vie américaine; par delà le tohu-bohu des foules de Manhattan, des millions de braves gens, dans les villes tranquilles de la Nouvelle-Angleterre, sur les riches terres du Mid-West et dans des milliers d'autres endroits, travaillent dur et se dépensent à construire une société honnête dans un monde convenable. De ceux-là, nous n'entendons pas assez parler: ils paraissent rarement à l'écran, au micro ou devant la camera de télévision et ne défraient guère les chroniques sociales et les reportages.

Besoin de tolérance

Il est possible, donc, de renforcer notre unité en résistant vigoureusement à la dangereuse tentation, qui se présente ici et là, d'arracher des plumes à l'aigle. Souhaitons à l'aigle d'apprendre, comme l'a appris, il y a longtemps, le lion, que les attentions de ce genre ne sont, d'une manière, que la reconnaissance de sa suprématie sur les oiseaux et sur les animaux, y compris les oies et castors du Canada!

La rançon naturelle de cette suprématie, de cette puissance et de ces vastes richesses, c'est que souvent les autres apprécient mal les buts vers lesquels tend cette puissance et l'usage qui est fait de ces richesses. Un pays qui dirige le monde doit s'attendre à cela, et se rendre compte que nous sommes forcément préoccupés et même angoissés par tout ce que dit ou fait notre grand partenaire.

Comment en serait-il autrement quand les actes de ce pays peuvent décider, non seulement du destin de ses propres citoyens, responsables de sa politique, mais aussi de l'avenir de peuples amis et alliés qui ne sauraient échapper aux conséquences bonnes ou mauvaises d'une décision de Washington ou d'une explosion verbale au Congrès! . . .

Au temps de leur Empire, beaucoup plus facile que notre temps à nous, les Britanniques ont appris que la puissance n'inspire pas nécessairement l'affection, mais que la puissance employée honnêtement et l'autorité

fondée sur la justice peuvent gagner le respect, ce qui est peut-être mieux encore. Comme l'écrivait le rédacteur en chef du *New Yorker*: « N'essayez pas de gagner l'amour du voisin, cela ne ferait que le mettre mal à l'aise; tâchez plutôt de vous en faire respecter. »

Il est un autre aspect de la vie nationale et internationale contemporaine qui influe sur la coopération entre les peuples de langue anglaise et même entre ceux de tout le monde libre, je veux parler de notre attitude devant la conspiration communiste qui, appuyée sur la puissance de la Russie soviétique, constitue à l'heure actuelle la plus grave menace contre la paix mondiale.

Le vrai danger

Toute inconscience de ce danger ou tout relâchement ou adoucissement des mesures qu'il rend nécessaires — je dis bien *nécessaires* — ne peut qu'être une occasion de froissements et de divisions entre pays amis. Il est sûrement possible à des alliés dont la sécurité dépend de leurs efforts mutuels, — bien plus que leur insécurité ne saurait jamais résulter des machinations des communistes et des crypto-communistes sur le plan national, — et qui, même s'ils le montrent de différentes façons, détestent et abhorrent le communisme et ses œuvres, il est, dis-je, sûrement possible à des tels alliés d'accepter leurs assurances mutuelles de sincérité et de bonne foi lorsqu'ils ont à régler ces problèmes de sécurité et de subversion.

Dans n'importe lequel de nos pays, une dure expérience nous l'a appris, un traître peut toujours nous faire beaucoup de mal à tous; mais ce tort causé à notre sécurité n'égale pas celui que la suspicion et l'absence de confiance mutuelle pourraient infliger à la coopération et à l'unité au sein de la coalition dont dépend en grande partie notre sécurité.

S'il est vrai que tout relâchement provoquera des récriminations, une différence fondamentale dans la façon de juger et de traiter ces problèmes peut également se traduire par des oppositions et des difficultés entre les

nations et à l'intérieur même des nations dans la poursuite des mêmes buts fondamentaux.

Nous maintiendrons ces oppositions à leur minimum si, d'une part, nous restons attentifs et réalistes devant la gravité et la présence immédiate de la menace communiste et si, d'autre part, nous refusons d'être pris de panique et entraînés vers de mauvaises méthodes; si nous nous attachons aux principes éprouvés de la justice et du droit ainsi qu'au respect scrupuleux des libertés et des droits de l'individu, seul fondement d'une puissance nationale stable.

Équilibre et bon sens

Ce n'est pas là afficher de la faiblesse à l'égard du communisme ni d'aucun autre danger en « isme ». C'est faire preuve d'équilibre et de bon sens, et reconnaître les vraies sources permanentes de la puissance et de la grandeur.

Notre patience et notre endurance sont mises à l'épreuve, en ces jours où nous nous efforçons, sur le plan national, d'assurer la liberté et la sécurité de nos pays et, sur le plan international, de collaborer à l'édification d'une coalition capable de prévenir l'agression et de maintenir la paix, ou plutôt d'établir une paix qui soit plus que la simple absence de guerre.

Je l'avoue, il nous arrive de nous décourager et de nous inquiéter de l'avenir, parce que nous nous voyons déçus et rebutés aux Nations Unies, parce que les espoirs de l'OTAN tardent à se réaliser et parce que nous tentons de détruire la conspiration communiste sans nous abaisser aux tactiques et aux méthodes des communistes.

De ces inquiétudes, de ces perplexités et de ce découragement surgissent des disputes et des divergences de vues entre amis et alliés, même s'ils sont aussi proches les uns des autres que les pays de langue anglaise.

Faisons de notre mieux pour éviter ces querelles, mais ne nous alarmons pas outre mesure quand elles se produisent.

Bref, sachons garder le sens des proportions, de la perspective, et même le sens de l'humour.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(octobre et novembre 1953)

- M. l'ambassadeur C. P. Hébert vient à Ottawa pour y exercer des fonctions temporaires, le 3 octobre 1953.
- M. Jules Léger, de l'administration centrale, quitte Ottawa pour l'ambassade du Canada à Mexico, le 9 octobre 1953.
- M. M. Shenstone, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, le 4 octobre 1953.
- M. H. R. Horne, du haut commissariat du Canada à Londres, quitte le service extérieur, le 6 octobre 1953.
- M^{lle} A. M. Ireland, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, le 8 octobre 1953.
- M. Pierre Dumas, en congé au Canada (de Paris), est affecté à la Division des cadres et de l'organisation, le 8 octobre 1953.
- M. R. M. Lithgow, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, le 9 octobre 1953.
- M. G. A. H. Pearson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 15 octobre 1953.
- M. M. N. Bow, en congé au Canada (du consulat général de New-York), est affecté à la Division de l'Information, le 19 octobre 1953.
- M. A. F. Hart, en congé au Canada (de Varsovie), est affecté à l'administration centrale, le 19 octobre 1953.
- M. R. E. Collins, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, le 29 octobre 1953.
- M^{lle} Suzanne Barrière entre au Ministère et est affectée à la Division juridique, le 5 novembre 1953.
- M. Hector Allard, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, le 8 novembre 1953.
- M. J. A. McCordick, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid, le 12 novembre 1953.
- M. G. P. de T. Glazebrook, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, le 13 novembre 1953.
- MM. R. Murray et J. G. E. Blais entrent au Ministère à titre d'agents du service extérieur, les 17 et 18 novembre 1953, respectivement.
- M. B. M. Williams, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, est affecté au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, le 30 novembre 1953.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Deuxième annexe explicative des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1954; New-York, 1953; document A/2383/Add.1; 39 pp.; 40c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 5A.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient — Comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1953 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; New-York, 1953; document A/2497; 24 pp.; 25c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 6B.

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 15 septembre 1952 au 30 septembre 1953; New-York, 1953; document A/2543; 33 pp.; 30c.; documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 14.

Comité de l'Assistance technique. Cinquième rapport du Bureau de l'Assistance technique; 1^{er} juin 1953; document E/2433; 381 pp.; \$3.50; procès-verbaux: seizième session, supplément N° 10.

Étude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient 1952; 12 février 1953; document E/CN.11/362; 124 pp.; \$1; (Département des questions économiques).

Étude sur le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe; Genève, janvier 1953; document E/CN.12/225; 128 pp.; \$1.25; numéro de vente: 1952.II.G.2 (Département des questions économiques).

Territoires non autonomes — Résumé et analyses des renseignements transmis au Secré-

taire général au cours de l'année 1952 (Volume II). New-York, 1953; document ST/TRI/Ser.A/7Add.1; 11 décembre 1952; 852 pp.; \$5; numéro de vente: 1953.VI.B.1.Vol.II.

Sixième Assemblée mondiale de la santé (Genève, 5-22 mai 1953). Résolutions et décisions, séances plénières, commissions, règlement sanitaire international, annexes. Genève, octobre 1953. Actes officiels N° 48. 454 pp.; \$2.50.

OMS — Recueil des documents fondamentaux (sixième édition) comprenant les amendements adoptés par la sixième Assemblée mondiale de la santé, mai 1953; Genève, septembre 1953; 214 pp.; \$1.

Unis contre la misère — Le programme d'assistance technique des Nations Unies pour le développement économique. Genève, 1953; 80 pp.; 50c.; numéro de vente: 1953.I.27 (Département de l'Information).

UNESCO

L'hygiène mentale à l'école maternelle — Rapport d'un comité d'experts OMS-UNESCO réuni à Paris du 17 au 22 septembre 1951. (Problèmes d'éducation — IX) Paris 1953; 35 pp.; 20c.

b) Documents polycopiés:

Plein emploi — Réserves monétaires suffisantes — Étude analytique rédigée par le Fonds monétaire international à l'intention du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies; Washington, juin 1953; document A/2454; 62 pp.; annexe 19 pp.

Rapport du Secrétaire général sur l'administration du personnel; 2 novembre 1953; document E/2533; 48 pp. et annexes I-IV.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg); et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 37 du numéro de janvier 1953 d' "Affaires Extérieures".

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME 5

(JANVIER - DÉCEMBRE 1953)

- Accords internationaux
Accords en matière de visas avec des pays d'Europe, 260
Liste des traités publiés, 103, 238
Pêcheries de flétan, 79
- Affaires extérieures, Ministère des
Les concours d'admission au service extérieur, 222
Le service extérieur du Canada, 247
- Allemagne
Les élections en — occidentale, 290
- Amérique latine
Aspects des relations entre le Canada et l', 217
Mission canadienne de commerce et de bonne entente, 95
- Assistance technique
Centre de réadaptation des aveugles, 305
Collaboration du Canada aux programmes d', 331
Conférence des Nations Unies sur l', 134
Programme élargi d'— des Nations Unies, 136, 327
- Bourses d'études outre-mer
Les boursiers de 1953-1954, 227
M. Jean Désy enquête sur les, 307
- Bulgarie
Persécution religieuse en —, 26
- Commerce
Avantages des échanges commerciaux (Discours du Premier ministre), 333
La Foire internationale du Canada, 254
Soixante ans de commerce extérieur, 273
- Commonwealth
Le Canada, le — et le couronnement, 191
Répertoire des traductions scientifiques du, 304
Réunion des hommes d'État du — à Londres, 215
- Coopération et unité dans le monde anglophone (Allocution de M. Pearson), 370
- Corée
Accord d'armistice, 18, 261, 266
Attitude du Canada au sujet de la — (Déclaration de M. Martin aux Nations Unies), 286
Question coréenne et reprise de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 300
Résolution sur la, 84, 88
- Couronnement (Voir: Commonwealth)
- Désarmement (Voir: Nations Unies)
- Éducation
Citoyen de l'Inde à la présidence de la Fédération des étudiants d'université, 306
L'— chez les réfugiés arabes de Palestine, 42
- Érythrée
L'— entre dans une ère nouvelle, 195
- États-Unis
Direction du monde libre (Allocution de M. Pearson), 234
- États-Unis (suite)
Monsieur St-Laurent à Washington, 205
Relations aériennes du Canada et des, 25
Revue de la collaboration économique du Canada et des, 329
Visite du Président Eisenhower à Ottawa, 342, 365
- Films canadiens primés à l'étranger, 282
- FISE, 326
- Formose, 119
- Gouzenko
Déclaration sur l'entrevue, 358
- Haut Commissariat pour les réfugiés, 328
- Inondations de la mer du Nord, 81
- Institutions spécialisées (Voir: nom de chacune)
- Inde
A travers les villages de l', 242
- Italie
La réforme agraire en —, 62
- Liberté nationale et collaboration internationale (Conférence de M. Pearson), 175
- Maroc, 21, 351
- Nations Unies
Afrique du Sud, 20, 326
Assemblée générale, Huitième session de l', 302, 325
Assemblée générale — Impressions d'un sénateur, 54
Assemblée générale, Septième session de l', 17, 27, 164
Commissions techniques du Conseil économique et social, 129
Désarmement, 169, 180
Droits de l'homme, 28
Guerre bactériologique, 353
Institutions spécialisées (Voir: nom de chacune)
Nomination d'un nouveau Secrétaire général, 167
Politique du Canada aux, 12
Politique du Secrétaire général à l'égard de son personnel, 208
Revision de la Charte des, 356
Sud-Ouest africain, 354
Territoires non autonomes, 328, 355
Troupes nationalistes chinoises en Birmanie, 352
- OACI
Septième session de l'Assemblée de l', 278
- Organisation météorologique mondiale, 68
- OTAN
Fonctionnement de l', 229
Infrastructure commune, 321
Quatrième anniversaire de l', 115
Réunions ministérielles du Conseil, 2, 200
- Palestine
Commission de conciliation pour la, 23
L'éducation chez les réfugiés arabes de, 42
- Passeports
Passeports canadiens, 75
Accords en matière de visas, 260

Philippines, 345
 Plan de Colombo, 106, 142
 Radio-Canada
 Le service international de, 295
 Réfugiés
 Le Canada verse \$100,000 au Fonds de secours aux, 118
 L'éducation chez les — arabes de Palestine, 42
 Situation internationale, Exposé de la (Déclaration de M. Pearson), 83
 Tunisie, 21, 351
 Trieste, 351
 UNESCO
 Conseil canadien de la reconstruction par l', 158

UNESCO (suite)
 Septième conférence générale de l', 47
 Une conférence de l', 7
 URSS
 Antisémitisme dans l', 57
 Visite en République soviétique de Géorgie, 314
 Visiteurs de marque au Canada
 Adenauer, le Dr Konrad, 154
 Le prince Akihito, 151
 Le roi du Cambodge, 154
 Mayer, M. René, 152
 Montgomery, le Maréchal, 154
 Pandit, Mme Vijaya Lakshmi, 152
 White, M. Harry Dexter
 Déclaration du sujet de, 362

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures les textes suivants, qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

An Assessment of the United Nations — Bilan des Nations Unies (en anglais seulement), allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, devant la section torontoise de l'Association canadienne pour les Nations Unies, Toronto, le 23 octobre 1953 (N° 53/40).

United Nations Day — La Journée des Nations Unies (en anglais seulement), déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, diffusée au cours d'une émission télévisée par Radio-Canada à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre 1953 (N° 53/41).

Politique aérienne du Canada, discours du Premier ministre, M. St-Laurent, à la réunion annuelle de l'Association des industries et transports aériens du Canada, Ottawa, le 28

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

The McKee Trophy (The Development of Aviation in Canada) — Le trophée McKee (Développement de l'aviation au Canada) (en anglais seulement), déclaration du ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, à la cérémonie de présentation du trophée, à l'hôtel Château Laurier, Ottawa, le 27 octobre 1953 (N° 53/42).

Situation et expansion de l'industrie forestière au Canada, discours du ministre des Ressources et du Développement économique,

octobre 1953 (N° 53/43).

Fourth Technical Assistance Conference — Quatrième Conférence de l'assistance technique (en anglais seulement), déclaration faite le 12 novembre 1953 par le sénateur S. S. McKeen, représentant du Canada à la Quatrième Conférence de l'assistance technique, tenue au siège des Nations Unies à New-York (N° 53/45).

Co-operation and Unity in the English-Speaking World — Coopération et unité dans le monde anglophone (en anglais seulement), allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au dîner annuel de la section des États-Unis de l'Union des peuples de langue anglaise, à l'hôtel Waldorf-Astoria, New-York, le 23 novembre 1953 (N° 53/47).

M. Jean Lesage, au Quatrième Congrès forestier des États-Unis, Washington (D.C.), le 29 octobre 1953 (N° 53/44).

L'arme canadienne la plus récente contre le cancer, discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, à l'ouverture officielle de la clinique d'irradiation thérapeutique au Cobalt-60 de l'Ontario Cancer Treatment and Research Foundation, Toronto, le 6 novembre 1953 (N° 53/46).

